

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes **2020**

Tome **2**

Compte de fonctionnement
par politique publique et par
programme

Rapport sur les comptes 2020

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2020 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan, les obligations vertes ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2020, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	13
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	355
4. Arborescence politique publique et programme	403
Annexes :	
Liste des programmes par département	405
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	407
Effectifs par politique publique	419
Subventions accordées	423
Tableau des tâches réparties entre le canton et les communes	461
Crédits supplémentaires	467
Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions	491

1. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du compte 2020 par politique publique et par programme et organisation de l'Etat

I. Introduction

Le compte 2020 est présenté selon l'arborescence des politiques publiques et des programmes définis par le Conseil d'Etat pour la législature 2018-2023, conformément à l'article 16, alinéa 4 de la LGAF.

L'arborescence figure en annexe du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB). Cette arborescence comporte 13 politiques publiques qui se déclinent en 50 programmes.

Comme l'a souhaité le Conseil d'Etat, cette liste des politiques publiques présente une meilleure adéquation avec l'organisation administrative que la précédente. Les politiques publiques sont sous la responsabilité d'un seul département, à l'exception des politiques A et B.

II. Présentation du compte des programmes

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte trois exceptions :

- le programme A04 Développement et innovation du canton et de la région dont la responsabilité est partagée entre la chancellerie, le département des finances et des ressources humaines, le département du développement économique, le département du territoire et le département de la cohésion sociale;
- le programme A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité dont la responsabilité est partagée entre la chancellerie et le département des finances et des ressources humaines;
- le programme B01 Etats-majors départementaux qui concerne tous les départements, mais dont la responsabilité incombe à la chancellerie.

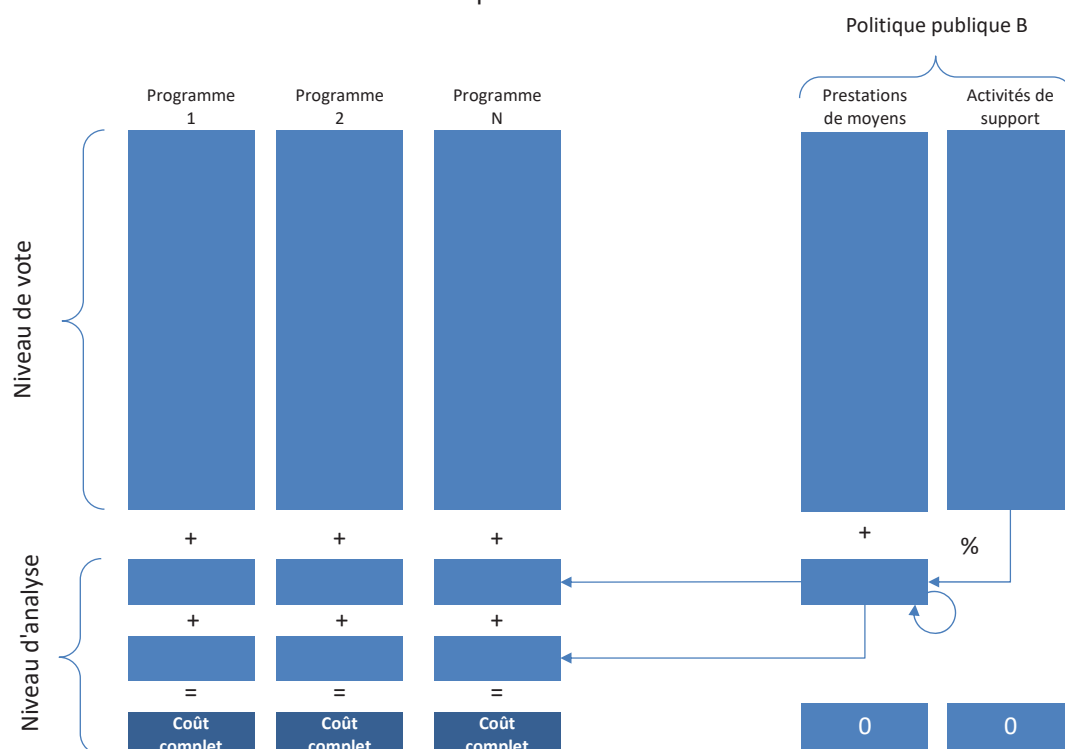
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat "direct" du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du Parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat "direct", permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique B États-majors et prestations transversales).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme B01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 8 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (OCSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux par l'office cantonal des bâtiments et unités départementales de logistiques (OCBA), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur "consommation".

Au compte 2020, la méthode de répartition du coût complet de la politique B05 Systèmes d'information et numérique change et passe d'une méthode de coût par poste informatique qui distinguait les postes administratifs et les postes pédagogiques, à une méthode basée sur la "consommation" des services informatiques. Cette méthode valorise les coûts selon un modèle de comptabilité analytique basée sur la méthode ABC (Activity Based Costing). Cette méthode, sensiblement plus précise que celle de la répartition du coût complet par poste utilisée jusqu'à présent, tient compte des services fournis au catalogue des services de l'OCSIN et effectivement consommés par chaque entité. Ce changement, qui est opéré dès le budget

2020, implique une rupture entre les comptes 2019 et 2020. La comparaison du coût complet entre ces deux périodes est donc impossible. En revanche, le budget 2020 marque un point de départ pour la comparaison future avec les comptes 2020.

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (Programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé, les comptes 2018. Les autres natures de charges sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (B02) et les finances (B03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement d'une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet de respecter l'article 5 "Transparence des coûts" de la LGAF qui prévoit que "le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes".

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes concernent les fonctions exercées par le personnel régulier, fonctionnaires ou employés, pour assurer l'accomplissement des tâches dévolues de façon durable à l'administration ou aux établissements. Les ETP auxiliaires sont des membres du personnel engagés en cette qualité pour une durée déterminée ou indéterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires.
- Les ETP agents spécialisés concernent les membres du personnel engagés en cette qualité, en raison de connaissances particulières et de leurs expériences, afin d'accomplir des missions déterminées de durée limitée.

Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme peut contenir une ou plusieurs prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce compte. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2019 ou au budget 2020). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2020 s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce compte par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du compte comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau de l'évolution du nombre de postes par politique publique entre le compte 2020 et les budgets 2019 et 2020 en fonction des équivalents temps plein permanents, auxiliaires et agents spécialisés.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres charges de transferts" (nature 369) dont la gestion est identique aux subventions. Les subventions extraordinaires octroyées dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 sont clairement identifiées dans le tableau au moyen du préfix "Covid-19" avec la mention des bases légales correspondantes. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de

prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les comptes 2020 et 2019, ainsi que pour le budget 2020.

Trois notes complémentaires figurent dans le chapitre des subventions pour expliquer les changements de présentation. Deux relatives au nouveau financement des soins hospitaliers et des soins à domicile et une pour les opérateurs de transports collectifs dont les indemnités de la communauté tarifaire relevant du droit fédéral, ne sont plus comprises dans les lignes de subventions.

- Le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes depuis le budget 2017 et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2020.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. La mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont pas imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau annexe.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le compte 2020 et le budget 2020.

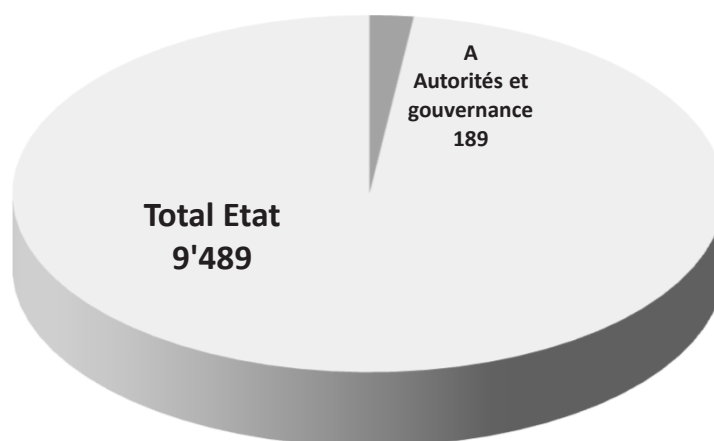


2. Compte de fonctionnement par politique publique et programme

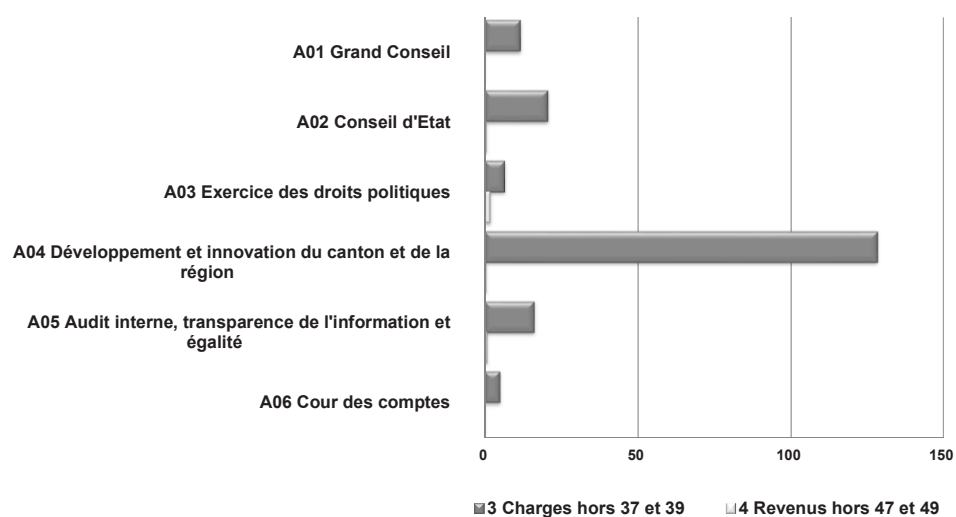


A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, l'exercice des droits politiques, le développement et l'innovation du canton et de la région – ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, qui a souligné l'importance de la coopération au niveau cantonal, national, mais aussi au-delà des frontières, sur le bassin de vie du Grand Genève et également à un niveau multilatéral. Au total, le Conseil d'Etat a pris 84 arrêtés relatifs à la pandémie.

De plus, le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et au maintien des emplois qui en dépendent une priorité absolue. Ainsi, le montant total des soutiens financiers planifiés pour l'année 2020 s'élèvent à 110 millions de francs. Ces mesures ont porté sur des aides directes aux entreprises et aux start-up mais également sous la forme d'indemnisations pour les loyers et les salaires, un soutien au domaine du tourisme ainsi que des mesures complémentaires pour les commerces et activités ayant dû être fermés par décision des autorités fédérales et cantonales.

Les priorités et le plan d'action du Conseil d'Etat en matière de politique extérieure ont été fixés pour la législature 2018-2023 afin de défendre et promouvoir les intérêts de Genève sur les scènes fédérale, transfrontalière et internationale.

En ce qui concerne le Grand Genève, les échanges avec les autorités fédérales et françaises ont dû être intensifiés en raison de la crise COVID, pour faire face aux effets des mesures sanitaires drastiques décidées de part et d'autre de la frontière. De plus, d'importants dossiers fédéraux ont été clos favorablement. Les travaux d'élaboration du projet d'agglomération de quatrième génération ont été activement poursuivis en vue d'un dépôt à Berne en 2021.

Dans le domaine des affaires internationales, le canton, en collaboration avec la Confédération, a œuvré pour maintenir ses prestations et des conditions d'accueil adéquates. Une réflexion sur l'avenir de l'activité conférencière a été engagée. En outre, les projets de construction des organisations internationales se sont poursuivis. Le projet de loi octroyant un prêt à l'UIT pour la transformation de son site a été déposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil au début de l'année 2021.

Le projet d'un nouvel Hôtel des archives a franchi des étapes importantes dans le respect du calendrier initial. Le Grand Conseil a voté la loi ouvrant un crédit d'investissement, si bien que le chantier a pu officiellement démarrer le 7 décembre 2020. Les délais ont donc été respectés, ce qui était primordial pour permettre le financement du projet à hauteur de 25 millions par une fondation privée.

Enfin, l'exercice des droits politiques, en 2020, a été marqué par d'importants événements électoraux, mais aussi par la nécessité d'adapter les dispositifs organisationnels et légaux en fonction de conditions sanitaires fluctuantes (annulation de la votation du 17 mai 2020 notamment).



A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	11'724'115	-1'374'721	-10.5%	13'098'836	11'930'377
30 Charges de personnel	8'247'462	-1'127'322	-12.0%	9'374'784	8'579'042
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'130'502	-188'471	-5.7%	3'318'973	2'986'666
33 Amortissements du patrimoine administratif	165'230	-55'349	-25.1%	220'579	182'429
36 Charges de transfert	180'000	0	0.0%	180'000	180'000
39 Facturations internes	920	-3'580	-79.6%	4'500	2'240
REVENUS	57'356	477	0.8%	56'879	66'054
42 Taxes et redevances	8'906	-8'446	-48.7%	17'352	28'450
43 Revenus divers	48'450	8'923	22.6%	39'527	37'605
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'666'758	1'375'199	-10.5%	-13'041'957	-11'864'323
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'617'883</i>	<i>-108'960</i>	<i>7.2%</i>	<i>-1'508'923</i>	<i>-1'235'564</i>
COÛT COMPLET	-13'284'642	1'266'238	-8.7%	-14'550'880	-13'099'887

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.70	-1.60	-6.58%	24.30	22.60
<i>ETP fixes</i>	<i>22.70</i>	<i>-1.60</i>	<i>-6.58%</i>	<i>24.30</i>	<i>22.60</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

La variation entre les comptes et le budget 2020 provient essentiellement de la nature 30 "Charges du personnel". Elle s'explique principalement par une diminution des jetons de présence et charges sociales liées à la suite de la baisse du nombre de séances de commissions durant le confinement. L'autre partie du non-dépensé s'explique par les postes vacants au Secrétariat général du Grand Conseil.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme



A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	20'646'289	-4'884'192	-19.1%	25'530'481	16'200'224
30 Charges de personnel	18'890'078	-3'204'573	-14.5%	22'094'651	13'832'634
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	959'825	-1'237'560	-56.3%	2'197'385	1'390'986
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'536	0	0.0%	8'536	8'768
34 Charges financières	535'163	0	0.0%	535'163	543'823
36 Charges de transfert	244'700	-380'046	-60.8%	624'746	389'672
39 Facturations internes	7'986	-62'014	-88.6%	70'000	34'341
REVENUS	490'581	-197'552	-28.7%	688'133	490'377
42 Taxes et redevances	429'986	-233'127	-35.2%	663'113	433'224
43 Revenus divers	58'424	33'424	133.7%	25'000	54'982
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Facturations internes	2'170	2'170	-	-	2'170
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'155'708	4'686'640	-18.9%	-24'842'348	-15'709'847
Coût d'état-major	-1'831'292	-63'685	3.6%	-1'767'607	-1'339'509
Coût des prestations de moyens	-4'952'459	3'637'931	-42.3%	-8'590'390	-4'356'893
COÛT COMPLET	-26'939'459	8'260'886	-23.5%	-35'200'345	-21'406'249

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.20	-0.30	-0.48%	62.50	60.10
ETP fixes	61.30	-1.20	-1.92%	62.50	59.30
ETP auxiliaires	0.90	0.90	-	-	0.80

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavis dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat et le département présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A02.01 Conseil d'Etat

A02.02 Archives d'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2020.

Archives d'Etat

Le projet d'un nouvel Hôtel des archives a franchi d'importantes étapes. Le Grand Conseil a voté la loi ouvrant un crédit d'investissement (L 12632), si bien que le chantier a pu officiellement démarrer le 7 décembre 2020. Les délais ont donc été respectés et la mise à disposition de cette nouvelle infrastructure est prévue pour la fin de l'année 2024.

Le programme de reconditionnement préalable au déménagement des 30 kilomètres linéaires d'archives a poursuivi son cours. Il mobilise toutes les ressources du service.

Le programme de restauration qui vise à sauver les documents anciens mis en danger par l'usure du temps a pu continuer, mais ne s'est pas entièrement déroulé comme prévu en raison des contraintes sanitaires.

Le programme de numérisation s'est poursuivi malgré des difficultés tant mécaniques qu'informatiques (pannes à plusieurs reprises). Une analyse complète du système d'information des Archives d'Etat est en cours afin d'anticiper les futurs besoins en lien avec le programme de numérisation et surtout avec la transition numérique de l'administration, qui engendrera un besoin inédit en termes de capacité de stockage. Actuellement, ce sont près de 719'000 images qui sont consultables en ligne.

L'archivage numérique fonctionne à satisfaction mais est appelé à être développé et industrialisé (pour les données nées numériques à archiver) au vu de la quantité très importante de documents désormais gérés dans des systèmes d'information au sein de l'administration.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel (-3,2 millions)

Le non dépensé provient essentiellement de la dotation de provision en lien avec la caisse de pension des magistrat-e-s qui s'est révélée moins importante que prévue (-3 millions) et d'économies en lien avec des vacances de postes durant l'année.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1,2 million)

L'économie provient de frais liés aux manifestations et réceptions protocolaires qui n'ont pas pu être organisées durant l'exercice 2020 en raison de la pandémie.

Elle provient également de frais d'impression et de publications ainsi que des prestations de service de tiers moins élevés que prévus.

36 Charges de transfert (-0.4 million)

En raison de la crise sanitaire, de nombreux événements n'ont pas pu avoir lieu, réduisant ainsi considérablement les sollicitations financières adressées à l'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

42 Taxes (-0,2 million)

L'écart sur les revenus est essentiellement en lien avec la diminution des ventes de lois et de publications, impact qui se retrouve également en diminution de charges (rubrique 31).

Objectifs et indicateurs (Archives d'Etat uniquement)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	31'500	50'000	60'679	50'000	2023
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	5	6	6	6	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique. En 2020, d'importants problèmes techniques tant informatiques que mécaniques ont empêché d'atteindre l'objectif.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.



A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	6'606'399	-5'094'270	-43.5%	11'700'669	7'732'179
30 Charges de personnel	3'388'560	-1'752'271	-34.1%	5'140'831	3'516'495
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'151'700	-3'297'138	-51.1%	6'448'838	4'208'185
36 Charges de transfert	64'800	-46'200	-41.6%	111'000	7'500
39 Facturations internes	1'340	1'340	-	-	-
REVENUS	1'754'431	-309'219	-15.0%	2'063'650	143'951
42 Taxes et redevances	2'425	-1'871	-43.6%	4'296	22'574
43 Revenus divers	1'752'005	-307'349	-14.9%	2'059'354	121'376
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'851'968	4'785'051	-49.7%	-9'637'019	-7'588'229
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-328'503</i>	<i>82'771</i>	<i>-20.1%</i>	<i>-411'274</i>	<i>-340'526</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'622'707</i>	<i>-2'442'817</i>	<i>58.4%</i>	<i>-4'179'890</i>	<i>-694'746</i>
COÛT COMPLET	-11'803'178	2'425'006	-17.0%	-14'228'184	-8'623'501

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	12.35	-2.95	-19.28%	15.30	14.20
<i>ETP fixes</i>	<i>12.35</i>	<i>-2.95</i>	<i>-19.28%</i>	<i>15.30</i>	<i>14.20</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

En 2020, l'exercice des droits politiques a été marqué par d'importants événements électoraux, mais aussi par les conditions sanitaires qui n'ont cessé de fluctuer. Cela a nécessité des adaptations permanentes des dispositifs organisationnels et légaux.

Au chapitre des opérations, la chancellerie d'Etat a pu mener à bien 3 votations populaires, concernant 9 objets fédéraux, 10 objets cantonaux et 2 objets communaux (Bernex et Meyrin) et gérer l'annulation de la votation du 17 mai 2020. Les élections municipales ont également pu se tenir en respectant le calendrier imposé par la constitution, moyennant le renoncement au vote au local pour les exécutifs communaux concernés par un second tour et la mise en place de processus modifiés vu les contraintes sanitaires pour l'ensemble des élections. La chancellerie a également conduit l'organisation des élections judiciaires avec le concours du secrétariat général du Pouvoir Judiciaire et du Conseil Supérieur de la Magistrature. Ces élections se sont révélées tacites.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Tout au long de l'année la chancellerie a délivré ses prestations en matière de droits politiques grâce au déploiement de son plan de continuité d'activité et a proposé des solutions pour sauvegarder la garantie des droits politiques, le cas échéant.

De plus, dans le cadre de ses activités, le service des votations et élections (SVE) a traité 554'156 votes par correspondance, ce qui représente le 94,3 % des votes exprimés (vote dans les locaux de vote 5,7 %). De plus, 50'365 signatures ont été contrôlées pour 3 initiatives cantonales, 4 référendums cantonaux, une initiative communale et 3 référendums communaux, auxquelles s'ajoutent 46'957 signatures à l'appui d'initiatives ou de référendums fédéraux vérifiées pour le compte de 43 communes genevoises.

Le SVE a également géré le remplacement de 22 conseillères et conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2020.

Enfin, le SVE a géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote dans le canton de Genève, soit 29'348 électeurs-trices. Cela représente une augmentation d'environ 1'150 électeurs-trices inscrit-e-s entre 2019 et 2020.

Par ailleurs 2020 a été l'occasion de construire une grande partie de la vision stratégique des droits politiques, dont la version publiable est planifiée pour mai 2021, mais aussi de trouver de nouveaux locaux pour la direction du support et des opérations de votes, adaptés aux enjeux actuels et futurs et conformes à la recommandation de la Cour des comptes (recommandation 9 du rapport 158).

Dans le cadre de sa mission visant à favoriser l'exercice des droits politiques, et notamment celui des jeunes, la chancellerie a poursuivi ses actions de promotion et de coordination malgré la situation sanitaire. En 2020, une nouvelle déclinaison d'Institution 3D a été testée à deux reprises, à savoir "Mon bureau de vote". Il s'agit d'un jeu de rôles qui consiste à pousser plus loin l'expérience du vote en blanc, en faisant notamment réaliser aux participant-e-s le dépouillement de leurs votes. Les 6èmes éditions de CinéCivic (144 participant-e-s ont réalisé 16 films et 80 affiches) et de la Semaine de la démocratie (plus de 1600 participant-e-s en présentiel ou distanciel) ont été organisées en 2020 en tenant compte des contraintes liées à la COVID-19. En 6 ans d'existence plus de 1'600 jeunes ont participé à CinéCivic en réalisant près de 160 films et 600 affiches.

Enfin, la chancellerie a collaboré avec les Editions Loisirs et Pédagogie ainsi qu'avec le service des relations extérieurs de la Ville de Genève pour mettre à jour l'ouvrage Institutions politiques genevoises, qui propose désormais également une version en anglais.

Les différents projets susmentionnés ont pour objectif d'augmenter la participation en générale et celle des moins de 25 ans en particulier. La chancellerie d'Etat observe régulièrement l'évolution des taux de participations aux différents scrutins et dans le cadre d'une analyse des taux de participation des votations. La chancellerie d'Etat a constaté que depuis 2015 l'écart de participation entre le taux de participation des moins de 25 ans et le taux de participation générale tend à se réduire. Ce constat pourrait conduire à penser que les jeunes participeraient plus qu'auparavant. Cet aspect continuera à être observé pour voir si cette tendance tend à se confirmer.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

L'économie de 5,1 millions sur le total des charges provient essentiellement :

- des élections tacites du pouvoir judiciaire, alors qu'elles étaient prévues en 2 tours au budget avec un dépouillement centralisé à Uni-Mail pour chacune d'entre elles;
- de l'annulation de la votation du 17 mai 2020 en raison de la crise sanitaire;
- d'un dépouillement centralisé pour les élections communales avec une organisation restreinte pour respecter les consignes sanitaires en lien avec la pandémie.

Elle est compensée dans une moindre mesure par des revenus inférieurs à ce qui était prévu (-0,3 million) liée à la facturation du dépouillement centralisé aux communes pour les élections communales.

L'écart sur les ETP (-2,95 ETP) correspond à des vacances de postes au 31 décembre qui sont repourvues en 2021.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2023
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2023
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2023
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.



A04 Développement et innovation du canton et de la région

Département responsable : CHA (avec DF, DDE, DT et le DCS)

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	128'332'023	84'446'432	192.4%	43'885'591	36'050'882
30 Charges de personnel	9'615'075	-224'555	-2.3%	9'839'630	9'040'162
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'995'682	-318'429	-13.8%	2'314'111	2'303'464
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'713	-17'835	-86.8%	20'548	2'566
36 Charges de transfert	116'710'299	85'001'897	268.1%	31'708'402	24'698'285
39 Facturations internes	8'253	5'353	184.6%	2'900	6'404
REVENUS	415'883	-132'806	-24.2%	548'689	407'856
42 Taxes et redevances	73'019	44'410	155.2%	28'609	112'520
43 Revenus divers	241'371	-278'709	-53.6%	520'080	230'910
44 Revenus financiers	-	0	-	0	-
46 Revenus de transferts	101'492	101'492	-	-	64'426
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-127'916'140	-84'579'238	195.2%	-43'336'902	-35'643'026
<i>Coût d'état-major</i>	-2'426'632	-57'939	2.4%	-2'368'693	-2'069'545
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'815'914	657'690	-12.0%	-5'473'604	-3'813'976
COÛT COMPLET	-135'158'686	-83'979'487	164.1%	-51'179'199	-41'526'546

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	52.08	-2.87	-5.22%	54.95	48.27
<i>ETP fixes</i>	45.48	-5.87	-11.43%	51.35	46.17
<i>ETP auxiliaires</i>	1.60	0.60	60.00%	1.00	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.00	2.40	92.31%	2.60	2.10

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional, et assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique. Il porte également sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (Palexpo, Arena, et Ports Fracs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par la direction des affaires internationales (DAI), le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF), la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), le service des affaires communales (SAFCO) et les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A04.01 Promotion économique et tourisme

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

A04.04 Affaires européennes, régionales et fédérales

A04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

A04.06 Affaires internationales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législature

Promotion économique et tourisme

En raison de la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et au maintien des emplois qui en dépendent une priorité absolue. Le montant total des soutiens financiers planifiés pour l'année 2020 s'élève à 110 millions de francs.

Dès le début du mois de mars 2020, la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus a exigé du département du développement économique (DDE) qu'il concentre ses activités sur le soutien financier aux entreprises genevoises et les aides à l'emploi local. Pour ce faire, et en vertu de la loi 12663 du 12 mars 2020, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a cautionné des crédits-relais, dès mars 2020. Elle a également octroyé des prêts directs, sans intérêts et selon des modalités pratiques allégées, pour pouvoir traiter dans l'urgence les importants besoins en liquidités des entreprises en difficulté, ainsi que des indépendant-e-s ayant atteint l'âge de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Au 31 décembre 2020, le montant des prêts directs versés s'est élevé à 22 millions de francs.

En complément, une aide spécifique aux jeunes entreprises développant des innovations (start-up), sous forme de prêts, a également été élaborée dans le cadre de la loi 12684 du 12 mai 2020 et mise sur pied à travers la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Les start-up étant l'un des principaux moteurs de l'innovation genevoise, cette aide vise à préserver leur savoir-faire principalement dans les domaines du développement durable et de la santé. Au 31 décembre 2020, un montant de prêts de plus de 3,3 millions de francs a été octroyé dont 1,1 million de francs par le canton et le solde par les fonds fédéraux.

Entre les mois de mars et de mai 2020, les cadres avec fonction dirigeante ont été placés par la Confédération sous le régime des réductions de l'horaire de travail (RHT), alors que les indépendant.e.s bénéficient d'allocations pour perte de gain (APG). Pour des raisons d'égalité de traitement, le DDE, sur la base de la loi 12685 du 12 mai 2020, a octroyé des RHT complémentaires aux cadres avec fonction dirigeante, totalisant plus de 3,3 millions de francs. Il a ensuite, sur la base de la loi 12801 du 29 octobre 2020 déployé des APG "cantonales" entre le 1er juin et le 16 septembre 2020, date à partir de laquelle la Confédération a fait basculer les cadres avec fonction dirigeante dans le régime APG, comme cela était déjà le cas pour les indépendant.e.s. Le montant prévu pour cette aide s'élève à 2,9 millions de francs.

Toujours en réponse au COVID-19, le DDE a initié un processus de numérisation accélérée des commerces et des restaurants genevois, en partenariat étroit avec les milieux professionnels concernés et pour un volume de soutien financier de plus de 300'000 francs. Cette intervention, immédiate et à grande échelle, a pris la forme d'un accès gratuit – et dans certains cas d'un abonnement d'un an – à différentes plateformes de livraison de plats à domicile, d'achats en ligne, ainsi que de précommandes de produits et de services.

Le 12 mars 2020, le DDE a mis en place une hotline dédiée aux entreprises genevoises. Cette ligne d'information directe a été adaptée le 2 novembre pour orienter encore plus efficacement les entrepreneurs.euses en difficulté et répondre aux nombreuses questions relatives aux aides financières disponibles.

En partenariat avec les milieux immobiliers (USPI Genève et CGI) et l'association de défense des locataires (Asloca GE), une opération a également été déployée pour permettre aux acteurs.trices économiques d'être totalement ou partiellement exonéré.e.s du paiement de leur loyer commercial. Ce programme a permis aux entreprises de dégager des liquidités pour les mois d'avril, de mai et de juin de 8,3 millions de francs (lois 12664 et 12678 du 12 mai 2020), puis pour les mois de novembre et de décembre 2020 de 9,3 millions de francs (loi 12826 du 27 novembre 2020).

En réponse aux fermetures d'entreprises, le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de mettre en place de multiples aides aux secteurs concernés, dont celui des établissements nocturnes. La prise en charge des frais fixes incompressibles

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

entre les mois d'août et de décembre 2020 (lois 12783 du 1^{er} octobre 2020 et 12825 du 27 novembre 2020) a représenté un montant total de 3,9 millions de francs d'indemnités versées.

De plus, pour la période située entre novembre et décembre, des soutiens supplémentaires ont pris la forme d'indemnités calculées sur la base des mètres carrés dévolus à l'accueil de la clientèle (lois 12833 du 27 novembre 2020 et 12864 du 29 janvier 2021) pour un montant d'environ 16,2 millions, ainsi qu'une participation aux charges patronales découlant de la RHT (loi 12824 du 27 novembre 2020) représentant environ 4,1 millions de francs.

Une aide aux commerces et aux activités de proximité qui avaient dû fermer, votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2020 (loi 12812) et dont le montant de soutien financier est prévu à hauteur de 7 millions de francs, a également été mise en œuvre.

Une procédure simplifiée a par ailleurs été organisée pour permettre le versement de manière accélérée de la première tranche d'aide financière destinée aux cas de rigueur économique, en vertu de la loi 12810 du 4 décembre 2020, et dont le montant des soutiens s'élève à 24,9 millions.

Par ailleurs, le DDE a initié le 23 juin la création d'une plateforme dédiée aux industries créatives (Creative Alps), afin que les secteurs artistiques, de l'audiovisuel et du jeu vidéo notamment puissent mieux interagir entre eux et bénéficier d'une visibilité nationale et internationale accrue. Il a également contribué au lancement de la Trust Valley, une structure intercantonale dédiée à la cybersécurité et à la confiance numérique, sur la base des compétences technologiques, scientifiques et en matière de coopération internationale réunies dans l'Arc lémanique.

Dans l'objectif de renforcer l'innovation ouverte et de stimuler l'intelligence collective, le DDE a également lancé, le 7 mai, en collaboration avec l'association Open Geneva, l'Université de Genève et la HES-SO, un Fonds d'innovation de crise et de résilience. Cette initiative a donné lieu à un hackathon numérique, à partir duquel ont été élaborés 10 projets liés notamment à la santé des PME genevoises, le futur des événements, l'employabilité à travers la dimension de la formation continue, le renforcement des circuits de valeurs locaux et l'optimisation du télétravail.

Finalement, le département a facilité la mise en relation des parties engagées dans la production locale de masques chirurgicaux entièrement transparents, dans le but de créer de nouveaux emplois à Genève et de commercialiser cette innovation sanitaire majeure d'ici à l'été 2021.

La crise sanitaire liée au coronavirus a également fortement influencé l'activité de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C). La fermeture des frontières et l'arrêt quasi complet du trafic aérien ont durement affecté le secteur du tourisme et annihilé toute perspective, à court terme et à moyen terme, d'une reprise du tourisme exogène, qui constitue environ 80% des nuitées sur le canton depuis 1990.

Les destinations urbaines sont davantage fragilisées par les effets de la pandémie, en raison de l'absence totale du tourisme d'affaires et de congrès, indépendamment de la catégorie et de la taille des établissements hôteliers. La crise a toutefois mis en évidence les nombreux emplois directs et indirects liés au tourisme.

Dans ce contexte difficile, l'action de la FGT&C doit s'articuler en tenant compte du contexte de la fermeture des frontières et de l'anxiété de la population par rapport aux voyages longue distance. Elle doit ainsi privilégier la promotion du tourisme indigène, davantage intéressé par les activités de loisirs.

Ainsi, le Conseil d'Etat a mis sur pied en collaboration avec la FGT&C, par le biais de la loi 12728 du 25 juin 2020, un programme d'impulsion à hauteur de 4,5 millions de francs, dans l'objectif de favoriser le développement d'une offre attractive pour le tourisme de loisirs. Ce programme a permis notamment de développer des *packages* mettant en valeur les piliers thématiques d'une offre destinée à favoriser ce segment d'activité répondant aux nouveaux besoins générés par la crise, notamment en termes de durabilité. Ce d'autant plus que la faible proportion de touristes confédérés visitant Genève jusqu'ici (environ 18% du total des nuitées en 2018) offre une marge de progression supérieure en comparaison aux autres cantons. Les actions de promotion identifiées dans le cadre de ce programme sont la mise en avant du terroir genevois, de l'art de vivre et des expériences sur la culture et la gastronomie ainsi que la promotion de la Genève internationale. En outre, un accent a également été mis sur la promotion du secteur de l'horlogerie et les métiers d'art afin de promouvoir le patrimoine horloger genevois. Ce programme avait également comme but la création et la remise de chèques tourisme, la création et la remise de chèques cafés-restaurants et bars, ainsi que le déploiement d'un label sanitaire.

Dans le but de renforcer les synergies entre les différents acteurs du dispositif de soutien aux entreprises et d'apporter une plus grande cohérence entre les entités dudit dispositif, le Grand Conseil a décidé, sur proposition du Conseil d'Etat, de transférer les activités de la Fondation Eclosion au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Ce transfert d'activité permettra, à budget constant, de consacrer une partie des moyens actuels au développement d'un nouvel axe de soutien au travers de prestations financières dédiées au financement

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

de l'innovation, tout en préservant le soutien aux start-up issues du domaine des sciences de la vie.

Finalement, bien que la situation d'urgence qui s'est déclarée en mars 2020 a conduit le Conseil d'Etat à allouer prioritairement les ressources du DDE à la gestion de la crise économique engendrée par le COVID-19, le processus de simplifications administratives pour les activités ordinaires des entreprises s'est maintenu. Le Conseil d'Etat a publié, le 20 septembre 2020, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes (FER Genève), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) ainsi que la Banque cantonale de Genève (BCGE), une réédition du guide du créateur d'entreprise, qui intègre notamment l'ensemble des nouveautés juridiques, réglementaires et fiscales en lien avec la création d'entreprise.

Affaires européennes, régionales et fédérales

En cette année marquée par la crise de COVID-19, le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) a soutenu le Conseil d'Etat dans le cadre des échanges avec les autorités fédérales et françaises, intensifiés pour faire face aux effets des mesures sanitaires drastiques décidées de part et d'autre de la frontière. Les liens avec les parlementaires fédéraux, les interventions au sein des conférences intercantionales ainsi que les contacts au travers des organismes transfrontaliers (Comité régional franco-genevois, Grand-Genève ou Conseil du Léman), ont permis d'anticiper, atténuer et accompagner au mieux les décisions nationales parfois difficiles pour une agglomération transfrontalière et internationale comme Genève.

Au niveau fédéral, le SAEF a activement défendu les intérêts du canton dans le cadre des nouvelles réglementations et mesures d'urgence liées à la pandémie au niveau sanitaire, économique, mobilité, formation, etc. D'importants dossiers fédéraux pour Genève ont pu par ailleurs être clos favorablement en 2020. Parmi ceux-ci figurent la limitation du nombre de cabinets médicaux (admission des fournisseurs de soin), la nouvelle prestation transitoire pour les chômeurs et chômeuses âgé-e-s, financée intégralement par la Confédération, la nouvelle loi CO2 qui favorise la rénovation des bâtiments et la géothermie ainsi qu'une sécurisation accrue du transport de chlore par train. La délicate question de la répartition des charges entre Confédération et cantons, susceptible d'orienter la prochaine version de la péréquation financière, a fait l'objet d'une veille particulière à Genève en tant que canton contributeur, qu'il s'agira de poursuivre en 2021.

En charge du suivi du dossier européen, le SAEF a piloté l'élaboration et la communication de la position du Conseil d'Etat contre l'initiative dite "de limitation", qui a été nettement refusée le 27 septembre 2020 à l'échelle cantonale et fédérale.

Dans le domaine transfrontalier, le Grand Genève a activement poursuivi les travaux d'élaboration du projet d'agglomération de quatrième génération, de façon à pouvoir le déposer à Berne en juin 2021. Les critères de choix des mesures susceptibles d'être cofinancées par la Confédération ont été fixés par les partenaires du Grand Genève, ce qui devrait garantir une quatrième édition du projet d'agglomération cohérente et resserrée autour de projets structurants.

La loi cantonale visant à financer les mesures du projet d'agglomération de troisième génération, portant sur près de 250 millions de francs, a été approuvée par le Grand Conseil.

Affaires internationales

En cette année 2020 peu commune et marquée par la pandémie de COVID-19, Genève a assumé, plus que jamais, cette « responsabilité particulière à l'égard du monde » évoquée dans le plan de législature 2018-2023, en hébergeant de nombreux acteurs internationaux qui jouent un rôle dans la gestion de la crise sanitaire et de ses effets dans le monde. La COVID-19 a eu des conséquences considérables sur les activités de la Genève internationale et le canton, en collaboration avec la Confédération, a œuvré pour maintenir ses prestations et des conditions d'accueil adéquates. Les mesures sanitaires ont également provoqué une forte baisse de l'activité confédératrice et de l'afflux de délégués, impactant ainsi tous les services liés. Le canton s'est engagé, via la FIPOL et la Mission suisse, dans une réflexion sur l'avenir des conférences.

Le travail des organisations non gouvernementales (ONG) a été perturbé à Genève et dans les pays où elles sont actives, et est soumis à de nombreuses incertitudes en matière de financements. Au 31 décembre 2020, le canton soutenait le loyer de 7 ONG (+3 en 2020). Il a aussi renouvelé son partenariat avec le Centre d'accueil de la Genève internationale dont le service ONG a été renforcé.

Le canton a tenu à assurer son soutien aux ONG partenaires, en faisant notamment preuve de flexibilité dans l'octroi des financements de la solidarité internationale afin qu'elles puissent adapter leur travail sur le terrain aux conditions incertaines. 5 projets destinés à lutter contre la pandémie dans les pays du Sud ont spécifiquement été soutenus,

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

capitalisant sur les compétences dans le domaine de la santé des organisations basées à Genève. 95 projets ont été soutenus, dont 61 nouveaux et 34 déjà engagés en 2019, pour un total de 7,2 millions. Le soutien aux principaux partenaires (CICR et Médecins sans frontières) s'est poursuivi comme prévu et un nouveau projet de loi (PL 12754), ainsi qu'un contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération pour la période 2021-24, a été déposé. 2021 marquera les 20 ans de la loi sur le financement de la solidarité internationale.

Les projets de construction des organisations internationales, soutenus par le canton à hauteur de 117,6 millions, se sont poursuivis malgré les retards liés à l'arrêt temporaire des chantiers. Le projet de loi (PL 12750) octroyant un prêt à l'UIT pour la transformation de son site (42,4 millions) a été déposé. Le projet Trembley de la Fondation Terra et Casa, avec 93 logements destinés aux internationaux, a été livré comme prévu dans le courant de l'automne. En termes d'aménagement, l'étude sur le périmètre du Jardin des Nations a été lancée en collaboration avec l'office de l'urbanisme et les communes concernées. Cet exercice conjoint, qui se poursuivra pendant toute l'année 2021 permettra de créer une vision cohérente pour le développement de ce périmètre.

Alors que 2020 marquait le centième anniversaire de l'installation de la Société des Nations à Genève, le Conseil d'Etat n'a pu exprimer sa reconnaissance par un cadeau à l'ONU, ainsi qu'il prévoyait de le faire, en raison des conditions sanitaires. Le canton a toutefois poursuivi ses efforts pour renforcer les atouts de la Genève internationale, en accompagnant des projets innovants, notamment dans le domaine des villes (Geneva Cities Hub) ou de la science (Geneva Science and Diplomacy Anticipator). Par ailleurs, avec le lancement de Geneva Solutions, le canton a développé la couverture journalistique de la Genève internationale. Il a aussi maintenu son soutien au Club suisse de la presse et consolidé son site internet d'information « geneve-int.ch ».

Finalement, le canton a renforcé l'implication de la Genève internationale dans les initiatives lancées par le canton, dont la démarche GE 2050 et la préparation du plan climat.

Autres projets d'importance stratégique

Affaires européennes, régionales et fédérales

Le projet franco-valdo-genevois PACTE, qui vise à mettre en priorité de l'agenda et des travaux du Grand Genève la transition écologique, de manière visible et concrète, a été déposé au printemps 2020 en vue de bénéficier d'un important financement par le programme de coopération transfrontalière Interreg V. Parallèlement ont débuté les nombreux projets des partenaires sur cette thématique stratégique, sur leur territoire respectif.

Les partenaires du Grand Genève ont enfin confirmé l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique qui auront lieu en janvier 2022. Après 2018, cet événement se déroulera pour la deuxième fois dans la région et fournira une vitrine aux partenaires de l'agglomération pour mettre en avant leurs avancées en matière de transition énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration du programme INTERREG VI France-Suisse, le SAEF a coordonné la position de Genève, en proposant avec succès aux partenaires franco-suisse d'orienter le programme vers une trajectoire de transition écologique, le développement d'une économie innovante et la promotion de mobilités transfrontalières durables.

Le Conseil du Léman a organisé une convention d'affaires en octobre sur les industries de machines-outils, particulièrement bienvenue dans le contexte économique tendu par la crise de COVID-19. Il a également lancé un vaste projet touristique innovant autour du Léman, qui doit être cofinancé par le programme Interreg.

Le démarrage des travaux de rénovation du Téléphérique du Salève a dû être décalé d'un an en raison de la pandémie. Ils devraient être lancés à la fin août 2021. Des financements publics et privés ont été obtenus de part et d'autre de la frontière pour ce projet de rénovation.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel (-0,2 million)

La variation sur les charges de personnel provient d'une économie réalisée en raison de vacances de postes durant l'année repourvus sur l'année 2021.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0,3 million)

Ces charges présentent un non dépensé dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importantes en raison de l'annulation d'une grande partie des événements prévus.

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

36 Charges de transferts (+ 85 millions)

Cet écart s'explique principalement par les mesures liées à la COVID-19 (+84,6 millions), soit :

- 24,9 millions pour les indemnisations des cas de rigueurs selon la loi 12810;
- 16,3 millions pour les indemnisations au secteur restauration et débit de boissons selon les lois 12833 et 12864;
- 9,3 millions pour les indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux pour les mois de novembre et décembre selon la loi 12826;
- 7 millions pour les indemnisations en faveur des commerces et activités de proximité selon la loi 12812;
- 4,8 millions pour les indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux pour les loyers inférieurs à 3'500 francs et pour les mois de mars et avril selon la loi 12678;
- 4,5 millions pour le soutien au secteur du tourisme selon la loi 12728;
- 4,1 millions pour les indemnisations relatives aux charges sociales pour les mois de novembre et décembre selon la loi 12824;
- 3,9 millions pour les indemnisations en faveur des établissements nocturnes pour la période d'août à décembre selon les lois 12783 et 12825;
- 3,5 millions pour les indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux pour les loyers supérieurs à 3'500 francs et pour les mois de mars, avril et mai selon la loi 12664;
- 3,3 millions pour les indemnisations complémentaires aux RHT pour les cadres avec fonction dirigeante selon la loi 12685;
- 3 millions pour les indemnisations des cadres avec fonction dirigeante pour la période de juin à septembre selon la loi 12801

Il s'explique également par la constitution d'une provision à hauteur d'environ 1,2 million pour couvrir les risques des prêts octroyés pour les start-up par le biais de la FONGIT conformément à la loi 12684 du 12 mai 2020 sur l'aide financière extraordinaire de l'Etat aux jeunes entreprises développant des innovations (start-up) dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19).

En parallèle un non dépensé d'environ 650'000 francs provient principalement des subventions en lien avec la Genève internationale et la solidarité internationale (aide aux pays en voie de développement, aide aux missions des pays les moins avancés, location auprès de tiers pour ONG, fonds de lutte contre la drogue). L'écart correspond principalement aux projets qui n'ont pu être réalisés en raison de la pandémie, dont le soutien à des événements et à la venue de délégués à Genève.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	177	180	179	180	2023
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	182'003	210'000	207'147	200'000	2023
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	31'343	29'000	30'848	29'000	2023
1.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières	Efficacité	152,9 mios	200 mios	285,7 mios	1,4 mrd	2023

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	22%	10%	37%	70%	2023
1.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	94%	90%	82%	100%	2023
2. Impliquer chaque département dans la réalisation d'un projet de coopération internationale						
2.1 Nombre de départements ayant réalisé un projet de coopération internationale	Efficacité	3	4		6	2023
3. Garantir et assurer le processus d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
3.1 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficacité	85%	>80%	81%	>80%	2023
4. Maintenir l'environnement comme domaine d'intervention prioritaire						
4.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	17%	13%	11%	13%	2023
5. Mettre en valeur la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève au travers d'activités de communication et de sensibilisation						
5.1 Nombre d'actions de communication de la part du service de solidarité internationale	Efficacité	5	26		26	2023
6. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
6.1 Nombre de missions financées	Efficacité	42	42	42	45	2023
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
7.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	75%	85%		100%	2024
7.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	5%	15%		100%	2026
7.3 Pourcentage de contribution fédérale reçues pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	3%	1,5%		100%	2028
8. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (art 5, al. 2 litt a LDévEco)						
8.1 Nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	7	40	35	40	2023
9. Inciter les entreprises extérieures à s'implanter sur le canton (art 5, al. 2 litt c LDévEco)						
9.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	21	30	19	20	2023

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
9.2 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGBa	Efficacité	69	100	186	150	2023
10. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)						
10.1 Nombre de participants aux conférences et événements (co-) organisés par la DG DERI	Efficacité	825	900		900	2023
11. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
11.1 Taux d'occupation	Efficacité	97,26 %	97 %	95,5 %	97,5 %	2023
12. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
12.1 Taux d'occupation	Efficacité	17,4 %	52 %	53 %	45 %	2023
13. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
13.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	85 mios	390 mios	362 mios	350 mios	2023
14. Veiller à l'application de la loi par les communes						
14.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2023
15. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
15.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	9	50		50	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur mesure l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateurs 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de mesurer l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, le but est d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Indicateur 1.4 et 1.5 : ces indicateurs mesurent le volume des investissements (en francs et en surface) relatifs à l'ensemble des projets de construction et de rénovation relevant de la Genève internationale pour des projets d'envergure, qu'il s'agisse des organisations internationales, des ONG, des missions permanentes et des fondations immobilières. En raison de la difficulté à récolter ces informations de manière fiable et systématique, les montants des investissements immobiliers des ONG et missions permanentes n'ont pas pu être inclus dans les comptes 2020.

Indicateur 2.1 : cet indicateur a été introduit pour le budget 2020. Il permet de mesurer l'objectif figurant dans le programme de législature qui vise à ce que chaque département élabore son propre projet de coopération afin de renforcer l'action du canton au plan de la solidarité internationale. En 2020, 3 départements ont élaboré un total de 3 projets.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure la proportion de demandes de financement préavisées positivement par le Service de la solidarité internationale (SSI) par rapport à l'ensemble des demandes reçues.

Indicateur 4.1 : un montant de 1'000'000 francs est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des pays les moins avancés (PMA).

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

Indicateur 5.1 : cet indicateur fait référence à toutes les actions entreprises par le service pour mettre en valeur la politique du canton en matière de solidarité internationale (événements publics organisés par le service, prise de parole dans des événements extérieurs, actualités sur le site internet, etc.). En raison de la pandémie, la majorité des actions de communication publique n'ont pu être réalisées.

Indicateur 6.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1 (nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève) et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateurs 7.1, 7.2 et 7.3 : ces indicateurs ont été reformulés de manière à calculer le pourcentage de subvention fédérale provenant du fonds d'infrastructure FORTA consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.



A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité

Département responsable : CHA (avec DF)

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	16'186'671	-553'798	-3.3%	16'740'469	15'754'303
30 Charges de personnel	10'981'144	-257'335	-2.3%	11'238'479	10'796'173
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	783'819	-293'988	-27.3%	1'077'807	868'518
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'006	121	3.1%	3'885	3'183
36 Charges de transfert	4'417'246	-3'052	-0.1%	4'420'298	4'086'129
39 Facturations internes	456	456	-	0	300
REVENUS	721'455	99'549	16.0%	621'906	834'914
42 Taxes et redevances	570'267	89'461	18.6%	480'806	630'785
43 Revenus divers	33'312	2'212	7.1%	31'100	36'279
46 Revenus de transferts	117'876	7'876	7.2%	110'000	167'850
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'465'216	653'347	-4.1%	-16'118'563	-14'919'389
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-407'084</i>	<i>-28'114</i>	<i>7.4%</i>	<i>-378'970</i>	<i>-391'985</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'123'841</i>	<i>-220'183</i>	<i>5.6%</i>	<i>-3'903'658</i>	<i>-2'587'506</i>
COÛT COMPLET	-19'996'141	405'050	-2.0%	-20'401'191	-17'898'880

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	61.85	-4.05	-6.15%	65.90	62.65
<i>ETP fixes</i>	<i>58.95</i>	<i>-3.35</i>	<i>-5.38%</i>	<i>62.30</i>	<i>59.95</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.40</i>	<i>-0.70</i>	<i>-63.64%</i>	<i>1.10</i>	<i>0.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.50</i>	<i>2.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- l'assurance de la protection de la personnalité à l'Etat par le groupe de confiance;
- la promotion de l'égalité et la prévention des violences;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques;
- la médiation administrative.

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome, rattachée administrativement au Conseil d'Etat, qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Le SAI est par ailleurs à la disposition des entités contrôlées en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, d'informatique, de normes comptables et de finance.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich).

Le Groupe de confiance (GDC), rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat, a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.02 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève
- A05.04 Promotion de l'égalité et prévention des violences
- A05.05 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- A05.06 Médiation administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Audit interne

Le service d'audit interne (SAI) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la Constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la LServ, le SAI est autonome et indépendant.

Il coordonne son activité avec la Cour des comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

Pendant l'année 2020, le service d'audit interne a remis 42 rapports, répartis dans les catégories suivantes : Gestion (25), Informatique (10), Financier (5), Mandat (1), Autre (1). Les rapports ont concerné les entités suivantes: Service (25), Entité de droit privé (12), Entité de droit public (4), Autre (1).

Le SAI a procédé à :

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- des audits des systèmes de gestion. Les contrôles ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, l'organisation des projets de construction, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la disponibilité et la sécurité des applications, la qualité des données et la gestion des systèmes d'information;

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

- des audits sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure économicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI procède également au suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2020 plus de 200 suivis.

Par ailleurs, le SAI intervient en tant que formateur à l'Etat, dans les institutions professionnelles de l'audit ou dans les hautes écoles. Il participe également à de nombreuses conférences organisées par le métier.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2020, les préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la LIPAD.

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (408 au total, soit 197 conseils aux institutions, 180 aux particuliers, 31 aux médias), en mettant sur pied des actions de sensibilisation (7 présentations sur demande, 4 bulletins d'information et 2 articles de doctrine) et en rendant visite à 20 institutions publiques soumises à la loi. La situation sanitaire a en revanche empêché la mise sur pied de leurs habituelles actions de formation (3 par année).

Si les 169 institutions publiques soumises à la LIPAD ont satisfait à leur devoir de déclaration, les préposés ont continué à insister auprès des entités publiques sur la nécessité pour ces dernières de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue. En 2020, 75 nouveaux fichiers annoncés ont été traités par l'autorité; environ 166 traitements ont été effectués dans la base de données (mise à jour dans le catalogue de fichiers).

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré, lors de plusieurs journées, la formation des apprenti-e-s et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

De surcroît, en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- la communication de données personnelles par les institutions publiques soumises à la LIPAD;
- la jurisprudence relative aux art. 25 et 26 LIPAD;
- Un aide-mémoire pour les responsables LIPAD – Rôle des responsables LIPAD et éventuelles directives d'application LIPAD.

Par ailleurs, les préposés ont rendu les avis, préavis et recommandations requis par la LIPAD, sans compter les contrôles relatifs au système d'information Schengen, les collectes (en lien avec l'article 56 alinéa 3 lettre b LIPAD), les participations à la procédure (dans le cadre de l'application de la loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs), les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons ou encore la préparation des séances de la commission consultative.

Enfin, après l'élaboration d'une bande dessinée expliquant la LIPAD, les préposés ont poursuivi la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi.

Assurance de la protection de la personnalité

Malgré la situation sanitaire qui a impliqué par périodes la suspension de prestations en présentiel, le nombre de nouvelles situations est resté stable en 2020. Les nouvelles situations ont concerné pour 64% l'administration cantonale et pour 36% les établissements publics affiliés (respectivement 57% et 43% en 2019). La participation financière de l'ensemble des établissements affiliés couvre 30% des charges au budget du GDC.

Le groupe de confiance a participé au groupe de travail chargé de réaliser un e-learning de prévention en matière de

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

harcèlement sexuel, cet outil ayant été diffusé en novembre 2020 à l'ensemble du personnel de l'Etat.

Le groupe de confiance a continué ses actions de prévention à travers notamment la diffusion de lettres d'information. Certaines formations ont été annulées par le service de formation en raison de la situation sanitaire, d'autres ont été effectuées et adaptées à une présentation en visioconférence.

Le projet de loi sur les lanceurs d'alertes ayant été à l'étude en commission législative du Grand Conseil en 2020, le GDC n'a pas entamé sa mise en œuvre. Il s'agira d'un travail important pour 2021.

Promotion de l'égalité et prévention des violences

Pendant l'année 2020, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a poursuivi et développé de nombreux projets. En particulier :

- la promotion de l'égalité dans les petites et moyennes entreprises genevoises, par la poursuite et la clôture du projet pilote de prévention du harcèlement sexuel et psychologique au sein de celles-ci, *PME Action* +. Après avoir permis l'accompagnement gratuit et personnalisé de 48 PME, ce projet a été clôturé par une matinée de conférences le 15 décembre, filmées et retransmises. En novembre, un kit de prévention du harcèlement sexuel au travail, dont la réalisation a été pilotée au niveau suisse par le BPEV, a également été présenté et diffusé. Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet de la modification de la loi sur l'égalité (LEg), obligeant les entreprises employant au moins 100 personnes à effectuer une analyse de l'égalité salariale, un flyer d'information a été publié par le BPEV à leur intention;
- la poursuite de campagnes de sensibilisation et d'information concernant les violences domestiques. En particulier, suite à la pandémie de Covid-19 et aux mesures de confinement partiel mises en place, des campagnes d'informations spécifiques ont été réalisées et largement diffusées sur les réseaux sociaux et le site de l'Etat de Genève et une affiche de prévention rappelant les aides disponibles a été produite et diffusée dans les lieux ouverts au public. Dans ce contexte, un renforcement du dispositif d'hébergement, avec le soutien de ORCA (Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle), et un monitoring avec le réseau de prise en charge, ont également été mis en place et pilotés par le BPEV. Enfin, le document *La violence domestique en chiffres, année 2019*, issu de l'observatoire genevois des violences domestiques, a été publié;
- la poursuite de la mise en œuvre de deux plans d'actions cantonaux: le plan d'action destiné à promouvoir une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les filières MINT (mathématique, informatique, sciences naturelles et technique), avec notamment la publication et diffusion du dernier volume du matériel pédagogique *L'Ecole de l'égalité*, réalisé avec les bureaux de l'égalité de Suisse romande, et le plan d'action visant à promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale;
- la poursuite et la fin des travaux en lien avec le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG), dont le texte a été adopté par le Conseil d'Etat le 16 décembre et transmis au Grand Conseil.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2020, l'OCSTAT a diffusé une vingtaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 140 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. Afin de mettre en perspective la crise provoquée par la pandémie, l'OCSTAT a mis en ligne une série de graphiques commentés remontant à 1970. L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses : « Le travail à temps partiel dans le canton de Genève : comparaison entre femmes et hommes » ; « Transactions immobilières dans le canton de Genève de 1990 à 2017 » ; « La santé des Genevois en 2017 et comparaison depuis 1992 ». Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) a élaboré deux fiches : « Marché du travail, emploi et population active », « Impact de la pandémie de coronavirus sur le territoire franco-valdo-genevois ». L'OST a aussi diffusé une série de cartes présentant les indicateurs clés par commune de l'Espace transfrontalier genevois.

Les principaux projets mentionnés pour 2020 étaient :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires. Cette collaboration a été formalisée dans le règlement relatif à la mise en œuvre de la législation fédérale sur le registre fédéral des bâtiments et des logements (RRegBL - B 4 40.03). Pluriannuelle, la révision du RegBL est encore en cours;
- l'appariement des données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source) avec les données de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) est en phase d'achèvement. La base de données qui en résultera permettra de définir le profil des personnes qui arrivent dans le canton de Genève ou le quittent, sous l'angle des revenus;
- faute de ressources disponibles, la mise sur pied d'un compte de la santé pour le canton de Genève n'a pas pu

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

aboutir en 2020. Les travaux se poursuivront en 2021;

- en collaboration avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN), l'OCSTAT a revu l'éventail des informations figurant actuellement sur le site Statistique Genève (résultats, méthodologie). Dans le cadre de la mise sur pied d'une statistique des énergies renouvelables, les indicateurs ont été élaborés par l'OCEN. Certains doivent encore être finalisés. Les aspects méthodologiques sont désormais réglés.

Médiation administrative

L'année 2020 devait constituer un premier exercice complet, alors que l'année précédente était basée sur 10 mois d'activité, le BMA ayant ouvert le 1^{er} mars 2019. La crise sanitaire a impacté le fonctionnement du service durant les trois mois de semi-confinement (mars-mai). Parallèlement, les demandes citoyennes ont diminué durant cette même période. Malgré cela, les sollicitations ont presque doublé en 2020 grâce au maintien du plan de communication prévu auprès du public et des administrations, et bien que certaines séances de présentation aient été annulées ou reportées à 2021 en raison de la situation sanitaire, expliquant une légère baisse de l'objectif 2.2. (22% pour une cible à 25%).

Le BMA confirme ainsi sa visibilité grandissante auprès du public et des administrations. La communication a cependant continué à être ciblée, compte tenu des ressources humaines limitées du BMA (1.5 ETP) qui n'ont pas pu être augmentées en 2020 mais qui l'ont été dans le cadre du budget 2021 à raison de 0,3 ETP supplémentaire pour renforcer le soutien administratif.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel (-0,3 million)

Le non dépensé provient essentiellement de vacances de postes observées durant l'année.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0,3 million)

Le non dépensé provient des rubriques de prestations de services et honoraires dans les différents services composant ce programme ainsi que de projets financés par la Confédération au BPEV inférieurs à ce qui avait été budgétisé.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	95%	85%	95%	85%	2024
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	25	20	28	20	2023
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	166	50	333	50	2023
2.3 Pourcentage d'institutions publiques ayant déclaré des fichiers des données personnelles dans le catalogue	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Qualité	4	4	4	4	2023
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Qualité	3	3	3	3	2023
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	21	20	2023
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	72%	70%	77%	70%	2023
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	90%	85%	88%	85%	2023
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	33	35	51	35	2023
5.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
5.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	4	3	3	3	2023
6. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
6.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	5,3%	5%	5.3%	3%	2024
6.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	38,8%	40%	38.2%	45%	2024
6.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	34%	36%	33.5%	37%	2024
6.4 Pourcentage de filles inscrites dans les filières MINT (Mathématique, Informatique, Sciences naturelles et Technique) en dernière année en centre de formation professionnelle (Construction / Nature et Environnement / Technique)	Efficacité	10.0%	7%	9.4%	12%	2024
7. Améliorer la lutte contre la violence domestique (BPEV)						
7.1 Nombre de personnes prises en charge par l'une des institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	6'353	6500 (+/-10%)	6082	6'700	2024
8. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
8.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	96%	95%	97%	95%	2024
9. Répondre aux sollicitations des administrés avec célérité (BMA)						
9.1 Taux de sollicitation pour lequel un premier entretien est proposé dans un délai inférieur ou égal à 7 jours	Efficacité	97%	80%	80%	75%	2023

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
10. Renforcer la visibilité du bureau de médiation administrative (BMA) auprès du public et des administrations						
10.1 Nombre d'opérations de communication auprès du public	Efficacité	5	5	5	5	2023
10.2 Pourcentage d'entités ayant été approchées par le BMA en regard du nombre total d'entités faisant partie de son champ d'application	Efficacité	22%	25%	25%	50%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : le taux de satisfaction des récipiendaires des rapports (Conseil d'Etat, Commissions parlementaires et audités) est élevé et atteint l'objectif fixé.

Indicateur 2.1 : le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyen-ne-s et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 5.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 5.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

Indicateur 6.1 : l'écart salarial est calculé par l'OCSTAT et se base sur l'enquête suisse sur la structure des salaires (source Office fédéral de la statistique). Il s'agit de l'écart entre le salaire mensuel brut médian des femmes et le salaire mensuel brut médian des hommes. Le chiffre de 5,3 % de 2020 correspond aux dernières données disponibles et porte sur l'année 2016.

Indicateur 6.2 : cet indicateur permet de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 6.3 : cet indicateur compile le nombre de femmes élues au Grand Conseil avec celui des élues aux conseils municipaux et tient compte des départs.

Indicateur 6.4 : cet indicateur se base sur les dernières données disponibles de l'année scolaire 2019-2020 (source : SRED service de la recherche en éducation).

Indicateur 7.1 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteures de violences domestiques, prises en charge par au moins l'une des institutions membres de l'observatoire genevois des violences domestiques. Il est en lien avec les différentes mesures d'information et sensibilisation du grand public et des personnes concernées.

Indicateur 8.1 : l'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95%, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

Indicateur 9.1 : il s'agit pour le BMA de répondre dans la majorité des cas de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum.

Indicateur 10.1 : les opérations de communication peuvent prendre diverses formes, tels que flyers, conférences de presse, apparitions dans les médias, etc. afin de toucher un public aussi large que possible.

Indicateur 10.2 : cette présentation sera échelonnée sur un horizon temps de 2 à 3 ans afin de pouvoir faire connaître le BMA à l'ensemble des entités faisant partie du champ d'application de l'article 2 de la loi B 1 40. Il est important de préciser que le champ d'application couvre plus de 160 entités distinctes mais avec de très grandes variabilité de taille, allant de quelques employés à plusieurs milliers. La cible pour l'année 2020 (25%) représente les 40 plus grandes entités.

A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	5'050'275	-639'621	-11.2%	5'689'896	5'438'420
30 Charges de personnel	4'846'534	-530'930	-9.9%	5'377'464	5'178'630
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	139'205	-114'705	-45.2%	253'910	208'659
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'890	6'014	40.4%	14'876	13'876
34 Charges financières	43'646	0	0.0%	43'646	37'255
REVENUS	62'839	8'901	16.5%	53'938	98'909
42 Taxes et redevances	62'745	8'807	16.3%	53'938	98'826
43 Revenus divers	93	93	-	-	83
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'987'436	648'522	-11.5%	-5'635'958	-5'339'511
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-352'280</i>	<i>-71'292</i>	<i>25.4%</i>	<i>-280'988</i>	<i>-336'563</i>
COÛT COMPLET	-5'339'716	577'230	-9.8%	-5'916'946	-5'676'074

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.10	-1.45	-6.43%	22.55	22.25
ETP fixes	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00
ETP auxiliaires	18.10	-1.45	-7.42%	19.55	19.25

Descriptif du programme

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst.).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations émises dans un rapport d'audit ou d'évaluation et qui sont passés du statut "ouvert" à "fermé".
7. La révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève depuis l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a certes connu une activité moins soutenue que les années précédentes, en raison notamment de la crise sanitaire du Covid-19 ; cependant, avec 61 objets traités, elle dépasse tout de même l'objectif de 50 fixé à long terme.

Chiffres-clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 178 nouveaux dossiers durant l'année civile 2020. Parmi ces dossiers, 176 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens et 2 à la demande d'autorités.

Durant cette période, la Cour a publié 5 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 55 examens et traité 1 consultation en tant que pôle de compétence, dont 12 ont été publiés sur son site internet. À cela s'ajoute le rapport annuel 2019/2020 comportant le suivi de 36 rapports d'audit et d'évaluation publiés depuis le 1er juillet 2017 et dont les recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en oeuvre avant le 30 juin 2020.

En matière de publication sur le site internet, les rapports ont été téléchargés en moyenne 235 fois, les examens et consultations en moyenne 85 fois et le rapport annuel à 141 reprises. Par ailleurs, 3811 vues ont été recensées concernant les vidéos mises en ligne en lien avec les rapports de la Cour des comptes, sachant que les vidéos sur des rapports publiés en 2020 ont été visionnées chacune en moyenne 142 fois.

A06 Cour des comptes (suite)

Explication des écarts par rapport au budget 2020

Nature 30 : écart - 530'930 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- - 21 KF en raison d'un moindre appel aux magistrats suppléants au cours de l'année écoulée.
- - 396 KF de rémunération salariale brute en raison surtout de diminutions de taux d'activité, de vacances dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant une partie de l'année et au fait que certaines de ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées). Par ailleurs, l'atteinte des objectifs annuels (51 %) s'est établie en dessous de la cible budgétaire fixée (80 %), impactant d'autant les éléments de rémunération variables versés aux collaboratrices et collaborateurs en fin d'année.
- - 43 KF de charges sociales qui est directement induit de la variation précédente sur la rémunération salariale brute.
- - 24 KF en raison d'un écart d'estimation sur la variation de la provision pour vacances non prises des collaboratrices et collaborateurs de la Cour.
- - 27 KF en raison de la variation de l'estimation de la provision de prévoyance des magistrats titulaires.

Nature 31 : écart - 114'705 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2020, les équipes ont notamment moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, il y a eu moins de frais liés à des déplacements hors canton (pour assister à des formations, des séminaires ou dans le cadre de traitement de dossiers/missions).

Nature 42 : écart + 8'807 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est principalement dû à la perception d'un montant supérieur à celui budgété en ce qui concerne les indemnités des assurances relativement à des absences pour la protection civile de collaborateurs.

Ventilation des comptes 2020 par "unité"

Les comptes 2020 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FIPOI) :

	Audit	Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS					
30 - Charges de personnel	2'277'602	798'609	787'479	125'179	3'988'869
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'260	4'726	34'292	4'777	51'054
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-1'291	-493	-10'544	-	-12'328
43 - Revenus divers	-	-	-	-	-
Total résultat direct	2'283'570	802'842	811'227	129'956	4'027'595
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS					
30 - Charges de personnel	418'175	186'329	217'785	35'376	857'665
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	42'980	19'151	22'384	3'636	88'151

A06 Cour des comptes (suite)

	Audit	Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
33 - Amortissements du patrimoine administratif	10'186	4'538	5'305	862	20'890
34 - Charges financières	21'281	9'482	11'083	1'800	43'646
42 - Taxes et redevances	-24'581	-10'953	-12'802	-2'080	-50'416
43 - Revenus divers	-45	-20	-24	-4	-93
Total résultats direct et indirect	2'751'564	1'011'369	1'054'958	169'547	4'987'437
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	171'762	76'533	89'454	14'531	352'280
COÛT COMPLET	2'923'327	1'087'902	1'144'412	184'077	5'339'717

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adaptés aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refectations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	235	270	255	270	2021
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	61	50	72	50	2021
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	0.5	4	11	4	2021

A06 Cour des comptes (suite)

Commentaires

1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année : le réel s'établit en dessous de la cible à long terme, principalement en raison du dernier rapport publié le 17 décembre 2020 et qui est donc resté en ligne très peu de jours sur l'année civile 2020. Sans ce dernier rapport, la moyenne est de 282.

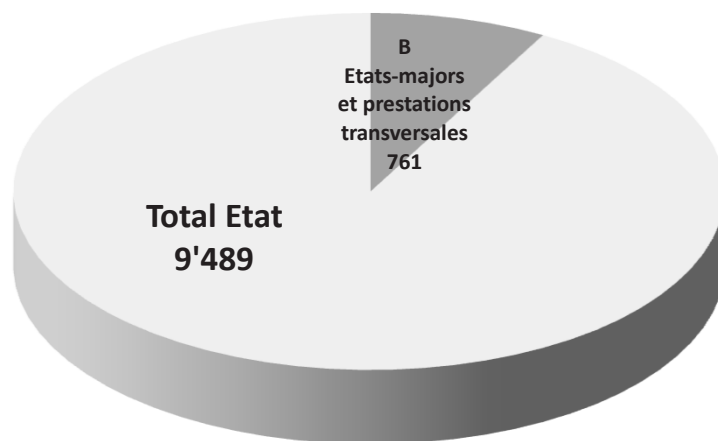
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations) : bien que moindre par rapport aux années précédentes, en raison surtout de la crise sanitaire Covid-19, le nombre traité reste supérieur à la cible budgétaire.

3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F) : peu d'économies proposées sur l'année 2020, à mettre en lien avec le nombre réduit de 5 rapports émis au cours de l'année civile ainsi que du type de travaux réalisés dans le cadre des missions (par exemple, audit de gouvernance ou évaluation d'une politique publique).

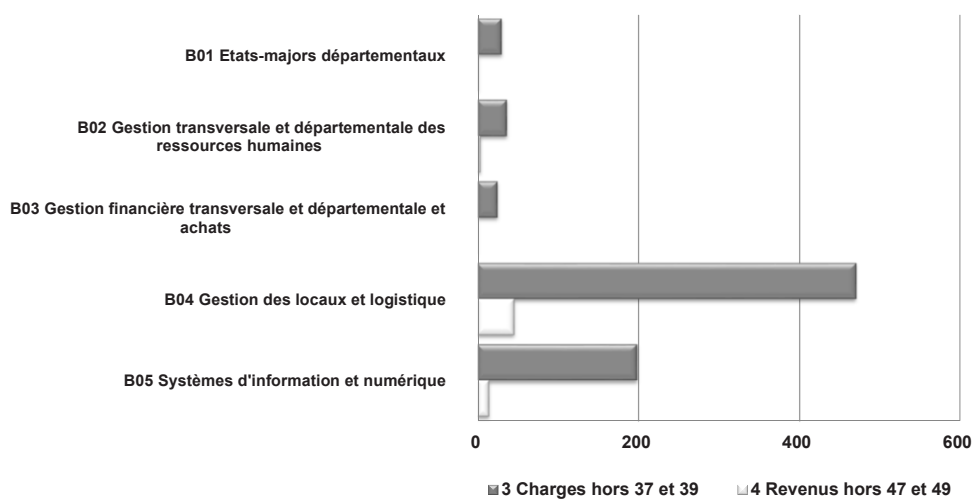


B Etats-majors et prestations

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

La stratégie en matière de ressources humaines "Travailler autrement" a été validée par le Conseil d'Etat en septembre 2020, venant ainsi concrétiser l'objectif fixé dans le programme de législature qui vise à transformer la politique des ressources humaines de l'Etat. Le Conseil d'Etat a ainsi souhaité donner une impulsion vers un changement de culture, créer un cadre de référence commun à l'administration et fixer des objectifs qu'il s'agira de décliner au sein des divers métiers et entités.

La crise sanitaire a contraint le canton à déployer des moyens exceptionnels afin d'assurer la sécurité des usagers de ses locaux et proposer un site d'accueil pour la cellule COVID de la direction générale de la santé (DGS). Dans des conditions de travail dématérialisées toutes particulières, des projets phares ont connu des évolutions importantes : la démolition des anciennes infrastructures militaires des Vernets a débuté pour permettre la construction d'un ambitieux programme de logements et les travaux préparatoires sur le périmètre de la pointe nord du PAV ont commencé en vue d'accueillir un premier lot de services de l'administration cantonale en 2023.

En ce qui concerne les investissements, l'effort de rénovation et d'assainissement du patrimoine bâti s'est poursuivi à un rythme soutenu et les premières études ont été lancées dans le cadre de la mise en conformité des embrasures. Des travaux d'optimisations énergétiques ont par ailleurs été menés sur divers bâtiments. Le centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville a été livré tandis que les travaux de l'Hôtel des archives ont démarré. Les études se poursuivent pour le cycle d'orientation du Renard, le bâtiment de la Haute école de santé et pour la rénovation de l'Hôpital de Loëx.

En sus du nombre considérable de services numériques fournis au dispositif de gestion de crise, ORCA, ainsi qu'à l'administration cantonale, afin que celle-ci puisse fonctionner à plein régime durant la pandémie, l'année 2020 nous a permis de mener des projets stratégiques, en particulier dans les domaines des ressources humaines, de l'action sociale, de la police, de la population et des migrations, de l'administration fiscale et des autorisations de construire.

En 2020, la mise en œuvre de la politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2018, à la suite d'une large consultation publique permettant à la population genevoise de contribuer à la transformation numérique de l'administration, s'est notamment traduite par 62 projets relatifs aux cinq priorités du Conseil d'Etat et la mise en service de 22 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 122.

Tant dans les domaines transversaux que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne (SCI) a progressé et la plupart des prestations ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, un niveau de maturité adéquat; l'administration a globalement atteint l'objectif défini par le Conseil d'Etat en avril 2019.

La crise COVID ainsi que la nouvelle politique de gestion des risques adoptée par le Conseil d'Etat ont donné en 2020 un nouvel élan aux travaux pour le renforcement des plans de continuité des activités de l'administration. Les ressources dédiées à la gestion des risques et de la qualité ont été largement impliquées dans la gestion de crise et dans le soutien aux activités prioritaires tout au long de la crise.



B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	30'283'995	-1'031'859	-3.3%	31'315'854	29'097'322
30 Charges de personnel	27'095'448	-993'381	-3.5%	28'088'829	26'125'067
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'892'246	8'306	0.3%	2'883'940	2'671'599
33 Amortissements du patrimoine administratif	253'993	-34'891	-12.1%	288'884	212'472
36 Charges de transfert	-	0	-	0	19'900
39 Facturations internes	42'308	-11'892	-21.9%	54'200	68'284
REVENUS	1'388'843	-306'578	-18.1%	1'695'421	924'010
42 Taxes et redevances	722'010	-603'378	-45.5%	1'325'388	419'849
43 Revenus divers	208'780	208'780	-	-	64'889
44 Revenus financiers	448'370	78'337	21.2%	370'033	430'559
46 Revenus de transferts	9'684	9'684	-	-	8'712
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'895'152	725'281	-2.4%	-29'620'433	-28'173'312
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'128'066</i>	<i>2'948'252</i>	<i>-29.3%</i>	<i>-10'076'318</i>	<i>-5'311'335</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>36'023'218</i>	<i>-3'673'533</i>	<i>-9.3%</i>	<i>39'696'751</i>	<i>33'484'647</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	143.85	-1.13	-0.78%	144.98	139.48
ETP fixes	131.10	-2.51	-1.88%	133.61	125.01
ETP auxiliaires	7.15	2.04	39.92%	5.11	10.35
ETP agents spécialisés	5.60	-0.66	-10.54%	6.26	4.12

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat en charge du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.
- s'assurer de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat au sein de l'administration.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de l'unité de gestion des risques et de la qualité départementale. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. La gestion des risques et de la qualité départementale coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en œuvre du système de contrôle interne. Elle est aussi souvent impliquée dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux de la gestion des risques et de la qualité. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information,

B01 Etats-majors départementaux (suite)

logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Etats-majors départementaux
- B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel (-1 million)

Le non dépensé provient de vacances de postes durant l'année ainsi que du recours à des auxiliaires et agents spécialisés moins élevé que prévu.

42 Taxes et redevances (-0,6 million)

L'écart provient de remboursement d'assurances moins élevés que prévus ainsi qu'à une comptabilisation de ces remboursements dans les services concernés alors qu'ils étaient budgétisés sur le programme B01.

43 Revenus divers (+ 0,2 million)

Cet écart se justifie par la reprise d'une provision pour litige RH.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	82%	88%	78.8%	90%	2023
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.40%	0.43%	0.39%	0.42%	2023
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	91%	90%	90%	90%	2023
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	41%	90%	59%	90%	2023
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						

B01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	96%	80%	97%	80%	2023

Commentaires

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur cible réaliste de 90% a été déterminée par le Conseil d'Etat; elle a été atteinte à fin 2019.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe interne de surveillance dans les délais. Le changement des priorités induit par la crise COVID a influencé négativement les activités dans ce domaine; toutefois, pour relativiser le mauvais score, il est utile de rappeler que le nombre de recommandations figurant dans le périmètre de calcul est assez limité: aujourd'hui, 19 recommandations de niveau 3 (aucune de niveau 4) qui auraient dû être clôturées dans les 36 derniers mois restent ouvertes.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques. La mesure de cet indicateur en 2020 est partielle car certains risques n'ont pas pu être mis à jour, soit en raison de la modification des priorités suite à la crise sanitaire (une partie des risques de la DGS et de l'OCSIN) soit en raison de restructurations organisationnelles (DDE).



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	36'862'911	-4'030'247	-9.9%	40'893'158	45'178'937
30 Charges de personnel	35'432'344	-3'518'189	-9.0%	38'950'533	43'642'071
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'383'178	-521'169	-27.4%	1'904'347	1'494'542
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'841	6'525	57.7%	11'316	11'316
34 Charges financières	25'961	0	0.0%	25'961	29'582
39 Facturations internes	3'587	2'587	258.7%	1'000	1'427
REVENUS	3'685'661	-527'961	-12.5%	4'213'622	5'056'582
42 Taxes et redevances	2'356'580	-15'042	-0.6%	2'371'622	2'259'167
43 Revenus divers	8'337	8'337	-	-	6'241
46 Revenus de transferts	1'320'743	-521'257	-28.3%	1'842'000	2'791'174
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'177'250	3'502'286	-9.5%	-36'679'536	-40'122'354
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-868'159</i>	<i>78'423</i>	<i>-8.3%</i>	<i>-946'582</i>	<i>-1'134'559</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'036'033</i>	<i>-1'060'975</i>	<i>10.6%</i>	<i>-9'975'058</i>	<i>-6'166'066</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>45'081'442</i>	<i>-2'519'734</i>	<i>-5.3%</i>	<i>47'601'176</i>	<i>47'422'979</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	134.51	11.32	9.19%	123.19	145.58
<i>ETP fixes</i>	<i>126.19</i>	<i>6.53</i>	<i>5.46%</i>	<i>119.66</i>	<i>134.32</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.28</i>	<i>4.33</i>	<i>222.05%</i>	<i>1.95</i>	<i>9.45</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.05</i>	<i>0.47</i>	<i>29.75%</i>	<i>1.58</i>	<i>1.81</i>

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législation

Les bouleversements liés à la crise sanitaire ont permis de faire l'expérience à large échelle des modes de travail flexibles tels que la stratégie RH entend les promouvoir. Une étude a été effectuée afin de tirer les enseignements de cette pratique étendue du télétravail : des entretiens ont été réalisés avec des acteurs et actrices-clé de l'administration et une enquête a été menée auprès de l'ensemble du personnel de l'Etat. Parmi les personnes qui ont fait l'expérience du télétravail pendant le semi-confinement, 64% ont déclaré souhaiter conserver une part de leur activité en télétravail à l'avenir.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

G'Evolue-réforme du système d'évaluation et de rémunération

Le projet SCORE s'est arrêté, sur décision du Conseil d'Etat, en février 2020. La réforme du système d'évaluation des fonctions et de la rémunération est une nécessité largement reconnue et, sous l'impulsion de la Conseillère d'Etat en charge de ce dossier, des travaux ont immédiatement été entrepris afin de tirer un bilan du projet précédent, de mener une démarche exploratoire auprès de cantons ainsi que d'autres institutions paraétatiques et, enfin, de préparer et présenter un plan avec une approche stratégique en fin d'année 2020 au Conseil d'Etat. Ces travaux préparatoires ont permis d'établir un plan de projet, de définir les objectifs et les facteurs-clé de succès afin de permettre au Conseil d'Etat de décider de l'opportunité de lancer le projet G'Evolue.

Développement des compétences

Le dynamisme de la communauté des managers a fourni une plateforme d'échanges entre l'OPE et les managers qui permet tout à la fois d'enrichir les prestations du Service de Développement Professionnel (SDP) et également de tester des formations pilote. Cette communauté instaure par ailleurs une proximité nouvelle avec les managers et une mise en réseau de ceux-ci.

De nouvelles approches pédagogiques sont explorées pour optimiser l'acquisition des compétences (masterclass, communauté de pratiques, serious game, plateforme de microlearning, etc.). Cela s'ajoute au passage d'un très grand nombre de formations en "distanciel" pour répondre aux contraintes sanitaires. Il a été décidé de rendre obligatoire la formation e-learning sur la prévention de harcèlement. Celle-ci est également mise à disposition des entreprises du canton.

Le SDP continue à accompagner les entités qui s'engagent dans une démarche de Qualité de vie au Travail (QVT).

Apprentissage

Pour la rentrée 2020, l'Etat a recruté 134 nouvelles apprenties et nouveaux apprentis contre 86 à la rentrée précédente, soit 48 engagements supplémentaires. Il a ainsi répondu à la volonté du Conseil d'Etat de soutenir la formation duale spécifiquement en cette période de crise sanitaire.

Santé et sécurité au travail: pandémie et plans de protection

Pour répondre aux exigences sanitaires, le SPE a mis à disposition des départements des outils et des recommandations afin de permettre à l'ensemble des services et directions de l'Etat de déployer les plans de protection répondant aux recommandations de l'OFSP. Le SPE a également mené une campagne de vaccination contre la grippe dans une trentaine de locaux de l'Etat où plus de 2800 personnes ont été vaccinées, ainsi qu'une campagne de sensibilisation au sujet de la protection de la maternité.

Migration du SIRH

La refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH) s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 pour une mise en production en janvier 2021. Cela permettra de clore la loi du 1er septembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 3 630 000 francs et le dépassement de crédit associé obtenu cette année.

Assurances sociales

L'office du personnel de l'Etat a choisi un conseil pour l'accompagner dans la mise en place d'une assurance perte de gain maladie au terme d'un appel d'offre mené en collaboration avec la centrale commune d'achats de l'Etat. Les travaux relatifs à cette mise en place ont débuté en fin de l'année.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Bilan social

Les outils utilisés pour la réalisation du bilan social de l'administration cantonale ont été enrichis afin de faciliter son élaboration et permettre de produire à terme plus d'information sur la formation professionnelle continue de l'administration cantonale. Pour rappel, ce condensé d'indicateurs sur le personnel de l'administration est destiné au personnel, aux hiérarchies, aux syndicats et aux députés, comme au grand public.

Adaptation du cadre normatif de la gestion des temps et des congés

Avec la mise en œuvre réglementaire de 2019 concernant la gestion des temps, un fascicule regroupant l'ensemble des modalités d'application des horaires de travail au sein de l'administration cantonale a été mis à disposition des membres du personnel et de la hiérarchie.

De plus, l'évolution du cadre législatif fédéral en lien avec les congés (congé paternité par exemple) demande l'adaptation de nos dispositions afin de les prendre en compte. Ce travail a été lancé au dernier trimestre et se poursuivra en 2021. Il permettra de modifier la base réglementaire, ainsi que de mettre à disposition un fascicule regroupant l'ensemble des modalités d'application des absences au sein de l'administration cantonale.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

L'écart constaté de -3.5 millions résulte principalement des deux effets suivants :

- les demandes de rente-pont AVS (106 pour l'ensemble du petit Etat) ont été inférieures de 2.3 millions aux estimations prévues au budget;
- la crise sanitaire a restreint la participation du personnel aux formations initialement prévues, ce qui a généré un non dépensé de 0.8 million;
- le solde de l'écart (-0.4 million) s'explique par des frais liés au personnel moindres (recrutement, frais de réception, etc.).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Ces charges présentent un non dépensé de 0.5 million dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importants.

46 - Revenus de transferts :

Les revenus ont diminué de l'ordre de 0.5 million en raison d'un changement dans la redistribution de la taxe CO2 dont le facteur de redistribution est passé de 1.293‰ (valeur 2019) à 0,541‰ en 2020.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	33%	30%	37%	37%	2024
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	95%	90%	86%	90%	2024
3. Favoriser le développement des compétences clé des collaborateurs/trices.						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	94%		94%	75%	2024

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.6%	<1%	0.1%	<1%	2024
5. Limiter le taux d'absence						
5.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	5.8%	<5%	5.5%	<5%	2024
6. Améliorer les conditions de travail						
6.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	67%	80%	75%	80%	2024
7. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs/trices						
7.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	4	<15	3	<15	2024
7.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	6'620	<15'000	14'513	<15'000	2024
7.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'320	1'200	1'338	1'200	2024

Commentaires

Indicateur 3.1

Cet indicateur a été suspendu pour le budget 2020 en raison de l'indisponibilité des données, c'est pourquoi il n'y a pas de cible pour 2020. Il a été réintroduit au budget 2021.

Indicateur 6.1

Le taux d'absence est impacté par le COVID. Il est toutefois difficile d'estimer dans quelle proportion.

Indicateur 7.1

Une grand nombre d'entretiens n'a pu être traité en raison de la pandémie (difficulté de se réunir ou préférence pour faire une discussion face à face).

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	25'646'682	-1'177'446	-4.4%	26'824'128	25'380'124
30 Charges de personnel	23'985'677	-788'860	-3.2%	24'774'537	23'686'267
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'234'581	-326'807	-20.9%	1'561'388	1'241'049
33 Amortissements du patrimoine administratif	22'347	11'844	112.8%	10'503	10'503
34 Charges financières	0	0	-	-	-
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	404'078	-73'622	-15.4%	477'700	442'305
REVENUS	605'486	410'740	210.9%	194'746	1'471'359
42 Taxes et redevances	252'869	114'296	82.5%	138'573	310'351
43 Revenus divers	352'617	297'617	541.1%	55'000	1'161'008
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'041'196	1'588'186	-6.0%	-26'629'382	-23'908'765
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-668'977</i>	<i>17'962</i>	<i>-2.6%</i>	<i>-686'939</i>	<i>-650'592</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'414'932</i>	<i>935'818</i>	<i>-7.0%</i>	<i>-13'350'750</i>	<i>-5'596'356</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>38'125'105</i>	<i>-2'541'966</i>	<i>-6.3%</i>	<i>40'667'071</i>	<i>30'155'713</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	147.85	-6.06	-3.94%	153.91	142.73
ETP fixes	143.05	-6.96	-4.64%	150.01	140.41
ETP auxiliaires	4.80	0.90	23.08%	3.90	2.32

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées,

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée en 2020 par :

- les effets financiers de la crise sanitaire : financement des activités de l'Etat, contacts réguliers avec les départements et les entités du Grand Etat afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les besoins de soutien financier immédiat ou à moyen terme et validation technique des nombreux projets de loi, crédits supplémentaires et crédits urgents;
- le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de la loi recapitalisant la CPEG (L 12228), élaboration de projets de loi modifiant la répartition des cotisations, élaboration de projets de loi de mise en conformité de la composition des Comités de la CPEG et de la FPTPG, équilibre financier de la CPFP.

Concernant les achats, la centrale commune d'achats (CCA) a continué le projet transversal de dématérialisation de demandes d'offres, revu ses processus en vue d'accélérer la dématérialisation et ainsi permettre plus de télétravail.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

Le non dépensé de 0.8 million provient essentiellement de vacances de postes constatées durant l'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Ces charges sont inférieures au budget de 0.3 million, principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importants que prévus et de la suppression des timbres fiscaux.

42 - Taxes et redevances :

Les revenus de taxes sont supérieurs au budget de 0.1 million, en raison principalement de remboursement de frais de poursuites et faillites.

43 - Revenus divers :

Les revenus supplémentaires proviennent d'un produit de 0.3 million généré par un travail de purge et d'analyse effectué par les départements et la direction finance comptabilité sur le solde du compte des factures non parvenues.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs (postes fixes et auxiliaires). Remplacé par l'indicateur 1.2	Efficience	supprimé	23'000	N/D		
1.2 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	22'566		23'385	23'000	2024
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	3	4	3	4	2024
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	27%	20%	33%	20%	2024
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats						
4.1 Nombre annuel de réclamations en % du nombre de commandes	Qualité	4.5%	4%	3.9%	4%	2024
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	805	950	878	900	2024
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2024
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de fournitures de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de services de l'administration cantonale	Efficacité	28%	40%	52%	40%	2024
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	-2.6%	+/-1.5%	-1.3%	+/-1.5%	2024
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	-0.6%	+/-4%	-0.2%	+/-4%	2024
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	5	0	0	0	2024

Commentaires

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Indicateurs 1.1 et 1.2

Suite à une modification du calcul du nombre d'ETP moyen, l'indicateur 1.2 remplace l'indicateur 1.1. La baisse de cet indicateur de 4% par rapport à 2019 s'explique par la baisse du volume des opérations comptables de 7% en raison de la pandémie et une baisse du nombre d'ETP moyen de 3%.

Indicateur 4.1

Cet indicateur concerne les réclamations adressées à la CCA par les bénéficiaires (services de l'Etat). Dans le contexte de la pandémie, l'augmentation des réclamations vient de la très forte demande de produits informatiques découlant de l'augmentation du télétravail/travail à distance et de la très faible disponibilité de ces produits sur le marché (usines fermées, baisse de production compte tenu des mesures sanitaires à respecter, etc.), ce qui a occasionné des retards de livraison ou des reports de commandes.

Indicateur 5.1

Dans le contexte de la pandémie, la baisse de la valeur de cet indicateur découle de la baisse du volume de commandes, en raison de la fermeture temporaire des services et des écoles ainsi que de la baisse de consommation de produits pour l'aménagement des bureaux, des consommables informatiques et des fournitures administratives compte tenu de la forte augmentation du télétravail. A noter que la valeur au compte 2019 a été corrigée pour prendre en compte les auxiliaires.

Indicateur 5.4

Les services de l'administration n'ont pas l'obligation de s'adresser à la CCA pour réaliser leurs appels d'offres publics en matière de services. La baisse de cet indicateur découle de l'augmentation, en 2020, du nombre d'appels d'offres publics réalisés directement par l'office cantonal des transports et l'office cantonal du génie civil.

Indicateur 6.1

Dans le cadre de la pandémie, un grand nombre de demandes de crédits supplémentaires directement liées aux différentes aides COVID a été validé. Ces demandes ont été réalisées sur la base d'évaluations et se sont avérées supérieures aux dépenses effectives.

B04 Gestion des locaux et logistique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	470'597'756	14'099'635	3.1%	456'498'121	481'048'665
30 Charges de personnel	36'261'069	-188'541	-0.5%	36'449'610	35'425'796
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	141'820'384	10'497'918	8.0%	131'322'466	135'800'361
33 Amortissements du patrimoine administratif	238'206'896	-4'132'467	-1.7%	242'339'363	292'718'158
36 Charges de transfert	53'831'632	7'840'281	17.0%	45'991'351	16'531'043
39 Facturations internes	477'775	82'445	20.9%	395'330	573'307
REVENUS	45'880'061	-6'236'923	-12.0%	52'116'984	48'630'926
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	222'827	12'827	6.1%	210'000	243'596
42 Taxes et redevances	2'104'745	-343'391	-14.0%	2'448'136	2'157'512
43 Revenus divers	4'541'723	-58'842	-1.3%	4'600'565	4'806'363
44 Revenus financiers	23'843'584	-6'360'965	-21.1%	30'204'549	26'002'855
46 Revenus de transferts	14'877'572	712'908	5.0%	14'164'664	15'062'660
49 Facturations internes	289'609	-199'461	-40.8%	489'070	357'940
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-424'717'695	-20'336'558	5.0%	-404'381'137	-432'417'739
Coût d'état-major	-689'633	53'725	-7.2%	-743'358	-742'571
Coût des prestations de moyens	-10'809'826	-209'996	2.0%	-10'599'830	-9'074'280
Coûts répartis	436'217'154	20'492'829	4.9%	415'724'325	442'234'591
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	278.00	-3.60	-1.28%	281.60	269.81
ETP fixes	270.82	-3.77	-1.37%	274.59	261.12
ETP auxiliaires	5.03	0.07	1.41%	4.96	7.63
ETP agents spécialisés	2.15	0.09	4.37%	2.06	1.06

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat (rattaché au département des finances) et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- la valorisation du patrimoine;
- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2020, plusieurs projets d'affectation de locaux ont été menés :

- La direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale (DGOAIS) a été relogée temporairement à la rue de Lyon 89-91, avant son emménagement définitif sur le site de PAV Pointe Nord prévu en 2023. Les surfaces ainsi libérées ont permis d'accueillir de nouveaux collaborateurs-trices du service de la protection de l'adulte (SPAd);
- Quatre nouvelles locations ont été conclues en urgence à la rue du Rhône 19 pour héberger la cellule de crise COVID de la direction générale de la santé (DGS). Cette cellule a été renforcée en raison de la forte évolution de la pandémie;
- Un local a été mis à disposition à la gare Léman Express des Eaux-Vives afin de répondre aux besoins de la police nouvellement présente sur le site;
- La voirie de Thônex a été relogée à la route de Jussy 34 et les locaux aux Ports-Francis dédiés au dépôt et stockage de matériel pour l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ont été agrandis;
- De nouveaux locaux ont été loués à l'avenue des Tilleuls 23 pour les besoins des centres médicaux pédagogiques. Les surfaces libérées à David-Dufour grâce aux rocades internes ont permis à l'office médico pédagogique d'absorber la suroccupation avérée;
- En raison du succès de l'activité de CAP Formation, institut aidant les jeunes sans formation initiale à obtenir une qualification professionnelle, les locaux à la rue Prevost-Martin 6 ont été agrandis;
- Pour permettre la réalisation du futur Hôtel des archives à l'Arsenal, tous les occupants du bâtiment ont été transférés dans d'autres locaux au sein du parc immobilier de l'Etat de Genève;
- Les travaux préparatoires pour les bâtiments du site PAV Pointe nord de la Jonction, propriété de la CPEG, ont démarré. Les services de trois départements (DI, DCS et DIP) représentant près de 600 collaborateurs-trices seront relogés dès 2023 et un concept novateur d'aménagement des locaux en smart office sera déployé pour l'office cantonal des bâtiments. Le SPMI et le SPAd ne sont pas concernés car ces deux services ont des activités à caractère spécifique pour lesquelles le smart office n'est pas envisageable.

Rénovation et transformation des bâtiments

Malgré la crise sanitaire qui a conduit à l'arrêt de tous les chantiers durant 5 semaines au printemps, l'année 2020 a été très soutenue en terme de rénovations et de transformations de bâtiments. Presque 300 projets étaient en cours de réalisation à fin décembre.

Le bouclage du crédit de renouvellement 2015-2019 a été finalisé et la quasi-totalité des 400 millions de francs de budget a été dépensée (soit 99,8%). Le nouveau crédit de renouvellement 2020-2024 a parallèlement démarré. Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures et des

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

enveloppes des bâtiments, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.). A noter que l'ampleur des demandes de transformations des bénéficiaires a nécessité un décalage de leur mise en œuvre.

La première phase du projet de mise en conformité des embrasures est entrée en force en 2020 pour un montant prévu de 250 millions de francs. L'équipe multidisciplinaire a été constituée et les études relatives à la mise en conformité d'une centaine de bâtiments ont été lancées. Les réalisations s'étaleront sur une dizaine d'années.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les dépenses de loyer de l'Etat locataire ont augmenté en raison des nouveaux besoins en locaux des départements. Ces nouvelles locations ont toutefois été conclues à des tarifs compétitifs au regard des prix du marché. De plus, des diminutions de loyers ont pu être obtenues à la suite, notamment, de la diminution de l'indice suisse des prix à la consommation ce qui représente, pour une année pleine, une économie de plus de 200 000 francs. L'effet pour 2020 est d'environ 50 000 francs.

Face à la crise sanitaire, des exonérations de loyers ont été accordées aux locataires de locaux commerciaux pour un montant effectif en 2020 de 299 000 francs ainsi qu'aux étudiants de Lullier pour la location des chambres d'internat à hauteur de 64 500 francs. Les bénéficiaires de locations de salles ont également été remboursés pour un montant de 63 700 francs. Pour les autres locataires ou superficiaires en difficulté, des arrangements de paiement ont été conclus et aucun rappel n'a été adressé. Par ailleurs, le confinement et le développement de la pratique du télétravail ont eu un impact sur la fréquentation des parkings qui représente un manque à gagner de 1 263 000 francs.

En matière d'entretien courant, quelque 12 500 demandes d'interventions ont été traitées. Elles représentent une diminution de 15% par rapport à la moyenne des années précédentes qui s'explique par l'arrêt des chantiers durant le printemps, le décalage de plusieurs interventions sur 2021 ainsi que par l'annualisation des demandes de prestations.

Efficacité énergétique

Les actions de performance énergétique se sont poursuivies en 2020, avec notamment l'optimisation du système de ventilation du bâtiment OCSIN aux Acacias qui a conduit à une économie de 400 000 kWh thermiques et de 100 000 kWh électriques. Les multiples optimisations réalisées au CEC Stitelmann sur la pompe à chaleur (distribution et régulation) ont permis dès 2020 une économie annuelle de 235 000 kWh thermiques et 50 000 kWh électriques. Le raccordement du cycle d'orientation (CO) Marais au chauffage à distance CADIOM ainsi que l'optimisation de sa distribution hydraulique génèrent dorénavant des économies annuelles de chaleur équivalentes à 400 000 kWh. En ce qui concerne les installations photovoltaïques, 2 nouvelles centrales ont été réalisées, l'une située à la caserne d'Aire-la-Ville d'une puissance de 278 kW et l'autre située sur le nouveau bâtiment Môle à la plage des Eaux-Vives d'une puissance de 104 kW.

De nouveaux objectifs énergétiques cantonaux plus ambitieux ont été définis en 2020 et vont accélérer les actions visant à réduire l'empreinte carbone des bâtiments de l'Etat, notamment via la réduction des consommations, le renoncement aux combustibles fossiles ou encore le développement d'énergies renouvelables locales.

Chantiers de construction d'importance

Le centre de logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville a été livré en 2020.

Les chantiers se sont poursuivis pour la rénovation de l'ancienne école de médecine et la construction du centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe à Epeisses. Ce dernier sera livré avec six à douze mois de retard en raison de la crise sanitaire. La reconstruction du Théâtre de Carouge (subvention d'investissement) est également retardée pour les mêmes raisons et la dernière tranche de subvention ne sera versée qu'en 2021. Le chantier du bâtiment pour les Archives de l'Etat a quant à lui démarré.

Les études sont en cours pour la construction du bâtiment du CO Renard, d'un bâtiment de la Haute école de santé et pour la rénovation de trois bâtiments hospitaliers à Loëx, dénommés "Arve", "Aire" et "Allondon" (3A). Un concours d'architecture a été lancé en vue de la construction des bâtiments du CO et Centre de formation professionnelle santé et social (CFPS) à Bernex.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

L'année 2020 a notamment été marquée par l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie en matière de gestion de la flotte des véhicules de l'Etat de Genève. Cette stratégie s'articule autour des axes prioritaires de la transition

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

écologique et de la bonne gestion du denier public tout en visant une haute disponibilité des moyens de mobilité. Cette stratégie définit des jalons jusqu'en 2025.

Logistique départementale

Au-delà de sa feuille de route prédéfinie (sécurité des bâtiments, définition d'une politique de gestion des déchets, etc.), la logistique départementale a dû adapter l'accueil des usagers et des collaborateurs-trices dans les locaux de l'Etat afin d'intégrer les nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé un certain nombre d'actions dans les domaines de l'efficacité et l'efficacité :

- Poursuite du programme "Agilis" basé notamment sur le travail mobile et flexible qui a permis à l'OCBA d'être totalement opérationnel dès l'annonce du confinement. Il répond parfaitement à la nouvelle culture d'entreprise promouvant l'initiative individuelle et collective, la motivation, l'innovation et l'autonomie. En 2020, la majorité des collaborateurs-trices ont manifesté leur satisfaction sur la mise en place de ce programme, dont l'adhésion s'est élevée à 94%. Les managers de l'office ont été formés sur les thèmes tels que le management à distance, les valeurs de l'entreprise et la vision commune du télétravail;
- Démarrage du projet de "Plan Directeur Métier" visant à anticiper les changements structurels, organisationnels et opérationnels sur un horizon de 10 ans. En effet, l'adaptation permanente aux multiples changements reste une priorité de l'OCBA;
- Optimisation des applications métiers (Archibus remplaçant BuildingOne et Jmap), initialisation du projet de gestion électronique documentaire et archivage (GEDA) et poursuite du projet *Building Information Modeling* - BIM (cahier des charges et maquette).

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 188 541 francs essentiellement en raison de la vacance de postes fixes, en particulier pendant le 1er semestre.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le dépassement budgétaire sur cette nature comptable est couvert par le crédit supplémentaire de 7 939 221 francs ainsi que par le report budgétaire de 1 261 637 francs accordés par la Commission des finances du Grand Conseil, respectivement le 11 mars et 8 avril 2020, le premier devant en particulier permettre à l'office d'assurer ses prestations logistiques courantes en faveur des départements, notamment l'entretien des bâtiments (+ 5 389 221 francs) et les locations (+ 1 100 000 francs).

Le budget lié aux énergies n'a pas été utilisé en totalité pour certains fluides comme l'électricité, le mazout, le chauffage à distance et l'eau (- 2 547 798 francs). Ce phénomène résulte à la fois de la baisse du prix du mazout en 2020, du résultat des travaux d'optimisation réalisés sur les bâtiments, de conditions climatiques favorables et de la crise sanitaire durant laquelle les locaux ont été moins occupés.

Les dépenses de prestations de services et honoraires dépassent le budget en raison notamment des nombreux diagnostics amiante qui ont été effectués dans les bâtiments en lien avec les travaux d'entretien réalisés (+ 1 108 915 francs). Par ailleurs, les études initiées en 2020 sont supérieures au budget, qu'il s'agisse d'études de faisabilité ou d'études liées à la sécurité, à la surveillance ou aux installations techniques (+ 641 690 francs).

Les prestations exceptionnelles réalisées dans le cadre de la crise sanitaire comme les nettoyages spécifiques ou l'aménagement des bureaux nouvellement loués pour la cellule de crise COVID ont généré des coûts supérieurs au budget (coûts de nettoyage spécifique: + 3 706 600 francs; aménagement de la cellule COVID: + 225 532 francs) néanmoins tempérés par des dépenses de nettoyage courant hors COVID et d'entretien des façades et toitures moindres (- 1 444 230 francs).

Pour le surplus, il s'agit d'un ajustement non monétaire de la provision pour dépollution du site des Vernets afin de tenir compte des dernières études du mandataire (+ 2 000 000 francs).

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

L'écart s'explique principalement par le remaniement parcellaire en lien avec les bâtiments des HUG sur le site Cluse-Roseraie selon la convention du 16.12.2018 (voir nature 36).

36 - Charges de transfert :

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été supérieurs aux prévisions. Cet écart s'explique par le remaniement parcellaire en lien avec les bâtiments des HUG sur le site Cluse-Roseraie selon la convention du 16.12.2018 (voir nature 33).

42 - Taxes :

Les revenus générés par la refacturation des frais d'exploitation des immeubles locatifs diminuent en fonction des transferts ou cessions de bâtiments (- 513 444 francs). Cette baisse de revenus est en partie compensée par une augmentation de la refacturation d'énergie photovoltaïque et thermique (+ 283 491 francs).

43 - Revenus divers :

Les revenus divers sont inférieurs au budget en raison notamment de l'activation des charges de personnel moins élevée que prévue.

44 - Revenus financiers :

Les revenus des loyers des immeubles locatifs diminuent en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées (- 5 086 520 francs).

Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire, des exonérations de loyers commerciaux ont été accordées (- 299 000 francs) et une baisse des revenus de parking a été constatée (- 1 451 181 francs).

46 - Revenus de transferts :

Les revenus de transferts sont en hausse en raison de la comptabilisation d'un solde de subvention fédérale en lien avec la loi n°8557 relative à la construction d'un bâtiment pour la détention des mineurs à Montfleury.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	87.3	141.9		141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficiency	12.1%	17%	10.9%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficiency	10.8%	8.6%	8.03%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficiency	87.4%	90%	89.3%	90%	2023
3. Optimiser la valorisation des places de parkings propriété de l'Etat						

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Ratio entre le nombre de places de parkings vacantes et le nombre total de places de parkings propriétés de l'Etat de Genève et gérés par la Fondation des Parkings	Efficience	16.8%	<20%	14.4%	N/A	

Commentaires

L'office cantonal des bâtiments a poursuivi sa gestion d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. La formalisation, l'optimisation et la simplification des indicateurs plus opérationnels s'est aussi poursuivie. L'ensemble constitue un vrai outil de management permettant d'exprimer la performance réelle de l'OCBA, de fixer des objectifs aux équipes et d'anticiper les éventuels écarts.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne coordination interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique. A noter que les études de faisabilité en prévision des futurs relogements du centre cantonal de biométrie et de celui de la direction du support et des opérations de vote de la chancellerie d'Etat ont été finalisées.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible provient de la méthode Stratus. Les expertises faites sur 250 bâtiments majeurs, représentant 80% de la surface brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0,74 sachant qu'à 0,85 le parc est jugé "optimal". L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre la vétusté actuelle (0,74) et la vétusté cible (0,83), respectivement entre 126,5 et 141,9 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation. Bien que le résultat 2020 soit en dessous de la cible, d'importants investissements programmés impactant la vétusté amélioreront significativement ce résultat, notamment au travers du projet de mise en conformité des embrasures, des crédits d'ouvrage spécifiques de rénovations (tels que Uni Bastion, Collège Rousseau, Archive de l'Etat) et du crédit de renouvellement 2020-2024.

Indicateur 2.2 : L'objectif 2019 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur 2019 car les données 2020 ne seront disponibles que dans le courant 2021). L'écart provient essentiellement du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont l'origine de l'énergie fournie n'est pas encore renouvelable, auquel cas le résultat atteindrait 20% au lieu de 12.1%. La progression du résultat est majoritairement issue des bonnes performances de la chaufferie à bois de Lullier ainsi que de celles issues des récupérations de chaleur au CMU et au NHP. L'OCBA poursuivra les actions relatives aux nouveaux raccordements CAD, aux assainissements de production de chaleur et aux optimisations énergétiques. A noter que de nouveaux objectifs énergétiques cantonaux aboutiront prochainement à une révision des cibles actuelles.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023, 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier de l'Etat. L'objectif annuel 2019 est largement atteint (mesure basée sur 2019 car les données 2020 ne seront disponibles que dans le courant 2021). La progression du résultat est issue des 9 centrales solaires mises en service en 2018 qui ont déployé pleinement leurs effets en 2019 ainsi que des 4 nouvelles centrales de grande ampleur mises en services en 2019 (Caserne de Mategnin, collège Claparède, CO Budé et Voirets). La part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2019 (SIG vital soleil) a aussi contribué à ce bon résultat. La cible en 2023 sera aisément atteinte compte tenu d'autres nouvelles centrales photovoltaïques planifiées et d'autres installations programmées en contracting avec les SIG. A noter qu'ici aussi, de nouveaux objectifs énergétiques cantonaux aboutiront prochainement à une révision des cibles actuelles.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à leur réception. L'objectif est pratiquement atteint. L'arrêt des chantiers durant le printemps a réduit les travaux et plusieurs interventions ont dû être décalées sur 2021. Les mesures permettant de maîtriser et optimiser ce flux consistent à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer dans toute demande d'intervention la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur vise à mesurer le nombre de parkings vacants propriété de l'Etat de Genève gérés par

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

la FdP. Malgré la situation sanitaire, l'objectif est atteint. L'analyse détaillée montre une meilleure occupation des parkings situés dans l'hyper-centre et le centre-ville alors que celle à l'extérieur s'est dégradée. Les raisons principales sont imputées à la période de confinement et au recours au télétravail. A cela s'ajoute des demandes d'abonnements en baisse, des tarifs de l'offre élevés par rapport à la demande, des changements de modes de transport, de l'accroissement de l'offre en mobilité douce et des limitations d'accès routiers. A noter que cet indicateur est supprimé au B2021 car contraire avec la politique de mobilité qui a pour objectif la régulation du trafic, en particulier dans l'hyper-centre et le centre-ville, en donnant priorité aux transports publics et à la mobilité douce. Il restera toutefois suivi en interne.



B05 Systèmes d'information et numérique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	198'720'759	92'683	0.0%	198'628'076	201'888'739
30 Charges de personnel	105'750'599	-804'069	-0.8%	106'554'668	99'933'438
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	46'900'798	1'129'590	2.5%	45'771'208	44'149'872
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'058'004	-228'346	-0.5%	46'286'350	57'781'062
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	11'359	-4'491	-28.3%	15'850	24'367
REVENUS	14'548'368	-555'720	-3.7%	15'104'088	15'237'936
42 Taxes et redevances	3'472'636	469'542	15.6%	3'003'094	4'222'435
43 Revenus divers	10'312'298	-1'087'818	-9.5%	11'400'116	10'327'163
46 Revenus de transferts	763'434	62'556	8.9%	700'878	687'668
49 Facturations internes	-	-	-	-	670
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-184'172'392	-648'404	0.4%	-183'523'988	-186'650'803
<i>Coût d'état-major</i>	-2'089'493	121'691	-5.5%	-2'211'184	-2'066'816
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-27'359'293	-1'552'350	6.0%	-25'806'943	-31'959'802
<i>Coûts répartis</i>	213'621'179	2'079'064	1.0%	211'542'115	220'677'421
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	641.65	2.70	0.42%	638.95	606.48
<i>ETP fixes</i>	620.25	-16.54	-2.60%	636.79	592.67
<i>ETP auxiliaires</i>	19.60	18.44	1'589.66%	1.16	12.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.80	0.80	80.00%	1.00	1.81

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le programme B05 vise à:

- Elaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Pour l'année 2020, le programme B05 concerne principalement :

- 83 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat;
- 1 175 applications;
- 370 000 comptes utilisateurs, dont 270 000 pour l'administration en ligne et 70 000 pour l'école en ligne;

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

- Un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 45 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- Quelque 35 000 ordinateurs — dont 18 000 pour le secteur pédagogique — et 7 600 imprimantes;
- 18 000 téléphones et 3 000 abonnements de téléphonie mobile;
- 4 000 serveurs informatiques;
- 27 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 108 millions de messages par an;
- 33 millions de pages imprimées et expédiées par notre service éditique;
- 7 350 téraoctets de stockage brut.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

B05.01 Systèmes d'information et numérique

B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législature

Pour rappel, le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018 dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans le programme de législature 2018-2023. Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied une délégation au numérique en juin 2018.

Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions issues d'une large consultation publique menée en ligne en mars 2018, de réflexions menées avec le secteur académique et de travaux internes à l'administration cantonale.

Concrètement en 2020, la mise en œuvre de la politique numérique s'est traduite par:

- 62 projets relatifs à cinq priorités définies par le Conseil d'Etat, à savoir: la cyberadministration, la santé numérique, l'éducation numérique, l'économie numérique et le territoire numérique;
- Des projets orientés usagers, afin de simplifier les démarches administratives et développer de nouveaux services par le secteur public (conformément à l'objectif n°2 de la politique numérique);
- Des projets et initiatives qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton;
- Le développement continu de la cyberadministration avec la mise en service de 22 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 122, dont l'objectif est de simplifier la vie des citoyens et de faciliter les interactions avec l'administration.

Autres projets d'importance stratégique

Consécutivement aux récents crédits d'investissement en matière de SIC votés par le Grand Conseil (L11866, L12145, L12147, L12240, L12371, L12386, L12623 et L12633), l'année 2020 a vu le lancement et la poursuite de projets stratégiques, en particulier dans les domaines des ressources humaines, de l'action sociale, de la police, de la population et des migrations, de l'administration fiscale et des autorisations de construire et de l'énergie.

L'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire COVID-19. L'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ainsi que les directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) se sont fortement mobilisés afin de soutenir l'administration et assurer la continuité de ses services numériques, en fournissant les outils permettant le télétravail à large échelle. L'OCSIN a également fortement contribué à l'organisation en cas de catastrophe (ORCA-Ge) et soutenu avec détermination les équipes de la direction générale de la santé. A cet égard, l'OCSIN a mis en œuvre les moyens informatiques et de télécommunication nécessaires à la gestion de crise, automatisé les outils de cartographie nécessaires au suivi de la pandémie ou encore

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

développé les tableaux de bord y relatifs.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 804 069 francs en raison de la vacance de certains postes.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

La crise sanitaire a généré directement ou indirectement des hausses de coûts de location de personnel, de mandats, de support réseau, de licences et serveurs liés au télétravail (+ 3 981 117 francs).

Des reports sur 2021 en lien avec la gestion centralisée des licences, le système d'archivage, le décalage d'achats de licences, la gestion de bases de données et des baisses de tarifs de certains fournisseurs entraînent un non-dépensé (- 4 732 587 francs).

Une provision a été constituée pour 1 881 060 francs suite à un litige sur l'utilisation de licences.

33 - Amortissement du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, ont été inférieures aux prévisions.

42 - Taxes et redevances :

La facturation à des tiers de prestations effectuées par l'OCSIN est plus élevée que ce qui avait été envisagé lors de l'élaboration du budget en raison de refacturation aux mairies de frais d'expédition de courrier en lien avec les élections communales (+ 395 800 francs);

La part "employeur" des indemnités de personnel en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) a été supérieure aux prévisions (+ 73 742 francs).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature s'explique essentiellement par l'activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, inférieure aux prévisions (- 1 087 818 francs).

46 - Revenus de transferts :

L'excédent de revenus est consécutif au subventionnement par la Confédération de prestations informatiques diverses (+ 45 326 francs).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget (+ 17 230 francs).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	270'000	230'000	200'000	310'000	2023
1.2 Taux de satisfaction global des usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2023
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	55%	55%	50%	60%	2023

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	71%	70%	70.5%	70%	2023
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisateur (en francs)	Efficacité	612	635		600	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration. Fin 2019, le référentiel des comptes a été purgé de tous les comptes inactifs (environ 80 000). Ceci a engendré une baisse du nombre des comptes dans un premier temps. Malgré ce nettoyage l'année 2020 montre que les citoyens ont un intérêt croissant pour les services de l'administration en ligne. La cible à long terme a été ramenée à 230'000 pour 2020.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises). La cible à long terme a été actualisée au budget 2020. La mesure est triennale et la dernière date de 2019. Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans.

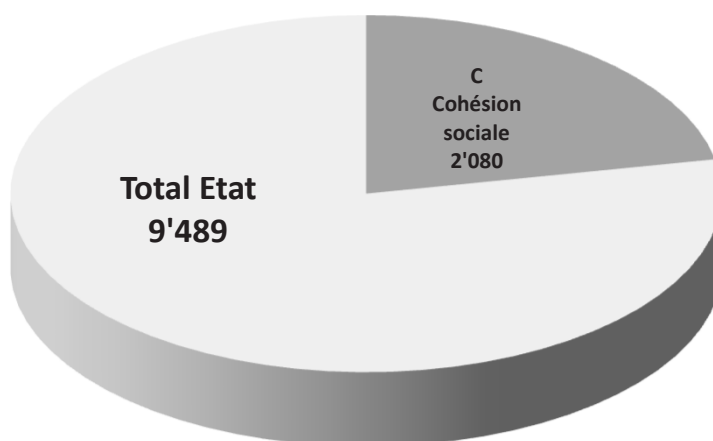
Indicateur 1.3 : Il s'agit de l'indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN.

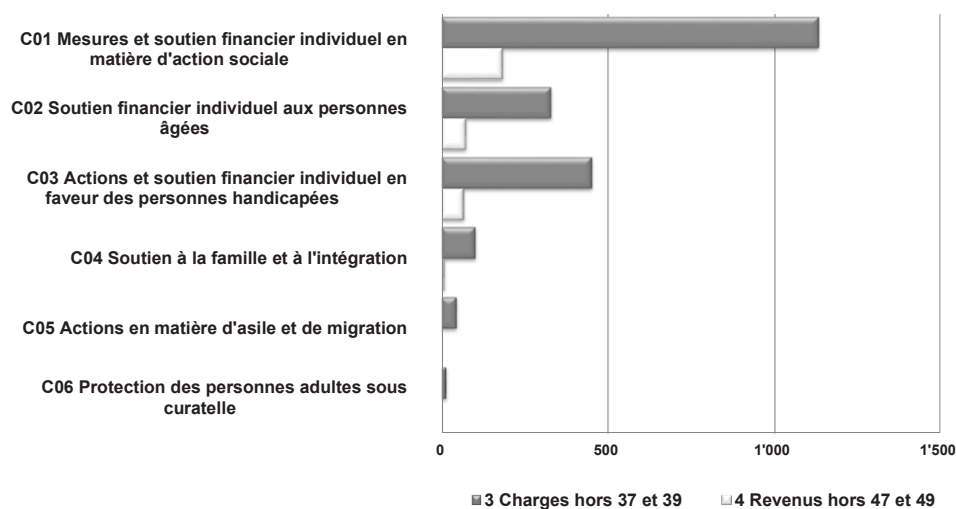
Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique). Utilisé pour la 1ère fois en 2020, il remplace l'indicateur intitulé "Dépenses du programme B05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail" qui visait à mesurer l'évolution du coût par poste de travail mais présentait le défaut de ne pas tenir compte des utilisateurs externes à l'administration.

C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

En 2020, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 12416 (contreprojet à l'IN 170), le nombre de bénéficiaires de subsides ainsi que les dépenses y relatives ont sensiblement augmenté, permettant ainsi de limiter la charge que représentent les primes d'assurance-maladie pour de nombreux ménages. Ainsi, 172'942 personnes ont touché un subside d'assurance-maladie, ce qui équivaut à un montant de plus de 517.3 millions de francs (109'399 personnes pour près de 344.8 millions de francs en 2019).

Les dispositifs d'aide sociale ont été fortement mis à contribution durant toute l'année 2020 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19 et des mesures économiques qui en ont découlé. Il en a résulté une crise sociale majeure symbolisée par l'apparition, en quelques semaines, d'une file croissante de personnes faisant la queue pour obtenir des denrées alimentaires et des produits de première nécessité. Parmi ces personnes, certaines se trouvaient déjà en situation de précarité avant la crise, d'autres ont été nouvellement exposées aux aléas de la conjoncture économique suite aux diverses mesures de semi-confinement prises par les autorités. La situation s'est notamment révélée critique pour les petit-e-s indépendant-e-s, dont l'activité professionnelle dans certains secteurs a connu un brusque coup d'arrêt. Le nombre d'indépendant-e-s pris-e-s en charge par l'Hospice général s'établissait ainsi à 365 dossiers au 31 décembre 2020, contre 55 au 31 décembre 2019. Avec une augmentation de 9% de bénéficiaires de l'aide sociale en 2020, les prestations brutes versées aux usagers et usagères ont augmenté de 23,6 millions de francs.

Dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, trois soutiens financiers majeurs ont été octroyés par le Canton de Genève à des associations actives dans le domaine social : 5 millions de francs à la Fondation Partage pour assurer l'aide alimentaire d'urgence et des produits de première nécessité (loi 12725); 1.4 millions de francs au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE), destinés à financer l'hébergement de personnes sans-abri dans des structures hôtelières durant l'hiver 2020-2021 (loi 12821); 12 millions de francs pour soutenir des personnes en situation de précarité ne bénéficiant d'aucune autre aide de l'Etat, mis en œuvre dès janvier 2021 (loi 12836). Par ailleurs, un quatrième soutien d'un montant de 15 millions de francs (loi 12723) a été voté par le Grand Conseil afin d'indemniser les personnes ayant subi une perte de revenus en raison des mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus durant la période du 17 mars au 16 mai 2020 et qui n'ont pas bénéficié d'autres aides fédérales ou cantonales. *[Au moment de la rédaction de ce texte, la loi ayant été frappée d'un référendum, ce montant fait l'objet d'une provision dans les comptes en attendant l'issue de la votation populaire du 7 mars 2021. En fonction du résultat, la provision sera soit maintenue soit supprimée.]*

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles, les prestations complémentaires familiales, en vigueur depuis 2012, bénéficient à fin 2020 à 1'686 familles, représentant 5'918 personnes, (1'724 familles à fin 2019). Une partie de celles-ci serait contrainte de recourir à l'aide sociale en l'absence de ce dispositif. Pour 2020, les dépenses pour ces prestations s'élèvent à plus de 20.1 millions de francs. Par ailleurs, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 41.7 millions de francs.

S'agissant du soutien à la formation, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur en juillet 2020 visant à encourager la mobilité et la reconversion professionnelles compte tenu notamment des évolutions structurelles du marché de l'emploi et de la conjoncture économique ou pour des raisons de santé (loi 12445). Ainsi, des bourses d'un montant maximal de 40'000 francs peuvent être octroyées en cas de reconversion professionnelle.

S'agissant du soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ont été versées respectivement à 13'554 personnes à fin 2020 (13'574 personnes à fin 2019) et à 10'948 personnes à fin 2020 (10'728 personnes à fin 2019). Pour 2020, les dépenses

pour ces prestations s'élèvent à plus de 560.5 millions de francs (315.5 millions de francs pour les PC AVS et 245 millions de francs pour les PC AI).

En ce qui concerne la prise en charge des personnes en situation de handicap, la priorité a été donnée à l'ouverture de places, notamment des places d'urgence pour assurer la transition de la minorité à la majorité au sein du dispositif cantonal. Une partie des ouvertures de places planifiées a été reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire qui a interrompu le processus usuel des intégrations prévues. Ainsi, 85 nouvelles places ont été créées.

Des subventions à hauteur de 196.3 millions de francs ont été versées aux établissements pour personnes handicapées et aux entités actives dans le domaine du handicap dans le but d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'inclusion de ces personnes. Il s'agit notamment de contribuer à la valorisation du potentiel des personnes en situation de handicap.

Enfin, l'actualisation du plan stratégique cantonal du handicap s'est poursuivie, notamment à travers une consultation des acteurs et actrices du domaine.

Dans le domaine de l'asile, le nombre de personnes migrantes prises en charge dans les structures de l'Hospice général reste stable. En effet, peu de nouvelles arrivées sont observées mais le nombre de départs est faible également. L'accent est mis sur l'intégration des personnes bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) ou ayant obtenu la qualité de réfugié-e. L'Hospice général observe en revanche une augmentation sensible de personnes étrangères sans papier (ETSP) qui sollicitent de l'aide. Les prestations nettes à charge du canton sont stables, à hauteur de 29,4 millions de francs.

En matière d'intégration des personnes étrangères et de lutte contre le racisme, les financements aux associations, aux communes et aux structures ordinaires dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC) se sont élevés à 6.5 millions de francs. Ceux-ci permettent d'atteindre les objectifs fixés dans les huit domaines du PIC, mais particulièrement dans ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire et de la formation de base et l'apprentissage de la langue. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile a permis de financer des mesures de formation de base, d'encouragement préscolaire, de soutien scolaire ou de positionnement professionnel pour un montant d'environ 1 million de francs.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	1'132'189'376	51'676'511	4.8%	1'080'512'865	928'274'705
30 Charges de personnel	7'427'977	413'973	5.9%	7'014'004	7'223'364
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'222'965	-3'172'541	-72.2%	4'395'506	3'470'953
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'579	-13'699	-40.0%	34'278	14'838
36 Charges de transfert	1'123'406'610	54'348'133	5.1%	1'069'058'477	917'562'803
39 Facturations internes	111'245	100'645	949.5%	10'600	2'747
REVENUS	184'785'480	-1'553'733	-0.8%	186'339'213	183'508'023
42 Taxes et redevances	46'284	36'562	376.1%	9'722	17'641
43 Revenus divers	323'457	323'137	100'980.3%	320	132'810
46 Revenus de transferts	184'349'406	-1'979'765	-1.1%	186'329'171	183'357'572
47 Subventions à redistribuer	66'332	66'332	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-947'403'896	-53'230'244	6.0%	-894'173'652	-744'766'682
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-413'909</i>	<i>-30'726</i>	<i>8.0%</i>	<i>-383'183</i>	<i>-380'632</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'546'986</i>	<i>-26'209</i>	<i>0.7%</i>	<i>-3'520'777</i>	<i>-2'515'188</i>
COÛT COMPLET	-951'364'791	-53'287'179	5.9%	-898'077'612	-747'662'502

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	59.90	6.44	12.05%	53.46	61.54
<i>ETP fixes</i>	<i>52.27</i>	<i>2.14</i>	<i>4.27%</i>	<i>50.13</i>	<i>51.94</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.13</i>	<i>4.30</i>	<i>151.94%</i>	<i>2.83</i>	<i>9.10</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie et la couverture des assurés insolubles, de faciliter l'accès à la formation et de fournir des prestations sociales aux personnes de condition économique modeste, conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales et le service de l'assurance-maladie, le service des bourses et prêts d'études et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Aide sociale
- C01.03 Soutien financier individuel à la formation
- C01.04 Insertion socioprofessionnelle
- C01.05 Aide personnalisée au logement
- C01.06 Aide aux victimes
- C01.07 Toxicodépendance
- C01.08 RDU

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

L'année 2020 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi 12416 (contre-projet à l'IN 170), qui a conduit à une dépense supplémentaire en matière de subsides d'assurance-maladie de l'ordre de 173 millions de francs et à une augmentation de plus de 60'000 bénéficiaires. Cette évolution majeure était nécessaire pour permettre à de nombreuses personnes de faire face à l'augmentation constante des primes. La mise en œuvre de cette loi a été rendue possible grâce aux ressources humaines qui ont été attribuées au SAM dans ce cadre. La crise sanitaire risque toutefois de faire encore augmenter les demandes de subsides en raison de la baisse de revenus d'une partie de la population.

L'objectif de l'aide sociale est de prévenir l'exclusion sociale, d'assurer un accompagnement social administratif et financier et d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle.

Les dispositifs d'aide sociale ont été fortement mis à contribution tout au long de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 qui a entraîné dans son sillon une crise sociale majeure. En quelques semaines, une file croissante de personnes faisant la queue pour obtenir des denrées alimentaires et des produits de première nécessité s'est constituée, certaines déjà en situation de précarité avant la crise, d'autres nouvellement exposées aux aléas de la conjoncture économique suite aux diverses mesures de semi-confinement prises par les autorités. La situation s'est notamment révélée critique pour les petits indépendant-e-s, dont l'activité professionnelle dans certains secteurs a connu un brusque coup d'arrêt. Le nombre d'indépendants pris en charge par l'Hospice général s'établissait ainsi à 365 dossiers au 31 décembre 2020, contre 55 au 31 décembre 2019.

Dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, trois soutiens financiers majeurs ont été octroyés par l'Etat de Genève à des associations actives dans le domaine de l'aide sociale : 5 millions de francs à la Fondation Partage, pour l'aide alimentaire et de produits de première nécessité; 1.4 million de francs au collectif pour l'hébergement d'urgence (CAUSE), destinés à financer l'hébergement à l'hôtel de personnes sans-abri; 12 millions de francs destinés à soutenir des personnes en situation de précarité ne bénéficiant d'aucune aide de l'Etat, mis en œuvre dès janvier 2021.

Dans le but de soutenir des jeunes sans formation ou en rupture de formation de retrouver une formation professionnelle et d'augmenter ainsi leurs chances d'une insertion ou d'une réinsertion professionnelle durable, le département de la cohésion sociale a lancé en janvier 2020 un projet pilote d'allocation de pré-formation (APF), une alternative à l'aide sociale pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans qui s'engagent de manière volontaire dans un parcours de préformation. L'APF vise ainsi à soutenir financièrement des jeunes adultes éligibles à l'aide sociale et en rupture de formation. Cette allocation intervient par analogie à une bourse d'étude, à condition que le jeune s'engage dans un parcours de pré-qualification.

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme C01 s'élève à 1 132 189 376 francs, soit une hausse de +51 675 511 francs par rapport au budget et de +203 914 671 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit, quant à lui, à 184 785 480 francs, soit une baisse de -1 553 733 francs par rapport au budget et une hausse de +1 277 457 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Un crédit supplémentaire de +736 474 francs a été voté le 26 février 2020 par la commission des finances afin de renforcer les équipes du service d'assurance-maladie (SAM) par une dotation supplémentaire de 7.9 postes permanents. En effet, l'adoption du contre-projet à l'IN 170 a entraîné une charge de travail supplémentaire pour le SAM en augmentant de manière substantielle le nombre de bénéficiaires des subsides d'assurance-maladie. En conséquence, les charges de personnel présentent un dépassement de +413 973 francs aux comptes 2020 par rapport au budget et une augmentation de +204 613 francs par rapport à 2019.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services sont moins importantes de -3 172 541 francs par rapport au budget et en diminution

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

de -2 247 988 francs par rapport aux comptes 2019.

Cette évolution s'explique principalement par une diminution des dépréciations nettes liées aux subsides d'assurance-maladie indue versés (-2 958 157 francs par rapport au budget 2020 et -2 093 958 francs par rapport aux comptes 2019), découlant de trois facteurs. En 2020, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures à 2019. Par ailleurs, le nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues est en net recul, notamment suite au renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations. Enfin, le contexte de crise sanitaire a entraîné un léger ralentissement des activités de révision.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert enregistrent un excédent de +54 348 133 francs par rapport au budget. En comparaison de l'année 2019, elles ont augmenté de +205 843 050 francs en 2020.

Les écarts constatés s'expliquent principalement par deux facteurs à savoir, l'évolution des prestations sociales versées aux personnes physiques et les mesures cantonales visant à atténuer les conséquences sociales de la crise sanitaire.

1) Prestations sociales versées aux personnes physiques

• Subsides d'assurance-maladie aux personnes à ressources modestes:

Par rapport au budget, les prestations versées par le SAM sont moins importantes de -2 139 685 francs. Ce non-dépense s'explique d'une part, par une demande moins importante que prévu des subsides ordinaires accordés selon le nouveau barème issu de la mise en œuvre de la loi 12416 (-6 890 657 francs) et d'autre part, par le fait que selon les factures des assureurs reçues, le solde des subsides dus au titre de l'année 2019 s'est avéré moins important que prévu, d'où une utilisation moindre de la provision pour les subsides tardifs et rétroactifs (+4 750 972 francs).

En comparaison à 2019, la mise en œuvre de la loi 12416 a élargi de manière substantielle le périmètre des bénéficiaires et a augmenté le montant du subside versé en 2020. Il en résulte une hausse significative des subsides ordinaires versés de +176 549 824 francs par rapport aux comptes 2019.

• Couverture des créances insolvables des primes d'assurance-maladie:

Les charges relatives à la couverture des créances insolvables des primes d'assurance-maladie présentent un dépassement de +12 722 964 francs par rapport au budget, exclusivement dû à une utilisation moins importante que prévu de la provision au bilan. Cet écart s'explique d'une part, par le fait que le montant des factures présentées par les assureurs au titre des créances insolvables des années antérieures est moins important que prévu, et d'autre part, par la simplification du modèle d'estimation des provisions, validé par la Cour des Comptes. Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire validé par le Conseil d'Etat et concerne exclusivement les charges non monétaires.

En 2019, les demandes des assureurs dans le cadre de l'application de l'article 64a LAMal, soit la prise en charge de 85% des montants impayés des assurés faisant l'objet d'un acte de défaut de biens, ont été exceptionnellement importantes, en raison d'un rattrapage opéré par les assureurs au titre des primes impayées de l'année 2018. Cette charge exceptionnelle, comptabilisée en 2019, explique la variation à la baisse de -25 571 749 francs constatée aux comptes 2020 en comparaison aux comptes 2019.

• Bourses et prêts d'études:

Par rapport au budget, les bourses et prêts d'études accordés présentent un dépassement de +2 288 773 francs, qui s'explique par une augmentation plus importante que prévu des ayants-droit. Cet excédent budgétaire a fait l'objet de crédits supplémentaires pour un montant total de 2 352 870 francs. Il est en partie compensé par un non-dépense de -2 057 110 francs, lié aux remboursements des écologies de musique et aux chèques formation inférieurs aux estimations en raison du ralentissement des activités engendré par la crise sanitaire.

En comparaison à 2019, l'augmentation des bourses et prêts d'études de +4 943 284 francs s'explique principalement par une hausse du nombre de bénéficiaires, principalement de l'enseignement secondaire II et universitaire. En effet, le taux d'octroi des demandes de bourses d'études pour cette catégorie de bénéficiaires est passé de 68% pour l'année scolaire 2018/19 à 70% pour l'année scolaire 2019/20. Par

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

ailleurs, la bourse moyenne versée par personne a augmenté de +2%.

- Prestations d'aides sociales versées par l'Hospice général:

Sans les effets mécaniques liés à la crise sanitaire, les prestations d'aides sociales sont légèrement inférieures au budget 2020 de -1 401 500 francs.

En comparaison avec 2019, l'augmentation des prestations d'aide sociale de l'HG de +4 618 663 francs en 2020, hors effet crise sanitaire, s'explique par une hausse du nombre de bénéficiaires et des coûts d'assistance par dossier. La subvention de fonctionnement a quant à elle augmenté de +816 385 francs afin d'absorber en partie l'effet des mécanismes salariaux.

- Autres subventions:

Par rapport au budget, les autres charges de transfert du programme C01 sont inférieures de -3 587 386 francs.

Ce non-dépensé s'explique notamment par une utilisation moins importante des subventions prévues pour la formation en vue de faciliter la réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale (-2 816 633 francs), en baisse dû à la crise sanitaire, pour l'indemnisation versée aux victimes de violences au sens de la LAVI (-350 319 francs) et pour les remises de cotisations à l'AVS accordées (y compris provisions nettes y relatives) (-420 433 francs).

En comparaison à 2019, ces charges ont baissé de -1 937 554 francs.

2) Mesures cantonales visant à atténuer les conséquences sociales de la pandémie

Face à l'ampleur de la crise sanitaire et économique, le Conseil d'Etat a mis en place en 2020 une série de mesures visant à atténuer les conséquences sociales de la pandémie. Ces mesures, détaillées ci-dessous, impactent le programme C01 pour un montant total de +47 800 000 francs:

- L'impact des effets mécaniques dus à la crise sanitaire sur les prestations d'action sociale de l'Hospice général est de +14 400 000 francs. Ce dépassement est la conséquence d'une forte hausse des dossiers (+1'261 dossiers) notamment du fait de l'augmentation du taux de chômage cantonal et de la paupérisation de la population. Un crédit supplémentaire a été accordé par la commission des finances à cet effet le 02 décembre 2020.
- Un soutien financier unique aux personnes en situation de précarité d'un montant de 12 000 000 francs a été voté par le Parlement (loi 12836) en faveur d'organismes privés à but non lucratif, afin de leur permettre de participer notamment aux paiements des loyers, des primes d'assurance-maladie et des frais médicaux des personnes précarisées habitant dans le canton de Genève.
- Un financement unique de 5 000 000 francs pour lutter contre la précarité alimentaire a été voté par le Parlement (loi 12725) pour répondre à l'urgence du droit à l'alimentation. En effet, un soutien financier a été accordé aux personnes fragilisées par les mesures de lutte contre la crise sanitaire qui se retrouvent dans une situation d'extrême précarité et incapables de faire face à leurs besoins vitaux, en particulier l'achat de nourriture, en raison de la diminution ou la perte de leur revenu.
- Un financement unique de 1 400 000 francs a été voté par le Parlement (loi 12821) pour répondre à la problématique du sans-abrisme dans un contexte épidémique où le respect des distanciations sociales est un enjeu primordial. Il a permis de loger rapidement 155 personnes sans-abris dans des chambres d'hôtels pendant la période hivernale, et par la même occasion, soutenir le secteur hôtelier très affecté par la crise.
- Un financement unique de 15 000 000 francs a été voté par le Parlement (loi 12723) pour soutenir les personnes résidant et travaillant à Genève et qui échappent aux dispositifs fédéraux d'indemnisation pour perte de revenu dans le cadre de la crise sanitaire. Cette loi ayant fait l'objet d'un référendum, une provision du même montant a été comptabilisée pour couvrir les aides que l'Etat s'attend à verser en 2021.

43-Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de +323 137 francs, principalement en raison d'une reprise de provision pour un montant de 322 578 francs, en lien avec le paiement de subsides d'assurance-maladie tardifs et rétroactifs.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

46-Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert présentent un non-dépensé de -1 979 765 francs par rapport au budget pour les raisons suivantes:

- Les revenus liés aux restitutions des versements indus des années antérieures des subsides d'assurance-maladie sont inférieurs de -2 338 317 francs aux estimations. En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux années précédentes.
- Un montant de +388 751 francs a été restitué par les entités subventionnées au titre du trop perçu des subventions versées par l'Etat pour le rétroactif de l'annuité 2016.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	31 mois	30 mois	32 mois	28 mois	2022
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	54 mois	53 mois	54 mois	48 mois	2022
1.3 Nombre de sorties de l'aide sociale financière, exprimé en moyenne mensuelle	Efficacité	326 dossiers	360 dossiers	344 dossiers	350 dossiers	2022
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties de l'aide sociale financière pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	37%	42%	39%	45%	2022
1.5 Proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois	Efficacité	28%	29%	29%	25%	2022
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	12.1%	12%	11.7%	11%	2022
1.7 Taux de réinsertion du dispositif SRP	Efficacité	30.4%	30%	38%	30%	2022
1.8 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 50 ans et plus	Efficacité	31.6%	30%		29%	2022
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen d'un dossier d'affiliation	Efficience	F 4'065	F 4'320	F 4'092	F 4'450	2022
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et sa réalisation par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	59 jours	38 jours	43 jours	35 jours	2023
3.2 Coût moyen du traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 22	F 16.6	F 16.7	F 19	2023
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier de demande de subside et son traitement effectif par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	25 jours	75 jours	25 jours	60 jours	2023

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de subside par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficiencia	F 11.5	F 13	F 15.8	F 15	2023
5. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
5.1 Coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficiencia	F 5.5	F 4	F 3.7	F 7	2023
6. Octroyer des bourses et prêts d'études						
6.1 Taux de décisions non contestées ou maintenues par la direction du service ou la chambre administrative	Qualité	99.8%	99%	99.9%	99%	2023
6.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficiencia	F 253	F 245	F 270.5	F 300	2023
6.3 Délai de traitement d'une demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficacité	81 jours	75 jours	85 jours	55 jours	2023
7. Octroyer des chèques annuels de formation (CAF)						
7.1 Proportion de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai inférieur à 10 jours par le SBPE	Efficacité	94%	85%	87%	90%	2023
7.2 Coût moyen de traitement d'une demande d'un chèque annuel de formation (CAF) par le SBPE	Efficiencia	F 32	F 27	F 28.7	F 25	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: La durée moyenne de prise en charge a diminué en 2020, passant à 31 mois contre 32 en 2019. Ceci s'explique par l'afflux de nouveaux dossiers durant les périodes de semi-confinement et la sortie rapide de ces mêmes dossiers, notamment les travailleurs indépendants. A fin 2020, l'Hospice général comptabilisait 122 625 mois de prestations pour un total de 3 907 dossiers clos, soit une durée moyenne de prise en charge de 31 mois par dossier.

Indicateur 1.2: La durée moyenne de prise en charge en 2020 est égale à celle de 2019 (54 mois). Cette apparente stabilité n'est que le reflet de l'arrivée importante de nouveaux dossiers en 2020 à la suite de la crise sanitaire. La tendance de cet indicateur est habituellement plutôt à la hausse, en raison du nombre toujours plus important de personnes de 50 ans et plus à l'aide sociale.

Indicateur 1.3: On constate une baisse importante des dossiers sortis durant l'année 2020, passant de 344 mensuellement en 2019 à 326 par mois (-5%). La baisse des sorties (soit, selon la statistique OFS, les personnes non aidées financièrement depuis 6 mois) a été observée dès le premier trimestre 2020 et elle s'est accentuée avec la crise sanitaire (impact visible jusqu'en octobre) pour remonter de nouveau en fin d'année (effet positif de la reprise d'activité à l'été).

Indicateur 1.4: En 2020, 1 368 dossiers sortis avec pour motif l'acquisition d'un revenu sur 3 657 dossiers. De même que pour les sorties globales (cf indicateur 1.3), les sorties pour acquisition de revenu ont diminué dès le début 2020 par rapport à 2019 pour remonter sur la dernière partie de l'année. En proportion, on constate également une hausse des dossiers sortis pour une autre prestation sociale (AI, SPC), de 31% à 34%.

Indicateur 1.5: L'apparente légère amélioration de cet indicateur est biaisée par la situation exceptionnelle de 2020 qui a vu arriver un grand nombre de bénéficiaires (dont les travailleurs indépendants) qui n'avaient jamais eu recours à l'aide sociale jusque-là.

Indicateur 1.6: Sur un total de 14 801 dossiers actifs, 1 797 concernent des jeunes adultes. Cet indicateur est en légère augmentation en 2020 (12.1% contre 11.8% en 2019). La situation sanitaire a eu comme conséquence un

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

afflux important de jeunes adultes, dont la possibilité de trouver un emploi a été évidemment restreinte. A noter également que des parents, démunis financièrement, n'ont probablement pas pu assurer la prise en charge de leurs enfants jeunes adultes.

Indicateur 1.7: La cohorte de 2017 avait connu un taux exceptionnel de sorties suite à un retour à l'emploi (40%), alors que celle de 2018 montre un retour au taux moyen observé les années précédentes. Cependant, plus de 100 personnes de la cohorte de 2018 sont encore en cours de suivi et le taux actuel devrait encore augmenter légèrement. L'accompagnement proposé par le SRP associé à celui effectué dans les CAS permet, entre autres, une meilleure identification des situations pouvant bénéficier du SRP et des mesures de suivi d'insertion professionnelle (décloisonnement de l'accompagnement).

Indicateur 1.8: Cet indicateur mesure la proportion des dossiers dont le titulaire est âgé de 50 ans et +, jusqu'à l'âge AVS. En 2020, cette proportion est stable et représente 4 675 dossiers avec prestation financière sur 14 801 dossiers à fin décembre.

Indicateur 2.1: En moyenne, 16 146 dossiers ont été traités en 2020 (financiers et non financiers). La baisse du coût moyen s'explique mécaniquement par la hausse importante du nombre de dossiers gérés (en lien avec la crise sanitaire) combiné à une masse salariale qui a augmenté moins vite.

Indicateur 3.1: L'augmentation du temps moyen entre la réception et le traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins en 2020 s'explique principalement par une hausse des délais de traitement des dossiers frontaliers engendrée par la situation exceptionnelle de crise sanitaire.

Indicateur 3.2: Valeur aux comptes 2020 (nature 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = 1 760 951 francs / Nombre de dossiers au 31.12.2020 = 80 000 dossiers (résultat arrondi). La hausse du coût moyen s'explique par le recul du nombre de dossiers d'affiliation traités, en lien avec le contexte de crise sanitaire.

Indicateur 4.1: L'écart du temps moyen réel par rapport au budget s'explique par l'octroi d'un crédit supplémentaire en 2020 de 7.9 ETP qui a permis au service de l'assurance-maladie de faire face à la hausse du nombre de bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie suite à l'entrée en vigueur de la loi 12146.

Indicateur 4.2: Valeur aux comptes 2020 (nature 30 +31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (45% des charges d'exploitation directes) = 1 981 070 francs/Nombre de dossiers au 31.12.2020 = 173 000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 5.1: Valeur aux comptes 2020 (natures 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (15% des charges d'exploitation directes) = 660 357 francs/Nombre de dossiers au 31.12.2020 = 119 000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 6.1: Somme des réclamations et des recours qui ont donné lieu à un changement de décision (sans éléments nouveaux). Pour 2019/20, 18 réclamations et 0 recours ont été acceptés, pour 6 988 décisions émises ((6988-18)/6988)=99.8%

Indicateur 6.2: Le calcul prend en compte le nombre de dossiers reçus, le total des natures 30 et 31 (hors débiteurs douteux) et les forces de travail attribuées à l'activité. L'objectif à moyen terme du service est de diminuer la durée de traitement (voir indicateur 6.3.) ce qui générera une augmentation du coût moyen par dossier.

Indicateur 6.3: Le calcul est effectué en prenant en compte la date de réception de la demande, jusqu'au jour de la production de la décision. Le délai de traitement diminue légèrement par rapport à 2019 grâce à diverses mesures prises afin de faciliter le traitement des dossiers dans le contexte de la crise sanitaire. Avec des effectifs supplémentaires et une gestion électronique des dossiers, ce délai pourrait diminuer à 55 jours.

Indicateur 7.1: Proportion du nombre de dossiers traités dans un délai maximum de 10 jours, sachant que le délai externe (celui pris par l'administré pour compléter son dossier) n'est pas déduit de la durée. L'automatisation d'un grand nombre de demandes a permis de réduire le temps de traitement moyen.

Indicateur 7.2: L'indicateur renseigne sur le coût moyen de l'administration pour traiter une demande de chèque annuel de formation (CAF). L'augmentation du coût moyen est principalement due à la diminution du nombre de demandes en raison de la crise sanitaire.



C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	330'506'205	-833'671	-0.3%	331'339'876	333'064'814
30 Charges de personnel	8'279'830	-198'897	-2.3%	8'478'727	8'271'346
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'661'717	-2'766'591	-43.0%	6'428'308	8'806'778
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'365	-2'906	-40.0%	7'271	3'147
36 Charges de transfert	318'320'757	1'909'542	0.6%	316'411'215	315'969'117
39 Facturations internes	239'536	225'181	1'568.7%	14'355	14'425
REVENUS	74'688'372	1'600'788	2.2%	73'087'584	77'870'589
42 Taxes et redevances	161'299	132'769	465.4%	28'530	167'380
43 Revenus divers	4'189	-72'093	-94.5%	76'282	138
44 Revenus financiers	0	-7'976	-100.0%	7'976	4
46 Revenus de transferts	74'522'884	1'548'088	2.1%	72'974'796	77'703'068
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-255'817'833	2'434'459	-0.9%	-258'252'292	-255'194'225
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-461'377</i>	<i>1'825</i>	<i>-0.4%</i>	<i>-463'202</i>	<i>-435'855</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'658'870</i>	<i>90'749</i>	<i>-3.3%</i>	<i>-2'749'619</i>	<i>-2'007'043</i>
COÛT COMPLET	-258'938'079	2'527'034	-1.0%	-261'465'113	-257'637'123

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	65.95	-3.65	-5.24%	69.60	66.33
<i>ETP fixes</i>	<i>65.33</i>	<i>-3.06</i>	<i>-4.47%</i>	<i>68.39</i>	<i>66.04</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.62</i>	<i>-0.31</i>	<i>-33.33%</i>	<i>0.93</i>	<i>0.29</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-0.29</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.29</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Prestations complémentaires AVS
- C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées, les dépenses 2020 reflètent l'évolution du

C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

nombre et du coût moyen par bénéficiaire ainsi que de la variation du nombre de lits en établissement médico-social (EMS).

Par ailleurs, durant la crise sanitaire, le service des prestations complémentaires (SPC) a adapté son fonctionnement pour continuer à assurer son activité en faveur de rentiers AVS/AI tout en assurant la sécurité des bénéficiaires et des collaborateurs/trices. Dans ce contexte, le SPC a également dû mener d'importants travaux informatiques et organisationnels pour permettre l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la réforme fédérale des prestations complémentaires.

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme C02 s'élève à 330 506 205 francs, soit une baisse de -833 671 francs par rapport au budget et de -2 558 609 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit, quant à lui, à 74 688 372 francs, soit une augmentation de +1 600 788 francs par rapport au budget et une diminution de -3 182 217 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel présentent un solde disponible de -198 897 francs, notamment en raison du délai de latence dans le repourvoiement des postes vacants à la suite de départs de collaborateurs du SPC intervenus durant l'année.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le non-dépensé constaté sur cette rubrique s'explique principalement par une augmentation moins importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires à l'AVS (PC AVS) indûment versées (-2 730 282 francs). En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux estimations et au réalisé 2019. Par ailleurs, le nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues est en net recul, notamment suite au renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations. Enfin, le contexte de crise sanitaire a entraîné un léger ralentissement des activités de révision.

Les mêmes raisons expliquent la diminution de -5 082 450 francs des dépréciations nettes de créances liées aux PC AVS, constatée en 2020 en comparaison à 2019. A titre comparatif, le SPC a réclamé en 2020 en moyenne un montant à restituer par dossier d'environ 33% de moins qu'en 2019).

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert relatives aux prestations complémentaires AVS présentent un excédent de +1 755 546 francs par rapport au budget.

Ce dépassement s'explique principalement par une hausse plus importante que prévu des prestations accordées aux personnes à domicile, notamment à cause d'une augmentation du coût moyen par dossier. Selon les prestations versées et les demandes reçues en 2020, ce coût a augmenté de +2.6% par rapport au budget. Il a fait l'objet d'un crédit supplémentaire approuvé par la commission des finances.

En comparaison à 2019, les charges relatives aux PC AVS ont augmenté de +2 280 343 francs, en raison notamment de la hausse du nombre de bénéficiaires, tant les personnes âgées à domicile qu'en établissement.

42 - Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Les taxes et redevances sont supérieures au budget de +132 769 francs, principalement en raison des remboursements des charges sociales, qui sont plus importants que les estimations.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +1 548 088 francs. En comparaison à l'année 2019, ces revenus ont diminué de -3 180 184 francs. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

- Par rapport au budget, les subventions fédérales destinées à couvrir une partie des prestations complémentaires fédérales sont supérieures de +4 296 784 francs. En comparaison à 2019, cette participation fédérale a augmenté de +3 689 482 francs.
- Par rapport au budget, les remboursements des prestations complémentaires indûment versées des années antérieures sont inférieures de -2 746 400 francs. En comparaison à 2019, ces remboursements ont diminué de -6 857 224 francs car la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux années précédentes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	58%	60%	62.5%	80%	2023
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.2%	100%	99.5%	99%	2023
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS	Efficience	F 544	F 548	F 555	F 540	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: En 2020, 757 dossiers sont traités à 30 jours sur 1 300 dossiers au total (résultat arrondi). Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 30 jours (28 jours pour les personnes en établissement et 31 jours pour les personnes à domicile). La légère dégradation de ce ratio s'explique par la situation de sous-effectif du service pour faire face aux dépôts de "nouvelle demande de prestation".

Indicateur 2.1: En moyenne, le nombre de décisions émises par le service s'est élevé en 2020 à 27 417, pour un nombre d'oppositions admises de 227.

Indicateur 3.1: Comptes 2020 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) pour la part AVS = 6 825 628 francs / Nombre de dossiers = 12 538.



C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	452'804'259	4'568'276	1.0%	448'235'983	443'597'549
30 Charges de personnel	6'259'993	-172'137	-2.7%	6'432'130	6'082'948
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'068'520	-3'369'584	-75.9%	4'438'104	5'055'705
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'816	-17'850	-40.0%	44'666	19'334
36 Charges de transfert	445'162'886	7'851'372	1.8%	437'311'514	432'429'945
39 Facturations internes	286'046	276'476	2'889.0%	9'570	9'617
REVENUS	67'356'901	1'980'802	3.0%	65'376'099	65'218'942
42 Taxes et redevances	90'843	48'380	113.9%	42'463	214'117
43 Revenus divers	3'032	-51'620	-94.5%	54'652	121
44 Revenus financiers	2	-5'712	-100.0%	5'714	3
46 Revenus de transferts	67'163'526	1'890'256	2.9%	65'273'270	65'004'701
47 Subventions à redistribuer	99'498	99'498	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-385'447'359	-2'587'475	0.7%	-382'859'884	-378'378'607
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-348'825</i>	<i>2'569</i>	<i>-0.7%</i>	<i>-351'394</i>	<i>-320'538</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'156'861</i>	<i>156'860</i>	<i>-6.8%</i>	<i>-2'313'721</i>	<i>-1'754'551</i>
COÛT COMPLET	-387'953'046	-2'428'046	0.6%	-385'525'000	-380'453'696

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.30	-2.82	-5.52%	51.12	47.65
<i>ETP fixes</i>	<i>47.63</i>	<i>-2.32</i>	<i>-4.64%</i>	<i>49.95</i>	<i>47.47</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.67</i>	<i>-0.31</i>	<i>-31.63%</i>	<i>0.98</i>	<i>0.18</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-0.18</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.18</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Etablissements pour personnes handicapées
- C03.02 Prestations aux personnes handicapées
- C03.03 Prestations complémentaires AI
- C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

S'agissant de la politique du handicap, le canton a garanti le versement des subventions prévues au budget sans tenir compte des périodes de confinement. En effet, malgré les mesures sanitaires liées au COVID, les acteurs subventionnés ont œuvré pour adapter leur offre de prestations et garantir, dans toute la mesure du possible, le lien avec les bénéficiaires de leurs prestations. Par ailleurs, l'ouverture de nouvelles places d'accueil a continué à être soutenue.

Les aides financières pluriannuelles en faveur des associations œuvrant dans le domaine du handicap ont toutes été renouvelées et une nouvelle association, qui facilite l'accès à la santé des personnes en situation de handicap, a été reconnue.

Au total les subventions accordées aux acteurs du domaine du handicap se montent à 196.3 millions de francs.

Le premier volume du plan stratégique cantonal en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap a été rédigé et mis en consultation auprès de tous les acteurs et partenaires du domaine. Les travaux (finalisation du volume 1 et lancement des réflexions sur le volume 2) se poursuivront en 2021.

En outre, les travaux sur l'objectivation du financement des prestations d'accueil dans le domaine du handicap se sont poursuivis en collaboration avec les associations faitières et les établissements pour personnes handicapées (EPH). En lien avec ce projet, un nouvel outil de mesure de l'intensité des prestations a été mis en œuvre au sein des EPH.

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes handicapées, les dépenses 2020 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire ainsi que de la variation du nombre de lits en établissement pour personnes handicapées (EPH).

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme C03 s'élève à 452 804 259 francs, soit une progression de +4 568 276 francs par rapport au budget et de +9 206 710 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit, quant à lui, à 67 356 901 francs, soit une hausse +1 980 802 francs par rapport au budget et de +2 137 959 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel présentent un solde disponible de -172 137 francs, notamment en raison du délai de latence dans le repourvoiement des postes vacants à la suite de départs de collaborateurs du service des prestations complémentaires (SPC) intervenus durant l'année.

L'écart de +177 045 francs par rapport aux comptes 2019 s'explique par une augmentation inscrite au budget 2020 des effectifs du SPC afin de faire face à la hausse de l'activité du service dans le domaine des prestations complémentaires à l'AI (PC AI).

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le non-dépensé constaté sur cette rubrique s'explique principalement par une augmentation moins importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux PC AI indûment versées (-3 327 484 francs). En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux estimations et au réalisé 2019. Par ailleurs, le nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues est en net recul, notamment suite au renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations. Enfin, le contexte de crise sanitaire a entraîné un léger ralentissement des activités de révision.

Les mêmes raisons expliquent la diminution de -3 848 545 francs des dépréciations nettes de créances liées aux PC AI, constatée en 2020 en comparaison à 2019. A titre comparatif, le SPC a réclamé en 2020 en moyenne un montant à restituer par dossier d'environ 33% de moins qu'en 2019.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un dépassement de +7 851 372 francs par rapport au budget. En comparaison à l'année 2019, elles ont augmenté de +12 732 941 francs. Les écarts constatés s'expliquent par les éléments suivants:

1) Prestations complémentaires AI versées par le service de prestations complémentaires (SPC):

Par rapport au budget, les PC AI accordées sont supérieures de +9 725 898 francs. Ce dépassement s'explique principalement par une hausse plus importante que prévu des prestations accordées aux personnes à domicile, notamment à cause d'une augmentation du coût moyen par dossier. Selon les prestations versées et les demandes reçues en 2020, le coût moyen par dossier est supérieur de 5.5% pour les prestations complémentaires cantonales, et de 5.3% pour les prestations complémentaires fédérales, par rapport au budget. Des crédits supplémentaires ont été accordés par la commission des finances pour couvrir ce dépassement. En comparaison à 2019, ces prestations ont augmenté de +6 803 475 francs, notamment en raison de la hausse des bénéficiaires et du coût moyen par dossier.

2) Subventions accordées aux entités actives dans le domaine du handicap:

Les subventions accordées aux entités actives dans le domaine du handicap sont inférieures au budget de -3 331 876 francs, principalement en raison des éléments suivants:

- La crise sanitaire a entraîné un report en 2021 d'une partie des ouvertures de places initialement prévues en 2020 (33 places ouvertes sur les 68 prévues), ce qui explique un subventionnement moins important que prévu des EPH (-6 431 876 francs).
- Les effets mécaniques liés à la crise sanitaire impactent les établissements publics d'intégration (EPI) à hauteur de +3 100 000 francs, notamment du fait d'une perte de revenus liée à leurs activités lucratives. Un crédit supplémentaire du même montant a donc été voté par la commission des finances pour permettre à cette institution de faire face aux conséquences de cette crise.

En comparaison à 2019, ces subventions ont augmenté de +5 414 515 francs en raison des éléments évoqués ci-dessus.

3) Amortissements des subventions d'investissement:

Les amortissements relatifs aux subventions d'investissement accordées aux EPI et aux EPH ont été supérieurs de +945 970 francs aux estimations.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +1 890 256 francs. En comparaison à l'année 2019, ces revenus ont augmenté de +2 158 825 francs. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Les subventions fédérales destinées à couvrir une partie des PC AI sont supérieures de +2 052 900 francs aux estimations budgétaires. En comparaison à 2019, ces subventions ont augmenté de +2 619 351 francs en raison de l'augmentation des prestations complémentaires fédérales versées aux bénéficiaires.
- Par rapport au budget, les remboursements des prestations complémentaires indûment versées des années antérieures sont supérieures de +242 195 francs. En comparaison à 2019, ces remboursements ont enregistré une hausse de +226 319 francs.
- Les revenus liés aux dédommagements des cantons et concordats sont inférieurs au budget de -393 227 francs et en hausse par rapport aux comptes 2019 de +568 214 francs.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités (décision rendue) par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	63%	65%	69.8%	60%	2023
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98.9%	99.5%	99.3%	99%	2023
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AI	Efficience	F 544	F 546	F 555	F 540	2023
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de dossiers dont la durée entre la réception de la demande d'indication et la date d'entrée en institution est supérieure à 90 jours	Qualité	65%	65%	65 %	45%	2023
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 383	F 380	F 382	F 390	2023
5.2 Taux d'institutionnalisation en EPH (accueil de jour et résidentiel) des personnes en situation de handicap	Efficience	N/A	18%	18.1%	20%	2023
5.3 Taux d'occupation des places existantes en EPH (accueil résidentiel)	Efficacité	N/A	90%	88.7%	90%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: En 2020, 470 dossiers traités à 30 jours / 746 dossiers. Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 30 jours en 2020 (28 jours pour les personnes en établissement et 31 jours pour les personnes à domicile). La légère dégradation de ce ratio s'explique par la situation de sous-effectif du service pour faire face aux dépôts de "nouvelle demande de prestation".

Indicateur 2.1: Au 31.12.2020, le nombre de décisions émises s'élève à 19 390 pour un nombre d'oppositions admises de 208.

Indicateur 3.1: Le coût total attribué à la prestation AI est de 4 802 655 francs, pour un total de 8 822 dossiers AI sous gestion au 31.12.2020.

Indicateur 4.1: Cet indicateur définit le nombre de personnes dont les demandes déposées à la commission cantonale d'indication (CCI) dépassent les 90 jours entre la date de la demande et la décision. Il convient de rappeler que la durée inhérente à cet indicateur se mesure entre la date de dépôt initiale de la demande auprès de la CCI et l'admission effective de la personne dans une institution. Or l'ensemble des démarches préalables à l'institutionnalisation n'est pas imputable uniquement à la CCI ou à l'établissement mais aussi à la personne elle-même ou à son représentant légal. Dès lors, et tout en promouvant les mesures visant à raccourcir le temps de traitement au sein de la CCI, il y a lieu de tenir également compte de ce facteur exogène.

Indicateur 5.1: Cet indicateur définit le coût moyen par place d'accueil et par jour pour le placement en résidence pour personnes handicapées. Un hébergement résidentiel peut soit consister en un Home (H), soit une structure offrant uniquement un lieu de vie, ou un Home avec occupation (HO), c'est à dire un lieu de vie offrant à la personne une activité de type atelier ou centre de jour.

Indicateurs 5.2 et 5.3: La crise sanitaire a eu d'importantes répercussions sur les EPH en 2020 et a rendu impossible le calcul de ces deux indicateurs. En effet, les mois de semi-confinement ont impacté certains résidents/occupations

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

de jour, qui n'ont pas eu le choix de revenir en institution ou de rester à domicile, et les mises en quarantaine à domicile/en institution viennent également biaiser fortement les données.



C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	103'149'830	-13'917'621	-11.9%	117'067'451	98'689'849
30 Charges de personnel	5'836'508	-453'519	-7.2%	6'290'027	5'801'294
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'721'741	-1'337'393	-22.1%	6'059'134	4'964'673
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'404	-3'321	-38.1%	8'725	4'811
36 Charges de transfert	92'312'995	-12'195'595	-11.7%	104'508'590	75'016'198
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	12'672'700
39 Facturations internes	273'181	72'206	35.9%	200'975	230'173
REVENUS	9'800'443	1'560'460	18.9%	8'239'983	20'035'905
42 Taxes et redevances	941'976	210'047	28.7%	731'929	1'207'571
43 Revenus divers	502	-198	-28.3%	700	689
44 Revenus financiers	501'308	301'308	150.7%	200'000	532'064
46 Revenus de transferts	8'356'657	1'049'303	14.4%	7'307'354	5'622'880
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	12'672'700
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-93'349'386	15'478'082	-14.2%	-108'827'468	-78'653'945
Coût d'état-major	-325'228	18'403	-5.4%	-343'631	-305'697
Coût des prestations de moyens	-2'113'900	-6'256	0.3%	-2'107'644	-1'586'897
COÛT COMPLET	-95'788'514	15'490'229	-13.9%	-111'278'743	-80'546'538

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	41.45	-6.40	-13.38%	47.85	42.65
ETP fixes	37.14	-3.52	-8.66%	40.66	37.72
ETP auxiliaires	1.11	-2.05	-64.87%	3.16	1.73
ETP agents spécialisés	3.20	-0.83	-20.60%	4.03	3.20

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) poursuit la mise en oeuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) Il entré en vigueur en janvier 2018. Les priorités sont mises sur les dispositifs liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires, le service des prestations complémentaires et le bureau d'intégration des étrangers.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- C04.05 Animation socioculturelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Les priorités en faveur des familles ont porté sur le financement des prestations complémentaires familiales à hauteur de 20.1 millions de francs et des allocations familiales pour les personnes non actives pour 41.7 millions de francs.

Le service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a en 2020 vu son nombre de nouvelles demandes d'intervention augmenter, alors que les encaissements, tout comme le taux de recouvrement, se sont maintenus au niveau de 2019. Aucun impact significatif sur les comptes n'est toutefois à signaler.

Dans le domaine de l'intégration, la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) a suivi son cours en 2020 conformément aux objectifs fixés avec la Confédération et les disponibilités budgétaires. Il est à relever que l'année 2020 a vu le démarrage de l'Agenda intégration suisse (AIS) pour une prise en charge individualisée des personnes relevant du domaine de l'asile avec des financements fédéraux dédiés. L'ensemble des financements prévu en faveur des entités externes (associations, communes) a par ailleurs pu être réalisé.

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme C04 s'élève à 103 149 830 francs, soit une baisse de -13 917 621 francs par rapport au budget et une hausse de +4 459 981 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit, quant à lui, à 9 800 443 francs, soit une hausse +1 560 460 francs par rapport au budget et une baisse de -10 235 462 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel présentent un solde disponible de -453 519 francs qui s'explique principalement par les éléments suivants:

- Le délai de latence concernant les postes à repourvoir au cours de l'exercice;
- Des baisses temporaires de taux d'activité;
- Les effets des renouvellements des effectifs;
- Une gestion des effectifs centralisée au niveau de la même politique publique.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de -1 337 393 francs, principalement en raison des éléments suivants:

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

- Les dépréciations nettes de créances liées au non recouvrement d'avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sont inférieures aux estimations de -746 417 francs. En comparaison à 2019, ces charges sont inférieures de -347 713 francs en 2020.
- Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires familiales indûment versées sont inférieures au budget de -807 862 francs. Cette année, la révision des dossiers des bénéficiaires de prestations complémentaires a, en effet, abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures au montant budgété.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert enregistrent un non-dépensé de -12 195 595 francs par rapport au budget. En comparaison à 2019, elles ont augmenté de +17 296 797 francs. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Les prestations complémentaires familiales versées par le service des prestations complémentaires (SPC) présentent un non-dépensé de -7 108 900 francs, en raison notamment d'une augmentation moins importante que prévue du coût moyen des prestations par dossier et du nombre de bénéficiaires. En comparaison à 2019, ces charges ont diminué de -4 424 944 francs.
- Les allocations familiales versées aux personnes non actives par la caisse d'allocation familiales pour personnes sans activité (CAFNA) présentent un non dépensé de -5 203 967 francs, dû à un nombre de bénéficiaires moindre qu'estimé. En comparaison à 2019, ces allocations ont diminué de -2 976 943 francs, principalement liée à une augmentation des restitutions pour prestations indues en 2020.
- Le Programme d'intégration cantonal (PIC) co-financé par la Confédération, vise à favoriser l'intégration des étrangers dans le canton à travers de nombreuses mesures en lien avec les familles. Les subventions accordées en 2020 à ce titre ont été supérieures à celles versées en 2019 de +1 475 538 francs.
- Le transfert neutre au budget 2020 de la subvention allouée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) du programme D02 "Sport et loisirs" vers le programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration" a entraîné un écart de +23 311 584 francs des charges entre les comptes 2020 et les comptes 2019. En effet, la dépense qui émergeait au programme D02 en 2019, émerge désormais au programme C04.

42 - Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Les revenus des taxes sont supérieurs au budget de +210 047 francs, principalement en raison des recouvrements de créances comptabilisés en pertes (+275 925 francs) au SCARPA plus importants que prévu. En comparaison à 2019, ce revenu a baissé de -265 595 francs.

44 - Revenus financiers - Ecart d'estimation

Les produits d'intérêts relatifs aux créances du SCARPA sont supérieurs aux estimations de +301 308 francs.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

La subvention fédérale relative au Programme d'intégration cantonal est supérieure au budget de +1 027 540 francs en raison d'une participation fédérale plus importante que prévu du fait de la mise en œuvre en 2020 de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) - programme national d'aide à l'intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.2%	61.2%	61.21%	61.2%	2023
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.7%	99%	100%	99%	2023
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le SCARPA	Efficience	F 1'011	F 1'125	F 1'064	F 1'185	2023
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Proportion de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	88%	94%	89%	95%	2023
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99%	100%	99.3%	99%	2023
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen de traitement d'un dossier de prestations complémentaires familiales	Efficience	F 742	F 800	F 853	F 800	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: Malgré une année difficile et une légère diminution des pensions comptabilisées, le service a réussi à maintenir un bon niveau d'encaissement en 2020.

Indicateur 2.1: Au cours de l'année 2020, environ 343 décisions ont été rendues, et un seul recours a été admis.

Indicateur 3.1: Le nombre moyen de dossiers au 31.12.2020 est de 3 308 dossiers, pour un total de coûts directs de 3 345 292 francs. Par rapport à l'exercice 2019, le nombre de dossiers sous gestion a légèrement augmenté et le total des frais de fonctionnement a continué de baisser, ce qui a eu pour résultat une diminution du coût moyen par dossier.

Indicateur 4.1: Cet indicateur reste stable en 2020, avec 474 dossiers traités à 30 jours sur un total de 540 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 5.1: Cet indicateur mesure le niveau de la qualité des décisions rendues par le service, considérant que chaque décision peut être contestée dans un délai de 30 jours suivant sa notification, par voie de l'opposition auprès du service des prestations complémentaires. Le taux de 99.3% correspond à 6 439 décisions émises pour un nombre d'oppositions admises de 44.

Indicateur 6.1: Le nombre moyen de dossiers sous gestion au 31.12.2020 est de 1 967 pour un total de coûts directs de 1 458 729 francs.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	46'900'797	-3'287'740	-6.6%	50'188'537	47'422'038
30 Charges de personnel	188'807	-9'798	-4.9%	198'605	153'400
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	17'849	-2'896	-14.0%	20'745	31'706
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'365	-2'906	-40.0%	7'271	3'147
36 Charges de transfert	46'500'872	-2'261'044	-4.6%	48'761'916	46'890'485
37 Subventions à redistribuer	165'830	-1'034'170	-86.2%	1'200'000	343'300
39 Facturations internes	23'074	23'074	-	-	-
REVENUS	4'744	-1'202'256	-99.6%	1'207'000	360'485
46 Revenus de transferts	4'744	-2'256	-32.2%	7'000	17'185
47 Subventions à redistribuer	-	-1'200'000	-100.0%	1'200'000	343'300
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-46'896'053	2'085'484	-4.3%	-48'981'537	-47'061'553
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-10'521</i>	<i>329</i>	<i>-3.0%</i>	<i>-10'850</i>	<i>-8'083</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-118'138</i>	<i>28'026</i>	<i>-19.2%</i>	<i>-146'164</i>	<i>-129'817</i>
COÛT COMPLET	-47'024'712	2'113'840	-4.3%	-49'138'552	-47'199'454

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.09	-0.09	-7.63%	1.18	0.93
<i>ETP fixes</i>	<i>1.04</i>	<i>-0.07</i>	<i>-6.31%</i>	<i>1.11</i>	<i>0.93</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.05</i>	<i>-0.02</i>	<i>-28.57%</i>	<i>0.07</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Dans le domaine de l'asile, l'objectif est d'assurer un accueil de qualité, de veiller à une cohabitation harmonieuse avec la population et de favoriser l'insertion et l'autonomie des personnes migrantes.

Le nombre de migrants du domaine de l'asile pris en charge dans les structures de l'Hospice général est resté stable.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

En effet, peu de nouvelles arrivées ont été observées mais aussi peu de départs. L'accent a été mis sur l'intégration des personnes bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) ou ayant obtenu la qualité de réfugié.

L'Hospice général a observé en revanche une augmentation sensible de personnes étrangères sans papier (ETSP) sollicitant de l'aide.

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme C05 s'élève à 46 900 797 francs, soit une baisse de -3 287 740 francs par rapport au budget et de -521 241 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit, quant à lui, à 4 744 francs, soit une baisse -1 202 256 francs par rapport au budget et de -355 741 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -2 261 044 francs, principalement en raison des prestations d'aides aux migrants versées par l'Hospice général qui présentent un non-dépensé de -2 224 618 francs. Ce non-dépensé est la conséquence de la baisse du nombre de demandeurs d'asile au niveau fédéral, le nombre de personnes suivies dans le dispositif d'Asile et migration est en diminution.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Nombre de sorties du dispositif de l'aide aux migrants (moyenne mensuelle)	Efficacité	88	100	100	90	2022
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement collectif de l'Hospice général	Efficacité	76%	75%	70%	75%	2022
2.2 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement individuel de l'Hospice général	Efficacité	80%	80%	79%	80%	2022
2.3 Hébergement des ex-ayant droits du dispositif de l'aide aux migrants (AMIG): nombre de sorties (permis B, C, suisses) du dispositif d'hébergement	Efficacité	481	500	489	500	2022
2.4 Hébergement, évolution annuelle des places disponibles (hors PCI)	Efficacité	-291	-80	-234	0	2022
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen (suivi administratif et suivi hébergement) par dossier	Efficience	F 8'919	F 8'850	F 8'623	F 8'800	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: Les sorties du dispositif d'aide aux migrants (AMIG) sont relatives à la prestation hébergement de l'institution. A cet égard, les motifs de sortie vont être essentiellement la fin de bail HG, les sorties de Suisse, les transferts à l'aide sociale, etc. Le nombre de sorties est stable en 2020 et se trouve proche de la valeur cible. La crise sanitaire a aussi quelque peu ralenti le transfert de certains dossiers vers l'aide sociale.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 2.1: La cible de cet indicateur est établie sur la base de 1 963 personnes hébergées en centres d'hébergement collectifs pour une capacité d'accueil de 2 597 places. Le taux d'occupation est en nette amélioration par rapport à 2019 (+6%). Il faut cependant mentionner le cas particulier du foyer de l'Etoile qui est dédié aux RMNA et ex-RMNA : en dehors de ce foyer, le taux d'occupation global remonterait à 81%.

Indicateur 2.2: A fin décembre, 2 099 personnes sont hébergées dans un parc d'hébergement individuel pour une capacité d'accueil de 2 638 places. Le taux d'occupation des appartements individuels est en légère amélioration par rapport à 2019 (+1%) et se situe dans la cible.

Indicateur 2.3: En 2020, 481 personnes ex-ayant droits AMIG (Permis B, C, Suisses) sont sortis du dispositif conformément aux prévisions. A noter qu'à ce chiffre peuvent être rajoutés 65 personnes ayant bénéficié d'un logement collectif comme alternative à un placement hôtel (assistés à l'aide sociale) et en étant sorti.

Indicateur 2.4: La diminution de -291 places dans le dispositif d'hébergement est répartie comme suit : collectif -49 places, individuel -242 places. En 2020 a eu lieu l'ouverture du centre d'hébergement collectif Seymaz (+370 places) et conformément à la planification, la fermeture du centre Saconnex (-350 places) et la fermeture temporaire de Gavard en septembre (-69 places). L'écart par rapport au budget 2020 s'explique par le fait qu'en dispositif individuel, on prévoyait une stabilité du nombre de places, alors que celui-ci a diminué avec la restitution des appartements mis à disposition temporairement (fondations) et l'encouragement à la prise de bail en nom propre par les usagers.

Indicateur 3.1: 31 038 434 francs de coûts directs pour un total de 3 480 dossiers suivis en 2020. La hausse est expliquée par la diminution du nombre de dossiers aidés (-90 dossiers en moyenne annuelle), atténuée par un coût de charges salariales inférieur au budget.



C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	15'317'066	1'524'122	11.1%	13'792'944	13'123'936
30 Charges de personnel	14'218'455	1'064'165	8.1%	13'154'290	12'679'192
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	850'064	437'684	106.1%	412'380	286'816
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'247	-830	-40.0%	2'077	899
36 Charges de transfert	232'195	43'998	23.4%	188'197	145'442
39 Facturations internes	15'104	-20'896	-58.0%	36'000	11'587
REVENUS	267'962	-409'139	-60.4%	677'101	146'477
42 Taxes et redevances	156'841	30'361	24.0%	126'480	141'346
43 Revenus divers	109'765	-438'856	-80.0%	548'621	213
46 Revenus de transferts	1'355	-645	-32.3%	2'000	4'910
49 Facturations internes	-	-	-	-	8
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'049'104	-1'933'261	14.7%	-13'115'843	-12'977'459
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-792'295</i>	<i>-73'662</i>	<i>10.3%</i>	<i>-718'633</i>	<i>-668'124</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'710'857</i>	<i>-1'150'344</i>	<i>15.2%</i>	<i>-7'560'513</i>	<i>-5'248'308</i>
COÛT COMPLET	-24'552'256	-3'157'267	14.8%	-21'394'989	-18'893'891

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	125.16	17.12	15.85%	108.04	110.36
<i>ETP fixes</i>	<i>94.85</i>	<i>-4.67</i>	<i>-4.69%</i>	<i>99.52</i>	<i>88.36</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>29.71</i>	<i>22.19</i>	<i>295.08%</i>	<i>7.52</i>	<i>21.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.60</i>	<i>-0.40</i>	<i>-40.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Le service de protection de l'adulte (SPAd) a poursuivi en 2020 ses travaux visant à améliorer son fonctionnement. Une nouvelle structure organisationnelle a ainsi été définie afin d'optimiser les compétences internes et de doter le

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

SPAd d'une structure simplifiée, stable, pérenne et adaptée. D'autre part, les processus et procédures de travail ont été revus, afin d'être en phase avec la nouvelle approche matricielle adoptée.

Parallèlement, un crédit supplémentaire de 1.1 million de francs a été octroyé par la commission des finances du Grand Conseil, pour permettre l'engagement de ressources supplémentaires (15 ETP) et nécessaires à la prise en charge des mandats de curatelle confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) en hausse constante depuis plusieurs années.

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme C06 s'élève à 15 317 066 francs, soit une hausse de +1 524 122 francs par rapport au budget et de +2 193 130 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit, quant à lui, à 267 962 francs, soit une baisse de -409 139 francs par rapport au budget et une hausse de +121 485 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart de +1 064 165 francs par rapport au budget et de +1 539 263 francs par rapport aux comptes 2019 s'explique principalement par un crédit supplémentaire de 1 126 360 francs voté par la commission des finances afin de renforcer les équipes du service de protection de l'adulte (SPAd) par une dotation supplémentaire de 15 postes. L'octroi de ces postes avait pour objectif de permettre au personnel du SPAd de faire face à la hausse importante du nombre de mandats de curatelle suivis par le service sur décision du Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le dépassement budgétaire de 437 684 francs s'explique par la hausse de la provision pour créances douteuses du SPAd de +413 193 francs. Cette provision couvre les pertes éventuelles liées aux comptes courants débiteurs des personnes protégées.

43 - Revenus divers

Des revenus prévus au budget ne se sont pas réalisés. Il en résulte des revenus inférieurs aux estimations de -438 856 francs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux de réclamation suite à des mesures prises par le SPAD	Qualité	7.9%	4%		4%	2023
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Nombre de dossiers actifs par intervenant en protection de l'adulte (IPA)	Qualité	89 dossiers	75 dossiers		60 dossiers	2023
2.2 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et le traitement effectif du dossier	Qualité	1 mois	6 mois		10 jours	2023

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le service de protection de l'adulte (SPad)	Efficience	F 4'063	F 4'200	F 3'621	F 4'600	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: Nombre de réclamations reçues par la direction du SPAd en rapport au nombre de dossiers gérés (actif, en cours de clôture ou clos) par le service. Sur 3 640 mandats au 31.12.2020, 287 plaintes ont été émises.

Indicateur 2.1: Nombre de dossier actifs et en cours de clôture au 31.12.2020 = 3 640 / nombre de titulaires de mandats (ETP) présents (hors absences longue durée ou ETP non repourvus) = 41, soit une moyenne de 89 dossiers (actifs et en cours de clôture) par ETP.

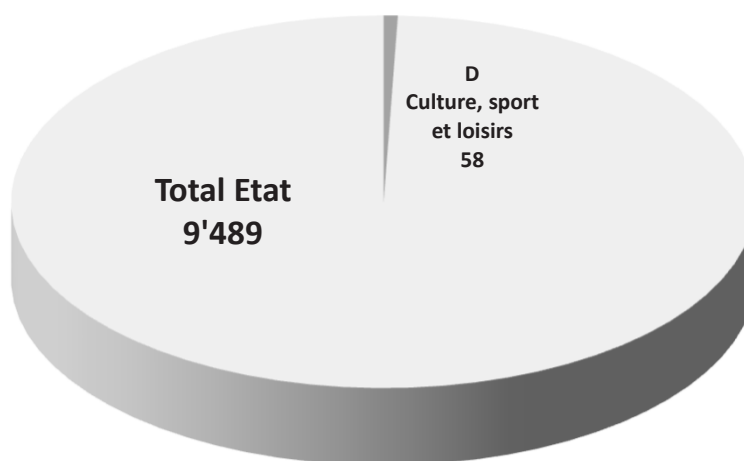
Indicateur 2.2: Il s'agit du délai entre le moment où la décision du TP AE est exécutoire et l'ouverture concrète du dossier. L'octroi en 2020 d'un crédit supplémentaire de 15 ETP pour renforcer les effectifs du SPAd a permis de réduire ce délai.

Indicateur 3.1: 3 640 dossiers sous gestion, pour un coût direct total de 14 791 777 francs, soit un coût moyen de 4 063 francs. La hausse du coût moyen par rapport à 2019 s'explique par l'impact du crédit supplémentaire octroyé en 2020 sur la hausse du coût direct.

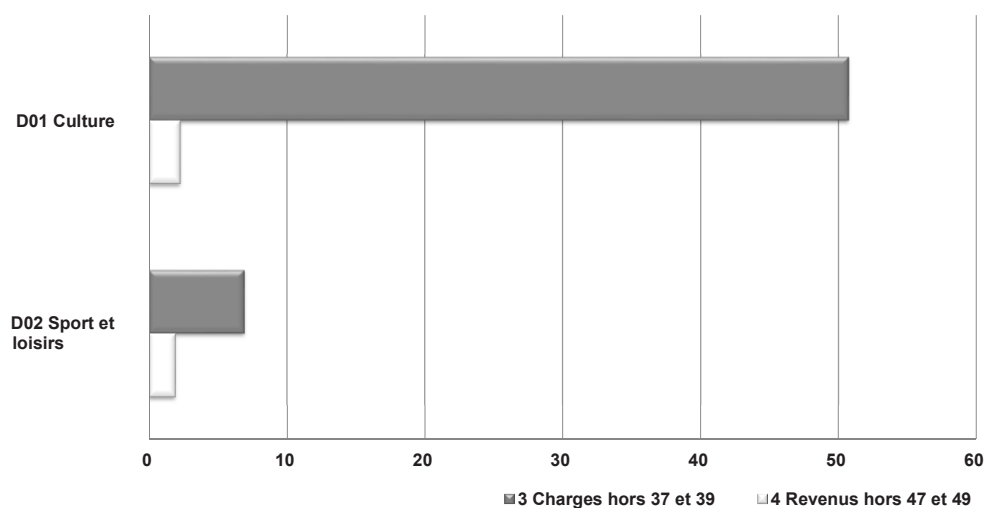


D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Le département de la cohésion sociale soutient la relève et l'élite dans le domaine du sport et favorise un accès élargi à la culture et au sport dans un but, à la fois, d'épanouissement personnel et d'intégration sociale.

Dans le domaine du sport, plusieurs projets d'infrastructures d'importance cantonale et régionale ont été poursuivis durant l'année 2020.

A la suite d'une étude de faisabilité, le Conseil d'Etat a pu fixer les contours du projet de la nouvelle patinoire (financement, glace, jauge, bâtiment annexe) et opter pour un financement public inscrit dans le plan décennal des investissements (PDI).

Après le rejet par le peuple du projet de Pré-du-Stand au Grand-Saconnex, un groupe de pilotage a été constitué par le canton afin de mener à bien la relocalisation de l'Académie du Servette FC dans le but de libérer le site de Balexert sur lequel est prévue la réalisation du nouveau CO du Renard. Dans l'attente d'une solution définitive, le site des Evaux a été retenu.

L'accent a également été porté sur l'extension de l'offre sportive et culturelle aux populations qui n'y ont pas facilement accès. Durant l'année 2020, quatre projets en lien avec le handicap, les jeunes publics et les personnes migrantes ont été soutenus. Malgré la pandémie et des périodes d'interruption, les programmes Jeunesse et Sport, ainsi que les activités du mercredi et d'été se sont poursuivis.

Le département de la cohésion sociale s'est par ailleurs fortement engagé dans la mise en œuvre des mesures d'aide au secteur culturel instituées par la Confédération en raison de la crise sanitaire. Il a également mis en œuvre des mesures complémentaires permettant d'aider les acteurs et actrices du paysage culturel genevois, qui ne faisaient pas partie du périmètre couvert par l'ordonnance fédérale.

En dehors du dispositif COVID-Culture, le canton a poursuivi ses soutiens notamment aux institutions à fort rayonnement en maintenant ses subventions malgré l'annulation ou le report de manifestations.

Un soutien a pu être apporté à la diffusion de productions de compagnies et d'acteurs et actrices culturelles genevoises, lesquelles ont relativement bien tourné malgré les restrictions liées à la pandémie. Une vingtaine de prix ont été attribués à des artistes plastiques, auteur.e.s, dessinateurs et dessinatrices, musicien.ne.s, commissaires d'exposition et d'espaces d'art contemporain.

La politique active de soutien au livre et de promotion de la lecture s'est poursuivie. Le Salon du livre 2020 a finalement pu avoir lieu dans un format adapté. Les travaux en vue de la création d'un Musée de la bande dessinée et de l'illustration se sont poursuivis, notamment par des échanges avec l'association de soutien ainsi qu'une commune qui pourrait accueillir ce musée à fort potentiel de rayonnement.

De nouvelles actions en faveur de l'art public ont été entreprises, avec notamment des images en mouvement désormais diffusées dans les gares du Léman Express. Enfin, la question de la rémunération et du statut des artistes a été soutenue en collaborant avec deux associations œuvrant dans ce domaine.



D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	62'669'202	28'018'475	80.9%	34'650'727	34'349'367
30 Charges de personnel	2'306'192	-66'771	-2.8%	2'372'963	2'267'961
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	731'878	-27'502	-3.6%	759'380	698'476
33 Amortissements du patrimoine administratif	158'429	54'600	52.6%	103'829	92'016
34 Charges financières	-	-	-	-	45'000
36 Charges de transfert	47'514'537	16'109'482	51.3%	31'405'055	31'235'155
37 Subventions à redistribuer	11'954'751	11'954'751	-	-	-
39 Facturations internes	3'415	-6'085	-64.1%	9'500	10'759
REVENUS	14'194'410	13'660'912	2'560.6%	533'498	577'047
42 Taxes et redevances	218'377	-60'234	-21.6%	278'611	310'737
43 Revenus divers	52'668	-202'219	-79.3%	254'887	266'290
44 Revenus financiers	4	4	-	-	20
46 Revenus de transferts	1'968'611	1'968'611	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	11'954'751	11'954'751	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-48'474'791	-14'357'562	42.1%	-34'117'229	-33'772'320
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-128'508</i>	<i>1'130</i>	<i>-0.9%</i>	<i>-129'638</i>	<i>-119'509</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'149'682</i>	<i>-225'647</i>	<i>11.7%</i>	<i>-1'924'035</i>	<i>-2'215'074</i>
COÛT COMPLET	-50'752'981	-14'582'080	40.3%	-36'170'901	-36'106'903

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	12.87	-0.66	-4.88%	13.53	12.43
<i>ETP fixes</i>	<i>10.94</i>	<i>-0.14</i>	<i>-1.26%</i>	<i>11.08</i>	<i>9.68</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.28</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.28</i>	<i>0.83</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.65</i>	<i>-0.52</i>	<i>-23.96%</i>	<i>2.17</i>	<i>1.93</i>

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur la culture (Lculture) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Soutien à la diffusion
- D01.02 Soutien aux organismes culturels
- D01.03 Soutien à la chaîne du livre
- D01.04 Soutien à l'art contemporain
- D01.05 Accès et sensibilisation à la culture
- D01.06 Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

L'année 2020 a été consacrée aux projets prioritaires suivants :

• Dispositif covid-culture

Dans le cadre de la mise en œuvre des ordonnances fédérales Covid - Culture, le canton a accordé des indemnisations pour pertes financières pour un montant total de 24 millions de francs, dont 12 millions de francs ont été financés par la Confédération et 1.9 million de francs par la Ville de Genève.

Le canton et l'Association des communes genevoises (ACG) ont accordé un montant complémentaire de respectivement 4.2 millions de francs et 0.5 million de francs à des entreprises et acteurs culturels exclus par les ordonnances fédérales mais qui contribuent pleinement à la vie culturelle genevoise.

Grâce à un partenariat entre l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande et la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE), des aides au loyer pour activités de création ont pu être mises en œuvre, à hauteur de 2 millions de francs. Les dispositions de l'ordonnance du 14 octobre 2020 sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19 ont donné lieu à l'ouverture d'un second guichet le 30 novembre 2020 afin d'indemniser les pertes des entreprises culturelles pour la période allant du 26 septembre au 31 décembre 2020. En parallèle, une nouvelle mesure d'accompagnement (les projets de transformation) a été rendue accessible aux requérant.e.s.

Parallèlement, les activités régulières suivantes ont été menées :

• Soutien à la diffusion

Malgré les restrictions liées à la pandémie, les compagnies et acteurs culturels ont relativement bien tourné pendant les périodes d'ouverture. Le Conseil d'Etat a financé plus de 80 projets de tournées nationales et internationales.

Une vingtaine de prix ont été attribués à différents plasticien.n.e.s, auteur.e.s, dessinateur.trice.s, musicien.n.e.s, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain.

• Soutien aux organismes culturels

En dehors du dispositif COVID-Culture, le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions à fort rayonnement en maintenant ses subventions malgré l'annulation ou le report de manifestations. Les institutions suivantes ont fait l'objet d'une évaluation au terme de leur contrat de prestations ainsi que d'un projet de loi concernant le renouvellement du soutien du canton pour la prochaine période quadriennale : la Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature, la Fondation du Concours de Genève et la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande ainsi que la Fondation Cinéforum.

Un portail informatique permet désormais aux acteurs et organismes culturels de déposer leur demande de subventions via Internet.

• Soutien à la chaîne du livre

Le canton a poursuivi son soutien aux auteur.e.s, aux maisons d'édition, aux librairies et aux projets de promotion et de diffusion du livre.

Les travaux relatifs à l'ouverture d'un musée de la BD et de l'illustration se sont poursuivis.

• Soutien à l'art contemporain

Durant l'année écoulée, le Conseil d'Etat a entrepris de nouvelles actions en faveur de l'art public. Des images en mouvement sont désormais diffusées dans les gares du Léman Express. La question de la rémunération et du statut des artistes a été soutenue dans le cadre du Fonds cantonal d'art contemporain par le biais d'une collaboration avec deux associations oeuvrant dans ce domaine.

D01 Culture (suite)

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme D01 s'élève à 62 669 202 francs, soit une hausse de +28 018 475 francs par rapport au budget et de + 28 349 835 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit quant à lui à 14 194 410 francs, soit une hausse de +13 660 912 francs par rapport au budget et de +13 617 363 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/- 100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert enregistrent un excédent de +16 109 482 francs par rapport au budget et de +16 279 382 francs par rapport aux comptes 2019.

Cet écart constaté s'explique principalement par la mise en oeuvre par le canton des mesures fédérales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels. Le Conseil d'Etat a adopté un crédit urgent d'un montant de 16 198 500 francs afin de soutenir les entreprises et acteurs culturels couverts par les ordonnances fédérales et également ceux exclus du périmètre de ces ordonnances, mais qui contribuent pleinement à la vie culturelle genevoise.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert présentent un dépassement de +1 968 611 francs par rapport au budget.

Cela s'explique principalement du fait de la participation de la Ville de Genève au financement des indemnités versées aux milieux culturels à hauteur de 1 917 443 francs. En effet, la Ville de Genève et le canton ont coordonné la mise en oeuvre de l'ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture, destinée à soutenir financièrement les entreprises culturelles et acteurs culturels ayant subi des pertes financières causées par les mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre l'épidémie de coronavirus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	45	45	41	45	2023
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aide à la diffusion	Efficacité	70	110	102	110	2023
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles	Qualité	222	100	66	100	2023
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité	667	2'000	2'021	2'500	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: Cet indicateur comprend les maisons d'édition soutenues ponctuellement via les fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'un contrat de prestations. Les maisons d'édition non genevoises sont soutenues uniquement pour des publications d'auteur.e.s genevois.e.s ou sur un sujet en lien avec Genève.

D01 Culture (suite)

Indicateur 2.1: Le fonds diffusion de l'OCCS a soutenu des projets de tournées et de diffusion tout au long de l'année et ce malgré la crise sanitaire. Une septantaine de projets a pu être soutenue. Plusieurs cas de figures se sont présentés: soit la tournée a pu être déplacée, soit elle reste prévue à une date ultérieure, soit elle a été partiellement ou complètement annulée. Conformément aux recommandations et pratiques de différentes collectivités suisses, les subventions accordées pour des projets culturels qui ont subi des annulations tardives ont été maintenues afin de garantir le dédommagement des frais engagés.

Indicateur 3.1: La mise en valeur de la collection est une des missions importantes du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Le nombre important de prêts s'explique cette année par la double exposition réalisée grâce à la bourse commissariat du FCAC, qui a donné lieu à un accrochage de 114 œuvres au Château de Penthes et à un autre de 11 œuvres au Boléro de Versoix.

Indicateur 4.1: Vendue une seule fois au prix de 20 francs, la carte peut être achetée par tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le canton de Genève, inscrits dans une école genevoise, ou domiciliés dans le Grand Genève. Durant l'année 2020, la vente des cartes a été fortement diminuée à cause de la crise sanitaire. De plus, la communication concernant la carte a été très faible durant l'année 2020.

D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	6'918'347	-142'009	-2.0%	7'060'356	30'217'927
30 Charges de personnel	1'883'455	-62'226	-3.2%	1'945'681	1'814'502
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	717'919	-2'211	-0.3%	720'130	571'480
33 Amortissements du patrimoine administratif	129'624	44'673	52.6%	84'951	75'286
36 Charges de transfert	4'187'349	-122'245	-2.8%	4'309'594	27'756'659
REVENUS	1'892'436	-126'389	-6.3%	2'018'825	2'044'169
42 Taxes et redevances	364'251	-88'703	-19.6%	452'954	479'894
43 Revenus divers	29'814	-17'057	-36.4%	46'871	59'310
44 Revenus financiers	4	4	-	-	16
46 Revenus de transferts	1'498'368	-20'632	-1.4%	1'519'000	1'504'949
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'025'910	15'621	-0.3%	-5'041'531	-28'173'759
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-104'952</i>	<i>1'343</i>	<i>-1.3%</i>	<i>-106'295</i>	<i>-95'614</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'683'193</i>	<i>-175'674</i>	<i>11.7%</i>	<i>-1'507'519</i>	<i>-1'563'876</i>
COÛT COMPLET	-6'814'055	-158'711	2.4%	-6'655'344	-29'833'249

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	10.53	-0.54	-4.88%	11.07	10.17
<i>ETP fixes</i>	<i>8.96</i>	<i>-0.11</i>	<i>-1.21%</i>	<i>9.07</i>	<i>7.92</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.23</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.23</i>	<i>0.68</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.35</i>	<i>-0.43</i>	<i>-24.16%</i>	<i>1.78</i>	<i>1.58</i>

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle
- D02.02 Programme jeunesse et sport (J+S)
- D02.03 Fonds du sport
- D02.04 Accès et sensibilisation au sport
- D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

D02 Sport et loisirs (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

L'année 2020 a été consacrée aux projets prioritaires suivants :

• **Infrastructures**

Suite à une étude de faisabilité, le Conseil d'Etat a pu fixer les contours du projet de la nouvelle patinoire (financement, glace, jauge, bâtiment annexe) et a opté pour un financement public inscrit dans le plan décennal des investissements (PDI).

Suite au rejet par le peuple du projet Pré-du-Stand au Grand-Saconnex, un groupe de pilotage a été constitué par le canton afin de mener à bien la relocalisation de l'Académie du Servette FC afin de libérer le site de Balexert sur lequel est prévue la réalisation du nouveau CO du Renard. Le site des Evaux a été retenu moyennant d'importants travaux à la charge du canton.

Suite au souhait du Servette FC de conserver un revêtement naturel au Stade de Genève, le club et la Ville de Genève ont sollicité le canton pour installer la première équipe au centre sportif de Vessy. Le canton étudie cette possibilité.

Par ailleurs, garant de l'inventaire des infrastructures sportives sur le territoire et de leur planification, le canton a mandaté l'Université de Genève pour produire un rapport portant sur les données relatives à la localisation et le type d'installations mises en lien avec des données démographiques et spatiales.

• **Activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants**

Un nouveau règlement a été adopté par le Conseil d'Etat concernant l'octroi de subventions en faveur de l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants, plus adapté aux réalités du terrain et illustrant la volonté de cohésion sociale du département tuteur du sport. Durant l'année 2020, quatre projets en lien avec le handicap, les jeunes publics et les personnes en situation de migration ont été soutenus.

• **Soutien à la relève sportive élite**

Conformément à la LRT-3, le canton a poursuivi le soutien à la relève sportive élite et au développement des centres cantonaux de la relève. Pour l'année 2020, ce soutien a été apporté à dix centres, représentant six disciplines sportives collectives (football, hockey sur glace, tchoukball, volleyball, handball et basketball) et quatre disciplines sportives individuelles (canoë-kayak, cyclisme, tennis de table et triathlon).

• **Soutien au sport d'élite individuel**

Le soutien au sport d'élite individuel est également une compétence exclusive du canton qui repose sur le programme Team Genève qui a offert des soutiens financier, médical et médiatique aux athlètes genevois.es disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales. Composé de 31 athlètes en 2020, Team Genève a été couronné de succès et a vu plusieurs de ses membres se qualifier pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020, reportés en 2021.

• **Programme Jeunesse et Sport (J+S)**

Malgré la pandémie, la plupart des formations J+S annulées au printemps 2020 ont pu être réorganisées à la fin de l'été en présentiel. L'Office fédéral du sport a prolongé les reconnaissances J+S pour toutes et tous jusqu'à fin 2021, ce qui a permis d'annuler certaines formations continues indispensables à une reconnaissance. En 2020, la priorité a été donnée aux formations décernant une nouvelle reconnaissance de moniteur.trice.

• **Activités extrascolaires du mercredi et d'été (sous l'appellation GE Découvre)**

Durant l'année 2020, l'OCCS a organisé 238 activités sportives et culturelles le mercredi et 55 activités en été. Compte tenu de l'augmentation du nombre de familles ne pouvant pas partir en vacances à cause de la pandémie, le DCS a souhaité augmenter l'offre pour les enfants en proposant 5 cours supplémentaires.

D02 Sport et loisirs (suite)

• Fonds Covid-Sport

Le canton s'est associé à la Ville de Genève, à l'association des communes genevoises (ACG) et au Fonds cantonal de l'aide au sport afin de soutenir les associations sportives en difficulté durant la crise sanitaire. Un fonds de soutien COVID-19 d'un million de francs a été constitué. Cinquante-huit associations ont été soutenues pour un total de 859 500 francs.

• Fonds de l'aide au sport

Le DCS a veillé à la poursuite des soutiens et au bon fonctionnement, suite au nouveau rattachement départemental.

Justification des écarts

Aux comptes 2020, le total des charges du programme D02 s'élève à 6 918 347 francs, soit une baisse de -142 009 francs par rapport au budget et de - 23 299 580 francs par rapport aux comptes 2019. Le total des revenus s'établit quant à lui à 1 892 436 francs, soit une baisse de -126 389 francs par rapport au budget et de -151 733 francs par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations sont les suivantes (+/- 100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de -122 245 francs qui s'explique principalement par le fait que le nombre de demandes relatives au soutien de l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants a été moins important que prévu, en raison notamment de la pandémie (-96 496 francs).

Le transfert neutre au budget 2020 de la subvention allouée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) du programme D02 "Sport et loisirs" vers le programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration" a entraîné un écart de -23 499 916 francs des charges entre les comptes 2020 et les comptes 2019. En effet, la dépense qui émargeait au programme D02 en 2019, émarge désormais au programme C04.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.2 Nombre de participants aux cours de formations J+S organisés par le canton	Efficacité	967	1450		1'400	2023
2. Soutenir la relève et l'élite sportive à Genève						
2.1 Nombre de centres de la relève reconnus	Qualité	10	10	10	12	2023
2.2 Nombre d'athlètes dans le programme de soutien "Team Genève"	Qualité	31	25		25	2023
3. Encourager la pratique culturelle et sportive						
3.1 Programme "GE découvre" : proportion d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées	Qualité	102%	90%	92	90%	2023

Commentaires

Indicateur 1.2: Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, l'office cantonal de la culture et du sport assure la mise en oeuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S, leur suivi et la validation des

D02 Sport et loisirs (suite)

offres proposées par les clubs subventionnés. En 2020, 12 cours (sur 60) ont dû être annulés à cause de la crise sanitaire, en particulier des modules de perfectionnement accueillant de nombreux participants. Certains cours ont été reportés en 2021, d'autres ont été définitivement annulés.

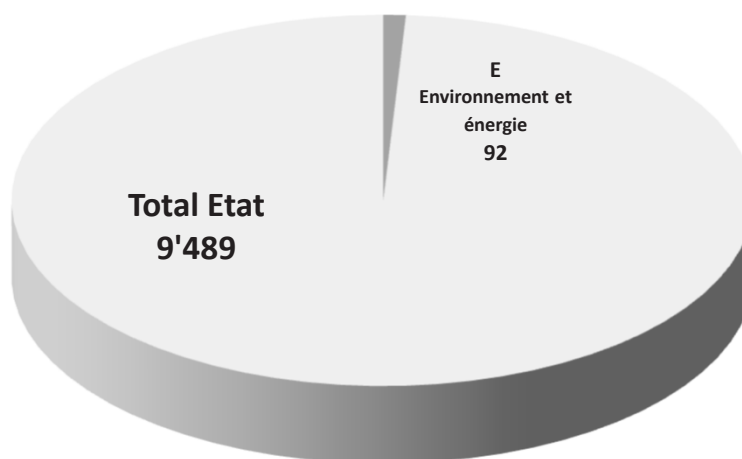
Indicateur 2.1: Les centres cantonaux de performance permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Durant l'année 2020, 10 sports ont été soutenus au travers des centres cantonaux de la relève (basketball, canoë, cyclisme, football, handball, hockey sur glace, tchoukball, tennis de table, triathlon, volleyball).

Indicateur 2.2: Durant l'année 2020, 31 athlètes étaient membres du programme Team Genève. Ce chiffre est plus élevé qu'attendu et démontre la bonne santé du sport d'élite dans le canton.

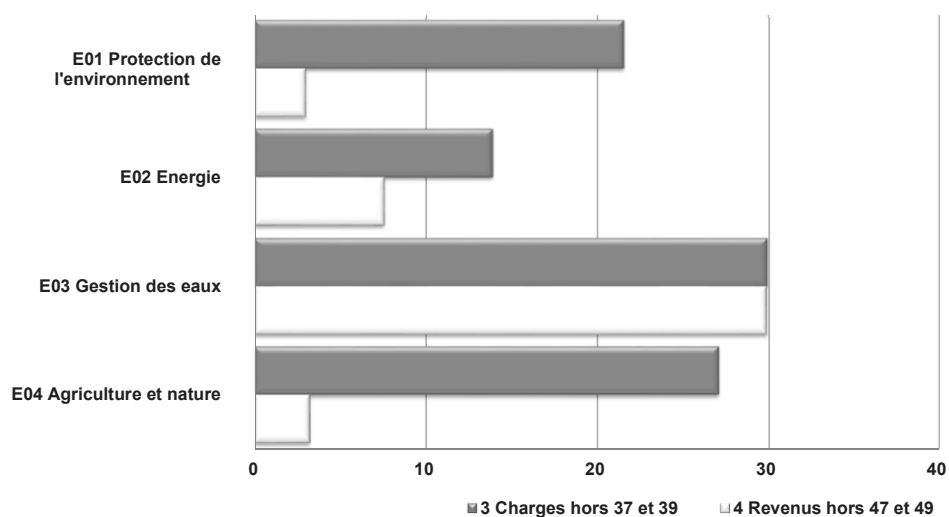
Indicateur 3.1: Cet indicateur révèle dans quelle mesure l'offre Loisirs (activités extrascolaires et journées vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible. En 2020, le nombre d'activités d'été initialement prévues était de 50. Compte tenu de l'augmentation du nombre de familles ne pouvant pas partir en vacances à cause de la crise sanitaire, le DCS a souhaité élargir l'offre pour les enfants en augmentant son offre de 5 cours supplémentaires, expliquant ainsi le taux supérieur à 100%.

E Environnement et énergie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a poursuivi son action en faveur de la transition écologique en vue d'atteindre en 2050 la neutralité carbone. Il a également renforcé les mesures relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à la préservation des ressources naturelles.

En 2020, les objectifs de la politique E Environnement et Energie ont été matérialisés notamment par les résultats suivants :

- renforcement du monitoring de pollution atmosphérique du Grand Genève, notamment des nouvelles mesures de particules très fines (PM 2.5);
- opérationnalisation pleine et entière de «Stick'Air», le dispositif d'urgence en cas de pics de pollution après la confirmation par la chambre constitutionnelle de la Cour de Justice de la compétence cantonale pour instaurer ces restrictions en cas de pics, une première en Suisse;
- adoption par le Conseil d'Etat du Plan directeur cantonal de l'énergie (PDE) pour la période 2020-2030 qui permettra d'atteindre les objectifs énergétiques. Les deux grandes orientations du PDE sont la consommation d'une part en maîtrisant et en réduisant la demande en énergie et l'approvisionnement d'autre part en optimisant l'utilisation des ressources énergétiques locales notamment par un déploiement à large échelle des réseaux de chaleur;
- mise en oeuvre des nouvelles mesures, notamment alimentation des nouveaux bâtiments par des sources de chauffage exclusivement renouvelables ou provenant de réseaux thermiques alimentés majoritairement en énergies renouvelables;
- mise en mouvement la dernière tranche de grands consommateurs d'énergie pour les engager dans un programme d'efficacité énergétique. Dans le cadre de la collaboration GEnergie, 14 entreprises - dont 8 sont des grands consommateurs - se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique.
- 35,2 millions de francs de subventions délivrées pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables, issus de la taxe fédérale sur le CO2 (20,8 millions de francs), du budget cantonal (7,4 millions de francs) et des Services industriels de Genève (SIG) (7 millions de francs).
- développement du programme GEothermie 2020 avec la réalisation du deuxième forage d'exploration et la préparation d'une campagne sismique 3D du sous-sol prévue durant 2021;
- développement d'infrastructures de recharge des véhicules électriques sur le domaine public en collaboration avec les SIG et les communes;
- intensification des travaux d'élaboration de la Stratégie Bruit 2030 avec une large consultation des milieux concernés. Sur le terrain, test, avec succès, d'un radar bruit en milieu urbain, une première en Suisse;
- Initialisation de la démarche de l'Eau en Ville et projet pilote réalisé au cœur du PAV, dans le quartier Grosselin;

- livraison complète et réalisation des accès à l'eau de la plage publique des Eaux-Vives et du quai de Cologny et poursuite de la coordination entre ville et canton visant au développement de nouveaux projets au quai Wilson ou au Vengeron;
- poursuite des travaux de protection contre les inondations du site de Firmenich à la Plaine et du village de Puplinge;
- en matière d'alimentation, trois contrats de prestations - chapeautés par un projet de loi unique LIAF - ont été adoptés par le Conseil d'Etat à destination d'AgriVulg, de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève et MA-Terre, qui couvrent les activités "du champ à l'assiette" soit respectivement la production agricole, la promotion des produits et leur consommation. L'information, la sensibilisation et la communication destinée au grand public seront renforcées.
- mise en oeuvre de la lutte contre les micropolluants et développement de conseils spécifiques à certaines filières (hospitalières, maraîchères, etc.) et finalisation du projet de traitement conjoint des effluents de la station suisse de Villette et de celle française d'Annemasse;
- Adoption par le Grand Conseil de la stratégie cantonale (SBG2030) et un plan d'actions 2020-2023 (PB1) en matière de biodiversité
- Démarrage de la phase opérationnelle du projet de développement régional (PDR), orienté sur le développement de fermes urbaines, comprenant un volet de sensibilisation et de formation à l'alimentation;
- Initialisation de plus de 30 mesures du rapport cantonal relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires et tests de différentes stratégies phytosanitaires alternatives au vignoble de l'Etat.

E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	21'556'136	1'953'202	10.0%	19'602'934	20'948'316
30 Charges de personnel	14'258'834	50'739	0.4%	14'208'095	13'319'664
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'354'964	1'992'743	45.7%	4'362'221	6'745'473
33 Amortissements du patrimoine administratif	640'061	-152'732	-19.3%	792'793	620'007
34 Charges financières	-	-	-	-	43
36 Charges de transfert	271'598	61'123	29.0%	210'475	238'433
39 Facturations internes	30'679	1'329	4.5%	29'350	24'696
REVENUS	2'981'357	903'646	43.5%	2'077'711	2'464'322
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	0
42 Taxes et redevances	1'389'910	-161'557	-10.4%	1'551'467	1'063'513
43 Revenus divers	835'604	835'104	167'020.8%	500	791'588
46 Revenus de transferts	755'843	234'899	45.1%	520'944	609'221
49 Facturations internes	-	-4'800	-100.0%	4'800	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'574'778	-1'049'555	6.0%	-17'525'223	-18'483'994
Coût d'état-major	-561'276	71'133	-11.2%	-632'409	-515'034
Coût des prestations de moyens	-4'868'123	-1'316'850	37.1%	-3'551'273	-3'037'345
COÛT COMPLET	-24'004'177	-2'295'272	10.6%	-21'708'905	-22'036'372

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.32	-2.93	-3.14%	93.25	87.03
ETP fixes	85.15	-3.10	-3.51%	88.25	83.18
ETP auxiliaires	1.38	0.18	15.00%	1.20	0.85
ETP agents spécialisés	3.80	0.00	0.00%	3.80	3.00

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme. Elle anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études de l'impact sur l'environnement d'installations et d'évaluations environnementales stratégiques de planifications. Elle applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

1. les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention);
2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source);
3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale);
4. les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité mais par ceux qui en sont à l'origine (principe de causalité).

E01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et par le service du développement durable (SCDD).

Le service cantonal du développement durable (SCDD) a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, le SCDD soutient et encourage la mise en œuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en œuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Analyse de l'impact sur l'environnement
- E01.02 Gestion des déchets
- E01.03 Protection de l'air
- E01.04 Protection contre les accidents majeurs
- E01.05 Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
- E01.06 Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
- E01.07 Protection des sols et des sous-sols
- E01.08 Exploitation des ressources du sous-sol
- E01.09 Développement durable

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalière

Concernant la qualité de l'air, 2020 a vu la poursuite du déploiement du Plan des mesures OPair 2018-2023, avec comme objectifs prioritaires la baisse des concentrations de particules fines (PM10 et PM 2.5), des oxydes d'azote et de l'ozone qui restent les 3 polluants encore problématiques, malgré une nette tendance à la baisse pour les deux premiers. La collaboration transfrontalière s'est poursuivie à travers la suite du projet "PACT'Air" permettant la mise en œuvre sur plusieurs années d'un plan d'actions composé de mesures d'assainissement, temporaires et permanentes, concernant l'urbanisme, les transports, le résidentiel, l'industrie, l'agriculture et l'aéroport.

Malgré un retard de quelques mois, lié à la pandémie, 2 nouvelles stations de mesure mobiles de la qualité de l'air ont été mises en service fin 2020. 2021 verra une station mobile engagée dans le secteur de l'aéroport et la seconde à proximité d'axes routiers urbains, de façon à répondre aux demandes croissantes des genevoises et genevois dans ce domaine. Les différents essais menés en 2020 permettront le déploiement d'un réseau de mini-stations de mesure dans le périmètre urbain du canton afin de permettre d'augmenter la granularité des mesures de la pollution de l'air.

Suite aux décisions de la Cour de Justice de l'été 2020, le dispositif d'urgence concernant les pics de pollution est désormais confirmé et pleinement opérationnel, avec deux mesures inédites en Suisse : la circulation différenciée, qui vise l'interdiction temporaire de circulation des véhicules motorisés extrêmement polluants dans le périmètre de la moyenne ceinture routière, et la gratuité des transports en commun sur l'ensemble du canton.

Poursuivre la transition écologique vers une société post carbone

En vue d'accélérer la transition écologique, portée déjà par le Concept cantonal de la protection de l'environnement *Environnement 2030*, adopté par le Conseil d'Etat en 2013 et par le Grand Conseil en 2016, une réflexion globale a été initiée sur un concept stratégique de transition écologique. Parallèlement, des approches d'accompagnement du changement viennent en soutien de programmes ou de plans de mesures (plan climat cantonal, Ecomat, plan substances dangereuses).

E01 Protection de l'environnement (suite)

Le programme GE-EN-VIE d'Observatoire et Laboratoire de l'environnement, créé conjointement avec l'Institut des sciences de l'Environnement de l'Université de Genève et l'HEPIA fin 2018, a permis cette année encore de mobiliser le réseau pour enrichir les données et les indicateurs environnementaux et proposer des projets de recherche qui contribuent à fournir des outils pour les politiques publiques, à renforcer les connaissances du grand public et des élu.e.s et, ainsi, à guider la transition écologique dans le canton de Genève et sur le territoire du Grand Genève.

Depuis son lancement formel en 2014, le programme GEothermies a pris de l'ampleur. D'un programme d'exploration visant 3 ou 4 forages de moyenne à grande profondeur, il est devenu un programme de développement d'une filière visant une utilisation combinée de la géothermie sous toutes ses formes, production de chaud, de froid, de stockage, voire d'électricité. L'apprentissage et les expériences acquises au fur et à mesure de l'avancement du programme l'ont amené à évoluer et à revoir son périmètre et son organisation. Le périmètre s'est notamment élargi aux nappes d'eau souterraines peu profondes qui présentent un potentiel très intéressant jusqu'alors très peu considéré. Le potentiel sur ces nappes d'eau peu profondes génère un intérêt et des sollicitations très importantes, avec de nombreux projets concrets. L'année 2020 a été une étape clé : elle a vu, en effet, la fin du 2ème forage d'exploration à Lully, qui a atteint la profondeur de 1470 mètres, et la préparation d'une campagne de sismique 3D de façon à encore mieux connaître notre sous-sol.

Afin d'atteindre l'objectif fixé dans le Plan climat cantonal, à savoir 20% de véhicules électriques dans le parc automobile genevois à l'horizon 2030, le développement d'infrastructures de bornes recharge a connu une accélération en 2020 avec la participation des Services Industriels de Genève (SIG), au titre des tâches d'intérêt public, et la collaboration des communes. Le nombre de bornes accessibles au public est de 225 en 2020, soit une multiplication par 10 depuis 2015 (20 bornes).

S'agissant des aides à la transition vers la mobilité électrique, de nouvelles mesures d'incitation ont été développées et seront proposées pour accélérer la transition et accompagner la montée en puissance du marché de la voiture électrique.

Autres projets d'importance stratégique

Les travaux de révision du règlement cantonal d'application relatif à l'étude de l'impact ont été poursuivis, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des besoins de la transition écologique. L'outil développé pour analyser l'empreinte carbone des planifications directrices et des projets d'infrastructures devrait être proposé en 2021. Idem, s'agissant des services écosystémiques.

Les travaux portant sur la nouvelle politique de gestion des déchets, ambitieuse, se sont poursuivis : cette dernière est en train d'être finalisée avec un projet de refonte complète de la loi sur la gestion des déchets et un nouveau plan de gestion des déchets. Le recyclage subira, à sa suite, un coup d'accélérateur dès 2021 avec de nouvelles mesures organisationnelles. Les SIG seront impliqués par le biais de leur programme Eco21 qui sera étendu à la gestion des déchets. Cette nouvelle politique doit permettre de réduire rapidement et drastiquement les déchets incinérables (environ 200'000 tonnes par an actuellement) en vue de la mise en service de la nouvelle usine Cheneviers IV, vers fin 2023 – début 2024, d'une capacité de 160'000 tonnes annuelles.

Pour mieux cibler sa lutte contre les nuisances sonores une stratégie globale et transversale a été finalisée et sera portée à la validation du Conseil d'Etat en 2021. Ses axes stratégiques ont été définis en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux, économiques et culturels inhérents aux activités qui génèrent du bruit dans le canton. Cette stratégie vise les principales sources de nuisances sonores qui affectent la santé et la qualité de vie des Genevoises et des Genevois.

Le test de déploiement des capteurs de bruit autonomes sur Carouge (A3DB) s'est terminé et a permis de démontrer la viabilité de cette technologie et de développer les outils informatiques permettant de l'utiliser à large échelle. En 2021, cette technologie, s'inscrivant dans le cadre des activités de Smart Geneva, sera redéployée en milieu urbain pour suivre les effets sur le bruit dans les quartiers d'habitation de la mise en place de nouveaux schémas de circulation (LMCE).

En matière de protection de l'environnement et de la population contre les substances dangereuses de l'environnement bâti, la mise en œuvre du Plan de mesures cantonal 2018-2023 s'est poursuivi. A ce titre, le programme d'actions 2021 prévoiera notamment la suite de la mesure du radon dans les crèches, une surveillance accrue des chantiers sur de nouveaux polluants (HBCD, HAP, plomb) et le lancement d'un observatoire romand de la qualité de l'air intérieur.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Enfin, la nécessité de protéger la population et l'environnement contre les risques d'accidents majeurs est demeurée d'actualité, notamment dans le cadre des procédures d'aménagement et d'autorisations de construire. L'accent a été mis - et le sera sur 2021 - sur le suivi des entreprises et des décisions d'assainissement notifiées, les routes cantonales soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le transit à travers le centre-ville en vue des aménagements prévus autour et sous la gare Cornavin et l'assainissement du secteur du Val d'Arve exposé à la pollution par les hydrocarbures. Le suivi des laboratoires et des institutions de recherche en lien avec la pandémie, a démarré en 2020.

En réponse à la motion 2520, le Conseil d'Etat déclarait l'urgence climatique le 4 décembre 2019 et décidait de renforcer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre désormais -60% (vs -40%) en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone d'ici 2050. C'est dans ce contexte que la révision du Plan climat cantonal adopté en 2015 (stratégie et objectifs - volet 1) et 2017 (plan de mesures - volet 2) a été initiée. Le Plan climat cantonal 2030 2^{ème} génération devra être déposé au Conseil d'Etat au premier semestre 2021. Ce document d'orientation a pour vocation de proposer une vision, de fixer un cap et de permettre d'accélérer la convergence des politiques publiques vers les nouveaux objectifs climatiques. Les axes stratégiques du Plan climat cantonal relèvent de l'énergie dans les bâtiments, la mobilité et les biens de consommation pour la partie dédiée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de l'aménagement du territoire, de la santé et des espaces naturels pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre de sa révision, certaines actions méritant un renforcement ont été identifiées, d'autres seront nouvelles à l'instar des mesures transversales dans le domaine de l'éducation, la formation, l'économie ou encore la cohésion sociale.

En matière de développement durable, la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2023 s'est poursuivie. Ce plan vise à atteindre les objectifs contenus dans le concept cantonal du développement durable 2030 et s'articule autour de trois thématiques prioritaires : la gouvernance, la collaboration avec les communes et les modes de production et de consommation.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel

Le dépassement provient des charges à payer sur les vacances non prises en 2020 et les heures supplémentaires dues pour un montant de 93 496 francs.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La provision pour l'assainissement des sites contaminés a été dotée de 1 130 520 francs supplémentaires dont 1 000 000 francs pour l'établissement d'un cadastre suite à la découverte de munitions dans le lac.

La dotation pour dépréciation de créances a quant à elle été augmentée de 787 874 francs. Cela concerne principalement le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) et la décontamination d'un site dans le cadre des travaux du CEVA (impératif pour éviter un retard majeur), exploité par la société Baechler S.A. Le GESDEC a ensuite refacturé les travaux à ladite société qui est aujourd'hui en sursis concordataire.

Le solde de l'écart concerne principalement les honoraires de mandataires, en lien avec la géothermie, la pollution et la caractérisation des sols et sous-sols, des études dans le domaine des déchets et du recyclage, ainsi qu'avec la transition écologique. Ces dépenses supplémentaires sont entièrement couvertes par les reports budgétaires.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart concernent les amortissements des crédits de renouvellement départementaux qui dépendent des dépenses comptabilisées en investissement et des dates de mises en service.

36 - Charges de transfert

Selon l'article 39 de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA), un prélèvement de 50 centimes est appliqué par m3 remblayé en gravière. 60% de ce montant est ensuite rétrocédé à la commune sur laquelle se trouve la gravière. Le montant de la redevance est variable d'une année à l'autre et difficilement prévisible car il dépend de plusieurs facteurs (activité de la construction, volume disponible en gravière, stratégie commerciale des exploitants, etc.). En 2020, la rétrocession aux communes a généré un dépassement de 62 456 francs.

42 - Taxes

E01 Protection de l'environnement (suite)

L'écart constaté provient principalement de la facturation des émoluments liés à l'assainissement des chaudières de petite puissance qui a démarré seulement fin 2020 (-243 562 francs).

Des revenus exceptionnels ont été perçus pour la vente des macarons Stick'air (vente en ligne et vente des stocks aux revendeurs attitrés) (+292 403 francs). Ils compensent la facturation des redevances des gravières inférieure au budget (-246'641 francs).

43 – Revenus divers

Une diminution des coûts est constatée sur plusieurs projets entraînant des reprises sur la provision pour l'assainissement des sites contaminés.

46 – Revenus de transfert

Les remboursements de la Confédération pour les sites contaminés ont été plus importants (+181 411 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'année 2020 montre une amélioration significative de la qualité de l'air, les objectifs définis à long terme ayant largement été atteints cette année, en lien avec "l'effet COVID".

Indicateur 2.1 : Le taux de validation 2020 est en ligne avec une validation complète d'ici fin 2022.

Indicateur 3.1 : Le taux de conformité 2020 est très bon (identique à l'année précédente) et montre une très grande fiabilité du système de contrôle des opérateurs.

Indicateur 5.1 : Les statistiques 2020 seront connues en avril 2021. La valeur C2019 s'élève à 50,3%.

Indicateur 6.1 : 7 sites sur 21 ont été assainis.

Indicateur 7.1 : voir commentaires.

Indicateur 7.2 : voir commentaires.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques						
1.1 Taux de variation annuel des concentrations d'ozone, NO2 et PM10	Efficacité	94% 65% 69%	102% 87% 87%	114%/71% /75%	100% 85% 85%	2023
2. Réduire l'exposition de la population au bruit routier						
2.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes cantonales dont le projet d'assainissement a été validé par la commission PRASSOB	Efficacité	79%	80%	73%	100%	2023
3. Assurer la conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI						
3.1 Taux de conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI	Efficacité	99%	95%	99.3%	100%	2023

E01 Protection de l'environnement (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Réduire le risque environnemental dû aux substances dangereuses sur les chantiers						
4.1 Proportion de chantiers contrôlés respectant les normes légales (Plomb, PCB, amiante, HAP, HBCD)	Efficacité	75%	75%	67%	85%	2023
5. Diminuer la quantité de déchets incinérés par an et habitant						
5.1 Taux par an et par habitant de déchets incinérés (quantité de recyclage des déchets urbains)	Efficacité	N/C	53%	N/D	60%	2024
6. Assainir tous les sites contaminés d'ici 2050						
6.1 Pourcentage cumulé des sites contaminés assainis	Efficacité	33%	30%	44%	100%	2045
7. Assurer la surveillance des installations et des routes cantonales assujetties à l'ordonnance pour la protection contre les accidents majeurs (OPAM)						
7.1 Pourcentage d'entreprises OPAM contrôlées tous les 3 ans	Efficacité	50%	60%	30%	100%	2023
7.2 Pourcentage de km de routes de compétence cantonale assujetties à l'OPAM évaluées avec un rapport succinct	Efficacité	37%	22%	5%	100%	2023
8. S'assurer que les 25 actions prévues par le plan climat cantonal (PCC) 2018-2022, visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'adaptation aux changements climatiques, soient engagées						
8.1 Nombre d'actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques	Efficacité	23	23	22	25	2030

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur est composé de trois valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone, dioxyde d'azote (NO₂) et des particules en suspension dans l'air, d'un diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres (PM₁₀) de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (soit la moyenne sur la période de la dernière décennie 2001-2010). L'ozone, le NO₂ et les PM₁₀ sont les trois polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier de 1998, révisé en 2016. Il s'agit du nombre de km de routes cantonales dont le projet a été présenté et validé en commission interdépartementale pour le suivi des projets d'assainissement du bruit des routes (PRASSOB) divisé par le nombre de km total à assainir. La cible de 100% à long terme a été fixée, elle aurait dû être atteinte en mars 2018, selon le cadre légal fédéral.

La réalisation concrète sur le terrain est confiée à l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le nombre de dossiers d'antenne de téléphonie mobile dont les caractéristiques techniques permettent de conclure à la conformité au sens de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) après mesurage du rayonnement. Il s'agit du ratio entre le nombre de dossiers conformes et le nombre total de dossiers mesurés. L'objectif est d'obtenir 100% de conformité puisque toutes les antennes installées dans le canton doivent faire l'objet d'une telle analyse sur le rayonnement non ionisant et que l'opérateur doit adapter les paramètres techniques pour remplir les exigences.

Indicateur 4.1 : L'amiante, les polychlorobiphényles (PCB), le plomb, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le hexabromocyclododécane (HBCD) sont des substances qui n'ont pas encore disparu du parc immobilier

E01 Protection de l'environnement (suite)

genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger direct pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en œuvre des bases légales cantonales en termes de gestion des substances dangereuses de l'espace bâti sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont précisées dans le plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti ». Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme représente la cible du Plan de mesures.

Indicateur 5.1 : Les 60 % de taux de recyclage en 2024 correspondent à la nouvelle capacité de l'usine des Cheneviers (160.000 t/an) = 170 kg/hab/an en 2024. Le taux de recyclage est calculé par le ratio de toutes les fractions de déchets collectés recyclables par la fraction des déchets incinérés. Cet indicateur est suivi depuis l'année 2000 et ne peut être calculé qu'à partir de mars de l'année n+1 pour l'année n, le temps d'obtenir les informations des divers intervenants (recycleurs, Cheneviers, Communes).

Indicateur 6.1 : 100 % des sites contaminés assainis en 2050, c'est l'objectif qu'a fixé la Confédération en 2000. Autrement dit, 100% des sites assainis en l'espace de deux générations.

Indicateur 7.1 : Cycles de contrôle prévus :

2ème cycle de contrôle triannuel en cours: 2019-2021 (contrôles + décisions si nécessaires)

Données 2020 :

- 16 sur 49 entreprises à contrôler en 2020 : 10 contrôlées
- Taux 2ème cycle au 31.12.2020 : 50% contrôlé
- Objectif 31.12.2020 : 60% du 2ème cycle contrôlé

Indicateur 7.2 :

Données 2020: Réseau routier cantonal OPAM = 126,3 km, dont 47,7 km (37%) évalués

Indicateur 8.1: le Conseil d'Etat a adopté, le 25 novembre 2015, le *Volet 1 du Plan climat cantonal* qui présente la stratégie climatique cantonale. Visant la convergence et la mise en cohérence des politiques publiques sectorielles, celui-ci fixe deux objectifs globaux à l'horizon 2030 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% par rapport à 1990 (réduction).
- Anticiper et gérer les effets du changement climatique sur le territoire genevois (adaptation).

Par ailleurs, les 25 mesures prévues par le *Volet 2 du Plan climat cantonal* s'articulent autour d'axes d'actions portant sur l'énergie et bâtiments, la mobilité, la production et consommation, le développement territorial, la protection de la population, la biodiversité, l'agriculture et les forêts. Cet indicateur mesure le taux de réalisation par les services de l'Etat des actions prévues autour des axes susnommés. Les actions sont considérées comme réalisées dès lors qu'elles commencent à déployer leurs effets.



E02 Energie

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	30'658'976	-4'439'283	-12.6%	35'098'259	34'261'733
30 Charges de personnel	4'684'336	-65'899	-1.4%	4'750'235	4'609'612
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'752'079	-174'567	-9.1%	1'926'646	1'985'934
33 Amortissements du patrimoine administratif	111'626	306	0.3%	111'320	464'479
36 Charges de transfert	7'326'956	-250'044	-3.3%	7'577'000	7'326'929
37 Subventions à redistribuer	16'781'823	-3'949'885	-19.1%	20'731'708	19'872'123
39 Facturations internes	2'157	807	59.8%	1'350	2'656
REVENUS	24'333'111	-14'301'153	-37.0%	38'634'264	28'660'934
42 Taxes et redevances	1'106'838	-104'161	-8.6%	1'210'999	1'296'816
43 Revenus divers	517'863	-263'897	-33.8%	781'760	7'111'615
44 Revenus financiers	5'926'587	-9'983'210	-62.7%	15'909'797	372'178
47 Subventions à redistribuer	16'781'823	-3'949'885	-19.1%	20'731'708	19'872'123
49 Facturations internes	-	-	-	-	8'201
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'325'866	-9'861'871	-278.9%	3'536'005	-5'600'800
<i>Coût d'état-major</i>	-184'391	27'044	-12.8%	-211'435	-178'241
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'164'801	-185'290	18.9%	-979'511	-824'626
COÛT COMPLET	-7'675'058	-10'020'116	-427.3%	2'345'058	-6'603'666

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	31.28	-0.47	-1.48%	31.75	31.76
<i>ETP fixes</i>	28.60	-1.95	-6.38%	30.55	29.28
<i>ETP auxiliaires</i>	1.68	0.48	40.00%	1.20	1.48
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Définition et mise en œuvre de la politique énergétique
- E02.02 Services industriels de Genève (SIG)

E02 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Le canton de Genève s'est doté d'un nouveau Plan directeur cantonal de l'énergie à l'horizon 2030 (PDE 2030) en 2020. Cet outil d'orientation stratégique et opérationnel permettra au canton de poursuivre le processus de mise en œuvre du tournant énergétique visant simultanément à drastiquement réduire nos besoins en énergies fossiles et à définitivement nous affranchir du nucléaire. Le déploiement de cette stratégie doit impérativement conduire le canton à renforcer dans les limites du potentiel territorial sa souveraineté à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), tout en réduisant progressivement la consommation énergétique des entreprises, des individus et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires et la neutralité carbone vers 2050 (société à 2000 W).

Conformément au programme de législature et dans le cadre de la mise en œuvre du PDE 2030, coconstruit au travers de consultations avec les milieux concernés sous l'égide de l'office cantonal de l'énergie, le Conseil d'Etat se fixe 8 grands défis: 1/Sortir du chauffage fossile pour les bâtiments, 2/Diminuer les besoins thermiques du parc immobilier, 3/Déployer les infrastructures de réseau, 4/Maîtriser les consommations électriques et celles liées aux nouveaux usages, 5/Anticiper les conséquences énergétiques du changement climatique, 6/Accompagner les modes de déplacement décarbonés, 7/Promouvoir les comportements de consommation plus durables, 8/ Viser la souveraineté énergétique.

Entretemps, l'action de l'Etat s'est centrée sur les mesures visant l'assainissement énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables indigènes. A cet effet, il a poursuivi sa collaboration avec les Services Industriels de Genève (SIG), plus particulièrement au travers de la révision de la convention d'objectifs et le programme GEnergie, ainsi qu'avec les autres acteurs de la scène énergétique genevoise, dont l'engagement est indispensable pour atteindre les objectifs de politique énergétique.

Prenant acte des résultats en matière de réduction de la consommation thermique issues d'énergies fossiles par habitant, atteignant -31% en 2020 contre -30% en 2019 (sur la base de l'année 2000), le Conseil d'Etat a considéré que les efforts devaient être renforcés compte tenu des enjeux climatiques. Le règlement d'application de la loi sur l'énergie (L 2 30.01; REn) a été modifié en juin 2019 pour adapter les standards énergétiques genevois à l'évolution des exigences en matière énergétique et, en particulier, renforcer les exigences énergétiques pour les nouvelles constructions, en ce sens. De nouvelles modifications réglementaires seront nécessaires pour poursuivre la dynamique baissière en matière de consommation thermique, en particulier fossile.

Autres projets d'importance stratégique

En 2020, l'OCEN a continué de suivre au plus près les projets présentant un enjeu énergétique important en dépit du contexte particulier de la pandémie de Covid-19. Les contrôles sur chantiers et autres déplacements in situ n'ont pas pu être menés selon l'intensité voulue. Les dossiers administratifs en revanche ont pu suivre le traitement habituel en vue de la mise en conformité des objets à forts enjeux énergétiques. L'application des obligations légales découlant de la loi sur l'énergie s'est poursuivie : assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagements des grands consommateurs et des entreprises dans des programmes d'efficacité énergétique.

En parallèle à la régulation, l'ambitieux programme d'encouragement a été poursuivi, grâce aux budgets émanant de la taxe fédérale sur le CO₂, du Canton et des SIG. Le canton, comme les années précédentes, a géré intégralement la promotion du programme consacré à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (recettes de la taxe sur le CO₂), au soutien des énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur, pour lesquels il a reçu une contribution fédérale 1,67 fois supérieure du budget cantonal (La participation de la Confédération, initialement projetée à deux fois le budget cantonal, a été revue à la baisse en raison d'une sollicitation plus forte de l'ensemble des cantons). En 2020, l'OCEN et les SIG ont complété leur programme unifié de prestations centré sur l'enjeu majeur de la rénovation énergétique, en intégrant des axes d'interventions innovants, notamment par le développement de l'accompagnement des porteurs de projets d'assainissement de leur parc immobilier.

La construction, par les SIG, du réseau thermique GèniLac, qui vise à rafraîchir et à chauffer avec l'eau du lac Léman des bâtiments au centre-ville, puis de la zone à proximité de l'aéroport s'est poursuivie : une dizaine d'installations seront raccordées à ce réseau à l'issue de la première étape, qui permettra d'économiser 9.5 GWh d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation de 3800 ménages genevois) et réduira les émissions de CO₂ de 4'200 tonnes

E02 Energie (suite)

par an, soit l'équivalent de l'émission annuelle de 1'100 camions de 30 tonnes.

Les résultats préliminaires des premières phases du programme GEothermie 2020 sont prometteurs. Plusieurs nappes d'eau souterraines de faible profondeur, qui ne sont pas destinées à l'eau potable, peuvent être exploitées pour un usage thermique (fourniture de froid et de chaud, stockage) et font l'objet d'investigations complémentaires et de projets pilotes.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le mandat lié à la mesure du vent dans le canton de Genève n'a pas pu être mené à terme et a dû être reporté en 2021.

36 - Charges de transfert

L'article 6 al. 2 de la loi instituant 2 fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (LFDER) prévoit que les intérêts des prêts consentis à travers le fonds des privés peuvent être utilisés pour des subventions ou versements de garantie de risque. Un montant de 250 000 francs figurait au budget 2020, mais aucune garantie de risque n'a dû être versée.

42 - Taxes

Dans le cadre de la pandémie, les contrôles sur chantiers et autres déplacements in situ n'ont pas pu être menés selon l'intensité voulue. La consigne du département était de limiter les amendes aux cas strictement nécessaires.

43 - Revenus divers

Dans le cadre d'un projet européen déposé par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) visant à créer une nouvelle étiquette énergétique, l'OCEN a reçu la somme de 175 186 francs en indemnités des heures passées à l'élaboration de ce projet.

Les reprises de charges à payer sur les subventions octroyées ont été moins importantes (- 440 773 francs). Lors de l'élaboration du budget, l'OCEN ne dispose d'aucun moyen permettant de connaître les dossiers qui vont être abandonnés.

44 - Revenus financiers

Comme convenu entre les SIG et l'Etat de Genève dans la nouvelle convention d'objectifs, une rémunération forfaitaire de 10 millions de francs est répartie entre les propriétaires, soit 5,5 millions de francs pour l'Etat de Genève. Cette rémunération remplace le montant de 15,5 millions inscrit au budget 2020, basé sur une redistribution de 50% de son bénéfice aux propriétaires (-10 000 000 francs). Cette rémunération forfaitaire s'accompagne du versement des intérêts sur la dotation de 2,75 millions comptabilisée sur le programme *103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT*.

37 / 47 - Subventions à redistribuer

En 2020, le canton de Genève n'a pas touché 2 francs de budget fédéral pour 1 franc de budget cantonal mais seulement 1,67 francs. Cette modification vient du fait que des cantons ont augmenté leur budget. En conséquence, le fonds des contributions globales n'est donc plus suffisant pour assurer ce niveau de contribution.

De plus, la Confédération a mis en place un nouveau calcul avec une pénalité pour les cantons dont le facteur d'efficacité est bas, ce qui est le cas pour le canton de Genève. Plusieurs éléments justifient cette efficacité basse : le non soutien du bois par le canton de Genève pour respecter les normes figurant dans l'ordonnance pour la protection de l'air (OPAIR), le barème plus généreux des PACs (pompe à chaleur) pour que les professionnels montent en compétence ainsi que la non reconnaissance des standards genevois HPE rénovation et THPE 2000W par rapport au label Minergie inscrit dans le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa).

Augmenter l'efficacité pouvant signifier revenir sur des stratégies inscrites dans le Plan directeur de l'énergie du canton de Genève, l'office s'attache plutôt à convaincre la Confédération de la nécessaire reconnaissance du label HPE/THPE (Très Haute Performance Energétique) afin de minimiser l'impact de cette pénalité.

E02 Energie (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : On observe une baisse relative de l'évolution en pourcent de watts par habitants (biens et services inclus), mais en deçà des valeurs cibles fixées.

Indicateur 1.2 : L'évolution baissière se poursuit (-30% en 2019 contre -31% en 2020). L'objectif fixé n'est en revanche pas atteint (-34%).

Indicateur 1.3 : L'évolution baissière se poursuit également, sans permettre d'atteindre toutefois l'objectif fixé à ce même horizon.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : en raison de la crise sanitaire, des retards conséquents ont été pris sur le renseignement de ces deux indicateurs impactant 2020 avec seulement 4'500 IDC dans la base de donnée en comparaison au 15'000 env. des années précédentes.

Indicateurs 3.1 et 3.2: 150'000 m2 de surfaces de référence énergétique rénovées ont été au bénéfice d'une aide financière par le canton en 2020 (contre 100'000m2 en 2019). Ce résultat à la hausse en comparaison à l'année précédente s'explique notamment par la portée des projets rénovés en question. En effet, il s'agit de projets conséquents du point de vue énergétique et qui ont fait l'objet d'un suivi attentif de la part de l'Administration. En revanche, le Canton a octroyé moins d'aides aux surfaces de référence énergétique neuves en 2020 en comparaison à l'exercice précédent (63'000 m2 contre 184'000 m2). Différentes hypothèses peuvent être avancées: la pandémie de Covid-19, le ralentissement du développement territorial et des nouvelles constructions prévues dans les projets urbains, les conditions d'éligibilité aux subventions.

Indicateurs 4.1 et 4.2: Le nombre de contrôles est drastiquement à la baisse en raison de la pandémie de Covid-19 en comparaison à 2019. (100 contrôles contre 340). Le taux de conformité enregistre une légère amélioration mais est à nuancer : l'échantillon est sans doute moins représentatif que l'année précédente. Par ailleurs, cette baisse s'explique par l'orientation des contrôles, concentrés sur des cas où de fortes suspicions de non-conformités étaient perçues ou qui ont fait l'objet de dénonciations.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Poursuivre la transition énergétique vers une société post-carbone						
1.1 Evolution du nombre de watts par habitant par rapport à l'année 2018	Efficacité	-2.4%	-4%		-14%	2023
1.2 Evolution de la consommation d'énergie thermique issue d'énergies fossiles par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-31%	- 34%		-39%	2023
1.3 Evolution de la consommation annuelle d'électricité par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-11.4%	-14%		-19%	2023
2. Améliorer la performance énergétique et environnementale dans le parc des bâtiments existants						
2.1 Evolution de la moyenne pondérée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) [MJ/m2]	Efficacité	443	440		425	2023
2.2 Evolution de l'émission moyenne annuelle de dioxyde de carbone (CO2) par mètre au carré de surface de référence énergétique (SRE) [kg/m2an]	Efficacité	25	26		24.5	2023

E02 Energie (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
3.1 Surface énergétique des rénovations exemplaires soutenues par le canton, en mètre carré de surface de référence énergétique (SRE) par an (label Minergie Reno)	Efficacité	152'421 m2	50'000 m2		50'000 m2	2023
3.2 Surface énergétique des nouvelles constructions exemplaires soutenues par le canton, en mètre carré de surface de référence énergétique (SRE) par an (label THPE Minergie P)	Efficacité	63'730 m2	200'000 m2		200'000m 2	2023
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre d'objets contrôlés	Efficacité	97	280		340	2023
4.2 Taux de conformité à la loi des objets contrôlés	Efficacité	18%	≥ 50%		≥ 50%	2023
5. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
5.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	8.8 min	< 10 min/an	5.4	< 10 min/an	2022
5.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	95.4 %	≥ 95% des interventions dans les 45'	98%	≥ 95 % des interventions dans les 45'	2022
5.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	15.5 min	< 5 min/an	4.95	< 5 min/an	2022
5.4 Taux observé, pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	83 %	≥ 80 %	91%	≥ 95 %	2026
5.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.8 o/oo	< 5 o/oo	0.9 o/oo	< 5 o/oo	2022
5.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	99.4 %	≥ 98 %	99%	≥ 99 %	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente l'évolution de la consommation d'énergie primaire par habitant du canton par rapport à l'année 2018. Il comprend l'énergie nécessaire à l'extraction des ressources, au transport, et à la transformation de l'énergie finale et des biens et produits consommés à Genève. Il est décomposé en 4 domaines: l'énergie thermique pour du confort et pour du procédé, l'électricité, la mobilité, ainsi que l'énergie primaire associée au bilan des exportations et importations de biens et de produits. Cet indicateur permet de suivre l'objectif d'atteindre la société à 2000 Watts par habitant en 2050.

Valeur comparative C2019 : -1%

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure l'évolution de la consommation d'énergie thermique à partir d'énergies fossiles par habitant par rapport à l'an 2000. Cet indicateur permet de suivre l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013, lui-même calé sur ceux de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral qui prévoit de réduire cette consommation thermique par habitant de 18% d'ici 2020. L'évolution de cet indicateur est estimée à partir des consommations d'énergies fossiles du canton, corrigées des variations climatiques ainsi qu'à partir de la relation

E02 Energie (suite)

entre objectifs thermiques et objectifs fossiles des scénarii fédéraux.

Valeur comparative C2019 : -30%

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013 en matière de consommation d'électricité. Le but fixé était de réduire de 2%, à l'horizon 2020, le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000.

Valeur comparative C2019 : -10.8%

Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente la moyenne de l'indice de dépense de chaleur (IDC), pondérée par la surface de référence énergétique (SRE) des bâtiments. Il comprend l'énergie finale consommée d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est exprimé en Mégajoule par mètre carré de SRE et corrigé en fonction des données climatiques de l'année considérée. Il permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments soumis à l'IDC.

Valeur comparative C2019 : 443

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'émission moyenne annuelle de CO2 par mètre carré de SRE des bâtiments soumis à l'IDC.

Valeur comparative C2019 : 25

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de rénovation vers la haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client).

Valeur comparative C2019 : 100'440 m2

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de nouvelles constructions vers la très haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client).

Valeur comparative C2019 : 184'545 m2

Indicateurs 4.1 et 4.2 : L'activité de contrôle est un axe important de l'action régalienne de l'OCEN. Il se traduit par l'établissement de processus de contrôles in-situ portant sur l'entier du champ d'application de la Len. Ainsi que sur l'application de l'art. 56a RCI. Le taux de conformité attendu tout au long de la législature est fondé sur une stratégie de contrôles qui cible des cas présentant: des IDC supérieurs aux IDC admissibles validés lors de l'instruction des dossiers énergétiques; des bâtiments ayant obtenu des délais pour l'assainissement des vitrages; des installations de climatisations autorisées; des cas de soupçons de non-conformités. L'expérience des 3 dernières années démontrent que le taux de conformité est constant.

Valeurs comparatives C2019 : indicateur 4.1 : 336 / indicateur 4.2 : 15%

Indicateur 5.1 : L'objectif des SIG est de maintenir l'indicateur sous la valeur cible de 10 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2ème consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en œuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 10 minutes.

Indicateur 5.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, exprimé en % d'interventions en dessous de 45 minutes. Cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 5.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par ex.). Des éléments exceptionnels dus principalement à des tiers sont survenus en 2020 et ont péjoré la performance de près de 12 minutes : endommagement d'une vanne gaz par un prestataire (4.5min), endommagement d'une canalisation suite à un mouvement de terrain (4.1min) ainsi que deux arrachages de canalisations par des entreprises de génie civil (0.9min + 2.4min).

indicateur 5.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est

E02 Energie (suite)

calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPS) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEPs.

indicateur 5.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 5.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.



E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	29'961'289	1'436'147	5.0%	28'525'142	30'583'369
30 Charges de personnel	13'088'330	147'352	1.1%	12'940'978	12'422'355
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'080'700	995'390	11.0%	9'085'310	11'423'111
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'061'439	35'567	1.2%	3'025'872	3'115'435
36 Charges de transfert	3'637'629	242'297	7.1%	3'395'332	3'305'730
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	250'000
39 Facturations internes	93'191	15'541	20.0%	77'650	66'738
REVENUS	29'848'865	-806'439	-2.6%	30'655'304	29'420'216
41 Patentes et concessions	16'494'906	364'091	2.3%	16'130'815	16'729'874
42 Taxes et redevances	10'792'090	-635'095	-5.6%	11'427'185	10'176'541
43 Revenus divers	52'306	-320'694	-86.0%	373'000	42'529
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'434'562	-214'742	-8.1%	2'649'304	2'146'271
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	250'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-112'424	-2'242'586	-105.3%	2'130'162	-1'163'154
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-515'201</i>	<i>60'808</i>	<i>-10.6%</i>	<i>-576'009</i>	<i>-480'338</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'303'566</i>	<i>-493'008</i>	<i>27.2%</i>	<i>-1'810'558</i>	<i>-2'602'077</i>
COÛT COMPLET	-2'931'192	-2'674'786	1'043.2%	-256'406	-4'245'569

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.53	-0.57	-0.66%	86.10	85.30
<i>ETP fixes</i>	<i>83.65</i>	<i>-2.25</i>	<i>-2.62%</i>	<i>85.90</i>	<i>83.10</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.88</i>	<i>0.68</i>	<i>340.00%</i>	<i>0.20</i>	<i>1.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et un usage rationnel de la ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, et une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les services industriels de Genève et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Le programme vise également la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Les multiples éléments de ce programme sont rassemblés dans les SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité des 6 bassins-versant qui composent le territoire cantonal; d'autres composantes sont intégrées à d'autres démarches, stratégies et planifications développées et mises en œuvre par d'autres programmes et politiques publiques (aménagement du territoire, urbanisme, santé, biodiversité, énergie, environnement, agriculture, paysage).

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique);

E03 Gestion des eaux (suite)

- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages;
- l'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier;
- la gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- la sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population;
- le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du SITG;
- la contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la communauté transfrontalière de l'eau, le GLCT environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- E03.02 Renaturation des cours d'eau
- E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Les thèmes méritant une attention particulière sont prioritairement ceux issus du programme de législature et de la Feuille de route du département du territoire (DT), ainsi que des planifications stratégiques validées avec les partenaires ou politiques publiques cités plus haut (plan d'actions biodiversité, plan climat, plan d'aménagements, etc.). Vu la position centrale de la ressource en eau au sein de notre environnement, de notre économie et de nos sociétés, d'autres thèmes d'actualité vont induire des besoins croissants d'anticipation autour des questions de changement climatique et de transition écologique. A ce titre, l'Office cantonal de l'eau est un partenaire de base du projet PACTE du Grand Genève.

Vu la position de notre territoire au sein des bassins-versants, la gouvernance de la ressource en eau au niveau transfrontalier que nous espérons voir renforcée en 2020 a été partiellement ralentie par les difficultés liées à la crise sanitaire. Malgré cela, l'établissement du plan d'actions 2021-2030 de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a abouti d'une part (29 actions sur 12 thèmes de la politique de l'eau), et les travaux préparatoires à l'établissement d'une planification stratégique transfrontalière et d'un observatoire de la ressource en eau (potable) ont démarré d'autre part avec les 12 collectivités territoriales du bassin franco-valdo-genevois. Le Conseil fédéral a confirmé par ailleurs le mandat de négociation de l'accord-cadre sur le Rhône entre la Suisse et la France : le canton de Genève y est associé avec celui de Vaud et du Valais.

Sur le thème de l'eau potable dans le prolongement de l'audit de la Cour des comptes (décembre 2019), une brochure présentant le rôle des différents acteurs de l'Etat et des Services Industriels de Genève (SIG) a été éditée conjointement entre l'OCEau (DT) et le Service du chimiste cantonal (DSES), et les premières discussions pour encourager à économiser la ressource via sa tarification ont été entamées entre les SIG et l'OCEau. Dans ce même contexte - tarification et équilibres financiers liés à la politique publique de l'eau -, un mandat passé avec l'Institut de l'Environnement de l'Université de Genève a produit ses premiers résultats en identifiant la sensibilité des acteurs aux différents impacts que les usages de l'eau ont les uns sur les autres, ainsi que les différents carrefours de flux financiers sur lesquels approfondir l'analyse en 2021.

E03 Gestion des eaux (suite)

Afin de mieux contribuer à l'aménagement des quartiers durables ainsi qu'aux synergies avec les autres ressources naturelles tels que les sols et la biodiversité, la démarche « eau en ville » a été consolidée à travers plusieurs actions-pilotes et la mise à disposition de conseils écrits. Par ailleurs, la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le PAV est entrée dans une phase de concrétisation supplémentaire puisque le dessin d'ensemble du projet, de ses différents tronçons de réalisation et de leur financement ont été précisés.

Les travaux pour la renaturation du Foron à l'amont de la douane de Fossard ont été réalisés, alors que ceux concernant la protection du site de Firmenich à La Plaine (réaménageant de la digue le long du Rhône) ont démarré. La préparation de la 4ème étape de renaturation de l'Aire entre la frontière et le centre sportif de Certoux a abouti en 2020 à un vote à l'unanimité au Grand Conseil et les travaux démarrent en février 2021. Un ouvrage, riche de toutes les réalisations menées en 20 ans de programme, a été publié pour raconter l'aventure de la renaturation des rivières du canton de Genève.

En ce qui concerne les accès à l'eau, le chantier de la plage des Eaux-Vives et du nouveau Port Noir ont été achevés malgré le retard dû aux contraintes sanitaires. Inaugurées à la fin août, ces infrastructures ont d'emblée bénéficié à la population offrant confort et ampleur aux différents usagers ; le restaurant et la maison de la pêche seront livrés au printemps 2021. A quelques encablures de là sur le quai de Coligny, une partie seulement du programme prévu a pu être réalisé avec la livraison de plusieurs points de baignade ; ces derniers ont été d'emblée adoptés, voire pris d'assaut par la population.

Dans le domaine de l'assainissement des ouvrages hydroélectriques, plusieurs décisions fédérales sont intervenues en 2020 et permettent d'aller de l'avant avec la mise en œuvre des mesures qui offriront de meilleures conditions écologiques au Rhône et à sa faune piscicole

Autres projets d'importance stratégique

Dans le domaine de la planification, le dernier des 6 schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) – La Champagne, La Laire - a été finalisé en 2020 en vue de son adoption par le Conseil d'Etat début 2021. La priorité sera également donnée à l'implémentation de systèmes d'informations permettant le suivi des multiples actions de façon transversale au sein du DT, notamment pour améliorer la mise en conformité des réseaux d'assainissement (raccordements corrects selon le système séparatif) et dans un souci de coordination plus étroite avec les communes.

Dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation à la nature, les nouveaux contrats RPT signés avec la Confédération ont permis de stabiliser en 2020 pour une période de 5 ans les prestations délivrées par plusieurs associations (Pro Natura, La Libellule, ASL) au profit des écoles et de la population. En période de confinement, il a été clairement mesuré le besoin de ressourcement et de rétablissement des liens avec la nature ; les sorties en pleine nature ou en campagne ont été très prisées et il est apparu que la façon d'en profiter méritait de l'information et de la sensibilisation.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel

Une demande de crédit supplémentaire de 75 000 francs a été déposée au début de l'année 2020 et validée par la commission des finances. Elle concerne un poste pour les contrôles de conformité des raccordements privés, intégralement remboursé par les SIG.

Le reste du dépassement provient des charges à payer sur les vacances non prises en 2020 et les heures supplémentaires dues pour un montant de 98 510 francs.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement, financé par les reports budgétaires, concerne des travaux au service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP) :

- Pour Firmenich la Plaine, il s'agit de l'installation de chantier, ainsi qu'une partie des travaux devant répondre aux plans d'exécution pour débiter le chantier (+461 991 francs).
- Pour le Gobé, ce sont des travaux de protection contre les crues réalisés avec trois maîtres d'ouvrage différents

E03 Gestion des eaux (suite)

(Etat de Genève, OFROU et SIG) (+308 000 francs).

- Les travaux de reprise de la grève de la plage des Eaux-Vives ont été terminés et elle a été remise en état pour être mise en exploitation (+35 323 francs).
- Pour le Port du Vengeron, les charges concernent le montage et la dépose du projet en autorisation de construire (215 400 francs).

36 – Charges de transfert

Le budget des subventions concernant les contrats rivières n'a pas été complètement dépensé en raison de projets ralentis eu égard à la crise sanitaire (-184 340 francs). A l'inverse, un amortissement exceptionnel de 462 000 francs a été comptabilisé sur un actif en lien avec l'agriculture mais jamais reclassé.

41 – Patentes et concessions

Les redevances hydrauliques bénéficient de plus grand volumes à turbiner provenant des pluies et de la fonte des neiges (+304 600 francs).

Concernant le captage des eaux souterraines, les pompages dans la nappe tendent à diminuer en raison de son niveau de pollution (-112 670 francs). Ceci contribue à l'augmentation des pompages dans le lac à des fins de production d'eau potable (+192 294 francs).

Pour les autres types de pompage (arrosage, climatisation, etc.), on constate une augmentation des redevances payées par les SIG s'expliquant par l'augmentation du nombre d'abonnés. En effet, le pompage GeniLac monte en intensité car il y a de plus en plus de raccordements (+128 368 francs) au détriment de petites concessions ou autorisations de pompage (pour des privés, sociétés, communes, etc.) qui sont abandonnées (-105 673 francs).

42 – Taxes

Il n'y a pas eu de revenus de la part des partenaires français dans le cadre des contrats rivières car il n'y a pas eu de travaux réalisés en Suisse (-290 000 francs).

Les remboursements des SIG pour le traitement des eaux du réseau primaire ont été moins importants (-260 026 francs). Cela s'explique par le délai de repourvoiement des postes à l'office cantonal de l'eau et parce que le service de la planification de l'eau (SPDE) a moins eu besoin de faire appel à des mandataires. Ceci engendre une diminution des coûts refacturés aux SIG.

Les émoluments pour actes administratifs à la capitainerie cantonale ont été un peu moins importants (-75 800 francs).

43 – Revenus divers

L'écart provient principalement des revenus d'activation de charges salariales sur des projets d'investissement qui ont été inférieurs au budget.

46 – Revenus de transfert

Les subventions reçues de la Confédération dans le cadre des conventions RPT ont été un plus basses que budgété (-87 427 francs).

Les SIG facturent dorénavant directement aux cantons de Vaud et Valais leur participation à l'entretien courant du barrage du Seujet (-70 000 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La légère diminution en 2020 était attendue du fait du tournus des bassins versants observés. Globalement l'indicateur progresse depuis 2008 d'environ 1.9% par an.

Indicateur 2.1 : La progression de cet indicateur dépend de la réalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement par les communes ou des groupements de propriétaires, sous l'impulsion de l'OCEau. La progression annuelle devient asymptotique car les secteurs encore équipés en unitaire sont souvent disséminés, de petite taille et la réalisation des travaux est parfois compliquée, surtout lorsqu'il s'agit d'équipements collectifs privés.

E03 Gestion des eaux (suite)

Indicateur 3.1 : De nombreuses cartes de danger d'inondation sont en cours de finalisation. Elles devraient faire progresser significativement cet indicateur en 2021. Celui-ci à toutefois tendance à arriver de façon asymptotique à un plancher.

Indicateur 4.1 : Ce faible taux de réalisation s'explique par le manque de ressources budgétaires dû aux mesures d'économies demandées en fonctionnement sur la ligne des travaux. Ce même budget de fonctionnement a déjà été fortement impacté par les études menées pour le Vengeron. Enfin, divers chantiers ont été décalés et repoussés non seulement pour insuffisance budgétaire mais ont également été fermés pour raisons sanitaires.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	52%	52%	56%	60%	2023
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	91.8%	92%	91.4%	94%	2023
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	2.8%	3%	2.8%	2%	2023
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2019-2023	Efficacité	4'820 ml	2'000 ml	4'120 ml	10'000 ml	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH_2010). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2023. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 4.1 : La cible 2023 vise un total de 10'000 mètres de berges renaturées (100% de l'objectif) en fonction du programme 2019-2023. A titre d'information, ce sont 20% de berges renaturées par rapport à la totalité des projets inscrits qui étaient visées en 2020.

Correction sur valeurs comparatives B2020 : 6'120ml



E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	51'165'497	448'297	0.9%	50'717'200	49'420'629
30 Charges de personnel	13'198'477	3'855	0.0%	13'194'622	12'987'154
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'116'761	13'127	0.2%	6'103'634	6'183'474
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'034'886	130'183	6.8%	1'904'703	1'803'781
36 Charges de transfert	5'707'936	183'247	3.3%	5'524'689	4'412'917
37 Subventions à redistribuer	23'871'107	226'725	1.0%	23'644'382	23'765'447
39 Facturations internes	236'329	-108'841	-31.5%	345'170	267'856
REVENUS	27'527'758	-371'470	-1.3%	27'899'228	27'102'537
42 Taxes et redevances	2'337'000	-1'025'578	-30.5%	3'362'578	2'255'378
43 Revenus divers	14'829	-33'571	-69.4%	48'400	6'834
44 Revenus financiers	25'163	-23'837	-48.6%	49'000	31'530
46 Revenus de transferts	847'874	511'885	152.4%	335'989	523'277
47 Subventions à redistribuer	23'871'107	226'725	1.0%	23'644'382	23'765'447
49 Facturations internes	431'786	-27'093	-5.9%	458'879	520'070
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'637'739	-819'767	3.6%	-22'817'972	-22'318'092
<i>Coût d'état-major</i>	-519'537	67'762	-11.5%	-587'299	-502'177
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'399'999	366'900	-6.4%	-5'766'899	-6'300'925
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-14'500	0	0.0%	-14'500	-4'693
COÛT COMPLET	-29'571'775	-385'104	1.3%	-29'186'671	-29'125'887

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.53	1.98	2.24%	88.55	85.36
<i>ETP fixes</i>	87.85	0.10	0.11%	87.75	84.05
<i>ETP auxiliaires</i>	2.68	1.88	235.00%	0.80	1.31

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en les préservant des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en oeuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser, la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (p.ex. Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

Ce programme se traduit par un large spectre d'activités telles que :

- la rétribution au moyen des paiements directs les prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes;
- la contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables;
- l'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers

E04 Agriculture et nature (suite)

- agricoles;
- la valorisation et promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- la réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production;
- la conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés;
- la garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricoles de qualité;
- le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité;
- la promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- l'accueil du public dans les sites naturels;
- la conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés;
- la conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées;
- la prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- la conservation qualitative et quantitative des forêts;
- la gestion des forêts, promotion et valorisation du bois;
- la conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- la conservation et gestion du patrimoine arboré;
- la préservation du paysage dans l'espace rural et urbain;
- l'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité;
- la gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Sur le plan de l'agriculture, ce programme a pour principaux objectifs la sauvegarde de la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et le maintien des conditions-cadres favorables à l'activité économique du secteur primaire, notamment par le renforcement de la valorisation de ses produits auprès de la population genevoise. Ces objectifs sont réalisés en veillant à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. L'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques (notamment irrigation et approvisionnement en énergie renouvelables) par le biais de soutien aux améliorations structurelles est engagée. Une réflexion stratégique quant aux besoins futurs en eau d'irrigation pour l'agriculture a été réalisée et un projet de soutien au développement de l'agroforesterie a été lancé avec l'aide de la Confédération.

Suite à la validation de la Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030) par le Conseil d'Etat, le plan d'action Biodiversité 2020-23 a été élaboré pour la législature en coordination avec les acteurs concernés et validé par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Un accent fort a été mis sur l'infrastructure écologique cantonale et transfrontalière pour préciser les enjeux en matière de biodiversité tant à la campagne que jusqu'au cœur de l'espace bâti, notamment au travers des services écosystémiques nécessaires à la qualité de notre cadre de vie. Une approche dynamique et participative a permis en outre de favoriser l'intégration des enjeux biodiversité dans les divers projets. Par ailleurs, afin de renforcer la capacité des espèces à réagir aux changements climatiques et à garantir les prestations qu'elles fournissent (par ex. pollinisation), les actions en faveur de l'augmentation de leur résilience ont été identifiées et priorisées.

La conception du paysage cantonal a progressé avec la mise en cohérence des enjeux avec d'autres politiques

E04 Agriculture et nature (suite)

sectorielles. La rédaction synthétique proposée permettra de donner des éléments renforçant la qualité du développement du territoire et le détricotage des législations traitant du paysage au sens large.

Autres projets d'importance stratégique

Afin de préserver l'économie viti-vinicole du vignoble genevois, durement touchée par les mesures prises pour ralentir la propagation du COVID-19, une subvention cantonale exceptionnelle de 2 millions de francs a été instaurée en vertu de la loi 12739. Les aides ont porté sur 3 axes : le déclassement de vins AOC en complément d'une mesure fédérale, une subvention à la surface de vigne exploitée et l'octroi au secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafetiers de bons de réduction pour l'achat de vins genevois.

La marque de garantie Genève Région – Terre Avenir (GRTA) a poursuivi son objectif principal visant à assurer une traçabilité des produits certifiés entre le producteur et le consommateur. D'autre part, la diversification de la production agricole genevoise s'est poursuivie, notamment grâce aux aides à l'innovation et aux reconversions à l'agriculture biologique. La croissance des organismes nuisibles réglementés est préoccupante, elle nécessite une surveillance toujours plus forte dans un contexte de changement et de multiplication d'événements climatiques extraordinaires. L'évolution des foyers de Flavescence dorée de la vigne dans le canton de Vaud illustre bien les risques générés par ces organismes.

Face à la pandémie, l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) a su réorienter et adapter son programme de promotion et sa communication de manière adéquate en lançant la campagne "Les producteurs s'organisent" de manière à promouvoir la vente directe en période de confinement. L'OPAGE a également apporté sa contribution à la mise en œuvre des mesures COVID en faveur de la vitiviniculture et de la restauration. L'Office continuera par ailleurs de développer des synergies avec différents acteurs économiques genevois. Les actions s'inscrivant dans le cadre du rapprochement ville-campagne et du tourisme rural seront renforcées et développées.

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale (PA 2018-2021) s'est poursuivie tant au niveau des paiements directs – avec le développement des programmes de réduction des produits phytosanitaires – que des aides aux mesures structurelles. Le renouvellement des réseaux agro-environnementaux est en cours et les premières réflexions ont été menées en vue de l'entrée en vigueur de la PA22+. Le système de géo-référencement agricole annuel par internet est désormais complété par celui du registre des vignes, dont la mise en œuvre s'est opérée dans le cadre de l'introduction d'un nouveau système décentralisé et dématérialisé du contrôle de la vendange réalisé en partenariat avec les cantons de Vaud, Neuchâtel et Jura.

Finalement, la transversalité entre thématiques agricoles et alimentaires s'est développée par un soutien à la mise en place de fermes urbaines (lancement en septembre 2020 de la phase opérationnelle du projet de développement régional no. 2) et par le développement d'un programme de sensibilisation à l'alimentation en collaboration avec tous les milieux concernés rassemblés au sein de l'association MA-Terre fondée en 2019 et qui a bénéficié d'une aide du département en 2020.

Côté nature, la priorité a été mise dans la continuité des programmes de gestion et d'entretien de la biodiversité et du paysage. Il s'agit de pérenniser les efforts consentis pour la gestion des espèces protégées, de leurs habitats naturels (forêts, lacs, cours d'eau), ainsi que de leurs interconnexions, par des mesures visant le renforcement de la qualité des milieux. Les bonnes pratiques pour la biodiversité ont également été renforcées, notamment dans l'espace urbain et les communes. Un référentiel Nature en ville est en cours de rédaction. Ce référentiel a pour ambition de présenter de manière globale et cohérente l'ensemble des enjeux, mesures et exigences qualitatives et quantitatives à mettre en œuvre que ce soit dans les projet de développement urbain (PLQ), lors des mesures de compensation exigées lors des autorisations de construire ou par le biais de mesures incitatives et de subventions.

Les mesures de suivi, de prévention et de régulation des animaux posant problèmes (par ex. dans le cas de dégâts aux cultures ou aux forêts) ont encore été une priorité. Globalement, grâce aux moyens mis en place et aux ressources utilisées de la manière la plus efficace possible, une situation équilibrée se maintient assurant ainsi des relations humaines sereines sur le terrain. A noter qu'il n'y aucune marge en matière de ressources si la situation devait s'aggraver subitement.

Par ailleurs, en raison des mesures sanitaires dues au COVID19, des moyens importants ont été affectés à la gestion du public dans les sites naturels où de nombreuses incivilités ont été observées.

Un effort spécifique de soutien a été proposé aux propriétaires privés de forêt afin d'assurer une gestion proactive de leur propriété en faveur des multiples services écosystémiques fournis par les forêts; des orientations de gestion pour

E04 Agriculture et nature (suite)

les forêts privées ont été élaborées et seront soumises pour validation au département au début du premier semestre 2021.

De manière à agir sur la qualité du cadre de vie urbain, le site internet "1001sitesnatureenville.ch" a été intégralement revu afin de renforcer l'attractivité et la mise à disposition d'information pragmatique directement applicable par les différents usagers. Enfin, dans le but d'atteindre l'objectif de 30% de canopée à 2050, une stratégie opérationnelle d'arborisation est en cours d'élaboration. Le projet sera présenté au 1^{er} trimestre 2021.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart sur les amortissements de ce programme concerne plusieurs lois. Ils dépendent des dépenses effectuées en investissement et des dates de mise en service de des actifs sous-jacents.

36 - Charges de transfert

En complément de l'ordonnance fédérale (ordonnance COVID-19 déclassement de vins) du 20 mai 2020, le Grand Conseil a voté le 26 juin 2020 la loi cantonale accordant une subvention cantonale de 2 millions de francs au secteur viti-vinicole dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) (L12739). Le crédit supplémentaire pour 2020 a été validé par la commission des finances. Finalement, les subventions COVID-19 liées au déclassement de vins AOC ont été financées par la Confédération et une partie du disponible a pu bénéficier à la promotion des vins genevois via la distribution de bons (supérieure aux prévisions). Ainsi au total, 1 176 730 francs ont été versés en 2020 au titre de subventions COVID-19 pour le secteur viti-vinicole. Le solde des 2 millions prévus dans le crédit de la loi pourra être versé en 2021 (prévu dans la loi 12823 modifiant la loi 12739 votée le 26 novembre 2020).

Ce dépassement sur les charges de transfert a été atténué par des versements moindres sur plusieurs subventions de ce programme.

Aucune subvention de soutien contre les dégâts climatiques n'a encore été versée car la base légale n'est pas encore adoptée (-250 000 francs).

Les mesures cantonales de réduction des risques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires sont peu à peu mises en place depuis 2020. De plus L'arrivée sur le territoire cantonal d'organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD) tels que définis dans la nouvelle ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSAVé) entrée en vigueur le 1er janvier 2020 a été difficile à évaluer (-250 116 francs).

Dans le domaine de l'agriculture, les subventions d'améliorations structurelles liées aux demandes de crédits d'investissement fédéraux et cantonaux ont été moindres, des projets ont pris du retard (-118 767 francs).

Cette année encore, les mesures de prévention (clôturage des vignobles et autres cultures sensibles), ainsi que la régulation des sangliers maintiennent les demandes de subventions en lien avec les dégâts causés par la faune à un niveau inférieur au budget (-138 254 francs).

Le fonds des mesures compensatoires a été reclassé en financement spécial au bilan depuis le 1er janvier 2020. Dès lors, les charges ne sont plus comptabilisées dans la nature 36 (-180 000 francs).

42 - Taxes

Des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables sur les taxes perçues en matière de compensation agricole et de plus-value foncière car ces revenus sont tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en zone constructible et de la réalisation d'ouvrages conduisant à une perte de surface agricole utile (-742 287 francs).

Comme mentionné en nature 36, le fonds des mesures compensatoire a été reclassé en financement spécial au bilan depuis le 1er janvier 2020. Dès lors, les montants compensatoires ne sont plus comptabilisés dans la nature 42 (-350 000 francs).

Les amendes ont augmenté en lien avec la hausses des infractions constatées dans les milieux naturels (+ 75'000 francs) en cette année de pandémie.

46 - Revenus de transfert

E04 Agriculture et nature (suite)

Pour la première année des conventions programmes RPT 2020-2024, et dans le cadre des prestations réalisées par le canton, les subventions fédérales encaissées sont en augmentation pour le domaine de la nature (+ 509 525 francs). A noter que la part des subventions fédérales redistribuées à des tiers figure sur la nature 47.

37 / 47 - Subventions à redistribuer

En lien avec la nature 46 ci-dessus, le canton a reçu plus de subventions fédérales à redistribuer pour ses prestations nature dans le cadre des nouvelles conventions programmes RPT 2020-2024.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La surface agricole utile se maintient grâce à une meilleure maîtrise du mitage de la zone agricole.

Indicateur 2.1 : La marque de garantie a évolué en matière de diversifications de produits mais pas forcément en nombre d'utilisateurs. Désormais, seule l'intégration prochaine de nouvelles filières (par ex. bois-énergie et pêche) pourra accroître le nombre d'utilisateurs.

Indicateur 2.2 : Le nombre de restaurants s'engageant à proposer des produits GRTA a augmenté, dépassant les prévisions 2020. Cette augmentation témoigne de la volonté des acteurs de la restauration de proposer davantage de produits locaux certifiés à leur clientèle. Notons que la pandémie a induit de nombreuses fermetures temporaires de restaurants collectifs.

Indicateur 3.1 : Les contrôles réalisés sur les exploitations et les réductions appliquées sur les contributions en cas de manquements sont pertinents et les processus suivis efficaces.

Indicateur 4.1 : La progression des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité se poursuit à un rythme moins soutenu, mais néanmoins très satisfaisant.

Indicateur 5.1 : Dans l'attente de l'accès à l'application métier de l'OFROU, les mesures du plan directeur des chemins de randonnée pédestre ont été différées en 2021.

Indicateur 6.1 : Grâce à une bonne valorisation des actions menées par l'Etat et les partenaires, le nombre de sites référencés a pu avancer plus rapidement que prévu.

Indicateur 6.2 : Les entretiens planifiés pour les sites protégés ont été réalisés selon le programme établi.

Indicateur 7.1 : La légalisation des constats de nature forestière conduits dans le cadre du projet d'Aire-la-Ville, ont nécessité des travaux complémentaires qui ont repoussé la légalisation au début 2021.

Indicateur 7.2 : La mise en œuvre des actions de promotion de la gestion groupée de la forêt privée a permis de faire évoluer favorablement la situation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
1.1 Pourcentage de surfaces SAU	Efficacité	46,20%	46.3%	46.6%	46%	2023
2. Promouvoir l'agriculture de proximité						
2.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	355	372	354	372	2023
2.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	413	390	374	390	2023

E04 Agriculture et nature (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer la qualité du traitement des demandes de contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions prises par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature	Efficacité	0%	< 1%	0%	< 1%	2023
4. Mettre en oeuvre la stratégie biodiversité cantonale (SBG-2030) et le Plan Biodiversité						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	55.6%	56%	55.33%	55%	2023
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	41%	41%	40.5%	45%	2023
6. Garantir une biodiversité optimale, dans les milieux naturels en milieu rural et urbain, selon des critères de gestion durable						
6.1 Nombre de sites urbains répondant aux critères labélisés	Efficacité	136	125	109	200	2023
6.2 Réserves naturelles : % de surfaces à hautes valeur naturelle dont l'entretien a été réalisé selon les planifications (plans de gestion intégrant des objectifs de biodiversité)	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2023
7. Garantir la conservation de la forêt en qualité comme en quantité						
7.1 Pourcentage de lisière de forêt bénéficiant d'une mensuration précise assurant d'une part leur protection et d'autre part une sécurité du droit des propriétaires notamment lors de demandes de construction à proximité de la forêt.	Efficacité	10,9%	14%	13%	60%	2023
7.2 Pourcentage des surfaces de forêt privée gérée de manière durable avec le contrat de prestation avec l'association ForêtGenève	Efficacité	44%	37%		44%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2014 une diminution des pertes de SAU.

Indicateur 2.1 : Le nombre d'entreprises agréées de production, de transformation et de distribution est stable et fluctue désormais en fonction des inscriptions et des retraits de certification. La demande de produits certifiés GRTA génère une diversification de la production (céréales soufflées, tofu, œufs, volaille, orge brassicole, etc.).

Indicateur 2.2 : Indicateur introduit dès 2018. Nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer volontairement des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières. En identifiant clairement les produits locaux, ces restaurants sont de bons relais de sensibilisation pour le public.

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les réseaux agro-environnementaux sont désormais opérationnels sur la quasi-totalité du territoire cantonal.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur de qualité est identifié par SuisseRando et l'OFROU. Avec l'adoption du plan directeur par le Conseil d'Etat en 2018, l'objectif est de faire progresser de 1% par année la proportion de revêtement naturel du réseau.

E04 Agriculture et nature (suite)

Indicateur 6.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2019. Le nombre d'actions entreprises en faveur de la biodiversité dans l'espace urbain, reconnus par le label "Nature et Economie" ou inventoriés comme l'un des "1001 sites Nature en ville"; l'évolution du nombre de ces actions témoignent de l'efficacité des actions de promotion du programme "Nature en ville" et de l'amélioration du cadre de vie urbain.

Indicateur 6.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2019. Cet indicateur mesure le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité.

Indicateur 7.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2019. Le pourcentage de lisières de forêt constatées, sur un total de 790 km, illustre l'évolution des limites de forêts bénéficiant d'une précision géométrique, offrant aux propriétaires une sécurité du droit et facilitant le déroulement des procédures.

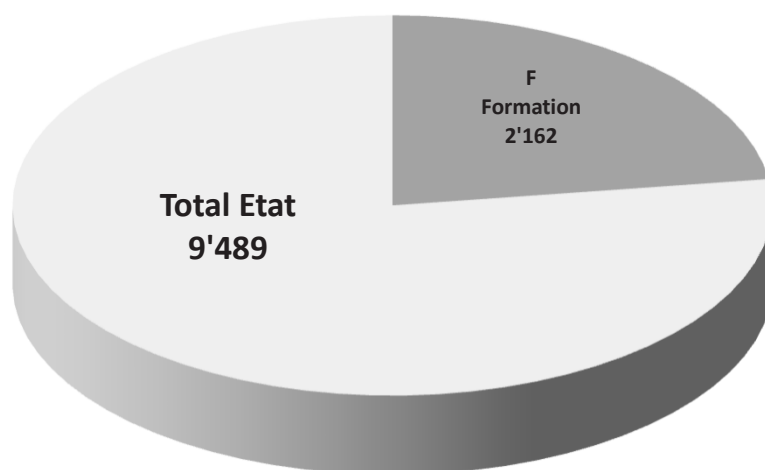
Indicateur 7.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2019. La moitié des forêts genevoises appartient à des propriétaires privés. ForêtGenève, nouvellement créé en juin 2018, en tant qu'association de propriétaires est le partenaire principal devant permettre de soutenir une gestion durable des forêts privées.

Valeur comparative C2019 : 13.6 %

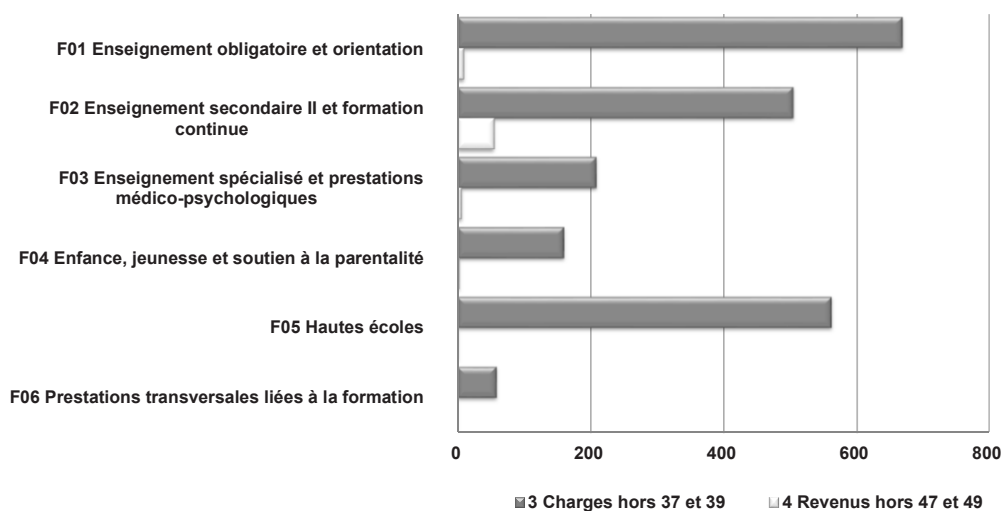


F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





F Formation

Synthèse des priorités

Cette année particulière a été marquée par la crise sanitaire. Elle a nécessité au système de formation de s'adapter aux circonstances rapidement en assurant la continuité de l'enseignement lors de la période de fermeture des écoles au printemps, puis cet automne en permettant au personnel enseignant et aux élèves ne pouvant suivre l'enseignement en présentiel (quarantaine) de continuer le travail à distance.

Avec près de 1000 élèves supplémentaires à la rentrée 2020, l'augmentation constante des effectifs de l'enseignement public se poursuit. L'accroissement des charges pour la formation vise ainsi à assurer une école de qualité constante, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève ensuite de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Afin d'éviter les situations d'échec ou de rupture de formation qui interviennent le plus souvent au secondaire II, il s'agit de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire en renforçant le soutien aux élèves, notamment les plus fragiles.

Sur le plan de l'enseignement, l'application du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande se traduit par le déploiement du plan d'études romand (PER) avec, pour corollaire, la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation ou le changement des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande.

La mise en œuvre d'une école fondée sur le principe d'inclusion se poursuit avec à la rentrée 2020, 525 élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap bénéficiant d'une inclusion dans l'enseignement régulier (alors qu'ils n'étaient que 77 en 2013) avec notamment l'extension du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) et du CIPA inclusion (centre d'intervention précoce en autisme).

Cette année, l'enseignement spécialisé a connu une nouvelle hausse des effectifs (+144 élèves) nécessitant l'ouverture de nouvelles classes intégrées et d'écoles de pédagogie spécialisée. A cet égard, on constate depuis plusieurs années une augmentation des troubles du comportement et du développement chez les petits enfants.

Alors que la formation professionnelle duale risquait d'être durement touchée par les effets économiques de la pandémie, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'urgence de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices. Il a proposé une gamme de mesures diversifiées afin de répondre aux besoins des entreprises et de poursuivre leur mission essentielle de formation et de relèvement. Soutenu par la Confédération, ce plan complète les mesures déjà adoptées par le Conseil d'Etat pour la valorisation de la formation professionnelle. Ce plan a été un succès, puisqu'il a permis de maintenir le volume de l'offre de places d'apprentissage dans notre canton.

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18), introduite en 2018 dans notre canton, porte ses fruits puisque à la rentrée 2020, seuls 48 mineurs n'étaient pas inscrits dans une formation référencée dans la base de données du DIP. Ce résultat a été possible notamment grâce à un meilleur suivi des élèves au sein de leur établissement scolaire et de la filière FO18, ainsi qu'au renforcement de CAP Formations. En outre, pour répondre à la complexité croissante des situations (problèmes de santé, phobies scolaires, etc.) rendant difficile, voire impossible, l'entrée dans un processus de formation pour les jeunes concernés, le dispositif a été adapté et la collaboration avec les partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes, etc.) renforcée.

Le projet « du numérique à l'école », inscrit dans le programme de législature, se déploiera sur plusieurs années. Les travaux en cours visent deux axes : d'une part, former *au* numérique, en enseignant à utiliser, comprendre, évaluer, s'engager et créer

dans une société numérique et, d'autre part, former *par* le numérique, en introduisant des outils numériques lorsqu'ils présentent une plus-value pédagogique claire.

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, les travaux de la Conférence latine des directeurs de l'instruction publique (CIIP) pour la création d'un nouveau Plan d'études romand "Education numérique" sont à bout touchant et convergent avec la vision du numérique portée par Conseil d'Etat.

Au niveau de l'enseignement secondaire II, les travaux sont en cours pour que, conformément à la décision de la Conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CDIP), l'apprentissage de l'informatique soit introduite de manière obligatoire au Collège et à l'ECG dès 2021.

Enfin, des travaux sont également menés pour développer un dispositif de prévention des risques liés au numérique. Ils vont de la sécurité de l'information à l'impact environnemental en passant par le droit à l'image ou l'e-réputation.

En matière d'équipement, les travaux d'analyse sont en cours pour préciser l'articulation des besoins d'équipement, la vision numérique et les projets pédagogiques qui les sous-tendent, dont notamment le plan d'action pour le numérique de la Confédération ainsi que les plans d'études définis par les instances intercantionales en matière d'éducation au numérique.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, des travaux ont été initiés cette année pour faire évoluer le dispositif de protection des mineurs, afin de l'adapter aux besoins identifiés et viser une transformation des approches en matière de soutien à la séparation parentale, l'amélioration de l'évaluation de l'enfant en danger, l'adaptation de l'offre de protection dont les placements et les mesures ambulatoires de type assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), la révision du fonctionnement et du rôle des intervenants du service de protection des mineurs. Ces travaux se déroulent de manière participative en intégrant dans les réflexions les bénéficiaires, l'ensemble du personnel, ainsi que les partenaires du réseau socio-sanitaire.

En matière de placement - qui ne représente que 10% de l'ensemble des situations suivies par la protection des mineurs - les efforts se poursuivent pour augmenter le nombre de places en foyer et en accueil familial, afin d'éviter autant que possible les hospitalisations sociales. En outre, un foyer thérapeutique pour jeunes en grande difficulté psychique et de comportement a été créé.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'enseignement et la recherche, les trois hautes écoles du canton ont dû s'adapter et faire preuve d'innovations en matière d'enseignement à distance, et mettre en place rapidement des aides financières pour soutenir les étudiants les plus précaires.

F01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	669'387'307	274'611	0.0%	669'112'696	669'078'918
30 Charges de personnel	652'562'765	529'183	0.1%	652'033'582	651'265'272
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	13'986'750	-1'076'150	-7.1%	15'062'900	15'606'286
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'867'697	17'559	0.9%	1'850'138	1'767'573
34 Charges financières	-	-	-	-	20'000
36 Charges de transfert	281'719	163'273	137.8%	118'446	313'042
39 Facturations internes	688'376	640'746	1'345.3%	47'630	106'745
REVENUS	9'662'333	-526'825	-5.2%	10'189'158	12'896'827
42 Taxes et redevances	8'338'788	-323'931	-3.7%	8'662'719	8'519'281
43 Revenus divers	824'281	-272'138	-24.8%	1'096'419	3'928'826
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	458'307	28'307	6.6%	430'000	448'720
49 Facturations internes	40'956	40'956	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-659'724'975	-801'437	0.1%	-658'923'538	-656'182'091
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'407'097</i>	<i>-226'359</i>	<i>10.4%</i>	<i>-2'180'738</i>	<i>-2'110'766</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-78'335'975</i>	<i>5'352'187</i>	<i>-6.4%</i>	<i>-83'688'162</i>	<i>-88'167'319</i>
COÛT COMPLET	-740'468'047	4'324'391	-0.6%	-744'792'438	-746'460'176

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'373.72	-25.60	-0.58%	4'399.32	4'330.08
<i>ETP fixes</i>	<i>4'156.47</i>	<i>-54.95</i>	<i>-1.30%</i>	<i>4'211.42</i>	<i>4'148.24</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>216.75</i>	<i>28.85</i>	<i>15.35%</i>	<i>187.90</i>	<i>181.34</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- F01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- F01.03 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

La fermeture des écoles au printemps 2020 en raison de la première vague de la pandémie a nécessité la mise en place de plans de continuité de l'enseignement et de l'évaluation, avec pour objectifs, dans un premier temps, de consolider les apprentissages et, ensuite, d'avancer dans les programmes. Au retour en classe des élèves pour la fin de l'année scolaire 2019-2020, des balises incontournables ont été posées et des objectifs de révision et de consolidation ont été mis en place à la rentrée scolaire 2020.

Avec la deuxième vague, de nouveaux plans de continuité ont été déployés afin de permettre aux élèves absents de suivre l'enseignement. Des outils informatiques existants (la plateforme Graasp à l'enseignement primaire et la suite eduge.ch au CO) ont permis d'assurer cette continuité, accompagnés d'un dispositif de formation pour les enseignant.e.s.

Compte tenu de la fragilité de la situation épidémiologique et d'une nouvelle hausse importante des effectifs au primaire à la rentrée 2020, la priorité a été donnée au maintien des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Dans une perspective d'inclusion, l'enseignement obligatoire vise à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire en renforçant le soutien aux élèves les plus fragiles et en les accompagnant dans leurs apprentissages et dans les étapes importantes de transition (entrée à l'école primaire, au cycle d'orientation, à l'enseignement secondaire II). Cet accompagnement prend forme avec notamment les dispositifs de soutien à l'entrée en scolarité pour les plus fragiles (CIPA; EPS), le renforcement des mesures éducatives et de soutien pour tous les élèves (éducateurs, professionnels pluridisciplinaire) et les mesures de soutien à l'enseignement tant ordinaire (ECSP) que spécialisé (SPES). Depuis la rentrée 2020, tous les établissements primaires du canton sont dotés d'un 80% d'éducateur au minimum.

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II à travers des mesures comme "Go-Apprentissage" destinées à construire un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale (voir aussi sous F02). En parallèle, le processus d'harmonisation/standardisation des évaluations communes (épreuves cantonales et EVACOM) se poursuit dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre, d'apporter les nécessaires mesures de régulation du système et de permettre de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement secondaire II.

Le projet de réforme du cycle d'orientation en cours vise prioritairement à mieux garantir l'atteinte des attentes fondamentales par l'ensemble des élèves, même les plus faibles, et de permettre à chacun de trouver la voie de formation le menant à une certification. Dans l'attente d'évolutions plus importantes, un profil "Sciences appliquées" est proposé aux élèves de la section Langues vivantes et communication (LC) dès la rentrée scolaire 2020-2021, avec un moyen d'enseignement ad hoc, incluant une dimension d'éducation numérique.

Sur le plan de l'enseignement, le développement des moyens d'enseignement romands se poursuit pour qu'à terme les élèves et les maîtres disposent, outre d'un plan d'études romand, de moyens adaptés aux objectifs d'apprentissage dans toutes les disciplines et des instruments d'évaluation. Dans le domaine de l'apprentissage des langues, l'offre pour les échanges linguistiques est renforcée, particulièrement en allemand. Dans le cadre de l'adaptation de l'enseignement de Langue et culture latine et du Latin, des moyens d'enseignement genevois ont été introduits en 10e année. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des moyens d'enseignement supplémentaires ont été introduits en 5P et 6P ainsi qu'en 10e année notamment pour l'enseignement du fait religieux dans le cadre des cours d'Histoire. Par ailleurs, destiné à développer les compétences scientifiques des élèves et l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques, le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) se poursuit. Dans le cadre du développement de l'enseignement *au et par le numérique*,

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

les plans d'études sont en cours d'adaptation et des activités pédagogiques sont proposées. Enfin, dans le but d'améliorer l'orientation des élèves à l'issue du CO, un moyen d'enseignement d'IOSP a été introduit pour la 11^e année en 2020. L'ensemble de ces dispositifs est accompagné de formations continues pour le personnel enseignant.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 529'183)

Rentrée 2019

Le dépassement représente 0.08% du budget 2020 voté. Il s'explique par la croissance d'élèves à l'enseignement primaire à la rentrée scolaire 2019. En effet, près de 400 élèves supplémentaires non prévus au moment de l'élaboration du budget 2019 sont finalement arrivés dans l'enseignement primaire à la rentrée scolaire 2019. Afin d'assurer le bon déroulement de la rentrée, une demande en autorisation de dépassement de crédit de la compétence du Conseil d'Etat a été adoptée en juin 2019 pour un financement correspondant à 20 ETP d'enseignant.e.s sur 4 mois (de septembre à décembre 2019). Ces postes ont ensuite été intégrés dans le projet de budget 2020 sur 12 mois, mais le budget 2020 a finalement été voté par le Grand Conseil en excluant ces postes. Pour couvrir ce besoin en 2020, un crédit supplémentaire de 2'496'276 francs a été accordé par la commission des finances le 26 février 2020.

Rentrée 2020

Lors du vote du budget 2020, le DIP n'a pas obtenu les postes nécessaires pour faire face à la forte hausse des effectifs attendue à la rentrée 2020 dans l'enseignement spécialisé et l'enseignement primaire. Pour faire face à ces besoins, des mesures structurelles ont dû être prises par le DIP dans le secondaire (diminution de dégrèvements, financement des cours facultatifs ainsi que leur nombre, répartition différente des options entre les établissements scolaires, diminution de certaines grilles horaires), dont notamment une économie de 1.4 million au cycle d'orientation, correspondant à 28 ETP (à partir de la rentrée 2020). Cette économie a permis de financer une partie des besoins supplémentaires dans l'enseignement primaire (+22.3 ETP) et dans l'enseignement spécialisé (+5.7 ETP dans le cadre du crédit supplémentaire de 1.9 millions accordé par la commission des finances sur le programme F03). Le solde des besoins pour le primaire a été autofinancé par le biais d'une réallocation de 12.6 ETP entre le cycle d'orientation et le primaire.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1'076'150)

Le non-dépensé est essentiellement lié à la fermeture des écoles au printemps et à l'annulation des camps, voyages d'études et sorties scolaires en raison de la crise sanitaire.

36 Charges de transfert (+ 163'273)

Le dépassement, inférieur au seuil de compétence du Conseil d'Etat (200'000 francs), concerne les écolages des élèves genevois scolarisés dans les autres cantons. Ceux-ci dépendent non seulement des élèves retenus dans le dispositif Sport-Arts-Etudes, mais aussi des placements sociaux décidés par les autorités de placement, et sont de fait difficiles à anticiper au moment de l'élaboration des budgets.

42 Taxes et redevances (- 323'931)

Les revenus provenant de la participation parentale pour les camps scolaires sont en forte baisse suite à l'annulation des camps scolaires du printemps et de l'automne en raison de la crise sanitaire.

43 Revenus divers (- 272'138)

L'écart provient principalement de la refacturation des salaires des assistants à l'intégration scolaire (AIS) qui sont mis à disposition du groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire (GIAP) et dont les besoins en 2020 ont été inférieurs au budget.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'étude romand (PER). Les évaluations communes ayant été supprimées en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles au printemps 2020, les indicateurs 1.1. à 1.6. mesurant l'atteinte des attentes fondamentales en référence au plan d'étude romand (PER) à la fin de la 4^{ème}, 8^{ème} et 11^{ème} année scolaire ne sont pas disponibles pour l'année 2020.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Objectif 2: Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I. L'évolution positive du taux d'élèves maintenu dans leur nouvelle section après une réorientation promotionnelle au cycle d'orientation se poursuit en 2020. Elle témoigne de l'effort du département de renforcer l'information et l'orientation professionnelle des élèves (IOSP). Une meilleure orientation des élèves à la sortie du cycle d'orientation se manifeste également par la réduction de la proportion d'élèves qui changent encore une fois d'orientation après leur première année dans l'enseignement secondaire II. En 2020, cette proportion se situe à 9.2%, légèrement en dessous de la cible de 10%.

Objectif 3: Promouvoir les filières scientifiques chez les filles. Les différentes actions de promotion des filières scientifiques auprès des filles menées ces dernières années (par ex.: projet mathématiques et sciences de la nature) ont contribué à augmenter la proportion de filles choisissant des profils scientifiques au cycle d'orientation (41% des élèves inscrits en 10ème année). On observe également dans la prolongation du parcours scolaire qu'une proportion croissante des filles poursuivent leur scolarité au collège avec une option spécifique en physique et application des mathématiques.

Objectif 4: Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire. En 2020, le nombre moyen d'élèves par classe correspond globalement aux cibles fixées pour l'enseignement primaire et le cycle d'orientation.

Au primaire, on constate toutefois que le nombre d'élèves moyen par classe du cycle élémentaire augmente, et que le taux de classes dont le nombre dépasse 24 élèves atteint désormais sa valeur cible à long terme (1.8%). Cette évolution s'explique par une préférence donnée à la constitution de classes en degré unique, en apportant davantage de soutiens ciblés aux élèves, plutôt que de constituer des classes à degrés multiples avec de faibles effectifs. De plus, le nombre de locaux à disposition dans certaines écoles représente une contrainte organisationnelle pour ouvrir des classes.

Au cycle d'orientation, le taux d'encadrement (nombre moyen d'effectifs d'élèves par poste d'enseignant plein temps) dépasse légèrement la cible prévue au B2020. Cette hausse est liée à la nouvelle grille horaire introduite à la rentrée 2019 au cycle d'orientation. Elle a permis d'harmoniser le nombre de périodes par année entre les regroupements ou sections, d'introduire dès la 10ème un profil "sciences appliquées" pour les élèves de la section LC, d'augmenter le nombre de périodes d'éducation physique et de renforcer l'enseignement de l'information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP), ainsi que l'enseignement du latin en 9ème.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	nd	85%	70.9%	90%	2024
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	nd	66%	36.9%	85%	2024
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	nd	60%	61.1%	85%	2024
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	nd	2%	2.4%	15%	2024
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	nd	23%	22%	35%	2024

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	nd	86%	84.1%	95%	2024
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	80.9%	78%	81.9%	80.5%	2024
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	86%	86%	87.8%	87%	2024
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	83%	81%	83.7%	82%	2024
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	81%	76%	80.3%	78%	2024
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	9.2%	10%	10.4%	9.5%	2024
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	41%	40%	39.9%	40%	2024
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	38%	38.5%	41%	39%	2024
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	21.7%	22%	25.1%	25%	2024
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.2	16.1	16.2	16.2	2024
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.7	10.4	10.6	10.6	2024
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.8	19.2	19.7	19.2	2024
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.1	20.3	20.1	20.3	2024
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	19.4	19.3	19.4	19.3	2024
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	12.2	12.6	12.6	12.6	2024
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	16.5	16.5	17.3	16.6	2024
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.3	22.6	22.4	22.7	2024
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.8%	1.5%	1.3%	1.8%	2024
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima règlementaires	Efficacité	3.7%	3.7%	7%	5%	2024

Commentaires

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateurs 1.1. à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de la 11^{ème} pour le cycle d'orientation. Ces indicateurs ne sont pas disponibles pour l'année 2020 en raison de l'annulation des évaluations communes et des tests d'aptitudes fondamentales suite à la fermeture des écoles au printemps 2020 en raison de la pandémie.

Indicateur 1.7

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de 11^{ème} sans retard au nombre total d'élèves de 11^{ème}. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème} (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1^{ère} au collège à une 1^{ère} à l'ECG).

Indicateurs 3.1 et 3.2

Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

Indicateur 3.3

Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 4.2

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8

Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateur 4.9

Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10

Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maximas réglementaires divisé par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maximas suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.



F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	504'783'868	-5'369'713	-1.1%	510'153'581	505'739'531
30 Charges de personnel	445'296'685	-5'815'647	-1.3%	451'112'332	446'072'275
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	15'244'192	-2'270'178	-13.0%	17'514'370	16'644'581
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'919'043	-28'070	-0.7%	3'947'113	3'985'684
36 Charges de transfert	40'115'411	2'602'645	6.9%	37'512'766	38'836'710
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	208'538	141'538	211.3%	67'000	200'281
REVENUS	54'683'326	2'621'235	5.0%	52'062'091	54'561'402
42 Taxes et redevances	5'351'097	-1'856'163	-25.8%	7'207'260	5'759'100
43 Revenus divers	1'124'362	706'362	169.0%	418'000	586'023
46 Revenus de transferts	48'064'763	3'672'232	8.3%	44'392'531	48'008'294
49 Facturations internes	143'103	98'803	223.0%	44'300	207'985
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-450'100'542	7'990'948	-1.7%	-458'091'490	-451'178'129
Coût d'état-major	-1'642'558	-133'805	8.9%	-1'508'753	-1'445'730
Coût des prestations de moyens	-130'986'044	1'205'390	-0.9%	-132'191'434	-127'635'491
COÛT COMPLET	-582'729'144	9'062'533	-1.5%	-591'791'677	-580'259'351

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'775.23	-30.08	-1.07%	2'805.31	2'798.60
ETP fixes	2'694.51	-57.03	-2.07%	2'751.54	2'722.23
ETP auxiliaires	80.72	26.94	50.09%	53.78	76.37

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre à chacun de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre sa formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est mise en oeuvre dès la rentrée scolaire 2018 afin de minimiser le décrochage scolaire.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprentis âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, technique).

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F02.01 Formation gymnasiale
- F02.02 Formation en école de culture générale
- F02.03 Formation professionnelle plein-temps
- F02.04 Formation professionnelle duale
- F02.05 Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
- F02.06 Formation continue des adultes
- F02.07 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- F02.08 Information et orientation scolaire professionnelle
- F02.09 Pilotage opérationnel du programme F02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

La crise sanitaire a eu un impact à la rentrée 2020 sur les effectifs et la répartition des élèves au sein de l'enseignement secondaire II. Alors qu'habituellement, la première année du secondaire II amène bien souvent à un changement d'orientation, plusieurs centaines d'élèves de plus que prévu sont restés dans leur filière, notamment au collège et à l'ECG. On observe également une forte augmentation des jeunes qui, ayant obtenu leur CFC, ont décidé de poursuivre une formation menant à la maturité professionnelle (+25%).

La crise sanitaire a également eu un impact sur la formation professionnelle duale : un plan urgent de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices a été adopté par le Conseil d'Etat et renforcé par la Confédération qui a accordé plus de 5 millions de francs à notre canton. Ce plan prévoit des incitations financières ainsi que des mesures organisationnelles. Il relance aussi plusieurs mesures prises par le Conseil d'Etat en 2015, notamment celles qui incitent l'Etat, le grand Etat et les institutions subventionnées à former davantage d'apprentis.

Grâce aux mesures déployées et aux efforts de toutes les parties, cette année, 2'358 contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2020-21 soit un nombre comparable à celui de l'année précédente (+3 contrats). Quant au nombre d'apprenti-e-s employé-e-s à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 283 en 2020 (+43%). De plus, une nouvelle formation duale d'aide-peintre AFP est proposée depuis la rentrée à Genève alors que jusqu'ici les apprentis dans cette filière devaient se déplacer dans un autre canton romand pour suivre l'enseignement théorique.

Pour faire face à un monde du travail de plus en plus tendu et exigeant, les objectifs de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) sont plus que jamais d'actualité. Ce dispositif vise l'inclusion des jeunes en risque de décrochage scolaire dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant. Il a été renforcé et adapté depuis la rentrée 2019 avec de nouvelles offres proposées et l'élaboration de solutions en collaboration avec des partenaires externes, dont les entreprises et les organismes actifs dans le domaine de la pré-qualification. De plus, grâce au partenariat conclu avec l'ORIF, 8 places de stages de longue durée dans les métiers de l'intendance et de la cuisine sont ouvertes à la cafétéria du CFPNE (Lullier) pour des jeunes issus de mesures de pré-qualification de l'ESII. Enfin, une réflexion est initiée et sera menée pour proposer une prise en charge pour les jeunes en grande vulnérabilité

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

(jeunes hospitalisés, en milieu fermé, avec des troubles de la santé physique ou psychique).

Au niveau de la formation gymnasiale, les travaux sont en cours afin de respecter le cadre fédéral et introduire l'informatique au collège de Genève ainsi qu'à l'école de culture générale. Dans le même mouvement, les options spécifiques qui colorent le parcours gymnasial des élèves commenceront dès la rentrée 2021 en première année, ce qui favorisera une meilleure lecture du système ainsi qu'un meilleur filage des parcours avec le CO.

Dans le domaine de la formation continue, les travaux se poursuivent pour donner la priorité aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs expériences professionnelles à travers une certification. Cette année, le dispositif Qualifications+ suit quelque 1500 adultes engagés dans ce processus. De même, le CEBIG, centre permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu ses prestations s'accroître.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 5'815'647)

Lors du vote du budget 2020, le DIP n'a pas obtenu les postes nécessaires pour faire face à la forte hausse des effectifs constatée à la rentrée 2020 dans l'enseignement spécialisé et l'enseignement primaire. Pour faire face à ces besoins, des mesures structurelles ont dû être prises par le DIP dans le secondaire, dont notamment une économie de 2.1 millions pour le programme F02 (diminution de dégrèvements, financement des cours facultatifs ainsi que leur nombre, répartition différente des options entre les établissements scolaires, diminution de certaines grilles horaires), correspondant à 40 ETP (à partir de la rentrée 2020). Cette économie a permis d'autofinancer le crédit supplémentaire de 1.9 millions (programme F03) accordé par la commission des finances pour couvrir la croissance d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap à la rentrée scolaire 2020.

En raison de la crise sanitaire, le recrutement de personnel administratif et technique principalement dans les écoles a été retardé (renouvellement de postes suite à des départs, création de postes de chargé de sécurité MSST), générant un non-dépensé dans les comptes.

Les traitements remboursés (notamment à la SGIPA) sont également en diminution en 2020.

En outre, la crise sanitaire a généré l'annulation des examens finaux de maturité, et a réduit les activités du personnel de soutien ou d'études surveillées durant le dernier trimestre de l'année scolaire 2019-2020. Elle a également fait baisser le volume des activités hors enseignement confiées aux enseignant.e.s durant cette période. Enfin, elle a généré une modification de l'organisation des examens finaux d'apprentissage, impactant ainsi significativement les interventions des experts salariés et, par conséquent, le montant des indemnités pour les experts en charge des examens de la formation professionnelle.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 2'270'178)

Les charges de biens et services sont inférieures au budget voté, en raison de non-dépenses essentiellement liées à la crise sanitaire et à la fermeture des écoles au printemps. Notamment, une partie des activités externes confiées à des tiers dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans n'a pas pu être réalisée comme prévu et le budget n'a pas été entièrement consommé (-0.9 million). D'autre part, l'annulation des camps, voyages d'études et sorties scolaires explique également une partie du non-dépensé (-0.7 million).

Par ailleurs, les indemnités versées aux experts indépendants en charge des examens de fin d'apprentissage ont été fortement réduites car les examens n'ont pu être organisés que partiellement, et le plus souvent sans expert. Les remboursements de frais de déplacement pour les apprentis ont également été moins importants.

36 Charges de transfert (+ 2'602'645)

Covid-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (+2'396'740)

Un crédit supplémentaire de 2'400'000 francs a été voté par la commission des finances pour financer les mesures prévues dans le plan urgent de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices du Conseil d'Etat, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux. Afin de répondre à la diminution de l'ordre de 40% du nombre de contrats d'apprentissage signés au printemps 2020 et favoriser la formation de nombreux jeunes mise en péril par la crise économique consécutive à la COVID-19, les aides suivantes ont été mises en place pour la rentrée 2020 :

- prise en charge des 3 premiers mois de salaires pour tout nouveau contrat d'apprentissage sur demande motivée de l'entreprise formatrice,

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- octroi d'une prime unique de 3'000 francs à toute nouvelle entreprise formatrice,
- octroi d'une prime de 10'000 francs à la création d'un nouveau réseau d'entreprises formatrices.

Cours interentreprises hors canton (+150'000)

En 2020, le nombre de jours apprentis pour des cours interentreprises (CIE) concernant les apprentis genevois hors du canton de Genève s'avère plus élevé que par le passé avec des besoins supplémentaires au budget voté de 150'000 francs. Ce supplément correspond au coût dû par notre canton pour les jours de CIE des apprentis genevois, dont les tarifs journaliers par profession sont déterminés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Un crédit supplémentaire de 150'000 francs a été accepté par le Conseil d'Etat.

42 Taxes et redevances (- 1'856'163)

Les remboursements de salaires (enseignant.e.s mis.es à disposition d'autres organismes et dont les salaires sont remboursés) ont fortement diminué en 2020, notamment à la SGIPA.

Dans les centres de formation professionnelle, nombre de travaux n'ont pu être réalisés en raison de la fermeture des écoles, entraînant une baisse importante des recettes sur les ventes.

43 Revenus divers (+706'362)

Le surplus de recettes est principalement dû à des reprises de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II et de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, non prévues au budget. Les dotations, utilisations ou dissolutions de ces provisions font suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridiques du DIP, en fonction du risque juridique lié à chaque cas.

46 Revenus de transferts (+ 3'672'232)

Subventions fédérales pour la formation professionnelle (+ 5'206'430)

La subvention 2020 pour la formation professionnelle octroyée par le SEFRI a été portée à 39.5 millions, soit +5.2 millions de plus que ce qui était prévu au budget. En effet, un montant de 68 millions de subventions fédérales non-dépensées est venu s'ajouter aux montants versés aux cantons pour la formation professionnelle, ce qui a permis l'augmentation des forfaits par étudiant.

Subventions des entreprises publiques (- 357'276)

La refacturation de certains coûts à la FFPC en respect de la loi pour la formation professionnelle a été moins importante que prévu au budget, en particulier pour ce qui concerne le matériel d'examen et les déplacements des apprentis genevois qui suivent des cours interentreprises hors canton.

Participation des cantons aux frais d'écolage (- 1'118'648)

Le nombre d'apprentis et d'étudiants non-genevois suivant des cours à Genève et dont le canton d'origine participe aux frais d'écolage a été inférieur aux prévisions.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II. Avec l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, les dispositifs mis en place par le département visent, d'un côté, les jeunes en rupture scolaire (CAP Formation) et, de l'autre, les élèves sortant du cycle d'orientation qui n'atteignent pas les normes d'admission leur permettant d'intégrer une filière du secondaire II (dispositifs pré-qualifiant). En 2020, le taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation (68%) baisse par rapport à l'année passée. Cette évolution est fortement liée à la crise sanitaire qui a diminué l'accès aux places d'apprentissages dans des secteurs économiques comme l'hôtellerie-restauration. Par ailleurs, le maintien du contact des conseiller.ères CAP Formation avec les jeunes a été particulièrement difficile pendant cette période. Les actions correctives prévoient un accompagnement renforcé et individualisé en proposant, par exemple, des cours de bureautique aux jeunes.

Objectif 2: Poursuivre la promotion de la formation professionnelle. Le plan d'action pour l'apprentissage du Conseil d'Etat a permis d'augmenter le taux d'élèves en formation professionnelle ces dernières années. En 2020, cet indicateur est en baisse par rapport à l'année dernière, car de nombreux jeunes se sont orientés vers des filières généralistes (ECG, Collège) compte tenu du contexte économique incertain et des dérogations de promotion

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

accordées en raison de la crise sanitaire.

L'indicateur 2.3 mesurant le taux d'entrée en formation professionnelle duale, c'est-à-dire la proportion d'élèves choisissant un apprentissage en entreprise à la fin du cycle d'orientation, reste avec 4% en deçà de la cible de 6%. En réponse à la crise sanitaire, le Conseil d'Etat a adopté un plan urgent de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices en mai 2020, évitant ainsi que ce taux ne diminue davantage. Il convient également de signaler que l'objectif de 6% des élèves s'orientant vers un apprentissage a été atteint dans les établissements du cycle d'orientation pourvus de dispositifs de GO-apprentissage. Ainsi, le déploiement prévu de GO-apprentissage à l'ensemble des établissements du cycle d'orientation est prévu comme mesure corrective. Par ailleurs, la prospection de nouvelles places d'apprentissages auprès des entreprises du canton sera renforcée par l'OFPC, ce qui devra permettre d'atteindre les cibles fixées de 2'300 entreprises formatrices et de 2'900 places d'apprentissages en voie duale d'ici 2024.

Objectif 3: Réduire la durée des parcours scolaires. Les différentes actions mises en place par le département (soutien scolaire, amélioration de l'orientation professionnelle, etc.) montrent leurs effets, avec en particulier la diminution du taux de transfert après la première année de l'enseignement secondaire II. Par ailleurs, le taux d'élèves arrivant à la fin de leur scolarité de niveau secondaire II sans prolongation continue à augmenter en 2020.

Objectif 4: Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis. Les cibles fixées par les indicateurs de cet objectif ne sont pas atteintes en 2020 en raison de la crise sanitaire et notamment de la fermeture physique de la Cité des Métiers. Une communication a été mise en place, à travers les médias, pour informer le grand public que la qualification des adultes reste accessible en tout temps. En outre, la mise en conformité des procédures de validation des acquis de l'expérience avec les directives du SEFRI a diminué le nombre de certifications CFC et AFP pour adultes (abolition des certifications par voie modulaire).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	68%	72%	73%	72%	2024
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	80%	80%	81%	80%	2024
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du pré-qualifiant	Efficacité	50.5%	46%	41.2%	50%	2024
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance du pré-qualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	67%	53%	54%	63%	2024
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	2.5%	3%	2.2%	2.5%	2024
2. Poursuivre la promotion de la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	42.5%	46%	43.5%	48%	2024
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	56.4%	57%	56.7%	60%	2024
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	3.9%	6%	4,0%	7%	2024

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	1'768	2'000	1'863	2'300	2024
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'431	2'750	2'600	2'900	2024
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	7.2%	9%	9%	10%	2024
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	94.5%	90%	88.7%	90%	2024
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	23.6%	25%	24%	27.5%	2024
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficiencia	10.3%	13%	13%	11.5%	2024
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficiencia	4.3%	5%	5.5%	4.5%	2024
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficiencia	2.6%	2.5%	3%	2.8%	2024
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficiencia	46.8%	44%	46%	44.5%	2024
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficiencia	70.2%	68%	69%	70.5%	2024
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficiencia	80%	80%	80%	80.5%	2024
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+	Efficacité	849	1'525		1'640	2024
4.2 Nombre de certifications CFC et AFP pour adultes	Efficacité	643	1'000		1'300	2024

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.1 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formations.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Indicateurs 1.3 et 1.4

Le pré-qualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ces dispositifs sont destinés aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

L'indicateur 1.3 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le pré-qualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves passés par le pré-qualifiant ayant suivi une filière certifiante de la et passant au degré suivant de cette filière.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du cycle d'orientation.

Indicateur 2.4

Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

Indicateur 2.5

Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.7

Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenti-e-s qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, des élèves d'une même volée sont presque 95% à réussir leurs examens.

Indicateur 2.8

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'indicateur 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

L'indicateur 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Ces deux nouveaux indicateurs inscrits au budget 2020 visent à suivre l'impact des actions mises en place visant à augmenter la qualification des adultes.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	208'764'226	3'812'946	1.9%	204'951'280	195'456'148
30 Charges de personnel	130'338'159	5'958'007	4.8%	124'380'152	115'899'795
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'578'729	-509'516	-4.6%	11'088'245	11'267'766
33 Amortissements du patrimoine administratif	259'253	-6'023	-2.3%	265'276	241'090
36 Charges de transfert	67'409'661	-1'728'846	-2.5%	69'138'507	68'000'959
39 Facturations internes	178'424	99'324	125.6%	79'100	46'538
REVENUS	6'095'380	-1'206'620	-16.5%	7'302'000	6'410'451
42 Taxes et redevances	2'411'902	346'098	16.8%	2'065'804	2'042'149
43 Revenus divers	3'683'477	-1'552'719	-29.7%	5'236'196	4'368'144
49 Facturations internes	-	-	-	-	158
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-202'668'847	-5'019'567	2.5%	-197'649'280	-189'045'697
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-480'776</i>	<i>-64'784</i>	<i>15.6%</i>	<i>-415'992</i>	<i>-375'634</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-21'261'270</i>	<i>-3'343'491</i>	<i>18.7%</i>	<i>-17'917'779</i>	<i>-24'057'767</i>
COÛT COMPLET	-224'410'892	-8'427'841	3.9%	-215'983'051	-213'479'097

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	991.33	122.39	14.08%	868.94	879.85
<i>ETP fixes</i>	<i>881.59</i>	<i>42.65</i>	<i>5.08%</i>	<i>838.94</i>	<i>813.12</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>109.74</i>	<i>79.74</i>	<i>265.80%</i>	<i>30.00</i>	<i>66.73</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il a pour but d'offrir des prestations :

- de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle ;
- de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique et d'orientation aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier ;
- de préparation, mise en place et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Enseignement spécialisé et suivi éducatif dans une école ordinaire
- F03.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

- F03.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- F03.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- F03.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- F03.06 Traitements médico-psychologiques
- F03.07 Pilotage opérationnel du programme F03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

En coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, l'office médico-pédagogique (OMP) poursuit le développement des dispositifs d'inclusion et d'intégration dans l'enseignement régulier pour des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles du développement ou de l'apprentissage. Ces dispositifs sont toujours déployés au plus près des besoins des enfants et sous réserve des ressources nécessaires.

Pour l'année 2020, il convient de citer notamment les actions suivantes :

- l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'une inclusion dans l'enseignement régulier (525 élèves à la rentrée 2020 contre 406 élèves à la rentrée 2019), comprenant en particulier l'importante extension du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES), répondant ainsi aux besoins croissants des élèves de 4 à 20 ans en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, de pouvoir poursuivre leur scolarité en classe régulière avec du soutien spécialisé. A la rentrée, les différents types de soutien concernent 364 élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, le secondaire I et II ;
- le développement de l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles de l'autisme, ceci afin de répondre à une forte demande dans ce secteur (ouverture de deux écoles de pédagogie spécialisée du cycle élémentaire et modification du dispositif inclusif d'enseignement spécialisé au sein de trois classes intégrées). En outre, le CIPA inclusion bénéficie aux élèves présentant des troubles du spectre autistique (16 élèves) et l'éducation précoce spécialisée (EPS-école) profite à des élèves ayant d'autres besoins de soutien et accompagnement, tous entrant en scolarité de 1P et 2P (62 élèves) ;
- l'évolution de l'école d'orientation et de formation pratique (ECOPF), avec un cursus possible sur 3 ans et une présence accrue de maîtres d'atelier, afin d'ouvrir plus de perspectives vers le monde professionnel ;
- la poursuite du soutien des équipes enseignantes par des professionnels spécialisés au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi sous F01), ressources destinées à l'ensemble des élèves dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire ;
- le déploiement d'éducateur.trice.s dans les établissements primaires qui disposent ainsi tous d'un appui éducatif augmenté à un minimum de 80% dès la rentrée 2020 (voir aussi sous F01).

Dans l'enseignement spécialisé, la rentrée scolaire a été marquée par une augmentation des effectifs (+144 élèves).

Le manque de places résidentielles (lieux de vie) à Genève pour mineurs en situation de handicap, en particulier avec retard mental et autisme, a conduit à mener des travaux pour étendre le nombre de places dans les foyers existants, d'envisager l'ouverture de nouvelles structures adaptées aux besoins importants de ces enfants ainsi que la création d'une prestation de soutien à domicile spécifique à ce type de jeunes.

Les consultations ont été ouvertes durant tout le confinement, mais les règles sanitaires n'autorisaient que l'accueil des urgences et la poursuite du suivi des traitements en cours. Par la suite, les mesures sanitaires en vigueur ont entraîné une diminution de la densité de consultations réalisables en une journée et donc du nombre d'enfants et d'adolescents suivis cette année.

Au sein des cycles d'orientation, les psychologues détachés ont rencontré 2'105 élèves, soit 16% des élèves du CO. La période de fermeture des établissements a engendré une diminution de 4% par rapport à l'année 2018-2019. Ce sont particulièrement les élèves de 9^e qui ont été moins rencontrés. Pour une partie des suivis en place avant le confinement, un lien a pu être gardé par visio-conférence.

Ouvert à l'automne 2019, le foyer thérapeutique destiné à l'accueil de jeunes âgés de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques sévères accueille 4 jeunes encadrés par des professionnels dont des éducateur.trice.s, psychologues, psychothérapeutes, infirmier.e.s et médecins.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 5'958'007)

Quatre crédits supplémentaires ont été voté par la commission des finances en mai 2020, pour un montant total de 5'959'507 francs et permettent de couvrir le dépassement constaté sur le programme F03.

Le dépassement s'explique principalement par les éléments suivants :

- les rentrées 2019 et 2020 ont été caractérisées par une forte croissance du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, ce qui a généré une augmentation des besoins pour accueillir ces élèves dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement régulier (mesures de soutien). 17.1 ETP ont été nécessaires pour la rentrée 2019, et 45.7 ETP pour la rentrée 2020. Les 45.7 ETP nécessaires pour assurer la rentrée 2020 ont été autofinancés par des mesures d'économies sur les programmes F01 (-5.7 ETP) et F02 (-40 ETP) ;
- le financement de 9.4 ETP nécessaires au fonctionnement du foyer thérapeutique qui n'étaient pas inclus dans le budget voté 2020. La mise en service d'un foyer thérapeutique répond à un risque classifié comme majeur par le Conseil d'Etat. Il est destiné à accueillir 365j/an 24h/24h des adolescents de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques sévères, potentiellement dangereux pour la société et pour eux-mêmes ;
- le recours au personnel remplaçant des enseignant.e.s s'est révélé plus important que prévu.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation(- 509'516)

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles au printemps, les frais de transport des élèves de l'enseignement spécialisés ont été inférieurs au budget. Bien que l'office médico-pédagogique (OMP) ait maintenu l'accueil de certains élèves, la très grande majorité est restée confinée à domicile, supprimant de facto la nécessité du transport. Par la suite, lors de la réouverture des écoles et dès la rentrée 2020, des aménagements et arrangements particuliers ont dû être mis en place pour répondre aux critères sanitaires (dédoublage de bus, transports individuels, accompagnements). Il en a résulté des surcoûts compensant en partie les économies de la période précédente.

En outre, les dépenses liées aux repas de midi dans les structures de l'OMP ont également diminué de manière conséquente durant la première période de confinement et de fermeture des écoles.

36 Charges de transfert (- 1'728'846)

Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée (-1'594'545)

Les subsides pour la formation scolaire spéciale ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 1.4 million de francs. Au final, les dépenses s'avèrent inférieures au budget, les prestations individuelles de pédagogie spécialisées en faveur des enfants non réalisées au printemps 2020 du fait de la crise sanitaire n'ont pas pu être rattrapées plus tard dans l'année.

42 Taxes et redevances (+346'098)

Les remboursements de tiers (assurances accident, maternité, invalidité, etc.) ont été plus importants que prévu au budget, ces éléments étant difficile à prévoir au moment de l'élaboration des budgets (+0.8 million).

A l'inverse, les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'office médico-pédagogique ont subi l'impact de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles au printemps (-0.4 million).

43 Revenus divers (- 1'552'719)

Le nombre total d'enfants et d'adolescents suivis dans les consultations de l'OMP a subi en 2020 une diminution de -31% en raison de la crise sanitaire. La perte de recettes qui en résulte est d'environ -1.35 million. Les consultations de l'OMP sont restées ouvertes durant tout le confinement, mais les règles sanitaires n'autorisaient que l'accueil des urgences et la poursuite des traitements en cours. Depuis la fin du premier confinement, les mesures sanitaires, qui imposent entre les consultations une désinfection des lieux et une aération des locaux, ont entraîné une diminution de la densité de consultations faisables en une journée.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents. Le taux global de satisfaction des parents a baissé en 2020,

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

notamment en raison de l'allongement des délais d'attente. Ce dernier était particulièrement élevé suite à la période de confinement durant laquelle seules les urgences et les situations déjà suivies ont pu être prises en compte. L'augmentation du délai est également en lien avec le volume généralement plus élevé de demandes de consultation en fonction de la croissance des effectifs d'élèves, alors que les forces en consultations n'ont que peu évolué ces dernières années.

Objectif 2: Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. Les mesures mises en place visant à accroître l'intégration dans l'enseignement régulier des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé ont permis d'atteindre les cibles fixées. Les indicateurs mesurant les flux entre l'enseignement régulier et l'enseignement spécialisé sont conformes aux cibles et témoignent de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES) depuis la rentrée 2018 selon le Concordat sur la pédagogie spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour déterminer les besoins individuels des enfants et adolescent.e.s ayant des besoins éducatifs particuliers. On constate toutefois que le nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier a diminué, notamment au niveau de l'ESII (principalement CFPP) et vers les formations de type ateliers de la FOJ, EPIA extérieur et ORIF. La coordination avec ces structures sera donc renforcée, afin de faciliter la transition des parcours scolaires.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	86%	89%	88%	85%	2024
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	46	33	39	35	2024
2. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
2.1 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins / hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	19.9%	18%	16.5%	18%	2024
2.2 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	4.8%	4%	3.8%	4%	2024
2.3 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	3.8%	5%	3.1%	3.8%	2024
2.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de procédure d'évaluation standardisée (PES) pour l'enseignement spécialisé	Efficacité	314	380	390	380	2023
2.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	252	250	251	250	2023
2.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	131	190	149	200	2023
2.7 Taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier	Efficacité	41%	41%	43.3%	47%	2023

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

Un questionnaire de satisfaction est distribué à 500 familles consultantes. Il évalue la qualité de l'accueil, celle des locaux, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 1.2

Le nombre de jours correspond à la moyenne calculée entre les dates des demandes et celles des premiers rendez-vous saisies dans l'outil de pilotage et de facturation de l'OMP.

Indicateurs 2.1 à 2.3

Ces indicateurs rapportent le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée au nombre total d'élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: une matinée d'inclusion à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

Conformément à l'article 10, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le département met en place les actions visant à accroître l'inclusion dans l'enseignement régulier des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

A noter que ces indicateurs ne concernent que les élèves qui dépendent directement de l'enseignement spécialisé. Or, de nombreux élèves à besoins particuliers dépendent maintenant directement de l'enseignement régulier et n'apparaissent donc pas dans ces chiffres. C'est le cas, par exemple, des jeunes autistes qui bénéficient du programme CIPA-Inclusion ou des élèves qui bénéficient d'un assistant à l'intégration scolaire (AIS).

Indicateurs 2.4 à 2.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

L'indicateur 2.4 informe du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé à la direction pédagogique de l'Office médico-pédagogique, dans sa fonction d'organe d'évaluation pour le secrétariat à la pédagogie spécialisée, organe d'octroi. Cet indicateur identifie tous les cas, les élèves qui seront retenus pour recevoir une mesure d'enseignement spécialisé et ceux qui ne le seront pas.

L'indicateur 2.5 répertorie le nombre d'élèves scolarisés uniquement dans l'enseignement régulier l'année précédente et faisant l'objet d'une inscription dans l'enseignement spécialisé. Cet indicateur identifie tous les cas, les élèves qui passent dans l'enseignement spécialisé à temps complet et à temps partiel.

L'indicateur 2.6 répertorie les élèves ayant quitté l'enseignement spécialisé. Leur destination peut être l'enseignement primaire, le cycle d'orientation, l'enseignement secondaire II ou l'enseignement privé régulier.

Indicateur 2.7

Cet indicateur répertorie la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé qui sont scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier. Il se réfère à l'ensemble des élèves de l'enseignement spécialisé: des élèves de l'enseignement spécialisé non intégrés dans l'enseignement régulier aux élèves de l'enseignement spécialisé intégrés à 100% dans l'enseignement régulier.



F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	159'843'701	5'246'325	3.4%	154'597'376	152'425'832
30 Charges de personnel	59'961'466	398'766	0.7%	59'562'700	57'333'497
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'884'684	193'058	7.2%	2'691'626	2'589'766
33 Amortissements du patrimoine administratif	325'105	14'327	4.6%	310'778	331'358
36 Charges de transfert	96'612'259	4'641'357	5.0%	91'970'902	92'132'515
39 Facturations internes	60'187	-1'183	-1.9%	61'370	38'695
REVENUS	2'915'190	-1'598'783	-35.4%	4'513'973	3'243'298
42 Taxes et redevances	755'439	-451'441	-37.4%	1'206'880	1'020'625
43 Revenus divers	1'557'307	-1'709'115	-52.3%	3'266'422	2'114'431
44 Revenus financiers	46	-625	-93.1%	671	46
46 Revenus de transferts	564'778	564'778	-	-	65'187
49 Facturations internes	37'620	-2'380	-6.0%	40'000	43'010
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-156'928'512	-6'845'109	4.6%	-150'083'403	-149'182'534
Coût d'état-major	-221'179	-21'971	11.0%	-199'208	-185'819
Coût des prestations de moyens	-13'901'133	-2'472'680	21.6%	-11'428'453	-18'851'528
COÛT COMPLET	-171'050'824	-9'339'760	5.8%	-161'711'064	-168'219'881

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	444.47	10.24	2.36%	434.23	447.00
ETP fixes	418.08	-11.79	-2.74%	429.87	414.22
ETP auxiliaires	24.68	20.32	466.06%	4.36	31.48
ETP agents spécialisés	1.70	1.70	-	0.00	1.30

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- déployer des activités visant à encourager les enfants et les jeunes à l'apprentissage d'une indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité ;
- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- offrir des prestations de soins dentaires aux enfants ;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F04.01 Prévention, promotion et soins

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

- F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité
- F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance
- F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineurs. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. La situation a continué son évolution positive entre 2019 et 2020 avec une diminution totale des journées de 700 environ (soit - 30 %). Enfin, l'arrivée croissante à Genève de jeunes migrants mineurs non-accompagnés a nécessité de développer un dispositif de suivi et de prise en charge avec l'ouverture notamment d'un centre spécifique d'accueil pour cette population.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. En 2020, 312 AEMO en faveur de familles ont été exercées, ce qui représente 833 enfants suivis.

Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Cette année, l'accueil 1^{ère} intervention a ouvert 1'022 nouveaux dossiers dont 578 ont été finalement classés et réorientés vers les services compétents.

Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS) ont dû adapter leurs modalités de travail et leurs interventions à la situation sanitaire y compris lors des périodes de fermeture des écoles. En 2019-2020, le SSEJ a réalisé 28'693 entretiens de santé infirmier ainsi que 2'507 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. En outre, 1'234 élèves de 9CO ont été vaccinés, dont 932 contre le papillomavirus et 302 contre l'hépatite B. Les projets d'accueil individualisés (PAI), destinés aux enfants avec des besoins spécifiques, en raison d'une maladie ou d'un handicap, restent stables après une augmentation l'an dernier (2'710 en 2020). Le nombre de situations de maltraitance tend à se stabiliser mais avec une complexité accrue, impactant la charge de travail du personnel du SSEJ.

En 2019-2020, le SSEJ a pratiqué moins de dépistages systématiques de la vue (15'494) et de l'ouïe (12'019) en raison de la fermeture des écoles au printemps. Pour la même raison, les éducatrices en santé bucco-dentaire du SDS n'ont pas pu donner leur cours à 313 classes. Le SDS a cependant pu pratiquer 32'128 dépistages de caries et autres problèmes bucco-dentaires auprès des enfants scolarisés, la campagne de dépistage étant presque terminée à l'instauration du confinement.

Durant l'année 2020 (situation au 10 décembre 2020), le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a reçu 5'405 demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée. Il a rendu 3'202 décisions d'octroi en logopédie, 1'427 en enseignement spécialisé, 782 en psychomotricité, 423 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé (SPES), 256 en éducation précoce spécialisée (EPS) et 14 en langage parlé complété (LPC). 6'104 décisions d'octroi ont ainsi permis à des mineurs de bénéficier d'une mesure de pédagogie spécialisée.

Le déploiement du plan de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement, qui devait se terminer cette année a dû être prolongé suite à la crise. Néanmoins, 8 établissements ont pu bénéficier de la formation du SSEJ et du SMS-Le point et 210 enseignants ont été formés à l'entretien de préoccupation partagée.

S'agissant du suivi des adolescent.e.s sous mesures d'assistance personnelle (article 13 DPMIn) par l'unité d'assistance personnelle (UAP), le nombre de situations confiées par le tribunal des mineurs et suivies par l'UAP tout au long de l'année 2020 est resté stable (environ 55 jeunes suivis en permanence).

Dans le domaine de la petite enfance, la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire a été constituée et est en charge de soutenir la planification de ce secteur en plein essor et la mise à disposition de places d'accueil par les communes, soutenues par une contribution des employeurs et du canton.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 398'766)

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Le dépassement de 398'766 francs s'explique par les éléments suivants :

- les taux d'absence ont fortement augmenté en 2020, nécessitant un recours accru aux auxiliaires ;
- les nouveaux recrutements d'infirmier.e.s et de médecins sont intervenus dans des classes et annuités supérieures à celles budgétées ;
- des heures supplémentaires ont été effectuées par le personnel du service de santé de l'enfance et de la jeunesse pendant la crise sanitaire lors de sa mise à disposition pour le médecin cantonal ;
- de nouveaux engagements d'auxiliaires ont été réalisés (3.3 ETP – médecins, infirmier.e.s et secrétaire), dès novembre 2020 et jusqu'à la rentrée scolaire suivante, afin de faire face à la forte progression des cas de COVID-19 dans le canton.

Un crédit supplémentaire octroyé par la commission des finances a permis de couvrir les besoins exprimés ci-dessus.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+193'058)

Le dépassement est imputable à l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs au service pour la protection des mineurs (+626'082).

Il est partiellement compensé par des non-dépenses sur les autres natures de charges de biens et services, essentiellement en lien avec l'annulation des camps scolaires organisés par l'office de l'enfance et de la jeunesse en raison de la crise sanitaire.

36 Charges de transfert(+ 4'641'357)

Mesures éducatives et de placements (+4'535'288)

Le dépassement concerne les différents coûts liés à la prise en charge des migrants mineurs non accompagnés (MNA) en 2020 par le service de protection des mineurs. Il s'agit notamment de l'hébergement (hôtels, foyer Seymnaz, Armée du Salut), l'accompagnement, les repas et les transports. L'ensemble des dépenses a été financé par cette ligne de subvention alors qu'elle n'a pas été dotée du budget nécessaire à cette nouvelle prise en charge. Le crédit supplémentaire de 3.7 millions accordé par la commission des finances s'est avéré insuffisant pour couvrir ces dépenses.

Covid-19 Indemnisation institutions accueil extra-familial (+353'657)

Un crédit supplémentaire de 500'000 francs a été approuvé par la commission des finances, dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques des mesures destinées à lutter contre la COVID-19 sur l'accueil extra-familial institutionnel pour enfants. Au final, les décisions d'indemnisation notifiées se sont élevées à 353'657 francs. Il est attendu un remboursement de la subvention s'élevant à 33% de cette somme, comptabilisé en produit à recevoir sur l'exercice 2020 (cf 46 Revenus de transferts).

42 Taxes et redevances(- 451'441)

Les revenus provenant de la participation parentale pour les camps scolaires sont en forte baisse suite à l'annulation des camps scolaires du printemps et de l'automne organisés par l'office de l'enfance et de la jeunesse.

43 Revenus divers (- 1'709'115)

Compte tenu de la situation sanitaire, les cabinets du service dentaire scolaire ont fermé à la mi-mars. Une réouverture partielle a eu lieu dès la mi-mai. Pour respecter les exigences sanitaires, les dentistes ne prenaient plus que 6 rendez-vous par journée au lieu des 10 habituellement, notamment en raison du nettoyage, de la désinfection et de l'aération des locaux imposés entre chaque patient. D'autre part, une partie des soins n'a pas pu être donnée par manque de médecins-dentistes (4 médecins-dentistes faisant partie des personnes à risque n'ont pas pu travailler avant la rentrée scolaire) et une partie du personnel médical a été réquisitionné pour gérer les urgences COVID. La perte de recettes due à la crise sanitaire est ainsi estimée à 0.9 million.

Par ailleurs, les objectifs de facturation du service dentaire scolaire n'ont pas pu être atteints. Pour mémoire, le budget avait été augmenté de 1 million au budget 2018 et de 50'000 francs supplémentaires au budget 2020, comme résultat escompté des mesures prises pour optimiser le service à partir de 2018, notamment l'augmentation de la dotation en personnel de soins dentaires, la réorganisation des cabinets, ainsi que l'augmentation des tarifs. Cependant une baisse de fréquentation des cabinets a été constatée à partir de 2019, peut-être liée à l'augmentation des tarifs.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

46 Revenus de transfert (+ 564'778)

Les revenus sont plus élevés que prévu et s'expliquent par :

- le remboursements de la Confédération pour les frais 2020 du programme "Marchez et mangez malin" : +49'900 francs ;
- la participation de la Confédération à hauteur de 33% des indemnisations COVID-19 pour l'accueil extra-familial accordées en 2020 par le canton : +116'707 francs.
- la restitution des montants d'indemnités complémentaires au titre de l'annuité 2016 rétroactive trop versés en 2019 à la Fondation officielle de la jeunesse ainsi qu'aux fondations Ensemble et Clair Bois pour le secteur mineurs : +398'171 francs.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II. En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles au printemps, les cours d'éducation pour la santé n'ont pas pu être réalisés comme planifié. En cas de nouvelle fermeture des établissements scolaires, il sera nécessaire de construire des contenus de cours à dispenser en mode e-learning ou en enseignement à distance. Les visites de dépistage des troubles sensoriels de vue et ouïe ont également été fortement touchées par la crise sanitaire. En effet, ces visites de dépistages ont été annulées lors de la fermeture des écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les valeurs des indicateurs 1.2 et 1.3 renseignent donc seulement sur les dépistages réalisés au premier trimestre 2020.

Objectif 2: Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats. La durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil et le temps moyen d'attente entre une demande de placement hors urgence et l'orientation vers un placement sont plus longs que souhaité en raison du manque de places disponibles. La mission de surveillance des lieux d'accueil de jour n'a pas pu être mise en œuvre comme prévue en 2020 en raison de la crise sanitaire, ralentissant ainsi les visites de surveillance programmées. Le taux de décisions clause péril confirmées par le Tribunal de protection de l'adulte et d'enfants se situe à 93% en 2020 en raison d'une décision qui n'a pas été ratifiée par le Tribunal (sur un total de 14 cas de clauses péril prises dans l'année par le SPMI).

Objectif 3: Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être. L'augmentation des budgets dès 2019 a permis de déployer des nouvelles mesures d'Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) par l'OEJ. Ces mesures permettent également de palier aux délais d'attente pour les personnes en demande de placement. En 2020, la durée moyenne d'un dossier AEMO (348 jours) dépasse légèrement la durée moyenne envisagée. Ce dépassement s'explique par un nombre croissant de demandes portant sur des durées plus longues et notamment par la part croissante des AEMO avec des visites de médiation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé initialement planifiés	Efficacité	69%	98%	90%	98%	2024
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	14%	12%	13.5%	12%	2024
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe) initialement planifiée	Efficacité	71%	98%	99%	98%	2024

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1.4 Taux d'enfants examinés ayant des dents saines (école primaire) (dès 2020)	Efficacité	56%	54%		55%	2024
2. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil (jours)	Qualité	85	60	78	60	2024
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	240	265	246	265	2024
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence) (jours)	Qualité	70	21	66	21	2024
2.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la demande et l'orientation par la plateforme est supérieur à 1 mois	Qualité	42%	25%	33.7%	20%	2024
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	10%	8%	8.1%	10%	2024
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	66%	92%	99%	100%	2024
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	93%	100%	100%	100%	2024
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	12%	13%	13%	10%	2024
3. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	367	280	356	350	2024
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert (jours)	Efficacité	348	330	292	310	2024

Commentaires

Indicateur 1.1

L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.2

L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage

Indicateur 1.3

Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.4

Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition saine au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile).
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents.
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste.
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet "dent" dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées.
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

Indicateur 2.1

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 2.2

L'indicateur dénombre le total de places rendu disponibles en familles d'accueil avec hébergement pour accueillir des jeunes sur une année. L'indicateur correspond aux nombre de placements réalisés en famille d'accueil. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître les places disponibles en familles d'accueil.

L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 2.3

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates d'orientation de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Indicateur 2.4

L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la demande à la plateforme et l'orientation de plateforme est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5

L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire).

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Indicateur 2.6

L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7

L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMi. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse).

Indicateur 2.8

L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2

L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'année.

L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles ayant bénéficié d'une AEMO.

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance.



F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	562'032'820	1'849'226	0.3%	560'183'594	561'112'524
30 Charges de personnel	542'969	-10'693	-1.9%	553'662	514'917
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'367	1'367	-	-	2'714
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	2'403
36 Charges de transfert	561'488'483	1'858'551	0.3%	559'629'932	560'592'490
REVENUS	1'360'374	929'955	216.1%	430'419	5'455'340
42 Taxes et redevances	432	-12	-2.7%	444	423
43 Revenus divers	11	11	-	-	9
46 Revenus de transferts	1'359'932	929'957	216.3%	429'975	5'454'908
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-560'672'445	-919'270	0.2%	-559'753'175	-555'657'184
<i>Coût d'état-major</i>	-2'003	-151	8.2%	-1'852	-1'669
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-76'336'064	-7'075'162	10.2%	-69'260'902	-61'578'303
COÛT COMPLET	-637'010'512	-7'994'583	1.3%	-629'015'929	-617'237'156

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.90	-0.10	-3.33%	3.00	2.90
<i>ETP fixes</i>	2.90	-0.10	-3.33%	3.00	2.90

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

F05 Hautes écoles (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

A la rentrée 2020, les hautes écoles genevoises comptent 19'078 étudiant-e-s à l'Université, 5'800 à la HES-SO Genève, enfin 1'077 à l'IHEID.

A l'Université de Genève, classée parmi les 1% des meilleures universités du monde, la nouvelle convention conclue avec l'Etat pour les années 2020 à 2023 est mise en œuvre avec comme objectifs principaux l'amélioration des conditions de formation pour répondre aux besoins des étudiants, le développement du numérique, la mise en œuvre des objectifs du développement durable des Nations Unies, le développement de la recherche et de l'innovation en collaboration avec le tissu économique et social et en lien avec les partenaires internationaux.

La HES-SO Genève poursuit ses objectifs de formation et de recherche appliquée au plus proche des besoins des milieux professionnels et sa stratégie fondée sur les principes du développement durable, de l'innovation et de la création.

L'IHEID a comme objectifs de renforcer encore le rôle particulier qu'elle joue au sein de la Genève internationale, en cherchant notamment à stimuler une réflexion novatrice sur les défis du monde contemporain, à encourager un sentiment de responsabilité globale et à favoriser le respect de la diversité.

Parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2020, on peut citer :

- la conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs 2021-2024 entre l'Etat et l'IHEID ;
- la conclusion du deuxième contrat de prestations entre l'Etat et la HES-SO Genève pour la période 2020-2021 et la négociation du prochain contrat en parallèle de la convention d'objectifs intercantonale (HES-SO);
- le développement des infrastructures pour les hautes écoles ;
- la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantionales et fédérales.

Analyse des écarts financiers

36 Charges de transfert (+1'858'551)

COVID-19 Indemnité Université de Genève (+1'000'000)

Un crédit supplémentaire de 1'000'000 francs a été accepté par la commission des finances. Il est destiné au dispositif d'aides financières d'urgence COVID-19 permettant de soutenir les étudiant.e.s précarisé.e.s de l'Université de Genève et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève.

Ecolages hors canton (+418'434)

La commission des finances a accepté un crédit supplémentaire de +500'000 francs pour les ecolages hors canton du programme F05. Il se décompose entre :

- un budget complémentaire de 280'000 francs pour la contribution genevoise 2020 pour ses étudiants fréquentant une université d'un autre canton conformément à l'accord intercantonal universitaire (AIU);
- un budget complémentaire de 220'000 francs pour la contribution genevoise 2020 pour ses étudiants fréquentant une haute école d'un autre canton conformément à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

Globalement, les contributions du canton à ces deux accords ont concerné 1'542 étudiants universitaires (+5.9% par rapport à 2019) et 710 étudiants HES (+13.4% par rapport à 2019) partis étudier dans un autre canton.

Pertes réalisées sur les subventions d'investissement (+376'773)

46 Revenus de transferts (+929'957)

Remboursements de subventions LIAF (+929'957)

Restitution des montants d'indemnités complémentaires au titre de l'annuité 2016 rétroactive trop versés à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève en 2019.

F05 Hautes écoles (suite)

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité. Les trois hautes écoles de Genève (Université de Genève, IHEID et HES-SO) répondent aux objectifs de formation sur le plan quantitatif par le nombre d'étudiants formés en formation de base et approfondie et par le nombre de diplômés de formations continues. Sur le plan qualitatif, les taux de satisfaction élevés des étudiants témoignent de la qualité de l'enseignement des hautes écoles genevoises.

Objectif 2: Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Les taux de femmes parmi les nouvelles nominations et recrutements au sein du corps professoral correspondent aux proportions visées.

Objectif 3: Assurer l'excellence de la recherche. Les montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive et des fonds de tiers dépassent les montants inscrits aux budgets. La valeur au C2020 pour l'HES n'est pas encore disponible lors de l'édition des comptes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'441 (HES)+4'494 (UNI)+25 5 (IHEID)= 6'190	1'545 (HES)+4'130 (UNI)+32 0 (IHEID)= 5'995	1'371 (HES)+ nd (UNI)+32 3 (IHEID)	2'130 (HES)+ 4'700 (UNI)+ 340 (IHEID)= 7'170	2024
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	671 (HES)+1'397 (UNI)+33 6 (IHEID)= 2'404	799 (HES)+1'400 (UNI)+31 0 (IHEID)= 2'509	nd (HES)+1'351 (UNI)+30 4 (IHEID)	680 (HES)+1'500 (UNI)+32 0 (IHEID)= 2'500	2024
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	84%	>75%	80%	>75%	2024
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	85%	>84%	83%	>84%	2024
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Qualité	85%	80%	nd (mars)	80%	2024
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	92	87	87	92	2024
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	36%	30%	38%	30%	2024
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	54.5%	>40%	55%	>40%	2024
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	46%	50%	48%	50%	2024
3. Assurer l'excellence de la recherche						

F05 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	123'000' 000	114'000' 000	119'000' 000	114'000' 000	2024
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	27'560'1 98	19'000'0 00	24'943'6 65	20'000'0 00	2024
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	10'468'9 95	8'628'00 0	nd (mars)	nd	2024

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5

Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6

Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université de Genève.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réels de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de recrutements portent sur de petits effectifs.

F06 Prestations transversales liées à la formation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	58'767'435	-1'157'637	-1.9%	59'925'072	58'654'864
30 Charges de personnel	17'233'073	-754'444	-4.2%	17'987'517	17'470'861
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'651'914	-263'435	-4.5%	5'915'349	5'270'436
33 Amortissements du patrimoine administratif	724'010	54'837	8.2%	669'173	724'510
36 Charges de transfert	35'108'286	-241'827	-0.7%	35'350'113	35'171'130
39 Facturations internes	50'151	47'231	1'617.5%	2'920	17'926
REVENUS	338'691	-289'752	-46.1%	628'443	539'906
42 Taxes et redevances	222'447	-405'996	-64.6%	628'443	461'561
43 Revenus divers	1'254	1'254	-	-	5'945
46 Revenus de transferts	114'990	114'990	-	-	72'400
49 Facturations internes	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-58'428'744	867'884	-1.5%	-59'296'628	-58'114'958
<i>Coût d'état-major</i>	-63'567	-3'407	5.7%	-60'160	-56'623
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'116'975	165'906	-3.1%	-5'282'881	-5'968'823
COÛT COMPLET	-63'609'287	1'030'382	-1.6%	-64'639'669	-64'140'404

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	113.28	-4.12	-3.51%	117.40	110.38
<i>ETP fixes</i>	110.98	-5.32	-4.57%	116.30	107.01
<i>ETP auxiliaires</i>	1.30	0.19	17.12%	1.11	2.37
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service de recherche en éducation et le service écoles et sport, art, citoyenneté :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité et de la formation obligatoire (4-18 ans), ainsi que de la formation professionnelle et continue des adultes. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le DIP pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- F06.02 Médiation scolaire
- F06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- F06.04 Recherche en éducation
- F06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- F06.06 Ecoles et sport, art, citoyenneté
- F06.07 Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Service écoles-médias

Durant cette année, le service écoles-médias (SEM) a dû apporter une aide décisive à la continuité de l'enseignement lors de la période de fermeture des écoles au printemps, puis cet automne pour permettre aux enseignants et élèves en quarantaine de continuer le travail à distance. En collaboration avec l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), il a mis en place de nouveaux outils et plateformes, consolidé les outils numériques existants et développé le support aux usagers. En outre, plus de 600 ordinateurs obsolètes ont été récupérés, reconfigurés et donnés aux élèves qui n'en disposaient pas. Enfin, de nombreuses formations en ligne ont été réalisées afin de permettre aux enseignant.e.s de se former à distance à l'utilisation efficace des outils proposés, nouveaux et anciens.

Dans le domaine de la documentation, les tournées de livraison de documents, lancées en 2019, ont été d'autant plus utiles dans le contexte sanitaire de 2020, tout comme les habituelles tournées de ramassage. Ces dernières ont permis de reprendre 28'000 documents auprès de 900 enseignant.e.s, réparti.e.s dans 158 écoles. En complément, des livres jeunesse au format numérique ont été acquis et mis à disposition sur une plateforme intercantonale, et les ressources pédagogiques disponibles sur des supports numériques recensées.

De manière générale, le SEM participe à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du numérique à l'école. C'est précisément dans ce cadre qu'il a poursuivi la coordination du programme du numérique à l'école, notamment en soutenant les enseignant.e.s porteurs des nombreux projets innovants retenus. Il continue en outre sa mission de prévention à travers différentes démarches de formation continue, d'intervention dans les classes ou de documentation, telle que l'exposition Data Detox pour sa deuxième saison de tournée dans les écoles.

Service de médiation scolaire SMS

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire et l'école inclusive, le service de médiation scolaire met en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et plus généralement à renforcer le climat relationnel pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves. Cette année, les actions prioritaires ont porté particulièrement sur :

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

- le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel;
- la suite du déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école (déploiement des modules de formation et suivi des plans d'actions propres à chaque établissement).

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS a continué à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

Lors de cette année civile touchée par la pandémie COVID-19, le service de médiation scolaire a pu maintenir l'ensemble de son activité. Il a particulièrement été sollicité pour soutenir les collaborateurs et apaiser les tensions avivées par le contexte difficile et la nécessité d'adapter l'activité professionnelle.

Finalement, le SMS prépare actuellement l'élargissement de sa mission en tant qu'espace confidentiel d'écoute et de conseil à disposition des élèves et de leurs parents qui souhaiteraient se confier ou signaler des situations de conflits ou d'atteintes à l'intégrité de la part de collaborateurs du DIP.

Service de l'enseignement privé

En 2020, le service de l'enseignement privé a poursuivi sa mission d'autorisation et de surveillance générale de l'enseignement privé, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Parmi ces activités, on peut relever : l'octroi de 5 nouvelles autorisations d'exploiter et d'une autorisation complémentaire, la reconduction de leur autorisation à 10 écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de 9 autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). Durant cette année, 17 écoles ont changé de direction, dont 11 concernent l'enseignement primaire. Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2020 se monte à 179.

Le SEP s'est adapté à la nouvelle réalité impactée par la crise sanitaire en mobilisant ses ressources autour de l'information donnée au public et aux écoles privées. 44 communications ont été transmises à tout ou partie des écoles privées concernant les décisions des autorités cantonales et fédérales, les plans de protection et les obligations liées.

Au vu de la fermeture des écoles, les inspections pédagogiques pour les écoles privées relevant de l'instruction obligatoire (4-18 ans) ont été supprimées entre mars et juin 2020. Elles ont été partiellement remplacées par des contrôles COVID-19 permettant de s'assurer de l'existence et de la conformité des plans de protection dans les écoles privées pour dix-huit écoles. Depuis la rentrée 2020-21, les inspections pédagogiques ont repris et sont assorties d'un contrôle COVID-19. Le nombre d'inspections pédagogiques pour 2020 se monte à 20 sur l'ensemble de l'année et sont usuellement réalisées au rythme d'une visite par semaine.

Service de la recherche en éducation

Durant cette année, le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi en priorité l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans ainsi que l'analyse des parcours et trajectoires des jeunes à l'Ecole de culture générale et en formation professionnelle avant et après leur certification. Par ailleurs, le SRED a poursuivi l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive notamment sous l'angle des parcours de formation des élèves de l'enseignement spécialisé au CO ou dans le cadre de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Il s'intéresse en outre à l'analyse des parcours des mineurs sous protection, aux difficultés que peuvent connaître les élèves à l'entrée en scolarité. Le SRED a mené également des recherches portant sur la violence en milieu scolaire, notamment au CO et à travers les travaux de refonte du monitoring des faits de violence. Il a outre entrepris l'exploitation et la valorisation du sur-échantillonnage commandé par le canton de Genève à l'occasion de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) réalisée sous l'égide du Bureau régional Europe de l'OMS.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED a participé à la rédaction des rapports nationaux sur la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (COFO) des élèves en mathématiques et en langues, ainsi que l'analyse de ces données pour le canton de Genève dans le cadre d'un rapport cantonal. Il participe également à l'enquête internationale PISA et aux outils de monitoring cantonaux.

En tant que producteur de statistique publique, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions démographiques scolaires. Il a poursuivi la mise à jour annuelle des indicateurs du décrochage scolaire. Depuis 2020, l'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, contribue à la réalisation de certaines missions de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

En lien avec la crise sanitaire, le SRED a participé à une enquête internationale pilotée par le HEP Zoug sur l'école à la maison/à distance. Il a également réalisé une étude sur le suivi et vécu des élèves du préqualifiant durant la fermeture de l'école ce printemps.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

En tant que centre de compétences et d'expertise du DIP, le service écoles et sport, art, citoyenneté (SÉSAC) a pour mission de faciliter et d'encourager l'accès et la participation active des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du développement durable et du sport, en collaboration avec ses partenaires internes et externes.

Il soutient en particulier la formation dans les domaines de la culture et du sport via la conduite des enseignements artistiques de base (EAB) dont le processus de refonte se poursuit selon les recommandations de la cour des comptes, ainsi que via le dispositif Sport-art-études (SAE). A la rentrée 2020, un nouveau dispositif SAE a été mis en œuvre afin de mieux répondre aux besoins et contraintes des jeunes talents et des partenaires artistiques et sportifs, il sera évalué en 2021.

En raison de la situation sanitaire, nombre d'activités dans les domaines susmentionnés destinées aux élèves du DIP ont malheureusement dû être annulées tout au long de l'année.

Le SÉSAC a toutefois rapidement collaboré avec ses partenaires pour proposer des activités qui puissent se dérouler soit par vidéo soit en établissement, afin que les élèves et les enseignant.e.s puissent continuer à bénéficier de prestations complémentaires à l'enseignement.

Ainsi, ont pu se poursuivre tant la mission d'Ecole&Culture consistant à garantir un accès culturel de qualité à l'ensemble des élèves, que le programme DIP 21 pour une éducation en vue d'un développement durable.

Depuis la rentrée 2020, le dispositif « Le Livre à l'école » s'est déployé de façon concrète grâce au site internet du même nom et avec, notamment, l'implémentation du projet « Silence on lit ! » dans 13 établissements scolaires.

Cette année, le SÉSAC est également responsable de la bonne gestion des subventions ponctuelles du département. Il a œuvré cette année à revoir et harmoniser les conditions d'octroi, à travailler sur la communication ainsi qu'à créer un formulaire permettant désormais aux requérant.e.s de déposer leur dossier par internet, simplifiant tant la transmission des informations que leur traitement.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 754'444)

Une partie des postes fixes du service écoles-médias n'a pas été utilisée sur 12 mois complets en 2020. Les postes ouverts seront pourvus en 2021.

Par ailleurs, les enquêtes PISA (programme pour le suivi des acquis des élèves) et COFO (vérification de l'atteinte des compétences fondamentales) ont été annulées en 2020 et repoussées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Il n'y a donc eu aucun engagement de personnel auxiliaire (administrateur.trice.s de tests dans les écoles et codeurs) en 2020, ni de renfort au niveau de l'équipe de projet.

En outre, il y a eu moins de cours que prévu pour la formation des enseignant.e.s dans le domaine des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC), et donc moins de dépenses liées aux traitements des formateur.trice.s.

Un budget de personnel auxiliaire avait été prévu en 2020 pour renforcer l'équipe travaillant sur la petite enfance (OCPE). Ce budget n'a pas été utilisé en raison de la signature retardée de la convention entre le DIP et la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), puis de la crise sanitaire.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 263'435)

Les dépenses liées aux sorties et activités scolaires sportives et culturelles ont été inférieures au budget en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles au printemps.

Par ailleurs, le montant des cotisations aux conférences intercantionales a également été inférieur au montant inscrit au budget.

Ces non-dépenses ont été partiellement compensées par des dépenses supplémentaires effectuées par le service

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

écoles-médias pour du matériel informatique et des logiciels dans le cadre du plan de consolidation de l'enseignement à distance.

36 Charges de transfert (- 241'827)

En raison de la crise sanitaire 2020, les budgets des subventions pour des projets (Vivre Ensemble, contribution à la promotion de la paix, etc.) n'ont pas entièrement été utilisés.

42 Taxes et redevances (- 405'996)

Les produits différés perçus par le service de la recherche en éducation ont été impactés par la décision d'annulation des tests et enquêtes COFO 2020 et PISA en raison de la crise sanitaire. Aucun engagement de personnel auxiliaire (administrateur.trice.s de tests dans les écoles et codeurs) n'a eu lieu en 2020, et les indemnités pour la compensation des charges de personnel n'ont pas été versées.

46 Revenus de transferts (+ 114'990)

Décision de restitution du montant de l'indemnité complémentaire au titre de l'annuité 2016 rétroactive trop versé au Conservatoire de musique de Genève en 2019.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine. 21% des établissements de l'enseignement primaire sont équipés de façon à atteindre les objectifs MITIC du plan d'études. Dans l'enseignement secondaire II, 99% des établissements sont équipés selon le plan directeur « enseigner et apprendre à l'ère numérique ».

Objectif 2: Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence. Le service de médiation scolaire mène ses interventions dans 93% des cas selon les délais prévus tout en respectant la cible visée de 90%.

Objectif 3: Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire. En raison de la crise sanitaire, les visites d'inspection dans les écoles privées ont été supprimées lors de leur fermeture au printemps. En mai et juin 2020, 18 visites non pédagogiques, mais relatives au contrôle des plans de protection COVID-19, ont été réalisées par l'inspecteur. Dès la rentrée 2020, les inspections pédagogiques ont repris, assorties d'un point "contrôle COVID-19", et ce sont ainsi 14 visites qui ont pu avoir lieu entre septembre et décembre 2020. L'objectif fixé de faire le tour de l'ensemble des écoles privées en deux années scolaires (2019-2020 / 2020-2021) ne pourra pas être atteint. En revanche, sauf éventuelle deuxième fermeture des écoles, cet objectif devrait être atteint au 31 décembre 2021.

Objectif 4: Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation. Les délais pour répondre aux sollicitations de la collectivité, ainsi que pour réaliser les projets et prévisions des effectifs d'élèves, sont respectés.

Objectif 5: Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport. Compte tenu de la fermeture prolongée des lieux culturels, le nombre d'activités par élève dans l'enseignement obligatoire est moins élevé que prévu. Seules les actions menées en école ont pu être réalisées, bien que souvent limitées à une seule classe. Le nombre de cartes de talent Swiss Olympic au sein du dispositif Sport-Art-Etudes varie d'une année à l'autre en fonction des générations de talents. La valeur 2020 reste néanmoins supérieure au taux minimum de 60% imposé par Swiss Olympic.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	20.5%	20%	13.2%	50%	2024
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur	Efficacité	99.5%	62.5%	98.5%	100%	2023
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	93%	90%	92%	85%	2024
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	50%	65%	50%	75%	2024
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Taux de réponses aux sollicitations (demandes ponctuelles) de la collectivité dans les délais impartis	Qualité	94%	90%	86%	90%	2024
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	100%	86%	92.9%	86%	2024
5. Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport						
5.1 Nombre d'activités culturelles par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1.9	>2	2	2	2024
5.2 Nombre d'activités culturelles par élève du CO et SECII proposées par Ecole&Culture	Efficacité	0.9	>1.5	2	1.5	2024
5.3 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	64%	68%	63%	65%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'écoles primaires disposant de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques au nombre total d'écoles primaires. Le tableau numérique interactif est un dispositif informatique alliant les avantages d'un écran tactile et de la vidéo projection de l'image de l'ordinateur.

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques selon le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique ».

Indicateur 2.1

Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1

L'indicateur rapporte le total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées (y compris finalisation et transmission du rapport d'inspection aux écoles) dans les délais prévus au total des écoles privées soumises à inspection (entre le 1er janvier et le 31 décembre) selon un calendrier différencié.

Indicateur 4.1

Proportion de réponses à des demandes ponctuelles fournies dans les délais impartis par rapport au nombre total de demandes. Si la demande n'est assortie d'aucun délai explicite (fixé par le demandeur ou par le SRED), le délai considéré est de 7 jours calendaires (soit 5 jours ouvrables).

Indicateur 4.2

L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

Indicateur 5.1

L'indicateur permet de rendre compte du nombre d'activités culturelles proposées par Ecole&Culture et par élève de l'enseignement primaire. En raison du processus d'inscription, le logiciel ne permet pas de recenser le nombre de sorties culturelles réalisées.

Indicateur 5.2

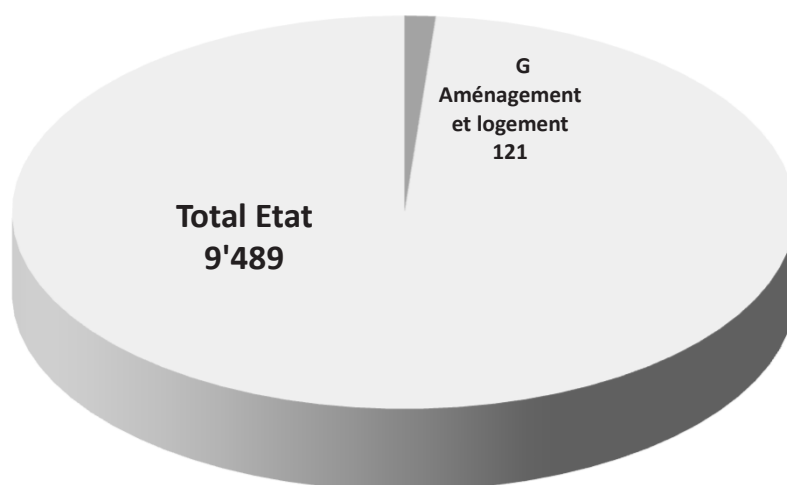
L'indicateur permet de présenter le nombre de sorties culturelles réalisées en moyenne par les élèves du secondaire I et II sur proposition ou accompagnement d'Ecole&Culture.

Indicateur 5.3

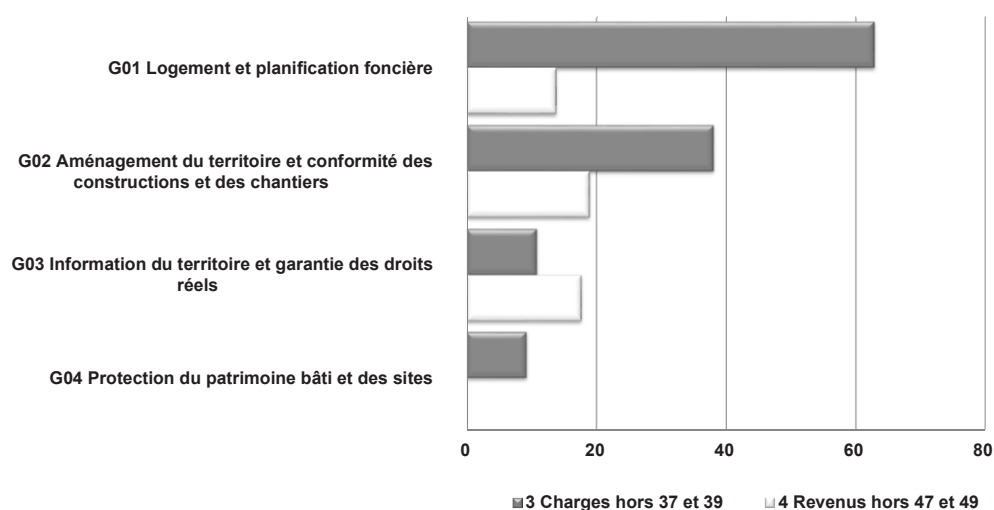
Cet indicateur permet de mesurer le taux d'élèves du domaine sportif inscrits dans le dispositif sport-art-études bénéficiant d'une Swiss olympic Talent Cart (jeunes talents reconnus par leurs fédérations nationales). Ce taux doit rester supérieure ou égale à 60% pour permettre à la section sport-art-études de conserver le label "Partner school" décerné par Swiss Olympic.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de développement maîtrisé du territoire en visant à fournir des logements répondant aux besoins de toutes les catégories de demandeurs. L'art. 4A de la loi la loi générale sur les zones de développement, fruit d'un accord politique large, a été adopté le 28 août 2020 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 : il permettra d'influer fortement sur le principe de mixité sociale, de développement de logements pour toutes les catégories de la population, qui comprend une meilleure prise en considération de la classe moyenne.

Il a poursuivi sa politique de soutien aux coopératives et maintenu son action en matière de politique foncière. A ce titre, les arrêtés qu'il a adoptés en 2020 illustrent la diversité des opérations traitées, allant de la mise en œuvre des projets d'équipements publics (tramway Saint-Julien, Cité de la Musique, etc.) aux actions dans le périmètre du projet Praille Acacias Vernets (PAV).

Les travaux relatifs aux mesures du projet d'agglomération se sont poursuivies tels que la voie verte rive droite entre Châtelaine et le CERN, en investissant ses services dans la requalification d'espaces publics identifiés comme « îlots de chaleur ». Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal, il a initié le projet « Territoire, la suite » visant à interroger l'évolution du développement territorial pour le canton et son agglomération à l'aune des enjeux climatiques.

La planification des principaux périmètres d'aménagement s'est poursuivie, à l'instar de Praille Acacias Vernets par la poursuite des procédures (enquêtes techniques) du PLQ Acacias 1 (dédié prioritairement au logement) et la délivrance des premières autorisations de construire pour la réalisation du quartier des Vernets. Etape importante vers la mise en œuvre du projet urbain, 2020 a vu la mise en place effective de la fondation PAV visant à libérer et valoriser le foncier dans le périmètre.

Le Conseil d'Etat a également poursuivi les travaux visant à la numérisation de l'ensemble des processus d'autorisation de construire notamment pour les projets complexes et a soutenu les travaux en vue du déploiement de la numérisation des données de la construction (BIM) avec des premières fonctionnalités disponibles aux professionnels de la construction en 2021. Dans le cadre du programme SmartGeneva, la direction de l'information du territoire (DIT) a poursuivi le programme de *smartcity* de Genève en collaboration avec différents acteurs du territoire. Le lancement officiel de SmartGeneva est prévu en 2021. Le projet smart chantier avec comme objectif d'obtenir des données en temps réel sur un chantier routier, a permis de tester la faisabilité de mise en place de capteurs, de récupérations de données et de traitement de l'information.

Il a aussi travaillé à l'adaptation du système d'information du registre foncier à la cyberadministration. Les travaux et études nécessaires à la concrétisation du projet fédéral eGris, visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier, ont avancé avec un objectif de mise en production en 2022.

En matière de protection du patrimoine bâti et des sites, 2020 a vu la mise en œuvre de la plateforme inter-office « patrimoine et territoire », visant à fournir une expertise spécialisée à des fins de diagnostic, de conseil et de mise en valeur et de stratégie d'intégration des bâtiments et des sites d'intérêt architectural, paysager ou archéologique. Elle est chargée d'élaborer une stratégie territoriale en termes patrimoniaux en s'appuyant sur les recensements architecturaux cantonaux et sur les inventaires fédéraux. Le recensement architectural du canton atteint 63,6% de l'objectif total réparti sur la période 2015-2023. Parallèlement, l'office du patrimoine et des sites (OPS) a conduit près de 100 études et expertises et mené une trentaine d'actions de sensibilisation (conférences, cours, visites, interviews) auprès de professionnels, étudiants et amateurs du patrimoine.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	62'902'357	-3'241'865	-4.9%	66'144'222	66'521'270
30 Charges de personnel	11'320'945	-96'986	-0.8%	11'417'931	11'205'203
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'899'339	534'114	39.1%	1'365'225	3'841'891
33 Amortissements du patrimoine administratif	567'083	-1'598'477	-73.8%	2'165'560	2'298'379
36 Charges de transfert	49'108'280	-2'040'726	-4.0%	51'149'006	49'174'118
39 Facturations internes	6'711	-39'789	-85.6%	46'500	1'679
REVENUS	13'807'992	3'652'760	36.0%	10'155'232	11'965'055
42 Taxes et redevances	11'587'929	3'352'697	40.7%	8'235'232	10'083'975
43 Revenus divers	219	219	-	-	187
46 Revenus de transferts	2'219'844	299'844	15.6%	1'920'000	1'880'893
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-49'094'366	6'894'624	-12.3%	-55'988'990	-54'556'215
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-445'631</i>	<i>62'587</i>	<i>-12.3%</i>	<i>-508'218</i>	<i>-433'274</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'620'280</i>	<i>237'024</i>	<i>-4.9%</i>	<i>-4'857'304</i>	<i>-2'048'488</i>
COÛT COMPLET	-54'160'277	7'194'235	-11.7%	-61'354'512	-57'037'977

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	78.90	-1.40	-1.74%	80.30	77.80
<i>ETP fixes</i>	<i>76.90</i>	<i>-1.60</i>	<i>-2.04%</i>	<i>78.50</i>	<i>74.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.20</i>	<i>11.11%</i>	<i>1.80</i>	<i>3.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal, notamment en clarifiant les conditions cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Gestion locative
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Le RD 1108, du 14 octobre 2015, comprend 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030. Il se décline en quatre axes principaux : organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins actuels en matière de logement et rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique. L'ensemble de ces mesures a été abordé avec les partenaires, notamment avec le groupe de suivi de l'accord sur le logement dans un objectif de concertation.

Après plusieurs années de discussions, le parlement a fixé de nouvelles proportions de logements à réaliser en zone de développement, en adoptant une nouvelle teneur de l'article 4A LGZD. Cet article répond mieux aux besoins de la classe moyenne, accélère la production de logements d'utilité publique et garantit un objectif de mixité sur l'ensemble du territoire. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et impactera en profondeur la production de logements ces prochaines années.

Autres projets d'importance stratégique

La mise en œuvre du RD 1108 a également amené le DT à mener, avec l'ensemble des acteurs concernés, des réflexions approfondies sur la valorisation de la qualité des projets de constructions, entrée en vigueur en 2020, mais également la redéfinition des prix admis ainsi que la simplification des procédures, qui sont, elles, en cours de finalisation.

La chambre administrative de la Cour de justice avait validé en 2019 la pratique de l'office cantonal du logement et de la planification foncière relative à la fixation des rendements des logements subventionnés. Le Tribunal fédéral s'est également prononcé et a conclu que le marché immobilier subventionné se distingue du marché libre, ce qui justifie d'autres règles de fixation des loyers. Il a donc exclu de manière claire l'application directe de l'art. 269 CO aux immeubles subventionnés. Cette question est donc désormais tranchée et la fixation des loyers subventionnés pratiqués à Genève pleinement confirmée.

Dans un canton qui détient depuis de nombreuses années un des taux de vacance de logement les plus bas du pays, la lutte contre la pénurie de logements occupe sans relâche l'administration. Elle passe notamment par des restrictions à la location de courte durée, en limitant à 90 jours par an la possibilité de louer un logement au travers de plateformes de location, ce qui a été mis en œuvre. Les contrôles effectués en 2020 ont permis de constater des signes d'irrégularités pour plus de 10 logements. A ce stade, 5 logements ont déjà été remis en location ordinaire et 6 font, à ce jour, toujours l'objet d'une procédure judiciaire. Le contrôle de ces restrictions sera intensifié en 2021.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 – Charges de personnel

L'écart s'explique par les délais dans le repourvoiement des postes laissés vacants.

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges ont été plus importantes que prévues principalement suite au dépassement de la dotation pour dépréciation de créances (+1 031 450 francs). Ce poste, qui est majoritairement lié aux encaissements de surtaxes et trop-perçus, varie sensiblement d'une année à l'autre et rend son évaluation difficile au moment de l'élaboration budgétaire.

Les économies qui ont été réalisées sur les honoraires de mandataires (- 469 228 francs) ont partiellement compensé ce dépassement.

G01 Logement et planification foncière (suite)

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements comptabilisés ont été moindres et concernent des acquisitions effectuées historiquement via la LUP. Cela résulte principalement des reclassements d'actifs au patrimoine financier effectués en 2019 en prévision de leur transfert à la Fondation Praille-Acacias-Vernets. Le budget 2020 n'avait pas été adapté en conséquence (-1 336 743 francs). A cela s'ajoutent des démolitions de bâtiments, prévues en 2020 mais reportées sur 2021 (l'amortissement intégral des actifs résiduels est donc divisé par deux sur 2020) (-187 000 francs).

36 - Charges de transfert

La pandémie de COVID-19 n'aura pas eu d'impact significatif sur le montant des allocations et subventions HM versé. On estime cet impact à environ +675 000 francs, soit +1.4% sur le montant total des subventions et allocations au logement versées. D'ailleurs, même en prenant en compte cet élément, on constate une économie sur ces allocations et subventions HM par rapport au budget (-1 951 779 francs). Cela s'explique principalement par un nombre de logements HM construits moins important que budgété et par une mise à jour des revenus des locataires effectuée entre fin 2019 et début 2020 diminuant globalement les allocations et subventions HM versées.

42 - Taxes

Les surtaxes facturées ont été importantes en 2020 (+2 873 838 francs). Cela s'explique notamment par un nombre de ménages payant une surtaxe plus élevée, conséquence de la mise à jour de nombreux revenus fin 2019 et début 2020 dont l'impact n'avait pas été évalué dans sa totalité lors de l'établissement du budget. La pandémie a cependant freiné un peu cette hausse des surtaxes d'environ 400 000 francs. A cela se rajoute, un nombre important de surtaxes rétroactives facturées en 2020.

On constate enfin une augmentation importante des accords de principe délivrés cette année qui a eu un impact significatif sur l'augmentation des émoluments facturés (+509 192 francs).

46 - Revenus de transfert

On trouve sous cette rubrique les facturations de trop-perçus d'allocation ou de subvention HM. Cette année, les montants refacturés ont été plus importants en particulier dans le secteur libre.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les indicateurs de la prestation visant à s'assurer que les personnes en quête d'un logement puisse trouver un logement approprié à des conditions favorables, sont globalement en ligne avec leur cible 2020. Avec plus de 2'000 logements construits cette année, l'offre de logement s'est accrue dans des proportions souhaitées par le PdC 2030 (indicateur 1.1). Nous constatons cependant que cette augmentation ne s'est pas traduite par une réduction du délai d'attente sur les listes de demandeur de logements qui reste élevé (indicateur 1.2). La proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.3) a légèrement diminué cette année, et consolide sa bonne performance en dessous de la barre des 1%, bien en dessous de son objectif fixé à 1.5%. La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.4) se trouve, cette année encore, au-dessus du seuil de 60%, quand bien même de nombreuses baisses de loyers ont été notifiées cette année.

Avec 68% de nouveaux logements construits en zone de développement en 2020, l'objectif de croissance de ces zones, à la base de la politique du logement, est globalement atteint (indicateur 2.1).

L'utilisation du formulaire qualité, qui date du 2^{ème} semestre 2018, fait l'objet d'une utilisation supérieure aux attentes puisque le taux de logements autorisés et déposés avec un tel formulaire se situe à plus de 40% ses deux dernières années (indicateur 3.1). A noter que pour l'année 2020, environ un tiers de ses logements sont au bénéfice d'un déplaçonnement de loyer.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 4.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois a grimpé à 11.3% à la fin de l'année 2020. Cela représente une croissance de 0.3% par rapport à l'année dernière (+0.4% en 2019). Pour rappel, l'objectif de la loi vise à terme un taux de 20%. A cette fin, un objectif très ambitieux de croissance de 0.5% par année a été fixé pour cet indicateur, objectif qui est bien supérieur à la croissance constatée ces dernières années (environ +0.2%). Le parc LUP, qui compte au 31 décembre 2020, 18'828 logements (+3.7%, +712 unités) a ainsi rencontré, ces deux dernières années, une croissance supérieure à la normale, mais reste en dessous de cet objectif zélé. Nous constatons qu'avec plus de 90% du fonds affecté à l'acquisition de terrain et à la réalisation de LUP neufs ce dernier contribue activement à la croissance du parc locatif dans le Canton (indicateur 4.2).

G01 Logement et planification foncière (suite)

Ces dernières années un nombre important de droit de superficie (DDP) a été octroyé, avec 8 nouveaux actes signés, totalisant près de soixante mille mètres carrés de surface brute de plancher (sbp) remis en servitude pour du logement en trois ans (indicateur 5.1). Cela représente le double de ce qui serait attendu pour des années normales. Ce dynamisme s'explique notamment par la signature de plusieurs actes dans le secteur du Léman Express. A noter également que cet indicateur ne comptabilise pas les seize mille mètres carrés de sbp dont le DDP a été renouvelé ces trois dernières années et qui a permis d'inclure les logements y relatifs dans le parc LUP. Concernant la mise en œuvre des PLQ, nous constatons un état d'avancement élevé pour ceux qui ont été adoptés en 2015 (indicateur 5.2). Les PLQ adoptés en 2010, semblent quant à eux, peu développés. Il s'agit cependant d'un retard de quelques mois, puisqu'un très grand PLQ à Pont-Rouge terminera ses chantiers sous peu. En incluant ce PLQ dans la statistique, l'indicateur grimpe à 83%, ce qui est en ligne avec l'objectif fixé.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. S'assurer que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables						
1.1 Nombre de logements construits par année (depuis 2014)	Efficacité	14'419	14'000		20'000	2023
1.2 Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements	Efficacité	651	550		365	2023
1.3 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL+LUP)	Efficacité	0.8%	≤ 1.5%		≤ 1.5%	2023
1.4 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art.16a.1 let.d et 30 A LGL)	Efficacité	60.5%	≥ 60%		≥ 60%	2023
2. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de logements construits en ZD par rapport au pourcentage total de logements construits (y compris zone ordinaire et zone villas)	Efficacité	68%	70%		≥ 70%	2023
3. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et modes de vie contemporains						
3.1 Pourcentage de logements au bénéfice du formulaire qualité	Efficacité	40%	33%		66%	2023
4. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
4.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	11.3%	≥ 11.7%	11%	≥ 13.2%	2023
4.2 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	90%	≥ 70%		≥ 70%	2023
5. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 m2 de surface brute de plancher (SPB) de l'Etat remis en DDP depuis 2018	Efficacité	57'504 m2	30'000 m2		60'000 m2	2023
5.2 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 5 ans réalisés, ou en cours de réalisation	Efficacité	74%	≥ 60%		≥ 60%	2023
5.3 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 10 ans réalisés	Efficacité	45%	≥ 80%		≥ 80%	2023

Commentaires

Une réflexion approfondie a été entreprise par la direction de l'OCLPF et du département, afin de redéfinir les objectifs et indicateurs de la politique publique G01. Ces derniers ont été remaniés, en vue de mieux répondre aux besoins et préoccupations des citoyens. Dorénavant, le suivi de l'office se fera sur cinq axes majeurs qui prennent leur source dans le PDCn 2030 et les diverses lois qui touchent la politique du logement (LGL, LUP, LGZD, LDTR et LCI). Onze indicateurs, dont sept nouveaux, sont désormais appliqués depuis l'exercice 2020.

Indicateur 1.1 : Un des enjeux de la politique du logement est de favoriser la réalisation d'un nombre suffisant de logement pour la population genevoise. Afin de coïncider avec l'adoption du Plan Directeur Cantonal, ce premier indicateur prend en compte le nombre de logements construits depuis le début de la législature précédente (2014), avec pour objectif une construction de plus de 2'000 nouveaux logements par année.

Valeur comparative C2019 : 12'361

Indicateur 1.2 : La pénurie de logement qui sévit dans le Canton rend laborieuse la recherche d'un nouveau lieu d'habitation. Afin de pallier cette problématique et notamment d'aider les ménages aux situations précaires, les citoyens ont la possibilité de déposer une demande pour un nouveau logement adapté à leurs besoins. Grâce au contingent 20% à disposition de l'Etat et au parc immobilier des FIDP, environ 800 logements sont attribués annuellement aux ménages inscrits sur la liste des demandeurs de logement. Cet indicateur détermine le temps d'attente moyen qu'un demandeur de logement aura attendu avant de se voir attribuer un appartement.

Valeur comparative C2019 : 635

Indicateur 1.3 : L'article 31, alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30, alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible $\leq 1.5\%$, la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts.

Valeur comparative C2019 : 0.9%

Indicateur 1.4 : Selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). Il s'agit de mesurer sur le long terme si le pourcentage de 60% reste atteint dans le parc existant de logements HM.

Valeur comparative C2019 : 60.3%

Indicateur 2.1 : Les zones de développement constituent un pilier majeur de la politique de l'aménagement du territoire et sont à la base de la politique sociale du logement. Elles contribuent à densifier le territoire aux endroits opportuns, tout en favorisant la mixité sociale. Cet indicateur traduit l'effort de construction concentré sur les zones de développement. Il tient compte des logements construits et exclut les logements transformés.

Valeur comparative C2019 : 68%

Indicateur 3.1: Suite au RD 1108 de 2015 l'OCLPF récompense désormais la qualité des logements construits dans

G01 Logement et planification foncière (suite)

ses plans financiers. En effet, depuis le 2ème semestre 2018, les propriétaires peuvent se voir attribuer un déplaçonnement de loyer si les projets présentés répondent à des critères de qualités évalués au moyen d'un formulaire. Ce formulaire qualité est revu conjointement par la Commission d'Architecture et l'OCLPF afin de déterminer si le dossier en question peut bénéficier d'un déplaçonnement. Cet indicateur suit le nombre de logements ayant reçu un accord de principe et pour lesquels un formulaire de qualité a été déposé.

Valeur comparative C2019 : 57%

Indicateur 4.1 : Les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation moyenne du parc LUP de 0.2% par année. Ce rythme de croissance ne permettrait l'atteinte de 20% de LUP, fixé par le législateur, qu'à très long terme, soit environ 75 ans. Afin d'augmenter cette croissance, et ainsi se rapprocher plus rapidement de la cible des 20%, un objectif annuel 0.5 % a été fixé.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs.

Valeur comparative C2019 : 89%

Indicateur 5.1 : Cet indicateur répertorie le nombre de m² sbp (surface brut de plancher) de l'Etat remis en droit de superficie (DDP) dès que l'acte, octroyant la servitude, a été formellement signé. Une valeur élevée de cet indicateur démontre une mise en œuvre dynamique de la stratégie foncière, tout en participant à une valorisation financière du patrimoine de l'Etat.

Valeur comparative C2019 : 29'934 m²

Indicateur 5.2 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés ou en cours de réalisation après 5 ans, durée correspondant au délai minimum à partir duquel une expropriation peut être envisagée (art 8 LGL) - année d'observation : 2015.

Valeur comparative C2019 : 28%

Indicateur 5.3 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés après 10 ans, soit 5 ans après qu'une expropriation puissent être envisagée. Année d'observation : 2010.

Valeur comparative C2019 : 88%

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	38'210'764	-1'553'131	-3.9%	39'763'895	36'681'337
30 Charges de personnel	26'728'248	-253'409	-0.9%	26'981'657	25'880'790
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'389'241	-453'884	-4.2%	10'843'125	10'145'167
33 Amortissements du patrimoine administratif	285'252	-508'305	-64.1%	793'557	190'711
36 Charges de transfert	713'104	-232'252	-24.6%	945'356	309'027
39 Facturations internes	94'919	-105'281	-52.6%	200'200	155'642
REVENUS	19'042'302	4'772'765	33.4%	14'269'537	16'867'531
42 Taxes et redevances	12'184'333	3'507'720	40.4%	8'676'613	10'895'072
43 Revenus divers	433'197	33'197	8.3%	400'000	573'901
44 Revenus financiers	6'208'755	1'208'755	24.2%	5'000'000	5'174'980
46 Revenus de transferts	71'036	11'482	19.3%	59'554	-
49 Facturations internes	144'981	11'611	8.7%	133'370	223'578
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'168'462	6'325'896	-24.8%	-25'494'358	-19'813'806
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'052'115</i>	<i>148'852</i>	<i>-12.4%</i>	<i>-1'200'967</i>	<i>-1'000'737</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'136'811</i>	<i>-1'377'221</i>	<i>28.9%</i>	<i>-4'759'590</i>	<i>-4'697'194</i>
COÛT COMPLET	-26'357'388	5'097'527	-16.2%	-31'454'915	-25'511'737

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	168.50	-9.05	-5.10%	177.55	169.02
ETP fixes	158.30	-11.85	-6.96%	170.15	159.52
ETP auxiliaires	4.70	1.70	56.67%	3.00	4.00
ETP agents spécialisés	5.50	1.10	25.00%	4.40	5.50

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse la construction de logements, le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement. Il vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernet (DPAV) et l'office des autorisations de construire (OAC), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles
- G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2020 son action prioritaire en faveur de la construction de logements au bénéfice de la population genevoise, en veillant tout particulièrement à la mixité sociale, à la qualité des quartiers, à leur desserte en transports publics, à une utilisation rationnelle du sol et à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

La politique volontariste porte d'ailleurs ses fruits puisque les chiffres de la production de logements sont en progression avec plus de 3000 logements construits en 2020.

Comme annoncé, quelques-uns des projets, démarches, actions phares réalisés en 2020 par l'office de l'urbanisme sont listés ci-après :

- L'accompagnement constant des communes dans la réalisation ou mise à jour de leurs plans directeurs communaux (PDCom) dont l'adoption doit suivre celle du plan directeur cantonal. Les PDCom de Thônex, Vandoeuvres, Cologny et Satigny ont été adoptés.
- Le renforcement de la coordination entre urbanisation et transports, notamment par la signature d'accords avec les communes pour les Cherpines et pour le grand projet Bernex. Le canton s'engage à ce que les premiers habitants n'emménagent que lorsque les infrastructures et offres de transports publics (tram, boulevard) sont opérationnelles.
- La poursuite des grands projets prioritaires de modifications de zones (MZ) et de plans localisés de quartiers (PLQ) subséquents ou liés aux concours d'architecture, notamment aux Communaux d'Ambilly, aux Grands Esserts, à Bernex, au Grand-Saconnex, à Châtelaine, à ZIMEYSAVER et aux Cherpines avec le conventionnement de mesures servicielles innovantes.
- La livraison des espaces publics autour des interfaces des stations du Léman Express sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat a été assurée pour accompagner la mise en service le 15 décembre 2019. Les travaux se sont poursuivis pour une fin des travaux attendue, selon les sites, à l'horizon 2023.
- La poursuite des études sectorielles déterminantes (équipements, conception paysage, zone 4A, stratégie des espaces publics, parking mutualisé, stratégie des jardins familiaux,...).
- L'élaboration d'une nouvelle stratégie de densification de la zone 5 en lien avec les travaux du Grand Conseil sur la refonte de l'art 59 al 4 LCI (analyse des pratiques, nouveau guide et pratique administrative, stratégie « zone 5 » des PDcom,...).
- Les PLQ de l'avenue de Godefroy, de la pointe du Bouchet ainsi que du chemin de Floraire ont été adoptés.
- Les modifications de zones du chemin du Foron à Thônex, de la Goutte St Matthieu à Bernex, des Creux du Loup à Avusy, des Moraines du Rhône à Onex ainsi que de la Route de Meyrin 385 ont été adoptées par le Grand Conseil.
- 5 PLQ (Grand-Champ, Route de la Louvière, Cité de la Musique, Route d'Annecy (La Mûre) et secteur Cirsès) et 3 MZ (Les Verchères, Le Vengeron, Secteur La Tour) ont fait l'objet d'une enquête publique.
- Les études et phases d'avant-projet des mesures du projet d'agglomération (PA), telle que les voies-vertes rive droite, Bernex et Versoix-Sécheron ainsi que la requalification de la place de la gare de Satigny ont été engagées par l'office afin d'en permettre la réalisation en respectant le calendrier prévu.
- Le développement des premiers écoParcs industriels en collaboration avec la FTI.
- La future mise à disposition de nouvelles données, telles que les alignements de route au sein du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, a fait l'objet de travaux en collaboration avec la Direction de l'Information du Territoire.

Par ailleurs, l'office de l'urbanisme a décidé d'adapter son organisation pour renforcer sa capacité d'agir comme acteur majeur de l'aménagement du territoire face aux enjeux de la transition écologique. Cette nouvelle organisation simplifie la structure et réduit les échelons hiérarchiques afin, notamment, de renforcer la transversalité sur des thématiques clés.

Parallèlement, pour venir en appui du directeur général de l'office de l'urbanisme - notamment en vue de l'élaboration d'une vision du développement territorial en phase avec les enjeux actuels et pour veiller à la qualité des projets - le rôle d'urbaniste cantonal a été créé en faisant évoluer un poste existant.

Pour la Direction Praille Acacias Vertes, l'année 2020 a été marquée la pandémie mais également par de fortes avancées dans la mise en œuvre du projet PAV en termes d'opérationnalisation et de planification spéciale.

En matière d'opérationnalisation, les activités ont porté principalement sur la préparation des projets d'infrastructures (route des Jeunes, boulevard urbain, remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize, Croix de mobilité douce, franchissement de l'Arve et du faisceau ferroviaire) ainsi que des équipements publics d'importance (Grand parc, nouveau palais de justice, ce qui implique la reconfiguration de la logistique rail et route de La Praille). Si l'étude du boulevard urbain est à son terme, celles des autres objets se poursuit.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Suite à l'adoption du PLQ Etoile 1 (adopté fin 2019 - 400 logements), ce secteur est entré dans une phase plus concrète (concours réalisé, préparation de dossiers d'autorisation pour les bâtiments et l'espace public, étude d'une première séquence de la réalisation de la mise à ciel ouvert de la Drize). Pour ce qui concerne l'opération des Vernets (1500 logements), celle-ci est au stade du démarrage du chantier suite à la délivrance des autorisations de construire - un recours grevant une partie de l'opération est en cours de procédure.

En terme de planification, l'enquête publique du PLQ Acacias 1 (2650 logements) a été reportée. Des discussions sont en cours entre les exécutifs du canton et de la Ville de Genève. Dans le secteur Pointe Nord-Ouest (développement d'équipements cantonaux sur le site Firmenich), l'enquête technique 2020 a recueilli un préavis négatif de la commune et les études ont dès lors été relancées sur un périmètre plus large incluant le secteur Pointe Nord Est. Des avancées significatives ont toutefois été réalisées dans l'élaboration des PLQ relatifs aux secteurs suivants : PLQ Grosselin 1, 2 et 3, Etoile 2 et Etoile 3 (3'000 logements). Les études du secteur Praille Sud-Ouest se sont concentrées sur les aspects fonciers, l'élaboration du projet et de la programmation étant à l'agenda de la DPAV dès janvier 2021.

La stratégie foncière élaborée par le département dans le périmètre du PAV pourra être mise en œuvre par la nouvelle Fondation PAV, créée en 2019 et qui est en exploitation depuis fin 2020.

L'office des autorisations de construire (OAC) a poursuivi en 2020 la dématérialisation de l'ensemble des procédures en matière d'autorisation de construire, notamment les procédures en demande définitive (DD) et de démolition, ce qui constitue une des dernières mesures des grandes réformes en matière d'accélération et de simplification. Après la mise en production de l'autorisation en procédure accélérée (APA) numérique en 2018, l'office a poursuivi en 2020 la dématérialisation de la procédure ordinaire qui permet d'instruire les requêtes portant notamment sur les grands projets complexes, d'être mise à disposition des professionnels. Par ailleurs, les travaux permettant la refonte complète du système d'information (SI) de l'OAC, qui comprend entre autres les données principales de la construction utile pour l'ensemble des services de l'Etat, se poursuivent en parallèle des avancées en matière de Building information modeling (BIM).

En raison de la crise sanitaire, les réflexions en matière de qualité (urbaine et architecturale) ont été reportées et se poursuivront courant 2021 en proposant une refonte ambitieuse et significative de la loi sur les constructions et les installations diverses. Le projet sera élaboré à partir d'un travail préparatoire intense mené en 2019 en particulier avec la FAI. Cette refonte permettra de fixer de nouvelles règles en matière de construction favorisant la créativité architecturale.

En matière de conformité des constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire, les efforts visant à rétablir l'autorité de l'Etat de la nouvelle direction de l'inspectorat de la construction, créée en 2019, se sont poursuivis de manière intensive. Ils ont porté notamment sur la formalisation des processus de contrôle intégrant les particularités et les priorités des différentes politiques publiques et la multiplication des contrôles sur le terrain.

Pour ce qui est de la police du feu, le recensement des secteurs et des établissements/bâtiments présentant des risques spéciaux en matière de défense incendie a été réalisé.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel

L'écart constaté est essentiellement généré par le décalage dans le repourvoiement des postes laissés vacants. La majeure partie de ces postes étaient en cours de recrutement à fin décembre.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les dépenses d'études et de mandats sont moins importantes que prévues tant sur le projet Praille-Acacias-Vernets (-709 000 francs) que sur les autres projets de l'office de l'urbanisme (-461 000 francs) en raison de certains décalages notamment liés à la situation sanitaire.

A l'inverse, la dotation pour dépréciations de créances à l'office cantonal des autorisations de construire a fortement augmenté en 2020 (+691 570 francs) suite à la situation extraordinaire liée à la pandémie, car les rappels de factures impayées ont été suspendus dès le mois de mars et n'ont repris qu'en septembre. S'ajoute également une augmentation des recours contre des décisions d'infractions.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Suite à des retards dans le réaménagement des interfaces des halte CEVA financé par le projet d'agglomération (L1 70), il y a eu moins de dépenses d'investissements et certains travaux n'ont pas été terminés. Ils n'ont donc pas été comptablement mis en service réduisant les montants d'amortissements comptabilisés.

36 - Charges de transfert

Seules les communes de Satigny et Thônex ont reçu des subventions suite à la mise à jour et révision de leur plan directeur communal (PDCom) approuvé par le Conseil d'Etat (-119 115 francs).

On constate également que les amortissements découlant des subventions versées en investissement dans le cadre de la loi d'aménagement des interfaces CEVA (L11679) ont été inférieurs aux estimations (-119 714 francs).

42 - Taxes

La hausse des dépôts d'autorisation de construire constatée ces dernières années explique la hausse des émoluments (+2 335 409 francs).

La création de la direction de l'inspectorat de la construction en 2018, dont le service de l'inspection de la construction et des chantiers a été renforcé par l'arrivée d'inspecteurs supplémentaires et d'une juriste auxiliaire, se traduit par une augmentation des amendes dans les comptes (+1 180 127 francs).

44 - Revenus financiers

Les revenus supplémentaires proviennent de la participation de l'Etat de Genève au bénéfice de la FTI dont le chiffre d'affaire a augmenté grâce à de nouvelles acquisitions, des revenus uniques en 2020 relatifs à la vente de droits à bâtir et de droit au gain et des baisses de charges d'entretien.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

L'écart par rapport aux SBP logements / activités annoncées dans le B2020 s'explique par le coulisement des planifications sur un nombre important de projets de plans localisés. Ce report de libération des potentiels pourrait être rattrapé lors des années suivantes en permettant de conserver la cible à moyen terme. Reste réservée l'évolution du contexte (adoption des projets de MZ par le GC, référendums populaires, ...).

Il est constaté une forte hausse du nombre de personnes touchées par la concertation. Ce constat a pour origine les événements tels que "Les Rencontres du Développement" ou encore l'utilisation accrue des plateformes numériques en cette période sanitaire incitant à éviter les regroupements de personnes, ce qui permet une meilleure prise en compte des attentes des citoyens.

Si l'OAC a maintenu la qualité des décisions rendues sur 2020, l'office a dû faire face aux conséquences sur les délais de traitement induites par la situation sanitaire. Dans un contexte de nette augmentation de la dépose des APA totalement dématérialisées (plus de 80%), l'activité n'a toutefois pas été interrompue et les délais supplémentaires circonscrits. Un retard dans la dématérialisation de l'ensemble de la procédure en matière d'autorisation de construire, travail engagé avec les associations professionnelles concernant la qualité architecturale des projets, est néanmoins à déplorer.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2019-2023 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours jugés						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autre dérogation	Efficacité	254'000 m2	800'000 m2	190'000 m2	≥ 2'000'000 m2	2023

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation visé par la programmation 2019-2023 des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	158'000 m2	500'000 m2	100'000 m2	≥ 1'000'000 m2	2023
3. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
3.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	200%	≥ 120%	125%	≥ 120%	2023
3.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	166%	≥ 120%	160%	≥ 120%	2023
4. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
4.1 Taux de PLQ faisant l'objet d'opposition	Qualité	33%	≤ 62%	50%	≥ 60%	2023
4.2 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
4.3 Nombre de personnes touchées par la concertation en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	12'000	4'000	2'500	10'000	2023
5. Respecter les délais d'ordre dans la procédure PLQ						
5.1 Respect des délais d'ordre dans la procédure PLQ	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
6. Gérer les surfaces d'assèchement						
6.1 SDA récupérées en hectares en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	24 hectares	15 hectares	13.5 hectares	60 hectares	2023
7. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
7.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2023
8. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
8.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	40%	≥ 80%	49%	≥ 80%	2023
9. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
9.1 Nombre de m2 de nouvelles surfaces brutes de plancher industriels accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol) par année, sur la période 2020-2024	Efficacité	43'911 m2	≥ 60'000 m2	42'027 m2	≥ 60'000 m2	2020

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
9.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	69'182	≥ 68'000 emplois	68'406 emplois	≥ 68'000	2020
9.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	13.7 %	< 20% en nombre d'emploi s	61%	< 20% en nombre d'emploi s	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours juges ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1^{er} janvier de l'année 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 2.1 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours juges, cumulés depuis le 1^{er} janvier 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 3.1 : L'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux largement plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Indicateur 3.2 : L'indicateur mesure l'utilisation du sol moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle.

Indicateur 4.1 : L'indicateur mesure la qualité de la concertation liée aux PLQ. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux d'opposition aux projets présentés. L'objectif 2019 est de rester en deçà d'un taux de 70% de PLQ faisant l'objet d'opposition.

Indicateur 4.2 : L'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêts du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Indicateur 4.3: L'indicateur mesure l'efficacité du processus de concertation lié aux PLQ (et autres projets urbains) en cours. Il s'agit de comptabiliser à la fin de chaque année le nombre de personnes consultées dans le cadre de séances de concertation en lien avec les projets urbains présentés à la population. L'objectif à la fin de la législature est d'atteindre 10'000 personnes concertées (Cible LT). Les séances de concertation étant désormais systématiques dans le processus d'élaboration des PLQ, ce chiffre pourra vraisemblablement évoluer à la hausse.

Indicateur 5.1 : L'indicateur mesure l'efficacité de la procédure d'adoption des PLQ. Il s'agit de vérifier à la fin de chaque année pour les PLQ adoptés que les délais d'ordre votés par le Grand Conseil pour certaines étapes de procédure (enquête publique, préavis du Conseil municipal ou procédure d'opposition) ont été respectés. L'objectif est de garantir à 100% le respect de ces délais d'ordre.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure la capacité à garantir la préservation des meilleures terres arables,

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

conformément aux exigences de la Confédération et à récupérer des surfaces d'assolement (SDA). Il s'agit de compter à la fin de chaque année le nombre d'hectares regagnés en SDA par le biais essentiellement de la remise en état de terrains occupés par des constructions ou installations en infraction (ou illicites) ainsi que par le reclassement en zone agricole de zones à bâtir existantes mais inconstructibles ou inadaptés à la construction. La valeur-cible à long terme a été fixée à 60 hectares. Il s'agit d'une version optimale de regain de SDA, la mise en œuvre dépendra des moyens à disposition. Il n'a pas été défini d'objectif précis par an, néanmoins cet indicateur fera l'objet d'un suivi annuel par la cellule interdépartementale du monitoring de l'espace rural. L'indicateur est le nombre d'hectares de SDA récupérées cumulés depuis le 1^{er} janvier de l'année 2019.

Indicateur 7.1 : RAS

Indicateur 8.1 : La mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012.

Indicateur 9.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 9.2 : Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, en y ajoutant les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV, avant mutation.

Indicateur 9.3 : Cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques) ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	10'848'856	-298'954	-2.7%	11'147'810	10'122'753
30 Charges de personnel	9'474'454	-200'788	-2.1%	9'675'242	8'775'751
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	377'048	-115'489	-23.4%	492'537	372'706
33 Amortissements du patrimoine administratif	995'019	21'608	2.2%	973'411	972'473
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	2'337	-4'283	-64.7%	6'620	1'823
REVENUS	17'706'664	886'187	5.3%	16'820'477	17'948'908
42 Taxes et redevances	17'165'586	801'873	4.9%	16'363'713	17'348'761
43 Revenus divers	185	185	-	-	148
46 Revenus de transferts	517'568	94'304	22.3%	423'264	545'849
49 Facturations internes	23'325	-10'175	-30.4%	33'500	54'151
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'857'807	1'185'140	20.9%	5'672'667	7'826'155
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-372'947</i>	<i>57'703</i>	<i>-13.4%</i>	<i>-430'650</i>	<i>-339'334</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'783'919</i>	<i>305'146</i>	<i>-7.5%</i>	<i>-4'089'065</i>	<i>-2'330'999</i>
COÛT COMPLET	2'700'942	1'547'990	134.3%	1'152'952	5'155'822

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	63.70	-4.25	-6.25%	67.95	62.05
<i>ETP fixes</i>	<i>63.70</i>	<i>-3.10</i>	<i>-4.64%</i>	<i>66.80</i>	<i>58.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.15</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.15</i>	<i>4.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles, multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, de la construction, de l'immobilier, de l'environnement, des transports, de la santé, de la sécurité et de l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière;
- fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le SITG. Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG;
- conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées;
- donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits;
- conserver les pièces justificatives;
- assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance pour assurer la gouvernance du BIM de l'Etat et de la ville intelligente (smart city) et répondre aux enjeux du territoire numérique.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Données officielles de référence
- G03.02 Territoire numérique
- G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires et d'importance stratégique

La direction de l'information du territoire (DIT) a assuré la mise à jour des données de référence du territoire en traitant les dossiers de mutations et en intégrant de nouvelles géodonnées mandatées à des tiers. La DIT a poursuivi la mise en place du programme Building information modeling (BIM) de l'Etat dans les domaines d'autorité de contrôle et de gestionnaire de son patrimoine et de son territoire. Les aspects du BIM pour les autorisations de construire ont fait l'objet de développements spécifiques et les premières fonctionnalités seront disponibles aux professionnels de la construction en 2021. Dans le cadre du programme SmartGeneva, la DIT a poursuivi le programme de *smartcity* de Genève en collaboration avec différents acteurs du territoire. Le lancement officiel de SmartGeneva est prévu en 2021. Le projet smart chantier avec comme objectif d'obtenir des données en temps réel sur un chantier routier, a permis de tester la faisabilité de mise en place de capteurs, de récupérations de données et de traitement de l'information.

En qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), la DIT a essentiellement piloté les travaux de développement dans le but du futur organe officiel de publication. En tant que centre de compétence géomatique de l'Etat et du système d'information du territoire à Genève (SITG), la DIT a poursuivi la démarche de mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SITG sous la forme d'une feuille de route dont les principaux axes ont été développés pour une mise en œuvre en 2021/2022.

Dans le cadre de la convention-programme 2020-2023, conclue avec la Confédération, la DIT a poursuivi à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptation au nouveau système de référence géographique (MN95). Elle a également réalisé des adaptations en profondeur dans ses données pour répondre aux nouvelles exigences des registres fédéraux des bâtiments et des logements, des rues et des adresses.

Enfin, le dernier lot d'acquisition des données des ouvrages d'art en 3D s'est achevé en 2020 et sera mis à disposition en 2021 sur la plateforme du SITG.

L'office du registre foncier (ORF) a quant à lui poursuivi son objectif dans le traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, en garantissant la délivrance de l'ensemble des prestations relevant de sa compétence et la qualité de celles-ci tout au long de la crise sanitaire.

L'adaptation de son système d'information aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que l'analyse et le renforcement de la sûreté de l'information et de la protection des données ont été poursuivis. Plus particulièrement, dans le domaine des droits réels, soit des données relatives à l'état des droits sur les immeubles, dont l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse doivent être garanties en tout temps, une nouvelle version intercantonale et standardisée de l'application Capitastra comprenant diverses améliorations et évolutions continues a été intégrée. Mis en production en 2019, le système de numérisation de pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), qui permet concrètement de visualiser lesdites pièces dans "Capitastra" et "Intercapi" (version en ligne) par les personnes autorisées, a été progressivement étendu aux affaires relatives aux années antérieures.

L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral eGris, visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier s'est poursuivi et pourra être mis en production en 2022.

Le transfert des données à l'Office fédéral de la justice pour la sauvegarde à long terme, ainsi qu'à l'Office fédéral de la statistique pour l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires immobiliers a été réalisé. La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'ORF procède désormais, par études préalables au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Enfin, le règlement sur le registre foncier a été adapté et approuvé par la Confédération suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'ordonnance sur le registre foncier le 1^{er} juillet 2020.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 – Charges de personnel

L'écart provient principalement des délais de recrutement dans le repourvoiement des postes laissés vacants. La majeure partie de ces postes étaient en cours de recrutement à fin décembre.

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart concerne principalement des projets qui n'ont pas pu être réalisés ou finalisés durant l'année à la direction de l'information du territoire.

42 – Taxes

Les revenus découlant des émoluments facturés par l'office du registre foncier dépendent du nombre de validations de réquisitions d'inscriptions effectuées sur l'année (11 833 pour 2020) et de la nature des dossiers traités.

46 – Revenus de transfert

Les produits différés des subventions reçues en investissement dans le cadre du cadastre RDPPF et du renouvellement des données de la mensuration officielle ont dépassé les prévisions.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Concernant la garantie des délais de mutations juridiques traités, les pourcentages sont en deçà des cibles annoncées en raison d'une modification du processus de traitement qui a souffert de quelques défauts de jeunesse ainsi que de la situation sanitaire.

A propos du taux de la bonne application des règles de l'art ainsi que de la réglementation cadastrale - en vigueur par les ingénieurs géomètres officiels au travers des dossiers de mutations cadastrales déposés à la DIT - l'on constate que nous sommes en deçà de l'objectif visé, compte tenu de 2 bureaux qui ont connu ou connaissent encore actuellement des difficultés passagères cette année.

La fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appel par jour sur le site et les géoservices) accuse une très légère baisse, probablement due au COVID-19, avec un déclin d'activités des professionnels utilisant les données géographiques.

Les résultats obtenus en matière de délivrance d'extraits, de plans et de renseignements sont tout à fait satisfaisants, notamment en termes de délai de réponse. Cela étant, si les résultats concernant le traitement des réquisitions d'inscription ont atteint l'objectif fixé sur le plan de la qualité, ils ne l'ont toutefois pas atteint sur le plan quantitatif. Les écarts s'expliquent concrètement par l'augmentation sensible du nombre de dossiers déposés depuis 2018, l'introduction du système de numérisation, l'augmentation des inscriptions au registre foncier en lien notamment avec l'augmentation des dossiers d'autorisation de construire et les planifications, réalisées ou en cours, de grands projets. Cette appréciation est complétée par l'arrêt des activités de l'Office du registre foncier de mi-mars à fin avril 2020 pour motifs de pandémie. Citons enfin les sollicitations toujours plus nombreuses dans le domaine juridique et la complexification générale des affaires. Les deux postes supplémentaires alloués dans le cadre du budget 2021 devraient permettre d'améliorer sensiblement la situation.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
1.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	89%	100%	95%	100%	2023
1.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	83%	100%	95%	100%	2023
2. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
2.1 Taux d'exhaustivité des données conformes et actualisées, de type bâtiment, enregistrées en base cadastrale et répondant aux dispositions légales et réglementaires existantes dans le domaine de la mensuration officielle (semestrielle)	Efficacité	98.7%	100%	98.8 %	100%	2023
2.2 Taux de la bonne application des règles de l'art ainsi que de la réglementation cadastrale en vigueur par les ingénieurs géomètres officiels au travers des dossiers de mutations cadastrales déposés à la DIT	Qualité	76%	≥ 85%	80 %	≥ 8 5%	2023
3. Assurer la centralisation, la diffusion et la consultation des données géographiques du SITG						
3.1 Nombre de données géographiques disponibles dans le SITG	Efficacité	965	990	940	990	2023
3.2 Fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appel par jour sur le site et les géoservices)	Efficacité	335'000 appels/jour	350'000 appels/jour	340'000	350'000 appels/jour	2023
3.3 Pourcentage de commandes et d'extractions de géodonnées traitées dans les 2 jours.	Efficacité	99%	99 %	99%	> 99%	2023
3.4 Pourcentage de géodonnées du SITG décrites et référencées de manière exhaustive dans le catalogue de métadonnées du SITG	Efficacité	99%	99 %	99%	>99%	2023
4. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
4.1 Délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	154 jours	≤ 65 jours	107 jours	≤ 74 jours	2023
4.2 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2023
5. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
5.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0.6 jour	≤ 2 jours	0.6 jour	≤ 2 jours	2023
5.2 Nombre de recours acceptés par les Tribunaux contre les décisions rendues en matière de demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0	≤ 3/an		≤ 3/an	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 2.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 1.2 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 2.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés

Indicateur 2.1 : Le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (notamment mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles en matière cadastrale et de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la mise à jour du registre cadastral. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la direction de l'information du territoire.

Indicateur 3.1 : Même si l'augmentation du nombre de géo données dans le SITG n'est pas un but en soi, cet indicateur reflète la vigueur du partage de données entre les partenaires. Une légère augmentation est constatée et prévue, ce qui est un signe d'un fonctionnement abouti et sain.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure l'utilisation des principales prestations de diffusion des géo données en ligne du SITG. Chaque utilisation du site cartographique du SITG et chaque connexion aux géo services va générer un nombre certain nombre d'appels aux cartes en ligne. On constate une augmentation régulière de la fréquentation de ces prestations du SITG.

Indicateur 3.3 : Les géo données du SITG peuvent être extraites en ligne ou commandées au centre de compétence du SITG. Cet indicateur mesure le bon fonctionnement du système de production de ces commandes.

Indicateur 3.4 : Pour assurer une diffusion des géodonnées de qualité, celle-ci doit impérativement s'accompagner d'une bonne description des données disponibles, de leur producteur, de leur qualité, de leurs caractéristiques et limitations. Cet indicateur mesure le respect de ce principe.

Indicateur 4.1 : Mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 4.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

Indicateur 5.1 : Mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et, depuis 2016, de renseignements et la date de la réponse. Semi-automatisé depuis 2014, le calcul de ce délai a été complètement automatisé dès 2016.

Indicateur 5.2: Mesure de la qualité des prestations fournies dans le cadre des réponses données aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.



G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	9'281'707	-436'147	-4.5%	9'717'854	9'610'303
30 Charges de personnel	5'636'459	23'590	0.4%	5'612'869	5'422'943
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'346'372	-393'802	-22.6%	1'740'174	1'894'134
36 Charges de transfert	2'291'060	-48'751	-2.1%	2'339'811	2'261'857
39 Facturations internes	7'816	-17'184	-68.7%	25'000	31'370
REVENUS	76'264	-233'282	-75.4%	309'546	38'003
42 Taxes et redevances	59'556	28'565	92.2%	30'991	12'671
43 Revenus divers	16'708	-261'847	-94.0%	278'555	25'333
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'205'443	202'865	-2.2%	-9'408'308	-9'572'300
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-221'870</i>	<i>27'962</i>	<i>-11.2%</i>	<i>-249'832</i>	<i>-209'690</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'968'658</i>	<i>-808'479</i>	<i>69.7%</i>	<i>-1'160'179</i>	<i>-1'696'424</i>
COÛT COMPLET	-11'395'972	-577'653	5.3%	-10'818'319	-11'478'414

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	35.80	-0.05	-0.14%	35.85	37.90
<i>ETP fixes</i>	<i>34.20</i>	<i>-1.50</i>	<i>-4.20%</i>	<i>35.70</i>	<i>37.10</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.60</i>	<i>1.45</i>	<i>966.67%</i>	<i>0.15</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine, les Journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Connaissance du patrimoine
- G04.02 Protection du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

L'exercice 2020 a été marqué par la publication au printemps du rapport de la Cour des comptes (CDC), relatif à la politique cantonale de protection du patrimoine et à son application. Tout en soulignant la pertinence des objectifs et des actions entreprises, le rapport a relevé des lacunes, dont le traitement a mobilisé l'office pendant tout le second semestre.

C'est dans ce contexte que l'office du patrimoine et des sites (OPS) a débuté la mise en œuvre d'une stratégie cantonale de la culture du bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine, fondée sur la Déclaration de Davos 2018 et la stratégie fédérale mise en consultation courant 2019 par l'Office fédéral de la culture.

A cet effet, La fonction de délégué patrimoine a été créée, en juin 2020, conjointement par l'OPS et l'Office de l'urbanisme (OU), sur recommandation de la CDC, afin d'adresser les enjeux de conservation dans un contexte de densification.

Dans le cadre sanitaire délicat, le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire a pu poursuivre le recensement architectural des quelques 46'000 bâtiments construits avant 1985 sur le territoire cantonal. 2020 a été consacré notamment aux premiers travaux sur le territoire de la ville de Genève, avec le secteur de Plainpalais Jonction, mais aussi les communes de Carouge et Troinex.

Dans le contexte d'un élargissement du périmètre des objets protégés et dignes de protection, et dans celui d'un accroissement régulier des sollicitations de préavis, l'OPS a conçu et mise en œuvre une nouvelle pratique administrative, introduite en juillet 2020 et s'appuyant sur une large sensibilisation de tous les acteurs. L'objectif est de rechercher la plus grande efficacité en réservant les ressources disponibles aux objets les plus sensibles tout en facilitant, pour les propriétaires les aménagements mineurs de confort dans les intérieurs.

La connaissance, la sensibilisation, la formation et la diffusion sont des éléments cruciaux de la préservation du patrimoine et de la cohésion sociale. En 2020, l'OPS a connu des fortunes diverses avec ses projets.

La création de l'association métiers d'art Genève, dont l'OPS est l'un des représentants décisionnaires, n'a pas pu être concrétisée par les Journées Européennes des métiers d'art, dont l'édition 2020 a été reportée, puis annulée. Les Journées européennes du patrimoine ont, elles pu avoir lieu dans des conditions d'accueil strictes, limitant la jauge à 2'500 visiteurs enthousiastes. L'OPS a compensé de manière électronique, avec les réseaux sociaux notamment, la diminution des opportunités d'interaction avec le public.

Dans le domaine de l'archéologie, l'activité a été intense, trois dossiers d'importance ont plus particulièrement occupé le service d'archéologie au cours de l'année 2020 :

- A Bernex, dans le prolongement des découvertes réalisées en 2019 au lieu-dit Saint-Mathieu, une voie antique a été dégagée à proximité, sur le site du futur parc agro-urbain localisé au cœur du grand projet Bernex. L'étude des différents niveaux de circulation constitués de radiers de galets permet de faire remonter l'origine de cet axe de circulation à l'époque celtique ce qui constitue une découverte exceptionnelle.
- Au cœur de la ville de Genève, une fouille de grande envergure ouverte à l'intérieur du bâtiment classé sis au 3 rue de l'Hôtel-de-Ville a mis en évidence une occupation contemporaine de l'Antiquité tardive avec la découverte étonnante de plus d'une trentaine de monnaies frappées entre le 4e et le 5e siècle. Parallèlement, l'étude archéologique du bâti permettra de comprendre les différentes phases de développement des constructions édifiées sur cet emplacement depuis le Moyen Âge.
- Enfin, les investigations entreprises sur la promenade de l'Observatoire en prévision du futur projet d'extension du Musée d'art et d'histoire révèlent plusieurs occupations dont la plus ancienne remonte à l'époque césarienne (70-50 av. J.-C.). La présence de ces vestiges nécessitera la mise en œuvre d'un vaste chantier archéologique bien en amont de l'ouverture du chantier d'extension du Musée d'art et d'histoire.

La commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), en collaboration avec l'office du patrimoine et des sites, a pu poursuivre ses travaux, après une courte interruption au printemps. Compte tenu du retard pris, elle a siégé à un rythme quasi hebdomadaire, initialement en mode restreint, puis en visioconférence. La CMNS a ainsi préavisé 624 dossiers d'autorisations de construire alors que le service des monuments et des sites a préavisé 3'090 dossiers, soit une augmentation constante, observée depuis plusieurs exercices.

Les mises sous protection ont concerné 90 objets, dont 30 mises sous protections individuelles, comprenant un classement, celui de l'abri de la Treille, mais aussi 60 nouveaux objets maintenus dans le plan de site de la Rade, révisé en 2020.

Les octrois de subventions à la restauration de bâtiments ont concerné 45 projets, pour un total de 2'110'699 f.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Le service d'archéologie a constamment œuvré avec la ville de Genève dans la mise en œuvre du projet de musée archéologique de St-Antoine, dont les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal, alors que le Grand conseil à lui voté la subvention d'investissement en janvier 2021.

Conformément au mandat de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, la conservatrice cantonale des monuments et le service des monuments et des sites a assuré le suivi des chantiers monumentaux, tels que la rénovation de la salle du Grand Conseil, le Conservatoire de musique ou le temple de la Fusterie, dont les travaux pourraient débuter en 2021.

Enfin, l'office du patrimoine et des sites a signé à l'automne 2020, avec l'Office fédéral de la culture, une nouvelle convention programme de soutien fédéral au patrimoine genevois Cette convention fixée à hauteur de 2'808'000 f sur quatre ans (2021-2024) représente une progression annuelle de ces ressources de 123'000 f.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel

Le dépassement provient des charges à payer sur les vacances non prises en 2020 et les heures supplémentaires dues.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La pandémie a interrompu, voire annulé un certain nombre de projets dont la réalisation est confiée à des mandataires externes. Cela concerne la manifestation l'art de bâtir, dans le cadre des journées européennes des métiers d'art pour environ 40 000 francs, mais aussi les travaux sur les plans de sites estimés à 150 000 francs, et enfin la mise à l'arrêt des chantiers archéologiques pendant deux mois, qui a constitué à elle seule une diminution des charges y afférentes d'environ 160 000 francs.

43 - Revenus divers

Les montants budgétés correspondent à des reprises de subventions octroyées mais non payées en raison de travaux réduits, non conformes aux exigences, ou annulés par le propriétaire. Ces cas sont peu nombreux et particulièrement imprévisibles.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1: Les mises sous protections individuelles, ainsi que le plan de site de la rade comprenant 60 nouveaux objets maintenus permettent d'atteindre 90 objets protégés, soit bien au-delà de la cible.

Indicateur 2.1: les 2'110'699 f de subventions octroyées ont permis 14'762'870 f de total de travaux dans le patrimoine à la charge des propriétaires, l'effet de levier dépasse ainsi le taux de 7, nous permettant d'atteindre confortablement l'objectif.

Indicateur 3.1: Malgré l'annulation des journées européennes des métiers d'art et la jauge réduite des journées européennes du patrimoine l'OPS a pu compenser ces manques importants par des actions sur les réseaux sociaux et les publications électronique et ainsi se rapprocher de la cible dans un contexte éminemment délicat.

Indicateur 4.1: Le projet de recensement architectural du canton atteint désormais le chiffre de 30'000 objets recensés et documentés à fin 2020, soit un total de 63,8 % cumulés par rapport à l'objectif 2023 (fixé à 90%).

Indicateurs 5.1 et 5.2: Les nombreuses absences, la période délicate du confinement stricte du printemps, ainsi que les réorganisations en cours n'ont pas permis d'atteindre les objectifs des deux indicateurs de performance. Les nouvelles méthodes de direction d'équipe du Service des monuments et des sites, ainsi que la nouvelle pratique administrative devrait permettre d'atteindre ou de se rapprocher de l'objectif en 2021.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	90	≥ 70	12	≥ 70	2023
2. Protéger le patrimoine bâti et les sites dans le cadre de l'aménagement du territoire						
2.1 Montants annuels dédiés à la restauration du patrimoine par des privés avec l'aide de subventions cantonales et fédérales	Efficacité	14'762'870 F	12'500'000 F		12'500'000 F	2023
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	117'000	≥ 70'000	421'000	300'000	2023
4. Identifier le patrimoine bâti et les sites susceptibles de protection						
4.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficacité	63,8%	35%	36%	≥ 90%	2023
5. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
5.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	87%	≥ 95%	94%	≥ 95%	2023
5.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	89%	≥ 95%	92%	≥ 95%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur précise, par exercice l'effet de levier des subventions à la restauration de bâtiment, pour cela il indique les montants, exprimés en francs, investis par des privés dans la restauration d'objets protégés, dont les travaux ont bénéficié de subventions de l'Etat de Genève.

Valeur comparative : C2019 : 12'000'000 F

Indicateur 3.1: Cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications éditées et distribuées. Malgré les contraintes financières qui pèsent sur l'Etat, il est important que les activités de sensibilisation du grand public aux problématiques du patrimoine soient préservées (a contraintes en francs égales, toucher un maximum de personnes).

Indicateur 4.1 : Cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal(RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

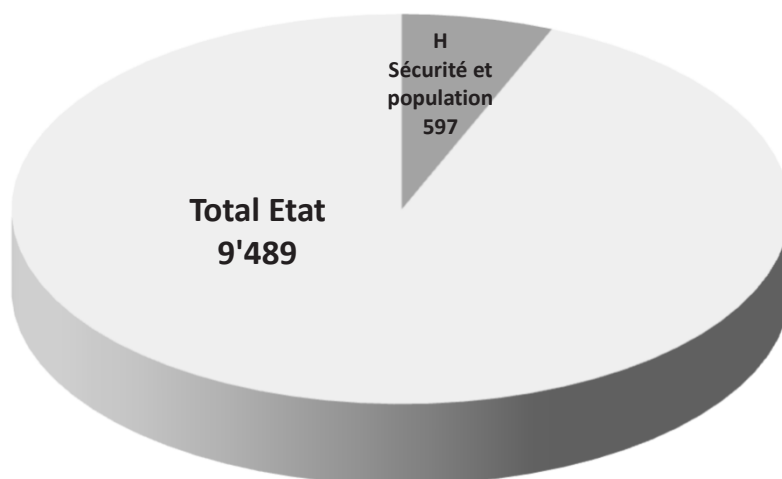
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Indicateur 5.1 : En soutien au programme G02 "Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires.

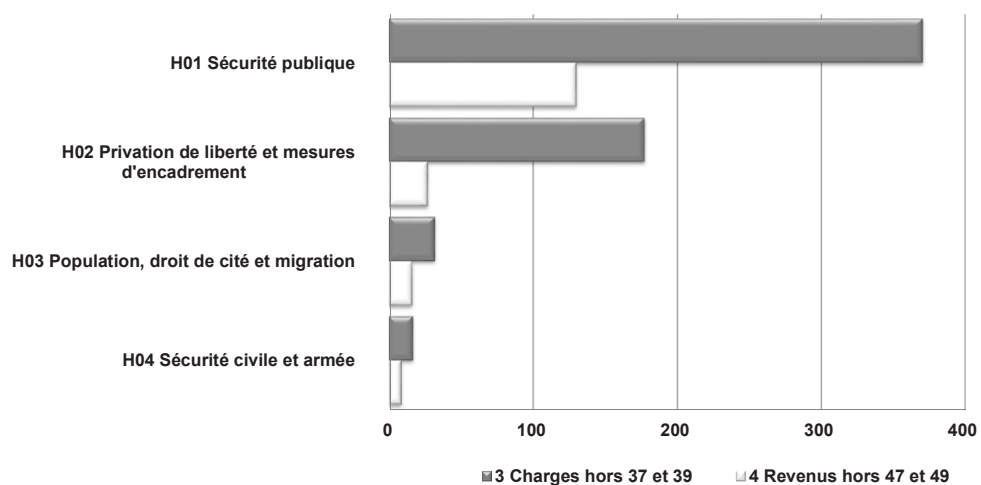
Indicateur 5.2 : En soutien au programme G02 "Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrés dans les 30 jours calendaires. L'indicateur se base sur tous les dossiers, exception faite des demandes concernant des objets classés et/ou emblématiques de l'identité du canton, des objets nécessitant une décision de justice (recours auprès des tribunaux, etc.) et des objets soumis à votations populaires (valeurs extrêmes ne rentrant pas dans le cadre normal de traitement).

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





H Sécurité

Synthèse des priorités

Police

Le bilan et le rapport stratégique de la quatrième édition de la **politique criminelle commune** (PCC 2018-2020), convention entre le Procureur général et le Conseil d'Etat, ont été rendus en été 2020. Sur cette base, une nouvelle convention portant sur les années 2021 à 2023 a été élaborée et présentée le 16 décembre 2020. Cette édition s'inscrit dans la continuité de la précédente. A cet égard, il convient de noter que l'axe visant les violences contre les fonctionnaires intègre celui dévolu à la lutte contre tout type de violence. Un nouvel axe, *prévention et détection*, apparaît, étant précisé que les deux dimensions couvertes par cet axe étaient présentes auparavant et "dispersées" dans chacun des axes. En créant un axe dédié, il s'agit de renforcer significativement l'approche préventive par le développement d'une stratégie active de prévention et de détection précoce des risques de commission d'infractions, s'adressant tant aux responsables des entités concernées des secteurs public et privé qu'aux auteurs et victimes potentiels, mise en œuvre par la police ou par ses partenaires, notamment dans les domaines des violences domestiques, de la corruption, des fraudes et de la cybercriminalité. L'axe non thématique centré sur l'effectivité des sanctions pénales et l'amélioration de la coordination entre les forces de police, doit être renforcé afin d'augmenter la capacité de traitement des dossiers et l'efficacité, au niveau du service des contraventions et du service de l'application des peines et mesures, afin d'éviter la prescription. Il s'agit également de poursuivre les travaux visant à renforcer la coopération policière entre le canton et les communes.

Ce dernier aspect fait écho au rapport no 148 de la Cour des comptes relatif au **dispositif de police de proximité** (juin 2019), ainsi qu'au **bilan de l'organisation de la police**, découlant de la loi sur la police du 9 septembre 2014, entrée en vigueur le 1er mai 2016. Cet enjeu stratégique et prioritaire a été piloté au niveau du secrétariat général du DSES. Ce dernier a présenté son rapport au Conseil d'Etat au début 2021, avant sa transmission au Grand Conseil. Les travaux de bilan internes à la police se sont poursuivis et ont débouché sur des premières mesures dans le but d'améliorer la gouvernance administrative de la police. Les différentes démarches sont naturellement coordonnées et vont se poursuivre.

Les résultats de la sixième édition du **diagnostic local de sécurité 2020** (DLS), ont été présentés à l'automne. Cette étude menée par la police cantonale associe depuis plusieurs années des communes au bénéfice d'un contrat local de sécurité (CLS), soit en 2020 : la Ville de Genève, Carouge, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates et Vernier. Le DLS 2020 a pu mettre en relation ses résultats avec le rapport 2019 du centre d'analyse du territoire et des inégalités (CATI-GE). Le lien entre sécurité et cohésion sociale traverse l'ensemble des DLS depuis leur conception. La mise en relation des résultats du CATI-GE avec ceux du DLS 2020, permet d'étayer l'impact important de la cohésion sociale sur le sentiment d'insécurité. Ce constat implique que la présence visible de patrouilles de police (cantonale ou municipale) ne peut se substituer au renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers pour apporter des solutions au sentiment d'insécurité. D'autres mesures de la compétence des partenaires sociaux doivent venir appuyer la stratégie policière pour améliorer le sentiment d'insécurité et la qualité de vie dans les quartiers. Dans ce contexte, l'une des recommandations vise à renforcer la prise en charge des incivilités et à se doter de tableaux de bord. Outre le travail partenarial en mode résolution de problème, la constitution d'un tableau de bord des incivilités est de nature à soutenir l'action de la police de proximité, cantonale et municipale, dans la lutte contre les incivilités. Enfin, une autre recommandation porte sur la nécessité de mener des campagnes de sensibilisation sur le harcèlement de rue et d'assurer une meilleure prise en charge des victimes. Premières concernées, les femmes, et en particulier les plus jeunes générations, appellent de leurs vœux des campagnes de prévention sur la thématique du harcèlement (et du cyber-harcèlement). Ces campagnes doivent bien sûr s'inscrire dans une approche partenariale. Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a confirmé son accord pour une collaboration en la matière.

OCD :

Au terme du programme de législature 2014-2018, les engagements relatifs à la planification pénitentiaire pris en 2012 par le Conseil d'Etat se sont concrétisés au travers de nombreuses réalisations, telles que notamment l'agrandissement de La Brenaz dont la capacité a été étendue à 168 places et le déploiement à sa pleine capacité de l'établissement fermé de Curabilis.

La pierre angulaire de la planification pénitentiaire était constituée par le projet **Les Dardelles**, avec 450 places d'exécution de peine prévues. Le projet de loi d'investissement (PL12303) déposé en 2018 a toutefois été rejeté par le Grand Conseil en octobre 2020. L'OCD et l'OCBA étudient actuellement de nouvelles alternatives, puisque la construction d'un établissement d'exécution des peines demeure indispensable. En parallèle, l'état du bâtiment de la prison de Champ-Dollon a continué à se dégrader en raison d'un vieillissement prématuré consécutif à sa surexploitation. Cette situation est suivie de près par l'OCBA qui a procédé à un audit de sécurité de l'infrastructure, qui démontre la nécessité d'intervenir rapidement sur cette dernière; plusieurs travaux urgents ont d'ores et déjà été entrepris. La surpopulation carcérale à Champ-Dollon demeure supérieure à 150%, avec une tendance stable ces dernières années malgré les efforts entrepris pour favoriser les formes alternatives d'exécution de peines. L'épisode pandémique de la Covid-19 a entraîné une baisse du taux d'occupation au printemps 2020, pour se situer à 120% consécutivement aux mesures limitatives prises, d'entente avec le Pouvoir Judiciaire, avant de remonter à l'été et à l'automne 2020 autour de 150%. Un nouveau bâtiment dédié à l'exécution des peines permettra donc de désengorger Champ-Dollon et d'offrir des infrastructures conformes aux exigences légales, pour cette catégorie de détenus.

La **planification pénitentiaire** à venir englobera également l'infrastructure de Champ-Dollon pour la détention avant jugement, ainsi que des bâtiments d'exécution de peines et de détention avant jugement destinées aux femmes. Elle permettra aussi le déploiement complet du nouveau concept de réinsertion adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2017. Ces réalisations sont nécessaires, afin de prendre en compte l'entrée en vigueur récente d'importantes modifications législatives, notamment celles ayant mené aux rétablissements de l'expulsion judiciaire des personnes étrangères, depuis le 1er octobre 2016 (allongement de la détention avant jugement, en raison du besoin d'instruire les faits relatifs à la possibilité d'expulsion) et des courtes peines privatives de liberté depuis le 1er janvier 2018 (nouveau droit des sanctions). C'est ainsi, au terme de la nouvelle planification pénitentiaire, que le canton disposera enfin des structures de détention en adéquation avec ses besoins actuels et futurs et aura ainsi comblé le retard accumulé depuis deux décennies.

La concrétisation de la planification pénitentiaire demeurerait incomplète sans une réforme de l'approche de la **réinsertion**. Dans cette perspective, un nouveau concept a été réalisé et les premières phases opérationnelles de la réforme ont d'ores et déjà déployé leurs premiers effets avec la mise en place de formations "certifiantes" professionnelles pour les détenus au sein de plusieurs ateliers accrédités. Cette réforme continuera à être déployée progressivement jusqu'à l'ouverture du futur établissement dédié à l'exécution des peines.

Les changements profonds induits dans la politique pénitentiaire par le nouveau concept de réinsertion et la réorientation des métiers de la détention, s'accompagnent également d'un projet visant à la **promotion des femmes** agentes de détention, largement sous-représentées dans la hiérarchie pénitentiaire. L'analyse, conduite avec la collaboration de l'office du personnel de l'Etat et de l'université de Lausanne, a été menée en 2020 et les premières mesures seront déployées dès 2021.

L'approche transversale de la politique pénitentiaire trouve par ailleurs son expression dans le **projet d'économie circulaire** sur le site pénitentiaire rive gauche. Ce projet porté par l'OCD et l'OCEV, impliquant trois départements (DSES, DT et DI), vise à inscrire l'exploitation des établissements pénitentiaires dans les objectifs de durabilité fixés dans la politique du Conseil d'Etat en matière de transition écologique. Cette démarche est menée en lien avec les collectivités publiques municipales concernées.

OCPM :

En 2020, la problématique des présumés mineurs non accompagnés (MNA) a continué à occuper, de manière prioritaire, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI), composée du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), qui la préside, de la conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et du conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS).

Ainsi, en plus de la consolidation des conditions cadres relatives à l'hébergement et la prise en charge de la population considérée, un processus cantonal d'examen du statut de séjour et de la minorité des MNA a été validé par le Conseil d'Etat, lors de sa séance ordinaire du 11 mai 2020. Ledit processus est actuellement mis en œuvre par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM). D'autre part, un groupe de travail, composé des départements concernés du canton et des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), a été constitué, en novembre 2020, suite à des échanges entre le Conseil d'Etat et la Confédération, pour traiter de manière coordonnée les questions de l'identification, du retour et de la réinsertion des MNA dans leurs pays d'origine, notamment ceux de l'Afrique du Nord.

Durant l'exercice sous revue, le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. A ce titre, un projet de loi sur le droit de cité genevois (LDCG), actuellement en cours d'examen par la commission des droits politiques du Grand Conseil, et celui relatif à la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI), qui sera transmis sous peu par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, ont été préparés par le DSES en consultation avec les départements et les autorités concernés.

S'agissant du domaine de l'asile, le maintien de la mise en œuvre de l'accord migratoire entre la Turquie et l'Union européenne, conclu le 18 mars 2016, ainsi que la pandémie de Covid-19 en cours, ont notamment eu pour effets une baisse importante de la pression migratoire sur la Suisse et la diminution du nombre de demandes d'asile déposées dans notre pays. Dans ce contexte, les travaux liés à la construction d'un centre fédéral sans fonction de procédure de quelque 250 places, prévu par la restructuration du domaine de l'asile et situé sur le territoire de la Commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre le canton, le SEM, l'Office fédéral des constructions et de la logistique et les autorités communales concernées. L'exploitation du bâtiment devrait débuter en 2022.

Enfin, la pandémie évoquée plus haut a aussi fortement impacté, à la baisse, le nombre des renvois et des expulsions judiciaires exécutés. A cet égard, on peut relever, s'agissant de ces dernières, que les chiffres de l'année 2020 (290) sont largement en deçà de ceux de l'exercice 2019 (357).

OCPAM :

La pandémie de Covid-19 a permis d'éprouver le dispositif **ORCA-GE**, tel qu'issu du règlement éponyme entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette première mise en œuvre complète aura d'ores et déjà permis de montrer ses forces et ses faiblesses, sur lesquels un retour détaillé est attendu. Cela étant, ce dernier a d'ores et déjà démontré le remarquable engagement du personnel de l'office et l'action indispensable de la protection civile.

La mobilisation considérable de la **protection civile** a également permis de mettre à l'épreuve les organisations qui la compose. Cette mobilisation intervient à cet égard dans un contexte difficile, dans la mesure où la législation fédérale vient de changer avec des conséquences certaines notamment en matière d'effectifs et qu'une réforme du système genevois s'avère incontournable. Les travaux y relatifs, qui ont d'ores et déjà débutés, seront menés de concert entre le département et l'ACG, à l'aune de l'expérience vécue.

Sur le plan des réformes, l'année 2020 aura vu l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des **sapeurs-pompiers** avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Aboutissement conjoint du département de l'ACG de près de quatre décennies de réflexions et d'évolutions, le

canton de Genève se dote d'un groupement SIS (intercommunal) ayant pour tâche la prévention incendie et la défense contre le sinistre. La création et la mise en place du nouveau système sont planifiées pour 2021.

La relocalisation de **l'armée**, ayant permis la libération du site des Vernets – qui a par ailleurs servi de lieu d'hébergement dans le cadre de la pandémie –, mais aussi la pérennisation de sa présence dans le canton, constitue un dossier majeur qui continue de se décliner. Après la mise en exploitation du site d'hébergement de Meyrin-Mategnin en 2019, c'est le centre logistique d'Aire-la-Ville qui a été inauguré en 2020. La dernière étape du projet que représente le site d'Epeisses a connu un retard, mais les travaux se poursuivent avec un terme prévu à l'automne 2022.

H01 Sécurité publique

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	375'557'210	3'971'280	1.1%	371'585'930	356'412'339
30 Charges de personnel	329'269'985	10'831'142	3.4%	318'438'843	314'869'211
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	33'750'924	-8'914'200	-20.9%	42'665'124	30'580'106
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'483'949	174'560	3.3%	5'309'389	4'611'671
34 Charges financières	271'742	0	0.0%	271'742	351'312
36 Charges de transfert	1'669'857	-201'375	-10.8%	1'871'232	1'695'197
39 Facturations internes	5'110'753	2'081'153	68.7%	3'029'600	4'304'841
REVENUS	130'494'867	-27'351'457	-17.3%	157'846'324	130'286'799
42 Taxes et redevances	78'857'860	-30'272'951	-27.7%	109'130'811	84'999'618
43 Revenus divers	3'212'680	1'463'105	83.6%	1'749'575	277'711
46 Revenus de transferts	47'800'127	1'504'889	3.3%	46'295'238	44'307'462
49 Facturations internes	624'201	-46'499	-6.9%	670'700	702'009
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-245'062'344	-31'322'738	14.7%	-213'739'606	-226'125'540
Coût d'état-major	-2'953'921	224'434	-7.1%	-3'178'355	-3'544'442
Coût des prestations de moyens	-62'491'374	-385'629	0.6%	-62'105'745	-65'694'767
COÛT COMPLET	-310'507'639	-31'483'932	11.3%	-279'023'707	-295'364'750

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'155.41	35.26	1.66%	2'120.15	2'120.18
ETP fixes	2'115.03	-2.02	-0.10%	2'117.05	2'075.39
ETP auxiliaires	36.78	34.78	1'739.00%	2.00	41.19
ETP agents spécialisés	3.60	2.50	227.27%	1.10	3.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes, suite au déclenchement par le Conseil d'Etat du plan ORCA. L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H01 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Sécurité et ordre publics
- H01.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H01.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H01.04 Police administrative
- H01.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H01.06 Pilotage opérationnel du programme H01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La nouvelle organisation de la police, découlant de la loi sur la police du 9 septembre 2014, entrée en vigueur le 1er mai 2016, a apporté de la transparence sur le plan des objectifs, de la charge, des ressources et des moyens liés aux différents services opérationnels. Le bilan entrepris porte notamment sur les aspects de coordination opérationnelle et de gouvernance administrative et des prestations des services d'appui. Des premières mesures ont été déployées. L'enjeu principal est la répartition de la mission de police judiciaire, entre la police judiciaire elle-même et les autres services opérationnels. Cette analyse doit prendre en compte les axes de la quatrième édition de la politique criminelle commune (2018-2020), et de la nouvelle édition portant sur les années 2021-2023. La question de la maîtrise des heures supplémentaires fait l'objet d'un suivi régulier appuyé par différents tableaux de bord. Le prisme de la maîtrise des heures supplémentaires doit maintenant être élargi à l'analyse de l'adéquation des horaires à la mission et aux prestations attendues, en fonction de différents paramètres (phénomènes saisonniers, activités nocturnes et de loisirs en fin de semaine, etc.). L'audit de la Cour des Comptes n°148 (Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité) fait l'objet d'un suivi et de discussions avec les communes dotées d'agents de police municipale (APM), sous le pilotage du secrétariat général du DSES. La collaboration s'est notamment poursuivie avec les sept communes signataires d'un contrat local de sécurité.

Autres projets d'importance stratégique

Sur le plan des investissements, les travaux portent sur la réalisation des projets rendus possibles par la loi d'investissement 12147 portant sur la modernisation des systèmes d'information. Outre l'introduction de l'informatique mobile en matière d'affaires de police, la part la plus conséquente du budget permet la mise à jour majeure de P2K, progiciel qui gère le Journal des événements, les affaires de police et les personnes avec antécédents. Ce projet particulièrement complexe et intercantonal a pris du retard. La mise en production se fera en 2021 en deux phases. Dans le cadre de la mutualisation des ressources informationnelles, la mise à jour de ce progiciel, connu sous le nom de myABI, équipera également les polices municipales. Plus généralement, la gouvernance de l'objectif de mutualisation des ressources informationnelles entre la police cantonale et les polices municipales doit être renforcée et formalisée. Les réflexions sont en cours.

Deux autres projets sont en travail. Le premier porte sur le déploiement de la vidéosurveillance dans les locaux de police pour répondre à l'exigence posée à l'article 61 de la LPol. La phase de mise en œuvre est dans les mains de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN). Dans le cadre des travaux de sécurisation du poste de police de Plainpalais, il est prévu de faire un pilote pour le déploiement de cette vidéosurveillance et de tester également la problématique de la capacité de stockage pour garantir le délai de conservation des images durant 100 jours. Suite à une décision de justice, il s'agit de recourir à un nouvel appel d'offres ouvert, ce qui engendre de nouveaux délais.

Le second projet concerne le renouvellement du SI COPP (Conduite opérationnelle du personnel de la police) et nouvel outil d'aide à la mobilisation. Ce renouvellement devient de plus en plus pressant, compte tenu de l'obsolescence du système actuel et de sa fragilité. Suite aux travaux préparatoires, l'appel d'offres selon la procédure AIMP sera lancé en 2021.

H01 Sécurité publique (suite)

Les décisions concernant la pointe nord du PAV (parcelle Firmenich en particulier) ont pour conséquence que le site de la Gravière ne pourra plus répondre à l'objectif de regrouper la majorité des services, dont la police judiciaire. Il s'agit de travailler sur des variantes à l'horizon 2025-2030, basées sur deux à trois bâtiments principaux pour la police. L'un de ces derniers est le nouveau bâtiment de la police internationale, conjoint au centre fédéral pour requérants d'asile, sur le site dit du Bois-Brûlé. Outre le site de la Gravière, l'option qui semble la plus réaliste, à la suite des travaux réalisés en 2020, est une extension de l'implantation de la police sur le site du Sapay (où se trouvent déjà des entités de la police routière et le centre de la voirie cantonale).

Justification des écarts

Le programme H01 connaît une hausse des charges de +3 971 280 francs et une baisse des revenus de -27 351 457 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33,39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un excédent de +10 831 142 francs s'expliquant principalement par les éléments suivants :

- Constitution d'une provision pour litiges RH (+10 728 931 francs). Cette dotation fait suite au dépôt par un policier d'un recours à l'encontre de l'Etat de Genève visant à obtenir, sur une période remontant jusqu'à février 2015, le paiement de l'indemnité de 7.55 F par heure pour les heures de travail diurnes (soit entre 06.00 et 19.00) effectuées les week-end et jours fériés. Une demande de crédit supplémentaire de 7 600 000 francs a été acceptée par le Conseil d'Etat le 13 janvier 2021 pour cet objet. Une nouvelle estimation de la dotation a été rendue nécessaire ultérieurement. La provision pour litiges RH constituée lors des exercices précédents a été pour sa part dotée d'un montant complémentaire de +688 234 francs et d'autre part utilisée à hauteur -653 785 francs.
- Existence d'un non dépensé sur les rubriques de traitements (-92 258 francs), sur les allocations (-112 400 francs), sur les cotisations patronales (-557 844 francs) et sur les autres charges de personnel (-985 919 francs).
- Paiement des heures supplémentaires pour +1 251 172 francs.
- Variation de la provision pour les heures supplémentaires et congés non pris de -1 825 822 francs.
- Octroi de +14 ETP supplémentaires pour la police et d'un montant de +2 390 833 francs. Les demandes de crédits supplémentaires correspondantes ont été acceptées par la commission des finances le 26 février 2020. Ces demandes visaient à réintroduire les postes supplémentaires les plus prioritaires refusés lors du vote du budget 2020.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -8 914 200 francs en raison principalement d'un moindre recours à des prestations de service et honoraires (-725 621 francs), de charges d'entretien des équipements et des véhicules plus faibles que prévu (-437 545 francs) et d'opérations de réévaluations de créances inférieures au budget (-7 410 767 francs).

Cette dernière baisse est à mettre en relation avec la baisse des taxes (nature 42) observée en 2020 (amendes d'ordre, contraventions et émoluments).

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -1 500 000 francs.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -201 375 francs en raison principalement des dédommagements aux cantons et aux concordats (-180 524 francs).

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -30 272 951 francs par rapport au budget, en raison principalement des éléments suivants :

- Baisse des émoluments du service de contraventions avec -5 047 641 francs.
- Baisse des émoluments en lien avec les manifestations, la BAPSE et la refacturation des frais médicaux -1 754 750 francs.

H01 Sécurité publique (suite)

- Baisse des amendes de -23 924 299 francs concernant la police routière.
- Augmentation des remboursements de +2 247 909 francs liée à des demandes de remboursements de frais de poursuites.
- Baisse des taxes d'utilisation et prestations de service de -1 504 836 francs liée au baisse de refacturation des frais de sécurité de l'aéroport international de Genève suite à la baisse du trafic aérien.

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -10 170 000 francs.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus progressent de +1 463 105 francs par rapport au budget, en raison principalement d'une reprise de provision découlant du Pont Police.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +1 504 889 francs par rapport au budget, en raison principalement de remboursements des tâches de protection par la Confédération.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Au regard de l'objectif ambitieux, le résultat est considéré comme bon.

Indicateur 1.2 : La diminution annuelle régulière se poursuit depuis 2011.

Indicateur 1.3 : En raison de changement de codes, la valeur 2020 n'est pas strictement comparable aux années précédentes.

Indicateur 2.1 : Excellent résultat au regard de l'objectif ambitieux.

Indicateur 3.1 : Les éléments qui expliquent les variations du taux ont démontré, pour une part, un problème de qualité de saisie. Dans les faits, en situation de réponse urgente, le policier privilégie la réponse opérationnelle et fait passer au second plan l'aspect "documentation". La mise en production d'un outil, dont le déploiement sera effectif à la fin février 2021, permettra d'améliorer le suivi des réquisitions, tout en simplifiant la procédure pour les intervenants. Après les résultats 2018 (49%) et 2019 (48%) qui rompaient avec la progression des années précédentes (47% en 2014, 50% en 2015, 51% en 2016 et 54% en 2017), le résultat 2020 dépasse tout de même légèrement les scores les plus favorables des années précédentes.

Indicateur 3.2 : Malgré une cible non atteinte, le taux 2020 reste un bon résultat par rapport à 2019 (77%).

Indicateur 3.3 : La valeur se rapporte aux lésés ayant déposé plainte(s) entre le 1er juin et le 30 novembre 2020.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux de faits de violence pour 1000 habitants	Efficacité	6	4	6	4	2023
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	19.9	32	23	30	2023
1.3 Taux d'infraction à la LCR pour 1000 véhicules immatriculés	Efficacité	12.8	13	11	13	2023
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des faits de violence	Efficacité	83%	88%	81%	88%	2023

H01 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	10.9%	12%	8%	15%	2023
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux d'interventions prioritaires dans un délai inférieur à 7,5 minutes	Efficacité	54.5%	65%	48%	70%	2023
3.2 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	81.8%	84%	77%	85%	2023
3.3 Taux de satisfaction des lésés	Qualité	83.6%	80%	87%	85%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arraché / effraction de véhicules et vols à l'intérieur et sur véhicule / vols de véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des infractions à la loi sur la circulation routière.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100 % (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne le temps de réponse entre l'appel de la victime au 117/112 et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.3. : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	178'358'930	6'555'599	3.8%	171'803'331	164'064'241
30 Charges de personnel	134'350'197	8'440'145	6.7%	125'910'052	121'165'210
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	26'425'339	-2'324'748	-8.1%	28'750'087	27'874'617
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'018'482	77'555	8.2%	940'927	998'376
34 Charges financières	29'457	0	0.0%	29'457	43'585
36 Charges de transfert	15'806'845	-332'963	-2.1%	16'139'808	13'447'677
39 Facturations internes	728'611	695'611	2'107.9%	33'000	534'776
REVENUS	27'510'972	105'666	0.4%	27'405'306	26'957'768
42 Taxes et redevances	8'785'743	-2'473'657	-22.0%	11'259'400	10'712'888
43 Revenus divers	703'687	447'262	174.4%	256'425	816'396
44 Revenus financiers	1	-899	-99.9%	900	2
46 Revenus de transferts	17'504'512	1'635'431	10.3%	15'869'081	14'930'721
49 Facturations internes	517'029	497'529	2'551.4%	19'500	497'761
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-150'847'958	-6'449'933	4.5%	-144'398'025	-137'106'474
<i>Coût d'état-major</i>	-1'205'272	51'443	-4.1%	-1'256'715	-1'363'941
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-41'319'761	2'028'572	-4.7%	-43'348'333	-41'140'801
COÛT COMPLET	-193'372'990	-4'369'917	2.3%	-189'003'073	-179'611'216

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	919.04	12.64	1.39%	906.40	874.66
<i>ETP fixes</i>	904.04	6.24	0.70%	897.80	861.06
<i>ETP auxiliaires</i>	15.00	6.40	74.42%	8.60	13.59

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement, d'exécution des peines et mesures ainsi que les décisions administratives de privation de liberté, tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la privation de liberté, le soutien psychosocial, éducatif et médico-soignant aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Détention de personnes
- H02.02 Application des peines et mesures
- H02.03 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H02.04 Détention de personnes mineures
- H02.05 Pilotage opérationnel du programme H02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législature

Au terme du programme de législature 2014-2018, les engagements de la planification pénitentiaire pris en 2012 par le Conseil d'Etat se sont concrétisés au travers de nombreuses réalisations.

Après avoir réalisé l'agrandissement de La Brenaz dont la capacité a été étendue à 168 places, l'établissement fermé de Curabilis est aujourd'hui déployé à sa pleine capacité.

La pierre angulaire de la planification pénitentiaire était constituée par le projet Les Dardelles, avec 450 places d'exécution de peine prévues. Le projet de loi d'investissement (PL12303) déposé en 2018 a toutefois été rejeté par le Grand Conseil en octobre 2020. L'OCD et l'OCBA étudient donc de nouvelles alternatives, puisque la construction d'un établissement d'exécution des peines demeure indispensable.

En parallèle, l'état du bâtiment de la prison de Champ-Dollon a continué à se dégrader, ce qui est lié au fait que ce bâtiment âgé de plus de 40 ans a été surexploité et donc a subi un vieillissement prématuré. Cette situation est suivie de près par l'OCBA qui a procédé à un audit de sécurité de l'infrastructure. Ce dernier démontre la nécessité d'intervenir rapidement sur l'infrastructure et certains travaux urgents ont d'ores et déjà été entrepris. La surpopulation carcérale à Champ-Dollon demeure supérieure à 150%, avec une tendance stable ces dernières années et cela malgré les efforts entrepris pour favoriser les formes alternatives d'exécution de peines. L'épisode pandémique du Covid-19 a entraîné une baisse du taux d'occupation au printemps 2020, pour se situer à 120% consécutivement aux mesures limitatives prises, d'entente avec le Pouvoir Judiciaire, avant de remonter à l'été et à l'automne 2020 autour de 150%.

Un nouveau bâtiment dédié à l'exécution des peines permettra donc de désengorger Champ-Dollon et d'offrir des infrastructures conformes aux exigences légales, pour cette catégorie de détenus. La planification pénitentiaire à venir englobera également l'infrastructure de Champ-Dollon pour la détention avant jugement et des bâtiments d'exécution des peines et de détention avant jugement destinées aux femmes. Cette nouvelle planification permettra aussi le déploiement complet du nouveau concept de réinsertion adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2017.

Ces réalisations sont nécessaires, afin de prendre en compte l'entrée en vigueur récente d'importantes modifications législatives, notamment :

- l'expulsion judiciaire des personnes étrangères, depuis le 1^{er} octobre 2016 (allongement de la détention avant jugement, en raison du besoin d'instruire les faits relatifs à la possibilité d'expulsion);
- le rétablissement des courtes peines privatives de liberté dès le 1^{er} janvier 2018 (nouveau droit des sanctions).

C'est ainsi, au terme de la nouvelle planification pénitentiaire, que le canton disposera enfin des structures de détention en adéquation avec ses besoins actuels et futurs et aura ainsi comblé le retard accumulé depuis deux décennies.

La concrétisation de la planification pénitentiaire demeurerait incomplète sans une réforme de l'approche de la réinsertion. Dans cette perspective, un nouveau concept a été réalisé et les premières phases opérationnelles de la réforme ont d'ores et déjà déployé ses premiers effets avec la mise en place de formations "certifiantes" professionnelles pour les détenus dans plusieurs ateliers accrédités. Cette réforme continuera à être déployée progressivement jusqu'à l'ouverture du futur établissement dédié à l'exécution des peines.

Les changements profonds induits dans la politique pénitentiaire par le nouveau concept de réinsertion et la réorientation des métiers de la détention, s'accompagnent également d'un projet visant à la promotion des femmes

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

agentes de détention, largement sous-représentées dans la hiérarchie pénitentiaire. L'analyse, conduite avec la collaboration de l'office du personnel de l'Etat et de l'université de Lausanne, a été menée en 2020 et les premières mesures seront déployées dès 2021.

L'approche transversale de la politique pénitentiaire trouve par ailleurs son expression dans le projet d'économie circulaire sur le site pénitentiaire rive gauche. Ce projet porté par l'OCD et l'OCEV, impliquant trois départements (DSES, DT, DI), vise à inscrire l'exploitation des établissements pénitentiaires dans les objectifs de durabilité fixés dans la politique du Conseil d'Etat en matière de transition écologique. Cette démarche est menée en lien avec les collectivités publiques municipales concernées.

Autres projets d'importance stratégique

La politique flexible et anticipative adoptée par l'Office cantonal de la détention (OCD) en matière de gestion de ses ressources humaines a permis de garantir la disponibilité de personnel en suffisance. La formation initiale dispensée aux nouveaux agents de détention a été déployée afin de mieux préparer ceux-ci à leur entrée en fonction et à l'obtention du brevet fédéral. Les formations opérationnelles destinées aux trois niveaux de cadres pénitentiaires ont été réalisées et sont déployées depuis l'automne 2019.

La mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes sur la gestion des ressources humaines de l'OCD a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, la résolution des problématiques mentionnées par cet organe de surveillance a contribué à l'objectif de maîtrise du pilotage assigné à la direction de l'office. Ainsi, au 31 décembre 2020, l'Office cantonal de la détention a réglé 95% des recommandations de la Cour des Comptes (2 rapports) et 93% des recommandations du service d'audit interne (SAI – 8 rapports).

S'agissant de l'organisation de l'OCD, le développement constant d'outils de gestion et de contrôle interne permet une meilleure anticipation des risques et une vision stratégique à plus long terme. En résulte une phase de stabilisation, observée tant dans les services que dans les établissements de détention qui bénéficient globalement d'un cadre managérial renforcé pour mener à bien leurs missions.

La mise à jour des conversions d'amende du service des contraventions continue à générer pour le SAPEM une forte charge de travail liée à la mise en œuvre des peines privatives de liberté de substitution. De plus, l'entrée en vigueur du nouveau droit des sanctions au 1er janvier 2018 a entraîné une augmentation des évaluations à réaliser par le SAPEM et le SPI en vue d'appliquer une des formes alternatives d'exécution de peine, lorsque cela est possible. A cet effet, les processus selon lesquels les personnes condamnées peuvent demander à bénéficier d'une forme alternative d'exécution de peine ont été simplifiés pour le justiciable dès 2021.

De même, l'interdiction légale pour l'OCD de confier le transport des détenus à une entreprise privée, confirmée par le Grand Conseil en octobre 2020, impliquera, pour la brigade de sécurité et des audiences, un développement important des effectifs et une réforme de la gouvernance du service dans les années à venir.

L'OCD a par ailleurs intensifié ses efforts pour aller au contact de la population, dans une perspective de promotion de l'image du domaine de la détention et de recrutement de candidats potentiels.

L'opération de rattrapage des plans d'exécution de la sanction (PES), outil incontournable qui fixe des objectifs aux détenus pour toute la durée de leur peine, est aujourd'hui réalisée. Le plan d'exécution de la sanction fait partie intégrante du dispositif mis en place pour améliorer l'encadrement des détenus et leur retour progressif vers la liberté.

Créé en 2017, le Service des Mesures Institutionnelles (SMI) a été subordonné à la fois aux hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour les aspects de prise en charge thérapeutique et à l'Office cantonal de la détention pour les questions liées à la sécurité. Ce service participe à assurer un suivi de qualité pour les détenus sous mesures institutionnelles en milieu fermé, ouvert et faisant l'objet d'un suivi ambulatoire. La création de ce service est au cœur d'un processus d'amélioration constante de prise en charge des détenus présentant des troubles psychiques et offre des axes de développement en matière de collaboration entre le milieu pénitentiaire et médical. Différentes pistes de développements infrastructurels collaboratifs avec les HUG sont étudiées pour pallier le manque de places indispensables à l'exécution des mesures, plus particulièrement en milieu ouvert (art. 59 al. 2 CPS) et en structure d'aval. Une collaboration (HUG-OCD) avec des institutions spécialisées a d'ores et déjà permis des placements permettant d'alléger la sur-occupation des sites dédiés à la clinique psychiatrique de Belle-Idée.

Par ailleurs, d'importants travaux législatifs et réglementaires sont en cours depuis 2018, dont en particulier la nouvelle loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement, dont l'avant-projet est actuellement en consultation.

Enfin, l'Office cantonal de la détention poursuit les travaux sur les projets d'infrastructure tel que le centre de

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

détention avant départ du Bois-Brûlé.

Justification des écarts

Le programme H02 connaît une hausse des charges de +6 555 599 francs et une hausse des revenus de +105 666 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges augmentent de +8 440 145 francs par rapport au budget en raison principalement des éléments suivants :

- Constitution d'une provision pour litiges RH (+9 600 000 francs). Cette dotation fait suite au dépôt par un agent de détention d'un recours à l'encontre de l'Etat de Genève visant à obtenir, sur une période remontant jusqu'à février 2015, le paiement de l'indemnité de 7.55 F par heure pour les heures de travail diurnes (soit entre 06.00 et 19.00) effectuées les week-end et jours fériés. Une demande de crédit supplémentaire de 2 400 000 francs a été acceptée par le Conseil d'Etat le 13 janvier 2021 pour cet objet. Une nouvelle estimation de la dotation a été rendue nécessaire ultérieurement. Par ailleurs, la provision pour litiges RH constituée lors des exercices précédents a été utilisée à hauteur -64 510 francs.
- Existence d'un non dépensé de -3 798 322 francs en lien avec les postes vacants qui se décompose à hauteur de -2 495 633 francs sur les traitements de base, de -10 000 francs concernant les travailleurs temporaires, de -171 054 francs sur les allocations, de -310 177 francs sur les prestations de l'employeurs concernant le "Pont Police", de -540 691 francs sur cotisations patronales et de -270 567 francs sur les autres charges de personnel.
- Paiement des heures supplémentaires pour +725 634 francs.
- Variation de la provision pour les heures supplémentaires et congés non pris de +373 543 francs.
- Octroi de +14 ETP supplémentaires pour l'internalisation du convoyage des détenus et un montant de +1 603 600 francs. La demande de crédit supplémentaire correspondante a été acceptée par la commission des finances le 10 juin 2020.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -2 324 748 francs, se justifiant principalement par les éléments suivants :

- Sous consommation à hauteur de -143 922 francs pour les consommables d'ateliers de l'OCD suite au COVID, car certains ateliers ont été fermés durant les périodes de confinement (Champ-Dollon, Favra) ou d'autres n'ont pas pu démarrer comme initialement planifiés (Curabilis, Vallon, etc.).
- Sous consommation des denrées alimentaires et d'épicerie pour les détenus en raison d'un nombre de détenus accueillis inférieur aux prévisions (-1 121 635 francs).
- Existence d'un non-dépensé de -186 380 francs découlant d'une part, d'une réduction des achats d'uniformes prévus pour la brigade de sécurité et des audiences (BSA) suite au refus des postes annoncés au projet de budget 2020 et d'autre part, d'une diminution des achats de renouvellement de literie pour les détenus.
- Une non dépense de -707 753 francs relative aux charges de prestations de service pour personnes en garde s'expliquant notamment par une économie d'environ 500 000 francs grâce à une optimisation au niveau du SAPEM de la prise en charge des séjours hospitaliers par les assurances maladie et la mise sur pied d'un tarif unique pour les détenus à Belle-Idée ainsi que la fermeture totale de Favra durant le 1er confinement (-150 000 francs). Ces montants sont partiellement contrebalancés par les commandes de repas passées auprès des HUG durant 1 mois, suite à la fermeture des cuisines de Champ-Dollon pour raison de COVID (+336 000 francs).

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -2 000 000 francs.

Charges de transfert (36) -Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -332 963 francs principalement en raison de la stabilisation des placements hors canton et des dédommagements accordés aux concordats (-294 963 francs).

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -2 473 657 francs par rapport au budget en raison :

- de revenus des contraventions du SAPEM qui sont inférieurs aux attentes (-3 725 573 francs). Ceci s'explique d'une part, par la diminution du nombre de dossiers transmis par le SDC (7148 dossiers transmis en 2020 contre 9529 en 2019, soit une baisse de 25% du flux) et par la baisse du nombre d'invitations à payer envoyées par le SAPEM en 2020 en raison du COVID et d'autre part, par le fait que le budget était basé sur un flux de 1200 dossiers par mois, flux qui dépendait de l'allocation de postes supplémentaires qui ont été refusés lors du budget 2020.
- de remboursements en provenance principalement des assurances sociales supérieurs aux attentes (+ 1 131 059 francs).

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -4 000 000 francs.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de +447 262 francs principalement en raison de reprises de provisions non prévues au budget pour litiges envers le personnel (+224 658 francs), pour conditions de détentions illicites (+323 000 francs) et d'une reprise de provision concernant le pont police inférieure au budget de -106 257 francs.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus présentent un excédent de +1 635 431 francs. Ceci s'explique :

- par un montant net de +1 800 257 francs, induit par l'augmentation de 4 % du nombre de journées de détention facturées aux autres cantons (principalement pour des détenus accueillis à Curabilis). Cette hausse est toutefois contrastée par une sous occupation à Favra du fait de la fermeture de cet établissement durant le 1er confinement et par des délégations de peines en provenance d'autres cantons moins nombreuses au SAPEM.
- Pour un montant de -164 826 francs, par le subventionnement moindre reçu de la part de la Confédération pour la Clairière (détention des mineurs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La cible de l'indicateur est respectée. Le taux est plutôt stable sur l'année écoulée même si l'on constate une progression depuis la fin du confinement (min 47.1% en avril et max 53.5% en décembre).

Indicateur 2.1 : La cible est respectée. Le taux est en augmentation depuis la fin du confinement. Le nombre plus restreint de détenus (baisse des incarcérations durant le confinement de mars à juin 2020) peut en partie expliquer cette hausse du taux. En revanche, ce dernier devient mécaniquement plus sensible à de faibles variations.

Indicateur 3.1 à 3.3 : La valeur mesurée est légèrement supérieure à la cible pour chaque établissement mais est en phase avec la réalité.

Indicateur 4.1 : La cible de l'indicateur est respectée. Les variations observées écoulées ont été de faibles amplitudes (dans une fourchette inférieure à 1%, [4,88% ; 5,74%]).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCD	Efficacité	53.5%	≤ 55%	49.7%	≤ 55%	2023
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre concordataire						

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES)	Efficacité	94.86%	≥ 80%		≥ 80%	2023
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Champ-Dollon	Efficience	0.49	0.44	0.48	0.45	2023
3.2 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Brenaz	Efficience	0.68	0.65	0.68	0.65	2023
3.3 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Curabilis	Efficience	1	0.90	1.01	0.90	2023
4. Garantir la bonne tenue des dossiers saisis par le biais d'un contrôle qualité des données informatiques						
4.1 Taux de non-conformité des dossiers saisis au regard des standards définis par l'OCD	Qualité	5.64%	≤ 8%	4.37%	≤ 8%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectué par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présents dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES). Les nouvelles normes concordataires (novembre 2018) stipulent une validation des PES dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée dans l'établissement d'exécution de la peine.

Indicateurs 3.1 à 3.3 : Ces indicateurs représentent le rapport entre le nombre d'ETP de personnel pénitentiaire affecté aux principaux établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis) et le nombre de détenus physiquement présents.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre de dossiers présentant des non-conformités (sur un périmètre de données informatiques prédéfini), et le nombre total de dossiers suivis sous autorité du service d'application des peines et mesures (SAPEM).

H03 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	32'093'810	-2'339'564	-6.8%	34'433'374	32'782'467
30 Charges de personnel	26'859'543	-4'760	-0.0%	26'864'303	26'523'880
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'566'617	-311'344	-16.6%	1'877'961	1'693'845
33 Amortissements du patrimoine administratif	28'311	-66'711	-70.2%	95'022	30'260
34 Charges financières	1	1	-	-	-
36 Charges de transfert	3'610'893	-1'924'195	-34.8%	5'535'088	4'504'380
39 Facturations internes	28'445	-32'555	-53.4%	61'000	30'103
REVENUS	16'317'371	-7'156'420	-30.5%	23'473'791	21'010'884
42 Taxes et redevances	15'795'617	-6'270'717	-28.4%	22'066'334	20'176'748
43 Revenus divers	31'951	31'951	-	-	47'825
46 Revenus de transferts	489'803	-916'654	-65.2%	1'406'457	785'172
49 Facturations internes	-	-1'000	-100.0%	1'000	1'140
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'776'438	-4'816'855	44.0%	-10'959'583	-11'771'583
Coût d'état-major	-240'960	27'174	-10.1%	-268'134	-298'576
Coût des prestations de moyens	-6'276'787	1'035'483	-14.2%	-7'312'270	-6'955'085
COÛT COMPLET	-22'294'186	-3'754'199	20.2%	-18'539'987	-19'025'244

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	234.52	6.32	2.77%	228.20	224.80
ETP fixes	204.72	-5.18	-2.47%	209.90	204.30
ETP auxiliaires	23.80	12.50	110.62%	11.30	13.50
ETP agents spécialisés	6.00	-1.00	-14.29%	7.00	7.00

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

A l'exception du dernier point qui relève de la compétence de la Chancellerie d'Etat, ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Etat civil et légalisation
- H03.02 Asile
- H03.03 Séjours et établissement
- H03.04 Naturalisation
- H03.05 Passeports
- H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législation

En 2020, la problématique des présumés mineurs non accompagnés (MNA) a continué à occuper, de manière prioritaire, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI), composée du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), qui la préside, de la conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et du conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS).

Ainsi, en plus de la consolidation des conditions cadres relatives à l'hébergement et la prise en charge de la population considérée, un processus cantonal d'examen du statut de séjour et de la minorité des MNA a été validé par le Conseil d'Etat, lors de sa séance ordinaire du 11 mai 2020. Ledit processus est actuellement mis en œuvre par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM). D'autre part, un groupe de travail, composé des départements concernés du canton et des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), a été constitué, en novembre 2020, suite à des échanges entre le Conseil d'Etat et la Confédération, pour traiter de manière coordonnée les questions de l'identification, du retour et de la réinsertion des MNA dans leurs pays d'origine, notamment ceux de l'Afrique du Nord.

Durant l'exercice sous revue, le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. A ce titre, un projet de loi sur le droit de cité genevois (LDCG), actuellement en cours d'examen par la commission des droits politiques du Grand Conseil, et celui relatif à la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI), qui sera transmis sous peu par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, ont été préparés par le DSES en consultation avec les départements et les autorités concernés.

S'agissant du domaine de l'asile, le maintien de la mise en œuvre de l'accord migratoire entre la Turquie et l'Union européenne, conclu le 18 mars 2016, ainsi que la pandémie de Covid-19 en cours, ont notamment eu pour effets une baisse importante de la pression migratoire sur la Suisse et la diminution du nombre de demandes d'asile déposées dans notre pays. Dans ce contexte, les travaux liés à la construction d'un centre fédéral sans fonction de procédure de quelque 250 places, prévu par la restructuration du domaine de l'asile et situé sur le territoire de la Commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre le canton, le SEM, l'Office fédéral des constructions et de la logistique et les autorités communales concernées. L'exploitation du bâtiment devrait débuter en 2022.

Enfin, la pandémie évoquée plus haut a aussi fortement impacté, à la baisse, le nombre des renvois et des expulsions judiciaires exécutés. A cet égard, on peut relever, s'agissant de ces dernières, que les chiffres de l'année 2020 (290) sont largement en deçà de ceux de l'exercice 2019 (357).

Autres projets d'importance stratégique

La deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI - RS 142.20), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a requis des autorités cantonales compétentes une instruction plus approfondie des critères d'intégration dans l'examen des demandes d'autorisation de séjour. A cette augmentation des tâches sont venues s'ajouter les modifications successives du droit des étrangers introduites par les directives du SEM de mise en œuvre de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (ordonnance 3 COVID-19) auxquelles le service concerné a dû s'adapter.

Par ailleurs, les mesures sanitaires préconisées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont contraint l'OCPM, dans un premier temps, à fermer ses guichets et à limiter l'accès à ses locaux aux seuls administrés qui pouvaient se prévaloir d'une situation d'urgence, puis à recevoir les usagers uniquement sur rendez-vous.

Ces restrictions ont également conduit l'OCPM à augmenter et à diversifier ses prestations en ligne, pour réduire au minimum les déplacements du public sur site. C'est ainsi que les demandes d'attestations et les annonces de changement d'adresse n'ont plus pu être déposées aux guichets de l'office et qu'elles doivent désormais être sollicitées en ligne, voire par correspondance. De nouvelles e-démarches ont, par conséquent, été développées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ouvrant un crédit d'investissement de 2,3 millions de francs pour l'optimisation des prestations de l'OCPM, votée par le Grand Conseil le 25 novembre 2016.

Dans une même perspective de simplification et d'accélération des procédures, les demandes d'autorisations frontalières peuvent, depuis l'automne 2020, être déposées en ligne, par le biais d'un formulaire intelligent qui guide le requérant dans sa requête. Cette démarche a notamment pour avantage que l'OCPM reçoit dorénavant une très

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

grande majorité de demandes complètes, ce qui facilite grandement leur traitement et diminue sensiblement le temps d'instruction. A moyen terme, l'objectif est de dupliquer ce processus pour toutes les autres demandes d'autorisation de séjour.

En parallèle, toutes les autorisations de séjour et les autorisations frontalières destinées aux ressortissants de pays de l'UE/AELE, jusqu'alors émises sous format papier, sont progressivement remplacées par des documents modernes au format de carte de crédit, conformes aux normes européennes en matière de sécurité des documents d'identité, à partir du 1^{er} juillet 2021, en application de la modification de l'Ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA - RS 142.201).

L'échéance au-delà de laquelle plus aucune autorisation de séjour ne peut être émise sous format papier ayant été fixée au 1^{er} juillet 2021, l'OCPM a commencé, courant 2020, à convoquer, les ressortissants européens titulaires d'autorisations de séjour de courte durée (permis L), de permis Ci (conjoint et membres de la famille d'étrangers au bénéfice d'une carte de légitimation souhaitant travailler) et d'autorisations de séjour (permis B) pour la prise des données nécessaires. L'office initiera cette même démarche avec les titulaires d'autorisations d'établissement (permis C) au début mars 2021.

Cette obligation liée au format des titres de séjour pour étrangers et l'augmentation significative du volume des prises de données biométriques annuelles (domaines suisse et étranger confondus) qu'elle va générer vont conduire à l'ouverture et à l'exploitation d'un Centre cantonal de biométrie (CCB) permettant de maîtriser, dans les meilleures conditions possibles, le flux des administrés concernés, dans la perspective de la délivrance d'un document d'identité suisse ou d'un titre de séjour pour étranger dans des délais raisonnables. La loi d'investissement légitimant la création dudit centre, dont les horaires seront adaptés aux besoins du public, et autorisant l'acquisition de ses équipements a été votée par le Grand Conseil le 25 juin 2020.

Enfin, après avoir tiré un premier bilan de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités de l'office, la direction générale de l'OCPM a présenté à la direction du département, qui les a validées, les grandes actions prioritaires à entreprendre pour préparer l'office à faire face à toute nouvelle crise de nature sanitaire ou de type analogue à celle qu'il a vécue au cours de l'année 2020, à savoir : redéfinition des prestations prioritaires ; facilitation du télétravail ; numérisation de toutes les demandes et de tous les dossiers ; réorganisation de l'accueil du public ; augmentation et développement de l'offre de e-démarches et de prestations en ligne ; introduction de l'horaire à la confiance.

Ces axes de travail constituent le cœur du premier plan directeur métier (PDM) de l'OCPM qui devrait être adopté en 2021.

Justification des écarts

Le programme H03 connaît une baisse des charges de -2 339 564 francs et des revenus de -7 156 420 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33,39 et 49, sont les suivantes :

L'office cantonal de la population et des migrations a été fermé en du 16 mars au 2 juin 2020 en raison du COVID-19.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -311 344 francs en raison principalement des charges de matières et de marchandises (-271 564 francs), car l'office a été fermé en 2020.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -1 924 195 francs, s'explique par :

- La diminution de la rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité du service Suisses (-1 518 153 francs).
- La diminution des autres placements hors canton (-406 042 francs).

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -500 000 francs.

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -6 270 717 francs par rapport au budget. Ceci s'explique d'une part, par des éléments en lien avec le Covid-19, tels que la baisse du volume des émoluments perçus pour les passeports (-1 million), pour les visas

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

délivrés (-0.3 million) et pour les légalisations (-0.7 million) et d'autre part, par un budget relatif aux passeports surévalué (-2 millions), par le durcissement des conditions à remplir pour obtenir la naturalisation (-0.4 million), ou l'abandon de l'émolument concernant les changements d'adresses (-0.5 million).

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -916 654 francs par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par la diminution de la refacturation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) des frais liés à l'application de la loi sur l'asile (LAsi) (-898 883 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Maîtrisé alors que la pandémie limite à la fois le nombre de prises de rendez-vous possibles et la demande de passeports du fait de la limitation des voyageurs, la nette baisse de la demande constatée depuis avril 2020 nous fait craindre une explosion de celle-ci dès le retour à la normale ; en particulier dans les périodes précédant les vacances.

Indicateur 1.2 : Durant le 2ème semestre 2019, la valeur de l'indicateur est passée de 14 à 15. Cette évolution liée aux nouvelles exigences procédurales, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité au 1er janvier 2019, devra continuer à être surveillée. Par ailleurs, si la pandémie n'a pas encore eu d'effet sur les valeurs de cet indicateur du fait de la durée de son terme, les effets constatés sur des indicateurs à plus court terme impacteront probablement celui-ci à moyen terme.

Indicateur 1.3 : L'écart constaté par rapport à la cible est essentiellement lié aux délais de traitement en entrée du service (102 j.) Il s'explique pour partie par les difficultés rencontrées à la mise en oeuvre des nouvelles procédures et à la mauvaise qualité des dossiers reçus (demandes régulièrement incomplètes). En outre, la mise en oeuvre du plan pandémie dès le mois d'avril a eu pour effet de ralentir la vitesse moyenne de traitement des demandes. Ce ralentissement, perçu également au niveau de l'instruction, est lié à une mise en oeuvre assez lente du télétravail pour des raisons techniques (manque de connections et de postes de travail d'une part et stock encore non négligeable de dossiers papiers d'autre part). De plus, afin de préserver les capacités de la Suisse à faire face à l'épidémie de COVID-19 et, en particulier, d'assurer les conditions permettant un approvisionnement suffisant de la population en soins et en produits thérapeutiques, le Conseil fédéral a imposé, dès le 13 mars 2020, des restrictions d'entrée extraordinaires à la frontière. Dans ce cadre, faisaient exceptions les cas d'absolue nécessité et les cas d'intérêt public pour la Suisse. De ce fait, dans le domaine des étrangers, l'office a dû, entre les mois de mars et juillet 2020, suspendre le traitement de certains types de requêtes (qui se sont donc accumulées) et redéployer ses activités, en capacités limitées, sur les nombreuses demandes prioritaires en lien avec le domaine de la santé et de l'approvisionnement. Fin 2020, la procédure en ligne pour les demandes de permis frontaliers a été déployée ; elle sera suivie, en 2021 par les prestations suivantes : annonces de départ, puis 1ères demandes d'autorisation en lien avec une adaptation des procédures. La priorisation des e-démarches pour ces prestations apportera une réponse à la problématique de la complétude des demandes reçues. En parallèle, l'OCPM est en train d'étudier les moyens à mettre en oeuvre, afin de finaliser le passage au traitement numérique des dernières tranches de dossiers encore au format papier.

Indicateur 1.4 : Le temps d'attente aux guichets était passé de 80 à 59 minutes durant le 1er trimestre, grâce au déploiement de la e-démarche attestations de résidence sur la base de la L11945. Avec la mise en oeuvre du plan pandémie, les guichets ont mis en place un système d'accueil sur rendez-vous qui permet depuis lors de gérer à satisfaction le flux d'usagers. De ce fait les statistiques délivrées par l'application de gestion du ticketing ne sont plus opérationnelles, toutefois le temps d'attente correspond, peu ou prou, au délai de traitement aux guichets.

Indicateur 1.5 : Comme pour l'indicateur précédent, le système statistique basé sur l'application de ticketing n'est plus fonctionnel depuis que les usagers sont reçus sur rendez-vous. Toutefois l'absence d'attente en salle et la cadence des rendez-vous permettent d'estimer que la valeur moyenne du délai de traitement qui a été amélioré par rapport à 2019 est tenue, du fait que les collaborateurs peuvent désormais préparer les dossiers en prévision de la venue de leurs rendez-vous.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques	Efficacité	2 sem.	<= 2 sem.	1 sem.	<= 2 sem.	2023
1.2 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	15 mois	<= 18 mois	15 mois	<= 18 mois	2023
1.3 Délai moyen entre la réception d'une nouvelle demande au service étranger et la finalisation de son traitement	Efficacité	171 jours	<= 90 jours	142 jours	<= 90 jours	2023
1.4 Temps d'attente aux guichets	Efficacité	7 min.	<= 75 min.	138 min.	<= 75 min.	2023
1.5 Temps de traitement aux guichets	Efficacité	6 min.	<= 15 min.	7 min.	<= 15 min.	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le délai entre la demande de rendez-vous et la prise des données biométriques nécessaires à la délivrance d'un nouveau document d'identité, au vu du besoin souvent urgent de pouvoir disposer de ladite pièce.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le délai de la procédure ordinaire de naturalisation qui ne doit pas excéder 18 mois.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur, qui vise les délais moyens de traitement des demandes au sein du service étrangers, porte sur l'intégralité de la procédure. L'objectif de 90 jours comprend l'ensemble des trois phases successives de travail réalisées au sein des secteurs chancellerie OCPM, autorisations et livrets.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur porte sur le temps d'attente des usagers aux guichets du service étrangers.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur représente la durée de l'accueil au guichet. Il ne dépend pas du nombre d'usagers et ne devrait pas excéder 15 minutes afin d'assurer une bonne fluidité et permettre de répondre de manière adéquate aux usagers.



H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	17'783'815	822'471	4.8%	16'961'344	15'837'071
30 Charges de personnel	11'841'186	-415'432	-3.4%	12'256'618	11'724'438
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'511'130	395'165	12.7%	3'115'965	2'668'667
33 Amortissements du patrimoine administratif	271'269	-3'136	-1.1%	274'405	295'890
36 Charges de transfert	1'170'777	193'621	19.8%	977'156	902'975
37 Subventions à redistribuer	947'593	716'593	310.2%	231'000	180'310
39 Facturations internes	41'860	-64'340	-60.6%	106'200	64'792
REVENUS	12'839'315	5'503'737	75.0%	7'335'578	7'139'938
41 Patentes et concessions	35'600	-130	-0.4%	35'730	35'600
42 Taxes et redevances	3'109'043	2'655'925	586.1%	453'118	623'069
43 Revenus divers	2'313'738	88'738	4.0%	2'225'000	2'244'683
44 Revenus financiers	16'281	-18'719	-53.5%	35'000	38'356
46 Revenus de transferts	3'228'347	400'317	14.2%	2'828'030	2'844'009
47 Subventions à redistribuer	947'593	716'593	310.2%	231'000	180'310
49 Facturations internes	3'188'713	1'661'013	108.7%	1'527'700	1'173'911
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'944'500	4'681'266	-48.6%	-9'625'766	-8'697'133
Coût d'état-major	-106'229	16'105	-13.2%	-122'334	-131'980
Coût des prestations de moyens	-6'211'534	-962'996	18.3%	-5'248'538	-10'166'260
COÛT COMPLET	-11'262'262	3'734'376	-24.9%	-14'996'638	-18'995'374

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	89.28	-6.42	-6.71%	95.70	86.90
ETP fixes	87.28	-5.62	-6.05%	92.90	84.90
ETP auxiliaires	2.00	-0.80	-28.57%	2.80	2.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la planification, de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention et lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de vérifier leur organisation et leur niveau de préparation, d'organiser leur instruction de base et continue. Elles ont également trait à l'organisation de tirs hors service, à l'obligation de servir, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et veiller à l'exécution des mesures décidées en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) avec la

H04 Sécurité civile et armée (suite)

contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Protection civile
- H04.02 Inspection cantonale du feu
- H04.03 Protection de la population
- H04.04 Logistique et infrastructure militaire
- H04.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.06 Instruction
- H04.07 Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législature

Le lancement de la réalisation d'une étape phare du projet Praille Acacias Vernets (PAV) constitue un signal fort d'encouragement à la construction de logements et cela grâce à la libération du site par l'armée. Les travaux de désaffectation de la vénérable caserne des Vernets ont été initiés et la relocalisation des activités militaires à Genève s'est poursuivie.

A cet égard, l'un des principaux points forts de l'exercice a été la mise en exploitation du bâtiment de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville, deuxième étape de l'ambitieux processus. Propriété du canton, ce site dessert tant l'armée, l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) que la Police cantonale. Les ateliers d'Aire-la-Ville remplacent désormais ceux de la caserne des Vernets et partiellement ceux de l'arsenal cantonal (qui a cédé sa place aux archives d'Etat) ainsi que du garage de la Police à la rue Marziano (centre-ville).

Autres projets d'importance stratégique

Au printemps 2020, compte tenu de la propagation du virus Covid-19 et de la nécessité de coordonner les actions des entités engagées pour gérer la crise, le Conseil d'Etat a décidé la mise sur pied du dispositif ORCA-GE (organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle) et, par voie de conséquence, la mobilisation de l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC) qui, après deux ans d'existence jalonnés d'exercices, a vécu son baptême du feu. Activé pour la première fois en conditions réelles, l'EMCC a pleinement joué son rôle et a rempli les missions qui lui ont été confiées, en appui de la direction générale de la santé, dans le cadre d'un engagement sans précédent.

En complément de la conduite de l'EMCC, l'OCPAM assume la responsabilité de plusieurs cellules du dispositif qui ont été particulièrement sollicitées. Il s'agit des cellules protection civile, logistique ainsi que NRBC. La mise en exploitation du site logistique d'Aire-la-Ville en période d'engagement soutenu de la cellule logistique et sans interruption de prestations doit être soulignée comme élément remarquable.

S'agissant de la réforme du dispositif cantonal de défense incendie, la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSP) a été adoptée par le Grand Conseil, à l'automne 2020. Elle formalise la création d'une nouvelle structure intercommunale au sein de laquelle sont regroupés des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Les prochaines années seront consacrées à une mise en œuvre progressive.

Le dispositif cantonal de la protection civile a été fortement mis à contribution dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. La protection civile genevoise effectue en moyenne près de 9'000 jours de service par année, en temps normal. Dans le seul cadre de la pandémie, ce sont plus de 41'000 jours de service qui ont été effectués. La mise en œuvre d'une réforme de l'organisation cantonale s'avère toutefois nécessaire et les représentants des communes et du canton ont décidé de reprendre les réflexions à ce propos.

Justification des écarts

Le programme H04 connaît une hausse des charges de +822 471 francs et des revenus de +5 503 737 francs par

H04 Sécurité civile et armée (suite)

rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33,39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -415 432 francs pour les charges de personnel s'explique par la vacance de postes liée au turnover (-309 412 francs) et par la baisse de la provision pour heures supplémentaires et vacances non prises (-106 020 francs).

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un excédent de charges de +395 165 francs dû principalement à des dépenses plus importantes que prévues pour l'Etat-major Cantonal de Conduite (EMCC) directement en lien avec la lutte contre le Covid-19.

Il convient également de signaler la conclusion d'un mandat de contrôle des plans d'abris de protection civile confié à des ingénieurs privés (102 965 francs) dont le financement a été assuré par le biais des reports budgétaires du secrétariat général.

Un crédit supplémentaire COVID-19 pour l'achat de masques de protection de +12 100 000 francs a été autorisé par la commission des finances le 26 mai 2020. Suite à des difficultés de fabrication, seules une très petite quantité de masques a pu être livrée en toute fin d'année 2020, mais les masques en question n'ont pas pu être utilisés sur cet exercice.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un excédent de +193 621 francs dû principalement à des subventions accordées aux communes en lien avec la mobilisation des membres de la protection civile. Ce dépassement est couvert par le crédit supplémentaire de 340 000 francs accordé par la commission des finances le 2 décembre 2020.

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique dépassent de +2 655 925 francs le budget. Cet écart s'explique principalement par la vente aux autres cantons romands des masques de protection commandés par le biais des HUG et non ceux achetés auprès du fournisseur suisse Wernli (+2 406 743 francs). Les remboursements des assurances sociales sont également supérieurs au budget de +354 004 francs alors que les amendes ont été moins élevées qu'attendu (-48 302 francs).

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Le dépassement de +400 317 francs s'explique principalement par les remboursements par la Confédération de frais liés à l'engagement de la protection civile durant la crise Covid-19 (+448 631 francs) alors que la participation de la Confédération au financement de la base logistique a été moins élevé que prévu (48 321 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Au 31 décembre 2020, 40 compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sur 42 et 3 organisations de Protection civile (PCi) sur 11 ont été inspectées. L'écart de la cible provient essentiellement de la pandémie de Covid-19 qui a nécessité l'engagement opérationnel de toutes les organisations PCi du canton, suspendant de facto les contrôles.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2020, 43 fiches sur 43 pour les SPV sont réalisées. Les fiches PCi ne sont pas finalisées. L'écart à la cible provient de l'engagement du personnel administratif au sein de l'EM cantonal PCi pour la pandémie de Covid-19, empêchant ainsi de dégager les ressources nécessaires à la réalisation des fiches.

Indicateur 4.1 : La suspension des journées d'information en raison de la pandémie de Covid-19 est la cause d'un important écart à la cible. A noter toutefois qu'au moment de la planification initiale, l'ensemble du besoin en place était couvert.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	81%	>= 95%	85%	>= 95%	2023
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	79%	>= 90%	79%	>= 95%	2023
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	100%	>= 95%	100%	>= 95%	2023
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	93.4%	>= 85%	85%	>= 85%	2023
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	31%	100%	100%	100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

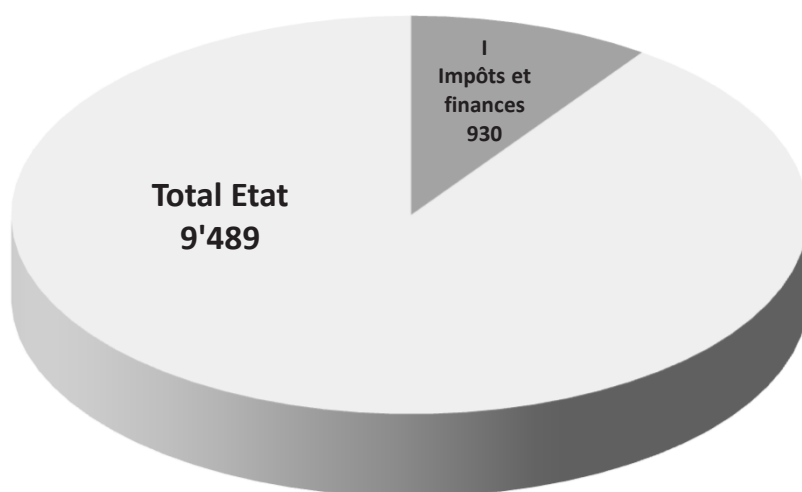
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risques vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base d'enquête, le degré de satisfaction des utilisateurs des prestations logistiques.

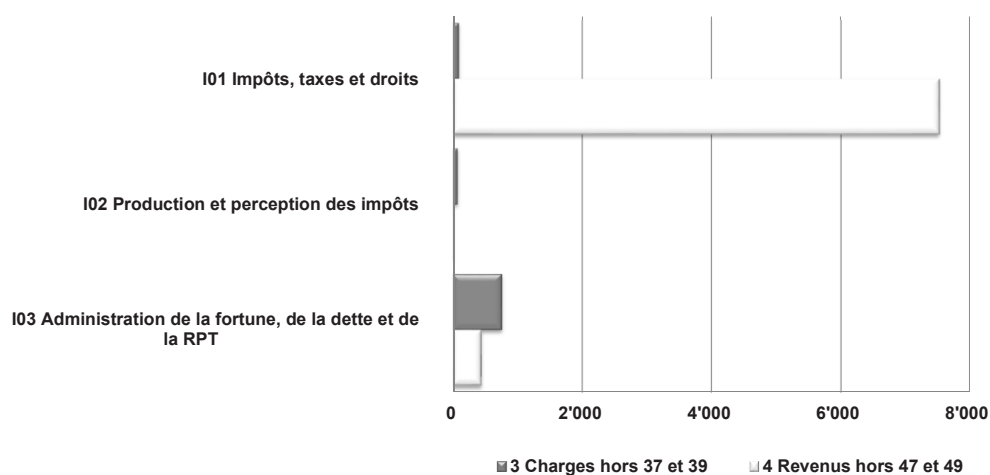
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que deux des trois programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts et à l'administration de la fortune, de la dette et de la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, accompagnée d'une crise économique et sociale. Pour atténuer l'impact de cette crise sur la population et les entreprises, le Conseil d'Etat a pris une série de mesures de soutien exceptionnelles, notamment en matière fiscale, afin d'alléger temporairement la charge financière des contribuables. Cela s'est traduit en particulier par la suppression de tous les intérêts moratoires et compensatoires, ainsi que des reports de délai.

Le 2 janvier 2020, le nouveau hall d'accueil au public de l'administration fiscale cantonale (AFC) a été mis en service. Après plusieurs mois de travaux, la réception des contribuables et les prestations peuvent désormais s'opérer dans des conditions optimales, dans un espace modernisé, fonctionnel et convivial.

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont franchi une étape importante. Le 9 septembre 2020, le Conseil d'Etat a déposé deux projets de lois concernant la réévaluation du parc immobilier. Ces textes visent à revoir l'évaluation fiscale des villas et des propriétés par étage (PPE) conformément aux principes prévus par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Il s'agit de rapprocher autant que possible les évaluations fiscales des villas et PPE de leur valeur vénale. Ceci afin de remédier à la situation d'inégalité de traitement qui prévaut actuellement entre anciens et nouveaux propriétaires. Des mesures d'accompagnement sont prévues afin d'atténuer l'augmentation de la charge fiscale avec une mesure sociale et une diminution de l'impôt sur la fortune.

Les revenus du programme I01 "Impôts, taxes et droits" dépassent le budget de 442 millions de francs. Les charges correspondantes sont également supérieures aux prévisions (+9 millions). Au total, ce programme contribue positivement à hauteur de 433 millions dans les comptes 2020.

Les recettes fiscales concernant l'année 2020 sont impactées négativement par les effets de la crise sanitaires. Toutefois, les taxations et déclarations concernant 2019, servant de point de départ pour l'estimation, s'avèrent plus élevées que ce qui était prévu et permettent de compenser, en partie, les effets de cette crise. Enfin, dans la lignée des derniers exercices, les correctifs d'estimations et les rectifications de taxations concernant les années antérieures continuent d'être importants et expliquent cet écart budgétaire positif.

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations de l'impôt sur le revenu 2020 des personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en janvier 2021. La croissance du PIB suisse prise en compte lors du bouclage 2020 est évaluée à -3.0%, contre +1.5% lors de l'élaboration du budget en septembre 2019.

L'impôt 2020 des personnes morales est déterminé en exploitant les réponses des entreprises parmi les plus importantes du canton au questionnaire de janvier 2021. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice. Le taux de croissance du bénéfice émanant du questionnaire, avant prise en compte des effets de la RFFA, s'élève à -16.3% pour l'année 2020 (-2.5% dans le budget).

La dotation de 42 ETP supplémentaires à l'AFC à partir de 2017 a porté ses fruits avec 339 millions de production d'impôts supplémentaires liés aux corrections opérées par les taxateurs sur les éléments déclarés et au traitement des dénonciations spontanées. Les prestations de l'AFC de production et de perception des impôts, l'accueil des contribuables, la réponse au téléphone et par courrier ont été assurées malgré la pandémie.

La loi 12228 est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. La recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) en application de cette loi est chiffrée à 5.5 milliards de francs dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CPEG non-subventionnés par l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'Etat a versé à la CPEG 1.0 milliard en 2020 au titre d'apports initiaux. Conformément à la loi 12228 et à la "Convention de prêt" conclue entre l'Etat de Genève et la CPEG, le solde du montant de la recapitalisation à la charge de l'Etat – 4.2 milliards – fait l'objet d'un prêt de la CPEG à l'Etat qui sera remboursé sur une durée de 40 ans. Ce prêt a déjà été remboursé en 2020 à hauteur de 0.1 milliard. Fin décembre 2020, la dette de l'Etat auprès de la CPEG s'élève donc à 4.1 milliards.

La dette à fin 2020 s'élève à 12.8 milliards, en hausse de 975 millions par rapport à fin 2019. Cette augmentation correspond au versement effectué en 2020 à la CPEG. Comme cela était prévu, l'Etat a profité des taux d'intérêts bas pour verser ce premier montant anticipé de 1 milliard à la CPEG. Le montant des intérêts passifs de la dette s'élève à 148.9 millions (+6.5 millions par rapport au budget 2020 et -13.4 millions par rapport aux comptes 2019). L'écart par rapport au budget s'explique essentiellement par un apport initial plus important dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG ainsi que par les effets induits par la crise sanitaire.

Enfin, s'agissant de la péréquation financière intercantonale, la facture globale diminue de 25 millions de francs pour le canton de Genève en 2020 (+2 millions en 2019). Elle s'élève à 275 millions, soit 567 francs par habitant.

I01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	96'526'671	8'776'671	10.0%	87'750'000	119'559'157
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	96'526'671	8'776'671	10.0%	87'750'000	119'559'157
REVENUS	7'520'993'690	441'668'021	6.2%	7'079'325'669	7'425'439'740
40 Revenus fiscaux	6'866'789'350	409'851'681	6.3%	6'456'937'669	6'822'281'045
42 Taxes et redevances	50'367'369	-1'817'631	-3.5%	52'185'000	53'185'805
43 Revenus divers	16'915'370	16'915'370	-	-	9'213'175
46 Revenus de transferts	586'921'600	16'718'600	2.9%	570'203'000	540'759'716
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'424'467'019	432'891'350	6.2%	6'991'575'669	7'305'880'583
COÛT COMPLET	7'424'467'019	432'891'350	6.2%	6'991'575'669	7'305'880'583

POSTES

Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme I02.

Pour le DI :

- l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSES :

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos;
- l'impôt sur la taxe personnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- I01.02 Impôts directs Personnes Morales
- I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législation

La réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), acceptée en votation populaire le 19 mai 2019, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Pour mémoire, cette réforme visait en premier lieu la suppression des régimes fiscaux privilégiés applicables sur le plan cantonal et communal, qui n'étaient pas conformes aux normes internationales.

Sa mise en œuvre opérationnelle a nécessité d'importantes modifications du formulaire de la déclaration d'impôt 2020 des personnes morales, du logiciel de déclaration disponible en ligne et de l'application informatique des services concernés de l'administration fiscale cantonale (AFC).

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont franchi une étape importante. Le 9 septembre 2020, le Conseil d'Etat a déposé deux projets de lois concernant la réévaluation du parc immobilier: le projet de loi 12773 sur l'évaluation fiscale des immeubles (LEFI) (D 3 10) et le projet de loi 12774 sur l'évaluation fiscale des immeubles agricoles et sylvicoles (LEFIAS). Ces projets de lois visent à revoir l'évaluation fiscale des villas et des propriétés par étage (PPE) conformément aux principes prévus par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

Le PL 12773 prévoit de rapprocher autant que possible les évaluations fiscales des villas et PPE de leur valeur vénale. Il permet ainsi de remédier à la situation d'inégalité de traitement qui prévaut actuellement. Des mesures d'accompagnement sont prévues afin d'atténuer l'augmentation de la charge fiscale. Ces mesures comprennent une déduction sociale fixée en fonction du revenu du contribuable, ainsi qu'une baisse linéaire du barème de l'impôt sur la fortune à Genève, qui est le plus élevé de Suisse. Elles seront en partie financées par une modification de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI), lequel porte sur un gain effectivement réalisé, contrairement à la réévaluation.

Par ailleurs, les immeubles affectés à l'agriculture ou à la sylviculture ne sont pas impactés par la loi et continueront d'être évalués à leur valeur de rendement. Le Grand Conseil a renvoyé ces projets de lois à la Commission fiscale en octobre 2020.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

I01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme I01 dépassent le budget de 441.7 millions de francs (+6.2%) et se fixent à 7.521 milliards. L'essentiel de ce dépassement revient aux revenus fiscaux (nature 40), qui affichent un excédent de 409.9 millions (+6.3%). Le solde s'explique par les revenus de transferts (+16.7 millions; +2.9%), principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, et par la reprise de la provision pour dépréciation de créances existantes (nature 43) (+16.9 millions; montant non budgété). L'augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, qui passe de 17.0% à 21.2%, est intégrée aux estimations, à partir de l'année fiscale 2020. Cette mesure d'accompagnement de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), touchant aussi bien les personnes physiques que les personnes morales, était déjà valorisée dans le budget. A Genève, un cinquième de cette augmentation est reversé aux communes, portant ainsi la part du canton à 20.36%.

Les taxes (nature 42), dont les revenus de perception pour les communes représentent la quasi-totalité, n'atteignent pas le montant retenu au budget (-1.8 million; -3.5%). Enfin, le montant des charges dépasse les prévisions budgétaires de 8.8 millions (+10.0%). Cela s'explique surtout par une augmentation de la provision pour dépréciation principalement imputable aux personnes physiques. Celle-ci est réévaluée chaque année en fonction, notamment, des nouvelles créances fiscales.

Au total, le programme I01 génère un important excédent de 432.9 millions (+6.2%) par rapport au budget 2020.

I01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques dépassent le budget de 286.6 millions (+6.2%). Les revenus fiscaux, qui sont composés des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune, y contribuent, à eux seuls, à hauteur de 252.5 millions (+5.9%).

L'essentiel de cet écart est dû à l'impôt sur le revenu (+246.8 millions; +7.4%). Les correctifs d'estimations et rectifications de taxations concernant des années qui ne sont plus estimées contribuent à cet excédent à hauteur de 209.2 millions. L'impôt courant est en ligne avec le budget (+9.1 millions; +0.3%), et ce malgré la détérioration des

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

hypothèses de croissance, en lien avec la crise sanitaire. Pour l'année 2020, les recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) en matière d'évolution du Produit intérieur brut (PIB) sont passées de +1.5% dans le budget à -3.0% dans les comptes. La dégradation importante de ces hypothèses a pu être compensée par la prise en compte des déclarations fiscales 2019 qui s'avèrent meilleures que ce qui avait été prévu.

L'estimation de l'impôt 2020 inclut les effets de la modification de la taxation privilégiée des dividendes provenant de participations qualifiées, mesure d'accompagnement de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), qui génère des recettes supplémentaires évaluées à 30 millions. De plus, l'impact de l'élargissement du cercle des bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie (Contreprojet à l'IN170 - PL 12416-A) engendre des recettes supplémentaires évaluées à 6 millions. Ces éléments étaient déjà connus et intégrés lors de l'élaboration au budget.

L'impôt sur la fortune est très proche du montant budgété (+5.8 millions; +0.6%).

Les revenus de transferts (part cantonale à l'impôt fédéral direct) génèrent un excédent de revenus de 20.4 millions (+8.2%).

I01.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus relatifs aux impôts directs des personnes morales sont en ligne avec le budget (+16.3 millions; +1.0%). Les revenus fiscaux (impôts sur le bénéfice et le capital) sont très légèrement inférieurs au montant prévu (-8.1 millions; -0.6%). L'estimation des impôts concernant l'année fiscale 2020 est nettement en retrait par rapport au budget (-103.1 millions; -7.6%). Celle-ci repose principalement sur les réponses aux questionnaires retournés en janvier 2021 par un échantillon d'entreprises parmi les plus importantes du canton. Les résultats de cette enquête attestent d'une détérioration importante par rapport à l'enquête réalisée, en septembre 2019, pour le budget. Cette baisse, liée à l'épidémie de la Covid-19, concerne la quasi-totalité des branches économiques. Les impacts fiscaux les plus importants concernent l'horlogerie et le commerce international. La baisse des impôts courants est en bonne partie compensée par les correctifs d'estimations sur les années antérieures qui font état d'une situation plus favorable que celle qui avait été estimée un an plus tôt. A noter que les effets de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, sont pris en compte dans l'estimation de l'impôt 2020 et qu'ils l'étaient également dans la prévision budgétaire.

Les revenus de transferts (part cantonale à l'impôt fédéral direct) génèrent un excédent de revenus de 22.6 millions (+8.2%).

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects présentent un excédent très important par rapport au budget (+135.8 millions; +18.9%). Cet écart revient aux revenus fiscaux (+161.9 millions; +24.0%) et plus particulièrement aux droits d'enregistrements (+143.3 millions; +78.3%). Des transactions immobilières portant sur des montants importants sont à l'origine de ce surplus. Les droits de successions et de donations y contribuent également, mais dans une moindre mesure (+31.5 millions; +20.1%).

L'impôt anticipé (nature 46), quant à lui, n'atteint pas le montant prévu par la Confédération et inscrit au budget (-26.2 millions; -58.2%).

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de ce programme sont assez proches des montants inscrits dans le budget (+3.0 millions; +2.4%). Ils sont composés de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens, de la taxe personnelle et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

101.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2020	Variations C20-B20		Budget 2020
		en fr.	en %	
CHARGES	80'974'953	8'505'138	11.7%	72'469'815
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	80'974'953	8'505'138	11.7%	72'469'815
REVENUS	4'875'689'043	286'626'374	6.2%	4'589'062'669
40 Revenus fiscaux	4'554'683'490	252'545'821	5.9%	4'302'137'669
42 Taxes et redevances	37'517'255	-1'107'745	-2.9%	38'625'000
43 Revenus divers	14'778'959	14'778'959	n.a.	-
46 Revenus de transferts	268'709'339	20'409'339	8.2%	248'300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'794'714'090	278'121'236	6.2%	4'516'592'854

101.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2020	Variations C20-B20		Budget 2020
		en fr.	en %	
CHARGES	14'622'345	105'645	0.7%	14'516'700
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'622'345	105'645	0.7%	14'516'700
REVENUS	1'661'771'023	16'296'023	1.0%	1'645'475'000
40 Revenus fiscaux	1'349'700'760	-8'099'240	-0.6%	1'357'800'000
42 Taxes et redevances	12'505'752	-369'248	-2.9%	12'875'000
43 Revenus divers	2'136'411	2'136'411	n.a.	-
46 Revenus de transferts	297'428'100	22'628'100	8.2%	274'800'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'647'148'678	16'190'378	1.0%	1'630'958'300

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2020	Variations C20-B20		Budget 2020
		en fr.	en %	
CHARGES	364'839	-54'921	-13.1%	419'760
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	364'839	-54'921	-13.1%	419'760
REVENUS	854'164'955	135'761'955	18.9%	718'403'000
40 Revenus fiscaux	835'348'655	161'948'655	24.0%	673'400'000
46 Revenus de transferts	18'816'300	-26'186'700	-58.2%	45'003'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	853'800'116	135'816'876	18.9%	717'983'240

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2020	Variations C20-B20		Budget 2020
		en fr.	en %	
CHARGES	564'535	220'810	64.2%	343'725
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	564'535	220'810	64.2%	343'725
REVENUS	129'368'670	2'983'670	2.4%	126'385'000
40 Revenus fiscaux	127'056'446	3'456'446	2.8%	123'600'000
42 Taxes et redevances	344'363	-340'637	-49.7%	685'000
46 Revenus de transferts	1'967'861	-132'139	-6.3%	2'100'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	128'804'135	2'762'860	2.2%	126'041'275

I02 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	82'660'455	-1'016'468	-1.2%	83'676'923	82'014'927
30 Charges de personnel	71'291'650	-817'230	-1.1%	72'108'880	70'274'152
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'707'660	-43'711	-0.9%	4'751'371	4'646'039
33 Amortissements du patrimoine administratif	132'419	16'747	14.5%	115'672	104'274
39 Facturations internes	6'528'726	-172'274	-2.6%	6'701'000	6'990'461
REVENUS	13'750'377	-1'049'623	-7.1%	14'800'000	15'685'039
42 Taxes et redevances	13'717'138	-1'082'862	-7.3%	14'800'000	15'469'840
43 Revenus divers	33'238	33'238	-	-	215'199
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'910'078	-33'155	0.0%	-68'876'923	-66'329'888
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'577'705</i>	<i>27'877</i>	<i>-1.7%</i>	<i>-1'605'582</i>	<i>-1'567'616</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-26'892'021</i>	<i>-1'233'595</i>	<i>4.8%</i>	<i>-25'658'426</i>	<i>-14'432'513</i>
COÛT COMPLET	-97'379'804	-1'238'872	1.3%	-96'140'932	-82'330'016

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	539.02	-24.68	-4.38%	563.70	542.78
ETP fixes	538.02	-21.18	-3.79%	559.20	541.98
ETP auxiliaires	1.00	-3.50	-77.78%	4.50	0.80

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

I02.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législation

En 2020, l'administration fiscale cantonale (AFC) a délivré l'ensemble de ses prestations malgré le contexte de la pandémie.

Après 12 mois de travaux, le nouveau hall de l'Hôtel des finances a permis de recevoir, dès le 2 janvier, les contribuables dans des conditions optimales. A partir de mi-mars, la décision de fermeture des guichets pendant 8 semaines pour cause de pandémie, juste avant l'échéance annuelle du 31 mars, a été en grande partie compensée par un train de mesures exceptionnelles prises par le Conseil d'Etat. Ces mesures, concernant tant les entreprises que

I02 Production et perception des impôts (suite)

les particuliers, ont visé à alléger temporairement la charge financière des contribuables ainsi que leurs démarches. Dès lors, les délais de dépôt des déclarations fiscales 2019 et des demandes de rectifications d'impôt à la source ont été reportés du 31 mars au 31 mai 2020, la procédure de modification d'acomptes a été assouplie et un taux d'intérêt à 0% a été appliqué sur les sommes impayées jusqu'au 31 décembre 2020.

L'AFC s'est adaptée pour généraliser le télétravail et tenir ses objectifs de production sur l'année. L'objectif global de 85% de taxations de l'année fiscale N-1 est dépassé. Le processus de recouvrement s'est poursuivi, assurant ainsi la trésorerie utile au fonctionnement de l'Etat de Genève.

Enfin, 3 ans après sa mise en place, la mesure du Conseil d'Etat d'octroi d'effectifs supplémentaires afin d'accroître la production des recettes fiscales continue de porter ses fruits. Les corrections opérées par les taxateurs sur les éléments déclarés et le produit des dénonciations spontanées ont permis une augmentation des recettes fiscales pour un total de 339 millions entre 2018 et 2020 (En millions : +94 en 2018, +146 en 2019 et +99 en 2020).

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

Le non dépensé de 0.8 million s'explique par le nombre moyen de postes restés vacants sur l'année 2020 et par un recours moins important à des auxiliaires, notamment en raison de la pandémie.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont globalement conformes au budget. L'impression du matériel fiscal en interne permet de dégager un non dépensé qui vient compenser la hausse des frais d'affranchissement.

39 - Facturations internes :

Les imputations internes, constituées de refacturations internes de frais entre l'AFC, le pouvoir judiciaire et l'office des poursuites, varient fortement en fonction des activités.

42 - Taxes et redevances :

L'écart négatif sur cette nature de 1.1 million est dû à la baisse des recettes d'émoluments qui s'explique par le report de délai de dépôt des déclarations fiscales du 31 mars au 31 mai sans frais pour cause de pandémie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.7%	98%	98.23%	98.2%	2023
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	172	180	188	180	2023
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	200	180	210	180	2023
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	183	180	199	180	2023
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	162	180	194	180	2023

I02 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	89%	85%	89%	85%	2023
4. Optimiser la productivité des collaborateurs-trices						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'581	2'700	2'577	2'700	2023
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	385'476	280'000	296'618	330'000	2023
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	29.4%	35%	35.8%	35%	2023
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	10'338	10'000	17'996	10'000	2023

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1

Le ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits est stable. A noter que cet indicateur concerne l'année fiscale N-4 soit 2016. Il ne peut donc pas permettre de mesurer les effets de la pandémie en 2020.

Indicateurs 2.1 à 2.4

La suspension temporaire des mesures de poursuites au mois de mars n'a pas eu d'effet sur le temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et le commandement de payer.

Indicateur 5.1

Le nombre de formulaires remplis en ligne a connu une augmentation de 30% entre 2019 et 2020. Cette hausse concerne spécifiquement le dépôt des déclarations en ligne qui a été utilisé en masse par les contribuables dans le contexte de la pandémie.

Indicateur 6.1

Le taux de retour des déclarations des personnes physiques est inférieur à la cible de 35% au 31 mars 2020 du fait du report de délai de dépôt des déclarations au 31 mai 2020. Ce taux a atteint 50.1% à fin mai 2020 (contre 58.9% à fin mai 2019) pour finalement dépasser 92% au 31 décembre 2020, soit un taux comparable à celui du 31 décembre 2019.

Indicateur 7.1

La valeur pour les comptes 2019 de 17'996 est élevée et due essentiellement au nombre de dossiers bloqués en taxation ordinaire, car ayant fait l'objet d'une dénonciation spontanée pour des années fiscales antérieures. Pour les comptes 2020, le périmètre de cet indicateur a été revu: les dossiers bloqués pour cause de procédure à la direction du contrôle sont maintenant exclus. Le nombre de 10'338 pour 2020 est stable par rapport au nombre retraité pour 2019 d'environ 10'000.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	757'827'172	17'631'248	2.4%	740'195'924	631'913'215
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	0	0	-	-	21'352
34 Charges financières	246'254'520	6'266'936	2.6%	239'987'584	223'239'918
36 Charges de transfert	383'830'622	5'000	0.0%	383'825'622	408'651'945
38 Charges extraordinaires	127'742'031	11'359'313	9.8%	116'382'718	-
REVENUS	446'380'089	102'575'984	29.8%	343'804'105	381'845'202
41 Patentes et concessions	165'292'909	115'489'018	231.9%	49'803'891	88'627'141
42 Taxes et redevances	11'923'474	-246'526	-2.0%	12'170'000	12'596'791
43 Revenus divers	14'194'502	-2'175'498	-13.3%	16'370'000	9'958'419
44 Revenus financiers	146'078'387	-10'491'011	-6.7%	156'569'398	166'830'257
46 Revenus de transferts	108'890'816	0	0.0%	108'890'816	103'832'594
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-311'447'083	84'944'736	-21.4%	-396'391'819	-250'068'014
COÛT COMPLET	-311'447'083	84'944'736	-21.4%	-396'391'819	-250'068'014

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers, la péréquation financière intercantonale et la recapitalisation des institutions de prévoyance :

1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
4. intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
6. péréquation financière intercantonale;
7. indemnités de fonctionnement à la fondation d'aide aux entreprises (FAE) (transféré au programme A04 au B2020);
8. recapitalisation des institutions de prévoyance.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I03.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- I03.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- I03.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- I03.04 Intérêts fiscaux
- I03.05 Contentieux fiscal et non fiscal
- I03.06 RPT
- I03.07 Soutien aux entreprises
- I03.08 Recapitalisation des institutions de prévoyance

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législature

Compte tenu de la taille de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) (75'000 assurés) et de la garantie de l'Etat, la préservation de son équilibre financier s'avère indispensable pour le service public et ses employés, ainsi que pour l'ensemble des contribuables du canton de Genève.

La loi 12228 est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. La recapitalisation de la CEPG en application de cette loi est chiffrée à 5.5 milliards de francs dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CEPG non-subsidés par l'Etat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'Etat a versé à la CEPG 1.0 milliard en 2020, au titre d'apport initiaux. Conformément à la loi 12228 et à la "Convention de prêt" conclue entre l'Etat de Genève et la CEPG, le solde du montant de la recapitalisation à la charge de l'Etat - 4.2 milliards - fait l'objet d'un prêt de la CEPG à l'Etat qui sera remboursé sur une durée maximale de 40 ans. Ce prêt a déjà été remboursé en 2020 à hauteur de 0.1 milliard. Fin décembre 2020, la dette de l'Etat auprès de la CEPG s'élève donc à 4.1 milliards.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte);
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à court terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

1. Intérêts et frais financiers de la dette

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 148.9 millions (nature 34), soit 6.5 millions de plus qu'au budget. Cette différence s'explique principalement par :

- un volume moindre d'emprunts à court terme réalisés à des taux d'intérêts négatifs et donc générateurs de revenus d'intérêts (les intérêts négatifs encaissés en 2020 représentent 2.4 millions alors qu'ils étaient de 6.7 millions en

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

2019);

- un apport initial en numéraire plus important dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG pour le solde.

L'objectif de taux moyen de la dette pour 2020 (au maximum 1.30%) est toutefois atteint puisqu'il s'élève à 1.21%.

2. Variations de valeur des patrimoines financiers et administratifs

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Les charges financières (nature 34) se montent à 22.1 millions en raison :

- d'une moins-value liée aux études activées du projet des Dardelles qui a été abandonnée (9.7 millions);
- de la dépréciation complémentaire du prêt à Genève Tourisme (9.1 millions);
- d'une nouvelle évaluation des immeubles situés dans la zone PAV qui a donné lieu à une moins-value comptable nette de 3 millions;
- des pertes de change qui s'expliquent principalement par les variations du taux de change (0.3 million) et qui ne peuvent pas être budgétisées.

Par ailleurs, les revenus financiers (nature 44) s'élèvent à 4.5 millions (-0.6 million par rapport au budget) en raison des éléments suivants :

- les gains comptables à la direction des opérations foncières varient sensiblement d'une année à l'autre et résultent d'événements non-récurrents et peu prévisibles. Leur estimation est donc difficile à établir lors de l'établissement du budget (-2 millions cette année par rapport au budget);
- des plus-values sur cessions de parcelles de +1.1 million ont été enregistrées au titre de l'année 2020;
- des gains de change s'expliquent principalement par les variations du taux de change sur les affaires en consignation et qui ne peuvent pas être budgétisées (0.3 million).

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 115.5 millions. La part au bénéfice de la BNS (nature 411) reçue en 2020 représente 155.8 millions (+117.2 millions par rapport au budget). En effet, le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS ont signé, le 28 février 2020, une convention additionnelle en complément à la convention du 9 novembre 2016 concernant la distribution du bénéfice de la BNS. Cette convention additionnelle prévoit un relèvement de la part au bénéfice distribué au titre des exercices 2019 et 2020 si le solde de la réserve pour distributions futures excède des seuils qui ont été atteints pour l'exercice 2020.

Par ailleurs, les concessions sont inférieures au budget de 1.7 million en raison des éléments suivants :

- la redevance pour l'utilisation du domaine public par les SIG a été moins importante que prévu (-1.3 million). Cela s'explique, d'une part, par un effet prix en raison de 3 baisses tarifaires dont ont bénéficié les clients en basse tension des SIG, à savoir, dès le 1er janvier 2020, une baisse tarifaire prévue de 4%, une réduction exceptionnelle liée à la crise sanitaire à hauteur de 20% pendant 4 mois (mai à août) et une anticipation, dès le 1er septembre 2020, d'une baisse tarifaire de 2% initialement planifiée au 1er janvier 2021. D'autre part, en raison des arrêts et diminutions de l'activité des clients professionnels des SIG suite à la crise sanitaire, une diminution des volumes distribués de 4% par rapport à 2019 est constatée. L'impact de la pandémie sur la redistribution d'une partie du bénéfice des SIG à l'Etat de Genève est estimée à -0.6 million;
- une baisse de la redevance du Parking du Pont du Mont-Blanc a été constatée (-0.4 million).

De plus, les revenus divers (nature 43) sont inférieurs au budget de 11.5 millions en raison des éléments suivants :

- une indemnité (-11 millions) pour le rachat de la caserne des Vernets est reportée à 2021 en raison du retard de l'octroi de l'autorisation de construire dû à un recours;
- les revenus provenant des successions en déshérence sont inférieurs aux prévisions budgétaires de 1.0 million;
- la liquidation d'anciennes affaires de consignations a généré un revenu non budgété de 0.6 million.

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 6.3 millions en raison des éléments principaux suivants :

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

- comme convenu entre les SIG et l'Etat de Genève dans la nouvelle convention d'objectifs, la rémunération forfaitaire répartie entre les propriétaires (voir programme E02 Energie) est accompagnée du versement des intérêts sur le capital de dotation, non prévu au budget, qui s'élève à 2.8 millions;
- des nouveaux revenus de DDP (droit distinct et permanent) ont été générés en 2020 (+2.8 millions);
- les dividendes reçus de la Banque cantonale de Genève pour l'année 2020 sont supérieurs au budget de 1.1 million;
- les revenus des intérêts sur les prêts sont inférieurs au budget de 0.1 million en raison de la dépréciation partielle du prêt à Genève Tourisme;
- le solde de l'écart provient des produits d'intérêts des prêts octroyés par l'office cantonal du logement et de la planification foncière aux coopératives d'habitation. A cause des faibles taux d'intérêts en cours sur les marchés depuis quelques années, moins de prêts ont été octroyés, réduisant ainsi les revenus des intérêts perçus (-0.1 million).

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont supérieures au budget 2020 de 2.4 millions. Cet écart s'explique par un budget calculé au prorata de la baisse du taux applicable au 1^{er} janvier 2020 soit 0.01% au lieu des 0.1% en 2019. Dans les faits, un changement de taux ne se répercute pas directement dans les comptes au cours de l'année du changement, mais se lit sur plusieurs années.

Les revenus d'intérêts (nature 44) sont inférieurs au budget de 16 millions. Cet écart s'explique d'une part par la mesure prise par le Conseil d'Etat de fixer à 0 le taux d'intérêts fixé initialement à 2.51% dans le cadre des mesures Covid avec un impact estimé à -30 millions. Par ailleurs, la part des intérêts sur rappels d'impôts dans le total des intérêts étant supérieurs à celle des années précédentes, un surplus de 14 millions lié à la production du contrôle est constaté.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du service du contentieux de l'Etat (nature 42 et 43) sont supérieurs de 0.3 million au budget, principalement en raison des revenus provenant des recouvrements de créances impayées moins importants que budgété (-0.9 million). Cette situation est due très certainement à la pandémie (moratoire de poursuite) et est compensée par des revenus de débiteurs de l'ex-FondVal plus importants qu'anticipés (+1.2 million).

6. Péréquation financière intercantonale

En 2019, les Chambres fédérales ont donné leur accord à une optimisation de la péréquation financière qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2020. L'année 2020 représente la première année intégrant ces réformes et marquant la fin des périodes quadriennales.

En tant que canton à fort potentiel de ressources, le canton de Genève participe à la péréquation des ressources (nature 36) pour un montant de 379 millions, ainsi qu'à la compensation des cas de rigueur (nature 36) pour un montant de 5 millions. Il perçoit 109 millions au titre de la compensation des charges (nature 46). La participation nette 2020 du canton de Genève s'élève ainsi à 275 millions.

Les montants liés à la péréquation intercantonale ne présentent pas d'écart en comparaison des montants budgétés.

7. Soutien aux entreprises

Cette prestation, relative à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), est transférée au programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région" depuis le budget et les comptes 2020. Les comptes 2019 figurent encore dans ce programme I03 (5.4 millions en nature 36, 1.7 million en nature 43 et 0.3 million en nature 46).

8. Recapitalisation des institutions de prévoyance

Au budget 2020, il était prévu une recapitalisation de la CPEG à hauteur de 75% de ses engagements, estimée à 5.4 milliards et qui repose sur les hypothèses suivantes :

- situation financière de la CPEG au 31 décembre 2018;
- taux technique de 2.0%;
- et maintien de la demi-réserve de fluctuation de valeur dans les projections du degré de couverture de la CPEG qui entraîne une augmentation du coût de la recapitalisation de 1 milliard.

Il était supposé que la part de l'Etat de 5.2 milliards serait structurée de la manière suivante :

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

- un apport d'actifs en espèce de 500 millions financé sur les marchés financiers à un taux d'intérêt de 1%;
- un apport couplé à un prêt simultané pour le solde à un taux d'intérêt de 2.0% égal au taux technique de la CPEG. Cette dernière prête simultanément les fonds à l'Etat (prêt à long terme à l'Etat), ce qui évite un transfert massif immédiat de trésorerie.

Le traitement comptable de la recapitalisation étale la reconnaissance du coût net de la recapitalisation (solde à financer par l'Etat déduit des provisions constituées) en charge sur une durée maximale de 40 ans (réserve budgétaire à amortir).

Ainsi, au budget 2020, il était prévu que le compte de fonctionnement enregistre les flux suivants :

- charges d'intérêts sur le prêt simultané au taux technique et sur l'emprunt en espèces à 1% (97 millions, nature 34);
- charge d'amortissement de la réserve budgétaire sur 40 ans (116.4 millions, nature 38).

Dans les faits, le Comité de la CPEG a décidé le 28 octobre 2019 :

- d'opter pour le modèle statistique de tables d'espérance de vie générationnelles à partir du 31.12.2019, prenant en compte l'allongement croissant de l'espérance de vie et extrapolées à cinq ans pour tenir compte du fait que la population des assurés de la CPEG présente une espérance de vie déjà plus élevée que la population moyenne;
- de fixer le taux technique d'évaluation des engagements au 31.12.2019 à 1.75 %.

Ainsi, aux comptes 2020, la recapitalisation de la CPEG à hauteur de 75% de ses engagements, se chiffre à 5.5 milliards sur la base des éléments suivants :

- situation financière de la CPEG au 31 décembre 2019;
- taux technique de 1.75%;
- tables d'espérance de vie générationnelles extrapolées à 5 ans;
- abandon du maintien de la demi-réserve de fluctuation de valeur dans les projections du degré de couverture de la CPEG selon interprétation transmise par l'autorité de surveillance (ASFIP).

L'évolution du montant de la recapitalisation de 5.4 milliards à 5.5 milliards s'explique de la manière suivante:

- abandon du maintien de la demi-réserve de fluctuation de valeur dans les projections du degré de couverture de la CPEG : baisse du montant de la recapitalisation de 1 milliard, passage de 5.4 milliards à 4.4 milliards;
- passage de la situation financière de la CPEG du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 : baisse du montant de la recapitalisation de 0.9 milliard, principalement en raison de la bonne performance des marchés financiers, passage de 4.4 à 3.5 milliards;
- passage de tables d'espérance de vie périodiques à des tables d'espérance de vie générationnelles extrapolées à 5 ans : augmentation du montant de la recapitalisation de 1.1 milliard en raison de l'augmentation des engagements, passage de 3.5 à 4.6 milliards;
- passage d'un taux technique de 2.0% à un taux technique de 1.75% : augmentation du montant de la recapitalisation de 0.9 milliard avec les tables générationnelles, passage de 4.6 à 5.5 milliards.

Par ailleurs, la Conseil d'Etat a décidé, en début d'année 2020, de maximiser l'apport en trésorerie à la CPEG dans le cadre de sa recapitalisation en prévoyant un apport d'actifs supplémentaire en espèce de 1 milliard financé sur les marchés financiers.

Compte tenu de tous ces éléments, le compte de fonctionnement est finalement impacté de la manière suivante :

- 72.2 millions de charges d'intérêts sur le prêt simultané au taux technique (nature 34), soit -24.8 millions par rapport au budget;
- 127.7 millions de charge d'amortissement de la réserve budgétaire sur 40 ans (nature 38) soit +11.4 millions par rapport au budget;
- 8.9 millions de revenus divers (nature 43), non budgétés.

La baisse des charges d'intérêts sur le prêt simultané s'explique par les éléments suivants :

- la diminution du taux d'intérêt du prêt simultané de 2% à 1.75% (ce dernier étant égal au taux technique);
- l'augmentation de l'apport initial en liquidité de 0.5 milliard à 1 milliard, réduisant d'autant le prêt simultané rémunéré au taux de 1.75%;
- la prise en compte du coût du financement des apports initiaux de 1 milliard sur les marchés financiers dans le coût de la dette et non plus dans le coût de la recapitalisation de la CPEG.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

La hausse de la charge d'amortissement de la réserve budgétaire s'explique, d'une part, par un montant de recapitalisation plus important qu'anticipé, entraînant un montant de réserve budgétaire à amortir sur 40 ans plus élevé.

D'autre part, la Caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) s'est entendue avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour qu'elle verse le montant de la part de recapitalisation correspondant à ses employés financés par le SECO. L'Etat, qui est le débiteur de ce montant vis-à-vis de la CPEG en tant qu'employeur de ces personnes, a donc reconnu un revenu de 8.9 millions correspondant à la part de recapitalisation relatives à ces employés et comptabilisé une charge d'amortissement

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.2%	≤ 1.30%	1.4%	≤ 1.00%	2024
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	4.3%	≤ 30%	11%	≤ 30%	2024
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	13.2%	≤ 25%	17%	≤ 25%	2024

Commentaires

Indicateur 1.2

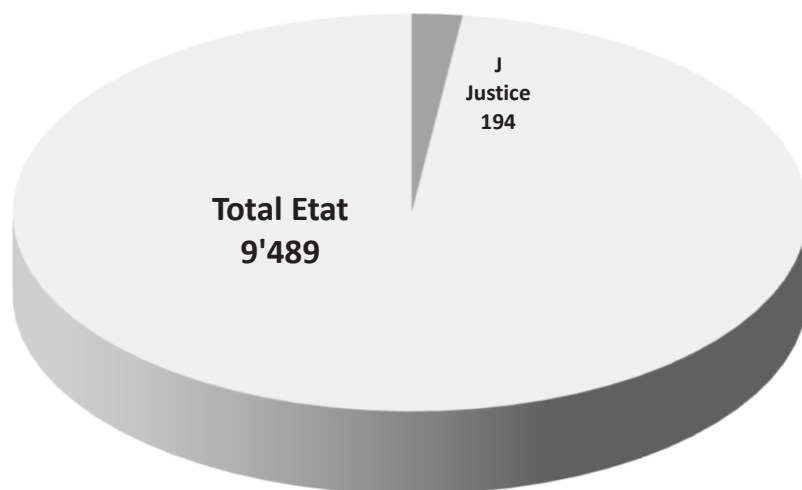
Le bas niveau de la part des emprunts à taux variable s'explique par le fait que le canton n'a plus réalisé d'emprunts à long terme et à taux variable, conformément à la stratégie adoptée ces dernières années qui consiste à se financer à long terme et à taux fixe.

Indicateur 1.3

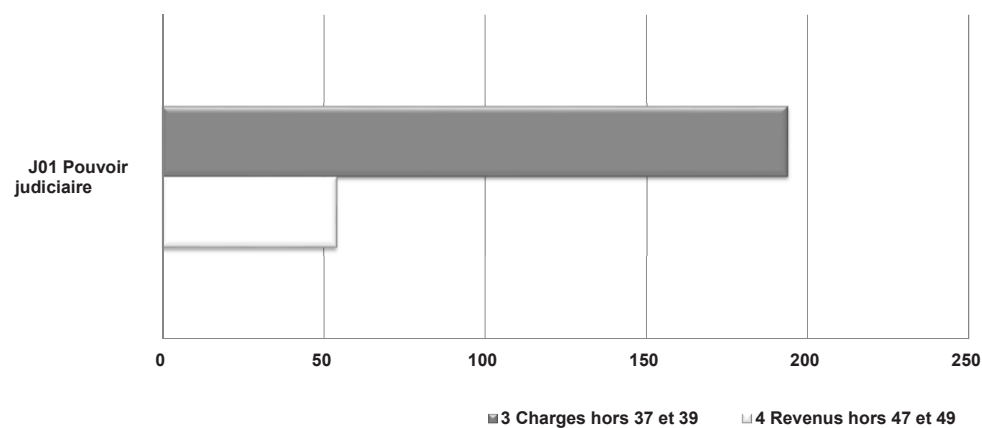
La part des emprunts à court terme en 2020 est inférieure à celle observée en 2019 car, dans le contexte de l'année 2020, moins d'emprunts à court terme ont été réalisés.

J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Justice

Synthèse des priorités

L'exercice comptable 2020 du Pouvoir judiciaire s'achève avec 194 millions de francs de charges de fonctionnement, soit un non dépensé de 3.5 millions francs par rapport au budget. Les revenus comptabilisés sont également inférieurs au montant budgété à concurrence de 2 millions de francs, en raison de la baisse sensible de l'activité judiciaire induite par la pandémie.

L'écart sur les charges s'explique principalement par une baisse des dépenses en matière d'assistance juridique et des charges non monétaires (baisse du recouvrement des créances issues de la filière pénale et, partant, des pertes et de la dotation aux provisions y relatives). Ladite baisse est conjoncturelle et directement liée à l'impact de la pandémie. Elle a permis d'absorber la coupe transversale de 1 million de francs intervenue lors du vote du budget. Sans elle, l'exercice aurait débouché sur un dépassement de crédit.

Sur le plan des revenus, l'écart provient pour l'essentiel par le niveau, inférieur aux prévisions budgétaires, des émoluments des filières civile et administrative du Pouvoir judiciaire.

Le taux de couverture des charges de fonctionnement a néanmoins atteint 28%.

J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	194'357'182	-3'505'746	-1.8%	197'862'928	200'014'807
30 Charges de personnel	139'057'062	-378'006	-0.3%	139'435'068	137'277'712
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	52'183'041	-3'362'734	-6.1%	55'545'775	59'577'438
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'489'051	300'966	13.8%	2'188'085	2'482'943
34 Charges financières	54	-4'946	-98.9%	5'000	673
39 Facturations internes	627'973	-61'027	-8.9%	689'000	676'041
REVENUS	54'928'356	-1'986'497	-3.5%	56'914'853	52'660'893
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	-
42 Taxes et redevances	43'230'087	-1'766'716	-3.9%	44'996'803	47'786'937
43 Revenus divers	10'823'057	-216'943	-2.0%	11'040'000	4'015'644
49 Facturations internes	875'212	-2'838	-0.3%	878'050	858'312
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-139'428'826	1'519'249	-1.1%	-140'948'075	-147'353'914
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-31'512'689</i>	<i>-4'970'631</i>	<i>18.7%</i>	<i>-26'542'058</i>	<i>-36'569'389</i>
COÛT COMPLET	-170'941'515	-3'451'382	2.1%	-167'490'133	-183'923'303

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	798.00	7.45	0.94%	790.55	783.45
<i>ETP fixes</i>	<i>763.32</i>	<i>-4.23</i>	<i>-0.55%</i>	<i>767.55</i>	<i>758.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>32.89</i>	<i>10.89</i>	<i>49.50%</i>	<i>22.00</i>	<i>24.05</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.80</i>	<i>0.80</i>	<i>80.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Le budget 2020 du pouvoir judiciaire devait permettre de financer :

- l'augmentation des frais de l'assistance juridique et d'autres frais liés à l'instruction des procédures judiciaires;
- la sécurisation des locaux du Pouvoir judiciaire et les déménagements induits par la préparation du projet d'assainissement de l'actuel Palais de justice.

L'impact de la pandémie sur le fonctionnement des juridictions a en effet été significatif. S'agissant des comptes, il s'est principalement traduit par un effet sur les charges non monétaires, les pertes sur créances ayant été bien moins élevées que les années précédentes.

Pour mémoire, le budget avait fait l'objet, lors de son vote, d'une coupe transversale de Fr. 1 million sur les charges de biens et de services, correspondant pourtant, s'agissant du Pouvoir judiciaire, à des dépenses incompressibles directement induites par l'instruction des procédures (expertises, traductions, écoutes téléphoniques et autres contrôles techniques, assistance judiciaire et juridique, frais de notification, etc.). Il en a ainsi résulté un dépassement d'un peu plus de Fr. 1.3 millions, qui a été compensé par un non-dépensé sur certaines autres rubriques, principalement les frais d'assistance judiciaire, ces derniers étant en baisse en raison de la pandémie. Autrement dit, l'exercice aurait débouché sur un dépassement budgétaire en 2020 sans le ralentissement de l'activité judiciaire provoqué par la pandémie. Un tel dépassement est en conséquence probable en 2021.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2020 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 3.4 millions - non dépensé**
L'écart s'explique principalement par une diminution des réévaluations sur créance de la filière pénale de Fr. 2.7 millions et par la baisse des dépenses en matière d'assistance juridique et judiciaire.
- **Sur la rubrique 42 : écart négatif de Fr. 1.8 million - écart d'estimation**
Les revenus ordinaires, en particulier les émoluments prononcés par les tribunaux civils et administratifs, n'ont pas atteint le niveau budgétisé en 2020.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	95%	100%	100%		
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	101%	100%	101%		

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	96%	99%	107%		
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.41	2.05	2.13		
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.23	2.08	2.18		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	87%	90%	89%		
2.2 Taux de procédures (hors TP AE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	92%	90%	92%		
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	79%	79%	71%		
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	11.6%	10.5%	12%		

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *civile*.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *de droit public*.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme. Ces trois indicateurs ont remplacé l'indicateur "Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans", d'une part parce que ce taux est excellent à Genève et il ne bouge pas et d'autre part, parce qu'il ne traite qu'une partie infime des procédures (environ 3%) et de ce fait ne reflète pas la véritable activité des tribunaux genevois.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation -Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3

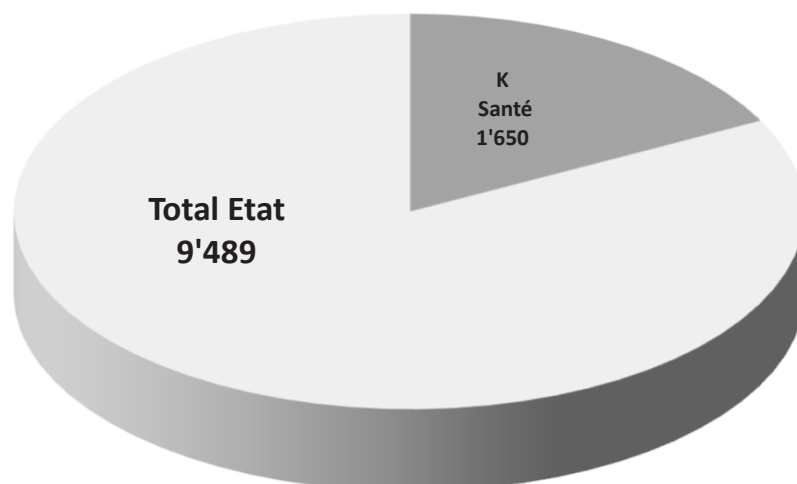
Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

Indicateur 2.4

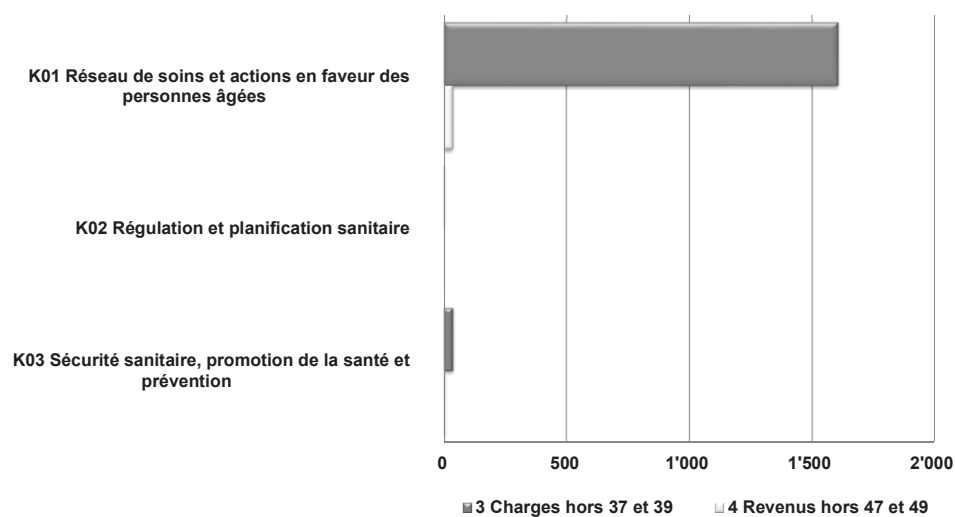
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

L'année 2020 a été entièrement marquée par la pandémie de la COVID-19 et sa gestion. Cette dernière a bouleversé les trois programmes K01, K02 et K03 puisqu'elle a touché massivement le fonctionnement des institutions subventionnées (K01), bousculé la planification sanitaire par la réquisition à deux reprises des cliniques privées (K02) et qu'elle a vu la création *ex nihilo* au sein de la direction générale de la santé d'une nouvelle entité sanitaire de lutte contre la propagation du virus (K 03).

Dès fin février 2020, le fonctionnement de la direction générale de la santé (DGS) est passé en mode de gestion de crise. Une task-force a été créée autour du Conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité de l'emploi et de la santé (DSES), réunissant notamment le directeur général de la santé, le médecin cantonal, le chef d'Etat-Major ORCA et des représentants de l'Etat-Major départemental. La coordination entre experts médicaux s'est faite au niveau du service du médecin cantonal. La DGS et les experts des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont assuré l'information et le *reporting* nécessaires aux décisions du Conseil d'Etat. Au niveau hospitalier, la stratégie retenue a été de centraliser toutes les ressources du canton, de transformer les HUG en hôpital presque exclusivement réservé pour les patients COVID en soins aigus et de dériver les autres patients sur les cliniques. Le dispositif ORCA a été mobilisé en appui à la DGS, complètement au printemps, puis plus partiellement à l'automne lors de la seconde vague.

Dans un premier temps, la cellule d'enquête d'entourage et de suivi des personnes à l'isolement a été montée à la DGS avec des ressources internes à l'Etat (DGS et DIP). Cette cellule a ensuite fait l'objet d'un fort nantissement sur le plan des ressources humaines, qui a augmenté au fil des mois pour atteindre une organisation cible de quelque 250 personnes. De très nombreux défis ont dû être relevés : organisation des centres de tests, introduction des tests rapides, organisation de différents modes de travail de la cellule en fonction du nombre de contaminations, recrutement et engagement de centaines de personnes, développement d'outils des systèmes d'information, organisation des locaux, organisation du management, coordination des hospitalisations, formalisation de la stratégie de lutte contre le virus et des mesures à prendre, mise en place des lignes vertes et des boîtes d'information, organisation de la communication et de l'information, près de 80 modifications d'arrêtés, organisation de la campagne de vaccination, etc.

La gouvernance de cette crise est passée, dès l'été, à un comité de pilotage réunissant la Présidence du Conseil d'Etat, la Chancellerie, le DSES et ses services ainsi que le chef d'Etat-Major ORCA. Les réunions ont été quotidiennes puis bihebdomadaires. Des crédits supplémentaires ont dû être sollicités pour les HUG, pour la réquisition des cliniques privées, pour les EMS, pour les soins à domicile et pour l'adaptation de la DGS à cette situation inédite.

Au total en 2020, près de 41'000 Genevois.e.s ont été touché.e.s par la COVID et 650 en sont décédé.e.s. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été testées et plusieurs dizaines de milliers mises en quarantaine.

Pour le surplus, les priorités du Département ont continué à être suivies en 2020 malgré les perturbations de la crise Covid-19. L'offre de prestations du réseau de soins a notamment été augmentée selon la planification sanitaire. Les plans cantonaux (Alzheimer, soins palliatifs, proches-aidants) ont déployé leurs actions. Le plan d'actions de promotion de la santé et de prévention des maladies a été déposé et approuvé par le Grand Conseil. Les projets stratégiques structurants pour l'avenir du système de santé genevois se sont également poursuivis, notamment dans le domaine de la coordination des soins (p. ex. le projet Cogeria) ou de la cybersanté (CARA).

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	1'605'780'792	179'652'351	12.6%	1'426'128'441	1'337'899'777
30 Charges de personnel	3'283'423	-328'166	-9.1%	3'611'589	3'286'245
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'922'719	-371'310	-11.3%	3'294'029	2'216'241
33 Amortissements du patrimoine administratif	223'813	-12'044	-5.1%	235'857	230'406
36 Charges de transfert	1'599'263'696	180'277'120	12.7%	1'418'986'576	1'332'166'885
39 Facturations internes	87'141	86'751	22'243.8%	390	-
REVENUS	37'880'696	7'655'179	25.3%	30'225'517	36'873'379
42 Taxes et redevances	1'366'825	-836'437	-38.0%	2'203'262	1'053'198
43 Revenus divers	22'815'670	2'806'230	14.0%	20'009'440	20'640'574
44 Revenus financiers	-	-	-	-	414
46 Revenus de transferts	13'698'202	5'685'387	71.0%	8'012'815	15'179'193
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'567'900'096	-171'997'172	12.3%	-1'395'902'924	-1'301'026'398
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-29'456</i>	<i>6'591</i>	<i>-18.3%</i>	<i>-36'047</i>	<i>-36'993</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-36'030'446</i>	<i>5'066'660</i>	<i>-12.3%</i>	<i>-41'097'106</i>	<i>-89'948'010</i>
COÛT COMPLET	-1'603'959'997	-166'923'919	11.6%	-1'437'036'078	-1'391'011'401

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.13	-0.72	-3.45%	20.85	19.86
<i>ETP fixes</i>	<i>19.13</i>	<i>-0.44</i>	<i>-2.25%</i>	<i>19.57</i>	<i>17.06</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.28</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.28</i>	<i>0.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins
- K01.03 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

K01.04 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

En 2020, le Conseil d'Etat a poursuivi son action en faveur de l'accès équitable aux soins de qualité pour tous.

Conformément à la planification sanitaire, les axes stratégiques de cette politique publique sont d'atténuer l'augmentation des besoins en soins stationnaires par le développement des soins à domicile et des structures intermédiaires, le suivi de la création de nouveaux lits dans le secteur des établissements médico-sociaux, la définition de programmes cantonaux thématiques et, de façon générale, une meilleure coordination en réseau des acteurs, notamment pour la prise en charge des patients psychiques.

Même si 2020 a été fortement marquée par la gestion de la pandémie de la Covid-19, les services ont pu contribuer à la poursuite des objectifs prioritaires.

Le traitement du **financement résiduel des soins** à charge du canton est opérationnel. Il constitue désormais une dépense contrainte financée selon le règlement fixant les montants destinés à déterminer le financement résiduel selon l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RFRLAMal), du 29 mai 2019, pour les soins délivrés par les infirmières et infirmiers exerçant de façon indépendante et par les organisations de soins à domicile.

L'EMS **La Méridienne** a ouvert 11 lits supplémentaires pour des résidents en dérogation d'âge et l'EMS **La Maison de Vessy** a terminé la rénovation de son bâtiment principal. Enfin, les **indicateurs nationaux de qualité (IQM)** ont été déployés dans tous les EMS du canton.

S'agissant des projets de construction **d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)**, ils ont fait l'objet d'accompagnement, pour une mise à disposition de 179 logements supplémentaires en 2020, dont 64 logements à l'**IEPA « Guy Björkman »**, et 115 logements dans la **structure intergénérationnelle de l'Adret**, qui dispose également de 8 lits UATR, d'une organisation d'aide et de soins à domicile (OASD) et d'autres services et prestations à la personne.

Les diverses intentions, annoncées, d'ouverture de **lits d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR)** dans les EMS ont été accompagnées, telles par exemple à la Maison de Vessy, à la Maison de retraite du Petit-Saconnex et à la Villa Mona ; elles ont été assorties d'un assouplissement des modalités avec la diffusion d'une nouvelle directive départementale.

Le foyer de jour le Relais de Vessy, spécialisé dans la prise en charge de personnes atteintes de troubles cognitifs, a ouvert à l'EMS Maison de Vessy (12 places).

Le projet de loi en matière de **sous-traitance et d'externalisation de prestations socio-hôtelières** dans les EMS a suivi le parcours parlementaire. Le secteur des EMS a poursuivi sa participation au **groupe de travail intercantonal romand** en vue de changer d'outil d'évaluation des soins requis de longue durée et d'améliorer la cohérence dans le réseau de soins (HUG, soins à domicile, EMS). Il a participé aux groupes de travail nationaux en lien avec le **financement des soins de longue durée** et le recalibrage des instruments mesurant le temps de soins requis pour les résidents.

Un poste de délégué-e cantonal-e aux personnes proches aidantes a été créé à la direction générale de la santé pour déployer les mesures prioritaires du **Programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève**. La mise en œuvre du **Plan Alzheimer** a été poursuivie. Celle du **Programme cantonal de développement des soins palliatifs** a débuté en septembre 2020, avec la mise en place d'un groupe d'accompagnement et de cinq groupes de travail.

Une **Task force Covid-19 soins à domicile** a été créée pour renforcer le partage de bonnes pratiques et la coordination au sein des OASD. Le service du réseau de soins à la direction générale de la santé a participé à la **Task force Covid-19 EMS** mise en place par les associations faïtières du secteur.

Dans le domaine de la coordination des soins, une première structure pilote de « **Maison de santé** » a démarré, en collaboration avec l'Association des médecins du canton de Genève (AMGe). Une deuxième structure est à l'étude. Le

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

projet **COGERIA** (coordination gériatrique autour de la personne âgée fragile) est entré dans sa phase de déploiement progressive le 1^{er} juillet 2020, sur la base d'une convention signée par les partenaires concernés.

Un projet de **ligne téléphonique cantonale d'urgences pédiatriques** a débuté à l'automne 2020, dans le but de proposer des consultations urgentes dans les cabinets de ville pour diminuer l'engorgement des urgences pédiatriques des HUG.

Le projet intercantonal **InterRai-Romandie**, outil unique d'évaluation des besoins en soins de longue durée et commun à toutes les structures du réseau de soins, a été évalué et pourrait remplacer l'outil PLAISIR à l'avenir.

Autres projets d'importance stratégique

Le **projet de monitoring du réseau de soins (MORSE)** a débuté. Il vise, notamment, à améliorer le transfert et le traitement des données financières et administratives des entités subventionnées.

Le projet d'élaboration d'un **concept pour les résidents devant entrer en EMS et dont le dossier d'admission ou la situation financière n'est pas clarifiée** a été initié.

Justification des écarts

Le programme K01 présente un dépassement de budget de +179 652 351 francs au niveau des charges et de +7 655 179 francs au niveau des revenus.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -328 166 francs. Il s'explique principalement par la vacance de postes constatée au cours de cette année.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Cette catégorie de charges présente un non-dépensé de -371 310 francs par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par la diminution du recours à des prestations de mandats à des tiers de -362 087 francs.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un surplus de +180 277 120 francs par rapport au budget.

Cet écart se répartit de la manière suivante :

Dédommagements à des collectivités publiques(-1 743 490 francs)

Ce non-dépensé s'explique principalement par la non entrée en vigueur du financement de la part résiduelle des « résidents genevois » accueillis dans des EMS situés dans d'autres cantons.

Subventions versées à des collectivités publiques et à des tiers(-23 574 622 francs)

Le non-dépensé résulte principalement d'un moindre recours à ces structures et/ou d'un décalage dans la planification :

- Unités d'accueil temporaire (UAT) pour -894 190 francs.
- Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) pour -1 203 915 francs.
- Enveloppe nouvelles places EMS pour -2 548 957 francs.
- Hospitalisations en secteur privé pour -1 955 083 francs.
- Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile pour -377 780 francs et Foyer de Vessy pour -540 000 francs.
- Soins à domicile privés pour -624 229 francs.
- Financement des moyens et des appareils (LIMA) par des organisations de soins à domicile (OSAD) publiques ou privées pour -12 984 171 francs.

Par ailleurs, le montant de l'indemnité accordée à l'Imad pour le financement de ses missions d'intérêt général (MIG)

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

et de formation a été adapté de manière à ce que l'institution présente un résultat nul après affectation du résultat à ses fonds propres (-2 159 708 francs).

Amortissements des subventions d'investissement(+844 913 francs)

Cet écart par rapport au budget s'explique par la mise au rebus d'équipements subventionnés tant aux HUG qu'à l'Imad.

Autres charges de transfert(+204 750 319 francs)

L'écart sur ce type de charge découle d'une part des différences liées aux nouveaux modes de financement respectivement des prestations hospitalières stationnaires et de soins à domicile et d'autre part de charges exceptionnelles relatives à la crise sanitaire COVID-19.

L'écart relatif aux nouveaux modes de financement s'explique par les éléments suivants :

• Prestations stationnaires hospitalières (+9 175 536 francs)

Ce dépassement s'explique par le fait que les pertes de revenus découlant de la baisse d'activité des HUG se sont révélées un peu moins importantes qu'attendu lors de la présentation de demandes de crédits supplémentaires en faveur des HUG. La part relative aux soins réalisés dans les cliniques privées est supérieure à ce qui était prévu lors de l'élaboration du budget 2020.

Le dépassement constaté sur cette rubrique est presque entièrement compensé par la non-dépense réalisée sur les crédits supplémentaires accordés aux HUG (c.f. ci-dessous).

• Prestations de soins à domicile (+7 389 918 francs)

Le dépassement constaté sur cette rubrique découle de la prise en compte des montants accordés par voie de crédit supplémentaires à l'Imad (+9 120 000 francs) pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et qui ont été intégrés dans le coût de prestations de soins (+8 750 243.30 francs). Sans la prise en compte de ce montant, cette rubrique aurait présenté en léger non-dépensé.

L'écart relatif aux charges exceptionnelles découlant de la crise sanitaire COVID-19 se justifie de la manière suivante :

- Indemnisation des HUG à hauteur de +168 478 580 francs pour les pertes de chiffre d'affaire subies en raison de la suspension des opérations électives, de la forte baisse de l'activité ambulatoire, de la sous-couverture tarifaire appliquée à la prise en charge des patients atteints du Covid-19, du matériel acquis, ainsi que pour la mise en œuvre d'un dispositif spécifique dédié la prise en charge de ces patients. Ce dépassement a fait l'objet de deux demandes de crédits supplémentaires d'un montant total de 176 000 000 de francs, validées par la commission des finances en date des 2 septembre 2020 et 20 janvier 2021. La perte finale de chiffre d'affaires subie par les HUG ayant été moins forte que prévu, l'entier du dépassement de crédit n'a pas été versé.
- Indemnisation des pertes subies par les cliniques privées en raison de leur réquisition lors de la 1^{ère} vague (+10 659 548 francs) et constitution d'une provision pour couvrir ce même risque lors de la 2^{ème} vague (+5 623 000 francs). Ces dépassements ont été validés respectivement par la commission des finances en date du 2 septembre 2020 pour le dédommagement des pertes réelles subies lors du 1^{er} confinement et par le Conseil d'Etat en date du 20 janvier 2021 pour la constitution de la provision. Le montant total des charges grevant l'exercice 2020 pour ce sujet s'élève à +16 282 548 francs.
- Indemnisation des établissements médico-sociaux (EMS) à hauteur de 2 742 942 francs en raison de la prise en charge du matériel de protection pour le personnel et du matériel nécessaire au respect des gestes barrières et du maintien du lien social. Ce dépassement a été validé par la commission des finances le 9 décembre 2020.

Par ailleurs, afin de libérer des lits occupés aux HUG par des patients sans indication médicale en attente de placement, des garanties financières ont été octroyées aux EMS accueillant des personnes avec un dossier présentant des risques de pertes financières. Une provision de +348 642 francs a été constituée à cet effet. La charge supplémentaire qui en découle est couverte par une demande de crédit supplémentaire validée par le Conseil d'Etat.

Le montant total des charges grevant l'exercice 2020 en lien avec le secteur des EMS s'élève donc à +3 091 584

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

francs.

- Indemnisation des foyers de jour pour +332 153 francs en raison de la couverture des pertes subies suite à la fermeture de ces structures lors de l'épidémie et des achats de matériel nécessaires au respect des gestes barrières. Ce dépassement a été validé par la commission des finances le 2 décembre 2020.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les revenus non réalisés (-836 437 francs) sur cette rubrique se rapportent principalement aux revenus des actions récursoires entreprises auprès de tiers.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Le surplus de revenus constaté (+2 806 230 francs) découle principalement de reprises de provisions pour risques et charges en lien avec les hospitalisations hors cantons et les infirmières indépendantes (+3 119 162 francs) et d'une restitution par les HUG de la part du tarif des assureurs dévolue aux investissements moins importante que prévu (-384 917 francs).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de +5 685 387 francs découle principalement des revenus en lien avec des détenus extra-cantonaux accueillis à Curabilis (+4 670 636 francs) et des restitutions de contrats LIAF (+1 014 751 francs).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.2 : Le nombre de personnes prises en charge par IMAD en 2020 dépasse la cible à hauteur de 104.6% et est en augmentation de 5.5% par rapport à 2019 notamment en lien avec la crise pandémique. Le nombre de personnes de plus de 80 ans pris en charge par imad croît de 6.4% et celles de plus de 90 ans de 7.4%. Les patients bénéficiant de plus de 40 heures de soins par mois ont augmentés de 5%.

Indicateur 1.3 : Le nombre d'heures de prestations facturables à la LAMal a diminué de 6'603 heures par rapport à 2019 (-0.9%) et atteint la cible (après correction des heures de 2019 - heures facturées et non heures prestées - avec un nouveau total de 696'520 heures).

73% des heures totales sont réalisées pour les 40% de patients suivis 6 ou 7 jours sur 7. Les effets de la pandémie sont visibles au niveau des types de prestations réalisées : alors que les heures prestées de prestations techniques évoluaient de 5,2% celles concernant les soins de base se réduisaient de -3,6%. Il est rappelé que le chiffre retenu ne prend pas en compte les heures consacrées à la coordination en lien avec des soins ni les déplacements non facturables.

Indicateur 1.4 : L'indicateur est respecté. Entre janvier et décembre 2020 ce sont 170 personnes âgées de 65 ans et + qui ont dépassé la limite de 40h de soins dans le mois sur 9'573 personnes de 65 ans et + ayant bénéficié de soins à domicile.

Indicateur 1.5 : La cible n'a pas été atteinte en 2020. La cause principale est à mettre en lien avec la réservation de places en UATR permettant de soulager les HUG en cas de besoin durant les phases aiguës de la crise pandémique. Capacité de réserve à disposition des HUG, validée par la direction générale de la santé.

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Les délais d'attente et les temps de passage aux urgences sont tout à fait acceptables en 2020, considérant d'une part, la mise en route du chantier de rénovation et de réorganisation du plateau des urgences adultes, et d'autre part, la pandémie de la COVID-19. Afin de gérer l'afflux aux urgences de personnes présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19, les HUG ont mis en place différents secteurs pour le dépistage et une prise en charge spécifiquement dédiée. L'activité standard des urgences a toutefois été ralentie pendant les deux vagues de l'épidémie (mars à mai, puis novembre et décembre). La hausse du nombre d'entrées aux urgences provient donc principalement de l'activité générée par les secteurs COVID, classifiée comme étant une urgence non urgente.

Indicateur 2.4 : La hausse du délai d'attente est due à l'arrêt de l'activité élective non urgente lors des deux vagues de la COVID-19. S'agissant du délai entre la date de la première consultation et l'intervention, les patients dont la première consultation a été reportée, et ceux qui n'ont pas encore été reprogrammés, ne sont pas pris en considération.

Indicateur 3.1 : Cette valeur est calculée selon la méthode Rekole (R) est disponible annuellement. Le taux de 86.9% correspond à la valeur pour les données de la CAE de l'année 2019. Les efforts d'exhaustivité des relevés de

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

prestations et de productivité des équipes ambulatoires expliquent ce bon résultat.

Indicateur 4.2 : Le nombre moyen quotidien de patients en attente de placement a fortement diminué par rapport à fin 2019 (valeur 260). Les placements facilités accordés par l'Etat de Genève, ainsi que le taux de mortalité malheureusement élevé lié à la COVID-19 ont été des facteurs déterminants dans la réalisation de cette évolution. Les HUG terminent l'année 2020 avec 83 patients en attente de placement.

Indicateur 4.3 : Le délai de placement a augmenté car il est calculé sur les patients placés. L'année 2020 a permis de placer de nombreux patients présents de longue date, impactant à la hausse cet indicateur.

Indicateur 4.4 : A noter qu'une quarantaine de patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique. Ce nombre est en forte baisse, en ligne avec la diminution du nombre moyen quotidien de patients en attente de placement.

Indicateurs 5.1 et 5.2 : A noter que jusqu'en 2019, les taux de couverture et la variation du coût du point étaient basés sur le collectif LAMal hosp. au sens strict, soins aigus. Pour 2020, le collectif a été élargi à tous les cas hospitaliers pertinents SwissDRG, en raison notamment du financement à la prestation.

Indicateur 5.3 : La valeur 2019, dernière valeur disponible, reste stable dans le temps et inférieure à la norme de 10% fixée par les experts de la prévention des infections. Les projets tels que la campagne pour l'hygiène des mains et des mesures spécifiques et un monitoring régulier contribuent à ce bon résultat.

Indicateur 5.4 : Les mesures annuelles de la prévalence des escarres remontées au mois de novembre 2020, soit en pleine vague COVID-19, a eu pour conséquence que le pourcentage de patients à risque était de plus de 53% alors qu'habituellement le taux se situe autour de 40%, ce qui explique un taux plus élevé qu'en 2019. Au niveau des départements "non-COVID", peu de patients étaient hospitalisés en novembre, ce qui influence également ce résultat. Néanmoins, les deux pointages réalisés en février et septembre 2020 après des patients adultes montrent des taux stables à 5.9%.

Indicateur 5.5 : Les résultats des HUG pour 2019, 4,8% est tout à fait conforme au taux attendu pour un hôpital universitaire.

Indicateurs 5.6 et 5.7 : Les résultats de l'enquête de satisfaction Picker, conduite mensuellement en 2020, montrent que la satisfaction globale des patients reste élevée avec un taux de 97.1% en 2020 et dépasse l'objectif fixé de 95%. Le taux de recommandation, pour sa part, augmente à nouveau et s'établit à 79.3%, comme en 2018. Il est également supérieur à l'objectif fixé de 75%.

Indicateur 6.1 : Le taux d'absence a fortement été impacté par la COVID-19.

Indicateur 6.2 : La valeur 2020 est au niveau de la cible DGS. La baisse par rapport à 2019 (valeur 301) est directement expliquée par la suspension de stages lors de la première vague pandémique. Les places ont été allouées, puis suspendues.

Indicateur 7.2 : Les dernières statistiques disponibles datent du 31.12.2019.

Indicateur 7.3 : L'impact de la crise Covid-19 s'est fait ressentir sur le taux d'occupation des lits.

Indicateur 7.4 : A ce jour, seuls deux dossiers sont en cours, l'un date de 2018, l'autre de 2019. Pas de nouvelles plaintes en 2020.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficiencia	83.10 ans	83.3 ans	83.10 ans	85 ans	2021

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre de personnes prises en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	18'309	17'500	17'359	17'500	2023
1.3 Nombre d'heures de prestations facturables à la LaMal et effectuées par l'IMAD	Efficacité	689'917 h.	690'000 h.	649'626 heures	700'000 h.	2023
1.4 Pourcentage de personnes ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de personnes ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.8%	<=2%	1.7 %	<= 2%	2023
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	57%	80%	82.4%	80%	2024
1.6 Durée moyenne de séjour	Efficiency	3.20 ans	3.15 ans	3.20 ans	3.15 ans	2021
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	97.9%	90%	96%	95%	2023
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	84.3%	75%	67.5%	85%	2023
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	93.3%	65%	78.3%	75%	2023
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	8 semaines	7 semaines	7.7 semaines	7 semaines	2023
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficiency	86.9%	85%	86.6%	85%	2023
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficiency	5.8 jours	6.2 jours	6.1 jours	6.2 jours	2020
4.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficiency	189	130	260	200	2023
4.3 Durée d'attente de placement	Efficiency	108.6 jours	90 jours	106 jours	90 jours	2023
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficiency	44	0	145	0	2023
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture total hospitalier pertinent SwissDRG avec coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)	Efficacité	83.7%	85%	83.2%	94%	2023
5.2 Variation du coût du point DRG	Efficacité	-0.1%	0%	1.1%	0%	2020
5.3 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	6.5%	<10%	6.1%	< 10%	2020
5.4 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	9%	<5.2%	6.2%	< 5.2%	2020
5.5 Taux de ré-admission potentiellement évitables	Efficacité	4.8%	<5%	4.7%	< 5%	2020
5.6 Taux de satisfaction des patients	Efficacité	97.1%	>95%	97.3%	> 95%	2020
5.7 Taux de recommandation	Efficacité	79.3%	>75%	75.8%	> 75%	2020

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
6. Améliorer la gestion des ressources humaines						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	9.5%	6%	8%	6%	2020
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	273	270	301	325	2023
7. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
7.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	382.13 F	390 F	405	390 F	2021
7.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	12.60%	14%	17.57%	14%	2023
7.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	97.15%	98%	98.82	98%	2021
7.4 Nombre de plaintes	Qualité	2	0	5	< 10	2021
8. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
8.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98.52%	98%	100%	98%	2023

Commentaires

NB : Certaines valeurs-cibles ont été remises à jour entre le projet de budget et le budget 2020 (notamment 2.1, 2.2, 2.3, 4.2 et 6.2).

Indicateur 1.3 : La valeur de ce chiffre aux comptes 2019 est de 696'520 heures (et non 649'626 comme indiqué par erreur dans le tableau).

Indicateurs 2.1 à 2.4 : L'indicateur inclut les urgences adultes, de gériatrie et de gynécologie et d'obstétrique, conformément au contrat de prestations.

Indicateur 3.1 : Le taux de couverture de 100% est difficile à atteindre en raison de la structure TARMED mal adaptée à l'ambulatoire hospitalier. La moyenne suisse pour les hôpitaux se situe aux alentours de 85%. La valeur de cet indicateur étant disponible uniquement au printemps de l'année suivante, les chiffres sont par conséquent à lire avec 1 année de décalage (valeur au 31.12 de N-1).

Indicateur 4.1 : Le maintien de la durée moyenne de séjour (DMS) Inliers est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de journée d'hospitalisations inappropriées.

Indicateur 4.2 : Depuis 2018, une nouvelle unité de 18 lits dédiés aux patients en attente de placement a ouvert, portant le nombre de lits dédiés aux attentes de placement à 130.

Indicateur 4.4 : L'objectif serait de ne pas avoir de patients avec difficulté de placement. Plus de la moitié des patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique mais d'un point de vue clinique, ils n'auraient aucune raison de séjourner à l'hôpital.

Indicateur 5.1 : Le collectif de l'indicateur 5.1 a été élargi (changement opéré entre le PB20 et le B20). La cible à long terme est susceptible d'être modifiée. Elle est actuellement basée sur le taux de couverture théorique de la structure SwissDRG de 94% de 2018.

Indicateurs 5.3 et 5.5 : La valeur de ces indicateurs étant disponible uniquement au printemps de l'année suivante, les chiffres sont par conséquent à lire avec 1 année de décalage (valeur au 31.12 de N-1).

Indicateur 5.7 : Permet de mesurer le niveau et les causes de satisfaction / non satisfaction des patients en vue de recommander ou pas l'hôpital. Il permet également d'apprécier l'effet des améliorations réalisées et de mesurer l'impression générale des patients sortant de l'hôpital.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 7.2 : Ce taux correspond au pourcentage de personnes de plus de 65 ans qui résident en EMS par rapport à la population totale des personnes du même âge.

Indicateur 7.4 : Il s'agit de l'ensemble des plaintes ne relevant pas du domaine médical, lequel est traité par le GRESI (Groupe Risque pour l'Etat de Santé et Inspectorat). Ces plaintes peuvent émaner des résidents, des proches, de la famille, etc.



K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	4'700'429	-161'257	-3.3%	4'861'686	22'135'381
30 Charges de personnel	4'046'917	1'399	0.0%	4'045'518	3'661'462
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	527'805	-205'597	-28.0%	733'402	589'736
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'091	-16'785	-67.5%	24'876	9'425
36 Charges de transfert	24'222	-11'778	-32.7%	36'000	17'874'359
39 Facturations internes	93'395	71'505	326.7%	21'890	400
REVENUS	1'151'972	-756'984	-39.7%	1'908'956	1'814'216
41 Patentes et concessions	20'875	20'275	3'379.2%	600	17'125
42 Taxes et redevances	1'123'880	-442'016	-28.2%	1'565'896	1'262'150
43 Revenus divers	6'206	-336'254	-98.2%	342'460	493'074
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	41'286
49 Facturations internes	1'011	1'011	-	-	580
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'548'458	-595'727	20.2%	-2'952'731	-20'321'165
Coût d'état-major	-36'305	4'074	-10.1%	-40'379	-41'217
Coût des prestations de moyens	-2'049'776	-657'650	47.2%	-1'392'126	-1'189'105
COÛT COMPLET	-5'634'539	-1'249'304	28.5%	-4'385'235	-21'551'486

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	28.35	2.50	9.67%	25.85	23.61
ETP fixes	25.65	1.08	4.40%	24.57	20.66
ETP auxiliaires	1.70	1.42	507.14%	0.28	2.95
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

La nouvelle **planification hospitalière pour les soins aigus**, préparée selon le modèle « Groupes de prestations pour la planification hospitalière (GPPH) », avec la collaboration de l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cette nouvelle planification a nécessité une refonte du système de financement des hôpitaux qui a eu un impact sur les mandats de prestations avec les établissements privés comme avec les Hôpitaux universitaires de Genève.

Le **traitement administratif et financier des hospitalisations**, qu'elles soient hors canton (HHC) ou dans un établissement de la liste hospitalière genevoise, ont nécessité de nombreuses adaptations de procédure ainsi que le développement d'un nouveau système d'information. Ce système continuera son développement en 2021, pour une mise en service prévu dès juin 2021. Les moyens nécessaires au traitement administratif et financier des hospitalisations ont été adaptés et stabilisés.

Le rapport de **planification médico-sociale et sanitaire du canton de Genève 2020-2023** a été élaboré sur la base, entre autres, des projections pour les EMS et les soins à domicile effectuées en collaboration avec l'OBSAN. Il a été approuvé par le Grand Conseil le 28 août 2020.

La mise en production de la plateforme intercantonale **Cara** de dossier électronique du patient (DEP) aura lieu en 2021. Cette plateforme prendra le relais de MonDossierMedical.ch. La nouvelle plateforme **Cara**, conformément à la loi sur le dossier électronique du patient, nécessitera que les patients et les professionnels disposent d'une identité numérique certifiée. A ce titre, la gestion des identités électroniques et de l'authentification est assurée par l'OCSIN par l'intermédiaire d'un nouvel outil : **TIM GENEVE ID**. D'importants travaux pour le développement et la certification de cette identité électronique ont été déployés par l'OCSIN et la DGS en 2020.

En ce qui concerne les pratiques professionnelles en santé, la stratégie pour la législature en cours 2018-2023 vise un renforcement du concept de surveillance. Pour 2020, le canton a renforcé le contrôle sur le terrain. Il a également davantage vérifié les admissions des médecins à facturer des prestations à la charge de l'assurance-maladie de base (selon l'art. 55a LAMal - clause du besoin). Un accent particulier a été mis sur la communication au public et la coopération avec les instances concernées, dont les assureurs et les sociétés professionnelles. Le règlement sur les institutions de santé a été mis à jour et adapté aux exigences actuelles. Le canton a participé à un groupe de travail avec le Groupement romand des services de santé publique (GRSP) afin d'édicter des recommandations concernant les organisations de soins et d'aide à domicile. Enfin, un nouveau programme informatique de gestion des autorisations de pratiquer et d'exploiter a été mis en production début 2020.

Autres projets d'importance stratégique

La collaboration s'est poursuivie, comme chaque année, avec le Service de l'assurance maladie (SAM) pour la rédaction du **rapport sur les primes d'assurance maladie**.

La brochure sur le « **suivi des prestations de santé dans le canton de Genève** », publiée pour la première fois en 2018, a été mise à jour à un rythme semestriel. Ce document donne un **panorama chiffré des prestations de santé** en termes d'activité et de financement et contribue à un meilleur suivi de l'évolution des coûts de la santé.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques du 18 mars 2016 (LEMO; RS 818.33), au 1^{er} janvier 2020, le **Registre genevois des tumeurs**, rattaché à l'Université, voit ses missions se différencier entre une tâche régalienne (l'enregistrement des données) et une tâche académique (l'analyse des données). Un contrat de prestation est en préparation entre la direction générale de la santé du DSES et l'Université de Genève pour la gestion dès 2022 des tâches régalienues sur le modèle des cantons de Zurich et Berne.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Justification des écarts

Les comptes du programme K02 sont inférieurs au budget de -161 257 francs pour les charges et de -756 984 francs pour les revenus.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33,39 et 49, sont les suivantes :

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -205 597 francs qui s'explique principalement par un moindre recours aux prestations de service et honoraires de tiers (-225 793 francs).

42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -442 016 francs. Il s'explique principalement par le fait que les émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires sont moins importants que prévu (-458 962 francs).

43 Revenus divers

Les revenus divers de ce programme sont inférieurs au budget de -336 254 francs en raison d'un changement de pratique intervenu dans la comptabilisation des remboursements d'hospitalisations hors canton qui sont désormais toutes déduites des montants payés à ce titre dans l'exercice (-325 621 francs).

Atteintes des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 2.1 : Les délais de traitement ont été plus longs en raison de la COVID-19, avec plus d'engagements urgents (autorisations urgentes provisoires).

Indicateur 3.3 : L'équipe chargée des inspections de cabinets en matière de stérilisation a été intensément mobilisée auprès des EMS (accompagnement, visites et inspections).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	99%	95%	94%	95%	2023
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 15 jours	Qualité	77%	95%	NA	95%	2023
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	13%	20%	27%	20%	2023
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023

Commentaires

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	40'304'168	12'248'470	43.7%	28'055'698	26'683'568
30 Charges de personnel	18'121'614	4'549'011	33.5%	13'572'603	13'079'654
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'163'609	8'462'618	313.3%	2'700'991	2'700'819
33 Amortissements du patrimoine administratif	349'792	20'405	6.2%	329'387	329'777
36 Charges de transfert	10'474'606	-924'791	-8.1%	11'399'397	10'493'126
39 Facturations internes	194'547	141'227	264.9%	53'320	80'191
REVENUS	5'608'498	-674'095	-10.7%	6'282'593	5'487'610
40 Revenus fiscaux	174'254	74'254	74.3%	100'000	8'220
41 Patentes et concessions	2'595	-5'005	-65.9%	7'600	9'225
42 Taxes et redevances	3'665'744	-414'537	-10.2%	4'080'281	3'752'473
43 Revenus divers	201'783	-237'567	-54.1%	439'350	229'144
44 Revenus financiers	-	-	-	-	25
46 Revenus de transferts	1'531'640	-101'222	-6.2%	1'632'862	1'463'279
49 Facturations internes	32'483	9'983	44.4%	22'500	25'244
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-34'695'669	-12'922'564	59.4%	-21'773'105	-21'195'958
Coût d'état-major	-162'571	-27'102	20.0%	-135'469	-147'236
Coût des prestations de moyens	-4'781'144	-1'008'524	26.7%	-3'772'620	-3'309'332
COÛT COMPLET	-39'639'385	-13'958'191	54.4%	-25'681'194	-24'652'526

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	176.68	86.76	96.49%	89.92	87.08
ETP fixes	89.80	1.06	1.19%	88.74	84.43
ETP auxiliaires	86.07	85.69	22'550.00%	0.38	1.85
ETP agents spécialisés	0.80	0.00	0.00%	0.80	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Ce programme budgétaire a été soumis à de fortes turbulences en 2020. Il regroupe toutes les activités de maîtrise des maladies transmissibles et donc toute l'activité de la **cellule COVID 19** de la DGS. Le secteur maladies transmissibles regroupe actuellement un poste de chef de secteur occupé par deux personnes à temps partiel, deux médecins épidémiologistes et une assistante administrative. A terme, il est prévu de compléter cette équipe par un-e conseiller-ère en santé publique, un-e épidémiologiste et un-e conseiller-ère en organisation de l'information. Cette équipe prendra le relais des activités d'enquête d'entourage.

Pour mémoire, une seule personne à 80% s'occupait au début 2020 du suivi des maladies transmissibles.

Après validation du Conseil d'Etat durant l'automne 2019, le plan cantonal PPS (PC) a été déployé. À travers les huit axes spécifiques et un axe transversal du Concept de promotion de la santé et prévention 2030, le développement de quinze actions prioritaires sur les vingt-et-une devant voir le jour sur un intervalle de quatre ans, a débuté. Quatre actions sont terminées et deux actions non pas encore débutées. La DGS coordonne la mise en œuvre du PC en collaboration avec tous les services de l'Etat concernés. L'organe pilote du PC (COPIL) est actif, le comité scientifique sera validé fin mars 2021.

Les renouvellements des contrats de prestations avec les entités subventionnées ont été réalisés et tous acceptés par le Conseil d'Etat. Ils ont pris en considération les orientations de promotion et de prévention de la santé déclinées dans le plan cantonal.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), quant à lui, a poursuivi l'application de la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires et de ses ordonnances d'application, notamment vis-à-vis du respect des fréquences minimales d'inspection des entreprises et établissements publics produisant des denrées alimentaires qui sont maintenant fixées légalement. Par ailleurs la loi cantonale d'application a été totalement revue et dote le service de nouvelles prérogatives. La fermeture des restaurants et commerces due au Covid19 a fortement impacté la planification des contrôles et le service s'est surtout focalisé sur les aspects purs de sécurité alimentaire chez les distributeurs et auprès des entreprises pratiquant la vente à l'emporter. Il a également renforcé ses activités de contrôle des produits commercialisés (denrées alimentaires et objets usuels) vis-à-vis des substances reconnues comme cancérigènes ou comme perturbateur endocrinien, ainsi que dans les domaines de la déclaration des pesticides dans l'eau potable, des allergènes alimentaires et de la fraude alimentaire.

Dans le domaine des affaires vétérinaires, le service a poursuivi ses enquêtes liées à la **protection des animaux, aux agressions canines et envers les importations illégales, qui sont en constante augmentation**. Le service a repris le contrôle de l'expérimentation animale dès mars 2020 et a travaillé sur une révision de la loi sur les chiens.

Dans le domaine des affaires vétérinaires et notamment dans la **protection des animaux**, les capacités d'inspection ont été renforcées.

Le service du pharmacien cantonal (SPhC) a été en charge de la constitution d'un stock cantonal de matériel de protection (masques, gants, lunettes de protection, surblouses), ainsi que de solutions hydro-alcooliques (SHA), et de sa gestion en cas de besoin, au sein du canton. Cette gestion qui s'est faite en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève a demandé la mise en place de mandats entre les deux parties. Elle comprenait aussi la gestion d'un stock tournant assurant que celui-ci ne soit jamais périmé.

Justification des écarts

Le programme K03 présente des charges supérieures de +12 248 470 francs et des revenus inférieurs de -674 094 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart constaté sur cette rubrique est de +4 549 011 francs et s'explique par :

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

- L'octroi par le biais d'un crédit supplémentaire accepté par la commission des finances le 26 février 2020, de +1.1 ETP et +49 532 francs prévus au projet de budget 2020 pour instaurer le contrôle et le monitoring des factures d'hospitalisation et de soins à domicile suite à la modification intervenue dans le domaine du financement des soins aigus et de longue durée.
- L'octroi par la commission des finances de 3 crédits supplémentaires successifs prévoyant un total de +201.1 ETP et de +6 539 000 francs, pour la mise en œuvre de la cellule de traçage des cas contact Covid-19, ainsi que pour la création d'un secteur des maladies transmissibles au sein du service du médecin cantonal.

La différence constatée entre les montants supplémentaires octroyés et les montants de dépenses réellement effectuées s'explique par le temps nécessaire au recrutement d'un tel nombre de personnes.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart constaté sur cette rubrique est de +8 462 618 francs. Il s'explique principalement par des dépenses de santé publique réalisées par les HUG pour le compte du canton, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Ces charges concernent principalement des masques de protection, l'octroi de mandats aux HUG afin de renforcer la centrale 144 et l'équipe chargée du pré-hospitalier dans le but de soutenir la politique de prévention et d'orientation des patients, ainsi que la mise en place d'un support informatique pour la cellule de suivi des personnes détectées positives à la Covid-19.

Un crédit supplémentaire de +9 458 328 francs a été voté par la commission des finances le 2 septembre 2020 pour couvrir ces charges. Le différentiel existant entre le montant accordé par le biais du crédit supplémentaire octroyé et les dépenses effectives s'explique par le fait que la totalité des masques acquis par l'intermédiaire des HUG n'a pas été entièrement consommée à la fin de l'année.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les comptes sont inférieurs au budget de -924 791 francs. Cette baisse s'explique principalement par le fait que les actions de promotion de la santé (-183 398 francs), celles menées dans le cadre de la dîme de l'alcool (-124 730 francs), le fonds drogue (-194 305 francs) et les programmes inter-cantonaux (-283 760 francs), ont été moins importantes que prévu.

42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -414 536 francs. Il s'explique principalement par le fait que les amendes dressées par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ont été inférieures aux prévisions (-350 000 francs) tout comme les revenus liés aux fonds prévention du jeu (-100 934 francs).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique sont inférieurs au budget de -237 567 francs principalement en raison d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire et destinés au fonds drogue qui se sont avérés moins élevés que prévu (-312 691 francs).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'écart de -101 222 francs constaté sur cette rubrique découle principalement des revenus liés au fonds de la dîme de l'alcool inférieurs aux prévisions (-184 435 francs). Il est partiellement compensé par des restitutions découlant de contrats de prestations échus pour des entités actives dans le domaine de la promotion de la santé et la prévention (+83 213 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.2 : Déclarations COVID-19 exclues en raison des multiples adaptations des modalités de déclaration durant l'année.

Indicateur 2.1: Poursuite de la baisse amorcée depuis plusieurs années, mais la baisse de cette année est en lien avec la COVID-19 : fermeture des lieux de dépistages sur plusieurs semaines, réduction des voyages à but sexuel et diminution des contacts, fêtes et fermeture des bars et des lieux de rencontres sexuels.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 3.1 : Les mesures d'interdictions populationnelles prises dans le cadre de la pandémie (rassemblements, manifestations publiques/privées) ont eu un fort impact sur la tenue des événements entraînant les intoxications alcooliques aiguës.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Les équipes chargées des inspections ont intensément été mobilisées auprès des EMS (accompagnement, visites et inspections).

Indicateurs 5.1 et 5.2 : Avec la pandémie, le service a dû prioriser ses activités au détriment des inspections.

Indicateur 5.3 : Une partie des inspections a dû être suspendue à cause de la pandémie.

Indicateur 6.1 : Les écarts sont dus à la fermeture des établissements en raison de la COVID-19, notamment des restaurants.

Indicateur 6.2 : Les écarts sont dus au confinement de mars et à la fermeture des établissements, notamment des restaurants, en raison de la COVID-19.

Indicateur 6.3 : Fermeture des laboratoires du SCAV pendant le confinement de mars et des établissements, notamment des restaurants, en raison de la COVID-19.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	93%	95%	94%	95%	2020
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	98%	95%	96%	95%	2020
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	25	<90	47	<90	2020
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	39	<80	34	<80	2020
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	88%	100%	56%	100%	2020
4.2 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	92%	100%	100%	100%	2020
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	42	160	121	160	2020
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	14	85	50	85	2020
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	127	180	78	180	2020

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

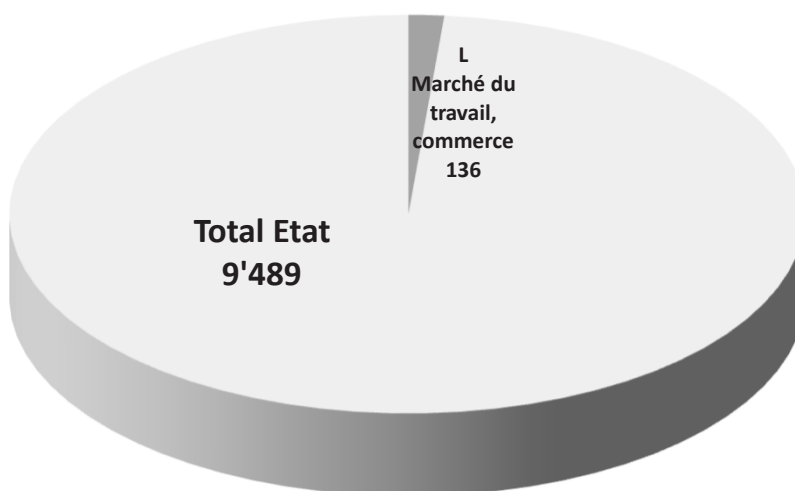
	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	78%	95%	97%	95%	2023
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	321	400	388	400	2023
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7682	8500	8'369	8'000	2021
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menées par la SCAV	Efficacité	94%	95%	92%	95%	2023
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	100%	100%	99%	100%	2023
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficacité	91%	80%	90%	80%	2020
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficacité	100%	90%	99%	90%	2020

Commentaires



L Marché du travail, commerce

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





L - Marché du travail, commerce

Synthèse de priorités

La politique L regroupe trois domaines essentiels au bon fonctionnement de l'économie genevoise, à savoir l'emploi et la régulation du marché du travail et du commerce, l'exécution des poursuites et faillites.

S'agissant de **l'emploi**, le canton de Genève a été plus durement touché par la crise sanitaire durant l'année 2020 qu'au niveau national. Entre février et décembre 2020, le nombre de chômeurs a augmenté de 41% à Genève contre 39% au niveau national. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 37% au niveau genevois et suisse. Entre mars/décembre 2019 et 2020, les personnes qui sortent du chômage ont été moins nombreuses à Genève (-12%) qu'au niveau national (-3%). Cette situation s'explique, en partie, par le fait que durant cette même période les employeurs ont moins annoncé de places vacantes à Genève (-47%) qu'au niveau national (-15%). A noter, que le recours au chômage partiel a permis de freiner de manière significative l'augmentation du chômage.

Au plus fort de la crise sanitaire, l'office cantonal de l'emploi (OCE) a accordé des demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour près de 15'000 secteurs d'exploitation et 130'000 travailleurs.

L'OCE a continué sa mutation numérique en développant et en mettant en œuvre d'autres projets en faveur des demandeurs d'emploi. En particulier, les e-Services en ligne sur la plateforme Job-Room (www.travail.swiss) et de ceux de l'OCE au sein de l'ORP: RPE (recherches personnelles effectuées) et dossier de candidature, IPA (indications de la personne assurée), inscription en ligne, pré-inscription en ligne, visioconférence.

De nouvelles mesures de marché du travail (MMT) ont été développées ou sont en cours de développement: mesures pour agir sur la confiance et l'estime de soi, mise en place d'un cours pour créer son image ou sa visibilité digitale, mise en place d'un espace de coworking pour l'emploi dédié aux demandeurs d'emploi seniors.

Les MMT ont été ajustées pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. La plupart de ces mesures ont également été réorganisées pour être dispensées en ligne ou à distance. La situation sanitaire liée au COVID-19 a accéléré la digitalisation des MMT, ce qui est à considérer comme positif pour l'employabilité des candidats à l'emploi. La perspective est de poursuivre la numérisation des MMT.

En ce qui concerne **la régulation du marché du travail et du commerce**, le Conseil d'Etat s'engage résolument pour le renforcement de la loyauté dans les relations de travail. Conscient du fait que la plupart des entreprises respectent pleinement le cadre légal applicable, le Conseil d'Etat rappelle que des entreprises qui pratiquent la sous-enchère salariale et le travail au noir mettent en danger l'équilibre social et économique de notre canton. L'action du Conseil d'Etat vise donc à favoriser un développement économique de notre canton respectueux de la protection des salariés et des principes d'une saine concurrence.

Enfin, s'agissant des **poursuites et faillites**, à l'instar des autres cantons, la crise sanitaire n'a pas engendré de hausse des procédures à Genève mais au contraire un repli significatif, puisque les réquisitions de poursuites y ont diminué de 13%. Le nombre des faillites a quant à lui baissé de 6%, étant toutefois observé que le nombre de successions répudiées suit la hausse de la courbe des décès enregistrés dans le canton, tandis que les faillites d'entreprises sont en baisse de 9%. En 2020, malgré ce ralentissement global lié au COVID, le maintien de l'activité des offices cantonaux a encore permis de réinjecter plus de 290 millions de francs dans l'économie, contribuant ainsi au maintien de conditions favorables à l'activité économique et au renforcement de la confiance entre les acteurs du système.



L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	82'390'510	-12'486'655	-13.2%	94'877'165	80'629'936
30 Charges de personnel	36'546'344	-3'212'140	-8.1%	39'758'484	35'142'099
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	930'274	-1'028'239	-52.5%	1'958'513	1'151'066
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'522	-12'001	-14.7%	81'523	80'808
36 Charges de transfert	44'822'838	-8'251'507	-15.5%	53'074'345	44'253'484
39 Facturations internes	21'533	17'233	400.8%	4'300	2'479
REVENUS	32'257'685	-2'103'110	-6.1%	34'360'795	32'824'986
42 Taxes et redevances	1'284'800	270'686	26.7%	1'014'114	1'523'195
43 Revenus divers	352'946	293'206	490.8%	59'740	1'626'923
46 Revenus de transferts	30'619'939	-2'667'002	-8.0%	33'286'941	29'674'868
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-50'132'825	10'383'545	-17.2%	-60'516'370	-47'804'950
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-327'862</i>	<i>68'970</i>	<i>-17.4%</i>	<i>-396'832</i>	<i>-395'590</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'804'530</i>	<i>-926'396</i>	<i>13.5%</i>	<i>-6'878'134</i>	<i>-7'598'722</i>
COÛT COMPLET	-58'265'217	9'526'119	-14.1%	-67'791'336	-55'799'262

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	268.20	-30.00	-10.06%	298.20	254.98
<i>ETP fixes</i>	<i>220.70</i>	<i>-41.90</i>	<i>-15.96%</i>	<i>262.60</i>	<i>221.48</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>47.50</i>	<i>11.90</i>	<i>33.43%</i>	<i>35.60</i>	<i>33.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- L01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Justification des écarts

Le programme L01 regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de référence de respectivement -12 486 655 francs et -2 103 110 francs.

Les écarts imputables à la part cantonale sont de respectivement -9 363 935 francs pour les charges et -195 325 francs pour les revenus. Les écarts imputables à la part fédérale sont de respectivement -3 122 720 francs pour les charges et de -1 907 785 francs pour les revenus.

Malgré une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi durant l'année 2020 en raison COVID-19, l'OCE a pu absorber cet impact.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -3 212 140 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de personnel de la part cantonale sont inférieures de -520 106 francs par rapport au budget. Cet écart s'explique par la vacance de poste constatée au cours de cette année.

Part fédérale

Les charges de personnel relatives à la part fédérale sont inférieures de -2 692 035 francs par rapport au budget de référence. Cet écart découle :

- Des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois et d'un budget élaboré pour tenir compte d'un nombre de demandeurs d'emploi supérieur à celui constaté.
- De la vacance de poste constatée au cours de cette année.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -1 028 239 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation relatives à la partie cantonale sont inférieures de -580 555 francs par rapport au budget. Principalement en raison des réévaluations sur créances (-470 029 francs) qui sont moins importantes que prévu.

Part fédérale

Les comptes des charges de biens et services de la part fédérale présentent un non dépensé de -447 685 francs. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, les charges de transfert présentent un non dépensé de -8 251 507 francs. Cet écart ne concerne que la partie cantonale et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de transfert relatives à la part cantonale sont inférieures au budget de -8 251 507 francs.

Il se répartit principalement à hauteur de -2 391 145 francs pour les allocations de retour en emploi (ARE) et de -3 545 021 francs pour les emplois de solidarité (EDS). Le recours à ces mesures a été moins important que prévu, car les employeurs et les chômeurs ont préféré solliciter des mesures fédérales telles que l'allocation d'initiation au travail (AIT). Des changements de pratiques au sein de l'OCE en lien avec les modifications de la loi en matière de

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

chômage (LMC) ont également eu un effet sur le nombre de bénéficiaires des mesures cantonales. Par ailleurs, le montant de 1 100 000 francs prévus pour les allocations de premier emploi (APE) n'a pas été dépensé, car le projet de loi cette mesure n'a pas été adopté.

Enfin, la participation cantonale pour la LACI MMT a été inférieure de -884 000 francs.

La part de non-dépensé découlant de l'impact de la crise sanitaire a été estimée à environ 6 300 000 francs.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Globalement, les revenus découlant de taxes sont supérieurs au budget pour un montant de +270 686 francs. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Les taxes enregistrées sous la part cantonale sont inférieures de -148 229 francs au budget. Cet écart concerne les remboursements d'assurances sociales.

Part fédérale

Le surplus de taxes enregistrées sous la part fédérale (+418 916 francs) découle des remboursements d'assurances sociales (AI, LACI, maternité, etc...).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Globalement, les revenus divers découlant de taxes sont supérieurs au budget pour un montant de +293 206 francs. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de revenus divers enregistrés sous la part cantonale (+298 117 francs) découle principalement de la reprise de la provision constituée pour couvrir le risque de dépréciation de créances.

Part fédérale

Le déficit de revenus divers enregistrés sous la part fédérale -4 911 francs est non significatif.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, ces revenus sont inférieurs de -2 667 002 francs par rapport au budget. Ce non réalisé est réparti et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Un différentiel de -345 212 francs en raison de demandes de restitutions relatives aux ARE inférieures au budget.

Part fédérale

Les revenus de transfert relatifs à la part fédérale sont inférieurs de -2 321 790 francs au budget. Cette différence s'explique par un nombre de demandeurs d'emploi, qui s'est avéré inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget, ce qui a réduit l'enveloppe financière mise à disposition par le Seco.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La baisse du nombre moyen de jours d'indemnités s'explique par les mesures prises par le Conseil fédéral concernant le prolongement des indemnités suite à la crise sanitaire et explique que les valeurs pour cet indicateur subissent une distorsion.

Indicateur 2.1 : Suite à la crise sanitaire, le nombre de places vacantes annoncées à l'ORP et le nombre de sorties du chômage ont fortement chuté. Cette situation explique que la part des personnes entrées au chômage de longue durée augmente.

Indicateur 3.1 : Selon le SECO, en raison de l'augmentation des droits maximaux dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 AC, les valeurs pour l'indicateur de résultats, 3 subissent une distorsion à partir de septembre 2019 et il en est de même sur 2020.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Indicateur 5.1 : Moins de postes EdS se sont libérés à cause du net frein aux engagements sur le marché ordinaire, lui-même dû à la pandémie.

Indicateur 5.2 : Net frein aux engagements sur le marché ordinaire dû à la pandémie.

Indicateur 5.3 : Ce taux de réinscription est calculé 12 mois après le retour sur le marché ordinaire de l'EdS. Il sera disponible au cours du mois d'avril 2022.

Indicateur 6.1 : 6 mois de suspension des arrivées en fin de droit et net frein aux engagements dû à la pandémie. Cette valeur sera stabilisée en avril 2022.

Indicateur 6.2 : Ce taux de réinscription est calculé 12 mois après l'échéance de l'ARE. Il sera disponible au cours du mois d'avril 2022.

Indicateur 8.1 : Suite à la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 37% entre février et décembre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1 Nombre moyen de jours d'indemnités	Efficacité	174.0	188.3	178 jours	188.3	2023
2. Eviter le chômage de longue durée						
2.1 Entrées au chômage de longue durée en %	Efficacité	34.0%	30.9%		30.9%	2023
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Arrivées en fin de droit en %	Efficacité	19.3%	30.6%		30.6%	2023
4. Eviter les réinscriptions						
4.1 Réinscriptions en %	Efficacité	41.8%	41.5%		41.5%	2023
5. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
5.1 Taux de rotation des postes	Efficacité	11.34%	20%		20%	2023
5.2 Taux de retour sur le marché ordinaire	Efficacité	3.55 %	6.5%		6.5%	2023
5.3 Taux de réinscription	Efficacité	NA	15%		15%	2023
6. Réinsérer par la subvention à l'emploi (allocation de retour en emploi)						
6.1 Nombre de décisions d'octroi	Efficacité	105	200		200	2023
6.2 Taux de réinscription	Efficacité	NA	20%		20%	2023
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostique	Efficacité	15 jours	15 jours	14.6 jours	15 jours	2023
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	144 dossiers	125 dossiers	126 dossiers	130 dossiers	2023

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Commentaires

Indicateurs 1, 2, 3, 4, 7 et 8 : Ces indicateurs sont fédéraux et ont été alignés sur les indicateurs du Seco.

Indicateurs 5 et 7 : Source : OCE_Brio et RAD (source cantonale : OCE).

Indicateur 5.2 : Le marché primaire du travail est le marché de l'emploi ordinaire où règnent les conditions de travail et d'occupation habituelles de l'économie du marché. Par opposition, le marché du travail secondaire couvre entre autres les postes de travail protégés ou non concurrentiels.



L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	20'484'380	-1'182'129	-5.5%	21'666'509	20'682'431
30 Charges de personnel	18'675'146	-1'490'920	-7.4%	20'166'066	18'305'503
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	874'215	220'192	33.7%	654'023	1'464'172
33 Amortissements du patrimoine administratif	51'294	13'720	36.5%	37'574	40'329
36 Charges de transfert	869'708	98'562	12.8%	771'146	845'249
39 Facturations internes	14'017	-23'683	-62.8%	37'700	27'178
REVENUS	11'182'100	-1'793'989	-13.8%	12'976'089	14'665'437
42 Taxes et redevances	8'360'377	-2'143'112	-20.4%	10'503'489	12'217'955
43 Revenus divers	446'793	318'793	249.1%	128'000	168'587
46 Revenus de transferts	2'369'963	25'963	1.1%	2'344'000	2'270'999
49 Facturations internes	4'967	4'367	727.8%	600	7'896
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'302'280	-611'860	7.0%	-8'690'420	-6'016'994
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-167'537</i>	<i>33'742</i>	<i>-16.8%</i>	<i>-201'279</i>	<i>-206'063</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'837'623</i>	<i>-276'672</i>	<i>4.2%</i>	<i>-6'560'951</i>	<i>-4'055'118</i>
COÛT COMPLET	-16'307'440	-854'791	5.5%	-15'452'649	-10'278'174

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	130.80	-2.25	-1.69%	133.05	129.97
<i>ETP fixes</i>	<i>124.90</i>	<i>-4.40</i>	<i>-3.40%</i>	<i>129.30</i>	<i>120.37</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.90</i>	<i>2.15</i>	<i>57.33%</i>	<i>3.75</i>	<i>9.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'oeuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites. Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter. A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle de ces activités et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et par le Registre du commerce.

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 Régulation du commerce
- L02.02 Surveillance du marché du travail

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Projets prioritaires

Durant l'année 2020, la politique publique de surveillance du marché du travail et de régulation du commerce a été fortement impactée par l'épidémie de COVID-19. Les actions menées par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) ont été réorientées de sorte à pouvoir assumer, en sus des missions ordinaires, le contrôle du respect des mesures de protection contre la propagation du coronavirus. Au total, plus de 4'500 contrôles ont été effectués par le service de l'inspection du travail, soutenu par l'inspection paritaire des entreprises, la police et le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

Le Conseil d'Etat a pris note, avec satisfaction, de la décision de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) de modifier et/ou proroger, sur demande du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), les contrats-types de travail avec salaires impératifs pour les secteurs du commerce de détail, de l'économie domestique, de l'esthétique, de la mécanique, des monteuses de stands et des transports de choses pour compte de tiers et de contrer ainsi les risques de sous-enchère salariale et concurrence déloyale.

Sur la base du bilan établi par le Conseil d'Etat sur l'application de la loi sur les taxis et voitures de transports avec chauffeur (LTVTC) ce dernier a déposé le 26 février 2020 un projet de loi proposant une refonte de la LTVTC ayant pour objectif d'optimiser le cadre réglementaire applicable à l'activité des taxis et de voiture de transports avec chauffeur (VTC) et de l'adapter à la profonde mutation que le secteur du transport individuel de personnes a vécue ces dernières années, notamment par la généralisation d'offres de prestations disponibles via des plateformes informatiques.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'acceptation, le 27 septembre 2020, de l'initiative cantonale pour un salaire minimum à 23 francs, le Conseil d'Etat a rencontré les partenaires sociaux et mis en place un groupe de travail tripartite ayant pour objectif de clarifier l'application de ce nouveau dispositif. Il a également confié à la Haute école de gestion, le mandat d'évaluer les effets économiques et sociaux provoqués par l'introduction du salaire minimum cantonal.

Le contingent global de permis disponibles pour l'engagement de main-d'œuvre provenant d'Etats hors de l'Union européenne a permis au service de la main-d'œuvre étrangère de l'OCIRT de délivrer des autorisations de travail pour du personnel hautement qualifié qui n'a pas pu être recruté sur le marché du travail genevois, suisse ou européen et qui est indispensable au bon fonctionnement des entreprises concernées. Notons toutefois qu'en raison de la fermeture complète ou partielle des frontières pendant plusieurs mois et des difficultés économiques résultant de la crise sanitaire, le nombre de permis octroyés a diminué par rapport à 2019 (moins 16% de permis B et moins 45% de permis L).

Le registre du commerce a pleinement assuré sa mission d'enregistrer et de publier les principales informations sur les entités juridiques (entreprise, société, fondation, association, etc.) inscrites. Malgré une baisse nette de l'activité en mars et avril en raison de la crise sanitaire, le nombre de dossiers traités en 2020 n'est que très légèrement inférieur à celui de 2019 (moins 4%) et le nombre total d'entreprises inscrites au RC est même en constante augmentation dès lors que les inscriptions nouvelles ont toujours dépassé les radiations.

Justification des écarts

Le programme L02 connaît une baisse des charges de -1 182 129 francs et des revenus de -1 793 989 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Les charges de personnel sont inférieures de -1 490 920 francs par rapport au budget, principalement en raison des éléments suivants :

- Un non dépensé sur les jetons de présence (-1 204 905 francs) qui s'explique par le fait que le budget de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des autres commissions officielles est surévalué, bien que l'IPE ait désormais atteint son rythme de croisière.
- La vacance de postes constatée au cours de cette année (-286 015 francs).

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +220 192 francs et qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- Recours à un cabinet d'avocats dans le cas de la procédure UBER et octroi d'un mandat à la haute école de gestion de Genève dans le cadre de l'analyse de l'impact du salaire minimum.
- Prise en compte des dépenses de l'IFAGE relatives à l'annulation des examens 2020 LRDBHD et LTVTC.
- Amortissement total du stock de billets de loterie (+103 239 francs), pas budgété.

Ce dépassement est couvert par le recours aux reports budgétaires.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Cette catégorie de revenus baisse de -2 143 112 francs. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants:

- Ralentissement de l'activité du service de la main d'œuvre étrangère, dû à la crise sanitaire COVID-19, et donc des émoluments facturés (-235 150 francs).
- Suspension, pour 2020, de la taxe annuelle LRDBHD, et des émoluments y relatifs, facturés par la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (-3 184 328 francs).
- Diminution des émoluments concernant la métrologie et la nouvelle loi LTGVEA (-232 718 francs).
- Diminution des amendes facturées (-119 546 francs).
- Augmentation des remboursements des assurances sociales (+135 493 francs).
- Diminution des émoluments facturés par à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (-223 910 francs) en raison de la crise sanitaire COVID-19.
- Le budget des émoluments facturés par le registre du commerce tenait compte de la nouvelle Ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce, dont l'entrée en vigueur, prévue initialement en 2020, a été reportée au 1er janvier 2021. Celle-ci prévoyait une baisse des émoluments qui ne s'est par conséquent pas concrétisée (+1 717 047 francs).

L'impact de la crise sanitaire COVID-19 est estimé à -4 million de francs. Il convient également de relever qu'en 2020, la taxe d'usage accru du domaine public normalement facturée aux taxis en vertu de la LTVTC n'a pas été perçue.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de +318 793 francs, car les reprises de provisions pour dépréciations de créances sont plus importantes que prévu.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Ce chiffre n'est disponible qu'une année sur deux.

Indicateur 1.2 : Ce chiffre assez important est en lien avec le travail administratif effectué durant l'année 2020 pour traiter définitivement l'historique.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Les baisses de contrôles courants sont liés aux nombreux (plus de 4000) contrôles effectués en matière de Covid.

Indicateur 2.3 : Ce pourcentage reste stable, malgré les facteurs défavorables ayant marqué 2020.

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Niveau de satisfaction des entreprises concernant les prestations du Registre du commerce (RC)	Qualité	NA	85%	89%	85%	2023
1.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la loi sur le travail au noir (LTN)	Efficacité	363	300	235	300	2023
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	1553	2000	1978	2'000	2023
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	612	840	825	840	2023
2.3 Pourcentage de dossiers traités par le service main d'oeuvre étrangère (MOE) dans les 30 jours	Efficacité	83.1%	75%	84.2%	75%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du Registre du commerce (RC). L'indicateur se base sur le pourcentage des entreprises ayant déclaré être "tout à fait satisfaites" ou "assez satisfaites" des prestations du RC dans le cadre de l'étude sur la compétitivité des administrations cantonales (enquête M.I.S Trend réalisée tous les 2 ans pour les Chambres de commerce latines).

Indicateur 1.2 Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises suisses, hors canton ou étrangères, ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir, afin de détecter les violations des dispositions légales couvrant les assurances sociales, les impôts, les niveaux des salaires et l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 2.1 Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle en matière de conditions de travail des entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 2.2 Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (et notamment l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) ainsi que les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

Indicateur 2.3 Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'oeuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception de la demande jusqu'au renvoi du dossier à l'OCPM.

L03 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	33'556'623	-252'116	-0.7%	33'808'739	33'684'470
30 Charges de personnel	28'380'949	35'802	0.1%	28'345'147	28'238'516
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'005'346	-307'345	-5.8%	5'312'691	5'276'623
33 Amortissements du patrimoine administratif	112'090	1'689	1.5%	110'401	108'877
34 Charges financières	55	55	-	-	211
39 Facturations internes	58'182	17'682	43.7%	40'500	60'244
REVENUS	34'912'268	-3'161'471	-8.3%	38'073'739	39'404'692
42 Taxes et redevances	24'632'662	-5'196'506	-17.4%	29'829'168	29'726'272
43 Revenus divers	124'960	123'960	12'396.0%	1'000	474
44 Revenus financiers	2	2	-	0	73
49 Facturations internes	10'154'644	1'911'073	23.2%	8'243'571	9'677'874
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'355'645	-2'909'355	-68.2%	4'265'000	5'720'222
<i>Coût d'état-major</i>	-628'079	3'056	-0.5%	-631'135	-629'921
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-18'942'965	-493'433	2.7%	-18'449'532	-11'454'935
COÛT COMPLET	-18'215'398	-3'399'731	22.9%	-14'815'667	-6'364'634

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	227.04	-8.86	-3.76%	235.90	233.29
<i>ETP fixes</i>	223.64	-11.56	-4.91%	235.20	226.89
<i>ETP auxiliaires</i>	3.40	2.70	385.71%	0.70	6.40

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures d'exécution forcée découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette. Il consiste à assurer un recouvrement diligent et pacifique auprès des débiteurs et une redistribution équitable entre les créanciers.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L03.01 Exécution des poursuites
- L03.02 Exécution des faillites

L03 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législation

Pour l'office cantonal des poursuites (OCP)

Le projet d'optimisation du système d'information de l'OCP (OPUS) s'est poursuivi pour répondre au besoin d'efficacité et d'ergonomie et pour s'adapter régulièrement aux évolutions technologiques et aux modifications du cadre légal de l'activité. La réalisation de ces développements informatiques, dont certains sont obligatoires requiert un financement complémentaire, qui fait l'objet d'un projet de loi en cours d'élaboration.

En 2020, les adaptations du système OPUS ont touché en particulier les directives fédérales en lien avec la pandémie, les nouvelles instructions de l'autorité cantonale de surveillance des poursuites et faillites, ainsi que l'échange électronique de données. Cette fonctionnalité, introduite en 2017, est devenue la norme pour tous les principaux créanciers et représente aujourd'hui plus de 75% des réquisitions de poursuite. Dans ce domaine, Genève sera prochainement l'un des premiers cantons à respecter la norme fédérale e-LP 2.2.

L'OCP a aussi pour ambition d'élargir son offre de prestations en ligne, dont le succès auprès des usagers a explosé avec la crise sanitaire. Les e-démarches existantes permettent déjà de commander, payer et télécharger rapidement un extrait du registre des poursuites, ou d'en vérifier en ligne l'authenticité, et elles facilitent le règlement des poursuites et actes de défaut de biens, en affichant le solde dû et les références de paiement utiles.

Par ailleurs, en 2020, malgré un contexte difficile, l'OCP a été très attentif à l'accueil de ses usagers, notamment afin d'améliorer le dispositif de réponse au central téléphonique et d'assurer les distances de sécurité pour l'accès aux guichets. La rapidité de service s'est significativement accrue par rapport à 2019, avec 4 clients sur 5 servis en moins de 20 minutes et près de 100% servis en moins de 30 minutes.

Pour l'office cantonal des faillites (OCF)

En 2020, l'OCF a réalisé la migration de son système d'information gérant les faillites (ORFEE) vers une solution équivalente, conforme aux évolutions technologiques et commune à plusieurs cantons (OF3). Cette mise à niveau garantit l'accès aux prestations de maintenance et permet de bénéficier de synergies en vue de futures demandes d'évolution.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Pour l'office cantonal des poursuites (OCP)

Dès mars 2020, un plan de continuité, mis en œuvre avec le soutien du service logistique départemental, a permis d'organiser les activités essentielles de l'OCP en back office et d'étendre le télétravail à une majorité de son personnel. Une baisse des nouvelles réquisitions en 2020 (-13% par rapport à 2019) a aidé à absorber les perturbations dues à la crise et à rétablir des délais de traitement satisfaisants dès le second semestre. Toutefois, le processus de saisie continue de subir l'effet du ralentissement car le nombre de poursuites continuées s'est maintenu à son niveau habituel (-2% par rapport à 2019). Les ventes aux enchères ont également pâti des circonstances.

A l'interne, l'OCP a lancé un projet de réorganisation de la direction des saisies, qui viendra rééquilibrer l'affectation de ses forces de travail et renforcer la qualité de ses prestations. Il conduit en parallèle deux projets internes de qualité de vie au travail et de développement de la formation.

L'OCP a continué le traitement et la clôture des recommandations émises par les autorités de contrôle et de surveillance. Ainsi, les actions entreprises en matière de gestion comptable et de gouvernance ont notamment permis de régler toutes les anciennes recommandations de la Cour des comptes.

Enfin, la loi cantonale d'application de la LP (LaLP) fait l'objet d'une proposition de révision, visant principalement à assurer la mise en conformité de la pratique du canton de Genève en matière de notification des actes de poursuite.

Pour l'office cantonal des faillites (OCF)

Dans le but de sensibiliser les entrepreneurs aux comportements qui conduisent à la faillite mais aussi de mieux lutter contre les délits de gestion fautive et contre les faillites en cascade, l'OCF s'est notamment investi au sein du groupe cantonal d'entraide en matière de fraude.

Sur le plan opérationnel, l'année 2020 n'a pas donné lieu à une augmentation des faillites, de sorte que l'OCF a pu assurer un niveau de qualité satisfaisant et des délais de traitement conformes à la loi. Le télétravail déjà déployé depuis quelques années a permis à l'ensemble du personnel de réagir avec souplesse aux mesures de crise intervenues durant l'année 2020, y compris pour gérer la phase d'inventaire de la masse en faillite.

L03 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Enfin, l'OCF a maintenu ses actions ciblées auprès de son personnel, pour favoriser la qualité de vie au travail et développer une culture d'entreprise axée sur la qualité du service aux usagers : réponse rapide aux demandes, permanences assurées, processus collaboratif d'amélioration continue.

Justification des écarts par rapports au budget 2020

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart de -0.3 million est lié principalement au budget non consommé de la rubrique pertes sur créances de l'office cantonal des faillites. Les charges de cette nature concernent surtout les liquidations à fonds perdus qui doivent s'opérer sur les successions répudiées (art. 193 LP) et sur les sociétés dissoutes pour carence d'organes (art. 731b CO). Cet écart peut varier d'une année à l'autre en fonction du volume des faillites.

42 - Taxes et redevances :

L'écart de -5.2 millions s'explique essentiellement par la baisse des émoluments découlant de la baisse du volume des réquisitions de poursuite due au contexte sanitaire.

49 - Facturations internes :

Les facturations des frais de poursuites aux services de l'Etat dépassent le budget de 1.9 million. Cet écart résulte à la fois d'une sous-budgétisation et d'une augmentation des frais de poursuites au service des contraventions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	3.6	10	5.5	10	2024
2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur-trice	Efficacité	1'354	1'500	1'552	1'500	2024
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office cantonal des poursuites						
3.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	N/A	100%	88.7%	95%	2024
3.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	N/A	80%	72.2%	85%	2024
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OCF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤1	0	≤1	2024
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficacité	42.9	46	42.5	46	2024

Commentaires

L03 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Indicateur 1.1

Cet objectif de temps moyen d'édition des commandements de payer a été largement respecté, grâce à la part importante des transmissions électroniques e-LP, conjuguée à la baisse des nouvelles réquisitions de poursuite enregistrées à l'OCP en 2020 (-13%).

Indicateur 2.1

Bien que les stocks de réquisitions soient dûment traités, la valeur de cet indicateur se situe 9% en dessous de l'objectif, en raison de la baisse des nouvelles réquisitions de poursuite introduites en 2020 : 249'000 réquisitions traitées, contre 287'000 en 2019. A noter que le nombre de réquisitions de continuer (saisies à traiter) a cependant très peu baissé en 2020.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Les valeurs de ces indicateurs sont de 98% et 90%, elles sont toutefois trop optimistes sur la période de mai à septembre 2020 car elles ne tiennent pas compte de l'attente des usagers à l'extérieur des locaux pour des motifs sanitaires. Néanmoins, depuis novembre 2019, une amélioration très significative reste observable. Ceci résulte d'une politique volontariste, soutenue par les développements informatiques qui améliorent l'efficacité (encaissements multiples) et par le succès des prestations en ligne, qui diminuent l'affluence aux guichets.

Indicateur 3.3

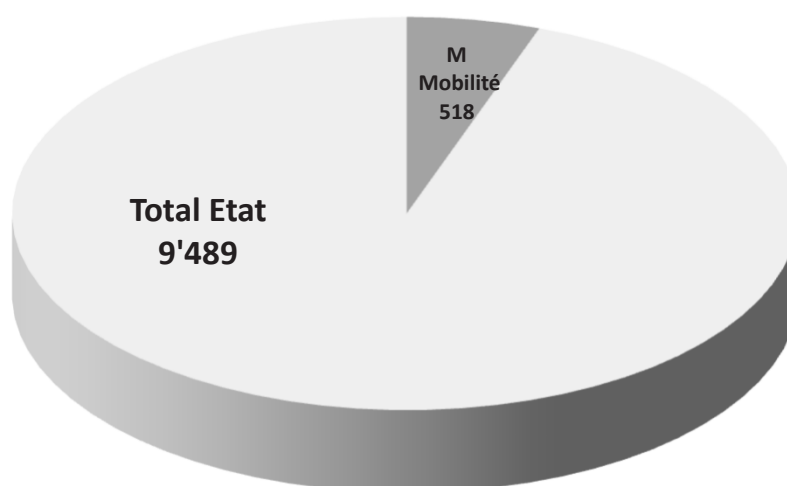
Le délai moyen de traitement des demandes d'extraits (reçues par courrier, e-démarches ou e-LP) est descendu à 1.1 jour, sans compter les attestations émises au guichet en quelques minutes seulement.

Indicateur 4.2

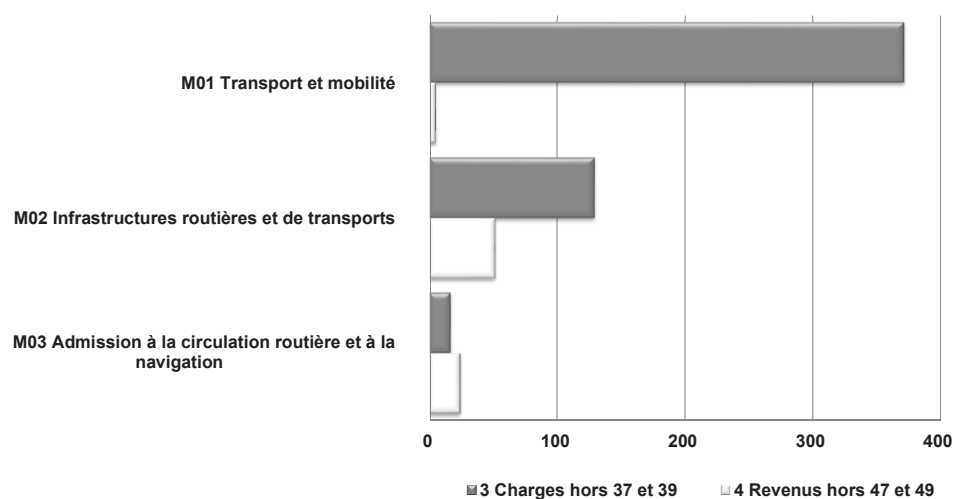
Le nombre de faillites définitives à traiter en 2020 est stable par rapport à 2019. L'OCF a pu absorber la forte augmentation des faillites prononcées de 2017 à 2019, avec un sommet en 2018, malgré une diminution de ses effectifs, grâce à un ensemble de mesures qui lui ont permis d'augmenter son efficacité : une organisation plus polyvalente, une meilleure formation du personnel et des performances améliorées de l'outil informatique.

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les différents modes de transport.

Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire COVID-19. Comme d'autres secteurs, la mobilité n'a pas été épargnée par cette crise sans précédent. Pour autant, les projets prioritaires ont pu continuer d'être menés.

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs prioritaires en matière de mobilité s'articulent autour de trois axes : déployer les mesures d'accompagnement suite à la mise en service du Léman Express, développer les infrastructures de transport et concrétiser les projets d'agglomération, accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

Lors du vote du budget 2020, le Grand Conseil a adopté des amendements visant à supprimer les nouveaux postes priorités par le Conseil d'Etat et réduire les budgets des dépenses générales. Ces budgets prévoyaient notamment de répondre à des besoins et des projets prioritaires de cette politique publique. Dans un contexte marqué par les incertitudes de la crise sanitaire, les offices cantonaux des transports (OCT) et du génie civil (OCGC) ont dû faire preuve d'agilité et de résilience pour mettre en œuvre les projets prioritaires de mobilité.

Déployer les mesures d'accompagnement suite à la mise en service du Léman Express et renforcer l'offre de transports publics

Suite à la mise en service en décembre 2019 du Léman Express (LEX) et de l'importante réorganisation du réseau des transports publics genevois (TPG), l'année 2020 aurait dû permettre d'analyser précisément les évolutions du réseau et identifier les adaptations et améliorations à apporter, mais cela n'a pas été possible du fait de la crise sanitaire.

Malgré une mise en service perturbée jusqu'au 26 janvier 2020 par des mouvements de grève en France, la fréquentation du LEX a été rapidement au rendez-vous. Dès le mois de février 2020, le LEX a transporté en moyenne 42 000 voyageurs par jour avec un pic à 49 000 voyageurs, soit le volume journalier attendu après quelques années d'exploitation. La réorganisation du réseau TPG s'est bien déroulée et a répondu aux attentes des usagers avec une progression globale de 3 à 4% sur les deux premiers mois de l'année. Mais dès le mois de mars, compte tenu de la crise sanitaire, la situation a été totalement chamboulée avec une fréquentation s'effondrant jusqu'à début mai à 10-15% de son niveau normal. Cette chute sans précédent, conjuguée à des problèmes de disponibilité du personnel et à l'appel du Conseil Fédéral à éviter si possible les transports publics, a conduit à une forte diminution, de 40% à 50%, de l'offre déployée durant cette période. Enfin, alors que la fréquentation avait atteint 80 à 85% en septembre 2020, la seconde vague COVID-19 de l'automne l'a fait retomber à 50% du niveau normal.

Par ailleurs, la première ligne de tramway transfrontalière a été déployée avec la mise en exploitation de l'extension jusqu'au centre d'Annemasse. Cette ligne 17, reliant Lancy-Pont-Rouge-Gare et Annemasse Parc-Montessuit, a elle aussi très bien débuté avec une fréquentation au bout de quelques jours de plus de 5'000 voyageurs par jour sur la section française. Comme sur l'ensemble du réseau, la COVID-19 a lourdement impacté cette nouvelle ligne, même si sa fréquentation relative a été supérieure aux autres lignes TPG durant la crise sanitaire.

Développer les infrastructures ferroviaires et routières et concrétiser les projets d'agglomération

Indépendamment de la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par plusieurs avancées concernant la planification des infrastructures de transports publics, avec notamment l'adoption par le Grand Conseil en juin de la révision des lois H 1 50 et 12554 validant la poursuite du développement ambitieux de ces infrastructures.

Cette année a également vu l'obtention de l'autorisation de construire du tram de Genève-Saint-Julien pour la 1^{ère} section entre le terminus actuel de la ligne 15 aux Palettes et la ZIPLO.

Enfin, ont été menées les études d'avant-projet des principales opérations inscrites dans la H 1 50, à savoir le tramway des Nations (Nations – Grand-Saconnex – Ferney), du bus à haut niveau de service (BHNS) Genève-Vernier-ZIMEYSAVER ou encore la réorganisation des lignes dans le secteur Cornavin (tramway "Terreaux du Temple").

Dans le domaine ferroviaire, les études d'avant-projet pour la nouvelle gare souterraine de Cornavin se sont poursuivies avec pour perspective une approbation formelle dans le courant 2021 puis un enclenchement de la préparation des procédures d'autorisation de construire. Sur l'axe Genève – La Plaine, les travaux d'allongement et de mise aux normes des quais à Meyrin se sont achevés avec une mise en exploitation en décembre 2020.

Les travaux concernant la route des Nations, démarrés au cours de l'année 2017, se sont poursuivis en 2020 malgré une géologie complexe, et ceux de la route de Suisse sont quasiment terminés. De même, les études du boulevard des Abarois et les travaux du maillon routier "Mon-idée Communaux-d'Ambilly" (MICA) ont avancé, tout comme la mise en œuvre des mesures d'accompagnement sur les routes de Jussy et de Mon-Idée.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'office fédéral des routes (OFROU), se concrétisent en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada et du barreau de Montfleury, ainsi qu'aux dessertes de l'Aéroport International de Genève. L'instruction du projet de la Traversée du lac et du contournement Est de Genève s'est poursuivie afin d'inscrire le projet dans le programme de développement stratégique (PRODES) du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) de la Confédération.

En termes de réalisations, l'année 2020 voit la poursuite des travaux de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex sous la responsabilité de l'OFROU (entamés en 2018), ainsi que la poursuite des travaux de plusieurs mesures du projet d'agglomération de 1^{ère} et 2^{ème} générations, en particulier ceux liés au prolongement du réseau tramway vers Bernex-Vaillay. A noter que la crise sanitaire a entraîné une suspension de ce chantier et son inauguration, prévue initialement en fin d'année 2020, est reportée à l'été 2021.

Accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

En 2020, les actions de fluidification des modes de transports se sont poursuivies selon le cadre défini par la LMCE, avec la mise en œuvre de la ceinture urbaine destinée à canaliser le trafic individuel motorisé transitant actuellement par le centre de Genève, et concomitamment les premiers déploiements de la nouvelle stratégie de régulation tout particulièrement dans l'hyper-centre et le centre de Genève visant à donner la priorité aux transports publics et à la mobilité douce.

La crise sanitaire du COVID-19 a considérablement changé les habitudes de mobilité. Face à une hausse importante du transport individuel motorisé et de la défiance vis-à-vis du transport public, la mobilité douce s'est révélée être le mode de transport devant être favorisé pour éviter le chaos sur les routes genevoises. Aussi, il a été décidé d'accélérer la mise en œuvre d'infrastructures cyclables sécurisées et en particulier les itinéraires sécurisés décidés avec la Ville de Genève pour relier les pénétrantes cyclables au centre-ville.

Ces mesures sont étroitement coordonnées avec le renouvellement de la signalisation lumineuse obsolète en améliorant la programmation des feux de façon globale, tout en favorisant la mise en place de coordinations, plus particulièrement sur le U Lacustre où les travaux visant à fluidifier le trafic individuel motorisé sur le quai Gustave-Ador ainsi que la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle ont été finalisés en 2019. En 2020, les travaux sur le U Lacustre (côté rive droite, quai Wilson et quai du Mont-Blanc) ont débuté. Ils permettront d'améliorer significativement la mobilité de ce tronçon clé de la ceinture urbaine. Plus généralement, la vitesse commerciale des tramways fait l'objet d'une attention particulière avec la poursuite des mesures d'amélioration entreprises ces dernières années.

Par ailleurs, afin d'accélérer la mise en œuvre de la LMCE, une nouvelle politique du stationnement est mise en œuvre. A cette fin, l'assouplissement des règles en matière de compensation des places de stationnement supprimées a fait l'objet d'une votation populaire le 27 septembre, approuvée à plus de 58 %. De plus, le Conseil d'Etat a décidé en novembre de modifier la gestion des parkings de l'Etat afin de supprimer les abonnements à destination des pendulaires, ainsi qu'en adaptant la politique tarifaire, cela en vue de favoriser le stationnement des habitants et des visiteurs.

Il est à noter qu'une nouvelle feuille de route visant à réaliser plus de 80% de l'ensemble des mesures de mise en application de la LMCE a été présentée en février 2021.

2020 a vu la poursuite des études (étude préliminaire) concernant l'élargissement du pont de Lancy, pour lequel le Conseil d'Etat a transmis en novembre au Grand Conseil un projet de loi d'investissement ouvrant un crédit d'études en vue de la requalification multimodale de la moyenne ceinture dans le secteur du Pont de Lancy. Les études pour le secteur Casai-Pailly-Meyrin se sont également poursuivies. Ces deux secteurs sont essentiels à la fluidification complète de ladite ceinture urbaine.

La nouvelle centrale de régulation du trafic (CRT), regroupant depuis fin 2017 la police, les TPG et l'OCT, a souhaité se doter d'outils supplémentaires pour améliorer la gestion du trafic en situations perturbées avec le déploiement de panneaux à messages variables (PMV) sur le réseau des routes cantonales et l'augmentation des caméras de surveillance du trafic. L'appel d'offres pour l'acquisition des PMV a été publié en 2020 permettant ainsi un déploiement de ces équipements en 2021. Pour les caméras, un premier déploiement aura lieu courant 2021.

L'office cantonal du génie civil a maintenu en 2020 ses tâches de surveillance, d'inspection, de maintenance et de gros entretien des infrastructures routières et de transports publics. Il en a été de même pour le programme d'assainissement du bruit routier.

Sécurité routière

L'Etat doit assurer la conformité de tous les véhicules immatriculés "GE", bateaux compris, ainsi que l'admission à la circulation routière et à la navigation des conducteurs et navigateurs genevois. La fermeture de 6 semaines de l'OCV en raison de la pandémie du Covid-19 a eu malheureusement pour effet d'accentuer le retard des visites périodiques pour les voitures de tourisme et les motos.

La priorité a été portée sur le guichet virtuel, avec la mise en évidence des prestations proposées sur internet, par l'envoi d'un flyer avec les bordereaux annuels d'impôt, la création d'un dossier électronique regroupant sur une page internet toutes nos prestations et la mise en service du changement d'adresse en ligne.



M01 Transport et mobilité

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	371'510'897	18'263'812	5.2%	353'247'085	313'891'799
30 Charges de personnel	14'470'473	-234'770	-1.6%	14'705'243	15'037'025
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'556'977	659'628	11.2%	5'897'349	6'522'935
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'827'147	-838'661	-12.6%	6'665'808	4'739'561
34 Charges financières	2'700'333	-1'012'167	-27.3%	3'712'500	-
36 Charges de transfert	340'077'766	20'394'172	6.4%	319'683'594	287'547'638
38 Charges extraordinaires	1'864'951	-699'040	-27.3%	2'563'991	-
39 Facturations internes	13'249	-5'351	-28.8%	18'600	44'639
REVENUS	5'365'378	-3'955'755	-42.4%	9'321'133	3'820'504
42 Taxes et redevances	212'994	212'994	-	0	127'533
43 Revenus divers	2'167'468	163'068	8.1%	2'004'400	2'081'679
44 Revenus financiers	2'311'177	-4'495'823	-66.0%	6'807'000	709'553
46 Revenus de transferts	673'738	164'005	32.2%	509'733	901'739
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-366'145'519	-22'219'567	6.5%	-343'925'952	-310'071'295
<i>Coût d'état-major</i>	-258'825	22'681	-8.1%	-281'506	-277'074
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'517'397	-1'028'934	29.5%	-3'488'463	-3'787'403
COÛT COMPLET	-370'921'741	-23'225'820	6.7%	-347'695'921	-314'135'772

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	92.39	-0.41	-0.44%	92.80	97.71
<i>ETP fixes</i>	90.00	-2.80	-3.02%	92.80	93.51
<i>ETP auxiliaires</i>	0.98	0.98	-	-	2.20
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.41	1.41	-	-	2.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics efficaces à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privé (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA, Opérateurs bus du GLCT, Groupe CGN SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

M01 Transport et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législature

Malgré la crise sanitaire, les projets prioritaires ont continué à être menés.

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2019-2023, les objectifs se réfèrent à la mise en œuvre d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération, de Mobilités 2030 et de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) votée par le peuple le 5 juin 2016.

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit parallèlement aux réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transports devant soutenir le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A l'occasion de la mise en exploitation du Léman Express (LEX), de la réorganisation du réseau TPG, et conformément au plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024, approuvé par le Grand Conseil le 22 mars 2019 et par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019, une offre supplémentaire de 20% par rapport à 2019 sera mise à disposition de la population d'ici 2024.

Ce plan d'actions prévoit ainsi la poursuite d'un développement ambitieux de l'offre grâce à la mise en service d'infrastructures de tramway, de bus électriques ou encore de bus à haut niveau de service. Des étapes importantes ont été franchies en 2020. Cette croissance de l'offre passe notamment par le prolongement des lignes de tramway 14 et 15, respectivement à Bernex-Vailly avec l'avancement marqué du chantier en 2020 pour une mise en service à l'été 2021 et à la ZIPLO avec la levée des recours en fin d'année 2020 permettant ainsi de débiter les travaux sur le tronçon en 2021 pour une mise en service en 2023.

Pour rappel, ce plan d'actions est par ailleurs le premier qui s'inscrit réellement dans un objectif de transition énergétique. En effet, d'ici cinq ans, 50% des kilomètres parcourus en transports collectifs le seront électriquement, l'objectif étant d'atteindre les 70% d'ici à 2030.

L'évolution du réseau est passée également en 2020 par l'augmentation des fréquences de passage sur certaines lignes de bus, notamment régionales et transfrontalières. Les aménagements des lignes prévus (créations, prolongements ou modifications de parcours) permettent de rabattre les lignes sur les gares et haltes du LEX.

La mise en service du réseau LEX le 15 décembre 2019 a constitué l'évènement majeur de l'année 2020 sur le réseau des transports publics. Son déploiement implique une augmentation conséquente de l'offre ferroviaire dans le canton (+64% par rapport à 2019).

Dans la perspective de l'achèvement des études d'avant-projet de l'extension souterraine de la gare de Cornavin et du lancement de la préparation des procédures d'autorisation de construire, les premiers travaux préparatoires dans les secteurs de Montbrillant et La Praille ont débuté à l'automne 2020. Ceci permettra la poursuite des études et travaux ferroviaires Léman 2030 financés par le canton dans le cadre des lois H 1 60 et 11912 en 2021.

Entre Genève et La Plaine, les travaux d'allongement des quais se sont achevés en décembre 2020 à la halte de Meyrin. Seule la halte de Vernier devra encore faire l'objet d'un aménagement similaire, les autres haltes et gares réaménagées étant en service depuis décembre 2019.

En préparation de la prochaine consultation de la Confédération sur l'étape d'aménagement 2040 du réseau ferroviaire, les études exploratoires sur les futurs développements du nœud ferroviaire genevois, ainsi que sur l'axe Genève - Lausanne, ont été initiées.

M01 Transport et mobilité (suite)

La mise en service de l'extension de la ligne de tramway 14 en direction de Bernex-Vailly, initialement planifiée pour décembre 2020, a été reportée à juin 2021, en raison de l'interruption de chantier durant le printemps 2020 du fait de la crise sanitaire.

Autres projets d'importance stratégique

Le plan d'actions de la mobilité douce (PAMD) 2019-2023 a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 août 2020, qui l'a transmis au Grand Conseil, accompagné d'un projet de loi 12759 de 20 millions de francs pour permettre la mise en œuvre de ce dernier.

L'acceptation par le peuple le 5 juin 2016 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) a fixé le cadre de l'organisation des réseaux de transports sur le territoire du canton de Genève. Les mesures visant à instaurer une priorité différenciée des modes de transports, notamment dans l'hypercentre et le centre-ville, continuent à être mises progressivement en place, en lien avec le renouvellement de la signalisation lumineuse et la centrale de régulation du trafic (CRT).

Les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivent avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères.

Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'office fédéral des routes (OFROU) s'est poursuivi tout en étant étroitement coordonné avec les études relatives à la desserte de la façade aéroportuaire ainsi que celles concernant la réalisation de deux nouvelles jonctions autoroutières, l'une située dans le secteur de Vernier - Canada qui, couplée au nouveau barreau routier, permettra depuis cette jonction de relier la ZIMEYSAVER par le plateau de Montfleury. La seconde jonction dite de l'aéropostale, située au plus près de l'aéroport, permettra d'améliorer les connections avec le réseau routier principal.

En 2020, la construction de la route des Communaux d'Ambilly a été quasiment achevée, alors que les mesures d'accompagnement dans ce secteur sont en chantier (routes de Jussy et Mon-Idée).

S'agissant du transport professionnel, le plan d'action transport de marchandises et logistique urbaine (PAM) couvrant la période 2019-2023 a été approuvé par le Conseil d'Etat le 20 avril 2020. A travers ses 22 mesures, les professionnels disposent désormais d'une « feuille de route » pragmatique traitant tout à la fois des livraisons, des zones industrielles, de l'approvisionnement et de la gestion des chantiers, ainsi que des marchandises dangereuses.

En outre, afin d'agir sur la mobilité des collaborateurs des entreprises genevoises, une stratégie annoncée en décembre 2020, en lien avec la nouvelle politique du stationnement du canton, vise à promouvoir le déploiement de plans de mobilité en leur sein. Elle se traduira dès 2021 par des mesures incitatives à travers un règlement d'application de la LMCE portant sur les plans de mobilité et par la création d'un label « entreprise écomobile ». Parallèlement, les institutions de droit public du canton disposent désormais d'une feuille de route CO₂ sur les plans de mobilité, qui leur fournit un cadre d'intervention sur la période 2021-2023.

L'ensemble de ces actions initiées en 2020 vise à réduire les déplacements en voiture individuelle des pendulaires sans péjorer l'activité et le fonctionnement des entités publiques et privées tout en allégeant les réseaux de voirie en faveur du transport professionnel.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 234 770 francs en raison de la vacance de certains postes.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Frais de personnel de tiers engagés dans le cadre de la pandémie aux fins de comptages spécifiques (+ 280 286 francs), frais d'entretien de signalisations routières lié aux incidences de la pandémie et au contrôle applicable en vertu de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) des équipements de signalisation lumineuse (+ 472 439 francs) partiellement compensés par des fournitures, matériel d'exploitation et frais d'électricité (- 93 097 francs).

A noter que le dépassement sous cette rubrique est couvert par le report de crédit accordés par la Commission des finances du Grand Conseil en date du 8 avril 2020.

M01 Transport et mobilité (suite)

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

34 - Charges financières :

Les charges d'intérêts liées à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) sont inférieures au budget, ce dernier ayant été préparé sur la base d'un montant de recapitalisation supérieur à celui finalement retenu (- 1 012 167 francs).

36 - Charges de transfert :

En raison de la crise sanitaire COVID-19, des crédits supplémentaires à hauteur de 24 452 224 ont été octroyés par la Commission des finances aux entités suivantes:

- TPG: 21 702 224 francs;
- CGN: 750 000 francs;
- SMGN: 200 000 francs;
- CFF: 1 800 000 francs sous forme de provision, laquelle sera régularisée dans le courant du premier semestre 2021.

Ces moyens supplémentaires ont été partiellement compensés par les éléments suivants:

- L'amortissement des subventions d'investissement aux entreprises publiques et privées a été inférieure au budget (- 3 067 539 francs);
- La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure au budget en raison de la variation du taux de change (- 736 407 francs);
- La part du canton de Genève à la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en 2020 a été en définitive moins élevée que les projections de la Confédération (- 296 390 francs);
- La subvention versée à la Société des mouettes genevoises navigation SA (SMGN) a été diminuée en raison du report de la mise en service de nouveaux bateaux (- 129 322 francs).

Un montant supplémentaire de 362 500 francs a été versé à Unireso au titre de la mise en place de la nouvelle communauté tarifaire multimodale transfrontalière Léman Pass.

38 - Charges extraordinaires :

L'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) est inférieure au budget, ce dernier ayant été préparé sur la base d'un montant de recapitalisation supérieur à celui finalement retenu (- 699 040 francs).

42 - Taxes et redevances :

Les émoluments liés à la location des canalisations sont supérieurs aux prévisions (+ 32 200 francs);

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) sont supérieures aux prévisions (+ 180 794 francs).

43 - Revenus divers :

Ecart sur les revenus divers d'exploitation dû à un budget surévalué (- 52 614 francs).

L'activation des charges de personnel qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours est inférieure aux prévisions (- 122 003 francs).

Ces écarts négatifs sont compensés par une reprise de provision liée à la SNCF pour l'ancienne ligne Eaux-Vives - Annemasse non prévue au budget (+ 337 685 francs).

44 - Revenus financiers:

Ecart sur la participation au bénéfice de la fondation des parkings en lien avec la pandémie (- 4 400 000 francs);

Les locations de canalisations sont inférieurs aux prévisions (-95 823 francs).

M01 Transport et mobilité (suite)

46 - Revenus de transferts :

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget, en raison d'une subvention exceptionnelle du Fonds européen Interreg de 150 000 francs liée au projet Unireso 2.0 qui consiste à développer un outil permettant de distribuer et de contrôler la gamme tarifaire multimodale transfrontalière (Léman Pass).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget (+ 14 365 francs).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	N/D	1.15%	1.25%	1.05%	2024
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	N/D	0.85%	0.94%	0.75%	2024
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	N/D	0.55%	0.66%	0.45%	2024
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance de la fréquentation des Transports publics genevois (évolution des voyageurs kilomètres (VKM) par rapport à 2019)	Efficacité	N/D	+2%	+4.8%	+8%	2024
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Nombre d'heures par jour ouvrable (24h) pendant lesquelles le régime du trafic est "dense" ou "saturé"	Qualité	5h21	5h40	5h28	5h30	2023
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2023
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2023
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation annuelle de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève	Efficacité	+12.9km	+10km	+9.4km	+50km	2023
5.2 Evolution annuelle du trafic vélo pendant les périodes de pointe	Efficacité	N/D	+1000 vélos	+4205 vélos	+5000 vélos	2023
5.3 Evolution annuelle du nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/D	+100 places	+1837 places	+1800 places	2023
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5762	6344	5762	8600 places	2023

M01 Transport et mobilité (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	0	+358	+59 places	+2897 places	2023
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	68%	86%	81%	88%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs sont mesurés dans le contrat de prestations 2020-2024 des Transports publics genevois (TPG) ainsi que dans son avenant n°2 pour l'année 2019. Ils correspondent au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Les résultats 2020 seront disponibles d'ici la fin du premier trimestre 2021. Ils seront vraisemblablement pénalisés par les effets de la crise sanitaire. Les valeurs cibles ont été déterminées dans le cadre du contrat de prestations 2020-2024 des TPG, adopté par le Grand Conseil en novembre 2019.

Indicateur 2.1 : Le résultat doit être supérieur ou égal à la cible budgétaire pour que l'objectif soit atteint. Sur la base des cibles indiquées dans le contrat de prestations 2020-2024 des TPG, le budget 2020 prévoit une croissance de +2% par rapport à 2019 de la fréquentation du réseau TPG. Les résultats 2020 seront disponibles d'ici la fin du premier trimestre 2021. Ils seront vraisemblablement pénalisés par les effets de la crise sanitaire. Les valeurs cibles ont été déterminées dans le cadre du contrat de prestations 2020-2024 des TPG. La base de référence pour la cible à long terme est l'année 2019.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Les données des compteurs retenus pour le calcul indiquent une valeur de trafic non fluide par jour légèrement inférieure à ce qui était prévu. La création des itinéraires cycliste "Covid" n'a pas eu pour conséquence de dégrader la fluidité sur les axes mesurés. En ce qui concerne la cible à long terme, la réalisation progressive des mesures de la LMCE devrait avoir un impact sur ces données. La moyenne ceinture devraient enregistrer une hausse du trafic, compensée par des mesures de fluidification. La petite ceinture devrait enregistrer une baisse, compensée par une priorisation accordée aux transports publics et à la mobilité douce. Pour ces raisons, la cible à long terme, à l'horizon 2023, reste inchangée depuis plusieurs exercices.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Délai de dépannage moyen (en jours) des panneaux de signalisation routière selon la situation d'urgence. Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Les délais ont toujours été tenus par les entreprises agréées.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements permettant de sécuriser les déplacements des vélos) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). Les zones de modération du trafic, considérées comme sécurisées pour les cycles, ne sont pas comptabilisées. Le résultat pour 2020 (+12.9 km) est supérieur aux objectifs (+10km). Les aménagements "Covid" n'ont pas été comptabilisés, du fait de leur caractère provisoire. La cible à long terme a été redéfinie avec l'élaboration du plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 (base de référence décembre 2018 en km).

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo est un indicateur mesuré tous les deux ans. Le dernier comptage a été effectué en 2019 et le suivant aura lieu en 2021. La cible générale est de + 1000 vélos par année, soit +5000 vélos sur la période (base de référence 2019 pour la cible à long terme). Pour le futur, la croissance de l'utilisation du vélo (conventionnels et électriques confondus) ne faiblit pas et semble même s'accroître. La part croissante de vélos à assistance électrique devrait favoriser la croissance de l'utilisation du vélo comme moyen de transport tout comme les distances parcourues. De plus, les mesures en faveur de la mobilité douce de la LMCE devraient être un autre facteur de croissance.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur est calculé tous les deux ans. Le dernier comptage a eu lieu en 2019 et le prochain est prévu en 2021. La création de places de stationnement vélo est pour la plus grande partie du ressort des communes, à l'exception des places à créer dans les périmètres des interfaces CEVA et sur le domaine public cantonal. La cible

M01 Transport et mobilité (suite)

de référence à l'horizon 2023 a été redéfinie en lien avec l'élaboration du plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 qui fixe un objectif de +1800 places dans le centre d'ici 2023 (base de référence 2019 pour la cible à long terme).

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings. En 2020, aucune nouvelle place P+R supplémentaire n'a été créée.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des Parkings. Le planning des constructions est en constante évolution. En 2021, les parkings provisoires du Trèfle-Blanc (nombre ramené à 150 places) et Vailly (300 places) devraient être mis en service. En 2022, extension des Tuileries de 47 places. La cible à 2023 reste inchangée (base de référence 2019 pour la cible à long terme). Aucune nouvelle place P+R n'a été créée en 2020.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). La cible à 2023 tient compte de l'offre supplémentaire mise en place depuis quelques années permettant d'entrevoir une augmentation de la fréquentation. Les impacts varient toutefois d'un parking à l'autre. Le P+R Moillesulaz voit une baisse continue des souscriptions d'abonnements depuis début 2019, probablement en raison des transformations sur la rue de Genève et alentours. La pandémie est un facteur aggravant. En 2020, le nombre d'abonnés P+R baisse fortement en conséquence des mesures de lutte contre la pandémie.



M02 Infrastructures routières et de transports

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	130'666'274	-2'839'331	-2.1%	133'505'605	124'255'309
30 Charges de personnel	20'592'795	-893'934	-4.2%	21'486'729	19'987'608
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'312'590	257'851	2.3%	11'054'739	16'054'179
33 Amortissements du patrimoine administratif	59'724'405	-1'553'150	-2.5%	61'277'555	59'070'077
34 Charges financières	-	-	-	-	5'964'637
36 Charges de transfert	37'750'183	-174'399	-0.5%	37'924'582	21'457'915
37 Subventions à redistribuer	1'101'609	1'101'609	-	-	455'976
39 Facturations internes	184'692	-1'577'308	-89.5%	1'762'000	1'264'917
REVENUS	53'400'328	-50'150'710	-48.4%	103'551'038	107'983'962
42 Taxes et redevances	14'191'070	-615'907	-4.2%	14'806'977	14'968'842
43 Revenus divers	2'651'645	-700'104	-20.9%	3'351'749	9'514'160
44 Revenus financiers	-6'500	-43'256'500	-100.0%	43'250'000	42'513'947
46 Revenus de transferts	34'656'989	-5'193'523	-13.0%	39'850'512	38'433'514
47 Subventions à redistribuer	1'101'609	1'101'609	-	-	455'976
49 Facturations internes	805'515	-1'486'285	-64.9%	2'291'800	2'097'522
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-77'265'946	-47'311'379	157.9%	-29'954'567	-16'271'347
<i>Coût d'état-major</i>	-368'332	42'993	-10.5%	-411'325	-368'293
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'753'038	-2'399'095	55.1%	-4'353'943	-5'239'469
<i>Coûts répartis</i>	14'500	0	0.0%	14'500	4'693
COÛT COMPLET	-84'372'815	-49'667'480	143.1%	-34'705'335	-21'874'416

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	162.40	-5.40	-3.22%	167.80	155.34
<i>ETP fixes</i>	159.60	-4.20	-2.56%	163.80	151.84
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	1.00	-	-	2.50
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.80	-2.20	-55.00%	4.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
- M02.03 Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds
- M02.04 Infrastructure aéroportuaire

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Malgré la crise sanitaire, les projets prioritaires ont continué d'être menés en 2020 :

- Les travaux d'aménagements aux abords du tronçon CEVA se sont poursuivis. Un projet de réduction des nuisances sonores du pont sur la Seymaz a été étudié dont le dossier d'autorisation est en cours de procédure ;
- Les travaux de la route des Nations ont avancé dans un contexte géologique complexe ;
- Les travaux du maillon routier "Mon-Idee Communales-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement sont bientôt achevés ;
- Les études du boulevard des Abarois et du barreau de Montfleury se sont poursuivies;
- Les études de nouvelles lignes de tram et BHNS selon le plan de développement du réseau des transports publics et la préparation de la mise en œuvre du premier tronçon du tramway de Saint-Julien ont été menées ;
- Les travaux du prolongement de la ligne de tramway jusqu'à Bernex-Vailly ont avancé, malgré une interruption de chantier au printemps 2020 en raison de la pandémie ;
- La réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) et les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'office fédéral des routes (OFROU), ont été suivies.

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, l'OCGC s'est consacré en 2020 aux activités suivantes :

- Surveillance, inspection, maintenance (exploitation) et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier ;
- Surveillance, entretien et renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal ;
- Gestion optimisée du domaine public cantonal (gestion des occupations et des accidents avec dommages au patrimoine) ;
- Gestion de l'éclairage public du réseau routier cantonal en lien avec les impacts sur l'humain, la faune et la flore (notion de biodiversité) ;
- Poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- Poursuite et accompagnement des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment aux projets d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 893 934 francs en raison de la vacance de postes et de moindres indemnités au personnel d'entretien des routes.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont supérieures de 257 851 francs par rapport au budget 2020 (+2,3%), en raison notamment des prestations supplémentaires fournies par des tiers pour les interventions de déneigement et déverglaçage durant l'hiver, ainsi que diverses fournitures telles que des bornes à mémoire de forme pour le réseau routier cantonal.

Ce dépassement est couvert par les reports budgétaires accordés par la Commission des finances du Grand Conseil en date du 8 avril 2020.

En parallèle, la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation intercantonale SIERA, qui s'est vu confié en 2019 l'entretien des routes nationales propriété de la Confédération (selon convention intercantionale Fribourg-Vaud-Genève), a permis de réaliser des économies permettant à l'office de financer ses prestations courantes.

33 - Amortissement du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

inférieures au budget.

36 - Charges de transfert :

La participation à l'entretien des routes de la Ville de Genève a été inférieure à ce qui était inscrit au budget. Elle est basée sur les dépenses effectuées par la Ville pour l'entretien de son réseau routier et est compensée par la contribution aux frais de police supportés par le canton imputés sur le programme H01 Sécurité publique (- 126 000 francs).

Amortissement des subventions d'investissement à la Confédération dans le cadre des infrastructures ferroviaires surestimé au budget (- 48 399 francs).

37 - Subventions à redistribuer :

La part des subventions fédérales en lien avec l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) redistribuées aux communes sont enregistrées sous cette rubrique (+ 1 101 609 francs). Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47.

42 - Taxes et redevances :

Dès avril 2020, fin des revenus liés aux prestations de services refacturées correspondant aux frais de personnel pour le suivi et la coordination des travaux, le support administratif et de communication dans le cadre du projet CEVA (- 282 954 francs).

Diminution de la refacturation aux assurances des prestations de personnel et de mise à disposition de véhicules suite à des accidents survenus sur le réseau routier national et cantonal (- 244 464 francs).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été inférieures aux prévisions (- 103 654 francs).

43 - Revenus divers :

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du non-octroi par le Grand Conseil de ressources pour les projets d'infrastructures dont l'activation n'a pas été ajustée au budget (- 225 000 francs) ainsi que d'une surévaluation budgétaire (- 509 729 francs).

44 - Revenus financiers :

Absence de la redevance sur le bénéfice de l'aéroport international de Genève en raison de la diminution de l'activité liée à la crise sanitaire (- 43 256 500 francs).

46 - Revenus de transferts :

En raison de la crise sanitaire, révision à la baisse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (- 1 148 191 francs) et de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations RPLP, imputable à la diminution du volume de trafic (- 993 363 francs).

La poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation intercantonale SIERA, qui s'est vu confier directement en 2019 par la Confédération les travaux d'entretien des routes nationales, a permis de réaliser des économies supérieures à celles envisagées, impliquant par voie de conséquence une baisse de facturation des prestations (-1 686 052 francs). En complément, ce budget est historiquement surestimé (-1 443 351 francs).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération et des communes (+ 77 634 francs).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous nature 37.

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : écart en % entre le budget d'investissement et les dépenses effectives	Efficacité	-30%	+/-10%	-33%	+/-10%	2024
1.2 Liaison ferroviaire CEVA (part cantonale) : écart en % entre le budget annuel et les dépenses réelles	Efficacité	-8%	+/-10%	-16%	+/-10%	2022
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de réalisation de l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art : rapport en % entre le budget et les dépenses réelles du crédit de renouvellement	Efficacité	158%	90%	84%	90%	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	91%	80%	85%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	96%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	87%	80%	84%	80%	2024
3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	147	144	148	143	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire. Par ailleurs, des retards liés à des problèmes relatifs à une géologie complexe sur le tronçon de la route des Nations et à l'obtention des autorisations de construire dans le cadre du tram en direction de Perly expliquent le non dépensé. A noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains ainsi que des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre.

Indicateur 1.2 : L'objectif est atteint. Cet indicateur a perdu de sa pertinence depuis la mise en service du Léman Express.

Indicateur 2.1 : De nombreux travaux ont été menés au cours de l'année 2020 dans le respect du crédit de la loi 12458 (crédit de renouvellement 2020-2024). Cet indicateur doit être mis en perspective par rapport au budget qui était relativement bas en 2020 (22 millions de francs) en regard des travaux de reprofilage, de gros entretiens du réseau routier et des ouvrages d'art qui ont pu avancer à un rythme plus rapide que prévu.

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction annuelle réalisée auprès des autorités communales. L'objectif annuel est fixé à 80%, l'OCGC prend les mesures nécessaires en vue d'améliorer ses prestations.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte. En 2020, même si le nombre de liaisons semble comparable aux années précédentes, beaucoup n'ont été desservies que jusqu'au début de la pandémie soit début mars ou pendant certaines périodes courtes, comme en juillet/août, après la première vague.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	16'945'904	-1'489	-0.0%	16'947'393	17'154'907
30 Charges de personnel	13'784'880	-339'426	-2.4%	14'124'306	14'064'295
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'113'562	331'957	11.9%	2'781'605	3'038'341
33 Amortissements du patrimoine administratif	32'735	2'253	7.4%	30'482	43'281
39 Facturations internes	14'727	3'727	33.9%	11'000	8'991
REVENUS	24'342'315	-3'366'430	-12.1%	27'708'745	27'309'453
42 Taxes et redevances	23'666'854	-3'329'391	-12.3%	26'996'245	26'612'594
43 Revenus divers	271	271	-	-	232
46 Revenus de transferts	675'191	-34'809	-4.9%	710'000	696'627
49 Facturations internes	-	-2'500	-100.0%	2'500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'396'411	-3'364'941	-31.3%	10'761'352	10'154'546
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-246'562</i>	<i>23'823</i>	<i>-8.8%</i>	<i>-270'385</i>	<i>-259'150</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'196'522</i>	<i>-114'100</i>	<i>1.6%</i>	<i>-7'082'422</i>	<i>-6'311'819</i>
COÛT COMPLET	-46'674	-3'455'219	-101.4%	3'408'545	3'583'576

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	113.07	-2.35	-2.04%	115.42	110.17
<i>ETP fixes</i>	<i>110.67</i>	<i>-4.75</i>	<i>-4.12%</i>	<i>115.42</i>	<i>110.17</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.40</i>	<i>2.40</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législation

L'accès aux prestations via internet et la dématérialisation des documents demeurent des priorités pour l'office cantonal des véhicules (OCV). Les objectifs principaux consistent à faciliter les demandes via un guichet virtuel 24h/24 et d'éviter à la population les déplacements pour l'obtention d'une prestation, tout en garantissant un service

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

public et un niveau de qualité répondant aux exigences du législateur fédéral et à l'attente des citoyens.

Une amélioration du confort, tant pour les clients que les employés, a été apportée, avec notamment, la mise aux normes de toute l'électricité et de tout l'éclairage du bâtiment principal, avec une signalisation des voies de fuite en cas d'évacuation. La culture santé/sécurité mise en place pour toutes les activités est dorénavant un standard contribuant à l'objectif global de qualité.

Cette année a été marquée par la pandémie Covid-19 provoquant la fermeture de l'OCV durant 6 semaines. Pendant cette période de confinement l'OCV a réussi à se réorganiser rapidement afin d'assurer toutes les demandes de prestations hormis les expertises techniques et les examens de conduite. La priorisation à la réouverture a été mise au bénéfice des examens pratiques et théoriques pour l'obtention d'un permis de conduire. Cette priorisation a eu l'effet d'accentuer les retards des visites périodiques, tout en assurant l'intégralité des expertises techniques annuelles des véhicules professionnels.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 339 426 francs en raison de la vacance de certains postes.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart de 331 957 francs sous cette rubrique est notamment dû :

- aux achats de lingettes et lotion désinfectantes ainsi que des masques en lien avec la pandémie (+ 30 000 francs);
- aux frais liés au courrier (+ 44 600 francs);
- au mandat pour le filtrage des entrées en lien avec la pandémie (+ 150 000 francs);
- à la dotation à provision pour débiteurs douteux (+ 100 000 francs).

A relever que ce dépassement budgétaire est entièrement couvert par les reports budgétaires accordés par la Commission des finances du Grand Conseil le 8 avril 2020.

42 - Taxes et redevances :

La diminution des taxes est essentiellement due aux émoluments qui ont subi une baisse notable due à la chute de la fréquentation en relation avec la crise sanitaire (- 3 419 548 francs).

Cette diminution est en partie compensée par la vente des macarons Stick'Air (+ 83 236 francs).

46 - Revenus de transferts :

Les revenus de transferts sont inférieurs au budget de 34 809 francs en raison des indemnités sur la vente, en diminution, des vignettes et la redevance poids lourds (RPL).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	12	5	5	7	2023
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	9	2	2	5	2023

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	17	18	16	60	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficacité des ressources. Le semi-confinement lié à la pandémie Covid-19 a eu une influence négative sur cet objectif.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficacité des ressources. Objectif réalisé dans l'année malgré le confinement.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficacité des ressources. Le confinement lié à la pandémie Covid-19 a eu une influence négative importante sur cet objectif.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale. Objectif réalisé dans l'année malgré le confinement.

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 75 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale. A noter que cette dernière a été modifiée suite à un changement d'ordonnance au 01.01.2019, les conducteurs non professionnels étant désormais convoqués la première fois à 75 ans et non plus à 70 ans. Objectif réalisé dans l'année malgré le confinement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de prestations en ligne proposées à la population. A cause de la pandémie Covid-19, certaines mises en service ont malheureusement dû être retardées.



3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme



Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
Postes fixes	16.372,69 ETP		-261,66 ETP	-1,6%	16.634,35 ETP	16.158,04 ETP
3 Charges	9.560.783.119,28		370.120.111	4,0	9.190.663.008	8.784.673.688,12
4 Revenus		9.062.297.594,56	456.198.622	5,3	8.606.098.973	8.971.909.741,85
Couverture en F	-498.485.524,72		86.078.510		-584.564.035	187.236.053,73
Couverture en %	-5,21%			-18,0	-6,36%	2,13%
30 Charges de personnel	2.605.792.570,49		2.781.104	0,1	2.603.011.467	2.539.866.879,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	565.127.190,92		-4.195.857	-0,7	569.323.048	600.819.262,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	375.724.133,59		-8.300.432	-2,2	384.024.566	440.851.647,50
34 Charges financières	249.860.932,12		5.249.879	2,1	244.611.053	230.276.039,05
36 Charges de transfert	5.562.531.272,64		352.454.038	6,8	5.210.077.235	4.898.835.022,84
37 Subventions à redistribuer	54.822.711,96		9.015.622	19,7	45.807.090	57.539.856,17
38 Charges extraordinaires	129.606.981,68		10.660.273	9,0	118.946.709	
39 Facturations internes	17.317.325,88		2.455.486	16,5	14.861.840	16.484.980,09
40 Revenus fiscaux		6.866.963.604,16	409.925.935	6,3	6.457.037.669	6.822.289.265,14
41 Patentes et concessions		182.069.711,74	115.881.076	175,1	66.188.636	105.662.561,05
42 Taxes et redevances		390.030.946,76	-50.865.895	-11,5	440.896.842	420.966.152,91
43 Revenus divers		104.138.405,44	14.548.939	16,2	89.589.466	98.405.883,15
44 Revenus financiers		185.428.171,28	-73.058.080	-28,3	258.486.251	242.711.880,24
46 Revenus de transferts		1.261.526.717,34	28.295.538	2,3	1.233.231.179	1.207.873.953,23
47 Subventions à redistribuer		54.822.711,96	9.015.622	19,7	45.807.090	57.539.856,17
49 Facturations internes		17.317.325,88	2.455.486	16,5	14.861.840	16.460.189,96



Récapitulation

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	203,77 ETP		-14,97 ETP	-6,8%	218,75 ETP	205,21 ETP
3 Charges	188.545.770,80		71.899.829	61,6	116.645.942	93.106.384,95
4 Revenus		3.502.544,00	-530.651	-13,2	4.033.195	2.042.061,00
Couverture en F	-185.043.226,80		-72.430.480		-112.612.747	-91.064.323,95
Couverture en %	-98,14%			1,7	-96,54%	-97,81%
30 Charges de personnel	55.968.853,23		-7.096.986	-11,3	63.065.839	50.943.136,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.160.733,15		-5.450.291	-34,9	15.611.024	11.966.477,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	201.375,90		-67.048	-25,0	268.424	210.822,07
34 Charges financières	578.809,00		0	0,0	578.809	581.078,00
36 Charges de transfert	121.617.045,37		84.572.599	228,3	37.044.446	29.361.586,61
39 Facturations internes	18.954,15		-58.446	-75,5	77.400	43.284,45
42 Taxes et redevances		1.147.348,70	-100.765	-8,1	1.248.114	1.326.378,92
43 Revenus divers		2.133.656,98	-541.404	-20,2	2.675.061	481.235,84
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		219.368,07	109.368	99,4	110.000	232.275,99
49 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.170,25

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	203,77 ETP		-14,97 ETP	-6,8%	218,75 ETP	205,21 ETP
3 Charges	188.545.770,80		71.899.829	61,6	116.645.942	93.106.384,95
4 Revenus		3.502.544,00	-530.651	-13,2	4.033.195	2.042.061,00
Couverture en F	-185.043.226,80		-72.430.480		-112.612.747	-91.064.323,95
Couverture en %	-98,14%			1,7	-96,54%	-97,81%
A01 - GRAND CONSEIL..						
Postes fixes	22,70 ETP		-1,60 ETP	-6,6%	24,30 ETP	22,60 ETP
3 Charges	11.724.114,54		-1.374.721	-10,5	13.098.836	11.930.376,93
4 Revenus		57.356,11	477	0,8	56.879	66.054,40
Couverture en F	-11.666.758,43		1.375.199		-13.041.957	-11.864.322,53
Couverture en %	-99,51%			-0,1	-99,57%	-99,45%
30 Charges de personnel	8.247.461,87		-1.127.322	-12,0	9.374.784	8.579.042,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.130.502,20		-188.471	-5,7	3.318.973	2.986.665,85
33 Amortissements du patrimoine administratif	165.230,47		-55.349	-25,1	220.579	182.428,71
36 Charges de transfert	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes	920,00		-3.580	-79,6	4.500	2.240,00
42 Taxes et redevances		8.905,65	-8.446	-48,7	17.352	28.449,75
43 Revenus divers		48.450,46	8.923	22,6	39.527	37.604,65
A02 - CONSEIL D'ETAT						
Postes fixes	61,30 ETP		-1,20 ETP	-1,9%	62,50 ETP	59,30 ETP
3 Charges	20.646.288,75		-4.884.192	-19,1	25.530.481	16.200.223,77
4 Revenus		490.580,59	-197.552	-28,7	688.133	490.376,60
Couverture en F	-20.155.708,16		4.686.640		-24.842.348	-15.709.847,17
Couverture en %	-97,62%			0,3	-97,30%	-96,97%
30 Charges de personnel	18.890.078,33		-3.204.573	-14,5	22.094.651	13.832.634,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959.825,47		-1.237.560	-56,3	2.197.385	1.390.986,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.535,90		0	0,0	8.536	8.767,88
34 Charges financières	535.163,00		0	0,0	535.163	543.823,00
36 Charges de transfert	244.700,00		-380.046	-60,8	624.746	389.672,14
39 Facturations internes	7.986,05		-62.014	-88,6	70.000	34.340,55
42 Taxes et redevances		429.986,30	-233.127	-35,2	663.113	433.223,97
43 Revenus divers		58.424,04	33.424	133,7	25.000	54.982,38
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.170,25
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.						
Postes fixes	12,35 ETP		-2,95 ETP	-19,3%	15,30 ETP	14,20 ETP
3 Charges	6.606.399,19		-5.094.270	-43,5	11.700.669	7.732.179,48
4 Revenus		1.754.430,84	-309.219	-15,0	2.063.650	143.950,65
Couverture en F	-4.851.968,35		4.785.051		-9.637.019	-7.588.228,83
Couverture en %	-73,44%			-10,8	-82,36%	-98,14%
30 Charges de personnel	3.388.559,58		-1.752.271	-34,1	5.140.831	3.516.494,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.151.699,61		-3.297.138	-51,1	6.448.838	4.208.184,52
36 Charges de transfert	64.800,00		-46.200	-41,6	111.000	7.500,00
39 Facturations internes	1.340,00		1.340	ND		
42 Taxes et redevances		2.425,50	-1.871	-43,5	4.296	22.574,20
43 Revenus divers		1.752.005,34	-307.349	-14,9	2.059.354	121.376,45
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
Postes fixes	45,48 ETP		-5,87 ETP	-11,4%	51,35 ETP	46,17 ETP
3 Charges	128.332.022,60		84.446.432	192,4	43.885.591	36.050.881,77
4 Revenus		415.882,88	-132.806	-24,2	548.689	407.856,00

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
Couverture en F	-127.916.139,72		-84.579.238		-43.336.902	-35.643.025,77
Couverture en %	-99,68%			0,9	-98,75%	-98,87%
30 Charges de personnel	9.615.075,47		-224.555	-2,3	9.839.630	9.040.161,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.995.681,89		-318.429	-13,8	2.314.111	2.303.464,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.713,27		-17.835	-86,8	20.548	2.566,29
36 Charges de transfert	116.710.299,37		85.001.897	268,1	31.708.402	24.698.285,47
39 Facturations internes	8.252,60		5.353	184,6	2.900	6.403,90
42 Taxes et redevances		73.019,20	44.410	155,2	28.609	112.519,85
43 Revenus divers		241.371,36	-278.709	-53,6	520.080	230.910,16
46 Revenus de transferts		101.492,32	101.492	ND		64.425,99
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ						
Postes fixes	58,95 ETP		-3,35 ETP	-5,4%	62,30 ETP	59,95 ETP
3 Charges	16.186.670,64		-553.798	-3,3	16.740.469	15.754.302,78
4 Revenus		721.454,83	99.549	16,0	621.906	834.913,96
Couverture en F	-15.465.215,81		653.347		-16.118.563	-14.919.388,82
Couverture en %	-95,54%			-0,8	-96,29%	-94,70%
30 Charges de personnel	10.981.144,45		-257.335	-2,3	11.238.479	10.796.173,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	783.818,72		-293.988	-27,3	1.077.807	868.517,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.005,97		121	3,1	3.885	3.182,92
36 Charges de transfert	4.417.246,00		-3.052	-0,1	4.420.298	4.086.129,00
39 Facturations internes	455,50		456	ND		300,00
42 Taxes et redevances		570.266,60	89.461	18,6	480.806	630.784,75
43 Revenus divers		33.312,48	2.212	7,1	31.100	36.279,21
46 Revenus de transferts		117.875,75	7.876	7,2	110.000	167.850,00
A06 - COUR DES COMPTES.						
Postes fixes	3,00 ETP		0,00 ETP	0,0%	3,00 ETP	3,00 ETP
3 Charges	5.050.275,08		-639.621	-11,2	5.689.896	5.438.420,22
4 Revenus		62.838,75	8.901	16,5	53.938	98.909,39
Couverture en F	-4.987.436,33		648.522		-5.635.958	-5.339.510,83
Couverture en %	-98,76%			-0,3	-99,05%	-98,18%
30 Charges de personnel	4.846.533,53		-530.930	-9,9	5.377.464	5.178.629,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	139.205,26		-114.705	-45,2	253.910	208.659,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	20.890,29		6.014	40,4	14.876	13.876,27
34 Charges financières	43.646,00		0	0,0	43.646	37.255,00
42 Taxes et redevances		62.745,45	8.807	16,3	53.938	98.826,40
43 Revenus divers		93,30	93	ND		82,99

Récapitulation

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
Postes fixes	1.291,40 ETP		-23,24 ETP	-1,8%	1.314,65 ETP	1.253,53 ETP
3 Charges	762.112.103,89		7.952.769	1,1	754.159.335	782.593.786,48
4 Revenus		66.108.418,48	-7.216.442	-9,8	73.324.861	71.320.813,05
Couverture en F	-696.003.685,40		-15.169.211		-680.834.475	-711.272.973,43
Couverture en %	-91,33%			1,2	-90,28%	-90,89%
30 Charges de personnel	228.525.136,89		-6.293.040	-2,7	234.818.177	228.812.638,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	194.231.186,44		10.787.837	5,9	183.443.350	185.357.423,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	284.559.081,29		-4.377.335	-1,5	288.936.416	350.733.509,85
34 Charges financières	25.961,01		0	0,0	25.961	29.582,00
36 Charges de transfert	53.831.631,71		7.840.281	17,0	45.991.351	16.550.943,12
39 Facturations internes	939.106,55		-4.973	-0,5	944.080	1.109.689,75
41 Patentes et concessions		222.826,65	12.827	6,1	210.000	243.595,55
42 Taxes et redevances		8.908.840,31	-377.972	-4,1	9.286.813	9.369.314,74
43 Revenus divers		15.423.754,94	-631.926	-3,9	16.055.681	16.365.664,42
44 Revenus financiers		24.291.954,19	-6.283.801	-20,6	30.575.755	26.433.413,56
46 Revenus de transferts		16.971.432,92	263.891	1,6	16.707.542	18.550.214,46
49 Facturations internes		289.609,48	-199.461	-40,8	489.070	358.610,32

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
Postes fixes	1.291,40 ETP		-23,24 ETP	-1,8%	1.314,65 ETP	1.253,53 ETP
3 Charges	762.112.103,89		7.952.769	1,1	754.159.335	782.593.786,48
4 Revenus		66.108.418,48	-7.216.442	-9,8	73.324.861	71.320.813,05
Couverture en F	-696.003.685,40		-15.169.211		-680.834.475	-711.272.973,43
Couverture en %	-91,33%			1,2	-90,28%	-90,89%
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
Postes fixes	131,10 ETP		-2,51 ETP	-1,9%	133,61 ETP	125,01 ETP
3 Charges	30.283.994,97		-1.031.859	-3,3	31.315.854	29.097.321,83
4 Revenus		1.388.843,34	-306.578	-18,1	1.695.421	924.009,67
Couverture en F	-28.895.151,63		725.281		-29.620.433	-28.173.312,16
Couverture en %	-95,41%			0,9	-94,59%	-96,82%
30 Charges de personnel	27.095.447,68		-993.382	-3,5	28.088.829	26.125.066,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.892.245,65		8.305	0,3	2.883.940	2.671.599,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	253.993,29		-34.891	-12,1	288.884	212.471,89
36 Charges de transfert				ND		19.900,00
39 Facturations internes	42.308,35		-11.892	-21,9	54.200	68.283,90
42 Taxes et redevances		722.009,86	-603.378	-45,5	1.325.388	419.849,31
43 Revenus divers		208.779,54	208.780	ND		64.889,39
44 Revenus financiers		448.369,91	78.337	21,2	370.033	430.558,77
46 Revenus de transferts		9.684,03	9.684	ND		8.712,20
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
Postes fixes	126,19 ETP		6,53 ETP	5,5%	119,66 ETP	134,32 ETP
3 Charges	36.862.911,14		-4.030.246	-9,9	40.893.158	45.178.936,78
4 Revenus		3.685.660,69	-527.961	-12,5	4.213.622	5.056.582,29
Couverture en F	-33.177.250,45		3.502.285		-36.679.536	-40.122.354,49
Couverture en %	-90,00%			0,3	-89,70%	-88,81%
30 Charges de personnel	35.432.343,98		-3.518.189	-9,0	38.950.533	43.642.070,64
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.383.178,39		-521.169	-27,4	1.904.347	1.494.541,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.840,97		6.525	57,7	11.316	11.315,79
34 Charges financières	25.961,00		0	0,0	25.961	29.582,00
39 Facturations internes	3.586,80		2.587	258,7	1.000	1.426,55
42 Taxes et redevances		2.356.580,50	-15.042	-0,6	2.371.622	2.259.167,20
43 Revenus divers		8.337,39	8.337	ND		6.241,04
46 Revenus de transferts		1.320.742,80	-521.257	-28,3	1.842.000	2.791.174,05
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
Postes fixes	143,05 ETP		-6,96 ETP	-4,6%	150,01 ETP	140,41 ETP
3 Charges	25.646.682,04		-1.177.445	-4,4	26.824.128	25.380.123,89
4 Revenus		605.485,94	410.740	210,9	194.746	1.471.358,71
Couverture en F	-25.041.196,10		1.588.185		-26.629.382	-23.908.765,18
Couverture en %	-97,64%			-1,6	-99,27%	-94,20%
30 Charges de personnel	23.985.677,16		-788.859	-3,2	24.774.537	23.686.266,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.234.580,54		-326.807	-20,9	1.561.388	1.241.049,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	22.346,60		11.844	112,8	10.503	10.502,70
34 Charges financières	0,01		0	ND		
39 Facturations internes	404.077,73		-73.622	-15,4	477.700	442.305,39
42 Taxes et redevances		252.869,21	114.296	82,5	138.573	310.350,74
43 Revenus divers		352.616,73	297.617	541,1	55.000	1.161.007,98
44 Revenus financiers			-1.173	-100,0	1.173	
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
Postes fixes	270,82 ETP		-3,76 ETP	-1,4%	274,59 ETP	261,12 ETP

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
3 Charges	470.597.756,36		14.099.636	3,1	456.498.121	481.048.665,11
4 Revenus		45.880.060,86	-6.236.923	-12,0	52.116.984	48.630.926,39
Couverture en F	-424.717.695,50		-20.336.558		-404.381.137	-432.417.738,72
Couverture en %	-90,25%			1,9	-88,58%	-89,89%
30 Charges de personnel	36.261.069,48		-188.541	-0,5	36.449.610	35.425.795,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141.820.384,34		10.497.918	8,0	131.322.466	135.800.361,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	238.206.895,96		-4.132.467	-1,7	242.339.363	292.718.157,85
36 Charges de transfert	53.831.631,71		7.840.281	17,0	45.991.351	16.531.043,12
39 Facturations internes	477.774,88		82.445	20,9	395.330	573.307,36
41 Patentes et concessions		222.826,65	12.827	6,1	210.000	243.595,55
42 Taxes et redevances		2.104.744,82	-343.391	-14,0	2.448.136	2.157.512,47
43 Revenus divers		4.541.723,28	-58.842	-1,3	4.600.565	4.806.362,84
44 Revenus financiers		23.843.584,28	-6.360.965	-21,1	30.204.549	26.002.854,79
46 Revenus de transferts		14.877.572,36	712.908	5,0	14.164.664	15.062.660,42
49 Facturations internes		289.609,48	-199.461	-40,8	489.070	357.940,32
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE						
Postes fixes	620,25 ETP		-16,54 ETP	-2,6%	636,79 ETP	592,67 ETP
3 Charges	198.720.759,37		92.684	0,0	198.628.076	201.888.738,88
4 Revenus		14.548.367,65	-555.720	-3,7	15.104.088	15.237.935,99
Couverture en F	-184.172.391,72		-648.404		-183.523.988	-186.650.802,89
Couverture en %	-92,68%			0,3	-92,40%	-92,45%
30 Charges de personnel	105.750.598,59		-804.069	-0,8	106.554.668	99.933.438,33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	46.900.797,52		1.129.590	2,5	45.771.208	44.149.872,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	46.058.004,47		-228.346	-0,5	46.286.350	57.781.061,62
39 Facturations internes	11.358,79		-4.491	-28,3	15.850	24.366,55
42 Taxes et redevances		3.472.635,92	469.542	15,6	3.003.094	4.222.435,03
43 Revenus divers		10.312.298,00	-1.087.818	-9,5	11.400.116	10.327.163,17
46 Revenus de transferts		763.433,73	62.556	8,9	700.878	687.667,79
49 Facturations internes				ND		670,00



Récapitulation

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
Postes fixes	298,25 ETP		-11,50 ETP	-3,7%	309,75 ETP	292,47 ETP
3 Charges	2.080.867.532,66		39.729.876	1,9	2.041.137.657	1.864.172.892,26
4 Revenus		336.903.901,73	1.976.921	0,6	334.926.981	347.140.420,93
Couverture en F	-1.743.963.630,93		-37.752.955		-1.706.210.676	-1.517.032.471,33
Couverture en %	-83,81%			0,3	-83,59%	-81,38%
30 Charges de personnel	42.211.570,55		643.788	1,5	41.567.783	40.211.544,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.542.855,96		-10.211.321	-46,9	21.754.177	22.616.630,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	62.776,98		-41.512	-39,8	104.289	46.177,90
36 Charges de transfert	2.025.936.314,11		49.696.406	2,5	1.976.239.908	1.788.013.991,06
37 Subventions à redistribuer	165.830,00		-1.034.170	-86,2	1.200.000	13.016.000,00
39 Facturations internes	948.185,06		676.685	249,2	271.500	268.547,97
42 Taxes et redevances		1.397.242,55	458.118	48,8	939.125	1.748.054,96
43 Revenus divers		440.946,11	-239.629	-35,2	680.575	133.971,74
44 Revenus financiers		501.310,28	287.620	134,6	213.690	532.070,60
46 Revenus de transferts		334.398.572,79	2.504.982	0,8	331.893.591	331.710.315,63
47 Subventions à redistribuer		165.830,00	-1.034.170	-86,2	1.200.000	13.016.000,00
49 Facturations internes				ND		8,00

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
Postes fixes	298,25 ETP		-11,50 ETP	-3,7%	309,75 ETP	292,47 ETP
3 Charges	2.080.867.532,66		39.729.876	1,9	2.041.137.657	1.864.172.892,26
4 Revenus		336.903.901,73	1.976.921	0,6	334.926.981	347.140.420,93
Couverture en F	-1.743.963.630,93		-37.752.955		-1.706.210.676	-1.517.032.471,33
Couverture en %	-83,81%			0,3	-83,59%	-81,38%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE						
Postes fixes	52,27 ETP		2,14 ETP	4,3%	50,13 ETP	51,94 ETP
3 Charges	1.132.189.375,54		51.676.511	4,8	1.080.512.865	928.274.704,83
4 Revenus		184.785.479,94	-1.553.733	-0,8	186.339.213	183.508.022,62
Couverture en F	-947.403.895,60		-53.230.244		-894.173.652	-744.766.682,21
Couverture en %	-83,68%			1,1	-82,75%	-80,23%
30 Charges de personnel	7.427.977,05		413.973	5,9	7.014.004	7.223.364,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.222.964,77		-3.172.541	-72,2	4.395.506	3.470.952,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	20.579,40		-13.699	-40,0	34.278	14.837,97
36 Charges de transfert	1.123.406.609,56		54.348.133	5,1	1.069.058.477	917.562.802,89
39 Facturations internes	111.244,76		100.645	949,5	10.600	2.746,73
42 Taxes et redevances		46.284,40	36.562	376,1	9.722	17.641,03
43 Revenus divers		323.457,36	323.137	NS	320	132.809,71
46 Revenus de transferts		184.349.406,18	-1.979.765	-1,1	186.329.171	183.357.571,88
47 Subventions à redistribuer		66.332,00	66.332	ND		
C02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	65,33 ETP		-3,06 ETP	-4,5%	68,38 ETP	66,04 ETP
3 Charges	330.506.205,10		-833.671	-0,3	331.339.876	333.064.814,41
4 Revenus		74.688.372,47	1.600.788	2,2	73.087.584	77.870.589,48
Couverture en F	-255.817.832,63		2.434.459		-258.252.292	-255.194.224,93
Couverture en %	-77,40%			-0,7	-77,94%	-76,62%
30 Charges de personnel	8.279.829,83		-198.897	-2,3	8.478.727	8.271.346,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.661.717,36		-2.766.590	-43,0	6.428.308	8.806.778,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.365,33		-2.906	-40,0	7.271	3.147,45
36 Charges de transfert	318.320.756,54		1.909.542	0,6	316.411.215	315.969.117,38
39 Facturations internes	239.536,04		225.181	NS	14.355	14.424,91
42 Taxes et redevances		161.298,86	132.769	465,4	28.530	167.379,82
43 Revenus divers		4.189,24	-72.093	-94,5	76.282	138,48
44 Revenus financiers		0,41	-7.975	-100,0	7.976	3,65
46 Revenus de transferts		74.522.883,96	1.548.088	2,1	72.974.796	77.703.067,53
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
Postes fixes	47,63 ETP		-2,33 ETP	-4,7%	49,95 ETP	47,47 ETP
3 Charges	452.804.259,48		4.568.276	1,0	448.235.983	443.597.549,35
4 Revenus		67.356.900,66	1.980.802	3,0	65.376.099	65.218.942,34
Couverture en F	-385.447.358,83		-2.587.475		-382.859.884	-378.378.607,01
Couverture en %	-85,12%			-0,3	-85,41%	-85,30%
30 Charges de personnel	6.259.993,18		-172.137	-2,7	6.432.130	6.082.948,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.068.519,52		-3.369.584	-75,9	4.438.104	5.055.704,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	26.815,58		-17.850	-40,0	44.666	19.334,32
36 Charges de transfert	445.162.885,57		7.851.372	1,8	437.311.514	432.429.945,31
39 Facturations internes	286.045,62		276.476	NS	9.570	9.616,61
42 Taxes et redevances		90.842,63	48.379	113,9	42.463	214.117,35
43 Revenus divers		3.032,32	-51.620	-94,5	54.652	121,25
44 Revenus financiers		1,80	-5.712	-100,0	5.714	2,73
46 Revenus de transferts		67.163.525,90	1.890.256	2,9	65.273.270	65.004.701,01

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
47 Subventions à redistribuer		99.498,00	99.498	ND		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
Postes fixes	37,14 ETP		-3,52 ETP	-8,6%	40,66 ETP	37,72 ETP
3 Charges	103.149.829,62		-13.917.622	-11,9	117.067.451	98.689.849,42
4 Revenus		9.800.443,17	1.560.460	18,9	8.239.983	20.035.904,83
Couverture en F	-93.349.386,46		15.478.081		-108.827.468	-78.653.944,59
Couverture en %	-90,50%			-2,6	-92,96%	-79,70%
30 Charges de personnel	5.836.508,35		-453.519	-7,2	6.290.027	5.801.293,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.721.741,17		-1.337.393	-22,1	6.059.134	4.964.672,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.404,11		-3.321	-38,1	8.725	4.811,44
36 Charges de transfert	92.312.995,33		-12.195.595	-11,7	104.508.590	75.016.197,99
37 Subventions à redistribuer				ND		12.672.700,00
39 Facturations internes	273.180,66		72.206	35,9	200.975	230.173,07
42 Taxes et redevances		941.975,51	210.046	28,7	731.929	1.207.571,05
43 Revenus divers		502,25	-198	-28,3	700	689,39
44 Revenus financiers		501.308,07	301.308	150,7	200.000	532.064,22
46 Revenus de transferts		8.356.657,34	1.049.303	14,4	7.307.354	5.622.880,16
47 Subventions à redistribuer				ND		12.672.700,00
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
Postes fixes	1,04 ETP		-0,07 ETP	-6,0%	1,11 ETP	0,93 ETP
3 Charges	46.900.797,28		-3.287.740	-6,6	50.188.537	47.422.038,23
4 Revenus		4.743,98	-1.202.256	-99,6	1.207.000	360.485,04
Couverture en F	-46.896.053,30		2.085.484		-48.981.537	-47.061.553,19
Couverture en %	-99,99%			2,5	-97,60%	-99,24%
30 Charges de personnel	188.807,30		-9.798	-4,9	198.605	153.399,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.849,47		-2.896	-14,0	20.745	31.705,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.365,33		-2.906	-40,0	7.271	3.147,45
36 Charges de transfert	46.500.871,68		-2.261.044	-4,6	48.761.916	46.890.485,45
37 Subventions à redistribuer	165.830,00		-1.034.170	-86,2	1.200.000	343.300,00
39 Facturations internes	23.073,51		23.074	ND		
46 Revenus de transferts		4.743,98	-2.256	-32,2	7.000	17.185,04
47 Subventions à redistribuer			-1.200.000	-100,0	1.200.000	343.300,00
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
Postes fixes	94,85 ETP		-4,67 ETP	-4,7%	99,52 ETP	88,36 ETP
3 Charges	15.317.065,64		1.524.122	11,1	13.792.944	13.123.936,02
4 Revenus		267.961,51	-409.139	-60,4	677.101	146.476,62
Couverture en F	-15.049.104,12		-1.933.261		-13.115.843	-12.977.459,40
Couverture en %	-98,25%			3,3	-95,09%	-98,88%
30 Charges de personnel	14.218.454,85		1.064.165	8,1	13.154.290	12.679.192,27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	850.063,66		437.683	106,1	412.380	286.815,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.247,24		-830	-40,0	2.077	899,27
36 Charges de transfert	232.195,43		43.999	23,4	188.197	145.442,05
39 Facturations internes	15.104,46		-20.896	-58,0	36.000	11.586,65
42 Taxes et redevances		156.841,15	30.361	24,0	126.480	141.345,70
43 Revenus divers		109.764,94	-438.856	-80,0	548.621	212,91
46 Revenus de transferts		1.355,42	-645	-32,2	2.000	4.910,01
49 Facturations internes				ND		8,00



Récapitulation

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>19,90 ETP</i>		<i>-0,25 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>20,15 ETP</i>	<i>17,60 ETP</i>
3 Charges	69.587.548,46		27.876.465	66,8	41.711.083	64.567.293,93
4 Revenus		16.086.846,85	13.534.524	530,3	2.552.323	2.621.215,39
Couverture en F	-53.500.701,61		-14.341.942		-39.158.760	-61.946.078,54
Couverture en %	-76,88%			-18,1	-93,88%	-95,94%
30 Charges de personnel	4.189.646,52		-128.997	-3,0	4.318.644	4.082.462,97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.449.797,20		-29.713	-2,0	1.479.510	1.269.956,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	288.053,47		99.273	52,6	188.780	167.302,04
34 Charges financières				ND		45.000,00
36 Charges de transfert	51.701.885,49		15.987.236	44,8	35.714.649	58.991.814,35
37 Subventions à redistribuer	11.954.750,52		11.954.751	ND		
39 Facturations internes	3.415,26		-6.085	-64,0	9.500	10.758,50
42 Taxes et redevances		582.628,03	-148.937	-20,4	731.565	790.630,79
43 Revenus divers		82.481,49	-219.277	-72,7	301.758	325.599,90
44 Revenus financiers		7,78	8	ND		35,70
46 Revenus de transferts		3.466.979,03	1.947.979	128,2	1.519.000	1.504.949,00
47 Subventions à redistribuer		11.954.750,52	11.954.751	ND		0,00

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	19,90 ETP		-0,25 ETP	-1,2%	20,15 ETP	17,60 ETP
3 Charges	69.587.548,46		27.876.465	66,8	41.711.083	64.567.293,93
4 Revenus		16.086.846,85	13.534.524	530,3	2.552.323	2.621.215,39
Couverture en F	-53.500.701,61		-14.341.942		-39.158.760	-61.946.078,54
Couverture en %	-76,88%			-18,1	-93,88%	-95,94%
D01 - CULTURE.						
Postes fixes	10,94 ETP		-0,14 ETP	-1,2%	11,08 ETP	9,68 ETP
3 Charges	62.669.201,90		28.018.475	80,9	34.650.727	34.349.366,73
4 Revenus		14.194.410,49	13.660.913	NS	533.498	577.046,79
Couverture en F	-48.474.791,41		-14.357.562		-34.117.229	-33.772.319,94
Couverture en %	-77,35%			-21,4	-98,46%	-98,32%
30 Charges de personnel	2.306.191,81		-66.771	-2,8	2.372.963	2.267.961,27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	731.878,39		-27.501	-3,6	759.380	698.475,84
33 Amortissements du patrimoine administratif	158.429,41		54.600	52,6	103.829	92.016,12
34 Charges financières				ND		45.000,00
36 Charges de transfert	47.514.536,51		16.109.482	51,3	31.405.055	31.235.155,00
37 Subventions à redistribuer	11.954.750,52		11.954.751	ND		
39 Facturations internes	3.415,26		-6.085	-64,0	9.500	10.758,50
42 Taxes et redevances		218.377,27	-60.233	-21,6	278.611	310.737,21
43 Revenus divers		52.667,79	-202.219	-79,3	254.887	266.289,95
44 Revenus financiers		4,28	4	ND		19,64
46 Revenus de transferts		1.968.610,63	1.968.611	ND		
47 Subventions à redistribuer		11.954.750,52	11.954.751	ND		0,00
D02 - SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	8,95 ETP		-0,11 ETP	-1,2%	9,07 ETP	7,92 ETP
3 Charges	6.918.346,56		-142.010	-2,0	7.060.356	30.217.927,20
4 Revenus		1.892.436,36	-126.389	-6,3	2.018.825	2.044.168,60
Couverture en F	-5.025.910,20		15.621		-5.041.531	-28.173.758,60
Couverture en %	-72,65%			1,7	-71,41%	-93,24%
30 Charges de personnel	1.883.454,71		-62.226	-3,2	1.945.681	1.814.501,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	717.918,81		-2.212	-0,3	720.130	571.480,23
33 Amortissements du patrimoine administratif	129.624,06		44.673	52,6	84.951	75.285,92
36 Charges de transfert	4.187.348,98		-122.245	-2,8	4.309.594	27.756.659,35
42 Taxes et redevances		364.250,76	-88.703	-19,6	452.954	479.893,58
43 Revenus divers		29.813,70	-17.057	-36,4	46.871	59.309,96
44 Revenus financiers		3,50	4	ND		16,07
46 Revenus de transferts		1.498.368,40	-20.632	-1,4	1.519.000	1.504.949,00

Récapitulation

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
Postes fixes	285,25 ETP		-7,20 ETP	-2,5%	292,45 ETP	279,61 ETP
3 Charges	133.341.898,21		-601.638	-0,4	133.943.536	135.214.047,19
4 Revenus		84.691.091,53	-14.575.415	-14,7	99.266.507	87.648.008,24
Couverture en F	-48.650.806,68		-13.973.778		-34.677.029	-47.566.038,95
Couverture en %	-36,49%			40,9	-25,89%	-35,18%
30 Charges de personnel	45.229.977,69		136.047	0,3	45.093.931	43.338.784,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.304.503,17		2.826.692	13,2	21.477.811	26.337.992,63
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.848.012,69		13.325	0,2	5.834.688	6.003.700,93
34 Charges financières				ND		43,00
36 Charges de transfert	16.944.119,60		236.624	1,4	16.707.496	15.284.009,57
37 Subventions à redistribuer	40.652.929,66		-3.723.160	-8,4	44.376.090	43.887.570,30
39 Facturations internes	362.355,40		-91.165	-20,1	453.520	361.946,50
41 Patentes et concessions		16.494.906,21	364.091	2,3	16.130.815	16.729.874,50
42 Taxes et redevances		15.625.838,69	-1.926.390	-11,0	17.552.229	14.792.248,65
43 Revenus divers		1.420.601,70	216.942	18,0	1.203.660	7.952.566,31
44 Revenus financiers		6.026.749,78	-10.007.047	-62,4	16.033.797	478.708,38
46 Revenus de transferts		4.038.279,64	532.043	15,2	3.506.237	3.278.769,00
47 Subventions à redistribuer		40.652.929,66	-3.723.160	-8,4	44.376.090	43.887.570,30
49 Facturations internes		431.785,85	-31.893	-6,9	463.679	528.271,10

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
Postes fixes	285,25 ETP		-7,20 ETP	-2,5%	292,45 ETP	279,61 ETP
3 Charges	133.341.898,21		-601.638	-0,4	133.943.536	135.214.047,19
4 Revenus		84.691.091,53	-14.575.415	-14,7	99.266.507	87.648.008,24
Couverture en F	-48.650.806,68		-13.973.778		-34.677.029	-47.566.038,95
Couverture en %	-36,49%			40,9	-25,89%	-35,18%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	85,15 ETP		-3,10 ETP	-3,5%	88,25 ETP	83,18 ETP
3 Charges	21.556.135,53		1.953.201	10,0	19.602.934	20.948.315,81
4 Revenus		2.981.357,29	903.646	43,5	2.077.711	2.464.322,30
Couverture en F	-18.574.778,24		-1.049.555		-17.525.223	-18.483.993,51
Couverture en %	-86,17%			-3,6	-89,40%	-88,24%
30 Charges de personnel	14.258.834,42		50.739	0,4	14.208.095	13.319.664,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.354.963,77		1.992.743	45,7	4.362.221	6.745.473,41
33 Amortissements du patrimoine administratif	640.061,06		-152.732	-19,3	792.793	620.006,60
34 Charges financières				ND		43,00
36 Charges de transfert	271.597,70		61.123	29,0	210.475	238.432,95
39 Facturations internes	30.678,58		1.329	4,5	29.350	24.695,81
41 Patentes et concessions		-0,01	0	ND		0,00
42 Taxes et redevances		1.389.910,45	-161.557	-10,4	1.551.467	1.063.512,84
43 Revenus divers		835.603,63	835.104	NS	500	791.588,21
46 Revenus de transferts		755.843,22	234.899	45,1	520.944	609.221,25
49 Facturations internes			-4.800	-100,0	4.800	
E02 - ENERGIE						
Postes fixes	28,60 ETP		-1,95 ETP	-6,4%	30,55 ETP	29,28 ETP
3 Charges	30.658.976,37		-4.439.283	-12,6	35.098.259	34.261.733,20
4 Revenus		24.333.110,73	-14.301.153	-37,0	38.634.264	28.660.933,63
Couverture en F	-6.325.865,64		-9.861.870		3.536.005	-5.600.799,58
Couverture en %	-20,63%			-304,8	10,07%	-16,35%
30 Charges de personnel	4.684.336,04		-65.899	-1,4	4.750.235	4.609.612,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.752.078,62		-174.567	-9,1	1.926.646	1.985.933,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	111.625,74		306	0,3	111.320	464.478,89
36 Charges de transfert	7.326.956,45		-250.044	-3,3	7.577.000	7.326.929,45
37 Subventions à redistribuer	16.781.823,00		-3.949.885	-19,1	20.731.708	19.872.123,00
39 Facturations internes	2.156,52		807	59,7	1.350	2.656,21
42 Taxes et redevances		1.106.837,96	-104.161	-8,6	1.210.999	1.296.816,49
43 Revenus divers		517.862,96	-263.897	-33,8	781.760	7.111.615,25
44 Revenus financiers		5.926.586,81	-9.983.210	-62,7	15.909.797	372.177,89
47 Subventions à redistribuer		16.781.823,00	-3.949.885	-19,1	20.731.708	19.872.123,00
49 Facturations internes				ND		8.201,00
E03 - GESTION DES EAUX						
Postes fixes	83,65 ETP		-2,25 ETP	-2,6%	85,90 ETP	83,10 ETP
3 Charges	29.961.289,41		1.436.147	5,0	28.525.142	30.583.369,35
4 Revenus		29.848.865,30	-806.439	-2,6	30.655.304	29.420.215,62
Couverture en F	-112.424,11		-2.242.586		2.130.162	-1.163.153,73
Couverture en %	-0,38%			-105,0	7,47%	-3,80%
30 Charges de personnel	13.088.330,02		147.352	1,1	12.940.978	12.422.354,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.080.699,51		995.390	11,0	9.085.310	11.423.111,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.061.439,41		35.567	1,2	3.025.872	3.115.434,75
36 Charges de transfert	3.637.629,28		242.297	7,1	3.395.332	3.305.730,29
37 Subventions à redistribuer				ND		250.000,00

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E03 - GESTION DES EAUX						
39 Facturations internes	93.191,19		15.541	20,0	77.650	66.738,36
41 Patentes et concessions		16.494.906,22	364.091	2,3	16.130.815	16.729.874,50
42 Taxes et redevances		10.792.090,29	-635.095	-5,6	11.427.185	10.176.541,50
43 Revenus divers		52.306,32	-320.694	-86,0	373.000	42.528,85
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.434.562,47	-214.742	-8,1	2.649.304	2.146.270,77
47 Subventions à redistribuer				ND		250.000,00
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
Postes fixes	87,85 ETP		0,10 ETP	0,1%	87,75 ETP	84,05 ETP
3 Charges	51.165.496,91		448.297	0,9	50.717.200	49.420.628,84
4 Revenus		27.527.758,21	-371.470	-1,3	27.899.228	27.102.536,70
Couverture en F	-23.637.738,70		-819.766		-22.817.972	-22.318.092,14
Couverture en %	-46,20%			2,7	-44,99%	-45,16%
30 Charges de personnel	13.198.477,22		3.855	0,0	13.194.622	12.987.153,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.116.761,26		13.127	0,2	6.103.634	6.183.474,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.034.886,50		130.183	6,8	1.904.703	1.803.780,71
36 Charges de transfert	5.707.936,17		183.247	3,3	5.524.689	4.412.916,88
37 Subventions à redistribuer	23.871.106,66		226.725	1,0	23.644.382	23.765.447,30
39 Facturations internes	236.329,10		-108.841	-31,5	345.170	267.856,11
42 Taxes et redevances		2.336.999,98	-1.025.578	-30,5	3.362.578	2.255.377,83
43 Revenus divers		14.828,80	-33.571	-69,4	48.400	6.834,00
44 Revenus financiers		25.162,97	-23.837	-48,6	49.000	31.530,49
46 Revenus de transferts		847.873,95	511.885	152,4	335.989	523.276,98
47 Subventions à redistribuer		23.871.106,66	226.725	1,0	23.644.382	23.765.447,30
49 Facturations internes		431.785,85	-27.093	-5,9	458.879	520.070,10



Récapitulation F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>8.264,53 ETP</i>		<i>-86,53 ETP</i>	<i>-1,0%</i>	<i>8.351,07 ETP</i>	<i>8.207,72 ETP</i>
3 Charges	2.163.579.357,66		4.655.759	0,2	2.158.923.599	2.142.467.816,68
4 Revenus		75.055.293,16	-70.791	-0,1	75.126.084	83.107.223,86
Couverture en F	-2.088.524.064,51		-4.726.550		-2.083.797.514	-2.059.360.592,82
Couverture en %	-96,53%			0,0	-96,52%	-96,12%
30 Charges de personnel	1.305.935.118,28		305.173	0,0	1.305.629.945	1.288.556.617,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48.347.635,85		-3.924.854	-7,5	52.272.490	51.381.549,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.095.108,38		52.631	0,7	7.042.478	7.052.618,60
34 Charges financières				ND		20.000,00
36 Charges de transfert	801.015.819,03		7.295.153	0,9	793.720.666	795.046.845,72
39 Facturations internes	1.185.676,12		927.656	359,5	258.020	410.185,18
42 Taxes et redevances		17.080.105,14	-2.691.445	-13,6	19.771.550	17.803.138,78
43 Revenus divers		7.190.692,56	-2.826.344	-28,2	10.017.037	11.003.377,36
44 Revenus financiers		45,50	-646	-93,4	691	45,50
46 Revenus de transferts		50.562.770,20	5.310.264	11,7	45.252.506	54.049.509,66
49 Facturations internes		221.679,75	137.380	163,0	84.300	251.152,56

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
Postes fixes	8.264,53 ETP		-86,53 ETP	-1,0%	8.351,07 ETP	8.207,72 ETP
3 Charges	2.163.579.357,66		4.655.759	0,2	2.158.923.599	2.142.467.816,68
4 Revenus		75.055.293,16	-70.791	-0,1	75.126.084	83.107.223,86
Couverture en F	-2.088.524.064,51		-4.726.550		-2.083.797.514	-2.059.360.592,82
Couverture en %	-96,53%			0,0	-96,52%	-96,12%
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
Postes fixes	4.156,47 ETP		-54,95 ETP	-1,3%	4.211,42 ETP	4.148,24 ETP
3 Charges	669.387.307,21		274.611	0,0	669.112.696	669.078.918,35
4 Revenus		9.662.332,58	-526.826	-5,2	10.189.158	12.896.827,01
Couverture en F	-659.724.974,63		-801.436		-658.923.538	-656.182.091,34
Couverture en %	-98,56%			0,1	-98,48%	-98,07%
30 Charges de personnel	652.562.765,25		529.183	0,1	652.033.582	651.265.271,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.986.749,78		-1.076.150	-7,1	15.062.900	15.606.286,13
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.867.697,36		17.559	0,9	1.850.138	1.767.573,20
34 Charges financières				ND		20.000,00
36 Charges de transfert	281.719,00		163.273	137,8	118.446	313.042,00
39 Facturations internes	688.375,81		640.746	NS	47.630	106.745,30
42 Taxes et redevances		8.338.788,06	-323.931	-3,7	8.662.719	8.519.281,07
43 Revenus divers		824.281,22	-272.138	-24,8	1.096.419	3.928.825,94
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		458.307,00	28.307	6,6	430.000	448.720,00
49 Facturations internes		40.956,30	40.956	ND		0,00
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
Postes fixes	2.694,51 ETP		-57,02 ETP	-2,1%	2.751,53 ETP	2.722,23 ETP
3 Charges	504.783.868,22		-5.369.713	-1,1	510.153.581	505.739.530,98
4 Revenus		54.683.326,15	2.621.235	5,0	52.062.091	54.561.401,61
Couverture en F	-450.100.542,07		7.990.948		-458.091.490	-451.178.129,37
Couverture en %	-89,17%			-0,7	-89,79%	-89,21%
30 Charges de personnel	445.296.685,02		-5.815.647	-1,3	451.112.332	446.072.274,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.244.191,55		-2.270.178	-13,0	17.514.370	16.644.581,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.919.043,06		-28.070	-0,7	3.947.113	3.985.684,02
36 Charges de transfert	40.115.410,54		2.602.645	6,9	37.512.766	38.836.709,82
39 Facturations internes	208.538,05		141.538	211,3	67.000	200.280,97
42 Taxes et redevances		5.351.097,11	-1.856.163	-25,8	7.207.260	5.759.099,51
43 Revenus divers		1.124.362,37	706.362	169,0	418.000	586.023,11
46 Revenus de transferts		48.064.763,22	3.672.232	8,3	44.392.531	48.008.294,43
49 Facturations internes		143.103,45	98.803	223,0	44.300	207.984,56
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
Postes fixes	881,59 ETP		42,65 ETP	5,1%	838,94 ETP	813,12 ETP
3 Charges	208.764.226,26		3.812.946	1,9	204.951.280	195.456.147,86
4 Revenus		6.095.379,64	-1.206.620	-16,5	7.302.000	6.410.451,35
Couverture en F	-202.668.846,62		-5.019.567		-197.649.280	-189.045.696,51
Couverture en %	-97,08%			0,7	-96,44%	-96,72%
30 Charges de personnel	130.338.159,30		5.958.007	4,8	124.380.152	115.899.795,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.578.728,98		-509.516	-4,6	11.088.245	11.267.766,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	259.253,13		-6.023	-2,3	265.276	241.089,88
36 Charges de transfert	67.409.661,28		-1.728.846	-2,5	69.138.507	68.000.959,10
39 Facturations internes	178.423,57		99.324	125,6	79.100	46.537,56
42 Taxes et redevances		2.411.902,18	346.098	16,8	2.065.804	2.042.149,08
43 Revenus divers		3.683.477,46	-1.552.719	-29,7	5.236.196	4.368.144,27

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
49 Facturations internes				ND		158,00
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
Postes fixes	418,08 ETP		-11,79 ETP	-2,7%	429,87 ETP	414,22 ETP
3 Charges	159.843.701,18		5.246.325	3,4	154.597.376	152.425.832,03
4 Revenus		2.915.189,53	-1.598.783	-35,4	4.513.973	3.243.298,42
Couverture en F	-156.928.511,65		-6.845.109		-150.083.403	-149.182.533,61
Couverture en %	-98,18%			1,1	-97,08%	-97,87%
30 Charges de personnel	59.961.466,00		398.766	0,7	59.562.700	57.333.497,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.884.683,99		193.058	7,2	2.691.626	2.589.766,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	325.105,18		14.327	4,6	310.778	331.358,11
36 Charges de transfert	96.612.258,74		4.641.357	5,0	91.970.902	92.132.515,21
39 Facturations internes	60.187,27		-1.183	-1,9	61.370	38.695,11
42 Taxes et redevances		755.438,98	-451.441	-37,4	1.206.880	1.020.625,10
43 Revenus divers		1.557.306,92	-1.709.115	-52,3	3.266.422	2.114.430,82
44 Revenus financiers		45,50	-626	-93,2	671	45,50
46 Revenus de transferts		564.778,13	564.778	ND		65.187,00
49 Facturations internes		37.620,00	-2.380	-6,0	40.000	43.010,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						
Postes fixes	2,90 ETP		-0,10 ETP	-3,3%	3,00 ETP	2,90 ETP
3 Charges	562.032.819,68		1.849.226	0,3	560.183.594	561.112.523,81
4 Revenus		1.360.374,45	929.955	216,1	430.419	5.455.339,83
Couverture en F	-560.672.445,23		-919.270		-559.753.175	-555.657.183,98
Couverture en %	-99,76%			-0,2	-99,92%	-99,03%
30 Charges de personnel	542.969,26		-10.693	-1,9	553.662	514.917,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.367,40		1.367	ND		2.713,70
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		2.403,06
36 Charges de transfert	561.488.483,02		1.858.551	0,3	559.629.932	560.592.489,69
42 Taxes et redevances		431,90	-12	-2,7	444	422,95
43 Revenus divers		10,55	11	ND		8,65
46 Revenus de transferts		1.359.932,00	929.957	216,3	429.975	5.454.908,23
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORMATION						
Postes fixes	110,98 ETP		-5,32 ETP	-4,6%	116,30 ETP	107,01 ETP
3 Charges	58.767.435,12		-1.157.637	-1,9	59.925.072	58.654.863,65
4 Revenus		338.690,81	-289.753	-46,1	628.443	539.905,64
Couverture en F	-58.428.744,32		867.884		-59.296.628	-58.114.958,01
Couverture en %	-99,42%			0,5	-98,95%	-99,08%
30 Charges de personnel	17.233.073,45		-754.444	-4,2	17.987.517	17.470.861,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.651.914,15		-263.435	-4,5	5.915.349	5.270.435,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	724.009,65		54.837	8,2	669.173	724.510,33
36 Charges de transfert	35.108.286,45		-241.827	-0,7	35.350.113	35.171.129,90
39 Facturations internes	50.151,42		47.231	NS	2.920	17.926,25
42 Taxes et redevances		222.446,91	-405.996	-64,6	628.443	461.561,07
43 Revenus divers		1.254,04	1.254	ND		5.944,57
46 Revenus de transferts		114.989,85	114.990	ND		72.400,00



Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	333,09 ETP		-18,06 ETP	-5,1%	351,15 ETP	329,47 ETP
3 Charges	121.243.685,19		-5.530.096	-4,4	126.773.781	122.935.662,48
4 Revenus		50.633.221,30	9.078.429	21,8	41.554.792	46.819.497,22
Couverture en F	-70.610.463,89		14.608.525		-85.218.989	-76.116.165,26
Couverture en %	-58,24%			-13,4	-67,22%	-61,92%
30 Charges de personnel	53.160.105,17		-527.594	-1,0	53.687.699	51.284.686,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.011.999,56		-429.061	-3,0	14.441.061	16.253.897,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.847.353,44		-2.085.175	-53,0	3.932.528	3.461.563,55
36 Charges de transfert	52.112.444,42		-2.321.729	-4,3	54.434.173	51.745.001,50
39 Facturations internes	111.782,60		-166.537	-59,8	278.320	190.513,61
42 Taxes et redevances		40.997.404,64	7.690.856	23,1	33.306.549	38.340.479,15
43 Revenus divers		450.307,91	-228.247	-33,6	678.555	599.567,68
44 Revenus financiers		6.208.755,00	1.208.755	24,2	5.000.000	5.174.980,00
46 Revenus de transferts		2.808.447,50	405.630	16,9	2.402.818	2.426.741,64
49 Facturations internes		168.306,25	1.436	0,9	166.870	277.728,75

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	333,09 ETP		-18,06 ETP	-5,1%	351,15 ETP	329,47 ETP
3 Charges	121.243.685,19		-5.530.096	-4,4	126.773.781	122.935.662,48
4 Revenus		50.633.221,30	9.078.429	21,8	41.554.792	46.819.497,22
Couverture en F	-70.610.463,89		14.608.525		-85.218.989	-76.116.165,26
Couverture en %	-58,24%			-13,4	-67,22%	-61,92%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
Postes fixes	76,90 ETP		-1,60 ETP	-2,0%	78,50 ETP	74,80 ETP
3 Charges	62.902.357,46		-3.241.865	-4,9	66.144.222	66.521.269,84
4 Revenus		13.807.991,72	3.652.760	36,0	10.155.232	11.965.054,97
Couverture en F	-49.094.365,74		6.894.624		-55.988.990	-54.556.214,87
Couverture en %	-78,05%			-7,8	-84,65%	-82,01%
30 Charges de personnel	11.320.944,57		-96.986	-0,8	11.417.931	11.205.203,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.899.339,20		534.114	39,1	1.365.225	3.841.891,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	567.083,04		-1.598.477	-73,8	2.165.560	2.298.378,68
36 Charges de transfert	49.108.280,05		-2.040.726	-4,0	51.149.006	49.174.117,83
39 Facturations internes	6.710,60		-39.789	-85,6	46.500	1.679,18
42 Taxes et redevances		11.587.929,01	3.352.697	40,7	8.235.232	10.083.974,98
43 Revenus divers		219,16	219	ND		186,89
46 Revenus de transferts		2.219.843,55	299.844	15,6	1.920.000	1.880.893,10
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Postes fixes	158,30 ETP		-11,85 ETP	-7,0%	170,15 ETP	159,52 ETP
3 Charges	38.210.764,27		-1.553.131	-3,9	39.763.895	36.681.336,76
4 Revenus		19.042.302,12	4.772.765	33,4	14.269.537	16.867.530,90
Couverture en F	-19.168.462,15		6.325.896		-25.494.358	-19.813.805,86
Couverture en %	-50,17%			-21,8	-64,11%	-54,02%
30 Charges de personnel	26.728.247,84		-253.409	-0,9	26.981.657	25.880.789,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.389.240,99		-453.884	-4,2	10.843.125	10.145.166,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	285.251,77		-508.305	-64,1	793.557	190.711,48
36 Charges de transfert	713.104,37		-232.252	-24,6	945.356	309.026,67
39 Facturations internes	94.919,30		-105.281	-52,6	200.200	155.642,13
42 Taxes et redevances		12.184.333,48	3.507.720	40,4	8.676.613	10.895.072,27
43 Revenus divers		433.196,58	33.197	8,3	400.000	573.900,63
44 Revenus financiers		6.208.755,00	1.208.755	24,2	5.000.000	5.174.980,00
46 Revenus de transferts		71.035,81	11.482	19,3	59.554	
49 Facturations internes		144.981,25	11.611	8,7	133.370	223.578,00
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
Postes fixes	63,70 ETP		-3,10 ETP	-4,6%	66,80 ETP	58,05 ETP
3 Charges	10.848.856,36		-298.954	-2,7	11.147.810	10.122.752,81
4 Revenus		17.706.663,77	886.187	5,3	16.820.477	17.948.908,23
Couverture en F	6.857.807,41		1.185.140		5.672.667	7.826.155,42
Couverture en %	63,21%			24,2	50,89%	77,31%
30 Charges de personnel	9.474.453,60		-200.788	-2,1	9.675.242	8.775.750,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	377.047,58		-115.489	-23,4	492.537	372.706,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	995.018,63		21.608	2,2	973.411	972.473,39
39 Facturations internes	2.336,55		-4.283	-64,7	6.620	1.822,75
42 Taxes et redevances		17.165.586,10	801.873	4,9	16.363.713	17.348.761,30
43 Revenus divers		184,53	185	ND		147,64
46 Revenus de transferts		517.568,14	94.304	22,3	423.264	545.848,54
49 Facturations internes		23.325,00	-10.175	-30,4	33.500	54.150,75
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
Postes fixes	34,20 ETP		-1,50 ETP	-4,2%	35,70 ETP	37,10 ETP
3 Charges	9.281.707,10		-436.147	-4,5	9.717.854	9.610.303,07
4 Revenus		76.263,69	-233.282	-75,4	309.546	38.003,12
Couverture en F	-9.205.443,41		202.865		-9.408.308	-9.572.299,95
Couverture en %	-99,18%			2,4	-96,81%	-99,60%
30 Charges de personnel	5.636.459,16		23.590	0,4	5.612.869	5.422.942,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.346.371,79		-393.802	-22,6	1.740.174	1.894.133,82
36 Charges de transfert	2.291.060,00		-48.751	-2,1	2.339.811	2.261.857,00
39 Facturations internes	7.816,15		-17.184	-68,7	25.000	31.369,55
42 Taxes et redevances		59.556,05	28.565	92,2	30.991	12.670,60
43 Revenus divers		16.707,64	-261.847	-94,0	278.555	25.332,52



Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.311,07 ETP		-6,58 ETP	-0,2%	3.317,65 ETP	3.225,66 ETP
3 Charges	603.793.765,24		9.009.786	1,5	594.783.979	569.096.118,70
4 Revenus		187.162.525,25	-28.898.474	-13,4	216.060.999	185.395.388,93
Couverture en F	-416.631.239,99		-37.908.260		-378.722.980	-383.700.729,77
Couverture en %	-69,00%			8,4	-63,67%	-67,42%
30 Charges de personnel	502.320.911,20		18.851.095	3,9	483.469.816	474.282.739,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	65.254.010,27		-11.155.127	-14,6	76.409.137	62.817.234,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.802.011,52		182.269	2,8	6.619.743	5.936.196,18
34 Charges financières	301.199,93		1	0,0	301.199	394.897,00
36 Charges de transfert	22.258.370,87		-2.264.913	-9,2	24.523.284	20.550.229,30
37 Subventions à redistribuer	947.593,15		716.593	310,2	231.000	180.309,55
39 Facturations internes	5.909.668,30		2.679.868	83,0	3.229.800	4.934.512,24
41 Patentes et concessions		35.600,00	-130	-0,4	35.730	35.600,00
42 Taxes et redevances		106.548.263,76	-36.361.399	-25,4	142.909.663	116.512.322,72
43 Revenus divers		6.262.054,54	2.031.055	48,0	4.231.000	3.386.614,91
44 Revenus financiers		16.282,25	-19.618	-54,6	35.900	38.358,10
46 Revenus de transferts		69.022.788,37	2.623.982	4,0	66.398.806	62.867.363,28
47 Subventions à redistribuer		947.593,15	716.593	310,2	231.000	180.309,55
49 Facturations internes		4.329.943,18	2.111.043	95,1	2.218.900	2.374.820,37

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	3.311,07 ETP		-6,58 ETP	-0,2%	3.317,65 ETP	3.225,66 ETP
3 Charges	603.793.765,24		9.009.786	1,5	594.783.979	569.096.118,70
4 Revenus		187.162.525,25	-28.898.474	-13,4	216.060.999	185.395.388,93
Couverture en F	-416.631.239,99		-37.908.260		-378.722.980	-383.700.729,77
Couverture en %	-69,00%			8,4	-63,67%	-67,42%
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Postes fixes	2.115,03 ETP		-2,02 ETP	-0,1%	2.117,05 ETP	2.075,39 ETP
3 Charges	375.557.210,37		3.971.280	1,1	371.585.930	356.412.339,04
4 Revenus		130.494.866,66	-27.351.457	-17,3	157.846.324	130.286.799,00
Couverture en F	-245.062.343,71		-31.322.738		-213.739.606	-226.125.540,04
Couverture en %	-65,25%			13,4	-57,52%	-63,44%
30 Charges de personnel	329.269.984,93		10.831.142	3,4	318.438.843	314.869.211,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33.750.924,39		-8.914.200	-20,9	42.665.124	30.580.106,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.483.949,12		174.560	3,3	5.309.389	4.611.670,51
34 Charges financières	271.742,00		0	0,0	271.742	351.312,00
36 Charges de transfert	1.669.856,95		-201.375	-10,8	1.871.232	1.695.197,44
39 Facturations internes	5.110.752,98		2.081.153	68,7	3.029.600	4.304.841,25
42 Taxes et redevances		78.857.859,63	-30.272.951	-27,7	109.130.811	84.999.617,73
43 Revenus divers		3.212.679,51	1.463.105	83,6	1.749.575	277.710,74
46 Revenus de transferts		47.800.126,52	1.504.889	3,3	46.295.238	44.307.461,53
49 Facturations internes		624.201,00	-46.499	-6,9	670.700	702.009,00
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
Postes fixes	904,04 ETP		6,24 ETP	0,7%	897,80 ETP	861,06 ETP
3 Charges	178.358.929,80		6.555.599	3,8	171.803.331	164.064.241,18
4 Revenus		27.510.971,92	105.666	0,4	27.405.306	26.957.767,63
Couverture en F	-150.847.957,88		-6.449.933		-144.398.025	-137.106.473,55
Couverture en %	-84,58%			0,6	-84,05%	-83,57%
30 Charges de personnel	134.350.197,00		8.440.145	6,7	125.910.052	121.165.209,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26.425.338,90		-2.324.748	-8,1	28.750.087	27.874.616,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.018.481,54		77.555	8,2	940.927	998.376,19
34 Charges financières	29.457,00		0	0,0	29.457	43.585,00
36 Charges de transfert	15.806.844,75		-332.963	-2,1	16.139.808	13.447.677,10
39 Facturations internes	728.610,61		695.611	NS	33.000	534.776,25
42 Taxes et redevances		8.785.743,42	-2.473.657	-22,0	11.259.400	10.712.888,16
43 Revenus divers		703.686,75	447.262	174,4	256.425	816.395,77
44 Revenus financiers		1,00	-899	-99,9	900	2,10
46 Revenus de transferts		17.504.511,80	1.635.431	10,3	15.869.081	14.930.720,85
49 Facturations internes		517.028,95	497.529	NS	19.500	497.760,75
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
Postes fixes	204,72 ETP		-5,18 ETP	-2,5%	209,90 ETP	204,30 ETP
3 Charges	32.093.809,66		-2.339.564	-6,8	34.433.374	32.782.467,32
4 Revenus		16.317.371,30	-7.156.420	-30,5	23.473.791	21.010.884,40
Couverture en F	-15.776.438,36		-4.816.855		-10.959.583	-11.771.582,92
Couverture en %	-49,16%			54,4	-31,83%	-35,91%
30 Charges de personnel	26.859.543,14		-4.760	0,0	26.864.303	26.523.880,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.566.616,57		-311.344	-16,6	1.877.961	1.693.844,84
33 Amortissements du patrimoine administratif	28.311,42		-66.711	-70,2	95.022	30.259,86
34 Charges financières	0,93		1	ND		
36 Charges de transfert	3.610.892,55		-1.924.195	-34,8	5.535.088	4.504.379,65
39 Facturations internes	28.445,05		-32.555	-53,4	61.000	30.102,50

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
42 Taxes et redevances		15.795.617,28	-6.270.717	-28,4	22.066.334	20.176.747,55
43 Revenus divers		31.950,57	31.951	ND		47.824,95
46 Revenus de transferts		489.803,45	-916.654	-65,2	1.406.457	785.171,90
49 Facturations internes			-1.000	-100,0	1.000	1.140,00
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
Postes fixes	87,28 ETP		-5,62 ETP	-6,1%	92,90 ETP	84,90 ETP
3 Charges	17.783.815,41		822.471	4,8	16.961.344	15.837.071,16
4 Revenus		12.839.315,37	5.503.737	75,0	7.335.578	7.139.937,90
Couverture en F	-4.944.500,04		4.681.266		-9.625.766	-8.697.133,26
Couverture en %	-27,80%			-51,0	-56,75%	-54,92%
30 Charges de personnel	11.841.186,13		-415.432	-3,4	12.256.618	11.724.437,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.511.130,41		395.165	12,7	3.115.965	2.668.666,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	271.269,44		-3.136	-1,1	274.405	295.889,62
36 Charges de transfert	1.170.776,62		193.621	19,8	977.156	902.975,11
37 Subventions à redistribuer	947.593,15		716.593	310,2	231.000	180.309,55
39 Facturations internes	41.859,66		-64.340	-60,6	106.200	64.792,24
41 Patentes et concessions		35.600,00	-130	-0,4	35.730	35.600,00
42 Taxes et redevances		3.109.043,43	2.655.925	586,1	453.118	623.069,28
43 Revenus divers		2.313.737,71	88.738	4,0	2.225.000	2.244.683,45
44 Revenus financiers		16.281,25	-18.719	-53,5	35.000	38.356,00
46 Revenus de transferts		3.228.346,60	400.317	14,2	2.828.030	2.844.009,00
47 Subventions à redistribuer		947.593,15	716.593	310,2	231.000	180.309,55
49 Facturations internes		3.188.713,23	1.661.013	108,7	1.527.700	1.173.910,62



Récapitulation

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
Postes fixes	538,02 ETP		-21,18 ETP	-3,8%	559,20 ETP	541,98 ETP
3 Charges	937.014.298,09		25.391.451	2,8	911.622.847	833.487.299,17
4 Revenus		7.981.124.155,88	543.194.382	7,3	7.437.929.774	7.822.969.980,67
Couverture en F	7.044.109.857,79		517.802.931		6.526.306.927	6.989.482.681,50
Couverture en %	751,76%			5,0	715,90%	838,58%
30 Charges de personnel	71.291.649,70		-817.230	-1,1	72.108.880	70.274.151,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	101.234.331,18		8.732.960	9,4	92.501.371	124.226.548,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	132.418,54		16.747	14,5	115.672	104.274,38
34 Charges financières	246.254.519,61		6.266.936	2,6	239.987.584	223.239.918,25
36 Charges de transfert	383.830.622,00		5.000	0,0	383.825.622	408.651.945,00
38 Charges extraordinaires	127.742.030,68		11.359.313	9,8	116.382.718	
39 Facturations internes	6.528.726,38		-172.274	-2,6	6.701.000	6.990.461,06
40 Revenus fiscaux		6.866.789.350,27	409.851.681	6,3	6.456.937.669	6.822.281.044,97
41 Patentes et concessions		165.292.909,38	115.489.018	231,9	49.803.891	88.627.141,00
42 Taxes et redevances		76.007.982,06	-3.147.018	-4,0	79.155.000	81.252.435,78
43 Revenus divers		31.143.110,39	14.773.110	90,2	16.370.000	19.386.793,01
44 Revenus financiers		146.078.387,35	-10.491.011	-6,7	156.569.398	166.830.256,66
46 Revenus de transferts		695.812.416,43	16.718.600	2,5	679.093.816	644.592.309,25

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
Postes fixes	538,02 ETP		-21,18 ETP	-3,8%	559,20 ETP	541,98 ETP
3 Charges	937.014.298,09		25.391.451	2,8	911.622.847	833.487.299,17
4 Revenus		7.981.124.155,88	543.194.382	7,3	7.437.929.774	7.822.969.980,67
Couverture en F	7.044.109.857,79		517.802.931		6.526.306.927	6.989.482.681,50
Couverture en %	751,76%			5,0	715,90%	838,58%
I01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	96.526.671,22		8.776.671	10,0	87.750.000	119.559.157,23
4 Revenus		7.520.993.690,22	441.668.021	6,2	7.079.325.669	7.425.439.740,21
Couverture en F	7.424.467.019,00		432.891.350		6.991.575.669	7.305.880.582,98
Couverture en %	7.691,62%			-3,5	7.967,61%	6.110,68%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96.526.671,22		8.776.671	10,0	87.750.000	119.559.157,23
40 Revenus fiscaux		6.866.789.350,27	409.851.681	6,3	6.456.937.669	6.822.281.044,97
42 Taxes et redevances		50.367.369,26	-1.817.631	-3,5	52.185.000	53.185.804,64
43 Revenus divers		16.915.370,26	16.915.370	ND		9.213.175,00
46 Revenus de transferts		586.921.600,43	16.718.600	2,9	570.203.000	540.759.715,60
I02 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
Postes fixes	538,02 ETP		-21,18 ETP	-3,8%	559,20 ETP	541,98 ETP
3 Charges	82.660.454,58		-1.016.468	-1,2	83.676.923	82.014.926,54
4 Revenus		13.750.376,67	-1.049.623	-7,1	14.800.000	15.685.038,82
Couverture en F	-68.910.077,91		-33.155		-68.876.923	-66.329.887,72
Couverture en %	-83,37%			1,3	-82,31%	-80,88%
30 Charges de personnel	71.291.649,70		-817.230	-1,1	72.108.880	70.274.151,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.707.659,96		-43.711	-0,9	4.751.371	4.646.039,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	132.418,54		16.747	14,5	115.672	104.274,38
39 Facturations internes	6.528.726,38		-172.274	-2,6	6.701.000	6.990.461,06
42 Taxes et redevances		13.717.138,34	-1.082.862	-7,3	14.800.000	15.469.839,84
43 Revenus divers		33.238,33	33.238	ND		215.198,98
I03 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
3 Charges	757.827.172,29		17.631.248	2,4	740.195.924	631.913.215,40
4 Revenus		446.380.088,99	102.575.984	29,8	343.804.105	381.845.201,64
Couverture en F	-311.447.083,30		84.944.736		-396.391.819	-250.068.013,76
Couverture en %	-41,10%			-23,3	-53,55%	-39,57%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0,00		0	ND		21.352,15
34 Charges financières	246.254.519,61		6.266.936	2,6	239.987.584	223.239.918,25
36 Charges de transfert	383.830.622,00		5.000	0,0	383.825.622	408.651.945,00
38 Charges extraordinaires	127.742.030,68		11.359.313	9,8	116.382.718	
41 Patentes et concessions		165.292.909,38	115.489.018	231,9	49.803.891	88.627.141,00
42 Taxes et redevances		11.923.474,46	-246.526	-2,0	12.170.000	12.596.791,30
43 Revenus divers		14.194.501,80	-2.175.498	-13,3	16.370.000	9.958.419,03
44 Revenus financiers		146.078.387,35	-10.491.011	-6,7	156.569.398	166.830.256,66
46 Revenus de transferts		108.890.816,00	0	0,0	108.890.816	103.832.593,65

Récapitulation

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	763,32 ETP		-4,23 ETP	-0,6%	767,55 ETP	758,40 ETP
3 Charges	194.357.181,88		-3.505.746	-1,8	197.862.928	200.014.806,81
4 Revenus		54.928.355,82	-1.986.497	-3,5	56.914.853	52.660.892,53
Couverture en F	-139.428.826,06		1.519.249		-140.948.075	-147.353.914,28
Couverture en %	-71,74%			0,7	-71,24%	-73,67%
30 Charges de personnel	139.057.061,89		-378.006	-0,3	139.435.068	137.277.711,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.183.041,14		-3.362.734	-6,1	55.545.775	59.577.438,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.489.051,33		300.966	13,8	2.188.085	2.482.942,60
34 Charges financières	54,26		-4.946	-98,9	5.000	672,98
39 Facturations internes	627.973,26		-61.027	-8,9	689.000	676.041,24
42 Taxes et redevances		43.230.087,38	-1.766.716	-3,9	44.996.803	47.786.936,64
43 Revenus divers		10.823.056,54	-216.943	-2,0	11.040.000	4.015.643,59
49 Facturations internes		875.211,90	-2.838	-0,3	878.050	858.312,30

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
Postes fixes	763,32 ETP		-4,23 ETP	-0,6%	767,55 ETP	758,40 ETP
3 Charges	194.357.181,88		-3.505.746	-1,8	197.862.928	200.014.806,81
4 Revenus		54.928.355,82	-1.986.497	-3,5	56.914.853	52.660.892,53
Couverture en F	-139.428.826,06		1.519.249		-140.948.075	-147.353.914,28
Couverture en %	-71,74%			0,7	-71,24%	-73,67%
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
Postes fixes	763,32 ETP		-4,23 ETP	-0,6%	767,55 ETP	758,40 ETP
3 Charges	194.357.181,88		-3.505.746	-1,8	197.862.928	200.014.806,81
4 Revenus		54.928.355,82	-1.986.497	-3,5	56.914.853	52.660.892,53
Couverture en F	-139.428.826,06		1.519.249		-140.948.075	-147.353.914,28
Couverture en %	-71,74%			0,7	-71,24%	-73,67%
30 Charges de personnel	139.057.061,89		-378.006	-0,3	139.435.068	137.277.711,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.183.041,14		-3.362.734	-6,1	55.545.775	59.577.438,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.489.051,33		300.966	13,8	2.188.085	2.482.942,60
34 Charges financières	54,26		-4.946	-98,9	5.000	672,98
39 Facturations internes	627.973,26		-61.027	-8,9	689.000	676.041,24
42 Taxes et redevances		43.230.087,38	-1.766.716	-3,9	44.996.803	47.786.936,64
43 Revenus divers		10.823.056,54	-216.943	-2,0	11.040.000	4.015.643,59
49 Facturations internes		875.211,90	-2.838	-0,3	878.050	858.312,30

Récapitulation

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
Postes fixes	134,58 ETP		1,70 ETP	1,3%	132,88 ETP	122,15 ETP
3 Charges	1.650.785.388,53		191.739.564	13,1	1.459.045.825	1.386.718.726,14
4 Revenus		44.641.166,21	6.224.101	16,2	38.417.065	44.175.205,64
Couverture en F	-1.606.144.222,32		-185.515.462		-1.420.628.760	-1.342.543.520,50
Couverture en %	-97,30%			-0,1	-97,37%	-96,81%
30 Charges de personnel	25.451.953,82		4.222.244	19,9	21.229.710	20.027.361,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.614.132,47		7.885.710	117,2	6.728.422	5.506.795,98
33 Amortissements du patrimoine administratif	581.695,64		-8.424	-1,4	590.120	569.607,42
36 Charges de transfert	1.609.762.523,92		179.340.551	12,5	1.430.421.973	1.360.534.370,16
39 Facturations internes	375.082,68		299.483	396,1	75.600	80.591,38
40 Revenus fiscaux		174.253,89	74.254	74,3	100.000	8.220,17
41 Patentes et concessions		23.469,50	15.270	186,2	8.200	26.350,00
42 Taxes et redevances		6.156.448,68	-1.692.989	-21,6	7.849.438	6.067.820,98
43 Revenus divers		23.023.659,12	2.232.409	10,7	20.791.250	21.362.792,72
44 Revenus financiers				ND		439,00
46 Revenus de transferts		15.229.841,42	5.584.164	57,9	9.645.677	16.683.758,57
49 Facturations internes		33.493,60	10.994	48,9	22.500	25.824,20

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
Postes fixes	134,58 ETP		1,70 ETP	1,3%	132,88 ETP	122,15 ETP
3 Charges	1.650.785.388,53		191.739.564	13,1	1.459.045.825	1.386.718.726,14
4 Revenus		44.641.166,21	6.224.101	16,2	38.417.065	44.175.205,64
Couverture en F	-1.606.144.222,32		-185.515.462		-1.420.628.760	-1.342.543.520,50
Couverture en %	-97,30%			-0,1	-97,37%	-96,81%
K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	19,13 ETP		-0,44 ETP	-2,2%	19,57 ETP	17,06 ETP
3 Charges	1.605.780.791,75		179.652.351	12,6	1.426.128.441	1.337.899.777,22
4 Revenus		37.880.696,22	7.655.180	25,3	30.225.517	36.873.379,16
Couverture en F	-1.567.900.095,53		-171.997.171		-1.395.902.924	-1.301.026.398,06
Couverture en %	-97,64%			-0,2	-97,88%	-97,24%
30 Charges de personnel	3.283.422,79		-328.166	-9,1	3.611.589	3.286.245,07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.922.719,35		-371.310	-11,3	3.294.029	2.216.241,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	223.812,64		-12.044	-5,1	235.857	230.405,77
36 Charges de transfert	1.599.263.695,98		180.277.120	12,7	1.418.986.576	1.332.166.885,11
39 Facturations internes	87.141,00		86.751	NS	390	
42 Taxes et redevances		1.366.824,88	-836.437	-38,0	2.203.262	1.053.197,94
43 Revenus divers		22.815.669,72	2.806.230	14,0	20.009.440	20.640.574,44
44 Revenus financiers				ND		414,00
46 Revenus de transferts		13.698.201,62	5.685.387	71,0	8.012.815	15.179.192,78
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
Postes fixes	25,64 ETP		1,07 ETP	4,4%	24,57 ETP	20,66 ETP
3 Charges	4.700.429,26		-161.257	-3,3	4.861.686	22.135.380,82
4 Revenus		1.151.971,71	-756.984	-39,7	1.908.956	1.814.216,16
Couverture en F	-3.548.457,55		-595.727		-2.952.731	-20.321.164,66
Couverture en %	-75,49%			24,3	-60,73%	-91,80%
30 Charges de personnel	4.046.917,22		1.399	0,0	4.045.518	3.661.461,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	527.804,55		-205.598	-28,0	733.402	589.735,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.090,60		-16.785	-67,5	24.876	9.424,87
36 Charges de transfert	24.222,40		-11.778	-32,7	36.000	17.874.358,70
39 Facturations internes	93.394,50		71.505	326,7	21.890	400,00
41 Patentes et concessions		20.875,00	20.275	NS	600	17.125,00
42 Taxes et redevances		1.123.879,68	-442.016	-28,2	1.565.896	1.262.150,03
43 Revenus divers		6.206,43	-336.254	-98,2	342.460	493.074,43
46 Revenus de transferts				ND		41.286,40
49 Facturations internes		1.010,60	1.011	ND		580,30
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
Postes fixes	89,80 ETP		1,06 ETP	1,2%	88,74 ETP	84,43 ETP
3 Charges	40.304.167,52		12.248.470	43,7	28.055.698	26.683.568,10
4 Revenus		5.608.498,28	-674.094	-10,7	6.282.593	5.487.610,32
Couverture en F	-34.695.669,24		-12.922.564		-21.773.105	-21.195.957,78
Couverture en %	-86,08%			10,9	-77,61%	-79,43%
30 Charges de personnel	18.121.613,82		4.549.011	33,5	13.572.603	13.079.654,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.163.608,57		8.462.618	313,3	2.700.991	2.700.819,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	349.792,41		20.405	6,2	329.387	329.776,78
36 Charges de transfert	10.474.605,54		-924.791	-8,1	11.399.397	10.493.126,35
39 Facturations internes	194.547,18		141.227	264,9	53.320	80.191,38
40 Revenus fiscaux		174.253,89	74.254	74,3	100.000	8.220,17
41 Patentes et concessions		2.594,50	-5.006	-65,9	7.600	9.225,00
42 Taxes et redevances		3.665.744,13	-414.536	-10,2	4.080.281	3.752.473,02

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
43 Revenus divers		201.782,97	-237.567	-54,1	439.350	229.143,85
44 Revenus financiers				ND		25,00
46 Revenus de transferts		1.531.639,80	-101.222	-6,2	1.632.862	1.463.279,39
49 Facturations internes		32.483,00	9.983	44,4	22.500	25.243,90



Récapitulation

L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE						
Postes fixes	569,24 ETP		-57,87 ETP	-9,2%	627,10 ETP	568,73 ETP
3 Charges	136.431.513,51		-13.920.899	-9,3	150.352.413	134.996.838,04
4 Revenus		78.352.053,45	-7.058.570	-8,3	85.410.623	86.895.115,85
Couverture en F	-58.079.460,06		6.862.330		-64.941.790	-48.101.722,19
Couverture en %	-42,57%			-1,4	-43,19%	-35,63%
30 Charges de personnel	83.602.437,69		-4.667.259	-5,3	88.269.697	81.686.117,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.809.835,04		-1.115.392	-14,1	7.925.227	7.891.861,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	232.906,87		3.409	1,5	229.498	230.013,79
34 Charges financières	55,31		55	ND		210,85
36 Charges de transfert	45.692.546,16		-8.152.945	-15,1	53.845.491	45.098.733,15
39 Facturations internes	93.732,44		11.232	13,6	82.500	89.901,10
42 Taxes et redevances		34.277.838,65	-7.068.932	-17,1	41.346.771	43.467.421,98
43 Revenus divers		924.699,35	735.959	389,9	188.740	1.795.984,14
44 Revenus financiers		2,20	2	ND		72,53
46 Revenus de transferts		32.989.902,65	-2.641.038	-7,4	35.630.941	31.945.867,19
49 Facturations internes		10.159.610,60	1.915.440	23,2	8.244.171	9.685.770,01

L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE						
Postes fixes	569,24 ETP		-57,87 ETP	-9,2%	627,10 ETP	568,73 ETP
3 Charges	136.431.513,51		-13.920.899	-9,3	150.352.413	134.996.838,04
4 Revenus		78.352.053,45	-7.058.570	-8,3	85.410.623	86.895.115,85
Couverture en F	-58.079.460,06		6.862.330		-64.941.790	-48.101.722,19
Couverture en %	-42,57%			-1,4	-43,19%	-35,63%
L01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
Postes fixes	220,70 ETP		-41,91 ETP	-16,0%	262,60 ETP	221,48 ETP
3 Charges	82.390.510,33		-12.486.655	-13,2	94.877.165	80.629.936,22
4 Revenus		32.257.685,31	-2.103.110	-6,1	34.360.795	32.824.986,46
Couverture en F	-50.132.825,02		10.383.545		-60.516.370	-47.804.949,76
Couverture en %	-60,85%			-4,6	-63,78%	-59,29%
30 Charges de personnel	36.546.343,60		-3.212.140	-8,1	39.758.484	35.142.098,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	930.273,60		-1.028.239	-52,5	1.958.513	1.151.066,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	69.522,19		-12.001	-14,7	81.523	80.808,20
36 Charges de transfert	44.822.837,75		-8.251.507	-15,5	53.074.345	44.253.484,32
39 Facturations internes	21.533,19		17.233	400,8	4.300	2.478,74
42 Taxes et redevances		1.284.800,34	270.686	26,7	1.014.114	1.523.195,10
43 Revenus divers		352.945,66	293.206	490,8	59.740	1.626.923,16
46 Revenus de transferts		30.619.939,31	-2.667.002	-8,0	33.286.941	29.674.868,20
L02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉGULATION DU COMMERCE						
Postes fixes	124,90 ETP		-4,40 ETP	-3,4%	129,30 ETP	120,37 ETP
3 Charges	20.484.380,47		-1.182.129	-5,5	21.666.509	20.682.431,39
4 Revenus		11.182.100,24	-1.793.989	-13,8	12.976.089	14.665.437,44
Couverture en F	-9.302.280,23		-611.860		-8.690.420	-6.016.993,95
Couverture en %	-45,41%			13,2	-40,11%	-29,09%
30 Charges de personnel	18.675.145,55		-1.490.920	-7,4	20.166.066	18.305.503,27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	874.215,27		220.192	33,7	654.023	1.464.172,16
33 Amortissements du patrimoine administratif	51.294,44		13.720	36,5	37.574	40.329,08
36 Charges de transfert	869.708,41		98.562	12,8	771.146	845.248,83
39 Facturations internes	14.016,80		-23.683	-62,8	37.700	27.178,05
42 Taxes et redevances		8.360.376,52	-2.143.112	-20,4	10.503.489	12.217.955,07
43 Revenus divers		446.793,48	318.793	249,1	128.000	168.587,33
46 Revenus de transferts		2.369.963,34	25.963	1,1	2.344.000	2.270.998,99
49 Facturations internes		4.966,90	4.367	727,8	600	7.896,05
L03 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
Postes fixes	223,64 ETP		-11,56 ETP	-4,9%	235,20 ETP	226,89 ETP
3 Charges	33.556.622,71		-252.116	-0,7	33.808.739	33.684.470,43
4 Revenus		34.912.267,90	-3.161.471	-8,3	38.073.739	39.404.691,95
Couverture en F	1.355.645,19		-2.909.355		4.265.000	5.720.221,52
Couverture en %	4,04%			-68,0	12,62%	16,98%
30 Charges de personnel	28.380.948,54		35.802	0,1	28.345.147	28.238.515,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.005.346,17		-307.345	-5,8	5.312.691	5.276.623,03
33 Amortissements du patrimoine administratif	112.090,24		1.689	1,5	110.401	108.876,51
34 Charges financières	55,31		55	ND		210,85
39 Facturations internes	58.182,45		17.682	43,7	40.500	60.244,31
42 Taxes et redevances		24.632.661,79	-5.196.506	-17,4	29.829.168	29.726.271,81
43 Revenus divers		124.960,21	123.960	NS	1.000	473,65
44 Revenus financiers		2,20	2	ND		72,53
49 Facturations internes		10.154.643,70	1.911.073	23,2	8.243.571	9.677.873,96

Récapitulation M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
Postes fixes	360,27 ETP		-11,74 ETP	-3,2%	372,01 ETP	355,51 ETP
3 Charges	519.123.075,16		15.422.992	3,1	503.700.083	455.302.015,29
4 Revenus		83.108.020,90	-57.472.895	-40,9	140.580.916	139.113.918,54
Couverture en F	-436.015.054,26		-72.895.887		-363.119.167	-316.188.096,75
Couverture en %	-83,99%			16,5	-72,09%	-69,45%
30 Charges de personnel	48.848.147,86		-1.468.130	-2,9	50.316.278	49.088.927,64
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.983.129,49		1.249.436	6,3	19.733.693	25.615.455,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	65.584.287,54		-2.389.557	-3,5	67.973.845	63.852.918,19
34 Charges financières	2.700.333,00		-1.012.167	-27,3	3.712.500	5.964.636,97
36 Charges de transfert	377.827.949,96		20.219.774	5,7	357.608.176	309.005.553,30
37 Subventions à redistribuer	1.101.608,63		1.101.609	ND		455.976,32
38 Charges extraordinaires	1.864.951,00		-699.040	-27,3	2.563.991	
39 Facturations internes	212.667,68		-1.578.932	-88,1	1.791.600	1.318.547,11
42 Taxes et redevances		38.070.918,17	-3.732.304	-8,9	41.803.222	41.708.968,82
43 Revenus divers		4.819.383,81	-536.765	-10,0	5.356.149	11.596.071,53
44 Revenus financiers		2.304.676,95	-47.752.323	-95,4	50.057.000	43.223.500,21
46 Revenus de transferts		36.005.918,32	-5.064.327	-12,3	41.070.245	40.031.879,56
47 Subventions à redistribuer		1.101.608,63	1.101.609	ND		455.976,32
49 Facturations internes		805.515,02	-1.488.785	-64,9	2.294.300	2.097.522,10

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
Postes fixes	360,27 ETP		-11,74 ETP	-3,2%	372,01 ETP	355,51 ETP
3 Charges	519.123.075,16		15.422.992	3,1	503.700.083	455.302.015,29
4 Revenus		83.108.020,90	-57.472.895	-40,9	140.580.916	139.113.918,54
Couverture en F	-436.015.054,26		-72.895.887		-363.119.167	-316.188.096,75
Couverture en %	-83,99%			16,5	-72,09%	-69,45%
M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
Postes fixes	90,00 ETP		-2,80 ETP	-3,0%	92,80 ETP	93,51 ETP
3 Charges	371.510.896,85		18.263.812	5,2	353.247.085	313.891.799,00
4 Revenus		5.365.377,84	-3.955.755	-42,4	9.321.133	3.820.503,56
Couverture en F	-366.145.519,01		-22.219.567		-343.925.952	-310.071.295,44
Couverture en %	-98,56%			1,2	-97,36%	-98,78%
30 Charges de personnel	14.470.473,00		-234.770	-1,6	14.705.243	15.037.025,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.556.977,22		659.628	11,2	5.897.349	6.522.935,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.827.147,26		-838.661	-12,6	6.665.808	4.739.561,08
34 Charges financières	2.700.333,00		-1.012.167	-27,3	3.712.500	
36 Charges de transfert	340.077.766,49		20.394.172	6,4	319.683.594	287.547.638,35
38 Charges extraordinaires	1.864.951,00		-699.040	-27,3	2.563.991	
39 Facturations internes	13.248,88		-5.351	-28,8	18.600	44.638,98
42 Taxes et redevances		212.994,12	212.994	ND		127.533,04
43 Revenus divers		2.167.468,44	163.068	8,1	2.004.400	2.081.678,68
44 Revenus financiers		2.311.176,95	-4.495.823	-66,0	6.807.000	709.553,11
46 Revenus de transferts		673.738,33	164.005	32,2	509.733	901.738,73
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS						
Postes fixes	159,60 ETP		-4,20 ETP	-2,6%	163,80 ETP	151,84 ETP
3 Charges	130.666.274,16		-2.839.331	-2,1	133.505.605	124.255.308,85
4 Revenus		53.400.327,95	-50.150.710	-48,4	103.551.038	107.983.961,98
Couverture en F	-77.265.946,21		-47.311.379		-29.954.567	-16.271.346,87
Couverture en %	-59,13%			163,5	-22,44%	-13,10%
30 Charges de personnel	20.592.794,95		-893.934	-4,2	21.486.729	19.987.607,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.312.590,40		257.851	2,3	11.054.739	16.054.179,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	59.724.404,81		-1.553.150	-2,5	61.277.555	59.070.076,58
34 Charges financières				ND		5.964.636,97
36 Charges de transfert	37.750.183,47		-174.399	-0,5	37.924.582	21.457.914,95
37 Subventions à redistribuer	1.101.608,63		1.101.609	ND		455.976,32
39 Facturations internes	184.691,90		-1.577.308	-89,5	1.762.000	1.264.917,13
42 Taxes et redevances		14.191.070,46	-615.907	-4,2	14.806.977	14.968.842,21
43 Revenus divers		2.651.644,50	-700.105	-20,9	3.351.749	9.514.160,37
44 Revenus financiers		-6.500,00	-43.256.500	-100,0	43.250.000	42.513.947,10
46 Revenus de transferts		34.656.989,34	-5.193.523	-13,0	39.850.512	38.433.513,88
47 Subventions à redistribuer		1.101.608,63	1.101.609	ND		455.976,32
49 Facturations internes		805.515,02	-1.486.285	-64,9	2.291.800	2.097.522,10
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
Postes fixes	110,67 ETP		-4,74 ETP	-4,1%	115,42 ETP	110,17 ETP
3 Charges	16.945.904,15		-1.489	0,0	16.947.393	17.154.907,44
4 Revenus		24.342.315,11	-3.366.430	-12,1	27.708.745	27.309.453,00
Couverture en F	7.396.410,96		-3.364.941		10.761.352	10.154.545,56
Couverture en %	43,65%			-31,3	63,50%	59,19%
30 Charges de personnel	13.784.879,91		-339.426	-2,4	14.124.306	14.064.294,51
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.113.561,87		331.957	11,9	2.781.605	3.038.341,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	32.735,47		2.253	7,4	30.482	43.280,53

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
39 Facturations internes	14.726,90		3.727	33,9	11.000	8.991,00
42 Taxes et redevances		23.666.853,59	-3.329.391	-12,3	26.996.245	26.612.593,57
43 Revenus divers		270,87	271	ND		232,48
46 Revenus de transferts		675.190,65	-34.809	-4,9	710.000	696.626,95
49 Facturations internes			-2.500	-100,0	2.500	

4. Arborescence politique publique - programme

Arborescence par politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région
- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité
- A06 Cour des comptes

B Etats-majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement et énergie

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

J Justice

- J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Marché du travail, commerce

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L03 Exécution des poursuites et faillites

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Chancellerie d'Etat

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec DF, DDE, DT et le DCS)
- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (avec DF)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances et ressources humaines

- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (avec CHA)
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- L03 Exécution des poursuites et faillites

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

04 Sécurité, emploi et santé

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée
- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
- L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

05 Territoire

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Infrastructures

- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique
- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

07 Développement économique

- A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec CHA, DF,DT et le DCS)

08 Cohésion sociale

- C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

- A01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- J01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2020

Nature	Libellés	Compte 2020	Écart par rapport au Budget 2020		Budget 2020	Compte 2019
30	Charges de personnel	2'605'792'570	2'781'104	0.1%	2'603'011'467	2'539'866'880
3000	Salaires des autorités et juges	37'478'071	-191'130	-0.5%	37'669'201	37'045'274
3001	Paielements aux autorités et juges	10'029'843	-2'554'662	-20.3%	12'584'505	11'255'119
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'184'479'634	19'989'139	1.7%	1'164'490'495	1'125'768'838
3018	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	-	-	n.s.	-	6'107
3020	Salaires des enseignants	803'084'622	804'600	0.1%	802'280'022	803'810'613
3030	Travailleurs temporaires	408'573	-80'709	-16.5%	489'281	400'309
3049	Autres indemnités	64'053'948	-2'157'414	-3.3%	66'211'362	66'147'030
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	135'806'234	-1'976'455	-1.4%	137'782'689	132'503'465
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	287'102'552	-612'924	-0.2%	287'715'476	288'656'994
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'731'007	76'483	2.1%	3'654'524	3'537'220
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	50'571'401	-598'481	-1.2%	51'169'882	50'468'040
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	51'400	36'400	242.7%	15'000	511'736
3059	Autres cotisations patronales	171'335	-16'000	-8.5%	187'335	-13'622'474
3060	Pensions	8'776'302	-3'065'231	-25.9%	11'841'533	3'679'625
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	0	0		-	0
3064	Rentes transitoires	4'633'553	-2'477'416	-34.8%	7'110'969	11'997'691
3069	Autres prestations de l'employeur	707'465	-132'328	-15.8%	839'793	1'247'668
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'072'608	-3'265'659	-26.5%	12'338'267	9'682'536
3091	Recrutement du personnel	225'808	-188'260	-45.5%	414'068	600'339
3099	Autres charges de personnel	5'408'214	-808'851	-13.0%	6'217'065	6'170'748
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	565'127'191	-4'195'857	-0.7%	569'323'048	600'819'263
3100	Matériel de bureau	11'919'731	-2'674'884	-18.3%	14'594'615	12'457'585
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'215'659	-37'166	-0.5%	8'252'825	7'616'182
3102	Imprimés, publications	2'075'096	-1'176'312	-36.2%	3'251'408	2'511'819
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'313'070	-56'101	-4.1%	1'369'171	1'277'423
3104	Matériel didactique	3'126'771	17'353	0.6%	3'109'418	3'362'071
3105	Denrées alimentaires	5'851'813	-1'488'234	-20.3%	7'340'047	6'819'019
3106	Matériel médical	9'545'824	8'205'642	612.3%	1'340'182	1'464'882
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'251'972	-314'544	-12.3%	2'566'516	2'521'829
3110	Meubles et appareils de bureau	394'547	-49'009	-11.0%	443'556	421'894
3111	Machines, appareils et véhicules	422'887	-141'269	-25.0%	564'156	552'668
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'840'081	-315'060	-10.0%	3'155'141	3'049'309
3113	Matériel informatique	929'674	602'581	184.2%	327'093	327'807
3116	Appareils médicaux	432'634	378'679	701.8%	53'955	24'838
3118	Immobilisations incorporelles	182'666	-231'864	-55.9%	414'530	188'272
3119	Autres immobilisations ne pouvant étre portées à l'actif	1'511'165	232'193	18.2%	1'278'972	1'395'065
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	22'987'220	-3'643'207	-13.7%	26'630'427	25'054'673
3130	Prestations de services de tiers	88'183'169	-3'113'667	-3.4%	91'296'836	88'455'535
3131	Planifications et projections de tiers	7'245'490	-896'268	-11.0%	8'141'758	8'623'306
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	53'812'971	2'859'671	5.6%	50'953'300	51'856'878
3133	Charges d'utilisations informatiques	669'133	50'510	8.2%	618'623	337'524
3134	Primes d'assurances choses	4'456'706	-49'711	-1.1%	4'506'417	4'297'019
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	12'375'297	-510'205	-4.0%	12'885'502	12'970'508
3136	Honoraires de l'activité de médecine privée	-	-		-	1'038
3137	Impôts et taxes	586'457	155'623	36.1%	430'834	550'789
3138	Cours, examens et conseils	78'710	31'710	67.5%	47'000	76'604
3139	Examens de fin d'apprentissage	682	182	36.3%	500	699
3140	Entretien des terrains	10'728'726	2'541'064	31.0%	8'187'662	9'302'649
3141	Entretien des routes	3'442'947	1'169'447	51.4%	2'273'500	5'870'333
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'851'047	-538'360	-10.0%	5'389'407	6'626'809
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'376'673	457'673	49.8%	919'000	886'005
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	49'791'946	9'300'376	23.0%	40'491'570	45'129'980
3145	Entretien des forêts	-	-		-	-15
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	456	-4'544	-90.9%	5'000	648
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	465'627	15'473	3.4%	450'154	414'107
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'241'668	23'646	0.7%	3'218'022	3'644'212
3153	Entretien informatique (matériel)	2'638'676	-586'334	-18.2%	3'225'010	2'301'841
3156	Entretien des appareils médicaux	77'589	7'413	10.6%	70'176	59'127
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'131'514	-2'422'829	-11.2%	21'554'343	19'213'106
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'630'142	-380'444	-18.9%	2'010'586	1'825'994
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	47'491'980	-111'718	-0.2%	47'603'698	47'154'136
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'772'133	-1'428'968	-23.0%	6'201'101	5'362'915
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	1'597'046	-358'656	-18.3%	1'955'702	1'460'174
3170	Frais de déplacements et autres frais	3'617'221	-2'364'479	-39.5%	5'981'700	5'703'853
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	1'820'058	-962'510	-34.6%	2'782'568	2'766'877
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	1'381'917	-100.0%	-1'381'917	-
3180	Réévaluations sur créances	19'460'060	809'438	4.3%	18'650'622	30'733'319
3181	Pertes sur créance effectives	120'609'574	-9'999'271	-7.7%	130'608'845	145'191'238
3190	Prestations de dommages et intérêts	3'641'540	2'074'473	132.4%	1'567'067	2'784'868
3192	Indemnisation de droits	9'839	8'839	883.9%	1'000	5'000
3199	Autres charges d'exploitation	23'321'308	-664'142	-2.8%	23'985'450	28'166'854

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2020

Nature	Libellés	Compte 2020	Écart par rapport au Budget 2020		Budget 2020	Compte 2019
33	Amortissements du patrimoine administratif	375'724'134	-8'300'432	-2.2%	384'024'566	440'851'648
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	340'244'887	-7'755'420	-2.2%	348'000'307	394'969'540
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	35'479'247	-545'012	-1.5%	36'024'259	45'882'108
34	Charges financières	249'860'932	5'249'879	2.1%	244'611'053	230'276'039
3400	Intérêts passifs des engagements courants	1'887	-53'113	-96.6%	55'000	43
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	147'551'630	6'045'220	4.3%	141'506'410	161'360'926
3409	Autres intérêts passifs	74'907'687	-25'830'987	-25.6%	100'738'674	-
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	9'322'577	9'322'577		-	8'916'848
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	9'722'227	9'722'227		-	7'846'242
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	58'752	58'752		-	90'913
3420	Acquisition et administration de capital	1'202'247	402'247	50.3%	800'000	910'018
3441	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	3'062'024	3'062'024		-	43'189'685
3499	Autres charges financières	4'031'903	2'520'934	166.8%	1'510'969	7'961'365
36	Charges de transfert	5'562'531'273	352'454'038	6.8%	5'210'077'235	4'898'835'023
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'160'777	-1'433'223	-39.9%	3'594'000	2'648'377
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	225'306	62'456	38.4%	162'850	196'909
3610	Dédommagements à la Confédération	4'059'872	-342'425	-7.8%	4'402'297	3'810'089
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	57'933'979	-2'130'073	-3.5%	60'064'052	71'587'048
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'730'041	-256'699	-1.2%	21'986'740	21'670'419
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'750'500	187'622	4.1%	4'562'878	4'432'246
3621	RPT aux cantons et concordats	383'825'622	-	0.0%	383'825'622	403'294'409
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	-	0.0%	12'453'953	12'453'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	104'886'307	-167'397	-0.2%	105'053'704	104'329'605
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	783'921	-341'354	-30.3%	1'125'275	762'463
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'220'000	-884'000	-5.9%	15'104'000	14'743'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'620'831'893	-9'426'771	-0.6%	1'630'258'664	2'029'386'813
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	1'780'522	-9'894'129	-84.7%	11'674'651	30'790'617
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	470'264'073	-14'059'313	-2.9%	484'323'386	469'375'691
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'774'267'546	-4'139'995	-0.2%	1'778'407'541	1'614'486'432
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'303'864	-719'136	-4.2%	17'023'000	16'669'352
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	6'103'429	1'633'467	36.5%	4'469'962	4'093'559
3650	Réévaluations, participations PA	311'178	311'178		-	-
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	132'175'692	8'138'680	6.6%	124'037'012	79'685'324
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	532'791	532'791		-	3'792'397
3690	Autres charges de transfert	932'926'877	385'379'229	70.4%	547'547'648	10'618'985
3699	Redistributions	3'131	3'131		-	7'336
38	Charges extraordinaires	129'606'982	10'660'273	9.0%	118'946'709	-
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	129'606'982	10'660'273	9.0%	118'946'709	-
	Totaux intermédiaires	9'488'643'081	358'649'003	3.9%	9'129'994'078	8'710'648'852
37	Subventions à redistribuer	54'822'712	9'015'622	19.7%	45'807'090	57'539'856
3700	Confédération	-	-		-	250'000
3701	Cantons et concordats	55'756	5'256	10.4%	50'500	287'300
3702	Communes et associations intercommunales	2'301'542	1'979'042	613.7%	322'500	895'528
3704	Entreprises publiques	165'830	-834'170	-83.4%	1'000'000	13'016'000
3705	Entreprises privées	22'157'598	-114'402	-0.5%	22'272'000	22'411'566
3706	Organisations privées à but non lucratif	13'360'163	11'929'781	834.0%	1'430'382	807'339
3707	Ménages privés	16'781'823	-3'949'885	-19.1%	20'731'708	19'872'123
39	Facturations internes	17'317'326	2'455'486	16.5%	14'861'840	16'484'980
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	2'710'762	2'256'712	497.0%	454'050	386'917
3910	Prestations de service facturées en interne	14'465'124	639'834	4.6%	13'825'290	15'813'186
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	141'440	-441'060	-75.7%	582'500	284'877
	Totaux généraux	9'560'783'119	370'120'111	4.0%	9'190'663'008	8'784'673'688

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2020

Nature	Libellés	Compte 2020	Écart par rapport au Budget 2020		Budget 2020	Compte 2019
40	Revenus fiscaux	6'866'963'604	409'925'935	6.3%	6'457'037'669	6'822'289'265
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'991'732'062	225'132'062	8.1%	2'766'600'000	2'801'537'894
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	952'565'710	5'765'710	0.6%	946'800'000	928'125'598
4002	Impôts à la source, personnes physiques	563'796'523	-9'541'146	-1.7%	573'337'669	561'380'052
4008	Impôts des personnes	7'147'576	-52'424	-0.7%	7'200'000	7'089'102
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	46'589'195	31'189'195	202.5%	15'400'000	24'199'772
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'019'424'016	-15'675'984	-1.5%	1'035'100'000	1'292'020'426
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	311'381'278	-6'518'722	-2.1%	317'900'000	342'042'866
4019	Autres impôts directs, personnes morales	18'895'466	14'095'466	293.7%	4'800'000	5'095'271
4021	Impôts fonciers	252'740'622	-1'659'378	-0.7%	254'400'000	249'560'959
4022	Impôts sur les gains en capital	61'613'060	-7'386'940	-10.7%	69'000'000	73'709'101
4023	Droits de mutation et timbre	326'279'219	143'279'219	78.3%	183'000'000	215'624'109
4024	Impôts sur les successions et les donations	188'499'251	31'499'251	20.1%	157'000'000	194'793'062
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	6'216'502	-3'783'498	-37.8%	10'000'000	12'171'941
4030	Taxes routières	115'050'379	825'379	0.7%	114'225'000	111'477'245
4031	Impôts sur les bateaux	2'353'163	178'163	8.2%	2'175'000	2'206'983
4033	Impôts sur les chiens	2'679'582	2'579'582	2579.6%	100'000	1'254'884
41	Patentes et concessions	182'069'712	115'881'076	175.1%	66'188'636	105'662'561
4100	Patentes	312'084	-57'516	-15.6%	369'600	302'432
4110	Part au bénéfice net de la BNS	155'773'334	117'231'443	304.2%	38'541'891	77'677'208
4120	Concessions	25'984'293	-1'292'852	-4.7%	27'277'145	27'682'921
42	Taxes et redevances	390'030'947	-50'865'895	-11.5%	440'896'842	420'966'153
4200	Taxes de compensation	-	-350'000	-100.0%	350'000	-
4210	Emoluments pour actes administratifs	137'026'373	-25'160'055	-15.5%	162'186'428	154'094'736
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'723'427	-1'308'284	-43.2%	3'031'711	2'645'505
4221	Païement pour prestations particulières	43'681	-56'319	-56.3%	100'000	70'533
4230	Frais d'écologie	189'793	-260'207	-57.8%	450'000	67'341
4231	Taxes de cours	136'852	-38'148	-21.8%	175'000	175'940
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	83'935'473	-3'552'625	-4.1%	87'488'098	90'292'900
4250	Ventes	7'765'613	1'778'140	29.7%	5'987'473	5'876'073
4260	Remboursements et participations de tiers	72'047'697	2'511'081	3.6%	69'536'616	76'347'503
4270	Amendes	62'974'175	-26'464'626	-29.6%	89'438'801	68'093'756
4290	Autres taxes	24'187'863	2'035'148	9.2%	22'152'715	23'301'865
43	Revenus divers	104'138'405	14'548'939	16.2%	89'589'466	98'405'883
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	5'195'018	-3'291'178	-38.8%	8'486'196	6'442'282
4301	Actifs saisis	7'570'508	-2'860'892	-27.4%	10'431'400	2'748'541
4309	Autres revenus d'exploitation	27'191'677	-1'054'091	-3.7%	28'245'768	28'444'319
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	9'034'707	-1'409'542	-13.5%	10'444'249	8'271'033
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	10'975'458	-1'164'658	-9.6%	12'140'116	10'904'385
4329	Autres variations de stocks	61'881	21'881	54.7%	40'000	103'491
4390	Autres revenus	44'109'157	24'307'420	122.8%	19'801'737	41'491'831
44	Revenus financiers	185'428'171	-73'058'080	-28.3%	258'486'251	242'711'880
4400	Intérêts des liquidités	-28'974	16'436	-36.2%	-45'410	-68'074
4401	Intérêts des créances et comptes courants	93'785'337	-16'217'507	-14.7%	110'002'844	116'652'866
4402	Intérêts des placements financiers	2'740'152	-49'848	-1.8%	2'790'000	2'721'640
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	501'308	300'235	149.3%	201'073	532'367
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	190'300	190'300		-	920'786
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	4'138'590	-921'557	-18.2%	5'060'147	3'193'428
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	158'187	158'187		-	67'100
4420	Dividendes	7'023'246	636'555	10.0%	6'386'691	6'383'251
4450	Revenus provenant de prêts PA	296'483	-126'250	-29.9%	422'733	349'243
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi	32'911	22'911	229.1%	10'000	29'447
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	24'020'809	-53'072'945	-68.8%	77'093'754	57'308'313
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'154'406	-418'345	-26.6%	1'572'751	1'513'450
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	50'421'237	-3'585'431	-6.6%	54'006'668	52'007'201
4471	Païement pour appartements de service du PA	598'549	138'549	30.1%	460'000	580'703
4472	Païement pour utilisations des immeubles du PA	360'495	-74'505	-17.1%	435'000	506'250
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	33'886	-56'114	-62.3%	90'000	13'912
4499	Autres revenus financiers	1'249	1'249		-	-

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2020

Nature	Libellés	Compte 2020	Écart par rapport au Budget 2020		Budget 2020	Compte 2019
46	Revenus de transferts	1'261'526'717	28'295'538	2.3%	1'233'231'179	1'207'873'953
4600	Parts aux revenus de la Confédération	612'293'518	14'392'612	2.4%	597'900'906	566'604'099
4610	Dédommagements de la Confédération	41'298'659	-2'559'878	-5.8%	43'858'536	42'162'044
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	33'227'976	4'980'177	17.6%	28'247'799	28'310'038
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'400'120	-199'240	-1.5%	13'599'360	13'488'531
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	33'855'211	-2'341'730	-6.5%	36'196'941	32'827'373
4620	RPT de la Confédération	108'890'816	-	0.0%	108'890'816	103'490'149
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	0.0%	9'528'317	9'528'317
4630	Subventions de la Confédération	352'528'919	14'814'384	4.4%	337'714'535	337'675'418
4632	Subventions des communes et associations intercommunales	250'000	-	0.0%	250'000	250'000
4634	Subventions des entreprises publiques	1'226'776	-494'224	-28.7%	1'721'000	1'323'209
4638	Subventions provenant de l'étranger	150'000	150'000		-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	21'806'092	-64'188	-0.3%	21'870'280	22'454'967
4690	Autres revenus de transferts	31'954'623	101'934	0.3%	31'852'689	47'143'635
4699	Redistributions	1'115'691	-484'309	-30.3%	1'600'000	2'616'174
	Totaux intermédiaires	8'990'157'557	444'727'514	5.2%	8'545'430'043	8'897'909'696
47	Subventions à redistribuer	54'822'712	9'015'622	19.7%	45'807'090	57'539'856
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	54'656'882	8'849'792	19.3%	45'807'090	44'867'156
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	165'830	165'830		-	12'672'700
49	Facturations internes	17'317'326	2'455'486	16.5%	14'861'840	16'460'190
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	3'071'804	2'618'125	577.1%	453'679	384'739
4910	Prestations de services	14'104'082	278'421	2.0%	13'825'661	15'789'934
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	141'440	-441'060	-75.7%	582'500	285'517
	Totaux généraux	9'062'297'595	456'198'622	5.3%	8'606'098'973	8'971'909'742

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

Compte 2020

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'605'792'570	55'968'853	228'525'137	42'211'571	4'189'647	45'229'978
3000	Salaires des autorités et juges	37'478'071	2'818'959	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	10'029'843	4'350'152	41'440	59'148	69'945	164'656
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'184'479'634	31'752'802	176'542'266	34'198'100	3'342'312	36'221'081
3020	Salaires des enseignants	803'084'622	-	261'144	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	408'573	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	64'053'948	11'789	464'387	52'573	56'795	167'066
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	135'806'234	2'419'370	11'537'005	2'234'371	222'318	2'373'919
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	287'102'552	4'498'091	24'817'858	4'713'657	405'084	5'151'454
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'731'007	58'242	310'523	78'008	6'090	64'714
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	50'571'401	905'213	4'296'640	830'300	82'993	882'886
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	51'400	24'834	400	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	171'335	14'305	199'243	32'897	1'618	46'324
3060	Pensions	8'776'302	8'676'510	99'793	-	-	-
3064	Rentes transitoires	4'633'553	-	5'651'195	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	707'465	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'072'608	43'771	3'184'585	1'080	40	7'540
3091	Recrutement du personnel	225'808	889	103'832	-	-	-
3099	Autres charges de personnel	5'408'214	393'926	1'014'825	11'436	2'450	150'337
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	565'127'191	10'160'733	194'231'186	11'542'856	1'449'797	24'304'503
3100	Matériel de bureau	11'919'731	299'468	523'698	104'530	4'338	49'958
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'215'659	10'284	2'055'356	9'447	1'997	433'815
3102	Imprimés, publications	2'075'096	824'456	380'792	86'958	19'521	42'118
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'313'070	56'073	95'469	6'936	5'207	54'221
3104	Matériel didactique	3'126'771	53	10'527	-	26	4
3105	Denrées alimentaires	5'851'813	192	842	-	-	7'259
3106	Matériel médical	9'545'824	9'333	256'635	17'636	689	8'635
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'251'972	646	15'389	1'493	840	137'968
3110	Meubles et appareils de bureau	394'547	15'561	24'110	10'111	642	4'980
3111	Machines, appareils et véhicules	422'887	268	4'983	806	1'613	6'975
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'840'081	-	3'503	-	-	37'438
3113	Matériel informatique	929'674	12'020	204'672	19'908	342	15'974
3116	Appareils médicaux	432'634	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	182'666	20'035	117'763	-	-	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'511'165	224	426'834	1'297	1'278	41'333
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	22'987'220	-	20'539'767	-	862	92'627
3130	Prestations de services de tiers	88'183'169	4'078'321	15'849'914	1'191'595	109'474	1'707'558
3131	Planifications et projections de tiers	7'245'490	720'505	1'379'180	-	-	1'358'948
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	53'812'971	1'833'658	16'603'233	1'592'440	1'096'732	10'226'747
3133	Charges d'utilisations informatiques	669'133	14'817	483'275	-	-	102'436
3134	Primes d'assurances choses	4'456'706	-	3'644'714	1'756	1'094	18'290
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	12'375'297	150	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	586'457	2'558	113'624	-	-	20'411
3138	Cours, examens et conseils	78'710	-	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	682	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	10'728'726	-	6'915'459	-	-	2'804'779
3141	Entretien des routes	3'442'947	-	15'037	-	-	9
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'851'047	-	-	-	-	4'851'047
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'376'673	-	711	-	-	33'774
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	49'791'946	-	48'979'705	-	130	765'417
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	456	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	465'627	1'944	28'126	1'969	-	-
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'241'668	30'336	507'954	11'214	-	194'212
3153	Entretien informatique (matériel)	2'638'676	7'200	2'567'450	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	77'589	106	-	-	-	285
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'131'514	15'635	18'533'688	-	472	59'053
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'630'142	2'680	1'165'897	-	-	12'099
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	47'491'980	300	47'298'642	2'155	28'896	6'876
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'772'133	70'195	1'368'542	63'107	9'788	109'311
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	1'597'046	3'074	1'400'925	-	-	27'097
3170	Frais de déplacements et autres frais	3'617'221	307'268	248'177	14'515	13'917	249'374
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	1'820'058	-	53	-	144'546	-
3180	Réévaluations sur créances	19'460'060	3'610	462'714	-2'134'895	7'215	801'907
3181	Pertes sur créance effectives	120'609'574	10'781	56'608	10'461'611	178	974
3190	Prestations de dommages et intérêts	3'641'540	-	1'881'060	78'267	-	15'243
3192	Indemnisation de droits	9'839	-	9'839	-	-	-
3199	Autres charges d'exploitation	23'321'308	1'808'984	56'323	-	-	5'350
33	Amortissements du patrimoine administratif	375'724'134	201'376	284'559'081	62'777	288'053	5'848'013
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	340'244'887	137'324	252'582'041	55'892	288'053	5'575'682
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	35'479'247	64'052	31'977'040	6'885	-	272'331
34	Charges financières	249'860'932	578'809	25'961	-	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	1'887	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	147'551'630	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	74'907'687	-	-	-	-	-
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	9'322'577	-	-	-	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	9'722'227	-	-	-	-	-
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	58'752	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	1'202'247	-	-	-	-	-
3441	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	3'062'024	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	4'031'903	578'809	25'961	-	-	-

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2020

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Nature
1'305'935'118	53'160'105	502'320'911	71'291'650	139'057'062	25'451'954	83'602'438	48'848'148	30
-	-	-	-	34'659'112	-	-	-	3000
11'860	314'830	43'177	1'560	4'160'206	160'271	643'172	9'425	3001
240'150'187	42'703'075	361'654'694	57'775'108	73'303'490	20'409'410	67'209'991	39'217'117	3010
802'823'478	-	-	-	-	-	-	-	3020
285'477	-	123'096	-	-	-	-	-	3030
17'765'007	51'606	44'493'457	121'811	310'188	115'515	121'096	322'658	3049
69'743'170	2'790'866	25'184'019	3'774'364	7'231'843	1'317'519	4'384'524	2'592'946	3050
146'029'857	6'063'391	53'861'165	8'035'317	15'938'618	2'807'090	9'296'437	5'484'532	3052
1'929'758	75'461	694'468	103'849	17'1557	47'645	119'623	71'070	3053
25'932'918	1'039'496	9'370'338	1'404'225	2'718'136	511'973	1'631'294	964'990	3054
-	-	26'006	-	-	-	160	-	3056
-370'820	55'775	-29'235	55'481	99'888	27'200	22'060	16'598	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	3060
-	-	-310'177	-	-707'465	-	-	-	3064
-	-	-	-	707'465	-	-	-	3069
1'065'308	16'214	4'441'680	1'820	237'598	8'366	60'084	4'523	3090
36'945	-	45'840	-	23'021	14'540	743	-	3091
531'974	49'391	2'722'383	18'115	203'407	32'425	113'255	164'290	3099
48'347'636	14'012'000	65'254'010	101'234'331	52'183'041	14'614'132	6'809'835	20'983'129	31
9'322'579	63'800	894'139	56'487	360'463	25'357	150'381	64'533	3100
1'284'310	7'123	2'592'850	202	81'177	402'143	31'862	1'305'094	3101
384'023	89'016	132'271	30'893	15'137	31'573	22'522	15'816	3102
576'724	8'793	41'938	10'748	422'818	13'070	13'666	7'408	3103
3'079'887	-	35'754	-	465	-	-	55	3104
1'935'183	-	3'901'725	859	-	190	2'662	2'902	3105
1'043'161	1'373	929'354	32	36'228	7'179'126	19'710	43'912	3106
609'700	17'271	1'133'715	27	46'009	2'336	3'798	282'780	3109
216'263	2'713	46'318	511	21'635	13'403	34'196	4'104	3110
186'560	253	144'662	1'191	903	1'394	3'457	69'823	3111
127'759	-	2'635'625	-	6'124	1'324	2'475	25'833	3112
475'117	27'440	64'520	5'426	40'465	17'662	39'980	6'148	3113
5'230	-	-	-	-	427'403	-	-	3116
26'503	-	307	-	4'660	-	13'397	-	3118
136'491	771	616'815	458	124'339	17'182	3'138	141'006	3119
4'128	8'234	16'247	-	-	-	-	2'325'355	3120
14'844'813	2'448'876	17'838'800	4'165'603	16'516'355	2'942'380	4'698'867	1'790'613	3130
-	3'707'689	-	-	-	-	-	79'168	3131
6'254'663	4'845'324	1'308'264	360'450	1'175'855	2'870'281	832'631	4'812'693	3132
3'144	-	5'826	-	-	4'200	-	55'435	3133
172'390	-	538'526	-	7'824	-	48'630	23'484	3134
-	-	12'037'643	-	-	337'504	-	-	3135
-824	80	85'336	-	23'249	40	3'668	338'315	3137
19'607	-	31'429	-	-	9'375	-	18'300	3138
-	402	-	-	-	-	-	280	3139
49	-	98'921	-	-	-	-	909'518	3140
-	-	-	-	-	-	-	3'427'902	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	-	-	-	-	-	-	1'342'188	3143
20'784	-	9'033	-	-	-	-	16'875	3144
-	-	456	-	-	-	-	-	3149
358'764	758	9'700	-17	6'760	-	55'328	2'293	3150
445'023	5'244	1'527'226	3'636	911	79'826	13'781	422'305	3151
1'217	-	59'687	-	-	-	3'123	-	3153
76'988	-	210	-	-	-	-	-	3156
433'615	3'367	7'057	-	29'886	1'265	9'742	37'734	3158
117'897	-	251'095	1'118	3'355	1'153	590	74'260	3159
45'635	100	51'810	2'640	2'480	5'400	15'430	31'615	3160
2'058'731	60'295	634'073	30'375	214'522	19'397	64'779	69'019	3161
49'822	-	116'128	-	-	-	-	-	3169
750'516	82'654	1'304'684	37'022	44'864	108'488	62'448	393'296	3170
1'674'754	-	45	-	-	-	-	661	3171
527'922	1'681'496	-2'706'481	16'250'087	3'456'070	-3'414	-188'755	1'302'584	3180
292'127	941'527	18'567'103	80'276'584	9'142'296	105'739	694'140	59'906	3181
4'200	-	129'995	-	14'659	-	48'153	1'469'964	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	3192
782'180	7'400	161'207	-	20'383'533	335	106'039	9'956	3199
7'095'108	1'847'353	6'802'012	132'419	2'489'051	581'696	232'907	65'584'288	33
7'030'478	855'847	6'781'345	132'419	410'092	579'594	231'945	65'584'174	3300
64'631	991'506	20'666	-	2'078'959	2'102	962	114	3320
-	-	301'200	246'254'520	54	-	55	2'700'333	34
-	-	-	1'887	-	-	-	-	3400
-	-	-	147'551'630	-	-	-	-	3401
-	-	-	72'207'354	-	-	-	2'700'333	3409
-	-	-	9'322'523	54	-	-	-	3410
-	-	-	9'722'227	-	-	-	-	3411
-	-	1	58'748	-	-	3	-	3419
-	-	-	1'202'247	-	-	-	-	3420
-	-	-	3'062'024	-	-	-	-	3441
-	-	301'199	3'125'882	-	-	52	-	3499

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2020**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
36	Charges de transfert	5'562'531'273	121'617'045	53'831'632	2'025'936'314	51'701'885	16'944'120
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'160'777	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunale	225'306	-	-	-	-	225'306
3610	Dédommagements à la Confédération	4'059'872	-	-	-	-	77'791
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	57'933'979	1'261'128	-	-	5'549	-
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'730'041	210'000	-	-	-	6'421
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'750'500	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	383'825'622	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	250'000	-	-	7'461'450	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	104'886'307	-	-	196'844	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	783'921	-	-	664'719	-	88'064
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'220'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'620'831'893	8'641'492	-	182'466'740	1'507'353	172'593
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	1'780'522	180'000	-	-	-	1'539'547
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	470'264'073	8'735'703	-	141'693'478	25'949'234	2'539'686
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'774'267'546	-	-	1'639'163'464	579'800	-
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'303'864	15'994'286	-	309'579	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	6'103'429	1'171'709	-	4'931'719	-	-
3650	Réévaluations, participations PA	311'178	306'178	-	-	-	-
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	132'175'692	151'296	53'831'632	5'607'178	-	3'093'205
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	532'791	-	-	2'594	-	-
3690	Autres charges de transfert	932'926'877	84'715'254	-	50'900'000	16'198'500	9'201'507
3699	Redistributions	3'131	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	129'606'982	-	-	-	-	-
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	129'606'982	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	9'488'643'081	188'526'817	761'172'997	2'079'753'518	57'629'383	92'326'613
37	Subventions à redistribuer	54'822'712	-	-	165'830	11'954'751	40'652'930
3701	Cantons et concordats	55'756	-	-	-	-	55'756
3702	Communes et associations intercommunales	2'301'542	-	-	-	-	252'340
3704	Entreprises publiques	165'830	-	-	165'830	-	-
3705	Entreprises privées	22'157'598	-	-	-	-	22'157'598
3706	Organisations privées à but non lucratif	13'360'163	-	-	-	11'954'751	1'405'412
3707	Ménages privés	16'781'823	-	-	-	-	16'781'823
39	Facturations internes	17'317'326	18'954	939'107	948'185	3'415	362'355
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	2'710'762	17'224	67'572	679'677	115	28'806
3910	Prestations de service facturées en interne	14'465'124	1'731	871'535	268'508	3'300	333'069
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	141'440	-	-	-	-	480
	Totaux généraux	9'560'783'119	188'545'771	762'112'104	2'080'867'533	69'587'548	133'341'898

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2020

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Nature
801'015'819	52'112'444	22'258'371	383'830'622	-	1'609'762'524	45'692'546	377'827'950	36
-	-	1'526'847	-	-	-	633'930	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	-	1'070'429	-	-	8'041	-	2'903'610	3610
38'695'106	-	17'972'195	-	-	-	-	-	3611
-	25'000	-	-	-	64'620	-	21'424'000	3612
4'750'500	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	383'825'622	-	-	-	-	3621
4'742'503	-	-	-	-	-	-	-	3622
104'351'811	-	99'000	-	-	238'652	-	-	3631
-	-	31'137	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	14'220'000	-	3633
427'728'894	-	357'847	-	-	700'478'807	-	299'478'167	3634
-	-	-	-	-	60'975	-	-	3635
134'145'461	550'472	305'969	-	-	144'737'907	198'200	11'407'964	3636
57'132'708	46'791'868	-	-	-	-	30'599'707	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	3640
-	-	-	5'000	-	-	-	-	3650
25'341'665	2'626'355	495'956	-	-	27'403'840	37'579	13'586'985	3660
376'773	-	-	-	-	153'424	-	-	3661
3'750'397	2'118'749	398'990	-	-	736'616'256	-	29'027'224	3690
-	-	-	-	-	-	3'131	-	3699
-	-	-	127'742'031	-	-	-	1'864'951	38
-	-	-	127'742'031	-	-	-	1'864'951	3894
2'162'393'682	121'131'903	596'936'504	930'485'572	193'729'209	1'650'410'306	136'337'781	517'808'799	
-	-	947'593	-	-	-	-	1'101'609	37
-	-	-	-	-	-	-	-	3701
-	-	947'593	-	-	-	-	1'101'609	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	-	-	-	-	-	-	-	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	3707
1'185'676	111'783	5'909'668	6'528'726	627'973	375'083	93'732	212'668	39
942'630	8'364	566'924	-	43'147	307'409	22'220	26'673	3900
242'086	103'418	5'342'744	6'528'726	584'826	67'674	71'512	45'995	3910
960	-	-	-	-	-	-	140'000	3920
2'163'579'358	121'243'685	603'793'765	937'014'298	194'357'182	1'650'785'389	136'431'514	519'123'075	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement **Compte 2020**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
40	Revenus fiscaux	6'866'963'604	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'991'732'062	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	952'565'710	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	563'796'523	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'147'576	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	46'589'195	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'019'424'016	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	311'381'278	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	18'895'466	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	252'740'622	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	61'613'060	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	326'279'219	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	188'499'251	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	6'216'502	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	115'050'379	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'353'163	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	2'679'582	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	182'069'712	-	222'827	-	-	16'494'906
4100	Patentes	312'084	-	-	-	-	274'647
4110	Part au bénéfice net de la BNS	155'773'334	-	-	-	-	-
4120	Concessions	25'984'293	-	222'827	-	-	16'220'259
42	Taxes et redevances	390'030'947	1'147'349	8'908'840	1'397'243	582'628	15'625'839
4200	Taxes de compensation	-	-	-	-	-	-
4210	Emoluments pour actes administratifs	137'026'373	82'753	610'707	2'965	-	933'753
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'723'427	-	142'485	-	379'750	-
4221	Paiement pour prestations particulières	43'681	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écologie	189'793	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	136'852	-	-	-	113'894	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	83'935'473	478'782	4'537'064	-	-	4'451'199
4250	Ventes	7'765'613	151'442	1'136'890	-	-	217'637
4260	Remboursements et participations de tiers	72'047'697	434'337	2'453'444	668'251	88'980	8'591'446
4270	Amendes	62'974'175	-	28'250	-	-	166'076
4290	Autres taxes	24'187'863	36	0	726'026	4	1'265'727
43	Revenus divers	104'138'405	2'133'657	15'423'755	440'946	82'481	1'420'602
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	5'195'018	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	7'570'508	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	27'191'677	2'131'083	366'315	8'877	66'253	186'038
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	9'034'707	-	4'220'685	-	-	44'940
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	10'975'458	-	10'308'026	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	61'881	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	44'109'157	2'574	528'729	432'069	16'229	1'189'624
44	Revenus financiers	185'428'171	-	24'291'954	501'310	8	6'026'750
4400	Intérêts des liquidités	-28'974	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	93'785'337	-	-	-	8	2'066
4402	Intérêts des placements financiers	2'740'152	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	501'308	-	-	501'308	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	190'300	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	4'138'590	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	158'187	-	-	2	-	-
4420	Dividendes	7'023'246	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	296'483	-	-	-	-	92'941
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi	32'911	-	-	-	-	-
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	24'020'809	-	-	-	-	5'500'000
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'154'406	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	50'421'237	-	23'315'305	-	-	431'743
4471	Paiement pour appartements de service du PA	598'549	-	598'549	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	360'495	-	344'214	-	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	33'886	-	33'886	-	-	-
4499	Autres revenus financiers	1'249	-	-	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'261'526'717	219'368	16'971'433	334'398'573	3'466'979	4'038'280
4600	Parts aux revenus de la Confédération	612'293'518	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	41'298'659	-	510'000	-	-	47'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	33'227'976	-	-	1'306'773	-	-
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'400'120	-	-	-	-	686
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	33'855'211	-	3'390'059	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	108'890'816	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	-	4'207'502	1'308'000	-
4630	Subventions de la Confédération	352'528'919	46'500	1'078'096	304'134'257	148'504	3'575'621
4632	Subventions des communes et associations intercommunales	250'000	-	-	-	-	-
4634	Subventions des entreprises publiques	1'226'776	-	205'052	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	21'806'092	-	10'662'851	-	-	414'270
4690	Autres revenus de transferts	31'954'623	172'868	9'684	24'750'041	2'010'475	703
4699	Redistributions	1'115'691	-	1'115'691	-	-	-
	Totaux intermédiaires	8'990'157'557	3'500'374	65'818'809	336'738'072	4'132'096	43'606'376
47	Subventions à redistribuer	54'822'712	-	-	165'830	11'954'751	40'652'930
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	54'656'882	-	-	-	11'954'751	40'652'930
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	165'830	-	-	165'830	-	-
49	Facturations internes	17'317'326	2'170	289'609	-	-	431'786
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	3'071'804	-	-	-	-	430'236
4910	Prestations de services	14'104'082	2'170	149'609	-	-	1'550
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	141'440	-	140'000	-	-	-
	Totaux généraux	9'062'297'595	3'502'544	66'108'418	336'903'902	16'086'847	84'691'092

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2020

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Nature
-	-	-	6'866'789'350	-	174'254	-	-	40
-	-	-	2'991'732'062	-	-	-	-	4000
-	-	-	952'565'710	-	-	-	-	4001
-	-	-	563'796'523	-	-	-	-	4002
-	-	-	7'147'576	-	-	-	-	4008
-	-	-	46'589'195	-	-	-	-	4009
-	-	-	1'019'424'016	-	-	-	-	4010
-	-	-	311'381'278	-	-	-	-	4011
-	-	-	18'895'466	-	-	-	-	4019
-	-	-	252'740'622	-	-	-	-	4021
-	-	-	61'613'060	-	-	-	-	4022
-	-	-	326'279'219	-	-	-	-	4023
-	-	-	188'499'251	-	-	-	-	4024
-	-	-	6'216'502	-	-	-	-	4025
-	-	-	115'050'379	-	-	-	-	4030
-	-	-	2'353'163	-	-	-	-	4031
-	-	-	2'505'329	-	174'254	-	-	4033
-	-	35'600	165'292'909	-	23'470	-	-	41
-	-	-	34'843	-	2'595	-	-	4100
-	-	-	155'773'334	-	-	-	-	4110
-	-	35'600	9'484'732	-	20'875	-	-	4120
17'080'105	40'997'405	106'548'264	76'007'982	43'230'087	6'156'449	34'277'839	38'070'918	42
-	-	-	-	-	-	-	-	4200
144'778	28'957'315	29'905'573	3'710'308	16'095'380	2'969'670	30'864'220	22'748'952	4210
829'446	-	371'747	-	-	-	-	-	4220
43'681	-	-	-	-	-	-	-	4221
189'793	-	-	-	-	-	-	-	4230
9'520	-	-	-	2'688	-	10'750	-	4231
342'476	-	8'967'926	50'367'369	-	127'650	600	14'662'407	4240
1'499'340	52'240	4'109'248	-	376'770	120'340	2'420	99'285	4250
14'020'336	494'357	14'776'233	10'006'830	14'442'264	2'469'007	3'041'940	560'271	4260
-	1'427'127	48'416'261	-	12'312'984	273'000	350'477	-	4270
736	10'066'366	1'275	11'923'474	2	196'781	7'432	4	4290
7'190'693	450'308	6'262'055	31'143'110	10'823'057	23'023'659	924'699	4'819'384	43
5'195'018	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	1'237	-	7'454'562	114'709	-	-	4301
1'243'743	109'923	2'258'509	820'387	3'665	19'789'788	170'414	36'681	4309
-	324'030	-	-	34	-	-	4'445'018	4310
-	-	-	-	667'433	-	-	-	4311
61'881	-	-	-	-	-	-	-	4329
690'050	16'355	4'002'309	30'322'723	2'697'363	3'119'162	754'285	337'685	4390
46	6'208'755	16'282	146'078'387	-	-	2	2'304'677	44
-	-	1	-28'975	-	-	-	-	4400
46	-	-	93'783'218	-	-	-	-	4401
-	-	-	2'740'152	-	-	-	-	4402
-	-	-	-	-	-	-	-	4409
-	-	-	190'300	-	-	-	-	4410
-	-	-	4'138'590	-	-	-	-	4411
-	-	-	158'183	-	-	2	-	4419
-	-	-	7'023'246	-	-	-	-	4420
-	-	-	203'542	-	-	-	-	4450
-	-	-	32'911	-	-	-	-	4452
-	6'208'755	-	10'718'554	-	-	-	1'593'500	4461
-	-	-	1'154'406	-	-	-	-	4463
-	-	-	25'963'012	-	-	-	711'177	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	4471
-	-	16'281	-	-	-	-	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	4479
-	-	-	1'249	-	-	-	-	4499
50'562'770	2'808'448	69'022'788	695'812'416	-	15'229'841	32'989'903	36'005'918	46
-	-	-	586'921'600	-	1'448'427	-	23'923'491	4600
-	-	35'690'884	-	-	-	2'342'947	2'707'827	4610
5'678'734	-	17'571'833	-	-	8'670'636	-	-	4611
-	-	13'399'434	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	30'465'151	-	4613
-	-	-	108'890'816	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	-	4'012'815	-	-	4622
41'858'082	1'250	1'686'609	-	-	-	-	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	250'000	4632
1'021'724	-	-	-	-	-	-	-	4634
497'353	587'354	674'029	-	-	-	-	8'970'235	4660
1'506'877	2'219'844	-	-	-	1'097'964	181'804	4'365	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	4699
74'833'613	50'464'915	181'884'989	7'981'124'156	54'053'144	44'607'673	68'192'443	81'200'897	
-	-	947'593	-	-	-	-	1'101'609	47
-	-	947'593	-	-	-	-	1'101'609	4700
-	-	-	-	-	-	-	-	4704
221'680	168'306	4'329'943	-	875'212	33'494	10'159'611	805'515	49
36'754	-	2'599'904	-	-	761	-	4'149	4900
184'926	168'306	1'730'039	-	875'212	32'733	10'159'611	799'926	4910
-	-	-	-	-	-	-	1'440	4920
75'055'293	50'633'221	187'162'525	7'981'124'156	54'928'356	44'641'166	78'352'053	83'108'021	



Effectifs par politique publique



Evolution du nombre de postes par politique publique (2019 à 2020)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget 2019	Budget 2020	Consommés au 31 décembre 2020	Ecart consommation au 31 décembre 2020 vs budget 2020	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	239.6	245.5	232.3	-13.2	-5.4%
B Etats-majors et prestations transversales	1'348.0	1'342.6	1'345.9	3.2	0.2%
C Cohésion sociale	329.6	331.3	341.8	10.6	3.2%
D Culture, sport et loisirs	24.6	24.6	23.4	-1.2	-4.9%
E Environnement et énergie	299.7	299.7	297.6	-2.0	-0.7%
F Formation	8'630.5	8'628.2	8'700.9	72.7	0.8%
G Aménagement et logement	361.7	361.7	346.9	-14.8	-4.1%
H Sécurité et population	3'351.0	3'350.5	3'398.2	47.8	1.4%
I Impôts et finances	564.8	563.7	539.0	-24.7	-4.4%
J Justice	790.6	790.6	798.0	7.5	0.9%
K Santé	134.7	136.6	225.2	88.5	64.8%
L Marché du travail, commerce	670.4	667.2	626.0	-41.1	-6.2%
M Mobilité	376.5	376.0	367.9	-8.1	-2.2%
Total entités état	17'121.5	17'117.9	17'243.2	125.2	0.7%

ENTITES CONTROLEES	Budget 2019	Budget 2020	Consommés au 31 décembre 2020	Ecart consommation au 31 décembre 2020 vs budget 2020	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (Palexpo, Ports Francs, FIPOI)	308.7	322.9	290.7	-32.2	-10.0%
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'699.5	1'709.8	1'686.9	-22.9	-1.3%
E Environnement et énergie (SIG)	1'581.0	1'614.0	1'569.4	-44.6	-2.8%
F Formation (Université)	3'057.1	3'108.5	3'187.3	78.8	2.5%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	78.1	81.6	81.1	-0.5	-0.6%
K Santé (HUG & IMAD)	12'580.7	12'759.8	13'352.8	593.0	4.6%
M Mobilité (AIG, TPG ¹ , Fondation des parkings)	3'296.0	3'369.3	3'320.5	-48.8	-1.4%
Total entités contrôlées	22'601.1	22'965.9	23'488.6	522.7	2.3%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2019	Budget 2020	Consommés au 31 décembre 2020	Ecart consommation au 31 décembre 2020 vs budget 2020	
				en nombre de postes	en % du budget
F Formation (HES)	1'019.1	1'042.0	1'043.0	1.0	0.1%
K Santé (EMS)	3'938.3	4'008.5	4'150.9	142.4	3.6%
Total autres subventionnées	4'957.5	5'050.5	5'193.9	143.4	2.8%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

¹ TPG : moyenne des ETP de l'année.



Subventions accordées



SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2019 A 2020 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
	A01 Grand Conseil					180'000	-		180'000	180'000
gc	Subvention aux médias		ns			180'000	-		180'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					14'700	-380'046	-96.3%	394'746	159'672
cha	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af			-	-150'000	-100.0%	150'000	-
cha	Conseil d'Etat subventions diverses		af			-	-50'000	-100.0%	50'000	10'000
cha	Protocole subventions diverses +		ns			14'700	-180'046		194'746	149'672
	A03 Exercice des droits politiques					64'800	-46'200	-41.6%	111'000	7'500
cha	Promotion citoyenne		af			-	-20'000	-100.0%	20'000	7'500
cha	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			64'800	-26'200	-28.8%	91'000	-
	A04 Développement et innovation du canton et de la région					113'589'988	83'609'751	278.9%	29'980'237	28'327'657
dde	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 12496 2023		6'000'000	-		6'000'000	5'357'536
dde	Covid-19 Fondation pour le tourisme ¹⁾		ind	L 12728 2020		4'500'000	4'500'000		-	-
dde	Eclosion		ind	L 11909 2020		1'470'150	-		1'470'150	1'470'150
dde	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 12496 2023		1'382'910	-		1'382'910	1'342'910
dde	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 12496 2023		2'121'000	-		2'121'000	1'821'000
dde	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			233'000	-13'585	-5.5%	246'585	404'500
dde	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			124'740	-		124'740	124'740
dde	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			81'216	-169'784	-67.6%	251'000	68'600
dde	Covid-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810) ¹⁾		ns			24'890'760	24'890'760		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations secteur restauration et débit de boissons (lois 12833 et 12864) ¹⁾		ns			16'268'381	16'268'381		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826) ¹⁾		ns			9'339'647	9'339'647		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations des commerces et activités de proximité (loi 12812) ¹⁾		ns			7'000'000	7'000'000		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer < à 3500 francs (loi 12678) ¹⁾		ns			4'756'023	4'756'023		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824) ¹⁾		ns			4'091'582	4'091'582		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations des établissements nocturnes (lois 12783 et 12825) ¹⁾		ns			3'928'281	3'928'281		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer > à 3500 francs (loi 12664) ¹⁾		ns			3'531'279	3'531'279		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations complémentaire au RHT pour cadres avec fonction dirigeante (loi 12685) ¹⁾		ns			3'331'249	3'331'249		-	-
dde	Covid-19 Indemnisations des cadres avec fonction dirigeante, juin à sept. 2020 (loi 12801) ¹⁾		ns			2'950'891	2'950'891		-	-
df	Fédération genevoise de coopération		af	L 11860 2020		2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
df	Aide aux pays en voie de développement ^(LRT) +		ns			7'215'281	-334'719	-4.4%	7'550'000	7'372'331
df	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
df	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'454'464	-93'536	-6.0%	1'548'000	1'485'193
df	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			175'456	-24'544	-12.3%	200'000	348'044
df	Location auprès de tiers pour ONG		ns			149'084	-75'916	-33.7%	225'000	151'950
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 12572 2023		581'592	-		581'592	531'592
df	Genève internationale - Plateforme médiatique		af			102'000	-		102'000	-
df	Club suisse de la presse		af			102'000	-		102'000	102'000
df	Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)		af			100'000	-		100'000	-
df	Genève internationale subventions diverses +		ns			61'912	-123'088	-66.5%	185'000	18'132
dt	Projets régionaux et transfrontaliers		af			265'667	-4'593	-1.7%	270'260	223'125
cha	Téléphonie du Salève		ns			254'262	-15'738	-5.8%	270'000	265'512
cha	Interreg V		ns			127'162	-122'838	-49.1%	250'000	240'342
	A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité					4'417'246	-3'052	-0.1%	4'420'298	4'086'129
df	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 12233 2021		1'171'717	0	0.0%	1'171'717	1'163'000
df	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 11960 2020		718'739	-		718'739	718'739
df	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 12232 2020		599'541	-		599'541	539'541

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
df	F-information - filigrane		af	L 12568	2023	555'000	-		555'000	515'000
df	Viol secours		af	L 12628	2020	387'051	-		387'051	322'051
df	SOS femmes		af	L 11960	2020	351'450	-		351'450	351'450
df	Association Vires		af	L 11959	2020	297'000	-		297'000	297'000
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre +		af			197'500	-2'500	-1.3%	200'000	39'500
df	Association Face-à-Face		af			100'000	-		100'000	75'000
df	Association Violence que faire		af			19'248	-552	-2.8%	19'800	19'248
df	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			20'000	-		20'000	45'600
	B01 Etats-majors départementaux					-	-		-	19'900
dde	Subventions divers DDE +		af			-	-		-	19'900
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'116'623'666	53'160'399	5.0%	1'063'463'267	911'554'574
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale ^(LRT)	oui	ind	L 12414	2022	78'482'835	-		78'482'835	77'666'450
dcs	Association Argos	oui	ind	L 11997	2020	2'729'768	-		2'729'768	2'790'955
dcs	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11996	2020	1'108'636	-		1'108'636	1'103'746
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11990	2020	636'882	-		636'882	636'882
dcs	Caritas Genève		af	L 11990	2020	538'232	-		538'232	538'232
dcs	Fondation Phénix		af	L 11993	2020	356'372	-		356'372	356'372
dcs	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11992	2020	236'939	-		236'939	236'939
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			585'072	-3'901	-0.7%	588'973	461'403
dcs	Intégration pour tous (IPT)		af			184'447	-		184'447	184'447
dcs	Scène Active		af			146'000	-		146'000	146'000
dcs	Tél 143 la main tendue		af			143'093	-		143'093	143'093
dcs	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	34'674
dcs	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
dcs	Covid-19 Indemnisation pour perte de revenus (loi 12723) ¹⁾		ns			15'000'000	15'000'000		-	-
dcs	Covid-19 Hospice Général - Prestations - Action Sociale ¹⁾		ns			14'400'000	14'400'000		-	-
dcs	Covid-19 Soutien aux personnes en situation de précarité (loi 12836) ¹⁾		ns			12'000'000	12'000'000		-	-
dcs	Covid-19 Distribution alimentaire (loi 12725) ¹⁾		ns			5'000'000	5'000'000		-	-
dcs	Covid-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (loi 12821) ¹⁾		ns			1'400'000	1'400'000		-	-
dcs	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			523'057'262	-2'139'685	-0.4%	525'196'947	346'507'437
dcs	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			334'511'452	-1'401'500	-0.4%	335'912'952	329'892'789
dcs	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			65'122'964	12'722'964	24.3%	52'400'000	90'694'713
dcs	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			31'085'884	1'269'383	4.3%	29'816'501	28'867'049
dcs	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			14'190'874	557'633	4.1%	13'633'241	12'304'586
dcs	Hospice Général - Prestations - Formation SRP		pp			7'093'366	-2'816'634	-28.4%	9'910'000	9'605'789
dcs	Chèques formation		pp			3'546'837	-1'753'164	-33.1%	5'300'000	4'804'262
dcs	Remise de cotisations AVS ^(LRT)		pp			1'822'567	-420'433	-18.7%	2'243'000	1'484'264
dcs	Remboursement des écolages de musique		pp			1'005'954	-303'946	-23.2%	1'309'900	1'043'002
dcs	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'281'000	-		1'281'000	1'281'000
dcs	LAVI indemnités		pp			825'012	-350'319	-29.8%	1'175'331	588'446
dcs	Hospice Général - Prestations - Accompagnement en EMS		pp			-	-		-	84'500
	C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					317'928'073	1'755'547	0.6%	316'172'526	315'598'729
dcs	Association AVIVO		af			49'000	-		49'000	-
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			245'483'191	-1'892'580	-0.8%	247'375'771	245'675'951
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			65'476'375	3'574'161	5.8%	61'902'214	62'746'941
dcs	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			4'930'432	148'984	3.1%	4'781'448	5'049'295
dcs	Abonnements TPG - AVS		pp			1'989'074	-75'019	-3.6%	2'064'093	2'126'541
	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					442'750'684	6'905'402	1.6%	435'845'282	430'154'703
dcs	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 12236	2021	65'463'941	-		65'463'941	67'469'089
dcs	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	24'228'134	-928'800	-3.7%	25'156'934	23'723'142
dcs	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 12236	2021	20'192'952	-		20'192'952	19'905'218

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
dcs	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 12236	2021	19'027'213	-		19'027'213	18'923'800
dcs	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	18'995'158	-		18'995'158	18'890'917
dcs	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	12'124'327	-387'200	-3.1%	12'511'527	11'378'642
dcs	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 12236	2021	7'506'035	-		7'506'035	7'384'017
dcs	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 12236	2021	5'899'540	-		5'899'540	4'969'292
dcs	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 12236	2021	4'872'668	-		4'872'668	3'566'291
dcs	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 12236	2021	3'769'360	-4'923'676	-56.6%	8'693'036	3'960'367
dcs	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 12236	2021	3'522'133	-		3'522'133	3'342'368
dcs	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 12236	2021	2'229'460	-		2'229'460	1'999'051
dcs	EPH - Réalise	oui	ind	L 12236	2021	776'475	-		776'475	771'005
dcs	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 12236	2021	652'940	-		652'940	656'649
dcs	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 12236	2021	506'620	-192'200	-27.5%	698'820	485'992
dcs	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 12236	2021	284'528	-		284'528	311'128
dcs	Fondation Cap loisirs		af	L 12236	2021	964'726	-		964'726	964'726
dcs	Pro Infirmis		af	L 12236	2021	289'389	-		289'389	289'389
dcs	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		af			492'108	-		492'108	492'108
dcs	Pro Mente Sana		af			197'749	-		197'749	197'749
dcs	Insieme Genève		af			175'346	-		175'346	175'346
dcs	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	149'710
dcs	Association Parole		af			120'579	-		120'579	120'579
dcs	Association Actifs		af			115'207	-		115'207	115'207
dcs	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			95'645	-		95'645	95'645
dcs	Association Cérébral Genève		af			77'171	-		77'171	77'171
dcs	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	33'763
dcs	Covid-19 - EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI) ¹⁾		ns			3'100'000	3'100'000		-	-
dcs	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'844	-		196'844	196'844
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			163'039'327	4'750'515	3.0%	158'288'812	157'963'556
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			79'472'390	4'975'383	6.7%	74'497'007	77'744'686
dcs	Abonnements TPG - AI		pp			2'214'966	-104'316	-4.5%	2'319'282	2'375'906
dcs	Prestations d'aide sociale - AI		pp			1'925'696	615'696	47.0%	1'310'000	1'386'766
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					91'864'214	-12'371'589	-11.9%	104'235'803	98'092'813
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	L 12055	2020	23'311'584	-		23'311'584	23'499'916
dcs	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 12125	2021	373'507	-		373'507	373'507
dcs	Camarada		af	L 12125	2021	287'100	-		287'100	287'100
dcs	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	178'436
dcs	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	123'459
dcs	Association couple et famille		af			110'920	-		110'920	110'920
dcs	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dcs	Association des familles monoparentales		af			99'827	-		99'827	99'827
dcs	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dcs	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000
dcs	Compagna		af			46'759	-		46'759	46'759
dcs	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			4'443'471	337'102	8.2%	4'106'369	2'973'155
dcs	BIE Subventions accordées aux communes		ns			664'719	-190'281	-22.3%	855'000	593'328
dcs	BIE autres subventions		ns			143'080	-36'920	-20.5%	180'000	179'452
dcs	BIE cours de français		ns			133'755	-36'245	-21.3%	170'000	162'290
dcs	BIE cours de langue d'origine		ns			98'738	-1'262	-1.3%	100'000	100'000
dcs	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			41'656'528	-5'203'967	-11.1%	46'860'495	44'633'471
dcs	Prestations complémentaires familiales		pp			16'722'350	-4'786'802	-22.3%	21'509'152	20'244'122
dcs	Aides sociales FAM		pp			2'819'197	-2'322'098	-45.2%	5'141'295	3'722'368
dcs	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			368'884	-131'116	-26.2%	500'000	482'803

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					46'108'188	-2'415'039	-5.0%	48'523'227	46'520'097
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 12414	2022	15'208'380	-		15'208'380	15'459'556
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11994	2020	826'106	-		826'106	826'106
dcs	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 11991	2020	207'900	-		207'900	207'900
dcs	Appartenances - Genève		af			91'640	-		91'640	91'640
dcs	Elisa Asile		af			48'232	-		48'232	48'232
dcs	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-		14'469	14'469
dcs	Programme cantonal d'aide au retour		ns			309'579	-190'421	-38.1%	500'000	311'834
dcs	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			29'401'882	-2'224'618	-7.0%	31'626'500	29'560'360
	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle					120'000	-		120'000	39'617
dcs	Appui social - SPAd		pp			120'000	-		120'000	39'617
	D01 Culture					40'053'087	16'109'482	67.3%	23'943'605	23'773'705
dcs	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12037	2020	9'405'000	-		9'405'000	9'405'000
dcs	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum ^(LRT)		af	L 11995	2020	4'609'000	-		4'609'000	4'609'000
dcs	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 12626	2023	1'394'375	-		1'394'375	1'344'375
dcs	Fondation Bodmer ^(LRT)		af	L 12626	2023	915'000	-		915'000	915'000
dcs	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ^(LRT)		af	L 12626	2023	869'375	-		869'375	869'375
dcs	Concours de Genève ^(LRT)		af	L 12038	2020	674'030	-		674'030	674'030
dcs	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature ^(LRT)		af	L 11955	2020	466'500	-		466'500	466'500
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement ^(LRT) +		af			2'211'050	-46'644	-2.1%	2'257'694	2'154'824
dcs	Soutien au livre et à l'écrit ^(LRT) +		af			869'579	-121	0.0%	869'700	869'620
dcs	Tarifs jeunes ^(LRT)		af			643'337	7'037	1.1%	636'300	728'300
dcs	Fondation pour l'Ecrit ^(LRT)		af			353'000	-		353'000	353'000
dcs	Fonds de soutien à l'édition +		af			197'925	-75	0.0%	198'000	193'800
dcs	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	112'978
dcs	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dcs	Rencontres internationales de Genève ^(LRT)		af			84'753	-		84'753	84'753
dcs	Cercle de la librairie et de l'édition Genève ^(LRT)		af			59'400	-		59'400	59'400
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API) ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Musée international de la Réforme (MIR)		af			50'000	-		50'000	-
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - culture		af			42'085	-21'915	-34.2%	64'000	33'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique ^(LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
dcs	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (loi 12751) ¹⁾		ns			16'198'500	16'198'500		-	-
dcs	Bourses et résidences		ns			222'900	-17'100	-7.1%	240'000	217'250
dcs	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dcs	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			161'800	-10'200	-5.9%	172'000	171'000
	D02 Sport et loisirs					4'181'800	-112'794	-2.6%	4'294'594	4'247'683
dcs	Stade de Genève		af	L 11949	2020	1'090'000	-		1'090'000	1'090'000
dcs	Genève Futur Hockey ^{LRT}		af	L 12402	2021	940'000	-		940'000	980'298
dcs	Genève-Plage		af	L 12154	2020	741'000	-		741'000	741'000
dcs	Soutien à la relève sportive + ^{LRT}		af			1'208'000	-16'298	-1.3%	1'224'298	1'302'000
dcs	Elite individuelle ^{LRT}		af			118'000	-		118'000	-
dcs	Sport - encadrement et entrainement des jeunes +		af			84'800	-96'496	-53.2%	181'296	106'800
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - sport		af			-	-		-	27'585
	E01 Protection de l'environnement					44'950	-50	-0.1%	45'000	40'000
dt	Subventions associations diverses +		af			4'950	-50	-1.0%	5'000	-
dt	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	E02 Energie					7'326'956	-250'044	-3.3%	7'577'000	7'326'929
dt	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			7'326'956	-44	0.0%	7'327'000	7'326'929
dt	Fonds des privés : subventions accordées		ns			-	-250'000	-100.0%	250'000	-

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
	E03 Gestion des eaux					923'967	-217'494	-19.1%	1'141'461	1'071'758
dt	Education à la nature +		af			-	-10'000	-100.0%	10'000	10'000
dt	Fonds renaturation contrats rivières		ns			604'371	-184'340	-23.4%	788'711	799'063
dt	Barrage du seuil (SIG)		ns			172'593	-15'657	-8.3%	188'250	173'662
dt	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		ns			97'004	-7'496	-7.2%	104'500	89'032
dt	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	-
	E04 Agriculture et nature					5'245'523	143'438	2.8%	5'102'085	4'199'669
dt	Opage, promotion agricole		ind	L 11924 2020		1'834'000	-		1'834'000	1'834'000
dt	Fondation Neptune		af	L 12528 2022		265'786	-		265'786	240'786
dt	Faune		af			244'964	-36	0.0%	245'000	199'924
dt	Vulgarisation AgriVulg		af			198'000	-		198'000	198'000
dt	Vulgarisation divers +		af			190'000	-		190'000	190'000
dt	Promotion de l'agriculture +		af			107'524	-		107'524	7'524
dt	Forêt : subventions diverses +		af			78'000	-		78'000	78'000
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) +		af			50'000	-230'000	-82.1%	280'000	274'237
dt	Viticulture +		af			34'650	-		34'650	34'650
dt	Biodiversité Nature et aux sites naturels		af			20'000	-		20'000	20'198
dt	Covid-19 Viticulture non soumis à la LIAF (lois 12739 et 12823) ¹⁾		ns			1'176'730	1'176'730		-	-
dt	Contributions pour des prestations écologiques		ns			298'882	-46'118	-13.4%	345'000	292'890
dt	Améliorations structurelles		ns			271'233	-118'767	-30.5%	390'000	294'873
dt	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			244'102	-413'898	-62.9%	658'000	304'914
dt	Dégâts dus à la faune		ns			211'746	-138'254	-39.5%	350'000	204'125
dt	Fonds forestier communes		ns			11'125	-		11'125	11'125
dt	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			8'782	-86'218	-90.8%	95'000	14'423
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	47'646
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	47'646
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue					28'282'312	2'440'424	9.4%	25'841'888	27'686'436
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 12599 2023		2'137'156	-		2'137'156	2'137'156
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 12229 2021		936'000	-		936'000	829'000
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 12229 2021		878'401	-		878'401	878'401
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	L 12229 2021		1'568'004	-		1'568'004	1'568'004
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 12229 2021		980'000	-		980'000	980'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes +		af			442'802	-94'344	-17.6%	537'146	503'860
dip	Université populaire du canton de Genève		af			150'000	-		150'000	137'893
dip	Association Reliance		af			113'000	-		113'000	85'000
dip	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	66'235
dip	Association Métiers d'arts Genève (MAG)		af			30'000	-		30'000	-
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			7'725'000	-		7'725'000	7'079'000
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'478'410	-		5'478'410	5'478'410
dip	Subvention ordinaire à la FFPC		ns			4'188'375	-		4'188'375	4'119'600
dip	Covid-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020) ¹⁾		ns			2'396'740	2'396'740		-	-
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			682'811	150'000	28.2%	532'811	533'701
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			461'350	-		461'350	3'230'125
dip	Bons repas cafétéria ESII		pp			28'027	-11'973	-29.9%	40'000	39'851
dip	Appui social ESII		pp			20'000	-		20'000	20'200
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					67'409'661	-1'728'846	-2.5%	69'138'507	68'000'959
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 12236 2021		16'906'102	-		16'906'102	15'851'266
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 12236 2021		8'148'956	-		8'148'956	8'106'474
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 12233 2021		5'800'652	-		5'800'652	5'781'608
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 12236 2021		5'457'416	-		5'457'416	5'530'855
dip	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé		ind	L 12236 2021		308'180	-2'540	-0.8%	310'720	-
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 12233 2021		3'027'563	-		3'027'563	3'015'814
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 12233 2021		2'024'643	-		2'024'643	2'013'245

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 12233	2021	898'111	-		898'111	890'873
dip	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée ²⁾		pp			24'520'491	-1'594'545	-6.1%	26'115'036	26'430'848
dip	Frais de placements OMP		pp			312'760	-40'548	-11.5%	353'308	368'171
dip	Appui social mineurs OMP		pp			4'787	-91'213	-95.0%	96'000	11'805
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					91'934'756	4'641'357	5.3%	87'293'399	87'439'014
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	oui	ind	L 12233	2021	37'611'517	-		37'611'517	35'512'443
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 12233	2021	8'757'765	-		8'757'765	8'724'033
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 12233	2021	6'451'448	-		6'451'448	6'306'937
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 12233	2021	1'801'991	-		1'801'991	1'787'470
dip	Enveloppe dispositif éducation spécialisée		ind	L 12233	2021	1'058'027	-9'956	-0.9%	1'067'983	2'588'610
dip	Pro Juventute Genève		af	L 12065	2020	454'430	-		454'430	454'430
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 12198	2021	377'000	-		377'000	377'000
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 12065	2020	331'182	-		331'182	331'182
dip	Ecole des parents		af	L 12065	2020	300'904	-		300'904	300'904
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 12198	2021	310'700	-		310'700	310'700
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 12198	2021	198'000	-		198'000	198'000
dip	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR)		af	L 12198	2021	105'510	-		105'510	105'510
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 12198	2021	105'109	-		105'109	105'109
dip	Colonies de vacances - divers +		af			389'886	-92'127	-19.1%	482'013	428'147
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			157'764	-		157'764	127'764
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			143'629	-		143'629	143'629
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	85'589
dip	Soutien à l'enfance +		af			76'954	-		76'954	94'814
dip	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire		ns			820'000	-		820'000	-
dip	Covid-19 Indemnisation institutions accueil extra-familial (loi 12764) ¹⁾		ns			353'657	353'657		-	-
dip	Mesures éducatives et de placements ³⁾		pp			31'909'199	4'535'288	16.6%	27'373'911	29'176'986
dip	Fonds animation jeunesse		pp			134'495	-145'505	-52.0%	280'000	279'757
	F05 Hautes écoles					504'391'610	1'000'000	0.2%	503'391'610	506'138'146
dip	Université de Genève	oui	ind	L 12608	2023	359'036'252	-		359'036'252	363'986'563
dip	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind	L 12418	2020	25'611'400	-		25'611'400	23'968'625
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 12156	2020	15'036'918	-		15'036'918	15'036'918
dip	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'040
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ns			103'669'000	-		103'669'000	103'108'000
dip	Covid-19 Indemnité Université de Genève ¹⁾		ns			1'000'000	1'000'000		-	-
	F06 Prestations transversales liées à la formation					35'043'286	-241'827	-0.7%	35'285'113	35'106'130
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 12405	2022	13'698'757	-		13'698'757	13'706'125
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 12405	2022	11'338'187	-56'380	-0.5%	11'394'567	11'287'343
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 12405	2022	4'317'608	-		4'317'608	4'320'152
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 12405	2022	1'264'336	-		1'264'336	1'144'435
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 12405	2022	723'069	-		723'069	621'951
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 12405	2022	709'830	-		709'830	615'612
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 12405	2022	597'741	-		597'741	538'724
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 12405	2022	552'266	-		552'266	488'406
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 12405	2022	462'579	-		462'579	396'803
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 12405	2022	362'120	-		362'120	345'364
dip	Ecoles accréditées - Env. harmonisation conditions cadre ens. Travail		ind	L 12405	2022	-	-		-	520'646
dip	Confédération des écoles de musique		af	L 12024	2020	288'179	-		288'179	288'179
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			158'000	-21'253	-11.9%	179'253	179'200
dip	Vivre Ensemble +		af			128'775	-65'285	-33.6%	194'060	166'810
dip	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	101'881
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			72'000	-61'487	-46.1%	133'487	132'652
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	65'010
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			-	-20'370	-100.0%	20'370	-
dip	Subvention à la restauration collective		pp			202'948	-17'052	-7.8%	220'000	186'837

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
	G01 Logement et planification foncière					47'111'811	-2'082'132	-4.2%	49'193'943	47'456'554
dt	Cité Universitaire		ind	L 12596	2023	319'943	-		319'943	319'943
dt	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RP SL)		af			-	-		-	49'005
dt	Subvention au logement social		pp			46'791'868	-2'082'132	-4.3%	48'874'000	47'087'606
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers					58'218	-10'000	-14.7%	68'218	58'218
dt	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-		58'218	58'218
dt	OU Subventions diverses +		af			-	-10'000	-100.0%	10'000	-
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'291'060	-48'751	-2.1%	2'339'811	2'261'857
dt	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-		107'762	107'762
dt	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'049	-		31'049	31'049
dt	Association Métiers d'arts Genève (MAG) - DT		af			30'000	-		30'000	-
dt	Subventions associations diverses +		af			11'550	-8'450	-42.3%	20'000	-
dt	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'110'699	-40'301	-1.9%	2'151'000	2'123'046
	H01 Sécurité publique					238'569	-20'851	-8.0%	259'420	238'132
dses	Association Rhizome		af			164'000	-951	-0.6%	164'951	100'413
dses	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
dses	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
dses	Subventions diverses DSES +		af			-	-19'900	-100.0%	19'900	-
dses	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)		af			-	-		-	63'150
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					279'554	-38'000	-12.0%	317'554	436'945
dses	Association REPR		af			168'554	-		168'554	168'554
dses	Fondation romande de détention administrative		af			99'000	-		99'000	256'391
dses	Aumônerie de la prison		af			12'000	-38'000	-76.0%	50'000	12'000
	H04 Sécurité civile et armée					674'820	201'120	42.5%	473'700	393'099
dses	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	50'000
dses	PC instruction communes		af			24'790	-94'360	-79.2%	119'150	96'050
dses	PC matériel communes		af			6'347	-83'653	-92.9%	90'000	61'960
dses	PC divers +		af			4'400	-		4'400	3'250
dses	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-		1'000	1'000
dses	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			-	-4'000	-100.0%	4'000	-
dses	PC matériel institutions privées		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
dses	Jeunes sapeurs-pompiers		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
dses	PC instruction institutions privées		af			-	-650	-100.0%	650	-
dses	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			-	-500	-100.0%	500	500
dses	Covid-19 - PC instruction communes ¹⁾		ns			398'990	398'990		-	-
dses	Rétribution des chefs de musique		ns			120'727	-11'273	-8.5%	132'000	120'050
dses	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	-		55'000	55'000
dses	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			13'566	-1'434	-9.6%	15'000	5'289
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					1'571'706'431	181'175'697	13.0%	1'390'530'734	1'302'069'857
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG (voir note 1 p.435)	oui	ind	L 12722	2023	208'269'653	-		208'269'653	-
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement (voir note 1 p. 435)	oui	ind	L 12722	2023	201'840'203	-		201'840'203	191'870'307
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général (voir note 1 p. 435)	oui	ind	L 12722	2023	188'843'993	-		188'843'993	153'498'389
dses	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation (voir note 2 p. 439)	oui	ind	PL à venir	2023	81'969'157	-2'159'708	-2.6%	84'128'865	-
dses	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	L 12234	2021	7'512'160	-		7'512'160	7'640'139
dses	EMS - Val Fleury	oui	ind	L 12234	2021	7'360'351	-		7'360'351	7'723'727
dses	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL	oui	ind	L 12234	2021	7'301'866	-		7'301'866	7'841'430
dses	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	L 12234	2021	6'871'520	-		6'871'520	6'852'782
dses	EMS - Le Prieuré	oui	ind	L 12234	2021	4'384'836	-		4'384'836	4'589'583
dses	EMS - Butini	oui	ind	L 12234	2021	4'272'232	-		4'272'232	4'576'160
dses	EMS - Fondation la Vespérale	oui	ind	L 12234	2021	4'261'341	-		4'261'341	4'545'449
dses	EMS - Les Châtagniers	oui	ind	L 12234	2021	3'921'250	-		3'921'250	4'094'467
dses	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	L 12234	2021	3'446'065	-		3'446'065	3'597'796
dses	EMS - Les Charmettes	oui	ind	L 12234	2021	3'143'652	-		3'143'652	3'298'075

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
dses	EMS - Châtelaine	oui	ind	L 12234	2021	2'944'423	-		2'944'423	3'155'824
dses	EMS - La Terrassière	oui	ind	L 12234	2021	2'852'616	-		2'852'616	3'003'424
dses	EMS - Notre Dame	oui	ind	L 12234	2021	2'784'692	-		2'784'692	2'943'801
dses	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	L 12234	2021	2'757'078	-		2'757'078	2'921'547
dses	EMS - La Plaine	oui	ind	L 12234	2021	2'599'902	-		2'599'902	2'779'065
dses	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	L 12234	2021	2'599'141	-		2'599'141	2'724'732
dses	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	L 12234	2021	2'580'443	-		2'580'443	2'774'344
dses	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	L 12234	2021	2'423'621	-		2'423'621	2'541'282
dses	EMS - Mouilles	oui	ind	L 12234	2021	2'319'136	-		2'319'136	2'480'202
dses	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	L 12234	2021	2'295'254	-		2'295'254	2'451'826
dses	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	L 12234	2021	2'281'442	-		2'281'442	2'418'465
dses	EMS - De la Rive	oui	ind	L 12234	2021	2'247'257	-		2'247'257	2'377'528
dses	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	L 12234	2021	2'239'452	-		2'239'452	2'344'269
dses	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	L 12234	2021	2'139'599	-		2'139'599	2'304'239
dses	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	L 12234	2021	2'135'439	-		2'135'439	2'096'415
dses	EMS - Les Bruyères	oui	ind	L 12234	2021	2'119'606	-		2'119'606	2'247'850
dses	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	L 12234	2021	2'117'008	-		2'117'008	2'217'088
dses	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	L 12234	2021	2'101'221	-		2'101'221	2'199'480
dses	EMS - Les Pervenches	oui	ind	L 12234	2021	2'069'958	-		2'069'958	2'184'753
dses	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	L 12234	2021	1'980'987	-		1'980'987	2'129'571
dses	EMS - La Provvidenza	oui	ind	L 12234	2021	1'978'799	-		1'978'799	2'084'832
dses	EMS - Les Pins	oui	ind	L 12234	2021	1'953'916	-		1'953'916	2'086'031
dses	EMS - Plantamour	oui	ind	L 12234	2021	1'930'917	-		1'930'917	1'999'284
dses	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places +	oui	ind	L 12234	2021	1'895'000	-2'548'957	-57.4%	4'443'957	938'438
dses	EMS - Stella	oui	ind	L 12234	2021	1'889'193	-		1'889'193	1'980'114
dses	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	L 12234	2021	1'875'043	-		1'875'043	1'944'885
dses	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	L 12234	2021	1'828'542	-		1'828'542	1'975'678
dses	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	L 12234	2021	1'825'356	-		1'825'356	1'930'714
dses	EMS - Drize	oui	ind	L 12234	2021	1'817'849	-		1'817'849	1'926'195
dses	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	L 12234	2021	1'801'222	-		1'801'222	1'926'212
dses	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	L 12234	2021	1'725'454	-		1'725'454	1'813'489
dses	EMS - Résidence Jura	oui	ind	L 12234	2021	1'717'306	-		1'717'306	1'823'874
dses	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	L 12234	2021	1'633'183	-		1'633'183	1'736'064
dses	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	L 12234	2021	1'596'096	-		1'596'096	1'676'012
dses	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	L 12234	2021	1'557'789	-		1'557'789	1'635'682
dses	EMS - Villa Mona	oui	ind	L 12234	2021	1'435'341	-		1'435'341	1'526'081
dses	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	L 12234	2021	1'410'500	-		1'410'500	1'520'276
dses	Quartier de l'Adret	oui	ind	L 12617	2023	1'407'489	-		1'407'489	73'630
dses	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	L 12234	2021	1'345'332	-		1'345'332	1'440'948
dses	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 12617	2023	1'261'918	-		1'261'918	1'234'391
dses	EMS - Le Léman	oui	ind	L 12234	2021	1'103'271	-		1'103'271	1'155'807
dses	EMS - Les Mimosas	oui	ind	L 12234	2021	1'090'995	-		1'090'995	1'148'468
dses	EMS - Villa Mandement	oui	ind	L 12234	2021	1'037'112	-		1'037'112	1'052'420
dses	EMS - La Méridienne	oui	ind	L 12234	2021	865'256	-		865'256	619'747
dses	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 12617	2023	854'980	-		854'980	814'359
dses	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 12617	2023	843'552	-		843'552	800'661
dses	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 12617	2023	759'944	-		759'944	754'148
dses	Foyer de jour Maison de Saconnay	oui	ind	L 12617	2023	752'815	-		752'815	774'560
dses	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 12617	2023	737'418	-		737'418	732'685
dses	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 12617	2023	719'545	-		719'545	695'737
dses	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 12617	2023	694'292	-		694'292	678'183
dses	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 12617	2023	689'081	-		689'081	674'994
dses	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 12617	2023	677'503	-		677'503	660'074
dses	Foyer de jour de Vessy	oui	ind	L 12617	2023	360'000	-540'000	-60.0%	900'000	-
dses	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) +	oui	ind	L 12617	2023	268'550	-1'203'915	-81.8%	1'472'465	-
dses	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile +	oui	ind	L 12617	2023	-	-377'780	-100.0%	377'780	4'028

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
dses	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT) (voir note 2 p. 439)	oui	ind	L 11844	2019	-	-		-	192'393'189
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement (voir note 1 p. 435)	oui	ind	L 11957	2019	-	-		-	574'834'345
dses	Coopérative de soins infirmiers (voir note 2 p. 439)		af	L 12617	2023	695'000	-		695'000	1'759'543
dses	Le Chaperon rouge		af	L 12617	2023	1'101'500	-		1'101'500	411'543
dses	Unités d'accueil temporaire (UAT) +		af	L 12234	2021	890'640	-894'190	-50.1%	1'784'830	520'973
dses	Sages-Femmes à domicile		af	L 12617	2023	576'580	-		576'580	536'580
dses	Services Alzheimer GE		af	L 12617	2023	407'500	-		407'500	265'000
dses	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af	L 12244	2021	370'887	-6'213	-1.6%	377'100	785'787
dses	Sitex SA		af	L 11845	2019	-	-		-	2'021'184
dses	Programmes d'efficience du réseau de soins +		af			712'951	-17'065	-2.3%	730'016	831'909
dses	Proches aidants		af			78'400	-54'143	-40.8%	132'543	41'595
dses	Actions ponctuelles d'aide à domicile +		af			60'000	-86'093	-58.9%	146'093	132'320
dses	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			48'515	-		48'515	48'515
dses	Fondation IRIS		af			-	-40'000	-100.0%	40'000	10'000
dses	Pro Senectute		af			-	-		-	29'518
dses	Prestations stationnaires hospitalières (voir note 1 p. 435)		ns			421'479'137	9'175'536	2.2%	412'303'601	-
dses	Hospitalisations UATm (voir note 1 p. 435)		ns			-205'436	-1'955'083	-111.7%	1'749'647	18'649'295
dses	Soins à domicile (voir note 2 p. 439) ⁴⁾		ns			126'952'254	7'389'918	6.2%	119'562'336	-
dses	Soins à domicile privés (voir note 2 p. 439)		ns			-624'229	-624'229		-	9'816'311
dses	Effet LIMA EMS		ns			4'428'703	-71'297	-1.6%	4'500'000	4'396'342
dses	OSAD - Provision LIMA		ns			197'829	-12'984'171	-98.5%	13'182'000	216'511
dses	Covid-19 Indemnisation HUG Pertes ¹⁾		ns			168'478'580	168'478'580		-	-
dses	Covid-19 Indemnisation cliniques privées Pertes ¹⁾		ns			16'282'548	16'282'548		-	-
dses	Covid-19 EMS ¹⁾		ns			3'091'584	3'091'584		-	-
dses	Covid-19 Indemnisation Foyers de jour Pertes ¹⁾		ns			332'153	332'153		-	-
dses	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'222
dses	IEPA Satigny		ns			-	-		-	82'465
	K02 Régulation et planification sanitaire					24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'222
dses	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'222
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'401'944	-920'453	-8.1%	11'322'397	10'420'633
dses	Première ligne		af	L 12026	2020	2'495'990	-		2'495'990	2'495'990
dses	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		af	L 12025	2020	1'441'867	-		1'441'867	1'441'867
dses	Groupe sida - Genève		af	L 12027	2020	1'330'122	-		1'330'122	1'430'122
dses	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	L 12122	2020	1'060'361	-		1'060'361	1'060'361
dses	Dialogai		af	L 12027	2020	689'518	-		689'518	689'518
dses	Carrefour Addictions		af	L 12122	2020	345'171	-		345'171	345'171
dses	Boulevards		af	L 12027	2020	184'990	-		184'990	184'990
dses	Action prévention du jeu - Loro +		af	L 12122	2020	165'023	-65'718	-28.5%	230'741	126'629
dses	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		af	L 12122	2020	153'634	-		153'634	153'634
dses	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 12027	2020	148'494	-		148'494	148'494
dses	Action de promotion de la santé +		af			943'100	-183'398	-16.3%	1'126'498	751'115
dses	Santé mentale +		af			410'700	-2'920	-0.7%	413'620	405'000
dses	Dîme de l'alcool : actions de préventions +		af			173'750	-124'730	-41.8%	298'480	141'874
dses	Association fourchette verte		af			170'000	-		170'000	170'000
dses	Inégalité de santé +		af			104'700	-300	-0.3%	105'000	75'000
dses	Fonds drogue DSES +		af			102'683	-194'305	-65.4%	296'988	257'232
dses	Activité physique et alimentaire +		af			98'268	-54'940	-35.9%	153'208	95'268
dses	Croix-Bleue genevoise		af			89'172	-		89'172	89'172
dses	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			62'994	-		62'994	62'994
dses	Programme de prévention des accidents par morsure		af			30'000	-		30'000	30'000
dses	Accompagnants hospitalisations psychiatriques		af			-	-		-	68'778
dses	Fondation sécurité des patients		ns			64'913	-704	-1.1%	65'617	64'361
dses	Interassociation de sauvetage		ns			44'953	-1'047	-2.3%	46'000	44'572
dses	ISOPHT		ns			37'558	-3'279	-8.0%	40'836	30'094

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2020	VARIATION C2020 / B2020		Budget 2020	Comptes 2019
	TOTAL PROGRAMMES					4'936'265'003	345'747'134	7.5%	4'590'517'869	4'291'347'591
dses	Programmes intercantonaux K03 +		ns			25'672	-283'760	-91.7%	309'432	25'086
dses	Observatoire de la santé		ns			12'111	-53	-0.4%	12'164	12'111
dses	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			11'200	-300	-2.6%	11'500	11'200
dses	Académie chiropratique		ns			5'000	-5'000	-50.0%	10'000	10'000
	L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					44'819'707	-8'254'638	-15.6%	53'074'345	44'246'149
dses	Participation Cantonale LACI		ns			14'220'000	-884'000	-5.9%	15'104'000	14'743'000
dses	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			29'460'479	-7'359'866	-20.0%	36'820'345	28'382'196
dses	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			1'139'228	-10'772	-0.9%	1'150'000	1'120'953
	L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce					198'200	-		198'200	198'200
dses	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		ns			198'200	-		198'200	198'200
	M01 Transports et mobilité					335'338'355	23'758'102	7.6%	311'580'253	283'724'257
di	Transports Publics Genevois (TPG) (voir note 3 p. 443)		ind	L 12546 2024		229'721'185	-		229'721'185	249'161'126
di	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN) (voir note 3 p. 443)		ind	L 12545 2024		2'771'563	-129'322	-4.5%	2'900'885	2'873'100
di	Indemnités CTI Unireso (voir note 3 p. 443)		ind			43'026'445	-		43'026'445	-
di	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux (voir note 3 p. 443)		ind			25'200'000	-150'000	-0.6%	25'350'000	19'250'001
di	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			1'312'500	362'500	38.2%	950'000	600'000
di	CFF - projet LEX		ind			312'738	-		312'738	1'230'831
di	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF (voir note 3 p. 443)		ind			-	-		-	2'759'773
di	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 12230 2024		2'016'000	-		2'016'000	2'005'774
di	GLCT : Lignes transfrontalières		af			6'213'593	-736'407	-10.6%	6'950'000	5'532'095
di	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			218'037	-31'963	-12.8%	250'000	218'487
di	Transports collectifs - subventions diverses +		af			94'070	-8'930	-8.7%	103'000	93'070
di	Covid-19 Indemnité TPG ¹⁾		ns			21'702'224	21'702'224		-	-
di	Covid-19 Indemnités aux CFF pour les trains régionaux ¹⁾		ns			1'800'000	1'800'000		-	-
di	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN ¹⁾		ns			750'000	750'000		-	-
di	Covid-19 Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN) ¹⁾		ns			200'000	200'000		-	-
	M02 Infrastructures routières et de transports					4'575'000	-		4'575'000	-
di	Amortissement indemnité CEVA		ns			4'575'000	-		4'575'000	-

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

¹⁾ Un tableau récapitulatif des aides Covid-19 figure dans les *états financiers* au point 3.11 *Subventions et charges diverses de transfert*.²⁾ Cette allocation aux personnes physiques correspond à la fusion dès le PB2020 des rubriques "Subsides pour la formation scolaire spéciales" et "Frais de placements enseignement spécialisé". Les données 2019 sont retraitées.³⁾ Cette allocation aux personnes physiques correspond à la fusion dès le PB2020 des rubriques "Frais de placements éducation spécialisée" et "Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)". Les données 2019 sont retraitées.⁴⁾ Cette ligne intègre un montant de 9.1 mios de francs correspondant à une aide Covid-19 en faveur de l'IMAD imputée sur la part résiduelle des soins à domicile.

Note 1 : Financement des soins hospitaliers : explications relatives aux changements dans la présentation des comptes 2020, ainsi qu'aux nouveaux modes de financement

Introduction

L'arrêt du 16 janvier 2019 (C5017/2015) opposant La Tour Hôpital privé SA à l'Etat de Genève a impliqué une modification de la méthode employée pour financer les besoins en soins hospitaliers répondant aux prescriptions des articles 39 al.1 let e de la loi fédérale sur l'assurance maladie du 18 mars 1994 (LAMal) et de l'article 58e de son ordonnance d'application du 27 juin 1995 (OAMal). Le cofinancement qui prévalait jusqu'en 2019, fondé sur des budgets fixés d'avance par établissement, est contraire au principe du financement à la prestation prévue par la LAMal (financement cantonal). Il a donc fallu instaurer un budget global géré par le département à la manière d'une ligne de crédit qui permette le financement à la prestation dans tous les établissements de soins stationnaires, y compris extra-cantonaux, inscrits sur la liste hospitalière.

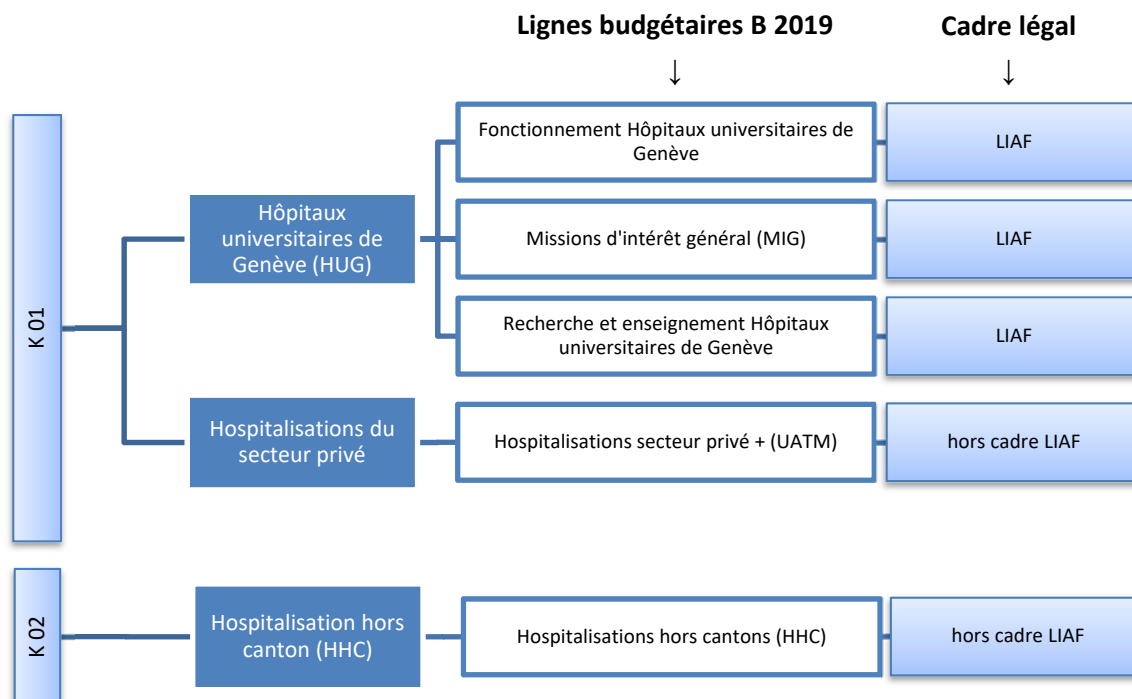
En ce qui concerne les soins hospitaliers, le mécanisme du financement cantonal prévoit une participation de l'Etat (à hauteur des 55 % des coûts facturables à l'assurance de base) dès lors qu'un établissement inscrit sur la liste hospitalière 2020 traite des cas LAMal, pour les missions qui lui aura été attribuées à l'issue de l'appel d'offres pour la couverture du besoin en soins aigus, dans le canton de Genève. L'établissement peut être une entité publique ou privée, cantonale ou extra-cantonale.

Sur le plan juridique, le financement cantonal des soins hospitaliers n'est pas assimilable à une indemnité ou à une aide financière, au sens de la LIAF. Le caractère obligatoire de ce mécanisme en fait une dépense contrainte pour le budget de l'Etat.

Soins hospitaliers : nouvelle structure budgétaire à partir du PB 2020

Ancienne structure

Jusqu'en 2019, le financement hospitalier comprenait trois catégories : le budget des HUG, les hospitalisations du secteur privé qui inclut les unités d'accueil temporaires médicalisées (UATm) et enfin, les hospitalisations hors canton (HHC). Les lignes budgétaires correspondant au budget ad hoc respectaient le schéma suivant:



La ligne « **Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** » concernait les prestations de soins stationnaires et regroupait (1) une participation cantonale de 55% au titre des prestations LAMal, sur la base de tarifs négociés avec les assureurs supportant les 45% restants ; (2) la couverture de la différence entre le coût réel des prestations et le tarif négocié ;

La ligne « **Missions d'intérêt général HUG** » concernait les prestations de missions d'intérêt général que l'Etat confie aux HUG et qui sortent du cadre des prestations inhérentes à la mission des HUG au sens des assurances sociales. Elles comprenaient notamment les prestations relevant des services d'urgence, des soins aux détenus et personnes précarisées, la médecine humanitaire, la centrale du 144, ainsi que les prestations de promotion de la santé et de prévention.

Enfin, la ligne « **Recherche et enseignement des Hôpitaux universitaires de Genève** » concernait l'ensemble des prestations de formation post-graduées, pré-graduées et de recherche au sens de son statut de centre de formation universitaire pour les professions médicales et paramédicales et de centre de formation continue pour les professions paramédicales.

Nouvelle structure

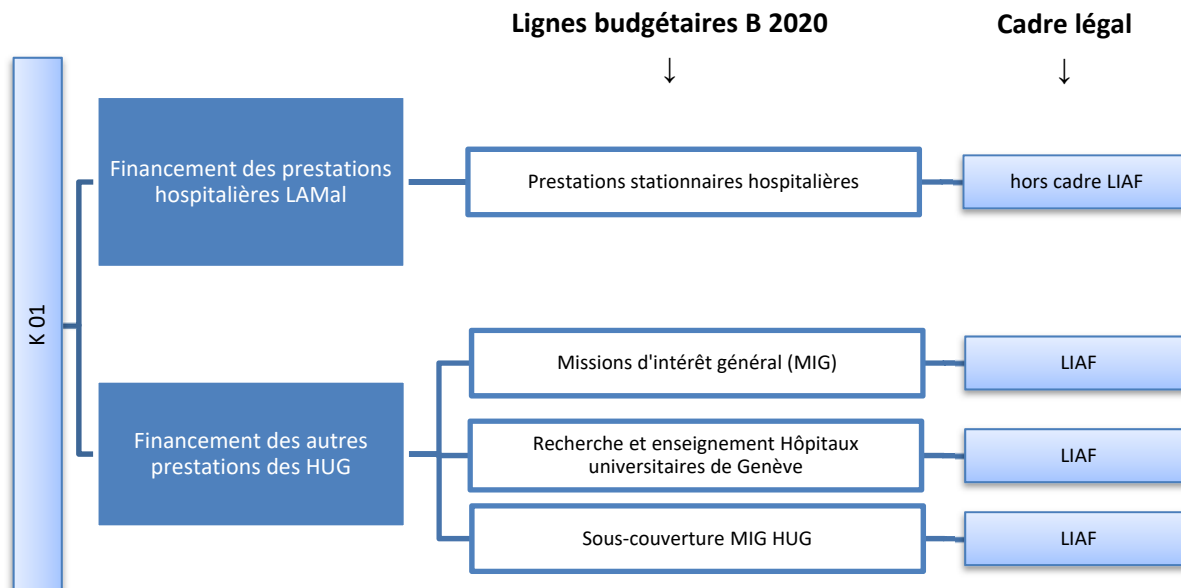
A partir du budget 2020, l'introduction du mécanisme de financement cantonal des soins stationnaires induit un changement dans la structure de financement. Les cliniques privées inscrites sur la liste hospitalière sont désormais bénéficiaires des financements cantonaux, au même titre et selon les mêmes modalités que les HUG.

Dès lors, il est constitué au budget 2020 une enveloppe globale des soins pour répondre aux besoins de la planification sanitaire cantonale, sous la ligne « **Prestations stationnaires hospitalières** » englobant les HUG, les HHC et les cliniques privées. Une vision plus précise quant à la répartition des parts de marché entre les établissements publics et privés sera possible dès la fin du mois de septembre, après traitement des offres des établissements. Il est à noter qu'en raison de leur nouvelle affectation, les HHC sont transférées de la politique K02 à la K01.

Les lignes « **Missions d'intérêt général HUG** » et « **Recherche et enseignement des Hôpitaux universitaires de Genève** » sont conservées sans changement de contenu.

La ligne « **Sous-couverture MIG HUG** » complète la ligne « **Missions d'intérêt général HUG (MIG)** ». Elle vise à couvrir une autre catégorie de MIG comprenant (1) le surcoût de la politique salariale de l'Etat de Genève imposée aux HUG, ainsi que (2) la sous-couverture liée à l'inadéquation des structures tarifaires qui ne couvrent pas les coûts réels des hôpitaux universitaires.

La nouvelle structure respecte le schéma suivant :



Annexe : Tableau de correspondance des montants entre le B 2019, le B 2020 et les C 2020

Tableau de correspondance des montants entre le B 2019, le B 2020 et les C 2020

Lignes budgétaires	Budget 2019 voté	Budget 2019 Retraité	Projet de Budget 2020	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart B20/C20
Financement hospitalier						
Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	569'248'356	-	-			
Missions d'intérêt général HUG	151'949'166	151'949'166	185'050'484	188'843'993	188'843'993	-
Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	191'069'436	191'069'436	198'809'633	201'840'203	201'840'203	-
Sous couverture MIG HUG <i>Inadéquation des structures tarifaires</i> <i>Politique salariale de l'Etat de Genève</i>		235'028'757	200'471'294 99'009'000 101'462'294	208'269'653	208'269'653	-
Hospitalisations secteur privé	14'544'002	-	-			-
Hospitalisations hors cantons (HHC)	14'540'000	-	-			-
Hospitalisations UATm	875'998	875'998	1'749'647	1'749'647	-205'436	-1'955'083
Prestations stationnaires hospitalières		363'303'601	412'303'601	412'303'601	421'479'139	9'175'538
ligne à répartir entre les prestataires selon l'appel d'offre et attribution des cas } <i>issue de HUG</i> <i>issue des cliniques privées</i> <i>issue des HHC</i>		334'219'599 14'544'002 14'540'000				
TOTAL Financement hospitalier	942'226'958	942'226'958	998'384'659	1'013'007'097	1'020'227'552	7'220'455

Note 2: Financement des soins à domicile : explications relatives aux changements dans la présentation des comptes 2020, ainsi qu'aux nouveaux modes de financement

Introduction

Le principe du financement résiduel figure à l'article 25a de la loi sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (LAMal ; RS 832.10).

Le canton de Genève avait initialement décidé de réserver ce mode de financement aux seules entités reconnues d'utilité publique et subventionnées au sens de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, du 26 juin 2008 (LSDOM ; K 1 06). Cependant, les décisions du Tribunal fédéral ont rappelé que ce mode de financement doit être appliqué à toutes les entités, publiques ou privées, autorisées à réaliser des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins.

En conséquence, les organisations privées d'aide et de soins à domicile (OSAD), ainsi que les infirmières et infirmiers indépendants entrent désormais dans le périmètre du financement résiduel, pour autant qu'ils et elles respectent les conditions fixées par le règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, du 16 décembre 2009 (RSDom ; K 1 06.01).

Concrètement, le financement résiduel correspond au partage du coût des soins entre :

- l'assurance obligatoire des soins (AOS), selon les tarifs fixés par l'Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie, du 29 septembre 1995 (OPAS ; RS 832.112.31, art. 7a); à noter que ces tarifs viennent de subir une baisse que le canton devra compenser dès 2020;
- le bénéficiaire, tenu de verser une contribution de 8 francs par jour, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 décembre 2018 déterminant la contribution personnelle des assurés aux coûts des soins non pris en charge par les assurances sociales et fournis aux assurés suivis en ambulatoire ou en établissements médico-sociaux;
- et le canton à, qui incombe le financement résiduel, selon le règlement fixant les montants destinés à déterminer le financement résiduel selon l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 29 mai 2019 (RFRLAMal ; J 3 05.23).

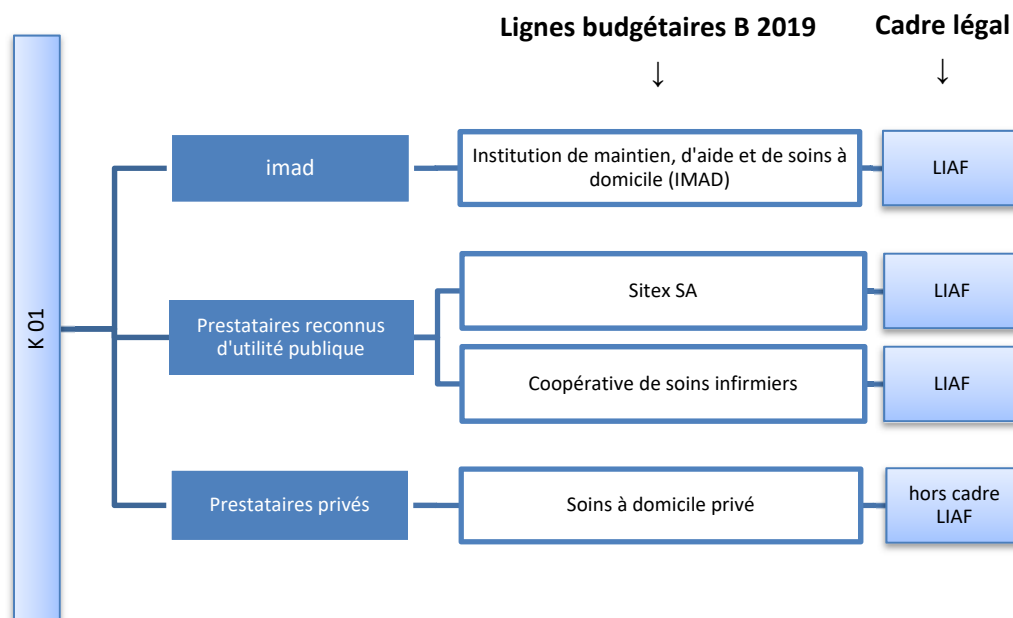
Le financement qui prévalait jusqu'en 2019, fondé sur le versement de subventions à certains établissements est contraire au principe du financement à la prestation prévue par la LAMal (financement résiduel). Il a donc fallu instaurer un budget global géré par le département à la manière d'une ligne de crédit qui permette le financement à la prestation, quel que soit le prestataire de soins.

Sur le plan juridique, le financement résiduel des soins n'est pas assimilable à une indemnité ou à une aide financière, au sens de la LIAF. Le caractère obligatoire de ce mécanisme en fait une dépense contrainte pour le budget de l'Etat.

Soins à domicile : nouvelle structure budgétaire à partir du PB 2020

Ancienne structure

Jusqu'en 2019, le financement des soins à domicile comportait trois catégories : d'une part l'ensemble des financements relatifs à imad et d'autre part les financements relatifs aux entités reconnues d'utilité publique, et enfin le financement des prestataires de soins privés. Les lignes budgétaires correspondant au budget ad hoc respectaient le schéma suivant:



La ligne « **Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad)** » concernait le financement de l'ensemble des prestations, LAMal et d'intérêt général, réalisées par imad. Les prestations d'intérêt général comprenaient notamment les prestations non-LAMal de maintien à domicile, la formation, ainsi que la promotion de la santé et la prévention.

Les lignes « **Sitex SA** » et « **Coopérative de soins infirmiers** » (CSI) concernaient le subventionnement des prestations de soins LAMal réalisées par ces deux entités d'utilité publique.

Enfin, la ligne « **Soins à domicile privé** » avait été constituée dans la perspective du règlement des litiges concernant le financement résiduel des prestations de soins LAMal, réalisées par des prestataires autres qu'imad, Sitex ou la CSI.

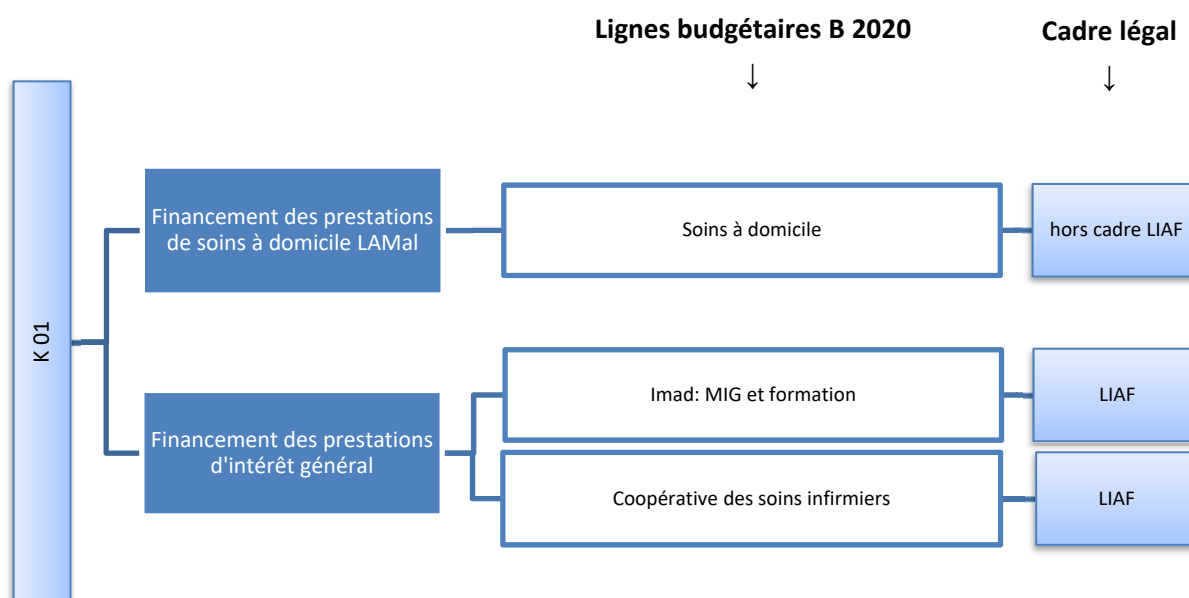
Nouvelle structure

A partir du budget 2020, l'introduction du mécanisme de financement résiduel des soins induit un changement dans la structure de financement. Les prestataires de soins public (imad) et privés (OASD privées, infirmiers et infirmières indépendants) réalisant des prestations LAMal sont désormais tous financés selon les mêmes modalités, par l'application du mécanisme du financement résiduel et des tarifs du règlement correspondant (RFRLAMal, J 3 05.23).

Dès lors, il est constitué au budget 2020 une enveloppe globale des soins sous la ligne « **Soins à domicile** » englobant le financement de la totalité des prestations de soins à domicile LAMal. La ligne Sitex est supprimée, tandis que la ligne de la CSI est réduite au financement des prestations d'intérêt général que sont la prise en charge du processus de facturation du financement résiduel pour l'ensemble des infirmières et infirmiers indépendants, la coordination et la formation de la relève.

La ligne « **Imad : MIG et formation** » est créée. Elle comprend le financement des missions d'intérêt général réalisées par imad.

La nouvelle structure respecte le schéma suivant :



Annexe : Tableau de correspondance des montants entre le B 2019, le B 2020 et les C 2020

Tableau de correspondance des montants entre le B 2019, le B 2020 et les C 2020

Lignes budgétaires	Budget 2019 voté	Budget 2019 Retraité	Projet de Budget 2020	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart B20/C20
Financement soins à domicile						
Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	185'813'836	-	-			
Imad - MIG et formation		80'090'875	81'896'934	84'128'865	81'969'157	-2'159'708
dont Effet Noria 2020			-834'170			
dont Rattrapage annuité 2016			2'165'397			
dont Mesure 11 sup. double salaire retraite			-141'167			
Réseau de soins Sitex SA	2'021'184	-	-			
Soins à domicile privés	5'600'000	-	-		-624'229	-624'229
Coopérative de soins infirmiers 2020 : mission d'intérêt général	1'759'543	695'000	695'000	695'000	695'000	-
Soins à domicile		114'408'688	119'562'336	119'562'336	126'952'254	7'389'918
ligne à répartir entre les prestataires selon heures prestées effectives		105'722'961	106'252'794			
		8'685'727	13'309'542			
			2'653'648			
TOTAL Financement soins à domicile	195'194'563	195'194'563	202'154'270	204'386'201	208'992'182	4'605'981

Note 3 : Réaffectation budgétaire des subventions de la PP M

A compter de l'exercice 2020, les indemnités de la communauté tarifaire intégrale (CTI) Unireso relevant du droit fédéral selon l'art. 4 LIAF (D 1 11) versées à certains opérateurs de transports collectifs (TPG et SMGN) ne sont plus comprises dans les lignes de subventions propres à ces opérateurs mais figurent sur une nouvelle ligne spécifique de subventions.

Ces indemnités comprennent la perte de recettes induite par la CTI, la perte de recettes induite par la mise en œuvre de l'IN146, les billets, cartes journalières et abonnements senior, les abonnements junior, les billets, cartes journalières et abonnements AI (bénéficiaires de l'Assurance Invalidité) et les rabais de famille.

En conséquence la subvention TPG, hors effet de la Covid-19, est passée de 249,2 à 229,7 millions entre le C2019 et le C2020 soit une diminution de 19,4 millions. Cette variation à la baisse est compensée par 90.23% de l'indemnité CTI Unireso (clé de répartition selon art. 9 du CP2020-2024) soit 38.8 millions et porte ainsi le soutien étatique aux TPG à 268,5 millions au C2020.

La subvention à la SMGN, hors effet de la Covid-19, est passée de 2,87 à 2,77 millions entre le C2019 et le C2020. Cette légère baisse est augmentée par 0.27% de l'indemnité CTI Unireso (clé de répartition selon art. 9 du CP2020-2024) soit 0,12 million et porte ainsi le soutien étatique à la SMGN à 2,89 millions au C2020.

L'indemnité tarifaire Unireso pour les CFF disparaît dès 2020 pour être incluse dans la nouvelle ligne spécifique aux indemnités CTI Unireso.

N.B. : Deux crédits supplémentaires "Covid-19" ont été octroyés par la commission des finances aux TPG, le 09.12.2020 pour 19'302'224 francs et le 27.01.2021 pour 2'400'000 francs.

Un crédit supplémentaire "Covid-19" a été octroyé sous la forme d'une provision par le Conseil d'Etat aux CFF, le 27.01.2021 pour 1'800'000 francs.

Un crédit supplémentaire "Covid-19" a été octroyé par le Conseil d'Etat à la SMGN, le 27.01.2021 pour 200'000 francs.

Annexe : Subventions mobilité - modification de la structure de financement - comparatif C2020 - C2019 retraité

Lignes budgétaires	Compte 2019	Budget 2020 voté	Compte 2020	Ecart C20-C19 retraité
M01 Transports et mobilité				
Transports Publics Genevois (TPG)	249'161'126	229'721'185	229'721'185	-19'439'941
Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	19'250'001	25'350'000	25'200'000	5'949'999
Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	2'873'100	2'900'885	2'771'563	-101'537
Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF	2'759'773	-	-	-2'759'773
Unireso Frais communauté tarifaire	600'000	950'000	1'312'500	712'500
CFF - projet LEX	1'230'831	312'738	312'738	-918'093
GLCT : Lignes transfrontalières	5'532'095	6'950'000	6'213'593	681'498
Compagnie générale de navigation CGN	2'005'774	2'016'000	2'016'000	10'226
Indemnités aux TPN pour le trafic régional	218'487	250'000	218'037	-450
Transports collectifs - subventions diverses	93'070	103'000	94'070	1'000
Indemnités CTI Unireso	-	43'026'445	43'026'445	43'026'445
Ligne à répartir entre les différents opérateurs de transports collectifs	TPG CFF SMGN	37'914'903	38'822'761	38'822'761
		4'952'344	4'087'512	4'087'512
		159'198	116'171	116'171
TOTAL M01 Transports et mobilité	283'724'257	311'580'253	310'886'131	27'161'874

N.B. :

Deux crédits supplémentaires "Covid-19" ont été octroyés par la commission des finances aux TPG, le 09.12.2020 pour 19'302'224 francs et le 27.01.2021 pour 2'400'000 francs.

Un crédit supplémentaire "Covid-19" a été octroyé par la commission des finances à la CGN, le 27.01.2021 pour 750'000 francs.

Un crédit supplémentaire "Covid-19" a été octroyé sous la forme d'une provision par le Conseil d'Etat aux CFF, le 27.01.2021 pour 1'800'000 francs.

Un crédit supplémentaire "Covid-19" a été octroyé par le Conseil d'Etat à la SMGN, le 27.01.2021 pour 200'000 francs.

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires



SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	A02 Conseil d'Etat	
cha	Protocole subventions diverses	14'700
	Congrès Eurosoil (réception)	8'000
	Manifestation Lia Rumantscha (réception)	4'000
	Maritime Transport Efficiency Conference / MTEC (réception)	1'500
	Congrès European Thermoforming Conference / SPE (réception)	1'200
	A04 Développement et innovation du canton et de la région	
dde	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	81'216
	Sustainable Finance Genève	20'000
	Hackaton de l'innovation de crise et de résilience	20'000
	Association Creativplus	18'000
	Fédération romande des consommateurs	15'600
	Autres soutiens économiques	7'616
dde	Action en faveur de l'économie genevoise	233'000
	Fondation EPFL Innovation Park	100'000
	Fondation du Grand Prix de l'Horlogerie	50'000
	Association des métiers d'Art	30'000
	Open Geneva	20'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat à Genève	15'000
	Autres événements et rencontre économiques	10'000
	Forum économique numérique de Genève	8'000
df	Aide aux pays en voie de développement	7'215'281
	Médecins sans Frontières Suisse	500'000
	Médecins sans Frontières Suisse	500'000
	Drugs for Neglected Diseases Initiative	200'000
	Swisscontact marchés pour le recyclage en Bolivie	200'000
	Organisation mondiale contre la torture	200'000
	Fondation Biovision	180'000
	Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement / IHEID	180'000
	Association pour la prévention de la torture / APT	175'938
	Save the Children Suisse	150'000
	Projet de renforcement de la résilience en santé au Honduras	150'000
	Projet de plan de développement de la chirurgie pédiatrique au Burkina Faso	150'000
	Association des amis de Sœur Emmanuelle	150'000
	Fondation Terre des Hommes Suisse	150'000
	Croix-Rouge Suisse_Camps de réfugiés au Bangladesh	150'000
	Commission internationale de juristes	150'000
	Dev.tv/development television agency/ association à but non-lucratif - young activists summit 2020	150'000
	Caritas Suisse	150'000
	Fondation de l'Appel de Genève	150'000
	Casa Alianza Suisse	136'153
	Centre pour le droits civils et politiques / CCPR	135'000
	Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire / CERAH	134'500
	bourses d'études pour formation (CAS) pour participants issus de pays en développement	120'000
	Fondation EcoFormation	100'000
	Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires / ICAN	100'000
	Krousar Thmey Suisse	100'000
	Centre Europe - Tiers Monde / CETIM	100'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER	100'000
	UPR Info	100'000
	Comité international de la Croix-Rouge - Activités humanitaires Beyrouth	100'000
	Projet Pneumoscope, stéthoscope intellignet autonome	100'000
	Défense des enfants International	90'000
	OneAction Association	90'000
	The New Humanitarian	80'000
	International Rainwater Harvesting Allianz / IRHA	60'230
	Consultation pour la prévention du cancer du col et la santé de la femme au Cameroun	60'000
	Association Geneva Health Forum	60'000
	Fondation Vivamos Mejor	60'000
	Association Vivere	60'000
	Goutte d'eau - a child support network	60'000
	Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement / IHEID	60'000
	Association Nai Qala	60'000
	Green Flower Foundation	60'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	Association Solidarité Ndem Genève	60'000
	TRIAL International	60'000
	Service international pour les droits de l'Homme / SIDH	59'953
	Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matières des droits de l'homme / CODAP	58'200
	Association Casa Alianza Suisse	55'000
	Le projet Faim / THP	51'000
	Drugs for Neglected Diseases initiative / DNDI	50'000
	Foundation Dr Denis Mukwege Suisse	50'000
	Association Yémen 30 / Y30	50'000
	Association François-Xavier Bagnoud - Myanmar	50'000
	Action de Carême	45'000
	Swixx Academy for Development	40'000
	Fondation Middle Est Children's Institute International / MECI	40'000
	Fondation Martin Ennals	40'000
	Association Humanium Suisse	40'000
	Association Actions en santé publique - EPICO 19	39'966
	International Council of Voluntary Agencies / ICVA	38'076
	Projet partenariat Rafiki Solferino Kenya	35'000
	Bureau international catholique de l'enfance / BICE	32'175
	Peace Watch Switzerland	30'000
	Peace Brigades International / PBI	30'000
	Projet d'entraide pour la construction d'un poste de santé en République de Guinée	30'000
	Association Solidarité Suisse-Guinée	30'000
	Académie de droit international humanitaire et de droits humains / ADH	30'000
	Bourses d'études Certificats d'études avancées / CAS	30'000
	Foundation for innovative new diagnostics (FIND) - Soudan du Sud	30'000
	FIAN Suisse - vulgariser et promouvoir les droits des paysans au Burkina Faso	30'000
	Association Lectures Partagées	29'000
	Fédération Luthérienne mondiale	24'700
	Fondation Antenna Technologies	20'000
	Fondation de Genève pour les droits de l'homme en psychiatrie	20'000
	Fondation de l'Ecole internationale de Genève-Voyage d'entraide Madagascar	20'000
	Fondation FIFDH	20'000
	Global Policy Reporting	20'000
	Association aide médicale en Amérique centrale / AMCA	20'000
	Fondation Womanity - Girls can code	20'000
	Association Lamanah Suisse	20'000
	Geneva International Model United Nations / GIMUN	17'240
	Plateforme internationale contre l'impunité	16'500
	Le Pont - projet de formation et de développement par le théâtre, au Sénégal	16'000
	Health Policy Watch	15'000
	Association suisse d'aide aux personnes diabétiques en Guinée Bissau	14'080
	International Council of Voluntary Agencies / ICVA	12'100
	Bourses d'étude CERG-C	11'970
	Association Jardins des disparus	2'500
df	Coopération au développement dans le tiers-monde	175'456
	Association Terre des Hommes	95'456
	Goutte d'eau - a child support network	80'000
df	Genève internationale subventions diverses	61'912
	Geneva cities HUB - GCH Geneva	50'310
	Bureau de l'amiable compositeur	10'000
	Newrest restauration SA	1'602
	A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité	
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre	197'500
	Association Les Créatives	14'000
	Association VIREs	13'200
	Association Epicène	12'000
	Association Rinia Contact	10'000
	Association Soft Power	10'000
	Association A la vista	9'000
	Association Réseau Femmes	8'078
	Association AVVEC	7'715
	Centre LAVI	7'715
	SEM - Succès Egalité Mixité	7'435

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	Asile LGBT	7'000
	UniGE - Fonds Maurice Chalmieu	7'000
	Association Empowerment Lab	6'000
	Association Rinia Contact	5'000
	Santé sexuelle Suisse	5'000
	Fondation IMPACTIA	5'000
	Association Everybody's Perfect	5'000
	Association Les expertes	5'000
	Association Animatou	5'000
	Association ADEMAG	5'000
	Association le deuxième observatoire	5'000
	Association Alliance F	5'000
	Association Amic	4'945
	Association DécadréE	4'576
	Fondation SURGIR	4'000
	Fédération cantonale des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO)	4'000
	UniGE - Bioscope	3'750
	HUG - Service de gynécologie	3'000
	Fédération Genevoise des Associations LGBT	2'500
	Invisible expérience	2'000
	Association VoieF	1'961
	Les olympes de la parole	1'626
	Association Le Grütli	1'000
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
dc	Diverses actions sociales ponctuelles	585'072
	PCLS Caritas	150'000
	PCLS Centre social protestant	110'000
	Toit pour tous	70'000
	1ère Ligne	50'000
	Dialogai (le Refuge)	30'000
	Appartenances	30'000
	Un Brin Créatif	30'000
	Armée du Salut	30'000
	Aux 6 Logis	25'000
	Centre Lavi	20'000
	Lecture & Compagnie	10'000
	Colis du Cœur (recherche uni-ge)	10'000
	Fondation Mater	8'000
	Info entraide Suisse	7'244
	Intervenant secteur handicap	2'828
	Terre Commune	2'000
	D01 Culture	
dc	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'211'050
	Alias Compagnie	130'000
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Immobilité	130'000
	Compagnie Greffe	110'000
	La Ribot	110'000
	LAPS	85'000
	Ass. L'Alakran	80'000
	Cie Think Tank Theatre - TTT	80'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	80'000
	STT	80'000
	Cie MadMoiselle MCH	80'000
	Cie Ioannis Mandafounis	80'000
	Corodis	74'750
	Label+ Théâtre Romand	61'000
	Cie 7273	40'000
	Centre d'Art Contemporain	40'000
	Compagnie Gilles Jobin	35'000
	FCMA	25'000
	Utopiana	25'000
	Saint-Gervais	20'000
	Gli Angeli Genève	20'000
	Fondation Romande pour la Chanson et les Musiques Actuelles (FCMA)	20'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	Cie Gilles Jobin	20'000
	Association Swiss Border	20'000
	Ass. République Ephémère	20'000
	Association Tutu Production	20'000
	Fondation GIFF	20'000
	Gli Angeli Genève	19'000
	Reseau danse Théâtre Romand	18'400
	Association Bongo Joe	18'000
	Geneva Camerata	18'000
	New Helvetic Shakespeare Company	15'000
	Théâtre Am Stram Gram	15'000
	Association Sémaphore	15'000
	Instituto Svizzero / Rome	14'000
	New Helvetic Shakespeare Company	12'000
	Concours suisse de musique pour la jeunesse	10'000
	Association Amaryllis 17	10'000
	Concours suisse de musique	10'000
	Association *Melk Prod	10'000
	Association 18	10'000
	Association Artos	10'000
	Actua Film	10'000
	Perceuse Productions Scènes	10'000
	Ochikochi Studio	10'000
	Joëlle Flumet	10'000
	Association Amaryllis	10'000
	Geneva Camerata	10'000
	Studio d'Action Théâtrale	8'000
	Association Victor	8'000
	Compagnie de l'Imaginaire Poétique	8'000
	Association Inès	8'000
	Association Insubordinations	8'000
	Association Contrechamps	8'000
	Association l'Eclair	8'000
	Monsieur Pierre OMER	8'000
	Compagnie Gilles JOBIN	8'000
	Fondation GIFF	8'000
	Everybody's Perfect	8'000
	Association Les films du chalet	8'000
	Association Les Papiers	8'000
	Véronique Goël	8'000
	Association Les Créatives	7'000
	Association Feu Pâle	7'000
	Association ApparatusMonsieur Nicolas Cilins	7'000
	Association Hyperculte	6'500
	Association Boîte à Mazik	6'500
	Fondation SAPA	6'500
	Association Full Petal Machine	6'000
	Compagnie Parfoite	6'000
	Association Boîte à Mazik	6'000
	Groupe CardiaC / M. Ricardo DIGES	6'000
	Association Insubordinations	6'000
	Copypasta Editions	6'000
	Duo Cyril Cyril	6'000
	Association Phasma	6'000
	Kunstbulletin	6'000
	Cie Teatro Due Punti	5'000
	Quatuor Terpsycordes	5'000
	Groupe Massicot / Mme Simone AUBERT	5'000
	Marc PERRENOUD	5'000
	Ensemble Vide	5'000
	Grand Pianoramax	5'000
	Suisse Diagonales Jazz	5'000
	Corodis	5'000
	FIFDH	5'000
	Association Roadmovie	5'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	Association Zonoff,Monsieur Jonathan Frigeri	5'000
	Association PRIVILEGE	5'000
	Association Reverse	5'000
	Association Apparatus	5'000
	Copypasta Editions	4'500
	Compagnie Beaver Dam	4'500
	Les Faiseurs de Rêves	4'500
	Association Old Masters	4'000
	Compagnie Apsara	4'000
	Association Apsara	4'000
	Les Faiseurs de Rêves	4'000
	Ensemble Batida	4'000
	Association Insubordinations	4'000
	SJSO - Orchestre symphonique suisse des jeunes	4'000
	Compagnie Beaver Dam	4'000
	Association Phasma	4'000
	Compagnie Les Marmots	4'000
	Compagnie K & A	4'000
	Inkörper Company	4'000
	Association HOY	4'000
	Société des Arts de Genève	4'000
	Cie Orange Sauvage	3'500
	Compagnie KardiaK	3'500
	Madame Davide-Christelle SANVEE	3'100
	Théâtre du Saule Rieur	3'000
	Association Victor	3'000
	Association Headfun	3'000
	Association SZKMD production INFLUUT	3'000
	Association HU	3'000
	Association Rorcalin	3'000
	Quatuor Terpsycordes	3'000
	Association Helvetiarockt	3'000
	Association Honeyhoneydancedance	3'000
	Association Scarlett's	3'000
	Association 18	3'000
	Compagnie Insaisissable	3'000
	Professionnels du spectacle Suisse	3'000
	Compagnie Bis	3'000
	Association Gay Couple Group	3'000
	Madame Sylvie LÉGET	2'900
	Cie Chamar Bell Clochette	2'800
	Monsieur Alan Bogana	2'700
	Association SZKMD production	2'500
	Association Zollfrei	2'500
	Fondation Jetzt Kunst	2'500
	Monsieur Marco SCORTI	2'500
	Traghetto Nuovo	2'000
	Woman's Move	2'000
	Ass. Cobalt	2'000
	Compagnie Jozsef Trefeli	2'000
	Collectif Détente	2'000
	Association eeeeh	2'000
	Compagnie Jozsef Trefeli	1'500
	Association *Melk Prod	1'500
	Association Boîte à Mazik	1'000
	Cie Chamar Bell Clochette	900
	Abigail JANJIC	500
	Divers	4'000
dcs	Soutien au livre et à l'écrit	869'579
	Editions Zoé SA	95'000
	La Joie de Lire SA	75'000
	Labor et Fides SA	65'000
	Le Cercle de la librairie et de l'édition	60'000
	Atrabile	50'000
	Olizane SA	50'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	Editions Heros-Limite	45'000
	MétisPresses Sàrl	37'000
	La Baconnière SA	35'000
	Librairie Droz SA	30'000
	Cercle de la librairie et de l'édition c/o Livresse Sàrl	20'000
	Association Lettres frontière	15'000
	Association d'Usagers des Bains des Pâquis	14'500
	Le Théâtre du Sentier	12'500
	Librairie Le Rameau d'Or	12'000
	Bourse Laurent Valdès	10'000
	Art & fiction	10'000
	Hécatombe	10'000
	Institut suisse Jeunesse et Médias	10'000
	Lyon Bande Dessinée Organisation	10'000
	Société Genevoise des Ecrivains	10'000
	Les Créatives	10'000
	Association Bibliobus - Bain de livres	9'700
	Librairie du Boulevard	9'000
	Association Cumulus Forever	9'000
	La Revue de Belles-Lettres	9'000
	Librairie Albatros	8'000
	Association d'Usagers des Bains des Pâquis	8'000
	Librairie Nouvelles Pages	8'000
	Galerie Papiers Gras	8'000
	Librerit SA	8'000
	Le Cercle de la librairie et de l'édition	7'000
	SoundVision	7'000
	Editions la Baconnière	6'500
	Lamia DORNER	6'000
	Lynn MOLINEAUX	6'000
	Le Courrier	6'000
	Librairie Galerie Atmosphère	5'000
	Librairie La Dispersion	5'000
	Fondation Centre d'Art Contemporain Genève	5'000
	Editions Encre Fraîche	5'000
	Max NDJOCK LOBE	5'000
	Tell me the story	5'000
	Héros-Limite	5'000
	Fondation pour la collaboration confédérale	4'719
	Librairie L'Olivier	4'000
	Café Librairie Livresse	4'000
	Fondation C.F. Ramuz	3'660
	Hets - Editions ies	3'000
	Réseau BD suisse	3'000
	Sofalesungen / Sidonie JEREMIC	2'000
	Edition Encore Fraîche	2'000
	Le bureau des écritures	2'000
	PIJA Prix Interrégional Jeunes Auteurs	2'000
	AROLE jeunesse et médias	2'000
	OSL Œuvre Suisse des lectures pour la jeunesse	1'000
dcs	Fonds de soutien à l'édition	197'925
	Hélène Hélas Editeur	12'000
	Fondation du Centre d'Art Contemporain Genève	12'000
	Editions Infolio	10'000
	Till Schaap Edition Sàrl	10'000
	Editions Antipodes	10'000
	Georg Editeur	10'000
	Editions Notari	10'000
	Centre de la Photographie	7'000
	Armando Dado Editore	6'000
	Archives Jura Brüscheiller	6'000
	Edition Favre	5'000
	Bernard Campiche Editeur	5'000
	Encre Fraîche	5'000
	Encre Fraîche	5'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	L'Age d'Homme	5'000
	Nieves Verlag	5'000
	Georg Editeur	4'000
	Edition Moderne	4'000
	Art & Fiction, éditions d'artistes	4'000
	Slatkine Reprints SA	4'000
	Edition Slatkine	3'975
	Editions Slatkine	3'750
	Editions Entremonde	3'400
	Editions Métropolis	3'000
	Grimaces Editions	3'000
	Editions des Sauvages	3'000
	Art & Fiction, éditions d'artistes	3'000
	Edition HS	3'000
	Michèle PRALONG	3'000
	Editions Alphil	3'000
	Association Motosacoche	3'000
	Slatkine Reprints SA	2'800
	Editions de l'Aire	2'500
	Monroe Books	2'500
	Georg Editeur	2'000
	Association Polygraphie	2'000
	Editions Infolio	2'000
	L'Ours Blanc	2'000
	L'atelier du Grand Tétras	2'000
	Art&Fiction	2'000
	Quart Verlag	2'000
	Presses Littéraires de Fribourg	1'000
	Editions Attinger	1'000
	D02 Sport et loisirs	
dcs	Soutien à la relève sportive	1'208'000
	Genève Education Football	196'000
	Genève Basketball Academie	150'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG)	47'000
	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	37'000
	Team Talents Handball (TTH)	20'000
	Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	17'000
	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	16'000
	Association GenèveEscalade	15'000
	Association Canoë Club Genève (CCG)	12'000
	Association Triathlon Club Genève (TCG)	9'000
	Soutien à la relève sportive - RT - transfert Ville de Genève	239'000
	Soutien à la relève sportive - RT - transfert ACG Fonds intercommunal	450'000
dcs	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	84'800
	Natation sportive Genève	13'000
	Association FLAG21	8'000
	Natation sportive Genève	7'600
	Lancy Natation	6'400
	TC de Veyrier Grand Donzel	5'400
	Association Fragile	4'800
	Genève natation 1885	3'900
	Signal FC Bernex Confignon	3'900
	Fondation Equi-page	3'500
	Football club City	2'700
	TC Veyrier Grand Donzel	2'700
	Association Europe-Charmillles	2'500
	Tennis Club de Carouge	2'400
	TC de Meyrin	2'400
	FC Compèsière	2'100
	Bernex Basket	1'900
	FC Signal Bernex	1'900
	Judo Kwai Lancy	1'400
	FSG Versoix	1'400
	Club de Gymnastique d'Onex-Club Go	1'400
	Tchoukball Genève	1'300

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
	Carouge natation	1'200
	Ippon Karaté Club tivoli	900
	Tennis Club Paln-les-Ouates	900
	Tennis Club des Services Industriels	500
	FSG Troinex-Jeunesse	300
	FSG Compesières	200
	TC des Services Industriels	200
	E01 Protection de l'environnement	
dt	Subventions associations diverses	4'950
	Association TAKO - projet "we are watching" COP25	5'000
	Divers	-50
	E04 Agriculture et nature	
dt	Vulgarisation divers	190'000
	Association des maraîchers du Genevois	152'000
	Union fruitière lémanique	25'650
	Groupeement technique horticole de Genève	7'600
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'750
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité)	50'000
	Semences de pays	20'000
	La maison du parc	15'000
	Association Genève Cultive	15'000
dt	Forêt : subventions diverses	78'000
	ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers	78'000
dt	Viticulture	34'650
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
dt	Promotion de l'agriculture	107'524
	Association maison de l'alimentation du territoire de Genève - MA-Terre	100'000
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue	
dip	Subventions pour cours à divers organismes	442'802
	Voie F	199'500
	ISFB - Institut supérieur de formation bancaire	118'000
	Lire et Ecrire	59'818
	Virgile Formation Continue	55'974
	Focal - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	9'510
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	
dip	Colonies de vacances - divers	389'886
	Groupeement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	95'000
	Colonie de La Foully	51'170
	Colonie de Plainpalais	45'616
	Association La Gavotte	24'615
	Colonie de vacances de St-Gervais	21'103
	Genève-Loisirs	19'500
	Colonie La Joie de Vivre	18'034
	Colonie Arc-en-Ciel	16'171
	Camp de La Cordée	13'508
	Colonie La Ruche	13'413
	Colonie Sainte-Croix	11'244
	Colonie Saint-François	8'716
	Musijeunes	7'987
	Contact-Jeunes	7'926
	Colonie Caecilia	6'489
	Association La Bulle d'Air	5'815
	Association La Belle Toile	5'250
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900
	Colonie La Rencontre - Arzier	3'386
	Association Cerebral Genève	3'045
	Insieme Genève	2'844
	Diverses aides à la formation des moniteurs	2'210
	Tchouk Loisir	1'944

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
dip	Soutien à l'enfance	76'954
	Association Espace A	67'348
	Bureau genevois d'adoption	9'606
	F06 Prestations transversales liées à la formation	
dip	Vivre Ensemble	128'775
	Earthling Productions	25'000
	Association Zerowaste Switzerland	20'000
	Fédération genevoise d'échecs	20'000
	Die Provinz GMBH	14'700
	Fondation de la Maison Rousseau et de la littérature - MRL	14'000
	Association Collectif sur un malentendu	10'800
	Association SEM Succès Egalité Mixité	7'435
	Association République Ephémère	6'440
	Edition La Joie de Lire SA	4'520
	Amnesty International Section suisse	3'400
	Association Godzillab	1'500
	Association des amis des éditions Zoe	980
dip	Contribution à la promotion de la paix	158'000
	Fondation Eduki	80'000
	Fondation Ethique & Valeurs	15'000
	Association suisse des amis du Dr. J. Korczak	11'000
	A La Vista	10'000
	Association de médiatrices interculturelles (AMIC)	10'000
	Fédération Maison Kultura	10'000
	SIA-Société suisse des ingénieurs et des architectes	10'000
	Festival international du Film Oriental de Genève (FIFOG)	7'000
	Stiftung Dialog	5'000
dip	Subventions ponctuelles DIP	72'000
	Association Dialogai	20'000
	Le 2ème observatoire	16'000
	Association Un monde meilleur	15'000
	Union centrale suisse pour le biens des aveugles	10'000
	Fondation pour la promotion du goût	6'000
	Association de médiatrices interculturelles (AMIC)	5'000
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	
dt	Subventions associations diverses	11'550
	Uni-GE exposition "Mégalithes d'ici, Mégalithes d'ailleurs	5'000
	Le compagnon - Guide de la campagne Genevoise	5'000
	Société d'histoire de l'art en suisse réédition guide SHAS "Le Corbusier"	1'500
	Divers	50
	H04 Sécurité civile et armée	
dses	PC divers	4'400
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Société suisse pour chiens de catastrophe	1'100
	Société suisse de spéléologie	1'000
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	
dses	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	1'895'000
dses	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	268'550
dses	Unités d'accueil temporaire (UAT)	890'640
dses	Programmes d'efficience du réseau de soins	712'951
	Association pro senectute	195'500
	Fondation la maison de tara	150'000
	Association le salon de sylvia	150'000
	Ligue genevoise contre les rhumatismes	57'006
	Diabète Genève	50'000
	Association agathe	42'000
	Association trajectoires	25'000
	HUG - Bien naître	22'465
	Palliative Genève	20'980

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2020

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES	
dses	Actions ponctuelles d'aide à domicile	60'000
	Association ergothérapie	40'000
	Fondation pour les enfants extraordinaires	20'000
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
dses	Action prévention du jeu - Loro	165'023
	Carrefour addictions	165'023
dses	Action de promotion de la santé	943'100
	Unige - Faculté de médecine	207'500
	Association savoir patient réseau cancer du sein	195'000
	Editions de médecine et hygiène	88'000
	Association des conseillers accompagnants	70'000
	Swiss food academy	65'600
	La roseraie	60'000
	Association pour la promotion des droits humains	50'000
	Swiss emergency responders association	50'000
	Entraide protestante	35'000
	Mouvement populaire des familles	30'000
	Association appartenances	30'000
	Association dialogai	25'000
	Association aspasie	20'000
	HUG - Surveillance chez les femmes	10'000
	Association régionale Genève tennis	4'500
	Organisation suisse des patients	2'500
dses	Santé mentale	410'700
	Association minds	195'000
	Association stop suicide	75'000
	Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	60'000
	Association pour la promotion des droits humains	50'000
	Association trajectoires	25'000
	Association amivie	5'700
dses	Dime de l'alcool : actions de préventions	173'750
	Carrefour addictions	108'750
	Groupement romand d'études des addictions	30'000
	Addiction suisse	25'000
	Fondation officielle de la jeunesse	10'000
dses	Fonds drogue DSES	102'683
	Drug Checking	44'058
	Association La Barje	30'000
	Nuit blanche	20'000
	HUG - Service d'addictologie	8'625
dses	Activité physique et alimentaire	98'268
	Association je cours pour ma forme	53'833
	Association genevoise des diabétiques	15'000
	Fédération romande des consommateurs	13'360
	Pro vélo Genève	13'075
	Team physio Genève	3'000
dses	Inégalité de santé	104'700
	Entraide protestante	45'000
	Université populaire albanaise	30'000
	Commune de vernier	10'700
	Croix rouge genevoise	10'000
	Association lire et écrire	9'000
dses	Programmes intercantonaux K03	25'672
	Institut central des hôpitaux valaisans	25'672
	M01 Transports et mobilité	
di	Transports collectifs - subventions diverses	94'070
	Genève Roule	42'070
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO Pedibus)	30'000
	Suisse Mobile	22'000

Subventions non monétaires

Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes B02, B04, B05 ou M02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2020 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2020
TOTAL PROGRAMMES					148'188'154
A02 Conseil d'Etat					314'340
cha	Compagnie de 1602 - locaux et terrains	af			314'340
A04 Développement et innovation du canton et de la région					2'142'215
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 12572	2023	252'199
df	Médecins sans Frontières - terrains	af			52'932
df	Club suisse de la presse - informatique	af			45'396
df	Geneva Cities HUB - locaux et terrains	af			23'256
df	Ecole internationale - locaux et terrains	ns			1'768'432
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'100'203
dcs	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 11997	2020	251'500
dcs	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 11990	2020	229'776
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux et terrains	af	L 11990	2020	122'208
dcs	Fondation Partage - locaux et terrains	af			197'592
dcs	Association Carrefour-rue - locaux et terrains	af			162'204
dcs	Fondation Colis du cœur - locaux et terrains	af			82'704
dcs	Hébergement d'urgence – FASS - locaux et terrains	af			48'216
dcs	Pavillon Cayla - terrains	af			4'200
dcs	Association Toit pour Tous - locaux et terrains	af			1'803
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					1'440'600
dcs	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 12236	2021	406'000
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 12236	2021	341'500
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 12236	2021	165'000
dcs	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 12236	2021	248'200
dcs	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 12236	2021	164'100
dcs	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 12236	2021	69'900
dcs	Association Cérébral Genève - terrains	af			45'900
C05 Actions en matière d'asile et de migration					72'200
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 11994	2020	72'200
D01 Culture					879'240
dcs	Orchestre de la Suisse Romande - terrains et locaux	af	L 12037	2020	166'440
dcs	Maison Rousseau et de la littérature - terrains	af	L 11955	2020	49'764
dcs	Lieux culturels - locaux et terrains	af			577'980
dcs	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			48'420
dcs	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			36'636
D02 Sport et loisirs					1'444'896
dcs	Association Genève-Plage - locaux et terrains	af	L 12154	2020	890'148
dcs	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 11949	2020	554'748
E04 Agriculture et nature					2'347'796
dt	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 11924	2020	81'048
dt	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 11924	2020	46'220
dt	Fondation Neptune - locaux et terrains	af	L 12528	2022	20'904
dt	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 12528	2022	4'040
dt	Fondation Neptune - prestations camion et heures	af	L 12528	2022	12'000
dt	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 12528	2022	2'200
dt	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (Ma-Terre) - locaux et terrains	af			29'940
dt	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains	ns			2'151'444
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					17'880
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 12229	2021	17'880
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					1'557'900
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 12233	2021	1'260'828
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 12233	2021	70'536
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 12198	2021	60'408
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af	L 12198	2021	60'408
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande - locaux et terrains	af	L 12198	2021	52'860
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 12198	2021	52'860
F05 Hautes écoles					80'077'113
dip	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 12608	2023	64'838'421
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12608	2023	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 12156	2020	326'616
dip	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind	L 12418	2020	14'132'076
F06 Prestations transversales liées à la formation					2'609'272
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 12405	2022	1'419'444
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 12405	2022	775'608
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 12405	2022	360'120
dip	Association Ecole & Quartier Versoix - locaux	af			36'655
dip	Fondation Culture & Rencontre - locaux	af			17'445
G01 Logement et planification foncière					477'636
dt	Cité Universitaire - terrains	ind	L 12596	2023	477'636
H01 Sécurité publique					22'823
dcs	Association Rhizome - locaux et terrains	af			22'823

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2020 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2020
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement				61'788
dses	Fondation des ateliers feux verts - locaux et terrains	af			61'788
	H04 Sécurité civile et armée				287'508
dses	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			113'820
dses	Société militaire des carabiniers genevois - locaux et terrains	af			15'108
dses	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			10'284
dses	Landwehr - locaux et terrains	ns			148'296
	K01 Réseau de soins et actions en faveur dses personnes âgées				52'489'319
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux et terrains	ind	L 12722 2023		51'747'119
dses	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 11844 2019		367'884
dses	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	L 12234 2021		186'144
dses	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ind	L 12234 2021		120'972
dses	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	L 12234 2021		67'200
	M01 Transport et mobilité				845'424
di	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 12546 2024		439'344
di	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	af	L 12230 2024		87'216
di	Fondation des parkings - terrains	ns			270'912
di	Peclo 13 - locaux et terrains	ns			47'952

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.

Répartition des tâches canton - communes



Répartition des tâches canton - communes dans les C2020

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme F04), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C01), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'Hospice général (programme C01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme D01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge, Cologny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 31 août 2017 (L12058), il concerne :

- la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir.

Au total, depuis 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi que 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 2.9 millions de francs par an. Aux comptes 2020, par rapport au budget 2020, les subventions transférées aux communes n'ont pas évolué.

La mise en œuvre de la LRT est budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces dépenses est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procèdera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes aux comptes 2020.

Répartition des tâches canton - communes :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trains de mesures pour les C2020

Détail par programme et par ligne

Départ.	Dépenses générales du programme A02 Conseil d'Etat	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
cha	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	20'000	-
Départ.	Subventions du programme A04 Développement et innovation du canton et de la région	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
df	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	230'000	-
Départ.	Subventions du programme C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Hospice Général - Action sociale		3'067'500
dcs	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462	-	4'207'500
Départ.	Subventions du programme D01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)		2'500'000
dcs	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
dcs	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
dcs	Concours de Genève		380'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
dcs	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
dcs	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement		222'750
dcs	Soutien au livre au livre et à l'écrit		809'700
dcs	Fondation Martin Bodmer		250'000
dcs	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
dcs	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
dcs	Fondation Saint-Gervais	192'500	
dcs	Théâtre du Grütli	199'250	
dcs	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
dcs	Théâtre du Loup	350'000	
dcs	Cinéma du Grütli	420'000	
dcs	Fonction : Cinéma	150'000	
dcs	Festival Tous Ecrans	185'000	
dcs	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
dcs	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
dcs	Contrechamps	450'000	
dcs	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
dcs	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
dcs	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
dcs	Festival Antigél, Fanfare du Loup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
dcs	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
dcs	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	7'461'450	
Départ.	Subvention du programme D02 Sport et loisirs	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Soutien à la relève sportive et élite individuelle		808'000
dcs	Genève Futur Hockey		500'000
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 462	-	1'308'000
Départ.	Subventions du programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dip	Groupeement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	4'677'503	-
Départ.	Subventions du programme F06 Prestations transversales liées à la formation	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dip	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	65'000	-
Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dses	IMAD		3'517'365
dses	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462	-	4'012'815
	Total des transferts de dépenses générales et de subventions entre canton et communes	17'480'603	14'554'965
	Transferts nets en faveur des communes inscrits aux C2020	2'925'638	

Répartition des tâches canton - communes :

1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour les C2020

Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit

Communes	C 2020
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	-852
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	-7'251
Bellevue	14'002
Bernex	-81'210
Carouge	2'559'915
Cartigny	-15'996
Céligny	-943
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	-87'105
Chêne-Bourg	-38'693
Choulex	2'976
Collex-Bossy	7'039
Collonge-Bellerive	22'165
Cologny	-258'851
Confignon	-32'023
Corsier	3'910
Dardagny	-9'548
Ville de Genève	2'605'197
Genthod	2'481
Grand-Saconnex	-26'134
Gy	1'109
Hermance	4'999
Jussy	5'950
Laconnex	-11'885
Lancy	-143'288
Meinier	8'955
Meyrin	-163'300
Onex	-143'460
Perly-Certoux	-4'474
Plan-les-Ouates	-13'171
Pregny-Chambésy	-8'827
Presinge	-2'113
Puplinge	5'967
Russin	-2'964
Satigny	-4'122
Soral	-13'837
Thônex	-92'302
Troinex	7'873
Vandœuvres	-5'330
Vernier	-512'072
Versoix	-2'186
Veyrier	-63'136
Fonds intercommunal	-548'000
Total communes	2'925'636

Crédits supplémentaires



Crédits supplémentaires 2020

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2020, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil. On entend par crédit supplémentaire les dépassements observés entre les comptes 2020 et le budget voté 2020.

Le budget 2020 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et le budget 2020 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF à l'article 33 alinéa 3 (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés ;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 33 alinéa 2 et à l'article 34 de la LGAF, de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II) ¹ ;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire à la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser le budget voté relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des deux tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2 ².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. Le vote du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport au budget, soit un montant total de 385.5 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 482.6 millions (au total, la commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un montant total de 523.3 millions, dont 22.2 millions ont été accordés par le Conseil d'Etat par le biais de crédits urgents régis par l'article 35 de la LGAF).

Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de charges supplémentaires ne sont pas présentés.

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200 000 francs ou entre 200 000 francs et 1 000 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances, sont intégrés dans ce tableau.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

Rubrique 30 Charges de personnel

- Un crédit supplémentaire de 1.1 million en lien avec le service de protection des adultes (ci-après SPAd) (nature 30 Charges de personnel, programme C06 "Protection des personnes adultes sous curatelle"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.1 million.

Le SPAd fait face depuis de nombreuses années à une augmentation importante du nombre de mandats de curatelle suivis, alors que dans le même temps, ses effectifs n'ont progressé que très faiblement. Cette situation a notamment entraîné des démissions qui ont mis en péril la capacité du service à délivrer ses prestations. Afin de permettre au service de continuer à fournir des prestations à la population, un crédit supplémentaire de 1.1 million a été voté pour renforcer ses effectifs de 15 postes supplémentaires.

- Plusieurs crédits supplémentaires d'un montant total de 6 millions en lien avec la nature 30 Charges de personnel (programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 6 millions.

Les rentrées 2019 et 2020 ont été caractérisées par une forte croissance du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, ce qui a généré une augmentation des besoins pour accueillir ces élèves dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement régulier (mesures de soutien). 17.1 ETP ont été nécessaires pour la rentrée 2019, et 45.7 ETP pour la rentrée 2020. Les 45.7 ETP nécessaires pour assurer la rentrée 2020 ont été autofinancés par des mesures d'économies sur les programmes F01 (-5.7 ETP) et F02 (-40 ETP). La charge supplémentaire imputable à ces postes est de 4.1 millions.

Le financement de 9.4 ETP nécessaires au fonctionnement du foyer thérapeutique qui n'étaient pas inclus dans le budget voté 2020. La mise en service d'un foyer thérapeutique répond à un risque classifié comme majeur par le Conseil d'Etat. Il est destiné à accueillir 365j/an 24h/24h des adolescents de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques sévères, potentiellement dangereux pour la société et pour eux-mêmes. La charge supplémentaire imputable à ces postes est de 1.2 million.

Le recours au personnel remplaçant des enseignant.e.s s'est révélé plus important que prévu, il a induit une charge supplémentaire d'environ 0.6 million.

- Plusieurs crédits supplémentaires d'un montant total de 6.6 millions en lien avec la nature 30 Charges de personnel (programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention "), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 4.5 millions.

Cette charge supplémentaire s'explique par les éléments suivants :

- L'octroi de postes supplémentaires prévus initialement au projet de budget 2020 pour les contrôles à opérer dans le cadre du nouveau mode de financement des soins hospitaliers stationnaires et des soins à domicile, mais refusés lors du vote du budget. La charge supplémentaire imputable à ces postes est de 24 766 francs.
- L'octroi de postes supplémentaires afin de remplir les exigences de la loi sur les épidémies dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 et de créer un secteur des maladies transmissibles. Une cellule de suivi des cas contact a dû être mise en place sous la responsabilité du service du médecin cantonal pour faire face à la crise sanitaire. Cette cellule a vu ses besoins en effectifs croître en fonction de l'évolution de la pandémie si bien que 3 demandes en autorisation de crédit supplémentaire ont été présentées et accordées par la commission des finances. Hormis les 24 766 francs mentionnés ci-avant, la charge supplémentaire de 4.5 millions est essentiellement due la crise sanitaire.

L'ensemble des postes supplémentaires accordés n'a pas pu être pourvu dans les délais prévus ce qui explique que les montants accordés n'ont pas tous été dépensés.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- Un crédit supplémentaire pour un montant total de 17.6 millions (reports budgétaires 2019 sur l'exercice 2020) pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) de l'ensemble des programmes

Ce crédit supplémentaire a été calculé sur la base des non-dépensés de l'exercice précédent, soit l'écart entre les comptes et le budget voté complété avec les crédits supplémentaires accordés. Il ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF.

Au final, les programmes où les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont été supérieures au budget totalisent des charges supplémentaires de 18.4 millions (dont 4.1 millions ont été autorisés par la commission des finances concernant les reports budgétaires et 37.9 millions ont été autorisés pour d'autres raisons – voir ci-après).

- Un crédit supplémentaire de 7.9 millions et un report budgétaire de 1.3 million en lien avec la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (programme B04 "Gestion des locaux et logistique"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 7.2 millions.

La charge supplémentaire provient de dépenses découlant d'obligations contractuelles et légales qui ont fait l'objet d'une économie décidée par le Grand Conseil lors du vote du budget 2020 ainsi que par les effets liés à la pandémie comme les nettoyages spécifiques ou l'aménagement des bureaux nouvellement loués pour la cellule de crise.

- Un crédit supplémentaire (réaffectation budgétaire) de 1 million en lien avec la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (programme E03 "Gestion des eaux"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1 million.

Le site industriel de Firmenich à la Plaine/Dardagny est situé en zone d'inondation face aux crues du Rhône et de l'Allondon riverains. La sécurité des biens et des personnes n'étant plus garantie en cas d'événements défavorables sur une période de 30 ans, des travaux de sécurisation du site ont été entrepris.

Un projet a donc été conduit depuis plusieurs années en partenariat avec l'entreprise qui prévoit des travaux à l'intérieur du site de l'entreprise et à sa charge, ainsi que d'autres travaux à l'extérieur ou en limite de la propriété Firmenich, le long du Rhône, financés par l'Etat de Genève, soit le service de Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP).

L'estimation de ces travaux "extérieurs" est d'environ 2 millions (étalés sur plusieurs années). Cela étant des financements de la Confédération sont attendus. Sur l'exercice 2020, il a donc manqué au final 1 million par rapport au budget prévu.

- Deux crédits supplémentaires d'un montant total de 17.9 millions en lien avec la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 8.4 millions.

Cette charge supplémentaire s'explique par les dépenses de santé publique réalisées par les HUG pour le canton de Genève dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ces charges concernent principalement des masques de protection, l'octroi de mandats aux HUG afin de renforcer la centrale 144 et l'équipe chargée du pré-hospitalier dans le but de soutenir la politique de prévention et d'orientation des patients, ainsi que la mise en place d'un support informatique pour la cellule de suivi des personnes détectées positives à la COVID-19.

Un crédit supplémentaire de 9.5 millions a été voté par la commission des finances le 2 septembre 2020 pour couvrir ces charges. Le différentiel existant entre le montant accordé par le biais du crédit supplémentaire octroyé et les dépenses effectives s'explique par le fait que la totalité des masques acquis par l'intermédiaire des HUG n'a pas été entièrement consommée à la fin de l'année. Un stock a donc été constitué.

Il convient de relever qu'un 2ème crédit supplémentaire de 8.4 millions a été octroyé par la commission des finances afin de couvrir la prise en charges des tests PCR.

Ce crédit n'a été utilisé que très marginalement en raison de la décision de prise par la Confédération intervenue très peu de temps après l'octroi du crédit.

- Deux réaffectations budgétaires d'un montant total de 0.6 million en lien avec la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (programme M01 "Transport et mobilité"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.6 million.

Cette charge supplémentaire est principalement due à des frais de personnel de tiers engagés dans le cadre de la pandémie aux fins de comptages spécifiques, d'entretien de signalisations routières lié aux incidences de la pandémie et au contrôle applicable en vertu de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) des équipements de signalisation lumineuse.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

- Un crédit supplémentaire de 4.5 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Fondation pour le tourisme" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 4.5 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12728 du 25 juin 2020 sur le soutien au secteur du tourisme dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) qui prévoyait l'octroi d'une indemnité à la Fondation Genève Tourisme & Congrès de 4.5 millions pour la création d'ensembles d'activités thématiques, la création et la remise de chèques tourisme, la création et la remise de chèques cafés-restaurants et bars ainsi que le déploiement d'un label sanitaire relatif à la COVID-19.

- Un crédit supplémentaire de 30 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 22.3 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12810 du 4 décembre 2020 sur l'aide financière extraordinaire de l'Etat destinée aux entreprises cas de rigueur et avait pour but de limiter les conséquences économiques de la lutte contre l'épidémie de la COVID-19 en complément de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral du 25 septembre 2020. En sus de la charge supplémentaire de 22.3 millions, une provision de 2.6 millions a été constituée afin de couvrir les indemnités relatives aux dossiers non encore traités lors du bouclage des comptes 2020 (cf. liste II).

- Un crédit supplémentaire de 15.3 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations secteur restauration et débit de boissons (lois 12833 et 12864)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 16.3 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par les lois 12833 du 27 novembre 2020 et 12864 du 29 janvier 2021 sur l'aide financière extraordinaire destinée aux installations et établissements accessibles au public voués à la restauration et au débit de boissons, fermés conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er novembre 2020. Cette aide prévoyait une indemnisation à hauteur de 50 francs par m2 avec un minimum de 1750 francs et un maximum de 20 000 francs.

- Un crédit supplémentaire de 15 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 6.9 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12826 du 27 novembre 2020 sur l'aide financière extraordinaire pour les mois de novembre et décembre 2020 destinée à certains bailleurs de locaux commerciaux. Cette aide prévoyait une participation pour, d'une part, les locaux commerciaux dont le loyer mensuel ne dépasse pas 7 000 francs à hauteur de la moitié du loyer exonéré jusqu'à concurrence de 3 500 francs et, d'autre part, les locaux commerciaux dont le loyer dépasse 7 000 francs sans excéder 15 000 francs à hauteur de la moitié du montant exonéré jusqu'à concurrence de 6 000 francs maximum.

La différence entre le montant du crédit supplémentaire accordé (15 millions) et le montant des charges effectives et provisionnées (9.3 millions) provient du fait que l'indemnisation accordée ne porte que sur des loyers dont le bailleur a accordé une exonération partielle au locataire.

- Un crédit supplémentaire de 6 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer < à 3 500 francs (loi 12678)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 4.8 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12678 du 12 mai 2020 sur l'aide financière extraordinaire destinée à certains bailleurs de locaux commerciaux. Cette indemnité prévoyait une participation de l'Etat pour des baux commerciaux dont le loyer mensuel ne dépasse pas 3 500 francs par mois et dont le bailleur a exonéré, en tout ou partie, le loyer du mois concernée et suspendu d'exigibilité des charges dues pour ce même mois.

- Un crédit supplémentaire de 15.5 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.5 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12824 du 27 novembre 2020 sur l'aide financière extraordinaire destinée aux installations et établissements accessibles au public, fermés conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er novembre 2020. Cette aide visait à atténuer le poids des charges sociales de l'entreprise par une compensation forfaitaire des charges salariales soumises au régime RHT durant la période de fermeture ordonnée par le Conseil d'Etat.

La différence entre le montant du crédit supplémentaire accordé (15.5 millions) et le montant des charges effectives et provisionnées (4.1 millions) provient du fait que cette loi prévoyait notamment une mesure relative au financement du jour de carence RHT à hauteur d'un jour de salaire par employé-e à 80 % du salaire contractuel qui au final a été prise en charge par la Confédération.

- Un crédit supplémentaire de 7 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations des établissements nocturnes (lois 12783 et 12825)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.9 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par les lois 12783 du 1er octobre 2020 et 12825 du 27 novembre 2020 sur l'aide financière destinée aux établissements nocturnes contraints à la fermeture dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19). Cette indemnité couvrait la période de fermeture entre le 31 juillet et le 31 décembre 2020 des installations et établissements accessibles au public et aménagés pour la danse où l'on débite des boissons et/ou l'on assure un service de restauration tels que dancings, cabarets-dancings, discothèques, salle de danse et boîtes de nuit.

- Un crédit supplémentaire de 13 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer > à 3 500 francs (loi 12664)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.5 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12664 du 12 mai 2020 sur l'aide financière extraordinaire destinée à certains bailleurs de locaux commerciaux dont le loyer excède 3 500 francs (charges non comprises). Cette indemnité prévoyait une participation de l'Etat d'un montant maximum de 7 000 francs pour des baux commerciaux dont le loyer mensuel est supérieur à 3 500 francs par mois et dont le bailleur a exonéré, en tout ou partie, le loyer des mois de mai et juin 2020.

La différence entre le montant du crédit supplémentaire accordé (13 millions) et le montant des charges effectives (3.5 millions) provient du fait que l'estimation initiale du coût de cette mesure reposait sur des projections de l'USPI relatives au nombre de dossiers potentiellement concernés par cette mesure et par le fait que cette aide n'est due que si le bailleur accorde une exonération partielle de loyer.

- Un crédit supplémentaire de 14 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnités complémentaires au RHT pour cadres avec fonction dirigeante (loi 12685)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.3 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12685 du 12 mai 2020 relative à l'aide financière destinée aux cadres avec fonction dirigeante dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19. Cette aide prévoyait une participation de l'Etat pour les personnes relevant des articles 1 et 2 de l'ordonnance fédérale sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage (ordonnance COVID-19 assurance-chômage).

La différence entre le montant du crédit supplémentaire accordé (14 millions) et le montant des charges effectives (3.3 millions) provient du fait que l'estimation initiale du coût de cette mesure reposait sur des projections des caisses de chômage relatives au nombre de dossiers potentiellement concernés par cette mesure.

- Un crédit supplémentaire de 5.3 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnités des cadres avec fonction dirigeante, juin à sept. 2020 (loi 12801)" (programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12801 du 29 octobre 2020 relative à l'aide financière destinée aux cadres avec fonction dirigeante pour la période entre le 1er juin 2020 et le 16 septembre 2020. Cette aide prévoyait une participation de l'Etat versée aux personnes relevant de l'article 14 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral du 25 septembre 2020.

- Un crédit supplémentaire de 14.4 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Hospice Général - Prestations - Action Sociale" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 14.4 millions.

Ce crédit supplémentaire de 14.4 millions a été voté en faveur de l'Hospice général pour en financer les coûts induits par l'augmentation des dossiers suivis à l'aide sociale, en raison de la hausse du chômage et de la paupérisation d'une catégorie de la population.

- Un crédit supplémentaire de 12 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Soutien aux personnes en situation de précarité (loi 12836)" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 12 millions.

Ce crédit supplémentaire de 12 millions a été voté (loi 12836) pour permettre aux organismes privés à but non lucratif de participer notamment aux paiements des primes d'assurance-maladie, des frais médicaux et des loyers des personnes précarisées.

- Un crédit supplémentaire de 5 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Distribution alimentaire (loi 12725)" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 5 millions.

Ce crédit supplémentaire de 5 millions a été voté (loi 12725) pour répondre à l'urgence du droit à l'alimentation. En effet, un soutien financier a été accordé aux personnes qui se retrouvent dans l'incapacité de faire face à leurs besoins vitaux, en particulier l'achat de nourriture, en raison de la diminution ou la perte de leur revenu.

- Un crédit supplémentaire de 1.4 million à la ligne de subvention "COVID-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (loi 12821)" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.4 million.

Ce crédit supplémentaire de 1.4 million a été voté (loi 12821) pour répondre à la problématique du sans-abrisme dans un contexte épidémique où le respect des distanciations sociales est un enjeu primordial. Il a permis de loger rapidement 155 personnes sans-abris dans des chambres d'hôtels pendant la période hivernale, et par la même occasion, soutenir le secteur hôtelier très affecté par la crise.

- Un crédit supplémentaire de 1.4 million à la ligne de subvention "Bourses d'études - enseignement secondaire II" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.1 million.

Le crédit supplémentaire de 1.4 million accordé à la ligne de subvention "Bourses d'études - enseignement secondaire II" s'explique par une hausse plus importante que prévu du nombre de bénéficiaires et de la bourse moyenne versée. En effet, le nombre de bourses accordées pour cette catégorie de bénéficiaires a augmenté de 5% entre l'année scolaire 2018/19 et 2019/20. Par ailleurs, la bourse moyenne versée par personne a progressé de +3%.

- Un crédit supplémentaire de 3 millions à la ligne de subvention "Prestations complémentaires cantonales - AVS" (programme C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.8 millions.

Le crédit supplémentaire de 3 millions accordé à la ligne de subvention "Prestations complémentaires cantonales - AVS" s'explique par une hausse plus importante que prévu de la prestation moyenne versée par le service des prestations complémentaires (SPC) aux personnes à domicile. En effet, par rapport aux hypothèses retenues au budget 2020, le coût moyen par dossier pour cette catégorie de prestations a augmenté de +2.6%.

- Un crédit supplémentaire de 3.1 millions à la ligne de subvention "COVID-19 - EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)" (programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.1 millions.

Le crédit supplémentaire de 3.1 millions a été voté en faveur des établissements publics d'intégration (EPI) pour permettre à l'institution de faire face à la perte de ses revenus.

- Un crédit supplémentaire de 3.5 millions à la ligne de subvention "Prestations complémentaires fédérales - AI" (programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.6 millions.

Le crédit supplémentaire de 3.5 millions accordé à la ligne de subvention "Prestations complémentaires fédérales - AI" s'explique par une hausse plus importante que prévu de la prestation moyenne versée par le SPC aux personnes à domicile. En effet, par rapport aux hypothèses retenues au budget 2020, le coût moyen par dossier pour cette catégorie de prestations a augmenté de +5.3%.

- Un crédit supplémentaire de 4.9 millions à la ligne de subvention "Prestations complémentaires cantonales - AI" (programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 4.4 millions.

Le crédit supplémentaire de 4.9 millions accordé à la ligne de subvention "Prestations complémentaires cantonales - AI" s'explique par une hausse plus importante que prévu de la prestation moyenne versée par le SPC aux personnes à domicile. En effet, par rapport aux hypothèses retenues au budget 2020, le coût moyen par dossier pour cette catégorie de prestations a augmenté de +5.5%.

- Un crédit supplémentaire de 0.3 million à la ligne de subvention "Prestations d'aide sociale - AI" (programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.6 million.

La charge supplémentaire de 0.6 million en faveur de la ligne de subvention "Prestations d'aide sociale - AI" s'explique par une hausse plus importante que prévue du nombre de personnes au bénéfice d'une rente AI partielle. Cette prestation est accordée principalement aux rentiers AI partiel, dont les revenus potentiels pris en compte par le SPC viennent encore diminuer le montant des prestations complémentaires AI.

- Un crédit supplémentaire de 16.2 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (loi 12751)" (programme D01 "Culture"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 15.9 millions.

Ce crédit supplémentaire de 16.2 millions a été voté pour permettre l'indemnisation des pertes subies par les entreprises et acteurs culturels dans le canton. La Confédération a également participé à cette indemnisation à hauteur du même montant.

- Un crédit supplémentaire de 2 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Viticulture non soumis à la LIAF (lois 12739 et 12823)" (programme D01 "Culture"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.2 million.

En complément de l'ordonnance fédérale (ordonnance COVID-19 déclassement de vins) du 20 mai 2020, le Grand Conseil a voté le 26 juin 2020 la loi cantonale accordant une subvention cantonale de 2 millions de francs au secteur viti-vinicole dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) (L12739) dont le crédit supplémentaire pour 2020 a été validé par la commission des finances. Finalement les subventions liées au déclassement de vins AOC ont été financées par la Confédération et une partie du disponible a pu bénéficier à la promotion des vins genevois par la distribution de bons supérieure aux prévisions.

- Un crédit supplémentaire de 2.4 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020)" (programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.4 millions.

Ce crédit supplémentaire a permis d'accorder les aides suivantes aux entreprises :

- la prise en charge des 3 premiers mois de salaires pour tout nouveau contrat d'apprentissage sur demande motivée de l'entreprise formatrice,
- l'octroi d'une prime unique de 3 000 francs à toute nouvelle entreprise formatrice,
- l'octroi d'une prime de 10 000 francs à la création d'un nouveau réseau d'entreprises formatrices.

- Un crédit supplémentaire de 3.7 millions à la ligne de subvention "Mesures éducatives et de placements" (programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 4.5 millions.

Les mesures éducatives et de placements couvrent les dépenses liées aux mineurs suivis soit sur demande des tribunaux, soit avec l'accord des parents. Les principales dépenses concernent les placements hors canton, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) et des requérants mineurs non accompagnés (RMNA), les hospitalisations sociales, les renforts éducatifs pour des placements complexes et différentes mesures ambulatoires de soutien.

Les prévisions de dépenses effectuées pour l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures aux besoins réels de prise en charge des différentes mesures éducatives ou de placements, en particulier concernant l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés. En moyenne sur l'année, 83 MNA ont été suivis chaque mois, avec des pics à plus de 100 mineurs au printemps 2020 (113 en mai 2020 par exemple).

- Un crédit supplémentaire de 1 million à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnité Université de Genève" (programme F05 "Hautes écoles"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1 million.

Il est destiné au dispositif d'aides financières d'urgence COVID-19 permettant de soutenir les étudiant-e-s précarisé-e-s de l'Université de Genève et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève.

- Un crédit supplémentaire de 9.1 millions à la ligne de subvention "Soins à domicile" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.8 millions.

La charge supplémentaire constatée sur cette rubrique découle de la prise en compte des montants accordés par voie de crédit supplémentaire à l'Imad pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire (+ 9.1 millions). Ceux-ci ont été intégrés dans le coût de prestations de soins à hauteur de + 8.8 millions. Sans la prise en compte de ce montant, cette rubrique n'aurait pas présenté de charge supplémentaire.

- Deux crédits supplémentaires d'un montant total de 176 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisation HUG Pertes" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 168.5 millions.

L'indemnisation des HUG a été induite par la perte de chiffre d'affaire subie en raison de la suspension des opérations électives, de la forte baisse de l'activité ambulatoire, de la sous-couverture tarifaire appliquée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, du matériel acquis, ainsi que de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique dédié la prise en charge de ces patients. Cette charge supplémentaire a fait l'objet de deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire successives d'un montant total de 176 millions, validées par la commission des finances en date des 2 septembre 2020 et 20 janvier 2021.

La perte finale de chiffre d'affaires subie par les HUG ayant été moins forte que prévue, l'intégralité du montant total des deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire n'a pas été versée.

- Un crédit supplémentaire de 10.7 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisation cliniques privées Pertes" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 10.7 millions.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les cliniques privées se sont vues interdire de réaliser des opérations électives. Elles ont par ailleurs été réquisitionnées pour permettre de décharger les HUG. Les pertes réelles subies par les cliniques privées en raison de leur réquisition lors de la 1ère vague ont fait l'objet d'un dédommagement.

- Un crédit supplémentaire de 2.9 millions à la ligne de subvention "COVID-19 EMS" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.7 millions.

Cette charge supplémentaire est la conséquence de l'indemnisation des établissements médico-sociaux (EMS) en raison de la prise en charge du matériel de protection pour le personnel et du matériel nécessaire au respect des gestes barrières et du maintien du lien social.

- Deux crédits supplémentaires d'un montant total de 21.7 millions à la ligne de subvention "COVID-19 Indemnité TPG" (programme M01 "Transport et mobilité"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 21.7 millions.

La charge supplémentaire de 21.7 millions est liée à la crise sanitaire qui a impacté de manière significative les recettes commerciales des TPG suite à la chute drastique de la fréquentation.

- Un crédit supplémentaire de 0.8 million à la ligne de subvention "COVID-19 Compagnie générale de navigation CGN" (programme M01 "Transport et mobilité"), celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.8 million.

La charge supplémentaire de 0.8 million est liée à la crise sanitaire qui a impacté de manière significative les recettes sur les transports publics et touristiques de la CGN suite à la chute drastique de la fréquentation.

Plusieurs demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence au final de charges supplémentaires entre les comptes et le budget.

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les charges supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 156.9 millions (Tableau II).

Les principales charges supplémentaires entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constitués par :

Rubrique 30 Charges de personnel

(Provisions/dépréciations)

Programme H01 "Sécurité publique"

Cette charge supplémentaire découle de l'impact des mouvements de la provision pour litiges RH envers le personnel du corps de police pour hauteur de 10.6 millions et d'une utilisation de la provision pour le "pont police" inférieure au budget (3 millions).

Une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 7.6 millions en lien avec un litige RH évoqué ci-dessus a été acceptée par le Conseil d'Etat. Une réévaluation de la dotation a toutefois été rendue nécessaire ultérieurement.

Programme H02 "Privation de liberté et mesures d'encadrement"

Cette charge supplémentaire découle de l'impact des mouvements de la provision pour litiges RH envers le personnel de détention pour hauteur de 9.5 millions et d'une utilisation de la provision pour le "pont police" inférieure au budget (47 523 francs).

Une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 2.4 millions en lien avec un litige RH évoqué ci-dessus a été acceptée par le Conseil d'Etat. Une réévaluation de la dotation a toutefois été rendue nécessaire ultérieurement.

Programme L01 "Réinsertion des demandeurs d'emplois"

Cette charge supplémentaire de 0.7 million s'explique par la nécessité de constituer une provision pour couvrir les risques découlant d'un litige RH.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(Provisions/dépréciations et pertes effectives)

Programme B04 "Gestion des locaux et logistique"

Dans le cadre de l'opération les "Vernets", la provision constituée en 2018 a été ajustée de + 2 millions pour la dépollution du site que l'Etat de Genève va devoir prendre en charge. Le solde est constitué de dotations à provision pour dépréciations de créances. Au total, la charge supplémentaire pour cette ligne est de 3.3 millions.

Programme B05 "Systèmes d'information et numérique"

Une provision de 1.9 million a été constituée suite à un litige sur l'utilisation de licences.

Programme E01 "Protection de l'environnement"

La charge supplémentaire de 3.1 millions provient principalement de la provision pour l'assainissement des sites contaminés en raison d'une utilisation de celle-ci inférieure de 1.2 million par rapport au montant budgétisé (les travaux réalisés en 2020 ont été moins importants que prévus) et d'une dotation de provision supplémentaire de 1.1 million.

De plus, la dotation pour dépréciation de créances a été augmentée de 0.8 million. Cela concerne principalement le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) dans le cadre de la décontamination impérative (pour éviter un retard majeur) d'un site dans le cadre des travaux du CEVA, exploité par une société qui est aujourd'hui en sursis concordataire.

Programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité"

La charge supplémentaire de 0.7 million est liée à la remise à niveau de la provision pour pertes sur débiteurs au service de protection des mineurs, compte tenu de l'ancienneté des débiteurs concernés.

Programme G01 "Logement et planification foncière"

La dotation pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière a été augmentée de façon importante, entraînant une charge supplémentaire de 1 million. Sa constitution est basée sur la balance âgée des créances et s'explique principalement par des surtaxes et trop-perçus plus importants, notamment à cause de calculs de rétroactifs.

Programme G02 "Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers"

La dotation pour dépréciations de créances à l'office cantonal des autorisations de construire a fortement augmenté en 2020 entraînant une charge supplémentaire de 0.7 million, suite à la situation extraordinaire liée à la pandémie, car les rappels de factures impayées ont été suspendus dès le mois de mars et ont repris en septembre. Ainsi, la balance âgée présente un montant plus important de factures pendantes à relancer.

Programme I01 "Impôts, taxes et droits"

La dotation à la provision fiscale dépasse le budget de 8.8 millions et découle de l'accroissement du risque constaté sur les petits débiteurs fiscaux. Cette charge supplémentaire est à mettre en relation avec une reprise de provision (revenu) de 16.9 millions.

Programme L02 "Surveillance du marché du travail et régulation du commerce"

La charge supplémentaire de 0.6 million découle de la dépréciation du stock de billetterie du service de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (103 239 francs), d'une utilisation de la provision constituée pour rembourser la taxe unique aux chauffeurs de taxis qui en faisaient la demande inférieure au budget (503 000 francs) et d'opérations relatives aux réévaluations de créances (37 305 francs).

Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) montre que les comptes (375.7 millions) ont été inférieurs de 8.3 millions par rapport au budget de 384 millions.

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II. Leurs charges supplémentaires s'élèvent globalement à 1 million.

Rubrique 34 Charges financières

(Provisions/dépréciations et pertes effectives)

Programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT"

La charge supplémentaire se monte à 22.2 millions et s'explique principalement par :

L'écart se monte à 22.2 millions en raison d'une moins-value liée aux études activées du projet des Dardelles qui a été abandonnée (9.7 millions), de la dépréciation complémentaire du prêt à Genève Tourisme (9.1 millions), d'une nouvelle évaluation des immeubles situés dans la zone PAV qui a donné lieu à une moins-value comptable nette de 3 millions et des pertes de change qui s'expliquent principalement par les variations du taux de change (0.3 million) et qui ne peuvent pas être budgétisées.

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

(Provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)

Programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région"

La charge supplémentaire est due à deux éléments :

- Constitution d'une provision (1.2 million) pour couvrir le risque lié aux prêts octroyés par le biais de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) en vertu de la loi 12684 du 12 mai 2020 relative à l'aide financière extraordinaire de l'Etat aux jeunes entreprises développant des innovations (start-up) dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.
- Comptabilisation d'une dépréciation (0.3 million) sur le capital de la Fondation d'aide aux entreprises en lien avec l'activité des participations.

Programme B04 "Gestion des locaux et logistique"

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été supérieurs aux prévisions. Cette charge supplémentaire de 7.8 millions s'explique par le remaniement parcellaire en lien avec les bâtiments des HUG sur le site Cluse-Roseraie selon la convention du 16.12.2018.

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

La charge supplémentaire de 1.2 million concerne principalement l'ajustement des amortissements liés aux subventions d'investissement et les conversions des prêts d'études en bourses d'études.

Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

La charge supplémentaire de 0.9 million concerne principalement l'ajustement des amortissements liés aux subventions d'investissement.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

(Provisions/dépréciations)

Programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région" - COVID-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810)

La provision constituée couvre les indemnités à verser pour les dossiers non encore traités à la date de bouclage des comptes. Le montant de cette provision (2.6 millions) est inclus dans le montant total du crédit supplémentaire octroyé par la Commission des finances de 30 millions.

Programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région" - COVID-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826)

La provision constituée couvre les indemnités à verser pour les dossiers non encore traités à la date de bouclage des comptes. Le montant de cette provision (2.4 millions) est inclus dans le montant total du crédit supplémentaire octroyé par la Commission des finances de 15 millions.

Programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région" - COVID-19 Indemnisations des commerces et activités de proximité (loi 12812)

La provision constituée couvre les indemnités à verser pour les dossiers non encore traités à la date de bouclage des comptes. Le montant de cette provision (7 millions) est inclus dans le montant total du crédit supplémentaire octroyé par la Commission des finances de 20 millions.

Programme A04 "Développement et innovation du canton et de la région" - COVID-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)

La provision constituée couvre les indemnités à verser pour les dossiers non encore traités à la date de bouclage des comptes. Le montant de cette provision (1.6 million) est inclus dans le montant total du crédit supplémentaire octroyé par la Commission des finances.

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" - COVID-19 Indemnisation pour perte de revenus (loi 12723)

Un financement unique de 15 millions a été voté par le Parlement (12723) pour soutenir les personnes travaillant à Genève et fragilisées par les mesures de lutte contre la crise sanitaire, au titre d'indemnisation pour perte de revenu. Cette loi ayant fait l'objet d'un référendum, une provision du même montant a été comptabilisée pour couvrir les aides que l'Etat s'attend à verser en 2021.

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" - Subsidés aux assurés à ressources modestes

L'article 14 RaLAMal prévoit que 100 % des subsidés estimés à fin septembre soit versé aux assureurs en 3 tranches durant l'année en cours, la dernière en septembre. Or, des subsidés continuent à être accordés jusqu'à la fin de l'exercice. De plus des subsidés rétroactifs sont également dus au titre des années antérieures. Il en résulte la constitution d'une provision pour couvrir ces subsidés tardifs et rétroactifs.

La charge supplémentaire de 4.8 millions est principalement due à une utilisation moins importante que prévue de la provision au bilan au titre des subsidés tardifs et rétroactifs dus. En effet selon les factures des assureurs, le solde des subsidés dus au titre de l'année 2019 s'est avéré moins important que prévu, d'où une utilisation moindre de la provision pour les subsidés tardifs et rétroactifs.

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" - Couverture des créances des assureurs pour primes impayées

L'article 64a LAMal, ainsi que les dispositions du droit cantonal y relatives, prévoient que les primes et les participations échues des genevois, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuites soient payés à 85% par le canton aux assureurs. Comme il s'écoule un certain temps entre le moment où une prime est échue et le moment où le service de l'assurance-maladie (SAM) paye cette prime, la constitution d'une provision est nécessaire.

La charge supplémentaire de 12.9 millions est exclusivement due à une utilisation moins importante que prévu de la provision au bilan au titre des primes insolubles dues. En effet, les créances insolubles couvertes par le SAM au titre des années antérieures sont moins importantes que prévu. Par ailleurs, un nouveau modèle d'estimation des provisions, validé par la Cour des Comptes, a été appliqué à des fins de simplification.

Concernant les charges supplémentaires (décrites ci-après pour les programmes C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" et C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées") induites par les provisions constituées par le service des prestations complémentaires (SPC), celles-ci visent à couvrir les prestations relatives au traitement de dossiers reçus par le service mais non encore traités au 31 décembre 2020. En effet, le traitement de ces dossiers entraînera un versement de rétroactifs de prestations qui concernent l'exercice 2020.

Programme C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" - Prestations complémentaires fédérales - AVS

La charge supplémentaire de 1.7 million concerne les prestations complémentaires fédérales à l'AVS. Elle s'explique d'une part, par une utilisation moins importante que prévu de la provision au bilan au titre des prestations 2019 (rétroactifs) et d'autre part, par une hausse plus importante que prévu des prestations liées aux dossiers en attente de traitement à la fin de l'exercice 2020.

Programme C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" - Prestations complémentaires cantonales - AVS

La charge supplémentaire de 0.8 million concerne les prestations complémentaires cantonales à l'AVS. Elle s'explique d'une part, par une utilisation moins importante que prévu de la provision au bilan au titre des prestations 2019 (rétroactifs) et d'autre part, par une hausse plus importante

que prévu des prestations liées aux dossiers en attente de traitement à la fin de l'exercice 2020.

Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées" - Prestations complémentaires fédérales - AI

La charge supplémentaire de 1.1 million concerne les prestations complémentaires fédérales à l'AI. Elle s'explique d'une part, par une utilisation moins importante que prévu de la provision au bilan au titre des prestations 2019 (rétroactifs) et d'autre part, par une hausse plus importante que prévu des prestations liées aux dossiers en attente de traitement à la fin de l'exercice 2020.

Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées" - Prestations complémentaires cantonales - AI

La charge supplémentaire de 0.5 million concerne les prestations complémentaires cantonales à l'AI. Elle s'explique d'une part, par une utilisation moins importante que prévu de la provision au bilan au titre des prestations 2019 (rétroactifs) et d'autre part, par une hausse plus importante que prévu des prestations liées aux dossiers en attente de traitement à la fin de l'exercice 2020.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" - Soins à domicile

Le mode de financement des prestations de soins à domicile a été modifié au 1er janvier 2020, date à partir de laquelle un financement à la prestation réalisée a été adopté. En raison de l'absence de recul, il n'était pas possible d'évaluer au moment de l'élaboration du budget 2020, le montant des factures à recevoir en 2021 au titre des prestations réalisées en 2020. Cette charge supplémentaire de 3.6 millions a été validée par le Conseil d'Etat.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" - COVID-19 Indemnisation cliniques privées Pertes

Dans le cadre de la crise sanitaire, les cliniques privées se sont vues interdire de réaliser des opérations électives. Elles ont par ailleurs été réquisitionnées pour permettre de décharger les HUG. Les pertes réelles subies par les cliniques privées en raison de leur réquisition lors de la 1ère vague ont fait l'objet de dédommagement sur la base de décomptes reçus. En l'absence de décompte portant sur les pertes subies lors de la 2ème période de réquisition, une provision a été constituée. Cette charge supplémentaire de 5.6 millions a été validée par le Conseil d'Etat.

Programme M01 "Transport et mobilité" - COVID-19 Indemnités aux CFF pour les trains régionaux

Une provision de 1.8 million a été constituée pour faire suite à la chute drastique de la fréquentation liée à la crise sanitaire qui a impacté de manière significative les recettes commerciales des CFF. Cette estimation est établie sous réserve d'un recalcul complet des charges et des recettes commerciales réelles 2020 des CFF à l'échelle de la Suisse en avril 2021.

Rubrique 38 Charges extraordinaires

(Amortissements)

Programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT"

Les charges découlant de la recapitalisation de la CPEG présentent des variations par rapport aux montants budgétés, les aspects techniques et financiers ayant évolué en 2020: la charge d'amortissement de la réserve budgétaire dépasse de 11.4 millions le budget. Cette charge supplémentaire est à mettre en relation avec la diminution des charges d'intérêts sur le prêt simultané de 24.8 millions et un revenu non budgété de 8.9 millions. Pour plus d'explication, se rapporter à la justification des écarts du programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT".

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances totalisent 16 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les dépassements sont constitués par :

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

(hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"

Cette charge supplémentaire de 5.8 millions s'explique d'une part, par la comptabilisation d'hospitalisations hors canton (HHC) relatives à l'exercice 2019 pour 7.5 millions et d'autre part par une non dépense de - 1.7 million en lien avec le financement des genevois en établissements médico-sociaux (EMS) extra-cantonaux. Les charges relatives aux HHC auraient dû être comptabilisées sous la nature 369000 et s'ajouter aux prestations stationnaires hospitalières mentionnées ci-après.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

(hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" - Bourses d'études - enseignement HES et universitaire

La charge supplémentaire de 0.4 million constatée sur la ligne de subvention "Bourses d'études - enseignement HES et universitaire" s'explique par une hausse plus importante que prévue du nombre de bénéficiaires et de la bourse moyenne versée. En effet, le nombre de bourses accordées pour cette catégorie de bénéficiaires a augmenté de 10% entre l'année scolaire 2018/19 et 2019/20. Par ailleurs, la bourse moyenne versée par personne a progressé de +1%.

Suite aux projections réalisées au mois d'octobre 2020, le DCS a déposé le 19 octobre 2020 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 200'000 F. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 25 novembre 2020. Le dépassement entre les comptes 2020 et le budget voté s'étant finalement révélée supérieure au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

Programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration" - PIC - Programme d'intégration cantonal

La charge supplémentaire de 0.3 million constatée sur la ligne de subvention "PIC - Programme d'intégration cantonal" est intégralement couvert par un revenu équivalent de la Confédération. Elle s'explique par une hausse plus importante que prévue des prestations financées par le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda intégration suisse (AIS).

Le DCS a déposé le 19 octobre 2020 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 200 000 francs. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 25 novembre 2020. Le dépassement entre les comptes 2020 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" - Prestations stationnaires hospitalières

Cette charge supplémentaire de 9.2 millions s'explique par le fait que les pertes de revenus escomptées en raison de la baisse d'activité des HUG se sont révélées un peu moins importantes qu'attendu lors de la présentation des demandes en autorisation de crédit supplémentaire en faveur des HUG. Le montant dépensé au titre des prestations hospitalières stationnaires s'en est trouvé augmenté, alors qu'en parallèle une charge supplémentaire de

168.5 millions en faveur des HUG a été constatée, soit inférieure aux 176 millions accordés par la commission des finances.

Par ailleurs, la part relative aux soins réalisés dans les cliniques privées est supérieure à ce qui était prévu lors de l'élaboration du budget 2020. Les informations relatives aux prestations 2020 nous sont parvenues trop tardivement pour présenter une demande en autorisation de crédit supplémentaire.

Programme "M01 Transport et mobilité" - Unireso Frais communauté tarifaire

Ce dépassement de 0.4 million fait suite au versement complémentaire à Unireso au titre des frais supplémentaires liés à la mise en place de la nouvelle communauté tarifaire multimodale transfrontalière Léman Pass. Bien que refusé initialement par la commission des finances en date du 9 décembre, ce versement a finalement été effectué en raison de son caractère obligatoire dans la mesure où le Conseil d'Etat a validé la convention y relative en date du 2 septembre 2020, laquelle prévoit que le financement est assuré à part égale entre les autorités organisatrices suisses et françaises.

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				12'952'306	18'020'167
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		7'427'977	7'014'004	413'973	736'474
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		14'218'955	13'154'290	1'064'665	1'126'360
E03 Gestion des eaux		13'088'330	12'940'978	147'352	75'000 *
F01 Enseignement obligatoire et orientation		652'455'715	652'033'582	422'133	2'748'400
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		130'338'159	124'380'152	5'958'007	5'959'507
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		59'958'466	59'562'700	395'766	575'000
K02 Régulation et planification sanitaire		4'046'917	4'045'518	1'399	235'660
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		18'121'614	13'572'603	4'549'011	6'563'766
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				18'431'932	42'044'504
B04 Gestion des locaux et logistique		139'334'520	132'172'466	7'162'054	9'354'911
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		1'586'870	1'369'984	216'886	182'777 *
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		497'303	392'380	104'922	91'012 *
E03 Gestion des eaux		10'077'012	9'080'310	996'702	996'702
E04 Agriculture et nature		6'100'093	6'090'934	9'159	41'694
F05 Hautes écoles		1'367	-	1'367	1'368
H04 Sécurité civile et armée		3'511'129	3'115'965	395'164	12'223'568
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		11'061'286	2'661'152	8'400'134	17'896'357
L03 Exécution des poursuites et faillites		4'784'406	4'752'691	31'715	142'284
M01 Transport et mobilité		6'547'021	5'897'349	649'672	649'673
M02 Infrastructures routières et de transports		11'278'322	11'044'739	233'583	233'583
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation		1'785'342	1'554'767	230'575	230'575
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)				418'434	500'000
F05 Hautes écoles		31'378'434	30'960'000	418'434	500'000
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				353'700'799	422'007'675
A04 Développement et innovation du canton et de la région					
	Covid-19 Fondation pour le tourisme	4'500'000	-	4'500'000	4'500'000
	Covid-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810)	22'260'760	-	22'260'760	30'000'000
	Covid-19 Indemnisations secteur restauration et débit de boissons (lois 12833 et 12864)	16'268'381	-	16'268'381	15'300'000 *
	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826)	6'939'647	-	6'939'647	15'000'000
	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer < à 3500 francs (loi 12678)	4'756'023	-	4'756'023	6'000'000
	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)	2'541'582	-	2'541'582	15'500'000
	Covid-19 Indemnisations des établissements nocturnes (lois 12783 et 12825)	3'928'281	-	3'928'281	7'000'000
	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer > à 3500 francs (loi 12664)	3'531'279	-	3'531'279	13'000'000
	Covid-19 Indemnisations complémentaire au RHT pour cadres avec fonction dirigeante (loi 12685)	3'331'249	-	3'331'249	14'000'000
	Covid-19 Indemnisations des cadres avec fonction dirigeante, juin à sept. 2020 (loi 12801)	2'950'891	-	2'950'891	5'300'000
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
	Covid-19 Hospice Général - Prestations - Action Sociale	14'400'000	-	14'400'000	14'400'000
	Covid-19 Soutien aux personnes en situation de précarité (loi 12836)	12'000'000	-	12'000'000	12'000'000
	Covid-19 Distribution alimentaire (loi 12725)	5'000'000	-	5'000'000	5'000'000
	Covid-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (loi 12821)	1'400'000	-	1'400'000	1'400'000
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	30'232'136	29'160'600	1'071'536	1'352'870

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements	
				Total	dont autorisés
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	64'879'220	62'102'214	2'777'006	2'963'581
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					
	Covid-19 - EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	3'100'000	-	3'100'000	3'100'000
	Prestations complémentaires fédérales - AI	161'894'212	158'288'812	3'605'400	3'477'739 *
	Prestations complémentaires cantonales - AI	78'941'641	74'497'007	4'444'634	4'859'089
	Prestations d'aide sociale - AI	1'925'696	1'310'000	615'696	271'278 *
D01 Culture					
	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (loi 12751)	15'938'344	-	15'938'344	16'198'500
E04 Agriculture et nature					
	Covid-19 Viticulture non soumis à la LIAF (lois 12739 et 12823)	1'176'730	-	1'176'730	2'000'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					
	Covid-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020)	2'396'740	-	2'396'740	2'400'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					
	Covid-19 Indemnisation institutions accueil extra-familial (loi 12764)	353'657	-	353'657	500'000
	Mesures éducatives et de placements	31'909'199	27'373'911	4'535'288	3'700'000 *
F05 Hautes écoles					
	Covid-19 Indemnité Université de Genève	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000
H04 Sécurité civile et armée					
	Covid-19 - PC instruction communes	398'990	-	398'990	340'000 *
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					
	Soins à domicile	123'375'576	119'562'336	3'813'240	9'120'000
	Covid-19 Indemnisation HUG Pertes	168'478'580	-	168'478'580	176'000'000
	Covid-19 Indemnisation cliniques privées Pertes	10'659'548	-	10'659'548	10'659'548
	Covid-19 EMS	2'742'942	-	2'742'942	2'880'693
	Covid-19 Indemnisation Foyers de jour Pertes	332'153	-	332'153	332'153
M01 Transport et mobilité					
	Covid-19 Indemnité TPG	21'702'224	-	21'702'224	21'702'224
	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN	750'000	-	750'000	750'000
TOTAL I				385'503'472	482'572'346

(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						25'095'457
A03 Exercice des droits politiques		Provisions/ dépréciations	oui	65'627	-	65'627
B05 Systèmes d'information et numérique		Provisions/ dépréciations	oui	156'570	-	156'570
E01 Protection de l'environnement			oui	14'258'834	14'208'095	50'739
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Provisions/ dépréciations	oui	107'050	-	107'050
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/ dépréciations		476'137	-	476'137
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites			oui	5'636'459	5'612'869	23'590
H01 Sécurité publique		Provisions/ dépréciations		6'569'196	-7'052'098	13'621'294
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/ dépréciations		8'434'997	-1'148'016	9'583'013
J01 Pouvoir judiciaire		Provisions/ dépréciations	oui	-707'465	-839'793	132'328
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois		Provisions/ dépréciations		679'359	-	679'359
L03 Exécution des poursuites et faillites			oui	28'538'043	28'345'147	192'896
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations	oui	13'201'477	13'194'622	6'855
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						20'983'632
A03 Exercice des droits politiques		Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	14'351	-	14'351
B01 Etats-majors départementaux		Provisions/ dépréciations	oui	16'840	1'000	15'840
B04 Gestion des locaux et logistique		Provisions/ dépréciations		2'485'864	-850'000	3'335'864
B05 Systèmes d'information et numérique		Provisions/ dépréciations		1'881'060	-	1'881'060
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		Provisions/ dépréciations		352'761	20'000	332'761
E01 Protection de l'environnement		Provisions/ dépréciations		1'069'458	-1'999'000	3'068'458
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Pertes effectives	oui	88'862	40'000	48'862
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Pertes effectives	oui	44'113	32'000	12'113
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Provisions/ dépréciations		736'749	76'228	660'521
G01 Logement et planification foncière		Provisions/ dépréciations		1'631'450	600'000	1'031'450
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers		Provisions/ dépréciations		991'570	300'000	691'570
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	59'083	-	59'083
H03 Population, droit de cité et migration		Pertes effectives	oui	32'515	10'000	22'515
I01 Impôts, taxes et droits		Provisions/ dépréciations		96'526'671	87'750'000	8'776'671
J01 Pouvoir judiciaire			oui	40'422'275	40'245'775	176'500
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Pertes effectives	oui	102'323	39'839	62'484
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		150'544	-493'000	643'544
M02 Infrastructures routières et de transports		Provisions/ dépréciations	oui	34'269	10'000	24'269
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation		Provisions/ dépréciations	oui	1'328'220	1'226'838	101'382
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	37'034	12'700	24'334

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif (Amortissements)						1'006'061
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats		Amortissements	oui	22'347	10'503	11'844
D01 Culture		Amortissements	oui	158'429	103'829	54'600
D02 Sport et loisirs		Amortissements	oui	129'624	84'951	44'673
E03 Gestion des eaux		Amortissements	oui	3'061'439	3'025'872	35'567
E04 Agriculture et nature		Amortissements	oui	2'034'886	1'904'703	130'183
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Amortissements	oui	1'867'697	1'850'138	17'559
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Amortissements	oui	325'105	310'778	14'327
F06 Prestations transversales liées à la formation		Amortissements	oui	724'010	669'173	54'837
G03 Information du territoire et garantie des droits réels		Amortissements	oui	995'019	973'411	21'608
H01 Sécurité publique		Amortissements	oui	5'483'949	5'309'389	174'560
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Amortissements	oui	1'018'482	940'927	77'555
I02 Production et perception des impôts		Amortissements	oui	132'419	115'672	16'747
J01 Pouvoir judiciaire		Amortissements		2'489'051	2'188'085	300'966
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	oui	349'792	329'387	20'405
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce		Amortissements	oui	51'294	37'574	13'720
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	299'189	282'280	16'909
34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						22'165'632
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Provisions/dépréciations et pertes effectives		22'165'521	-	22'165'521
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	111	-	111
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)						13'465'084
A04 Développement et innovation du canton et de la région		Provisions/dépréciations et amortissements		1'629'183	142'760	1'486'423
B04 Gestion des locaux et logistique		Amortissements		53'831'632	45'991'351	7'840'281
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		Provisions/dépréciations et amortissements		6'782'944	5'595'210	1'187'734
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		Amortissements et pertes effectives	oui	392'684	238'689	153'995
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées		Amortissements et pertes effectives		2'412'202	1'466'232	945'970
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		Amortissements et pertes effectives	oui	448'782	272'787	175'994
C05 Actions en matière d'asile et de migration		Amortissements et pertes effectives	oui	392'684	238'689	153'995
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		Amortissements et pertes effectives	oui	112'195	68'197	43'999
E01 Protection de l'environnement			oui	226'648	165'475	61'173
E03 Gestion des eaux		Amortissements		2'635'871	2'173'871	462'000
E04 Agriculture et nature		Amortissements	oui	457'334	417'604	39'730
F01 Enseignement obligatoire et orientation			oui	234'073	70'800	163'273
F02 Enseignement secondaire II et formation continue			oui	11'833'099	11'670'878	162'221
F05 Hautes écoles		Amortissements et pertes effectives		25'718'439	25'278'322	440'117
G01 Logement et planification foncière		Amortissements	oui	1'996'469	1'955'063	41'406
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce		Amortissements	oui	37'579	23'946	13'633
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce			oui	633'930	549'000	84'930
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	13'210	5'000	8'210
36 Charges de transfert (liste des subventions)						62'861'516
A04 Développement et innovation du canton et de la région						
	Covid-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810)	Provisions/dépréciations		2'630'000	-	2'630'000
	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826)	Provisions/dépréciations		2'400'000	-	2'400'000
	Covid-19 Indemnisations des commerces et activités de proximité (loi 12812)	Provisions/dépréciations		7'000'000	-	7'000'000
	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)	Provisions/dépréciations		1'550'000	-	1'550'000

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Covid-19 Indemnisation pour perte de revenus (loi 12723)	Provisions/ dépréciations		15'000'000	-	15'000'000
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/ dépréciations		5'750'972	1'000'000	4'750'972
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	Provisions/ dépréciations		-4'128'002	-17'000'000	12'871'998
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	Provisions/ dépréciations	oui	853'748	655'901	197'847
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	Provisions/ dépréciations	oui	482'107	334'137	147'970
	Remise de cotisations AVS ^(LRT)	Provisions/ dépréciations	oui	29'360	-	29'360
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions/ dépréciations		1'745'853	50'000	1'695'853
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions/ dépréciations		597'155	-200'000	797'155
	Prestations d'aide sociale - AVS		oui	4'930'432	4'781'448	148'984
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions/ dépréciations		1'145'115	-	1'145'115
	Prestations complémentaires cantonales - AI	Provisions/ dépréciations		530'749	-	530'749
D01 Culture						
	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (loi 12751)	Provisions/ dépréciations		260'157	-	260'157
F02 Enseignement secondaire II et formation continue						
	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		oui	682'811	532'811	150'000
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées						
	Soins à domicile	Provisions/ dépréciations		3'576'678	-	3'576'678
	Covid-19 Indemnisation cliniques privées Pertes	Provisions/ dépréciations		5'623'000	-	5'623'000
	Covid-19 EMS	Provisions/ dépréciations		348'642	-	348'642
M01 Transport et mobilité						
	Covid-19 Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	Provisions/ dépréciations		1'800'000	-	1'800'000
	Covid-19 Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		oui	200'000	-	200'000
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	643'337	636'300	7'037
38 Charges extraordinaires (Amortissements)						11'359'313
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Amortissements			127'742'031	116'382'718	11'359'313
TOTAL II						156'936'694

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCEB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			5'758'922
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	7'502'412	1'743'490	5'758'922
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			10'284'801
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale			
Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	13'708'767	13'299'104	409'663 (1)
C04 Soutien à la famille et à l'intégration			
PIC - Programme d'intégration cantonal	4'443'471	4'106'369	337'102
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées			
Prestations stationnaires hospitalières	421'479'137	412'303'601	9'175'536
M01 Transport et mobilité			
Unireso Frais communauté tarifaire	1'312'500	950'000	362'500
TOTAL III			16'043'723

(1) Le DCS a déposé le 19 octobre 2020 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 200'000 F. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 25 novembre 2020. Le dépassement entre les comptes 2020 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

Liste annexe des provisions par
programme et nature à 2 positions



Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
A02 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	18'890'078	22'094'651	Dotation pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat est inférieure au Budget en raison de l'évolution des effectifs (3 décès) entre le budget et les comptes.
	dont dotations provisions	8'551'636	11'571'491	
	dont utilisations provisions	-3'075'700	-3'267'597	Utilisation de la provision destinée au versement des rentes des anciens magistrats inférieure au budget (décès).
	34 Charges financières	535'163	535'163	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
	dont dotations provisions	535'163	535'163	
A03 Exercice des droits politiques	30 Charges de personnel	3'388'560	5'140'831	.Dotation provision pour litige en matière de personnel
	dont dotations provisions	65'627	-	
A04 Développement et innovation du canton et de la région	36 Charges de transfert	116'710'299	31'708'402	Dotation aux provisions pour les indemnisations COVID-19 en vertu des lois 12810 (2,6 millions de francs), 12812 (7 millions de francs), 12824 (1,5 million de francs) et 12826 (2,4 millions de francs).
	dont dotations provisions	13'580'000	-	
	dont dotations dépréciations	1'171'709	-	Dotation à la provision pour risques sur les prêts relatifs aux start-up (loi 12684).
A06 Cour des comptes	30 Charges de personnel	4'846'534	5'377'464	Dotation pour la caisse de retraite des Magistrats de la Cour des Comptes légèrement inférieure au budget.
	dont dotations provisions	124'874	151'994	
	dont utilisations provisions	-94'678	-95'899	Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens Magistrats de la Cour des Comptes.
	34 Charges financières	43'646	43'646	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
	dont dotations provisions	43'646	43'646	
B01 Etats-majors départementaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'892'246	2'883'940	Dotation de 16'800 francs en relation avec les risques sur les créances émises par le DSES.
	dont dotations dépréciations	16'800	-	
	43 Revenus divers	208'780	-	Reprise d'une provision en lien avec un litige avec le personnel.
	dont reprises provisions	200'000	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	35'432'344	38'950'533	Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat prévue légèrement inférieures au budget.
	dont dotations provisions	99'793	118'048	
	dont utilisations provisions	-267'973	-269'320	Utilisation de la provision relative au paiement des rentes diverses gérées par l'Etat.
	34 Charges financières	25'961	25'961	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
	dont dotations provisions	25'961	25'961	
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	36 Charges de transfert	-	-	Utilisation de la provision en lien avec des créances du service du contentieux provenant du service des bourses et prêts d'études.
	dont utilisations dépréciations	-201'118	-	
B04 Gestion des locaux et logistique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141'820'384	131'322'466	Dotation à la provision pour risque et charge dans le cadre de l'opération les "Vernets" (OLV).
	dont dotations provisions	2'000'000	-	
	dont utilisations provisions	-13'861	-1'500'000	Utilisation de la provision pour risque et charge dans le cadre de l'opération les "Vernets" (OLV).
	dont dotations dépréciations	458'456	300'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des bâtiments.
	dont utilisations dépréciations	-12'542	-300'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des bâtiments.
	43 Revenus divers	4'541'723	4'600'565	Diminution de provision pour dépréciation de créances du service de la gérance.
	dont reprises dépréciations	16'208	-	
B05 Systèmes d'information et numérique	30 Charges de personnel	105'750'599	106'554'668	Dotation à provision pour litige en matière de personnel.
	dont dotations provisions	156'570	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	46'900'798	45'771'208	Dotation à provision pour litige en lien avec l'utilisation de licences.
	dont dotations provisions	1'881'060	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'222'965	4'395'506	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations indûment versées aux bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE).
	dont dotations dépréciations	766'419	4'334'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'516'843	-1'634'000	
	36 Charges de transfert	1'123'406'610	1'069'058'477	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de bourses d'études et de remises de cotisations à l'AVS en attente de traitement (le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande), aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) et aux primes impayées des assurés conformément à l'article 64a LAMal.
	dont dotations provisions	76'641'411	63'130'724	
	dont utilisations provisions	-58'653'226	-78'140'686	
	dont dotations dépréciations	4'931'719	4'021'962	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement ou de conversion des prêts d'études accordés aux ménages privés.
	dont utilisations dépréciations	-3'730'863	-5'012'000	
	43 Revenus divers	323'457	320	Ces revenus correspondent aux reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prêts d'études accordés aux ménages privés.
	dont reprises provisions	322'578	-	
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'661'717	6'428'308	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires AVS indûment versées.
	dont dotations dépréciations	1'908'517	5'000'000	
	dont utilisations dépréciations	-3'084'967	-3'500'000	
	36 Charges de transfert	318'320'757	316'411'215	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires AVS en attente de traitement au 31.12.2020. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	12'694'645	9'050'000	
	dont utilisations provisions	-10'351'637	-9'200'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'068'520	4'438'104	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires AI indûment versées.
	dont dotations dépréciations	1'129'117	3'450'001	
	dont utilisations dépréciations	-1'825'129	-2'200'000	
	36 Charges de transfert	445'162'886	437'311'514	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires AI en attente de traitement au 31.12.2020. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	16'960'949	10'900'000	
	dont utilisations provisions	-15'285'085	-10'900'000	
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'721'741	6'059'134	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA et des créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment versées.
	dont dotations dépréciations	2'128'475	4'454'150	
	dont utilisations dépréciations	-2'073'676	-5'065'000	
	36 Charges de transfert	92'312'995	104'508'590	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement au 31.12.2020. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	1'472'612	1'000'000	
	dont utilisations provisions	-2'021'054	-800'000	
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	850'063	412'381	Les provisions nettes comptabilisées sont destinées à couvrir l'incidence financière d'un litige, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	dont dotations provisions	26'208		
	dont utilisations provisions	-106'639	-	
	dont dotations dépréciations	433'193	20'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	dont utilisations dépréciations	-	-20'000	
	43 Revenus divers	109'765	548'621	Ces revenus correspondent aux reprises de dépréciations sur créances sans objet.
	dont reprises dépréciations	109'491	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
D01 Culture	36 Charges de transfert	47'514'537	31'405'055	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des aides d'urgence accordées aux entreprises (AUE) dans le cadre de l'ordonnance 1 COVID-Culture. Elles correspondent au risque maximum du canton, une partie de ces aides étant garantie par la Confédération.
	dont dotations dépréciations	260'157	-	
E01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'354'964	4'362'221	Augmentation de la provision pour sites contaminés pour 1'130'520 francs, principalement pour l'établissement d'un cadastre suite à la découverte de munitions dans le lac.
	dont dotations provisions	1'130'520	-	
	dont utilisations provisions	-848'936	-2'000'000	Utilisation de la provision relative aux sites contaminés. L'écart s'explique par des travaux d'entretien sur les sites contaminés inférieurs au budget.
	dont dotations dépréciations	787'874		Dotation pour dépréciation de créances pour 787'873 francs à l'office cantonal de l'environnement.
	43 Revenus divers	835'604	500	Reprise la provision relative aux sites contaminés suite à une diminution des coûts constatée sur des projets d'assainissement.
	dont reprises provisions	834'558	-	
E02 Energie	36 Charges de transfert	7'326'956	7'577'000	Pas de perte constatée et donc pas d'utilisation de provision pour les dépréciations sur les prêts octroyés pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables.
	dont utilisations dépréciations	-	-125'000	
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'116'761	6'103'634	Dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
	dont dotations dépréciations	11'319	7'100	
	43 Revenus divers	14'829	48'400	Reprise de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
	dont reprises dépréciations	14'079	34'400	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel	652'562'765	652'033'582	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire.
	dont dotations provisions	263'500	-	
	dont utilisations provisions	-156'450	-	Utilisation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire.
	43 Revenus divers	824'281	1'096'419	Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire.
	dont reprises provisions	57'500	-	
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel	445'296'685	451'112'332	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II et de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.
	dont dotations provisions	566'000	-	
	dont utilisations provisions	-89'863	-	Utilisation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'244'192	17'514'370	Dotation de provisions pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II.
	dont dotations dépréciations	43'472	14'000	
	dont utilisations dépréciations	-257'465	-	Utilisation de provisions pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II.
	43 Revenus divers	1'124'362	418'000	Reprise de provisions pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II.
	dont reprises dépréciations	21'254	18'000	
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	dont reprises provisions	569'570	-	Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'578'729	11'088'245	Dotation de provisions pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique.
	dont dotations dépréciations	19'190	10'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'884'684	2'691'626	
	dont dotations dépréciations	733'082	107'000	Remise à niveau de la provision pour pertes sur débiteurs au service de protection des mineurs, compte tenu de l'ancienneté des débiteurs concernés.
	dont utilisations dépréciations	-10'356	-60'772	Utilisation de provisions pour pertes sur débiteurs à l'office de l'enfance et de la jeunesse.
	43 Revenus divers	1'557'307	3'266'422	
	dont reprises dépréciations	41'056	16'422	Reprise de provisions pour pertes sur débiteurs à l'office de l'enfance et de la jeunesse.
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'899'339	1'365'225	
	dont dotations dépréciations	1'631'450	600'000	Le dépassement de la dotation pour dépréciations de créances est lié principalement aux encaissements de surtaxes, trop perçus et d'une facturation importante de rétroactifs à l'office cantonal du logement et de la planification foncière.
	dont utilisations dépréciations	-941'501	-1'150'000	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière en fonction des pertes comptabilisées et qui avaient préalablement été provisionnées.
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'389'241	10'843'125	
	dont dotations dépréciations	991'570	300'000	Dépassement sur la dotation pour dépréciations de créances à l'office cantonal des autorisations de construire due à la pandémie, car les rappels de factures impayées ont été suspendus quelques mois.
	dont utilisations dépréciations	-22	-100'000	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal des autorisations de construire en fonction des pertes comptabilisées.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
H01 Sécurité publique	30 Charges de personnel	329'269'985	318'438'843	
	dont dotations provisions	11'417'165	-	Ajustement de la provision pour litige RH en raison d'un recours d'un policier demandant à ce que l'indemnité de 7.55 F lui soit versée pour les heures de travail diurnes lors des week-end et jours fériés.
	dont utilisations provisions	-4'847'969	-7'052'098	Utilisation de la provision pour la rente-Pont Police (-4'014'595 francs) et les heures de piquets (-833'374 francs).
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33'750'924	42'665'124	
	dont dotations provisions	128'200	100'000	Ajustement de la provision en lien avec les factures d'assistance juridique à recevoir de la part des avocats des policiers accusés.
	dont dotations dépréciations	15'827'688	23'238'455	La provision destinée à couvrir le risque de non-recouvrement des amendes d'ordre et ordonnances pénales (contraventions) taxées par le service des contraventions, soit pour son compte, soit pour le compte d'autres services de l'Etat (Police, Pouvoir judiciaire, SCAV, etc.) a été ajustée (15'419'998 francs). La provision pour couvrir le risque de non-recouvrement des émoluments de la police a été ajustée (407'690 francs).
	dont utilisations dépréciations	-18'534'169	-19'825'000	Les provisions énoncées ci-dessus ont été utilisées à hauteur de respectivement - 18'131'637 francs et -402'532 francs.
	34 Charges financières	271'742	271'742	
	dont dotations provisions	271'742	271'742	Escompte sur les rentes-Pont Police.
	43 Revenus divers	3'212'680	1'749'575	
	dont reprises provisions	3'201'762	1'743'575	Reprise de la provision pour les rentes-Pont Police (2'977'462 francs) ainsi que qu'une provision en lien avec des recours concernant des litiges RH (224'300 francs).

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	134'350'197	125'910'052	
	dont dotations provisions	9'600'000	-	Ajustement de la provision pour litige RH en lien avec les agents de détention. Le litige porte sur le versement d'une indemnité pour les heures de travail diurnes lors des week-end et jours fériés (idem Nat. 30. du programme H01).
	dont utilisations provisions	-1'165'003	-1'148'016	Utilisation de la provision pour la rente-Pont Police.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26'425'339	28'750'087	
	dont dotations provisions	88'900	-	Ajustement de la provision en lien avec les factures d'assistance juridique à recevoir de la part des avocats des agents de détention accusés.
	dont utilisations dépréciations	-30'250	-	Utilisation de la provision pour indemniser des détenus ayant subi des conditions de détention illicites.
	34 Charges financières	29'457	29'457	
H03 Population, droit de cité et migration	dont dotations provisions	29'457	29'457	Escompte sur les rentes-Pont Police.
	43 Revenus divers	703'687	256'425	
	dont reprises provisions	697'826	256'425	Reprise de la provision pour les rentes-Pont Police (150'168 francs).
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'566'617	1'877'961	
	dont dotations dépréciations	-	10'000	Pas de mouvement aux comptes concernant la provision pour couvrir le risque de non recouvrement des factures émises par le service des étrangers de l'office cantonal de la population et des migrations.
H04 Sécurité civile et armée	dont utilisations dépréciations	-	-10'000	
	43 Revenus divers	31'951	-	
H04 Sécurité civile et armée	dont reprises dépréciations	22'764	-	Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des factures du service des étrangers de l'office cantonal de la population et des migrations se sont avérées inutiles dans certains cas.
	43 Revenus divers	2'313'738	2'225'000	
H04 Sécurité civile et armée	dont reprises dépréciations	79'958	-	Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des factures de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires se sont avérées inutiles dans certains cas.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
I01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96'526'671	87'750'000	
	dont dotations dépréciations	96'526'671	87'750'000	Dotation et utilisation de provision pour créances fiscales. La provision pour créances fiscales est relativement stable entre 2019 et 2020 (+0.7%).
	dont utilisations dépréciations	-75'436'019	-87'550'000	
	43 Revenus divers	16'915'370	-	
	dont reprises dépréciations	16'915'370	-	Reprise de provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'évaluation budgétaire.
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	
	dont utilisations dépréciations	-4'840'565	-	Utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux.
	34 Charges financières	246'254'520	239'987'584	
	dont dotations dépréciations	9'071'378	-	Dépréciation complémentaire du prêt à Genève Tourisme.
	43 Revenus divers	14'194'502	16'370'000	
J01 Pouvoir judiciaire	dont reprises dépréciations	3'232'638	2'920'000	Reprise de provision pour les créances (ex-fonds de valorisation BCGE + créances diverses) gérées par le service du contentieux.
	30 Charges de personnel	139'057'062	139'435'068	
	dont utilisations provisions	-707'465	-839'793	Utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG pour 0.7 million de francs.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52'183'041	55'545'775	
	dont dotations provisions	12'598'366	15'300'000	Dotation aux provisions sur débiteurs douteux de la filière pénale pour un montant inférieur au budget alloué.
	dont reprises provisions	-837'599	-	
	dont reprises dépréciations	-9'142'296	-6'000'000	
	43 Revenus divers	10'823'057	11'040'000	
	dont reprises provisions	2'697'363	300'000	Reprise pour 1.9 million liée à une affaire pénale résolue en 2020. Reprise de 0.8 million en lien avec les mesures transitoires (transfert des magistrats du PJ à la CPEG) plus importante que le budget.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36 Charges de transfert	1'599'263'696	1'418'986'576	Dotation moins importante que prévue pour les garanties financières sur le prix des pensions octroyées aux EMS. Utilisation de la provision pour couvrir les frais d'hospitalisation des résidents genevois dans les cliniques privées.
	dont dotations provisions	9'987'333	12'382'000	
	dont utilisations provisions	-8'146'861	-	
	43 Revenus divers	22'815'670	20'009'440	Reprise de la provision concernant les hospitalisations hors cantons et les infirmières indépendantes.
	dont reprises provisions	3'099'635	-	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'163'609	2'700'991	Dotation plus importante que prévue pour les débiteurs douteux du service de la consommation et des affaires vétérinaires. Utilisation plus importante que prévue pour les débiteurs douteux du service de la consommation et des affaires vétérinaires.
	dont dotations dépréciations	102'267	85'500	
	dont utilisations dépréciations	-105'681	-85'000	
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	30 Charges de personnel	36'546'344	39'758'484	Dotation à la provision pour des cas de litiges avec le personnel.
	dont dotations provisions	679'359	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	930'274	1'958'513	Aucune demande de prestations de dommages et intérêts n'a été formulée. Dotation moins importante que prévue pour les allocations de retour en emploi. Utilisation moins importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
	dont dotations provisions	-	50'000	
	dont dotations dépréciations	53'771	560'000	
	dont utilisations dépréciations	-30'857	-420'000	Reprise pour des cas de litiges avec le personnel réglés en faveur de l'Etat. Reprise plus importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
	43 Revenus divers	352'946	59'740	
	dont reprises provisions	241'510	-	
	dont reprises dépréciations	107'721	30'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	30 Charges de personnel	18'675'146	20'166'066	Utilisation de la provision pour un cas de litiges avec le personnel en défaveur de l'Etat.
	dont utilisations provisions	-100'918	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	874'215	654'023	Utilisation de la provision pour le remboursement des deux derniers taxis.
	dont utilisations dépréciations	-50'000	-553'000	
	dont dotations dépréciations	90'613	60'000	Dotation plus importante que prévue à l'OCIRT et au Registre du Commerce pour les débiteurs douteux.
	dont utilisations dépréciations	-136'275	-80'000	Utilisation plus importante que prévue à l'OCIRT et à la PCTN du fait des pertes sur débiteurs douteux.
	43 Revenus divers	446'793	128'000	Reprise de la provision sur le fonds taxi car le délai légal de remboursement est dépassé. Reprise de la provision sur les débiteurs douteux de la PCTN.
	dont reprises provisions	105'000	-	
	dont reprises dépréciations	300'054	-	
L03 Exécution des poursuites et faillites	30 Charges de personnel	28'380'949	28'345'147	Utilisation de la provision pour litiges avec des collaborateurs.
	dont utilisations provisions	-157'094	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'005'346	5'312'691	Utilisation de provision pour ajustements de facturations de l'office cantonal des poursuites.
	dont utilisations provisions	-97'168	-	
	dont utilisations dépréciations	-190'420	-100'000	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal des poursuites et de l'office cantonal des faillites et ajustement de facturations passées (rattrapage d'anomalies liées à la bascule dans OPUS) de l'office cantonal des poursuites.
	dont dotations dépréciations	24'413	100'000	
M01 Transport et mobilité	36 Charges de transfert	340'077'766	319'683'594	Dotation à provision pour chute de recettes commerciales des CFF suite à la crise sanitaire.
	dont dotations provisions	1'800'000	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2020	B 2020	Description
M02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'312'590	11'054'739	
	dont dotations dépréciations	34'266	-	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil.
	dont utilisations dépréciations	-	-90'000	Pas d'utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil.
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'113'562	2'781'605	
	dont dotations dépréciations	1'328'220	1'226'838	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules.
	dont utilisations dépréciations	-59'903	-85'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules.
Total des programmes avec des montants inférieurs à 10'000 francs	Dotations provisions	6'610	-	
	Utilisations provisions	-500	-	
	Reprises provisions	2'771	-	
	Dotations dépréciations	9'939	8'350	
	Utilisations dépréciations	-9	-10'000	
	Reprises dépréciations	3'500	-	

